



A Paris

Chez Pierre Rocolet, Imprimeur & Libraire Ordinaire du ROI.

Au Palais, aux armes de la Ville.

Deuxième édition 1646.

Avec Privilège du Roi, & Approbation des Docteurs.

Livre numérisé en mode texte par :
Alain Spenatto.
1, rue du Puy Griou. 15000 AURILLAC.

**D'autres livres peuvent être consultés
ou téléchargés sur le site :**

<http://www.algerie-ancienne.com>

**Ce site est consacré à l'histoire de l'Algérie.
Il propose des livres anciens,
(du 14e au 20e siècle),
à télécharger gratuitement ou à lire sur place.**

HISTOIRE

DE

BARBARIE

ET DE SES

CORSAIRES

*DES ROYAUMES, & DES VILLES D'ALGER, DE TUNIS,
de Salé, & de Tripoli.*

DIVISÉE EN SIX LIVRES

*OÙ IL EST TRAITÉ DE LEUR GOUVERNEMENT,
de leurs mœurs, de leurs cruautés, de leurs brigandages, de leurs sortilèges,
& de plusieurs autres particularités remarquables.*

ENSEMBLE DES GRANDES MISÈRES & DES CRUELS
tourments qu'endurent les Chrétiens captifs parmi les infidèles.

*Par le R. P. PIERRE DAN, Bachelier en Théologie de la Faculté de Paris,
Ministre & Supérieur du Couvent de la Sainte Trinité & Rédemption
des captifs, fondé au Château de Fontainebleau,*

SECONDE ÉDITION 1646

Revue & augmentée de plusieurs pièces, par le même Auteur.

A PARIS

Chez Pierre Rocolet, Imprimeur & Libraire ordinaire du Roi, au Palais, aux
Armes du Roi & de la Ville.

Approbation des Docteurs.

Nous soussignés Docteurs en Théologie de la Faculté de Paris : Certifions avoir lu & diligemment examiné le livre intitulé, *Histoire de Barbarie, & de ses corsaires, &c.* Composé par le Révérend Père Frère Pierre Dan, Bachelier en Théologie en ladite Faculté, Ministre & Supérieur du Couvent de la Sainte Trinité, & Rédemption de captifs, dit des Mathurins, fondé au château de Fontainebleau, Conseiller, Aumônier & Chapelain ordinaire du Roi : Auquel nous n'avons rien trouvé de contraire à la Foi de l'Église Catholique, Apostolique & Romaine, ni aux bonnes mœurs. Fait à Paris le 2 septembre 1636.

H. BACHELIER.

F. I. BOUCHERAT.

AU ROI.

SIRE,

La même considération par qui la nature & les lois de la prudence nous obligent de recouvrer promptement aux remèdes des maux qui nous pressent, & d'implorer l'assistance de ceux qui en peuvent arrêter le cours, me donne la hardiesse de me prosterner aux pieds de votre Majesté, pour lui offrir cette Histoire de Barbarie & de ses corsaires. Car à tant de cruautés & de voleries que la tolérance & l'impunité leur font pratiquer journellement à la commune ruine des chrétiens, il n'y a point d'autre remède que la justice de vos armes, à qui sans doute le Ciel en a réservé la vengeance. Ce que je ne publierais point si hautement, pour ne me rendre suspect de flatterie, si la renommée ne m'avait déjà devancé, en le faisant savoir à toute la terre. En effet, SIRE, les merveilles

de votre piété, & ce zèle incomparable que votre Majesté témoigne avoir pour l'accroissement des autels, & de la gloire de celui qui fait les monarques, me font autant de preuves certaines que vous êtes le grand Roi de français, par qui l'empire des Turcs & des barbares est menacé de ruine. Déjà, SIRE, nous aurions vu ces effets de votre valeur contre ces infidèles, si les diverses factions des ennemis de votre Couronne nous enviant ce bonheur, n'en avaient jusqu'à présent détourné vos armes victorieuses. Nous espérons néanmoins d'en voir un jour le succès conforme à notre désir ; & qu'en une si haute entreprise qui doit combler votre Majesté de bénédictions & de célestes faveurs ; vos fidèles sujets animés par votre exemple rempliront la Barbarie d'exploits merveilleux de leur courage. Car il est à croire qu'ayant l'honneur de vous suivre, ils ne seront pas moins portés à seconder vos glorieux desseins, que leurs pères le furent sous Louis VII des vertus duquel vous n'aurez pas moins hérité que du Sceptre. Assurément, SIRE, leur zèle & leur valeur ne cèderont point à ceux de ces anciens français, qui allèrent contre ces barbares ; & nous leur verrons renouveler ce fameux exemple de générosité, dont nos Histoires empruntent un de leurs plus beaux ornements. SIRE, votre Majesté sait que ces invincibles guerriers envoyaient des quenouilles & des fuseaux à tous les jeunes gens, qui faute de cœur & de piété, ne voulaient pas accompagner leur Prince en une si sainte guerre.

C'est le moins que nous en devons espérer, SIRE,

puisque votre Majesté même, suivant les traces de tant de grands Rois ses prédécesseurs, sera la première à leur ouvrir le chemin qui les doit conduire aux victoires. Ainsi combattant pour la cause de Dieu, à l'imitation de Rois vos devanciers, vous ferez paraître que vous portez justement le nom de Roi très chrétien, & que vous savez pratiquer cette excellent doctrine d'un des plus célèbres Pères de l'Église qui assure ; Que ni la grandeur du courage, ni les sujets soumis, ni les bons succès d'un long & paisible règne, ne font pas le comble de la félicité des Rois ; vu que plusieurs Princes infidèles se peuvent vanter d'un bonheur semblable ; Mais qu'à bon droit ceux-là se peuvent dire heureux, qui s'emploient de tout leur pouvoir à augmenter le culte & la gloire de Dieu, qui le craignent comme enfants obéissants, & qui font tout leur possible afin de régner plutôt pour jamais dans le Ciel, que pour un temps sur la terre.

Ces vérités, SIRE, m'obligent de vous regarder, comme l'infailible libérateur de tous les peuples affligés, & particulièrement de ces pauvres captifs, qui chargés de fers & de chaînes par l'inhumanité des corsaires barbares, attendent leur délivrance de votre valeur, & ne cessent de prier Dieu pour la conservation de votre Majesté. Le mauvais traitement qu'ils reçoivent de ces infidèles ne peuvent être mis en doute, & je ne l'ai que trop appris par les choses que j'en ai vues. Ayant eu l'honneur d'en rendre compte à votre Majesté au retour de mon voyage, j'ai jugé depuis qu'elle n'aurait possible pas

désagréable que je lui en offrissè l'Histoire particulière. Je l'ai donc mise en lumière, pour donner de plus amples mémoires à votre Majesté, & la remercier très humblement des bienfaits dont il lui a plu m'honorer, surtout en agréant mon service dans sa Royale Maison de Fontainebleau. C'est là, SIRE, qu'en notre Couvent, fondé par la piété des Rois vos prédécesseurs, & maintenu par vos libéralités, je ne cesse d'adresser mes vœux au ciel, & de faire des sacrifices à Dieu, avec tous mes confrères, à ce qu'il lui plaise vous combler de prospérités continuelles, & me conserver à jamais le bonheur d'être,

SIRE,

De votre Majesté,

*Le très humble, très obéissant,
& très fidèle sujet & serviteur,*

DAN.

PRÉFACE

Ceux qui décrivent les faits illustres du grand Alexandre, disent, que ce Prince se fiait si fort en l'espérance de ses conquêtes, que s'étant mis un jour à distribuer libéralement tout ce qu'il avait, à la réserve de quelques petits meubles, il survint un de ces favoris, qui le pria d'avoir agréable qu'il se ressentit des effets de sa générosité. Ce qu'Alexandre trouva de si bonne grâce, qu'à l'instant même il lui donna ce peu qui lui restait, & le mit si fort dans l'admiration par cette action héroïque, qu'il ne pût s'empêcher de lui dire ; & quoi, Sire, donnant tout comme vous faites qu'est-ce que vous vous réservez ? A quoi ce généreux Monarque ayant répondu, qu'il se réservait l'espérance seule ; l'espérance me suffit donc, répartit son favori ; & puisque je me contente d'y prendre part comme vous, elle me doit tenir lieu de tous les biens que vous me sauriez faire, dont je vous remercie infiniment.

Donnant au public cette histoire, si l'on me demande quel est le motif, je répondrai avec Alexandre, que c'est l'espérance, non pas les conquêtes d'aucune chose du monde, puisqu'il y a déjà longtemps que mes vœux & ma profession m'en ont fait dépouiller, mais bien qu'il se trouvera des personnes qui lisant ici les cruautés & les barbaries que souffrent les esclaves chrétiens, sous la tyrannie des mahométans, ennemis mortels de notre foi, en seront touchés de pitié, & se porteront volontiers à secourir de leurs charités ces pauvres captifs, pour en moyenner

la délivrance. L'Ordre, dont j'ai l'honneur d'être, qui par son institution ne se propose pour but que le rachat des chrétiens, & qui pour la même fin, selon le temps & les occasions oblige les religieux à faire le voyage parmi ces barbares, m'a été un motif assez puissant pour écrire de cette matière. Aussi est-ce cette considération, & non pas la vanité de le pouvoir traiter assez dignement, qui m'a donné la hardiesse de me glisser dans la foule de tant d'écrivains dont notre siècle est fécond, & qui savent si bien s'acquitter des ouvrages qu'ils entreprennent. En celui-ci je me tiendrai assez bien récompensé de ma peine, si le public en profite, comme je le désire ; et si je suis des premiers qui ai mis la main à l'œuvre sur cette matière des corsaires, cela n'ôtera pas aux autres la gloire d'y pouvoir travailler, ni d'achever un tableau que je n'aurai qu'ébauché ; au contraire ce me fera toujours trop d'honneur de leur avoir fourni des mémoires très fidèles, & très véritables, que j'ai recueillis de plusieurs bons auteurs, dont les principaux sont côtés à la marge pour donner de la créance à ce discours.

Quand aux mémoires des choses de notre siècle, je les ai apprises en Barbarie des Consuls français, & de ceux que quelques autres nations qui y résident ; comme aussi de plusieurs chrétiens esclaves, & même de quelques Turcs & renégats, de quoi j'ai toujours tâché de m'informer particulièrement, y ajoutant ce que j'en ai vu moi-même sur les lieux.

Que si je fais porter à ce titre d'Histoire de Barbarie, & de ses corsaires, ce n'est pas pourtant mon intention d'en faire une Histoire générale, car vu les divers changements des nations qui ont habité ce pays-là, & les funestes événements qui les ont accompagnés, & qui ont rendu la connaissance douteuse & les mémoires obscurs ; il serait difficile de venir à bout d'un si pénible travail, à moins que d'y employer un long temps. Je me suis donc proposé que d'écrire ici l'Histoire particulière

de Barbarie ; il est vrai que pour celle de ses corsaires, je ne pense pas y avoir rien omis de tout ce qui peut s'en dire. Outre que pour lui donner plus de lumière, & quelque peu d'ornement, je l'ai enrichi de diverses remarques que j'ai tirées de bons auteurs, & particulièrement des saintes lettres. Que si l'on m'allègue que l'Histoire étant une narration simple & véritable, qui doit être claire & succincte, elle n'a pas besoin par conséquent de telles additions, ni semblables parures pour l'enrichir ; je répondrai là-dessus, qu'avec ce que celle-ci a toutes ces conditions, & que son sujet & sa matière mon semblé requérir que j'en fasse de cette sorte ; je ne manque point d'ailleurs de plusieurs exemples de quelques bons auteurs, qui ont ajouté à leurs ouvrages de semblables digressions, & de pareils embellissements. Au reste, je n'expose au jour ce petit ouvrage que comme appels, avec le pinceau ou la plume en la main, pour en corriger les défauts qu'y pourront remarquer les habiles gens, que le savoir & l'expérience rendent capables de juger des ouvrages ; mais aussi avec la volonté de me servir de la même répartie de ce noble peintre, contre ceux qui par caprice & par un dégoût des choses, plutôt que par une véritable connaissance, en voudront dire leur sentiment.

Approbation du Révérendissime Père Général.

Nous Frère Louis, Docteur es Saints Décrets, Général & grand Ministre de tout l'Ordre de la Sainte Trinité, & Rédemption des captifs, Commissaire & Visiteur Apostolique, spécialement établi en tout icelui par notre Saint Père le Pape Urbain VIII. Conseiller & Aumônier de sa Majesté très Chrétienne. Ayant vu l'Approbation des Docteurs en Théologie pour la présente Histoire de Barbarie, & de ses corsaires, faite & composée par notre cher Confrère le Père Frère Pierre Dan, Bachelier en Théologie de la Faculté de Paris, Ministre & Supérieur de notre Couvent de la Sainte Trinité, fondé au château Royal de Fontainebleau, &c. En suite du voyage fait par lui en ce pays là pour la Rédemption des captifs ; Nous donnons permission au dit Dan de mettre au jour & faire imprimer icelle Histoire, espérant que Dieu en sera honoré, que le public en recevra de la satisfaction, & qu'elle excitera de la pitié & de la compassion en l'âme des chrétiens, pour le soulagement des captifs détenus parmi les infidèles. Donné en notre Couvent des Mathurins de Paris dudit Ordre, sous notre seing manuel, celui de notre Secrétaire, & le contreseing de notre générale Administration, ce dix-septième d'octobre, mil six cent trente-six.

Louis, Général,

*Du mandement de notre Révérendissime
Père Général, RALLE Secrétaire.*

PRIVILÈGE DU ROI

L OUIS PAR LA GRÂCE DE DIEU ROI DE FRANCE ET DE NAVARRE :

A nos âmes & féaux conseillers les gens tenants nos Cours de Parlement, maîtres des requêtes ordinaires de notre Hôtel, Baillis, Sénéchaux, Prévôts, leurs lieutenants, & tous autres nos Justiciers & Officiers qu'il appartiendra, Salut. Notre bien aimé le Révérend Père Frère Pierre Dan, Bachelier en Théologie de la faculté de notre ville de Paris, Ministre & Supérieur du Couvent de l'Ordre de la Sainte Trinité & Rédemption des Captifs fondé en notre Château de Fontainebleau, Nous a fait remontrer qu'il a composé revu & augmenté la seconde édition de l'Histoire de Barbarie & de ses corsaires, laquelle il désirerait faire imprimer s'il nous plaisait lui octroyer nos Lettres sur ce nécessaires, qu'il a très humblement fait supplier lui vouloir octroyer. A CES CAUSES, nous avons permis & par ces présentes permettons audit Révérend Père Frère Pierre Dan, de faire imprimer, vendre & débiter par tel imprimeur ou libraire qu'il voudra, ladite seconde édition de l'Histoire de Barbarie pendant le temps & espace de sept ans, à compter du jour qu'elle sera achevée d'imprimer, faisant très expresses inhibitions & défenses à tous les imprimeurs & libraires, s'ils n'ont droit ou charge de l'exposant, de les imprimer ou faire imprimer, ni mettre en vente durant ledit temps, sous quelque prétexte que ce soit, en l'étendue de notre Royaume ou ailleurs, à peine de quinze cents livres d'amende pour chaque contravention, confiscation des exemplaires, & de tous

dépens, dommages & intérêts : A la charge qu'il en sera mis des exemplaires en notre bibliothèque & un en celle de notre très cher féal le sieur Seguier Chevalier Chancelier de France : & afin que ledit exposant jouisse paisiblement de nos présentes grâces & permission. Nous voulons que mettant un extrait d'icelles au commencement ou à la fin de chacun des exemplaires ils soient tenus pour bien & dûment signifiés : & qu'à la collation foi soit ajoutée comme au présent original. Si vous mandons & à chacun de vous en droit foi, enjoignons que du contenu en ces présentes vous ayez à faire jouir ledit exposant & ceux qui auront droit d'icelui, sans souffrir ni permettre qu'ils y soient troublés ni empêchés, cessant et faisant cesser tous troubles ou empêchements au contraire ; Car tel est notre plaisir. Donné à saint Germain en Laye, le douzième jour d'octobre, l'an de grâce mil six cent quarante huit, & de notre règne le sixième.

Par le Roi en son Conseil.

Signé, EON Sieur de la Courchenalier

ET scellé du grand sceau de cire jaune.

Et ledit Révérend Père Frère Dan, a cédé & transporté son Privilège ci-dessus à Pierre Rocolet, imprimeur & libraire ordinaire du Roi & de la Ville, pour en jouir conformément à l'accord fait entre eux, le vingt-deuxième jour d'octobre 1648.

Achevé d'imprimer le 23 novembre 1648.

Les exemplaires ont été fournis.

HISTOIRE
DE
BARBARIE
ET DE SES
CORSAIRES.

LIVRE PREMIER.

Des mots de BARBARE, & de BARBARIE.

CHAPITRE I.

SOMMAIRE

I. Corsaires de Barbarie, héritiers de la malédiction & de la terre de Cham.

II. La Barbarie est un théâtre sanglant, où il s'est joué quantité de tragédies.

III. Étymologie du mot de Barbare.

IV. Le nom de Barbare diversement pris.

TOUS ceux qu'une extrême passion de haine ou de bienveillance a poussés à publier hautement les défauts ou les mérites des hommes, selon qu'ils en détestaient la mémoire, ou qu'elle leur était chère ; ont toujours cru que pour les représenter au naturel, il en fallait tirer le sujet de l'extraction, du nom & du lieu de leur naissance. C'est une vérité si connue de tout le monde, qu'ayant à l'appuyer de nouvelles preuves, je n'en saurais trouver de plus fortes que chez ces ennemis jurés du nom de chrétien, nés à la commune ruine de la société civile ; j'entends ces fameux voleurs, & ces corsaires impitoyables dont j'ai entrepris d'écrire ici l'Histoire. Bien que leur pernicieuse façon de vivre n'apprenne que trop, qu'il n'est point de vice si énorme soit-il, qu'ils n'aient tourné en habitude, je ne crois pas néanmoins en dire assez, si je n'ajoute pour comble à tous les reproches qu'on leur peut faire, qu'ils doivent leur extraction au traître Cham, second fils de Noé, qui maudit justement cet ingrat pour les grands crimes dont il le trouva noirci ; et qu'ainsi ils ont hérité de sa malédiction aussi bien que de sa demeure, si leur pays comme l'assurent quelques auteurs, est cette même terre de Cham, dont il est parlé dans les saintes lettres. Quoi qu'il en soit, quelques monstres dénaturés qu'engendre l'Afrique, elle n'en produit point de si cruels dans toute son étendue que les peuples de cette contrée, qu'on appelle Barbarie : Tellement qu'on peut bien dire d'eux, qu'ils sont en effet les plus barbares de tous les hommes.

Possible aussi qu'à raison de cela, cette région comme maudite a toujours été le théâtre funeste, où le libertinage, l'hérésie & l'impiété ont représenté à la vue de tout le monde une infinité d'actes sanglants & tragiques. Divers peuples qui l'ont de temps en temps habitée, tous infidèles & inhumains, tels qu'ont été les Goths, les Vandales & les Sarrasins, ont joué les principaux personnages de cette tragédie. Je ne parle point des Phéniciens sortis d'Égypte, ni des Romains, ni des Grecs. Les uns & les autres eurent à leur à leur tour la possession de cette vaste contrée d'Afrique : mais les Sarrasins l'ôtèrent à ces derniers, qui l'avaient eue depuis l'empire de Jules César, jusqu'à celui d'Héraclius. Les chrétiens mêmes durant les plus violentes persécutions de quelques Empereurs Romains, après la mort du grand Constantin, inviolable défenseur de la foi, conservèrent avec zèle les Autels sacrés, & prêchèrent hautement la gloire d'un Dieu crucifié pour le salut du monde. De sorte qu'il est bien

à croire, que par des soins infatigables qui eussent été tâchés d'établir entièrement la vraie Religion dans ces contrées des infidèles, si par une révolution déplorable les Sarrasins ne s'en fussent rendu maîtres. En quoi véritablement ce qu'il y a de plus déplorable, c'est qu'ils les ont toujours depuis possédées, & les possèdent encore à présent sous les noms de Maures & d'Arabes, sectateurs & partisans du faux Prophète Mahomet.

Or de quelque façon que se doive prendre le nom de BARBARE, tant y a qu'on trouvera je m'assure, qu'il n'est pas mal convenable à ces peuples brutaux, si l'on se donne la peine d'en rechercher l'étymologie. La plupart la tirent du mot BARBAR, qui signifie murmure : Car au temps que les Arabes commencèrent à habiter ce pays-là, ils appelèrent ainsi les Africains de Numidie, ou de la petite Afrique, où était autrefois Carthage, & où se voit aujourd'hui Tunis. A quoi j'ajoute, qu'ils donnèrent encore ce nom à ceux de l'une & de l'autre Mauritanie, à savoir la Césarienne & la Tingitane, qui par les Royaumes & les Villes d'Alger, de Maroc, & de Fez, se rendent particulièrement remarquables. Ce fut donc à cause d'un certain accent brusque, & d'une manière de parler assez rude, que les Arabes nommèrent Barbares ces peuples d'Afrique, pour ce qu'à les ouïr parler d'abord, ils prirent plutôt leur langage pour un bruit & un murmure confus, que pour les paroles significatives & bien articulées. Peut-être aussi que pour la même raison nous avons accoutumé d'appeler barbare la diction de ceux qui parlent mal, ou qui ne prononcent pas comme il faut. A quoi sert de preuve l'autorité d'un ancien comique, qui se moquant de Nævius, quoi qu'il fut poète Latin, l'appelle Barbare, comme s'il eût voulu dire que ce n'était qu'un ignorant, qui ne savait presque point parler.

Que si l'on m'allègue là-dessus qu'à le prendre dans ce sens là l'on aurait pas beaucoup de raison d'appeler Barbares les corsaires de Barbarie ; pour ce que de façon qu'ils parlent aujourd'hui le langage des Maures & des Arabes, ils suivent entièrement l'usage du pays, soit en l'accent, soit en la prononciation ; je puis répondre à cette objection, que tout cela n'empêche pas qu'on les puisse qualifier à bon droit de ce titre de Barbares, non seulement à cause de leur demeure en un pays qui en porte le nom, mais pour leur infidélité détestable, puisée dans les erreurs le leur Alcoran. C'est lui qui leur fait parler des choses divines en termes impies ; & qui leur inspire des sentiments si contraires à la vérité chrétienne, qu'il ne se peut rien imaginer de plus faux, ni de plus profane que ce qu'ils en disent. Aussi sont-ils brutaux, & si hors du sens commun en

la description qu'ils font de Dieu, de sa Nature, & de ses divins attributs, qu'il paraît assez qu'en leurs opinions ils n'ont rien de raisonnable, & par conséquent que c'est leur faire justice que de les appeler Barbares. Il y a trois autres raisons encore pour appuyer celle-ci.

La première, d'autant que ce mot a toujours été pris par les anciens auteurs, & particulièrement par Lucian, pour signifier de gens de néant, conçus de la plus basse lie du peuple, & nais dans les rues comme des gueux, tels sont les corsaires de Barbarie, hommes abjects s'il n'en fut jamais, d'extraction infâme, de condition servile, & qui sont à vrai dire le honteux rebut de toutes les Nations de la terre.

La seconde, d'autant que le nom qu'ils portent a toujours été le plus illustre épithète de ces esprits mercenaires & mal faits, qui ont une aversion naturelle pour les bonnes lettres, & qui ne sauraient souffrir ceux qui en font possession. A raison de quoi n'étant pas capables de conserver avec eux, ils les fuient & les détestent, à l'exemple de ces indiens ridicules, qui maudissent le Soleil parce qu'ils n'en peuvent supporter l'éclat. Tels sont les pirates que nous décrivons ici. Il n'est pas possible qu'ils aient rien d'humain, puisqu'ils sont ennemis des sciences humaines ; qu'en leurs mœurs & en leurs humeurs sauvages ils tiennent plus de la bête que le l'homme ; & que leurs plus hautes qualités aussi sont celles qui peuvent entretenir en fougue leur naturel farouche & brutal.

La troisième raison & la principale qui les rend dignes plus que tous autres du nom de Barbares, c'est la profession expresse qu'ils en font, & qui leur est naturelle : Car s'il est ainsi, comme le remarque un des grands hommes de l'antiquité, qu'il faille donner ce titre à tous ceux que leurs actions cruelles & détestables ont noircis d'une éternelle infamie ; A qui peut-il être plus proprement attribué qu'à ces malheureux corsaires de Barbarie, qu'on peut appeler les fléaux de la nature, les pestes du genre humain, les tyrans de la liberté commune, & les bourreaux universels de l'innocence, qu'ils violentent sans cesse par des cruautés inconnues au reste des hommes, & qui surpassent de beaucoup celle des tigres & des lions qui naissent en leur pays. Aussi n'était-ce pas sans sujet que les romains, les plus polis & les plus civilisés de tous les peuples du monde, appelaient Barbares les nations qui n'étaient point ou dans leur alliance ou sous leur empire ; c'est-à-dire, qui n'avaient point appris d'eux, ni l'art d'obéir & de commander, ni les lois de la conversation civile, qui leur pouvaient former entièrement & polir l'esprit. Voilà pour ce qui est du nom de Barbare & de Barbarie ; je viens maintenant à sa description et aux particularités qui en dépendent.

DESCRIPTION

DE LA

BARBARIE

CHAPITRE II.

SOMMAIRE.

- I. La Barbarie est une des principales parties de l'Afrique.*
- II. Plusieurs Royaumes & Contrées de la Barbarie.*
- III. Le Mahométisme, secte en crédit parmi les Barbares.*
- IV. Familles des Miramolins, illustrés jadis en Barbarie.*
- V. Atlas Roi de Barbarie, où est une montagne qui en porte le nom.*
- VI. Diverses familles illustres de la Barbarie*

EN cette partie du monde à qui les géographes font porter le nom d'Afrique est située la Barbarie. Elle s'étend du côté d'Occident, au-delà du détroit de Gibraltar, depuis la mer Atlantique, où sont les îles Canaries & le mont Atlas, jusqu'au Levant près de l'Égypte, tout le long de la côte de la mer Méditerranée. De là s'avancant dans les déserts du côté de Midi, elle aboutit au pays des nègres, autrefois appelé la Numidie intérieure, maintenant BILE DULGERID, dans les montagnes du grand Atlas.

Elle contient de ce côté-là les régions de la Numidie, où était autrefois Carthage, & où l'on voit maintenant la ville de Tunis, ensemble les deux Mauritanies, fameuses par les royaumes de Tremessan, de Bugie, de Constantine & de Bône, qui sont aujourd'hui ceux d'Alger, de Coucque, de Fez & de Maroc.

Devers l'Orient elle a le royaume de Tripoli, qui contient presque tout le pays de Barcha jusqu'en Égypte, outre la Lybie extérieure Cyrénaïque & Marmarique, qui sont encore de son étendue.

Elle n'est pas partout également tempérée, ni par conséquent également fertile ; Car ayant comme elle a, près de huit cents lieues d'étendue ; selon que le pays approche plus ou moins, ou du Levant, ou du Couchant, ou du Midi, ou du Septentrion ; il est aussi plus ou moins recommandable pour les choses qu'il produit, & pour le tempérament de l'air. Le plus pur est dans les Régions qui sont la côte de la mer Méditerranée, depuis le détroit jusqu'en Égypte, qui est ce qu'il y a de meilleur en toute la Barbarie. Mais quant aux autres contrées qui avancent le plus dans la terre ferme, & vers le Midi, il n'y a point de doute que pour leur intempérie & leurs chaleurs excessives, elles sont tout à fait stériles & infructueuses. Aussi ne sont-elles habitées de personne dans leurs sablons & dans leurs vastes campagnes ; Et peut-on bien dire qu'elles sont de vrais déserts pour les créatures raisonnables, non pour les quadrupèdes & les reptiles ; n'y ayant point de lieu dans le monde où se vient le plus de lions, de léopards & de tigres, ni plus de serpents & de dragons de toutes sortes. Il est vrai que pour suppléer aux défauts de cette engeance de bêtes farouches & venimeuses, le pays a cela de bon que d'abonder en excellents chevaux, l'extrême vitesse desquels, & leur merveilleuse facilité de manier les font partout estimer.

Mais ce que je trouve de pire parmi ces peuples Barbares, c'est l'étrange superstition qui tyrannise leurs consciences par la violence qu'ils se font eux-mêmes sous les fausses lois du Mahométisme. Car bien qu'elles ne soient fondées que sur les extravagances & des impiétés manifestes, ils s'y attachent si fort néanmoins, qu'ils font leur félicité de mourir martyrs de Mahomet, & de se sacrifier pour lui avec une obéissance qui n'est pas moins ridicule qu'elle est aveugle pour une mauvaise cause. Ce qu'il me serait aisé de montrer ici, n'était que je me refuse d'en déduire les particularités plus au long, & dans l'ordre requis, quand je parlerai séparément ci-après des villes & des royaumes d'Alger, de Tunis, de Salé, de Tripoli, qui sont les principales contrées de toute la Barbarie, avec les Royaumes de Maroc, & de Fez.

Je me contenterai seulement de dire maintenant que depuis que les Maure & les Arabes la possèdent, elle a été diversement gouvernés par plusieurs familles de ces infidèles, dont les unes ont été les Miramomolins, c'est-à-dire Rois des croyants & des fidèles ; titre qu'un temps fut que ces Barbares donnèrent à tous leurs souverains, ainsi que

longtemps auparavant les Rois de le même Mauritanie & Barbarie portaient le nom d'Atlas Roi de ce pays-là, ensuite de celui que les anciens feignaient porter le Ciel sur ses épaules, parce qu'il avait été le premier qui avait remarqué le cours du Soleil, de la Lune, & de tous les astres : ce que les poètes ayant déguisé par leurs fictions ordinaires, disent que ce premier Atlas fut frère de Prométhée, lequel ayant été averti par l'Oracle, qui se donnait garde du fils de Jupiter, il ne voulut jamais pour cette raison recevoir personne pour loger en sa maison : ce que Persée fils de Jupiter & de Danaé portant avec déplaisir, outré de colère & de vengeance contre cet Atlas, il lui montre aussitôt le tête de Gorgone, à l'aspect de laquelle ce Roi fut à l'instant changé en une montagne qui porte encore ce nom aujourd'hui, & est une des merveilles de Barbarie où elle est située, étant si haute que l'on ne peut en voir le sommet ; ce qui a donné là occasion à ces anciens de dire, que cet Atlas Roi de la Mauritanie & Barbarie portait le Ciel sur ses épaules ; C'est ce que j'ai voulu un peu tout à dessein amplifier, comme une remarque faite à propos à l'égard de la Barbarie & de ses anciens Rois.

Et pour revenir aux Miramomolins, ce fut une de cette race nommé Mahomet Enacer Roi de Maroc, qui après plusieurs descentes des anciens Maures & Africains en Espagne, y vint aussi en personne avec une très puissante armée, l'an mille deux cent dix, où il conquit plusieurs places, & ne se contentant de ses victoires, sur l'Espagne, vint en France quelques années après, à savoir l'an mille deux cent seize, où il fut suivi d'une multitude de Maures & de Barbares qui composaient une puissante armée ; mais il y fut généreusement combattu & défait par les Français en la bataille de Naves, ou plaine de Toulouse : ce qui lui donna tant de dépit qu'il s'en retourna en Barbarie tout honteux & chargé de confusion, ce qui fut cause que ses sujets le méprisèrent à un tel point qu'il en mourut peu de temps après, outré d'un extrême regret.

A ces Miramomolins ont succédé les Moravides, qui furent certains rebelles qui se révoltèrent contre eux, & leur ravirent l'Empire de Barbarie.

Ensuite desquels ont régné les Almohades, les Moulays, & depuis les Merins, qui particulièrement se rendirent maîtres des Royaumes de Fez & de Maroc en Mauritanie Tingitane.

Enfin après tous ceux-ci ont été les Chérifs, qui règnent encore maintenant aux dits Royaumes.

Outre lesquels ont été encore autrefois les Califes, sous les titres de Rois & de Cheicks de diverses contrées de Barbarie, jusqu'à ce que le

Grand Seigneur & Empereur des Turcs, depuis environ cent ou cent vingt ans, s'est rendu souverain de la plupart de la Barbarie, comme des Royaumes de Tunis, d'Alger, & de Tripoli ; mais non pas des Royaumes & des villes de Maroc, & de Fez qui ne relèvent point de lui ; mais ont leurs Rois ou Empereurs souverains, & tous de la secte Mahométane.

DES PLUS SIGNALÉS CORSAIRES ANCIENS.

CHAPITRE III.

SOMMAIRE.

- I. Étymologie du mot de corsaire.*
- II. Qu'il y a fort longtemps qu'on a commencé de courir les mers.*
- III. Des pirates de Cilicie.*
- IV. Moyens d'arrêter les courses de ceux de Barbarie.*
- V. Des plus fameux corsaires de l'Antiquité.*
- VI. Cinq remarquables, outre les précédents.*

J'AI longtemps douté si je devais faire entrer ce chapitre dans cette Histoire, jugeant qu'il serait possible plus à propos de laisser ensevelis dans l'oubli ceux dont il est ici fait mention, que d'en renouveler la mémoire. Que si quelque chose m'a mis dans cette irrésolution, ç'a été la crainte que j'ai eue d'offenser les âmes sensibles à la pitié, en leur représentant des corsaires qui n'en ont jamais eu non plus que les monstres de leurs pays. Mais après avoir bien considéré que la vie de ces infâmes voleurs nés dans la Barbarie, était le principal sujet de ce livre, j'ai cru qu'il ne serait pas inutile de rapporter ici les noms, & les faits des plus signalés d'entre eux ensuite de ceux qui les ont

précédés, soit dans le siècle des Grecs, soit dans celui des Romains.

Je commencerai donc par l'étymologie de leur nom, qui est celui de CORSAIRE. Quelques-uns la tirent du mot de Corse, peuple qui habite l'île de Corsegue, l'une des principales de l'Italie, située en la mer Méditerranée, entre la Barbarie et la côte de Gènes, qui est l'état dont elle dépend. Ils fortifièrent leur opinion de ce qu'autrefois les Corses, comme le remarque un ancien auteur, qui les fait d'un naturel cruel & sauvage, n'aimaient rien tant qu'à s'accommoder du bien d'autrui, principalement au temps que les Sarrasins & les Maures possédaient cette île, d'où ils s'en allaient faire des courses sur mer le long de la côte d'Italie.

Mais il est bien plus vraisemblable que le mot de corsaire vient du Latin *currere*, qui signifie courir ; Car le propre de cette engeance de voleurs, qu'on appelle autrement écumeurs de mers, est d'y être toujours aux aguets, & d'y faire des courses continuelles, en donnant la chasse à tous les navires qu'ils rencontrent, pour se saisir de la personne & des biens de ceux qui en sont maîtres. Voilà pour ce qui est du mot de corsaire.

Quant à celui de pirate, je trouve que le mot de *Pyra*, anciennement parmi les Athéniens, voulait dire le même que fraude & artifice, ce qui donna sujet aux Grecs, de nommer pirates, ceux qui par vol ou tromperie troublaient les passages, & le commerce de ceux qui se mettaient en mer, d'où depuis la plupart des autres Nations, ont donné le nom de pirates à ces voleurs, & forbans qui courent les mers, & ravissent le bien d'autrui.

Il est bien vrai toutefois que ce mot n'a pas toujours été pris en mauvaise signification, selon que quelques-uns en écrivent : il était en tel honneur parmi les anciens Danois, peuples d'Allemagne, qu'ils n'appelaient point autrement que pirates, leurs Princes & Capitaines qui commandaient leurs vaisseaux, sur mer. Et se remarque encore que dès l'an de salut huit cent quatre vingt dix sept, comme écrit *Afferius* Évêque Anglais, qui vivait de ce temps-là, *Alfredus* Roi d'Angleterre, voulant mettre ordre aux courses des Danois, mit quelques vaisseaux en mer, pour garder ses côtes & avenues de son Royaume, & appelle cet auteur, pirates les Capitaines, lesquels commandaient ces vaisseaux, qui est autant que s'il les eut voulu nommer gardiens & défenseurs.

Or bien que les mots de corsaire, & de pirate de quelque façon qu'on les explique, aient toujours été pris plus en mauvaise part, en toutes les langues & par tous les peuples, principalement par les Romains & les Grecs ; si est-ce qu'il faut bien prendre garde de ne s'en point servir abusivement, & de ne pas mettre au nombre des pirates ceux qui font

métier d'aller en course, plutôt pour les intérêts publics que pour leur propres. Tels sont dans quelques Républiques chrétiennes plusieurs hommes signalés, infatigables & aguerris au possible, qui poussés d'un ardent désir de rendre le commerce sur la mer plus libre qu'il n'est, hasardent leurs vies pour la purger de tels voleurs, qui ne s'exercent journallement qu'à troubler la tranquillité publique. Par eux se doivent entendre les Barbares, les Turcs, & les autres infidèles irréconciliables ennemis des chrétiens. Car tant sans faut que la considération de la Justice divine & humaine, ni celle de la vie civile & du droit des gens les empêchent de les maltraiter, qu'au contraire ils croient faire de bonnes œuvres, quand ils les peuvent prendre à leur avantage, & les inquiéter par leurs courses & leurs larcins ordinaires.

Ce n'est non plus mon dessein de blâmer ici sous ce nom de corsaires, les Russiens ou les Cosaques, peuples qui habitent la Russie méridionale, la Volonie & la Polodie ; Bien qu'on les fasse passer pour de grands pirates, comme gens qui courent sans cesse la mer noire ; on ne doit point néanmoins leur imputer à blâme leurs courses, puisque étant chrétiens, ils ne les font que contre les ennemis de la foi. Ce qui réussit si bien au Roi de Pologne, dont ils sont sujets, que par ce moyen il travaille fort le Turc, qui ne sait comment y résister ; car pour grande que soit sa puissance, si est-ce qu'il n'a pu jusqu'à aujourd'hui s'opposer aux hasardeuses entreprises de ces Cosaques. Aussi est-il vrai qu'ils vont quelquefois jusqu'à trois ou quatre lieues de Constantinople, avec leurs caïques tant seulement, qui sont de petits vaisseaux de rame, en chacun desquels il n'y a, la plupart du temps, que trente ou quarante soldats. Leur flotte ordinaire est d'environ cinquante de ces barques, qui sont fort légères : de manière qu'avec elles ils donnent la chasse aux Turcs le long de leur côte, & osent bien même descendre à terre, où ils font d'étranges dégâts dans les villages qui sont sur la mer noire, & qui dépendent du grand Seigneur. Que si de hasard il leur arrive d'être poursuivis de se galères, alors ils se sauvent promptement vers les Palus Meotides. Comme ils ont gagné ces marécages, ils enfoncent d'abord leurs barques sous l'eau, où ils demeurent longtemps cachés. Et d'autant que cela leur serait difficile, s'ils n'avaient de quoi respirer, ils usent pour cet effet de certaines cannes assez longues, dont ils tiennent un bout en leur bouche, & l'autre hors de l'eau. Ils sont en cet état jusqu'à la nuit, qui n'est pas plutôt venue qu'ils retirent leurs caïques, & se sauvent à la faveur des ténèbres ; Ce qui leur est si avantageux, qu'outre que par ce moyen ils s'échappent de leurs ennemis, ils surprennent aussi parfois quelques-unes de leurs galères.

Que si pour entamer notre principal sujet, nous le voulons prendre dans sa source, & rechercher l'origine des corsaires, nous aurons sans doute bien de la peine à la trouver : quelques-uns semblent en tirer le commencement de Jason & des Argonautes ses compagnons dont les faits mémorables sont si fort célébrés dans les écrits des anciens poètes, disant qu'il entreprit à ce dessein de courir les mers avec son vaisseau & que par la Toison d'Or, qu'il conquit, nous est signifié qu'il alla piller les Scythes lesquels abondaient en or, qu'ils recueillaient de certains torrents près du mont de Caucase, quoique toutefois Plutarque rapporte la conquête de cette riche Toison d'Or, en un autre sens bien contraire, à savoir au gain avantageux du trafic, qui au moyen de la navigation de ces Arge-nauchers lesquels avaient nettoiyé la mer des pirates, rendirent le commerce libre & assuré, étant alors défendu par toute la Grèce, à qui que ce fut de naviguer en un vaisseau où il y eut plus de cinq personnes, à la réserve de Jason que la valeur, & les hauts faits ayant rendus signalé, avait seul mérité la nef d'Argo, pour purger la mer de tels voleurs. Que cela soit ainsi, ou non, tant y a que delà l'on peut au moins juger qu'il y a longtemps que ce métier est en vogue, & que divers peuples ont eu le bruit de s'y être adonnés, par le rapport de plusieurs auteurs. Polybe fait mention entre les autres des Illyriens, & des Étolien, lesquels ayant joint ensemble leurs forces & leurs vaisseaux, incommodèrent quantité de gens, par le moyen de leurs brigandages & de leurs courses, qui les rendirent odieux à toute la Grèce. Florus remarque le même de ceux des îles Baléares, appelées aujourd'hui Majorque & Minorque, dont je me refuse à parler plus amplement ci-après. Ces peuples, dit-il, se piquaient si fort autrefois du nom & du métier de pirates, qu'avec leur humeur brutale & sauvage ils n'appréhendaient, point de s'embarquer dans de chétifs vaisseaux mal équipés, pour donner la chasse à tous ceux qu'ils rencontraient sur la mer ; ce qu'ils tournèrent si fort en coutume, tant ils aimaient à voler, qu'ayant aperçu de loin l'armée navale des Romains, & conçu de grandes espérances de butin, ils eurent bien la hardiesse d'aller au devant, & l'attaquèrent avec tant de furie à grands coups de fondes, qu'ils couvrirent tous leurs vaisseaux d'une grêle de cailloux. Mais comme toute leur fougue n'était que brutalité, ils furent contraints enfin de céder au courage de leurs vainqueurs, qui les mirent à la raison, & les traitèrent comme ils méritaient.

Mais parmi tous les corsaires de l'Antiquité, il ne s'en est jamais trouvé, ce me semble, de plus pernicieux, ni de plus à craindre, que ceux de la Cilicie, aujourd'hui nommée Caramanie. Leur puissance alla si autant, qu'ils firent une flotte de mille vaisseaux de course, que l'on

tient avoir été si bien équipés & si lestes, que toutes les poupes des galères étaient dorées, les rames argentées, les tapis de pourpre, & les couvertures de même. Comme de leur brigandage naissait le luxe, ils l'entretenaient avec tant de mollesse & de superfluité, qu'outre les soldats nécessaires au combat, ils avaient dans leurs vaisseaux quantité de gens à gages, qui ne servaient qu'à leur faire passer le temps. Les uns leur flattaient l'ouïe par l'harmonie des instruments de musique, & les autres leur chatouillaient le goût par la délicatesse des viandes les plus exquises. Ainsi après s'être enrichis de la dépouille & du butin de quantité de navires, ils attaquaient chacun hardiment ; ils croyaient toute résistance en dessous de la leur ; & ne marchandait jamais à combattre, pour ce que toute leur guerre n'était qu'une violence de brigands, & qu'ils la faisaient au milieu des pompes & des délices. Ce qui les assurait d'ailleurs, c'était qu'ils auraient pour leur retraite plusieurs villes maritimes, où se jetaient tous les jours parmi eux des hommes de marque & d'exécution, pour les grands avantages qu'on leur faisait. Se voyant donc avec ces forces, leur témérité ne fut pas moins haute que leur puissance, & leur fit prendre les armes contre les Romains, qu'ils attaquèrent diversement par mer & par terre. En effet, comme ils étaient toujours en embûches pour surprendre les passants, usant licencieusement de leur fortune ; elle leur fut si favorable, qu'ils prirent un jour deux Préteurs, à savoir Sextilius & Belinus, vêtus à la Romaine, de longues robes de pourpre, marques de leur dignité, & accompagnés de leurs officiers, qu'ils amenaient avec eux. Ils en firent autant une autre fois à la fille d'Antoine, dont ils se saisirent à la campagne, sans respecter ni sa personne, ni celle de son père, qui avait solennellement reçu l'honneur du triomphe : l'on tient même qu'on ne la pût retirer à moins que de gagner avec adresse leurs principaux chefs, & de payer pour sa rançon une très grande somme d'argent. En un mot, ces corsaires se rendirent si redoutables sur mer, que par l'épouvante qu'ils y jetèrent, le commerce sembla perdu tout à fait, & la capitale ville du monde se vit en danger d'être réduite aux extrémités, à faute de vivres. Mais enfin pour éviter un plus grand malheur, les Romains tous d'un accord se résolurent d'y remédier par le moyen d'une puissante armée qu'ils mirent sur pied, sous la conduite du vaillant Pompée.

En cette entreprise l'expérience de ce chef fut secondée de la fortune ; et il la sut joindre à sa faveur avec tant d'adresse, qu'il vint à bout de tous ces pirates en peu de temps. Car comme il sut que pour faire leurs courses ordinaires, & aller en quête après leurs marchands, ils avaient divisé leurs forces, il en fit de même des siennes, & sépara la flotte

en plusieurs escadres. C'était son dessein de faire occuper tous les ports & tous les passages par ses lieutenants, comme il advint en effet. Gellius eut ordre d'aller en mer de Toscane, Plotius de courir celle de Sicile, Gratilius de gagner le Golfe de Ligurie, & Pomponius celui des Gaules ; Torquatus de ne bouger des îles Baléares, Néron d'attendre au détroit de Calis, dit aujourd'hui Gibraltar, Lentulus de tenir la mer de Libye, Marcellinus celle d'Égypte, & le jeune Pompée d'Adriatique. De cette façon, de si adroits capitaines s'étant saisis des principaux ports, ces pirates mal avisés se trouvèrent enfermés sur mer comme dans des toiles, tandis que de son côté le grand Pompée ayant fait voile en la Cilicie, où les plus redoutables d'entre eux s'étaient fortifiés, il les défit tous, & rétablit par ce moyen le commerce, dont ils avaient empêché le cours.

Cette défaite, dont la description n'est pas hors de notre propos, me semble la plus mémorable qui soit advenue au temps des anciens ; et si je l'ai déduite un peu au long, c'est parce qu'apparemment elle nous enseigne les moyens de ruiner les courses & les brigandages des pirates de Barbarie. Ce qui ne serait pas difficile à mon avis, si les Princes chrétiens auxquels appartiennent les villes & les îles qui sont sur la mer de Méditerranée, & qui possèdent les forteresses du détroit de Gibraltar, & des autres mers du Levant, conspirants tous au commun de la Chrétienté, tenaient toujours prêts plusieurs vaisseaux bien équipés, & pleins de soldats aguerris, pour donner la chasse à ces Barbares, & s'opposer à leur violence. Ce bon ordre les ruinerait, je m'assure : et il est à croire qu'on les déferait en peu de temps, ou qu'ils de perdraient d'eux-mêmes si durant cinq ou six ans seulement on essayait de réprimer leurs courses, pour empêcher que la mer ne leur fût plus libre.

A ces fameux corsaires de l'antiquité, dont j'ai fait mention en général, en peuvent être ajoutés plusieurs autres particuliers, qui n'ont pas été des moindres en ce métier. Tel est celui dont il est parlé dans un ancien auteur, qui sans le nommer, en fait un conte bien agréable. Ce pirate, dit-il, ayant fait amas de quantité de navires & de richesses, à force d'écumer les mers & de les courir fut enfin couru lui-même par un certain Roi qu'il appelle Antiochus. Il lui sut si bien donner la chasse, qu'après une longue résistance, il le contraignit de lui demander composition. Le Roi la lui accorda, & par elle il fut conclu, que le pirate aurait la moitié de ses vaisseaux, & que le demeurant serait pour Antiochus. Comme il fut donc question de faire ce beau partage, le Roi voulant tenir la parole, & pareillement ôter le moyen à ce corsaire de faire ses voleries ordinaires (qu'il espérait de continuer à l'avenir sous la

promesse qu'Antiochus lui avait faite de lui rendre la moitié de ses navires, qui lui pouvaient encore suffire à courir les mers) les fit tous couper par le milieu, & lui donna la moitié de chaque vaisseau, retenant l'autre pour lui ; de quoi le pirate ne fut pas moins étonné, qu'Antiochus en fut aise, pour que par cette action aussi plaisante que juste, il satisfit à sa parole, & empêcha que celui qui avait tant fait de maux sur la mer, n'en commit encore d'autres à l'avenir.

Que s'il ne tenait qu'à recourir aux exemples, pour prouver l'antiquité de ces illustres voleurs, nous en trouverions de reste dans les ouvrages des Grecs : mais je le contenterai de rapporter à ce propos ce qui advint au grand Alexandre. Comme ce Monarque voguait un jour sur la mer avec une puissante flotte, il rencontra fortuitement un corsaire, nommé Dionides chargé de butin de plusieurs vaisseaux qu'il avait pris. Il ne fallut point de témoignage que le sien propre pour le convaincre, si bien que sans autre forme de procès le voilà déclaré criminel, & condamné à mort. Voyant donc qu'en cette cause Alexandre était juge & partie, il prit bien la hardiesse de lui dire, qu'à tort il l'avait ainsi jugé, & qu'il ne le pouvait faire mourir, à moins que de se déclarer lui-même le plus grand pirate du monde. Car ajouta-t-il, je n'ai jamais couru que la côte de cette mer, avec un pauvre petit vaisseau où la nécessité m'a jeté pour chercher à vivre ; au lieu que par une pure ambition, toi qui possèdes tant de richesses, tu voles tout le monde, il y a si longtemps, avec une flotte d'un nombre infini de vaisseaux ; répartie qui toucha vivement ce Prince, qu'elle lui fut profitable depuis, & l'obligea de pardonner à celui qui l'avait faite.

Mais si la mer n'était point exempte de corsaire sous l'Empire d'Alexandre, elle ne l'était non plus au temps de Jules César ; car en sa jeunesse, comme il fuyait la haine de Sylla, qui lui tramait des embûches de toutes parts pour l'ôter du monde ; après qu'il eut passé quelques temps à la Cour de Nicomède, & qu'il se fut mis sur mer, le malheur voulut pour lui qu'il tombât entre les mains des corsaires, dont le chef & le capitaine se nommait Alcamon. Pour s'en tirer donc au plus tôt, il envoya quérir sa rançon. Cependant il demeura parmi eux, sans appréhender ni sa captivité, ni les déplaisirs que ces infâmes lui pouvaient faire ; au contraire, pour leur témoigner qu'il était partout César, il les méprisait comme ses esclaves, bien que lui-même fut leur captif. Que s'ils faisaient tant soit peu de bruit, quand il lui prenait envie de se reposer, il leur envoyait dire hardiment par quelqu'un des siens, qu'il les ferait tous pendre, s'ils ne cessaient de l'importuner, & leur répétait ce même langage toutes les fois qu'ils lui faisaient quelque chose qui

ne lui plaisait pas. Eux cependant prenaient pour un jeu ce qu'il disait tout de bon. Il leur sut bien témoigner depuis, lors qu'après avoir été leur prisonnier trente-huit jours, & s'être racheté par une somme d'argent qu'on lui apporta ; il arma tout aussitôt quelques vaisseaux, courut après ces brigands, les mit en déroute, les vainquit, & se fit maître de leur butin ; ensuite de quoi, pour leur tenir la parole qu'il leur avait donnée, il en fit pendre les uns & mettre en croix les autres.

Plusieurs semblables de ces infâmes brigands, se sont encore signalés par leurs larcins & leurs cruautés, dans les siècles passés, desquels je veux charger ces cahiers, pour conclure enfin ce chapitre, après toutefois que j'aurai ici donné place à ces cinq autres suivants, dont les inhumanités ont été si grandes qu'à peine les peut-on croire.

MILTAS est un de ceux-là, qui du règne de Denis Roy de Syracuse, donnait la crainte & l'épouvante sur les mers du Levant à tout le monde, & mena cette vie de corsaire l'espace de trente ans, où il fit de grands maux à ceux de Rhodes, & leur vola une infinité de richesses. Il se remarque qu'étant enfin pris par ces Rhodiots, qui furent longtemps à lui donner la chasse, il confessa que outre ses larcins qui montaient à plusieurs millions, il avait encore tué de ses mains propres plus de cinq cents hommes, & noyés plus de quarante mille, & bien trente mille qui étaient morts de maladie, lors qu'il les tenait forçats en chiourme, de ses galères.

Après celui-ci, nous donnerons place à STILICO : ce corsaire ayant exercé ce beau métier de pirate l'espace de seize ans, le Roi Demetrius, fut contraint de mettre une puissante armée sur mer, & fut pris, non sans se défendre vaillamment où il vendit sa vie & sa liberté bien chèrement à Demetrius, lequel comme il l'interrogeait pourquoi entre tous les autres il avait si mal traité ses sujets, parce que lui répondit-il, tu as fait mourir mon père injustement, & m'as banni de mon pays avec autant peu de raison, ce qui me fait te dire hardiment (maintenant que je vois ma vie qui s'en va être immolée à ta tyrannie) que tu apprennes à être plus juste, & qu'il est dangereux de jeter un homme dans le désespoir, & d'offenser celui qui méprise sa vie.

CHIPANDAS natif de la ville de Thèbes fut un autre corsaire du temps de Cyrus, ses forces étaient si grandes qu'il avait cent trente galères bien armées avec lesquelles il écumait toutes les mers : ce qui obligea Cyrus d'armer contre ce pirate qu'il prit, & par une juste punition de cet insigne voleur, il mit en fuite ses compagnons, & purgea la mer de telle sorte de brigands.

AMONICHIDES, dont parle Thucydide, fut un autre grand

corsaire natif de Corinthe, auquel l'on attribue l'usage des galères à trois espaliers par banc, & qui par ses brigandages, à tant fait parler de lui parmi les anciens.

Je finirai par CLEONIDES qui était en vogue du règne de Ptolémée, & fut l'un des plus cruels corsaires dont il soit fait mention en l'antiquité, homme sans foi & sans parole, aussi bien que sans humanité, en quoi la nature semblait l'avoir marqué tout à dessein, car il était louche & boiteux, ses larcins & l'excès de sa rage qu'il exerçait contre ceux qu'il prenait était si grand que l'on eut espéré plus de ressentiment & de compassion, des tigres & des lions les plus cruels, que de ce voleur & corsaire infâme : il tomba enfin entre les mains de Ptolémée, qui pour expier les crimes de ce bourreau sans pitié, & le donner pour exemple de châtement à telle sorte de brigands, faisait tous les jours tremper quelqu'un de ses membres dans l'huile bouillante, jusqu'à ce qu'il mourut petit à petit parmi ces justes tourments.

DES PLUS FAMEUX CORSAIRES MODERNES

CHAPITRE IV.

I. Abenchapella premier célèbre corsaire de la Barbarie.

II. Corsaires de Barbarie en grande vogue dès l'an mille trois cent nonante.

III. Hariaden Barberousse grand corsaire.

IV. Noms de plusieurs autres pirates.

V. L'an mille cinq cent nonante les corsaires d'Alger ne faisaient aucune course sur les Français.

VI. Plus grand nombre de corsaires aujourd'hui, en Alger, qu'en tous les autres lieux de la Barbarie.

DE ces exemples des anciens corsaires Grecs, & Romains, desquels il a été parlé au chapitre précédent, je passe à ceux des Barbares, & des Turcs, qui ne sont pas à vrai dire si vieux, ni si nouveaux aussi qu'il n'y ait longtemps que ces infidèles mènent cette vie de brigands, & font des courses sur les chrétiens.

Si nous croyons à un auteur célèbre, il y a déjà sept à huit cents ans que ces Barbares ont commencé ce métier de corsaire ; car il remarque qu'en l'an de Salut Six cent nonante-huit, un certain Sarrasin & Mahométan nommé Abenchapella, courait les mers, avec ses galères, & cent

autres vaisseaux, lequel quittant l'Asie, passa à la côte d'Afrique pillant tout ce qu'il trouvait, & par mer & par terre, avec ces particularités qu'il ne ruinait point les villes & les lieux qui faisaient joug, & se rangeaient de gré sous sa tyrannie ; mais aussi avec cette cruauté que jamais il ne voulut mettre en liberté aucune personne qu'il eut pris, homme au reste vaillant & très riche, & comment il allait ainsi écumant les mers, ayant appris que parmi les Maures de la Mauritanie Tingitane, il y avait grande guerre civile, il s'y en alla avec toutes ses forces, & s'étant mis de la partie, gagna les principaux d'entre ces Maures, au moyen de quoi il s'empara de ce pays, & de gré ou de force y planta le Mahométisme, & y mit pareillement en crédit la piraterie, qui depuis a presque toujours ravagé les mers, & jeté la crainte du brigandage que cet Abenchapella a été le premier corsaire d'entre ces Barbares, & infidèles.

Nos Histoires disent à ce propos, que dès l'an de grâce mille trois cent nonante les pirates de Barbarie troublaient déjà bien fort le commerce sur mer, & le repos de la chrétienté. Ce qui fit que ceux de la République de Gènes, que cette affaire touchait particulièrement, à cause de leur trafic, & des grands ravages que ces voleurs faisaient le long de leur côte, pensèrent aux moyens de s'opposer à leurs courses, & d'en arrêter la violence. Et d'autant qu'ils s'estimaient trop faibles pour venir à bout d'une si forte entreprise, ils s'avisèrent d'envoyer les principaux d'entre eux vers Charles Sixième, pour le prier de les secourir, & de leur donner un Prince de sang, pour être général de leur armée, contre les corsaires & les barbares d'Afrique. En effet cette ambassade fut si agréable au Roi & à toute la France, que sans la déclaration de sa Majesté, portant défenses à tous Gentilshommes de son Royaume, d'en sortir sans sa permission expresse, à cause qu'il n'y avait pas longtemps que la trêve était accordée entre la France & l'Angleterre ; il n'y a point de doute que la plupart de cette noblesse eut fait volontiers ce voyage d'outre-mer. Le Roi donc poussé par le zèle qu'il avait pour la religion, & par les prières des Génois, leur donna pour général de cette armée le Duc de Bourbon, Prince le plus accompli de son siècle. A cet illustre chef se joignirent, avec la permission de sa Majesté, plusieurs seigneurs de haute naissance, tels que furent Philippe d'Artois, Comte d'Eu, Beraut Comte de Clermont, Jean de Vienne, Amiral de France, & ainsi des autres, dont je ne fais point mention. Il y eut aussi quantité de Flamands & d'Anglais, parmi lesquels se fit remarquer Jean de Beaufort, bâtard du Duc de Lenclastre. De sorte qu'au rendez-vous de l'armée qui

était à Gènes, on y compta jusqu'à quatorze mille gentilshommes, sans y comprendre les autres soldats, dont les Génois avaient fait de toutes parts de grandes levées. Tellement qu'il fallait bien que cette armée fut puissante, puisqu'elle était composée de tant d'hommes aguerris, & d'une flotte de trois cents galères, & de cent navires ou vaisseaux ronds. Avec toutes ces forces néanmoins, elle ne fit presque point d'effet contre ces Barbares ; car ayant pris bord à leur côte, devant la vile d'Africa, qui était pour lors extrêmement forte & opulente, elle eut la mer si contraire, qu'après avoir été battue de la tempête durant trente jours elle mit à faire ce trajet, qui se fait quelquefois en moins de dix ou douze, elle fut enfin contrainte de faire retraite. Et certainement il n'y eut ni capitaine ni soldat, qui ne demeurât d'accord qu'il leur était impossible de forcer cette place-là, que par la famine, ou par un long siège ; ce qu'ils ne pouvaient aucunement, à raison des incommodités de l'armée, où il y avait quantité de maladies, que les excessives chaleurs du pays avaient causées. D'ailleurs ces Barbares les incommodaient extrêmement par les fréquentes alarmes qu'ils leur donnaient soir & matin, outre que les vivres & les eaux douces commençaient à leur manquer : tellement que toutes ces considérations jointes ensemble, les obligèrent à lever le siège, & à faire voile pour s'en retourner. Voilà de quelle façon en parle Froissart ; en cela contraire à une autre Histoire, qui dit qu'il y eut une grande bataille entre les chrétiens & les Barbares, qui eurent du pire, & que plusieurs assauts furent donnés contre la ville, avec une grande perte d'assaillants ; ce qui abattit fort le courage des Génois, qu'ils se virent réduits à traiter avec ces Barbares, par où ils donnèrent sujet à tous les autres chrétiens de se retirer. Or de quelque façon que cette affaire se soit passée, tant y a pour revenir à notre sujet, qu'on n'entreprit cette guerre que pour essayer de mettre remède aux brigandages de ces pirates, qui dès ce temps-là troublaient les chrétiens, & les incommodaient grandement en leur commerce.

La mer a été depuis toujours couverte de corsaires Turcs & Barbares, qui ont fait partout d'horribles ravages, & commis des cruautés inouïes. Mais par-dessus tous ceux-ci s'est fait remarquer Hariaden, dit autrement Barberousse. C'était un renégat Grec natif de l'île de Methelin, & fils d'un potier de terre. Les chrétiens n'eurent jamais de si cruel ennemi que lui, qui se rendit si puissant & si fameux par ses voleries, qu'au retour d'Hongrie, Sultan Soliman l'envoya quérir, & le fit Bâcha & Amiral de ses mers en l'an mil cinq cent trente-quatre. Il n'eut que trop de bonheur en l'exercice de cette charge, comme l'éprouvèrent à

leur dommage Dom Hugues de Moncade, Portonde, & André Doria, général des galères d'Espagne.

Mais sa fin de la malheureuse fit voir combien Dieu est juste vengeur de tels impies, car après une infinité de maux qu'il avait commis, bouffi de l'orgueil de plusieurs succès qu'il avait eu en ses entreprises, & par le bonheur de ses affaires se promettant encore une plus favorable suite de ses prospérités, ayant chassé le Roi de Tremessen, hors de son Royaume, combien il fut Maure & Mahométan comme lui, & voulant entreprendre contre la ville d'Oran tenue par les Espagnols, qui y avaient une forte garnison, s'étant ainsi acquis l'inimitié des chrétiens, & de quelques Maures ; les uns, & les autres conspirèrent sa perte, le poursuivirent les armes au poing, & l'obligèrent à une honteuse fuite par laquelle cherchant son salut, il fut pris & tué avec tous ses plus confidents, auquel après que l'on lui eut coupé la tête, elle fut portée en Espagne, & mise au bout d'une pique on la promena le long de la côte & des villes maritimes, pour réjouir les peuples en la ruine de ce Roi des corsaires qui avait fait tant de brigandages, & causé tant de malheurs.

De tant de maux déplorables que ce démon pernicieux fit aux fidèles, fut imitateur ensuite Cheredin Barberousse son frère, qui fut aussi un autre fameux corsaire, dont je parlerai amplement ci-après, dans le traité de la ville d'Alger.

La Barbarie en eut un encore, qu'on appelait Halicot, qui ne se fit pas moins redouter que les précédents ; car il se remarque qu'il fit une fois esclaves jusqu'à huit cents chrétiens, qu'il enferma dans une grande caverne au bourg de Sercelle, qui est au Royaume d'Alger. Mais ils furent tous mis en liberté par André Doria, qui donna la chasse à ce pirate avec les galères d'Espagne.

Environ ce même temps était aussi fort en vogue Mamy Lipparoto, Turc de nation, lequel ayant été pris au phare de Messine avec sa galère de vingt-trois bancs, par celles de Malte, y fut pendu avec tous les officiers & les renégats qui s'y trouvèrent dedans : ce qui fut cause qu'un peu après les autres corsaires ayant pris Nicolas dit des Roches, Chevalier François, le firent mourir à coups de bâton pour se venger de la mort de leurs compagnons ; et il est bien certain que tout autant de Chevaliers qui fussent tombés entre leurs mains, n'en eussent pas été quittes à meilleur marché, si la religion n'eût arrêté de ne faire point mourir les renégats ni les corsaires à l'avenir. La mort de ce Chevalier fut sue par un autre nommé Antoine du Binier qui allait reconnaître l'armée de Barberousse, lequel ayant vu ou rencontré un vaisseau Turc chargé d'huile qui allait en

Alexandrie, le pris après l'avoir longuement combattu, d'où il délivra plusieurs chrétiens esclaves, qui lui racontèrent la mort & les aventures de ce Chevalier, qui portait la gueule à un chevron & trois croix d'or.

Après tous ceux-ci il faut faire suivre l'inhumain Dragut, la mémoire duquel sera toujours détestable aux pauvres esclaves. Il était natif de Mentescely, village qui est proche de la ville de Rhodes, fils d'un pauvre paysan, & comme il gardait un troupeau, âgé alors d'environ douze ans, passa un maître canonnier qui considérant cet enfant de bonne apparence & qui marquait quelque chose de généreux, le demanda à son père & l'emmena au Caire, où il lui apprit son art, en quoi il se rendit des plus adroits & des mieux entendus, de là quelques temps après se voyant un peu de bien qu'il avait gagné, il alla en Alexandrie, où il se mit avec quelques corsaires, étant d'un quart ensemble dans un petit brigantin qu'ils avaient, avec lesquels ayant fort profité par leurs brigandages, cela lui donna le moyen d'armer seul une bonne galère qui l'enrichit fort. Et comme alors la renommée de Barberousse était grande partout, elle l'invita de l'aller trouver en Alger, où il était : là ayant fait preuve de son adresse & de son courage en la prise de plusieurs vaisseaux de chrétiens marchands, cela le mit si avant dans l'esprit de Barberousse qu'il lui donna la charge & la conduite de plusieurs galères où il signala sa valeur, & Barberousse étant mort, Sultan Soliman le déclara chef de tous les corsaires de Barbarie : il allait ordinairement en course avec une trentaine de galères. Ses forces étaient si grandes qu'il eut bien la hardiesse d'assiéger la ville Boniface, qui est la capitale de l'île de Corse, qu'il prit à composition, laquelle composition il ne garda pas bien : car il y mit presque tout à sang, possible dépité de rage & piqué de vengeance contre ceux de Gènes, dont Boniface & toute cette île dépend, de ce que ayant été une fois pris esclave par eux, quelque temps auparavant il l'avaient exposé (comme un insigne corsaire, & infâme renégat) à la risée du peuple, la barbe à demi rasée.

Ce Barbare ayant longtemps couru les mers, sans se lasser jamais d'assassinats ni de voleries, se vit à la fin investi par André Doria, aux îles de Gerby, où il le tint assiégé avec vingt galères qu'il avait. Mais le malicieux corsaire jugeant bien qu'il ne pouvait sortir de là par le port, sans être battu par Doria, qui était beaucoup plus fort que lui, & qui toutefois n'osait avancer à cause de l'artillerie de la forteresse, s'avisa d'une ruse subtile pour se tirer de ce détroit ; qui fut de se servir de la commodité d'un petit canal assez proche de là, où à force de bras & d'autres inventions, il fit transporter à peu de bruit toutes ses galères, & ainsi gagna la pleine mer. Avec ce qu'il s'échappa de cette sorte, il eut tant de bonheur en sa fuite,

qu'ayant fait rencontre d'une galère de Sicile, & d'un grand vaisseau chargé de vivres, il les prit tous les deux, & renforça la chiourme de ses galères de tout ce qu'il trouva de chrétiens, tandis que Doria l'attendait à la sortie du port où il n'était plus. Enfin se Barbare qui avait fait répandre tant de sang, répandit le sien pour la dernière fois d'un coup de canon qui fut tiré de Malte, que Sultan Soliman Empereur des Turcs tenait assiégée, en l'an mil cinq cent soixante-cinq. J'avais oublié, qu'avant Dragut, coururent des mers avec d'étranges violences trois autres pirates, qui n'étaient pas moins odieux que lui. Le premier se nommait Sinam, autrement le Juif, qui avait vingt-quatre fustes & une galère : le second Haidam de Smyrne, surnommé CHASSE DIABLE ; et le troisième Halliert, qui commandait quatre fustes & à deux galères ; et tous ceux-ci joints ensemble avec Barberousse, se crurent bien assez forts pour entreprendre sur Calis, ville d'Espagne, près de l'embouchure du détroit de Gibraltar.

A ces pirates célèbres succéda le renégat Occhiali, Calabrais de nation, qui pour les grands services rendus à Sultan Selim, fut fait par lui Roi d'Alger. L'Histoire remarque qu'avec toutes ces malices il ne fut pas moins vaillant qu'ingénieux & rusé, comme il le fit bien paraître en diverses entreprises, qui lui réussirent heureusement. En la bataille de Lépante, où il commandait en qualité d'amiral, il donna de si hautes preuves de courage & d'expérience, que peu s'en fallut qu'en ce combat naval, avec cent vaisseaux il ne détournât le cours de la victoire, qui penchait déjà du côté des chrétiens. Mais comme il vit qu'on le repoussait vertement, & que les Turcs auraient du pire, il eut recours à la fuite, en laquelle il usa d'une merveilleuse adresse ; & pour ne tout perdre, il rassembla peu à peu le reste de ses vaisseaux : en quoi certes il se montra si adroit & si courageux, que sa retraite se fit toujours en combattant, jusqu'à ce qu'à la faveur de la nuit il se sauva, & reprit la route du Levant. Il était de si vile extraction (ainsi que la plupart de ces corsaires & renégats) que la pauvreté de son père l'aurait réduit à être porcher. En effet quand les Turcs le prirent en une descente qu'ils firent en Calabre, il gardait des pourceaux, & parce que lors de sa prise il était en une extrême nécessité, que la teigne le mangeait, les Turcs le surnommèrent Fartas, qui veut dire parmi eux le teigneux.

Or pour ce que je n'affecte pas ici de nommer ces pirates par ordre, il ne faut point que je passe sous silence, qu'avant tous ceux dont je viens de parler, fut grandement redouté l'impérieux Curtogli, Turc de nation, & corsaire impitoyable, qui plus que personne porta Soliman à faire la guerre

à ceux de la ville de Rhodes, & qui par ses artifices en avança fort le siège : a quoi le poussa particulièrement un désir insatiable de se venger des chevaliers de cette île, pour s'être opposés souvent à ses voleries, & en avoir empêché l'effet par la chasse qu'il lui avaient plusieurs fois donnée ; outre qu'ayant mis à mort deux de ses frères, ils en tenaient encore un esclave dans leur ville ; en ce même temps était encore en grand crédit Amurat Raïs, corsaire qui rendit de signalés services à Sultan Soliman, durant & auparavant le siège de Rhodes, où la mort arrêta le cours de ses cruautés & de ses pirateries ; les Turcs en faisaient si grande estime que pour perpétuer sa mémoire, il lui ont bâti un superbe tombeau en un faubourg à trois cents pas de Rhodes.

Durant ce siège était encore en vogue Orthogut, un autre fameux pirate, que les insignes cruautés & brigandages n'ont pas moins rendu renommé parmi ces Barbares & infidèles.

Il s'en est trouvé d'autres encore dans le Royaume de Tunis, qui pour avoir raffiné ce beau métier, n'ont que trop fait parler d'eux, depuis trente ou quarante années. Tels ont été Car Osman, Turc de nation, Sta Morat, général des galères, & tel est encore aujourd'hui Issouf Dey, comme il se verra plus amplement ci-après.

A ces derniers, quelques habiles qu'ils fussent, n'ont point ce déni en méchanceté, ni stratagèmes ceux du Royaume d'Alger. Leurs principaux chefs ont été Jaffart Raïs, & Morat Raïs, dont tous ceux de son métier s'étudiaient d'imiter l'adresse. Aussi était-elle si grande, qu'en l'an mil cinq cent nonante-huit étant venu à Marseille avec quatre galères, il trouva moyen de se sauver de celles de Florence, qui l'attendaient au nombre de six à la sortie du port, aux îles du château d'If, que le grand Duc de Toscane tenait alors : en quoi véritablement la dextérité de ce pirate fut merveilleuse. Car bien qu'il y eût toutes les apparences du monde qu'il ne pouvait échapper, il le fit néanmoins, & passa si vite ayant démonté les chambres de poupe de ses galères, il gagna l'avantage à son aise, avant qu'être reconnu de celles de Florence, qui coururent en vain après lui. De quoi le Duc s'irrita si fort, qu'il fit trancher la tête de celui qui en était général, pour lui avoir failli une si belle prise, qu'il croyait lui devoir être assurée. J'omets quantité d'autres corsaires de la ville d'Alger, qui ne se sont que trop fait connaître au grand préjudice de toute la chrétienté. Tels ont été Faret Bey, Aly Pichiny, duquel il y a encore aujourd'hui en Alger un baigne ou prison qui porte son nom, parce qu'il l'avait fait bâtir, où il mettait ses esclaves : Ali Mami, Aripagi, Assan Portugais, & une infinité d'autres desquels il sera parlé ci-après au

dénombrement de leurs vaisseaux. Aujourd'hui, même il y en a beaucoup plus qu'en tous les autres endroits de la Turquie & de Barbarie, comme il se remarquera plus particulièrement par la suite de cette Histoire. Que si je n'ai pas été assez ponctuel à rapporter par le menu leurs noms & leurs brigandages, c'est que le nombre m'en a semblé si grand, qu'au lieu d'un simple chapitre, il faudrait assurément un volume entier, pour les y comprendre tous.

DE L'INIMITIÉ
DES TURCS,
BARBARES, MAURES,
ARABES, ET AUTRES PEUPLES

MAHOMÉTANS CONTRE LES CHRÉTIENS.

CHAPITRE V.

I. Satan ennemi de l'homme, a toujours cherché les moyens de le perdre

II. Il suscite Mahomet & sa secte, pour essayer de ruiner l'Église de Dieu.

III. Les Mahométans attentent volontiers à la vie des chrétiens ; où il est parlé du mot d'assassin.

IV. Coutume en Barbarie de se servir d'un chrétien en l'exécution d'un Turc & pourquoi.

V. De la secte des Rafdis.

VI. Zèle des femmes de Barbarie, & des femmes de Barbarie, & des Marabouts, pour la ruine de la religion chrétienne.

VII. Les Turcs ne mangent d'aucuns animaux, que les chrétiens ont tué.

VIII. Injures des Turcs & des Barbares contre les chrétiens.

IX. Pourquoi les corsaires de Barbarie vinrent ensemble en si bonne intelligence.

CE n'est pas sans une grande raison que par la bouche même de l'éternelle Vérité, Satan est appelé L'HOMME ENNEMI, puisque c'est pour nous enseigner qu'il n'est point de ruse, d'artifice, ni de force, dont il ne se serve pour le surprendre & le perdre. Ainsi après qu'en l'œuvre miraculeuse de la création, Dieu eût également fait paraître les merveilleux traits de sa bonté toute puissante, & semé par manière de dire le premier homme, comme un froment bien trié, tel que se disait être un Saint Martyr de l'Église naissante, exposé à la rage des lions ; le diable cet HOMME ENNEMI DE DIEU & des hommes, y sursema aussitôt la zizanie ; & par une forte batterie qu'il dressa contre le pauvre Adam, le fit trébucher de la grâce dans l'abîme du péché. Ce fut lui-même qui continuant dans sa malice, sollicita le premier bourreau qui fut jamais à tremper ses mains dans le sang innocent de son frère Abel ; pour montrer par là que déjà son dessein n'était autre que de faire la guerre aux fidèles ; lui qui arma contre eux les mains violentes d'un Néron, d'un Domitian, d'un Diocletian, d'un Julian l'Apostat, & de semblables tyrans ; & lui-même qui voyant leurs persécutions déracinées par l'heureuse conversion du grand Constantin, & par la ruine des Juifs, suscita contre l'Église les blasphèmes des Arriens, & les impiétés horribles de tels autres hérésiarques.

Mais comme il vit enfin que ces machines n'étaient pas assez puissantes, il ramassa toutes ses forces ensemble ; & au commencement de l'an six cents, il sema la plus pernicieuse & la plus damnable zizanie que l'on eût vu. Il se servit pour cet effet du maudit Sergius Moine de Constantinople, entaché de l'hérésie de Nestorius, & qui s'était échappé du cloître, pour la crainte qu'il avait d'être puni de ses crimes. Ce malheureux confident des débauches de Mahomet, lui fournit en conférant avec lui ce pernicieux amas d'erreurs, d'impiétés, d'extravagances & de blasphèmes, que ce faux prophète des Turcs a débité son Alcoran, & dont il a misérablement empoisonné la plus grande partie du monde. L'ignorance & la superstition ont couvé cette peste, que la tyrannie a fait éclore parmi les âmes craintives ; & peut-on bien dire qu'il n'y eut jamais de persécution contre l'Église, ni plus dangereuse, ni plus cruelle que celle-ci, puisqu'il y a mille ans qu'elle dure. Aussi s'est-elle tournée contre les chrétiens en une haine irréconciliable & mortelle ; et cette haine ne procède d'autre source que le l'impunité de ces Barbares, qui ont abandonné le culte du vrai Dieu, pour se rendre suppôts & Ministres de

Satan. Et d'autant que leur persécution n'a pour objet que la ruine des fidèles, c'est pour satisfaire à leur damnable dessein, qu'ils ne cessent de les opprimer par l'injustice de leurs armes. A quoi les incite sur toutes choses la ridicule imposture de leur faux prophète, qui se vante dans son Alcoran, que Dieu lui a promis & juré solennellement, qu'il récompensera de la couronne du Ciel, tous ceux qui auront combattu contre les ennemis de sa loi (dont ils savent bien qu'il n'y en a point de plus à craindre que les chrétiens) & que soit qu'ils triomphent d'eux, ou qu'ils meurent dans les combats, ils posséderont les félicités de leur paradis imaginaire. C'est à raison de cela, que lors qu'ils célébrèrent leur BAÏRAM, comme qui dirait leurs Pâques, après avoir fait une infinité de cérémonies, ou plutôt de singeries étranges dans les mosquées, ils achèvent cette belle fête par une prière solennelle qu'ils font contre les fidèles. Par cette prière ils demandent à Dieu qu'il lui plaise exterminer entièrement les Princes chrétiens, ou les faire armer les uns contre les autres, afin que par cette division & cette mauvaise intelligence, ils puissent cependant étendre les bornes de leur loi & de leur Empire. Ensorcelés d'une si abominable doctrine, ils se portent jusque à la rage contre les chrétiens, & cherchent divers moyens de leur nuire.

Ce que pratiquent particulièrement tous les corsaires de Barbarie, qui appellent œuvres méritoires les tourments qu'ils font souffrir aux chrétiens, & se persuadent que ce mauvais traitement efface tous leurs péchés ; pour ce, disent-ils en leur folle croyance, qu'ils agissent directement contre les ennemis de Dieu.

Ainsi ceux qui parmi eux se veulent mettre en estime, n'ont rien de si à cœur que cette persécution ; & plus elle est grande, plus ils croient témoigner de zèle pour leur loi ; par où vous pouvez juger à quel point en sont réduits les pauvres esclaves.

Mais entre autres, les Arabes & les Maures mahométans ont cette brutalité si fort enracinée en leur âme, que s'il leur advient de tuer un chrétien, ils s'estiment assurés par là de s'en aller droit au Ciel pour y jouir des sales délices que Mahomet leur a promises. C'est ce qui leur donne aussi la hardiesse d'attenter si volontiers à la vie des chrétiens, & qui fait que ceux d'entre eux qui voyagent en Turquie & en Barbarie, n'osent aller bien avant à la campagne, & dans le pays, s'ils ne sont déguisés en Maures, ou vêtus à la Turquie, ou accompagnés de quelques janissaires Turcs ; ce qui s'appelle en ces quartiers-là aller en Caravane. Ce fut cette même erreur inspirée par les démons, qui poussa tant d'assassins, ou, comme disent quelques-uns, tant d'Arsacides, à se jeter dans

les armées chrétiennes, qui s'étaient croisées pour le recouvrement de la terre Sainte. Là ces mahométans sous de faux prétextes, & déguisés pour n'être connus, s'en allaient tuer les principaux chefs, sans appréhender ni les supplices, ni la mort même ; au contraire, ils mettaient en cela le plus haut point de leur gloire, & croyaient assurément s'ouvrir un chemin au Ciel par ces horribles assassinats : d'où est venu, si je ne me trompe, le mot d'assassin, dont nous usons d'ordinaire, pour signifier un meurtrier de propos délibéré. Ils faisaient bien encore pire, tant ils étaient forcenés de rage : car depuis qu'ils avaient pris une fois cette sanglante résolution contre quelque Prince chrétien, ils passaient jusque dans les états, pour l'exécuter.

L'Histoire le remarque en la vie de Saint Louis, qui se vit en hasard de la perdre, par l'exécrable attentat du Vieil de la Montagne, Prince des Assassins, ainsi nommé, à cause que les terres de son Empire, étaient entre le pays de Tyr, & les montagnes de Phénicie. Ce tyran fut si cruel & si hardi, que d'envoyer en France deux de ses sujets, pour tuer ce Saint Roi ; et s'il l'avertit depuis de cette conspiration, ce ne fut pas tant pour aucune repentance qu'il en eût, que pour ses intérêts propres ; ayant jugé qu'il lui serait plus avantageux d'avoir alliance avec lui, que de l'ôter du monde, par la violence & le meurtre dont il faisait profession expresse.

Un Historien de ce temps-là, remarque fort bien à ce propos, que ce Vieil de la Montagne, qu'il nomme autrement, *le Prince des Bédouins*, ne sortait jamais pour aller aux champs, qu'il ne fit marcher devant lui une manière de héraut, qui portait sa hache d'armes ; le manche de laquelle était couvert d'argent, avec quantité de couteaux qui pendillaient à l'entour. Avec cette enseigne redoutable il faisait halte de temps en temps, & s'adressant aux passants ; *Tournez-vous arrière* (leur criait-il en sa langue) *& fuyez de devant celui qui porte la mort des Rois entre ses mains*. Après ce témoignage, il n'en faut point d'autre, pour montrer que la haine de ces infidèles contre les chrétiens, est montée à un si haut point, qu'elle surpasse toute autre sorte d'inimitié.

C'est pour la même raison encore que les corsaires de Barbarie, & particulièrement ceux d'Alger ont cette coutume, quand par ordonnance de justice on veut faire mourir un Turc, de se servir pour cette exécution d'un esclave chrétien, qui est seulement accompagné du bourreau, qu'ils appellent *Mesïar*. Où il est à remarquer qu'ils prennent pour cette action le premier esclave qui se rencontre, sans le choisir autrement ; & que s'il refuse d'y consentir de gré, on l'y contraint à coups de bâton. Ce qui est

cause que toutes les fois qu'on doit exécuter quelque Turc par ordonnance de la justice, la plupart des esclaves se cachent dès qu'ils le savent, afin de n'être employés à cet infâme métier. Que s'il ne s'en trouve point par les rues, le Mesüar en va prendre quelqu'un dans les prisons, qu'ils appellent *Bagnes*, ou bien il y mène le Turc condamné, & le fait exécuter par tel esclave que bon lui semble. Car bien qu'à le prendre en général, les esclaves aient presque tous une aversion pour cela ; si est-ce qu'il s'en trouve toujours quelqu'un qui plus déterminé que les autres, fait volontiers ce sanglant office, n'ayant non plus de pitié de ces Barbares, qu'ils en ont pour des chrétiens.

Or comme je ne pouvais pas bien m'imaginer pourquoi cela se faisait, j'eus la curiosité d'en apprendre la cause, & la demandai pour cet effet à quelques Turcs que je connaissais ; qui me répondirent que leur Mesüar étant leur compatriote, il n'était ni juste ni bienséant qu'un Musulman, c'est-à-dire un fidèle, trempât ses mains dans le sang de son frère, puisqu'ils étaient tous deux d'une même loi : à raison de quoi ils employaient un chrétien qu'ils savaient être ennemi de leur religion, afin que le patient Turc étant exécuté par lui, sa mort en fût plus méritoire : car ils sont si fous que de croire le mérite des bonnes œuvres, quoi qu'ils en haïssent la pratique.

Outre ceux-ci, il se trouve encore une certaine secte de mahométans appelés Raphdis, qui est une petite nation laquelle habite en haute Galilée, & en Phénicie, qui beaucoup plus superstitieuse que les autres Turcs, porte encore une telle haine aux chrétiens, que leur rencontre est à ces infidèles en telle horreur, qu'arrivant que dans leur chemin ils en voient quelqu'un, ils lui crient de loin, ou liu font signe qu'il ait à se détourner, l'obligeant de passer au-dessous du vent, & en cas qu'il ne le fasse promptement, ils se jettent dessus & l'outragent de coups, pour ne se voir immondes & infectés (disent-ils de leur folle croyance) de l'air qui aurait touché à ce chrétien, & sont de plus si abusés, qu'ils sen donnent bien de garde de manier ce qu'il aurait touché, ni aucune chose qui lui aurait servi ; que s'il leur arrive d'en faire rencontre de quelqu'un, aussitôt par un zèle extravagant de leur secte maudite, ils s'écrient levant les yeux au Ciel, Grand Dieu, que je t'ai d'obligation de ce que tu ne m'as fait chrétien comme ce pourceau : c'est ainsi qu'ils appellent par mépris les chrétiens.

A ces témoignages de la grande inimitié de ces mahométans contre les chrétiens, il faut ajouter une coutume qu'ils ont : c'est qu'à chaque fois qu'il leur prend envie de se signaler par quelque grand acte de dévotion à leur mode, ils s'en vont trouver leurs marabouts, qui sont

comme leurs religieux & leurs prêtres, qu'ils tiennent pour saints, ceux-là principalement qui demeurent hors des villes, où ils vivent en ermites, & les sollicitent ardemment de vouloir prier Dieu pour eux, & pour l'extirpation des chrétiens.

Mais les femmes Turques entre les autres sont fort plaisantes, & se montrent extraordinairement zélés. Celles d'Alger s'en vont souvent visiter deux certains marabouts, nommés Sidi Amatonis, & Sidi Adaraman, dont l'un demeure hors la porte de Babaloy, & l'autre près de celle de Babason. Comme ils sont tenus d'elles pour saints, aussi sont-ils les oracles qu'elles consultent avec révérence, surtout quand leurs maris sont allés en course ; car elles leur font alors quantité d'aumônes & de présents, pour les obliger à prier Dieu pour eux, afin qu'ils fassent bon voyage contre les chrétiens, & quantité de prises, ou de Galymes, qui est le mot dont ils usent pour exprimer leurs larcins & leurs brigandages. Cependant, ces marabouts leur promettent toute sorte de bon succès, & n'est point de forme qu'ils ne prennent, pour autoriser leur hypocrisie. Quelquefois même quand la verve les emporte, & qu'ils sont gros de l'enthousiasme de Mahomet, ils hurlent brutalement plutôt qu'il ne crient, afin de mieux débiter leur dévotion prétendue. Alors par plusieurs paroles confusément prononcées, ils souhaitent un heureux voyage à ces maudits corsaires, & prient leur faux Prophète de leur être tellement favorable, qu'ils s'enrichissent du butin gagné sur les chrétiens, & en mettent plusieurs à la chaîne.

L'inimitié de ces femmes passe encore si avant, que comme elles ne sont pas capables de porter les armes, & par une guerre ouverte ruiner les chrétiens, elles sont néanmoins si portées de haine en leur endroit, que la plupart en mourant laisse quelque chose par testament, pour leur faire la guerre, ou pour acheter des armes, ou pour fonder de l'artillerie, témoin le canon que la Sultane femme de l'Empereur Mahomet second, laissa pour cet effet, par son testament, pour le salut de son âme, & dont cet Empereur Turc se servit si volontiers contre les chrétiens.

Pour comble de leur inimitié contre eux, pour ce qu'ils savent en qu'elle vénération ils ont la Croix (qu'un saint Docteur appelle la clef du Ciel, dont le sauveur du monde s'est voulu servir pour ouvrir le Paradis) afin de les offenser au dernier point, ils mettent deux doigts en forme de croix, puis par une impiété digne de mille supplices, ils crachent dessus, & dégorgent de leur bouche puante un cloaque de saletés & de paroles abominables.

Avec cela ils ont tellement en horreur tout ce qui vient des chrétiens,

que les plus zélés en leur loi ne mangent jamais des viandes qu'ils ont apprêtées, comme les croyants immondes & pollués par leur attouchement ; aussi quand ils parlent d'eux, pour tous éloges & titres d'honneur qu'ils leur donnent, ils les appellent d'ordinaire chiens, traîtres, Juifs, & hommes sans Dieu & sans foi ; à quoi ils ajoutent pour comble le mot *Chupeque*, qui signifie en leur langage, chien vilain & enragé.

Mais autant que ces corsaires, Turcs & Barbares, ont d'animosité contre les chrétiens, autant ont-ils de bonne volonté les uns pour les autres ; de quoi certes je me suis étonné assez souvent ; car il y a toutes les apparences du monde qu'il y devrait avoir de la division entre eux, à cause de l'inégalité des forces. Ainsi c'est une merveille bien étrange que ceux d'Alger, qui sont les plus puissants & les plus craints, s'accordent si bien avec ceux de Tunis, de Salé, & de Tripoli, & ces derniers avec les autres, vu que tous ensemble étant d'un même métier, il est difficile qu'en leurs mutuelles voleries, il ne se rencontre des obstacles qui les mettent en dissension. Et toutefois cela n'arrive point parmi eux ; & je m'en étonne d'autant plus que c'est le naturel des méchants (entre lesquels ceux-ci tiennent le premier rang) de craindre toujours que les autres ne s'avancent à leur préjudice.

Cela se voit par épreuve en toute sorte de conditions, dans lesquelles il y a toujours de l'envie entre gens de même étoffe. Il y en devrait donc bien avoir en ces pirates, puisque cette aversion se rencontre parmi des bêtes qui ne sont pas si à craindre qu'eux. Ainsi lisons nous que la belette est naturellement ennemie des autres animaux, qui font comme elle la guerre aux souris ; surtout d'une espèce de couleuvres, qui dans les maisons des champs s'attaquent aussi à cette vermine. Or cette inimitié de la belette & des serpents, procède, selon Aristote, de ce qu'ils ne peuvent souffrir que l'un prenne part à la chasse ni à la proie de l'autre.

Cela présupposé, l'on pourra dire de même, comme j'ai remarqué ci-devant, que les pirates de Barbarie ne devraient non plus être d'accord ensemble, que les animaux dont je viens de parler, puisqu'il est presque impossible que dans leurs courses & pirateries ordinaires, le profit de l'un ne soit la perte de l'autre. A quoi néanmoins il n'est pas incompatible qu'on ne réponde, qu'étant tous voleurs, ils peuvent vivre sans division, puisque les méchants se plaisent d'ordinaire avec leurs semblables ; si ce n'est qu'on veuille alléguer encore que cette paix en laquelle ils se maintiennent, est ce qui les fait valoir, comme leur donnant moyen de s'assister au besoin, & de joindre leurs forces ensemble, quand ils se rencontrent pour donner la chasse aux chrétiens.

D'ailleurs, cette union mutuelle fait qu'ils manquent rarement de munitions, pour ce que les uns en accommodent les autres ; comme par exemple, ceux d'Alger prennent des rafraîchissements à Salé, lorsqu'ils passent le détroit pour aller sur l'océan ; ou s'ils vont au Levant, ils s'en fournissent à Tunis : et ainsi par ces mutuels offices, ils entretiennent ensemble leur bonne intelligence. Mais bien que toutes ces raisons soient assez fortes & assez considérables, si faut-il pourtant qu'on m'avoue que le principal motif qui oblige ces Barbares à vivre paisibles entre eux, c'est l'aversion naturelle qu'ils ont contre les chrétiens, qui est si grande, que pour avoir moyen de leur faire plus de mal par leur union mutuelle, ils aiment mieux relâcher de leurs intérêts propres, que la diviser & la rompre.

POURQUOI DIEU PERMET QUE LES FIDÈLES SOIENT ESCLAVES.

CHAPITRE VI

I. Dieu fait une estime particulière des Justes, & c'est pour cela qu'il les éprouve.

II. La vertu n'est jamais si forte que dans les adversités.

III. De la Captivité des Israélites.

IV. Raisons pour prouver que Dieu aime ceux qu'il afflige.

V. Instruction pour les esclaves, que les infidèles oppriment.

QUELQUES-UNS des plus savants d'entre les Hébreux, considérants combien plaisent à Dieu les âmes des Justes, qui n'aspirent qu'à faire ses Saints Commandements, ont très bien dit, qu'elles sont comme un beau bouquet en la main du Souverain Créateur, qui le voit & le flaire sans cesse, pour ne lui être pas moins agréable par la diversité de ses fleurs, que pour la douce odeur qui s'en exhale. Cette mystérieuse pensée montre en peu de mots le merveilleux soin que la divine providence a toujours eu des fidèles ; puisque être en la main de Dieu, c'est reposer heureusement sous l'ombre de sa protection ; à quoi se rapportent les paroles de la Sapience, qui dit, *Les âmes de justes sont en la main de Dieu,*

Et le tourment de la mort ne les touchera point. Et toutefois c'est une merveille bien digne de considération que son éternelle providence, comme si elle manquait de pouvoir, ou qu'elle eût perdu le souvenir de ses serviteurs, permette qu'ils tombent si souvent dans les pièges des infidèles, ennemis jurés d'e son nom, & qu'ils vivent misérablement sous les fers d'une captivité qui leur est insupportable. Car s'il est vrai qu'il les aime, comme il faut le croire, & qu'il prenne plaisir à les voir, comment souffre-t-il qu'ils soient ainsi punis & tyrannisés ?

La principale réponse que j'ai à faire à cette proposition, outre les autres raisons que j'étendrai ci-après, est que Dieu envoie des afflictions aux âmes des Justes, pour les exercer par ce moyen, & mettre leur patience à l'épreuve : car comme l'orfèvre juge de la bonté de l'or en le jetant dans le feu où il se raffine ; Dieu tout de même éprouve les siens dans la fournaise des afflictions.

C'est ainsi que le confessait un grand Prophète, vrai miroir de patience, lors qu'il parlait de soi-même dans le comble de ses misères, & sur un fumier tout plein d'ordures, d'où comme d'un haut théâtre il publiait par son exemple le mérite de cette sainte vertu.

Ce fut de la même sorte que Dieu voulut éprouver le bon Tobie, qui dans les saintes lettres est proposé pour un vrai sujet d'imitation à tous ceux qui sont tombés en misère, & qui traînent leur vie dans les disgrâces d'une cruelle captivité ; ce saint vieillard ayant été fait esclave sous le règne de Salmanasar Roi des Assyriens, ne perdit jamais courage ; & quelques maux qu'il souffrit en sa condition, il demeura toujours ferme dans le chemin de la vérité, & du vrai culte de Dieu ; car nous lisons de lui, que par un ardent zèle d'amour & de charité, il assistait sans cesse les autres esclaves ses compagnons, & leur faisait part très volontiers de tout ce qu'il avait à sa disposition. Aussi reçut-il de la bouche d'un ange cette instruction salutaire, que plus le mérite de ses bonnes œuvres l'avait élevé à ce haut titre d'honneur d'être agréable à son Dieu, & plus il était nécessaire qu'il fût ravalé par les adversités, afin que sa patience en fut mieux éprouvée.

Mais pourquoi cette épreuve ? pour ce qu'encore que les hommes promettent facilement, & qu'ils n'aient que trop souvent plus de paroles que d'effets, Dieu désire néanmoins de tirer des témoignages de leur confiance, pour voir si parmi les traverses & les tempêtes du monde, qui font faire naufrage à la plupart des mortels, ils demeureront fermes en la foi, & en l'amour qu'ils lui doivent, pour reconnaissance de ses bienfaits. De manière que ce lui est un sujet d'une joie incomparable, que d'apercevoir

le cœur du Juste inébranlable dans les supplices, & tel que celui de cette valeureuse pucelle qui fut trouvée tout entier au milieu des flammes, par qui son corps avait été réduit en cendre.

Et certainement il est si vrai, que toutes les autres vertus sont inférieures à celle de la constance dans les disgrâces de la fortune, qu'il n'est pas jusqu'à ceux qui n'ont point été éclairé de la lumière de la foi, qui dans les plus obscures ténèbres de la nature n'aient connu cette vérité. Cela prouve par l'exemple du plus moral de tous les anciens philosophes, qui dit que les Dieux prennent plaisir à voir les grands hommes lutter contre le malheur, quand il leur en arrive quelqu'un.

Ce fut pour cela que le premier de ceux qui ont jamais signalé leur foi par un acte remarquable, j'entends le Patriarche Abraham, sut si bien vaincre tous les sentiments les plus tendres qu'inspire la force de l'amour paternel pour la conservation des enfants, qu'il se vit sur le terme d'immoler son fils unique, pour montrer par là que les coups les plus sensibles ne le touchaient point, pourvu qu'il pût obéir à son Dieu, à raison de quoi il appela *le Seigneur voit*, le lieu qu'il avait destiné pour cette douce & sanglante exécution ; afin d'enseigner à tout le monde que sa Majesté Divine prend un extrême plaisir à voir une âme qui ne perd point courage dans les plus fortes disgrâces, & qui leur résiste sans s'étonner, quand il s'agirait même de la mort d'un fils qu'il faudrait sacrifier. C'est donc au plus fort de leurs misères que les gens de bien se doivent consoler, & les chrétiens captifs se résoudre à ne point plier sous le fardeau de leur esclavage, mais à porter constamment leurs chaînes, sur la créance qu'ils doivent avoir que Dieu les regarde, & qu'il se plaît grandement à voir que par la patience ils se couronnent de palmes, & s'élèvent des trophées de la gloire.

Il permit pour ce sujet que les Israélites, qui étaient comme ses enfants élus, trempassent si longtemps dans la captivité d'Égypte : car ce qu'ils enduraient pour son nom, lui était un objet extrêmement agréable. Aussi fit-il une infinité de prodiges en leur faveur, après avoir connu leur foi par épreuve, & voulut que leur patience triomphât avec honneur de la malice des Égyptiens. Lui-même encore les fit possesseurs de leurs plus grandes richesses, pour récompenser les services qu'ils leur auraient rendus ; & leur ouvrit un passage pour leur salut à travers les vagues impétueuses de la mer rouge, qui engloutirent les Égyptiens. Il n'y eut donc point d'autre motif de la captivité des Israélites, que celui dont j'ai parlé ci-dessus, ce peuple ayant alors toujours témoigné son zèle pour la défense des autels & de la gloire de Dieu.

L'on peut dire de plus, que s'il arrive souvent que Dieu envoie des

afflictions aux fidèles, jusque à les soumettre à la puissance des Barbares qui les chargent de pesantes chaînes, c'est pour les punir de leurs péchés, & satisfaire par tels châtimens au larcin qu'ils ont fait de l'obéissance due à ses lois qu'ils ont méprisées. Ainsi lisons-nous qu'étant irrité contre les Hébreux, bien qu'il les eût autrefois si fort chéris, qu'il semblait n'avoir de grâces ni de faveurs que pour eux, il les abandonna finalement sous Nabuchodonosor, à la merci des Chaldéens en la captivité de Babylone ; car il permit à ces peuples incirconcis de les traiter en esclaves, & les opprimer de misères continuelles, puisque l'aveuglement de leurs fautes les avait précipités dans le mépris des lois de leur créateur. Aussi est-ce juste reproche que leur fait le prophète Baruc, qui ne laisse pas toutefois de les consoler, & de les flatter d'une espérance de liberté, s'ils veulent avoir recours au Ciel, & se résoudre à la pénitence. *L'on vous a vendus aux Gentils (dit-il) non pas pour vous perdre, mais pour ce que vous avez irrité la clémence du Seigneur, qui pour cela vous a livrés à la fureur de vos ennemis.* Et à vrai dire, puisque vous auriez perdu le souvenir des bienfaits de votre Dieu, qu'en deviez-vous attendre qu'une juste punition ?

Disons ensuite que les afflictions par qui les pécheurs sont instruits, & mis dans le chemin du devoir, produisent en eux le même effet que les poètes ont attribué fabuleusement à la Lyre d'Orphée, par les charmes de laquelle il sut tirer des enfers son Eurydice. Je veux dire que par elles ils apprennent à reconnaître leurs fautes, & à s'en corriger à l'avenir : si bien qu'à force d'implorer la miséricorde de Dieu, ils se tirent peu à peu du précipice où le péché les avait jetés. C'est l'instruction que nous donne un saint personnage, lors que parlant de l'adversité, il dit qu'à la première leçon qu'un si bon maître d'école lui avait faite, l'ignorance qui aveuglait son entendement, s'était évanouie, & avait fait place à la science de son salut. Et sans mentir quand il arrive que le pécheur comme un autre prodigue, perdant tout respect envers son père & son Créateur, se laisse emporter à toute bride, & comme un cheval fougueux, après ses désordres & ses passions déréglées, il n'y a point de meilleur moyen de le retenir que celui de l'adversité, qui est comme une forte barrière qui l'empêche de passer outre dans ses débauches. L'Éternelle Vérité l'affleure ainsi par un de ses prophètes ; *S'il arrive (dit-il) que l'âme juste se soit retirée de sa justice, s'abandonnant à l'iniquité, je lui mettrai aussitôt devant les yeux pour obstacle & pour achoppement, l'affliction & la peine,* comme le traduit selon le texte Hébreu, un ancien Père des plus versé en la langue sainte. Nous ne pouvons donc plus mettre en doute, que les afflictions que Dieu nous envoie, ne soient des marques de son

amour. Que s'il est permis d'user d'une comparaison profane en une chose si universellement reçue dans les saintes lettres, nous pouvons dire qu'il est des adversités comme de ces pommes d'or, dont l'Empereur Commodus avait accoutumé de se jouer avec ses favoris ; car lorsqu'il savait qu'ils banquetaient en quelque lieu, il s'y en allait aussitôt, & sans être vu, les frappait pêle-mêle ; ce qui troublait quelque temps leur fête, jusqu'à ce que venant à ouvrir ces pommes, ils les trouvaient pleines tantôt d'eaux de senteur, tantôt de petits billets qui leur faisaient savoir qu'il donnait aux uns une bonne somme d'argent, & aux autres quelque charge des principales de son empire.

A toutes les raisons que nous avons ci-devant alléguées, nous pouvons ajouter pour conclusion, que Dieu permet que ses fidèles soient faits esclaves des ennemis de son nom, afin que les âmes chrétiennes se faisant admirer de ces Barbares, & par l'éclat de leurs vertus, & par leur patience incomparable, leur servent d'exemple à les imiter, & à quitter leurs erreurs, puisqu'il est vrai que les bons exemples sont plus puissants à persuader que les raisons mêmes. Belle & sainte instruction pour les pauvres esclaves, qui gémissent sous la tyrannie des infidèles. Elle leur apprend qu'il faut que leurs actions soient toutes pures, s'ils en veulent espérer la récompense qui est due aux justes, & que par leur patience exercée dans les travaux que ces Barbares leur font souffrir ici-bas, ils gagneront la couronne céleste ; comme au contraire, ils doivent bien appréhender le juste jugement de Dieu, s'il arrive que blessants leur religion & leur foi, par une infâme & détestable façon de vivre, ils servent de pierre de scandale & d'achoppement à ceux qui les tyrannisent. Que si pour les animer à la patience, ils désirent que je leur propose quelque exemple dont ils puissent profiter, je ne leur en saurais donner un meilleur que celui d'un ancien Père, qui se rendit des plus signalés de son temps par ses illustres actions, & par le mérite de sa vie. Ce saint personnage se voyant environné de quantité d'infidèles, comme pourrait être un Cerf par une meute de chiens affamés, ne peut jamais être ébranlé par eux, ni mis hors des bornes de la patience. Car quelques efforts que fissent ces infidèles pour la lui faire perdre, tout cela ne leur servait de rien. Au contraire, plus il le persécutaient à force d'injures, & même de coups, plus ils remarquaient en lui de modération & de modestie chrétienne, au milieu des violences qu'ils lui faisaient ; ce qui fut cause qu'après lui avoir bien fait la guerre ils lui demandèrent un jour, si les miracles de Jésus-Christ étaient si grands qu'on les publiait, & qu'il eût à leur en dire quelques-uns ; à quoi ce bon vieillard fit une réponse qui n'est pas moins remarquable

qu'elle est digne d'être imitée : car en les regardant fixement & sans crainte ; sachez (leur dit-il) qu'entre les autres miracles qui ont signalés la vie de Jésus-Christ, mon Dieu & mon Sauveur, ce n'en est pas un des moindres de m'avoir appris à souffrir patiemment pour l'amour de lui, & pour la gloire de son nom, tant d'injures & de violences que vous me faites. Cette réponse est assurément une leçon aux âmes chrétiennes, qui leur apprend à imiter ce saint personnage, & à ne s'étonner non plus que lui parmi les fers & les chaînes où les ont réduits leurs ennemis, dont il vaut bien mieux qu'ils soient esclaves, que s'ils l'étaient de Satan par le moyen du péché.

VOYAGE
DE L'AUTEUR
EN AFRIQUE,
ET PARTICULIÈREMENT
EN BARBARIE.

CHAPITRE VII.

- I. Rapport du premier mobile avec la volonté des supérieurs.*
- II. L'auteur part de Paris, & séjourne quelque temps à Marseille.*
- III Belles remarques touchant les îles de Majorque & de Minorque.*
- IV. Arrivée de l'Auteur en Barbarie.*
- V. Entrée d'un nouveau Bâcha en la ville d'Alger ; avec les cérémonies qui s'y firent.*
- VI. Présents des Turcs à l'arrivée d'un Ambassadeur.*
- VII. Tromperie & avarice du Bâcha d'Alger.*

COMME en l'économie des sphères célestes, la Divine providence établi un tel ordre, qu'elles suivent toutes le train & le branle du premier mobile, jusque-là même qu'en leur mouvement naturel elles n'agissent que par le moyen d'une haute intelligence ; ainsi en quelque état que ce soit, si le gouvernement en est bon, & particulièrement en celui où l'on fait une profession expresse de fouler aux pieds les vanités de terre, c'est la

volonté des supérieurs qui doit régler celle des personnes qui dépendent d'eux, puisqu'il a plu à Dieu, que par leur exemple & leur sage conduite, elles formassent les actions de leur vie.

Puisqu'en tous le cours de la mienne, il est raisonnable que je suive l'ordre qui m'est donné par mon Supérieur ; m'ayant été commandé par notre Révérendissime Père Général, de m'en aller en Barbarie, pour y délivrer quelques esclaves chrétiens, le mérite de l'obéissance & de la charité, me firent très volontiers entreprendre ce voyage. Quelques autres de mes confrères, furent pour cet effet élus avec moi en notre Chapitre Général, qui fut tenu à Cerfroy, maison capital de l'Ordre de la sainte Trinité, près de Meaux en Brie, le dix-neuvième, jour de mai mil six cent trente et un ; et nous fûmes tous infiniment aises qu'il se présentât une si bonne occasion de satisfaire aux vœux de notre profession, qui nous oblige d'exposer nos vies à toutes sortes de dangers, quand il s'agit de délivrance des pauvres captifs, que les infidèles ont réduits aux fers, & sous les rigueurs d'une tyrannie insupportable. Nous prîmes donc la bénédiction de notre Révérendissime, avec les cérémonies & les prières en tel cas accoutumées dans notre ordre : après lesquelles je me tins prêt pour mon appartement, comme j'eus ma commission & un passeport du Roi. A cela fut jointe pour cette Rédemption une notable somme d'argent, provenue tant de la taxe de nos Couvents, & des maisons que nous avons dans les Provinces de France, de Champagne & de Picardie, de Normandie & de Flandres, que des aumônes particulières des gens de bien que l'on ramasse d'ordinaire dans nos Églises. A quoi certes contribua grandement de son industrie & de ses soins le R. P. Claude Ralle, Procureur Général de la même Rédemption.

Muni de toutes ces choses, je parti de notre Couvent des Mathurins de Paris, avec un autre de nos confrères, nommé le Père Jean Escofier, le onze mars mil six cent trente-trois ; & quinze jours après, nous eûmes encore deux compagnons qui nous suivirent, savoir le P. Barthélemy de Puille, & le P. Michel François. Ayant pris la route de Marseille, nous y arrivâmes le deux avril, avec espérance qu'après y avoir fait quelque séjour, nous nous embarquerions au plus tôt pour Alger en Barbarie ; qui de toutes les villes que les infidèles tiennent, est celle où il y a plus de chrétiens captifs, & où on les traite plus cruellement. Mais comme nous avions ce dessein, nous apprîmes que les Turcs & les Barbares, ne voulaient permettre aux esclaves Français aucune sorte de rédemption, ni de sortir hors de leurs terres, qu'on ne leur eût premièrement

rendus certains corsaires Turcs, qu'on retenait forçats à Marseille, & pour lesquels ils promettaient de donner en échange trois cents quarante-deux esclaves Français, francs & non vendus, qu'ils gardaient à cette fin.

Sa Majesté très chrétienne n'en fut pas plutôt avertie, que touchée de pitié de voir languir misérablement un si grand nombre de ses sujets, elle y voulut donner ordre : et commanda pour cet effet au sieur Samson Napollon, lors Gouverneur du Bastion de France, en Afrique, d'accommoder cette affaire le plus tôt qu'il lui serait possible. Mais comme c'est l'ordinaire des plus saintes entreprises d'être toujours traversées, sur le point que celle-ci s'acheminait peu à peu, par l'entremise du même Napollon, le malheur voulut que le onze mai suivant, il fut tué à Tabarque, & notre voyage différé. L'avis en étant venu au Roi, il fit incontinent subroger à cette Commission le sieur Samson le Page, premier héraut d'armes de France, du titre de Bourgogne, homme qui sait également bien, & la langue & les affaires de Turquie. L'ordre de sa Commission portait, qu'il passerait en Alger, pour y traiter de cet échange, & d'autres affaires dont sa Majesté le chargea. Elle ordonna même que pour en hâter l'exécution, on eût à lui livrer soixante & huit Turcs & Maures d'Alger, qui étaient sur ses galères : ce qui ne se pût expédier de sitôt, à cause de quelques autres ordres qu'il lui fallut attendre de la Cour.

Les ayant reçus, il s'embarqua pour Alger, & moi avec lui, le mercredi douze juillet, l'an mil six cent trente-quatre. Nous donnâmes voile au vent sur les neuf à dix heures du matin ; & l'eûmes si favorable, qu'après avoir passé le Golfe du Lion, sans aucun danger, bien qu'il y en ait beaucoup, à cause de quantité de vents de terre qui s'y entrechoquent à l'envie ; le vendredi suivant environ deux heures après dîner, nous découvrîmes les îles de Majorque & de Minorque, que les anciens ont nommés Baléares, du nom de Balée, compagnon d'Hercule. Elles ont été longtemps de la couronne d'Aragon, & sont maintenant de celle d'Espagne : et d'autant qu'elles ne sont éloignées de Barbarie que d'environ trois cents milles, pour empêcher la descente des corsaires, on la fortifiée de plusieurs tours, & de quelques bastions. Ces îles ont autrefois été le domaine de cet ancien Geryon su fameux dans les écrits des poètes : car ils ont feint qu'il avait trois corps, ou parce qu'ils étaient trois frères ensemble, qui vivaient dans une amitié si parfaite, qu'il semblait qu'eux trois ne fussent qu'un ; ou possible, à cause qu'il était Roi de ces deux îles, & d'une autre appelée EBUZE, assez proche

de l'Espagne : a quoi l'on peut ajouter que les anciens voulaient dire de lui, qu'il avait un chien à deux têtes, pour montrer qu'il était également puissant sur mer & sur terre. Nous continuâmes notre navigation en la faveur d'un vent frais mistral, & avançâmes si bien la nuit suivante, que le lendemain matin à la diane, nous découvrîmes vers TADELIS la côte de Barbarie : de quoi certes nos mariniers & nous aussi, fûmes bien étonnés & bien aises tous ensemble : car il se trouva qu'en quatre jours nous avions fait plus de six cents milles, bien que toute la nuit précédente nous n'eussions fait voile que du trinquet seulement ; de manière que le samedi suivant le quinze du même mois, nous mouillâmes au port d'Alger.

Ce jour-là se tint le grand Divan, ou le Conseil d'État, lequel assemblé en corps, & averti de notre arrivée, envoya quelques officiers exprès pour nous y conduire, & nous faire donner audience. Après que le sieur le Page eut fait entendre le principal sujet de sa Commission, & la volonté du Roi, ils nous firent tous un bon accueil ; ce qui n'empêcha pas toutefois qu'il ne fût proposé en plein Divan, qu'il fallait ôter la bannière de France de dessus notre vaisseau, au plus haut duquel nous l'avions arborée. Ils alléguaient pour leurs raisons que cette bannière ainsi déployée dans leur havre était une marque de souveraineté, & partant qu'on ne devait pas souffrir cela, puisque leur honneur était intéressé. Mais toutes leurs raisons ne furent pas assez fortes pour celles du sieur le Page, qui les sut si bien persuader, que durant tout le temps que nous fûmes en Alger, la bannière y demeura ; il est vrai qu'il nous fallut ôter de notre navire le gouvernail & les voiles, & les mettre à terre au magasin de celui qui gardait le port ; la coutume étant que dès l'heure même qu'il est abordé au môle quelque vaisseau, ou chrétien, ou Turc, ou marchand, ou autre, on se saisit des voiles & du timon, de peur que les esclaves ne les enlèvent, & qu'ils ne se sauvent, comme il sera dit plus amplement ci-après.

Or pour ce que nous n'étions venus là que pour traiter de paix, & qu'à cette fin nous ne parlions que d'échange, de rachat, & d'accommodement ; ayant pour ce sujet amené trois Turcs du nombre de ceux qui étaient à Marseille, le Bâcha & le Divan ordonnèrent, qu'il serait fait un cri public par toute la ville, portant expresses défenses à qui que ce fut, d'offenser l'Ambassadeur de France (qualité qu'ils donnent ordinairement à tous ceux qui leur sont envoyés de la part du Roi) ni aucun de sa compagnie, sur peine de n'avoir plus de tête, qui est le terme dont ils usent quand ils veulent menacer quelqu'un de le faire

mourir. A cette ordonnance ils en ajoutent une autre, par laquelle il fut résolu, que tous les Français esclaves , francs & non vendus, que l'on employait au travail du môle (y en ayant quelquefois jusqu'à quarante à qui l'on faisait tirer des chariots tous chargés de grosses pierres, qu'ils amenaient de loin au plus fort des violentes chaleurs de ce pays-là) seraient dès l'instant même déchargés de ce travail. En effet cela fut ainsi exécuté, au grand soulagement de tous ces pauvres captifs, qui dans le comble d'une joie incomparable, remerciaient Dieu de cette faveur, & le priaient pour sa Majesté très chrétienne, en reconnaissance du soin qu'elle avait eu de les faire tirer de cette misère, & pour l'espoir qu'il avaient que par la même faveur, ils se verraient bientôt délivrés des fers & de la cruelle servitude, où les avait misérablement réduits la tyrannie de ces Barbares.

Cependant, nous fûmes trouver celui qui fait les affaires pour la Compagnie du Bastion de France ; & comme il réside d'ordinaire dans la ville d'Alger, nous nous logeâmes chez lui le mieux que nous pûmes, à la façon du pays. Là dans la chambre la plus commode je dressai un Autel, & tant que je demeurai dans Alger, j'y célébrai tous les jours la sainte Messe, où assistaient plusieurs captifs, désireux de participer à ce saint sacrifice, & d'y faire leurs dévotions ; dont j'en oyais quelques-uns en confession, & les consolais le mieux qu'il m'était possible.

Le lundi suivant arriva de Constantinople, ou de la Porte du Grand Seigneur un nouveau Bâcha, pour être Vice-roi d'Alger ; au-devant duquel la ville envoya deux galères mieux équipées qu'à l'ordinaire, pour lui faire plus d'honneur. L'entrée qu'on lui fit, me sembla fort belle, & j'en remarquai assez bien les cérémonies, qui furent telles.

Les officiers du Divan assemblés en corps, au nombre de quinze cents, le furent recevoir au port ; où comme il descendit de sa galère, furent tirés plus de quinze cents coups de canon, tant des forteresses de la ville, que tous les navires de course, dont il y en avait plus de quarante prêtes à faire voile.

I. Marchait l'Aga accompagné de deux tambours, & des Chaoux du Divan.

II. Suivait l'Écrivain avec les vingt-quatre AJABÂCHIS qui sont les principaux Conseillers d'État.

III. Allaient deux à deux les BOULOUBÂCHIS, ou les capitaines des Janissaires, avec leurs grandes plumes sur le turban.

IV. Tenaient rang les ODABÂCHIS, lieutenants ou caporaux de la Milice.

V. Marchaient après eux six joueurs de hautbois à la Turque, avec certains Maures mêlés parmi ; dont les uns jouaient des cymbales, les autres de flûtes, & tous ensemble faisaient un bruit si étrange, que si cela se devait appeler harmonie, j'avoue que celle-ci était plus capable de faire peur que de donner du plaisir, hormis à ceux qui avaient accoutumé d'ouïr de si étranges concerts.

Suivait le nouveau Bâcha, couvert pour marque de paix d'une grande veste blanche. Il montait un barbe extrêmement beau, richement harnaché : car il avait un frontail d'argent tout semé de pierreries, le mors & les étriers de même, la bride & les rênes de soie, toutes chargées de turquoises, & une housse de broderie artistement travaillée. En cet équipage & en cet ordre, il fit son entrée dans la ville, & fut mené au logis qui est destiné pour les Bâchas que l'on appelle Maison du Roi. Nous lui donnâmes loisir de se reposer ce jour-là, & celui d'après, qui était un lundi. Le mardi matin le sieur le Page le fut visiter, & en eut audience, où je l'accompagnai. Nous n'eûmes pas sujet de nous plaindre de sa réception, vu qu'elle fut assez honorable. L'ayant trouvé assis sur un grand tapis à la persane, & appuyé sur deux riches carreaux, le sieur le Page s'assit aussi près de lui, sans que l'un ni l'autre se découvrirent ; aussi n'est-ce pas la coutume du pays, mais bien de se prendre les mains après les avoir posées sur le cœur, qui est la façon de saluer, dont les Turcs & les barbares ont accoutumé d'user quand ils veulent faire un compliment. Après cette première audience, nous retournâmes en notre logis, en attendant d'en avoir une seconde au prochain Divan. Le jour en étant venu, qui fut le samedi suivant, nous y fûmes tous ensemble, pour acheminer notre affaire, & tâcher d'avoir quelque réponse. Mais ni cette fois-là, ni huit jours après, nous ne pûmes rien avancer ; car le Bâcha nous envoya dire par notre Truchement, qu'étant nouveau venu dans ce pays là, & n'ayant pas encore connaissance des affaires d'Alger, ni mis ordre aux siennes, il pria le sieur le Page de patienter jusqu'à la huitaine ; et par ce moyen trois semaines se passèrent, sans que nous puissions rien avancer.

Cependant, l'artificieux Bâcha lui envoya pour présent, tant de sa part qu'au nom de la ville, un bœuf, six moutons, deux douzaines de poules, quatre douzaines de pains chauds, comme plus estimés entre eux, & plus à leur goût, & six douzaines de flambeaux de cire ; de quoi le sieur le Page se revancha généreusement, non pas en pain, ni en viande, mais en plusieurs riches présents, de montres d'or & d'argent,

comme aussi en quantité d'étoffes de soie & de fins draps d'écarlate ; ce qui plût fort au Bâcha, que la seule espérance du gain avait attiré dans Alger, dont il avait acheté bien cher le Gouvernement & la bannière.

Ces présents ainsi faits de part & d'autre, nous fûmes visiter le Bâcha, qui pendant tout ce temps là, se fit accorder au Divan que l'affaire de l'Ambassadeur de France lui serait entièrement remise, pour en disposer à sa volonté. N'étant donc plus question que de s'adresser à lui seulement, puisque lui seul avait toutes les voix des autres, nous voilà à le solliciter & à le poursuivre plus que nous n'avions encore fait, sans que le sieur le Page omît en cela, ni diligence ni soin. Il lui demanda de la part du Roi, que tous les Français esclaves, ou francs ou vendus lui fussent livrés, & mis en liberté, pour avoir été pris contre les articles de la paix (contenus au livre suivant, chap. 5, nombre 6) qui en l'an mil six cent vingt-huit, avait été solennellement traité, entre sa Majesté très chrétienne & la milice d'Alger ; et pareillement qu'on eût à restituer toutes les marchandises & tous les vaisseaux que ceux d'Alger avaient pris injustement sur les marchands Français ; offrant de rendre en échange soixante-huit Turcs de leur pays, qui étaient détenus à Marseille. Mais c'était trop demander à des vautours & à des tigres insatiables, qui ne vivants que de proies, en prennent partout, & ne rendent jamais rien : aussi le Bâcha se rebuta grandement de cette proposition, disant qu'il la voulait communiquer au Divan, qu'elle était fort importante, & que l'exécution lui en semblait très difficile : mais il ne disait cela que pour nous amuser cependant, & nous tenir en longueur. Nous le reconnûmes à quelques jours de là, qu'il nous dît pour réponse, que le Divan ne pouvait entendre cette proposition, de rendre tous les Français vendus, ni les marchandises & les vaisseaux pris, sans ruiner plusieurs particuliers qui les avaient achetés de bonne foi. Le sieur le Page après plusieurs instances sur cet article, voyant qu'ils ne pouvait rien avancer, lui proposa, qu'à tout le moins les trois cents quarante-deux esclaves Français lui fussent livrés, & qu'il y eût entre eux une nouvelle confirmation de paix, afin que les corsaires d'Alger ne pussent à l'avenir faire aucune prise sur les vaisseaux des marchands Français ; ce que le Bâcha promit de faire accorder au Divan ; mais l'effet témoigna bien que la pensée ne s'accordait nullement avec sa parole ; puisqu'au lieu de la tenir, après nous l'avoir donnée, il pratiqua le contraire, & s'efforça d'obtenir du Divan, le pouvoir de vendre tous les Français qui étaient esclaves francs ; de la vente desquels il espérait retirer plus de cent mille francs, comme en effet il en eût bien eu cette somme.

Sur ces entrefaites, le sieur le Page se présente au Divan, où il renouvelle les propositions susdites, à savoir ; que suivant les lettres que le Divan avaient écrites à sa Majesté, les Français francs lui fussent du moins rendus en échange des esclaves Turcs qu'on détenait à Marseille. Mais le Bâcha, que ces deux propositions choquaient, & qui n'avait aucune envie d'y entendre, pratiqua sous-main plusieurs femmes de son intelligence, qui avec des lettres supposées, qu'elles disaient avoir reçues de leurs maris, vinrent à la porte de l'ALCASSAVE, & se mirent à crier, CHARALA, CHARALA, c'est-à-dire justice de Dieu, demandant qu'on leur fit contre nous ; pour ce, ajoutaient-elles, que les galères de France avaient vendu leurs maris à Malte ; et partant, qu'il était bien raisonnable qu'on les leur rendit, avant que de mettre en liberté aucuns esclaves Français.

Cette plainte est écoutée au Divan, & trouvée juste : le sieur Samson s'y oppose, & la soutient fausse, disant qu'ils ne s'est vendu aucuns Turcs à Malte ; ainsi le Divan se passe, sans que nous en puissions tirer aucune raison que d'attendre encore. Cependant, le Bâcha fait le fâché, comme s'il s'intéressait bien fort dans notre affaire, quoique ce fût lui qui en empêchait le succès, en attendant qu'il eût mieux noué sa partie, afin de nous pouvoir tromper ouvertement : aussi n'y manqua-t-il point à quelque temps de là ; et sur la créance qu'il eût que le Divan serait favorable à sa demande, il proposa qu'il lui fut permis d'exposer en vente tout ce qu'il y avait d'esclaves francs qui étaient Français : mais ceux du Divan s'y opposèrent directement, comme ils virent qu'en cela il ne cherchait que ses intérêts, & dirent tous d'une voix qu'ils voulaient absolument délivrer leurs frères Musulmans, c'est-à-dire les fidèles qui étaient à Marseille, & les avoir en échange de ces trois cents quarante-deux Français qu'ils gardaient il y avait si longtemps.

Or ce qui déplaisait le plus au Bâcha dans tout le cours de cette affaire, était, que le Divan, sans le consentement duquel il ne pouvait rien résoudre, lui avait bien donné permission de traiter avec le sieur le Page pour cet échange, mais non pas de vendre ces esclaves ; comme d'un autre côté ce qui nous fâchait bien fort, c'était le renvoi que le Divan avait fait au commencement de notre affaire, qu'il avait mise entre les mains du Bâcha. De cette façon, il se trouvait que nous étions tous mécontents les uns & les autres, à savoir le Bâcha, de ce que sa perfidie & ses mauvais desseins nous étaient connus, & qu'il n'avait pu obtenir du Divan ce qu'il désirait si fort ; & nous pareillement de ce que lui nous avait trompés, en nous manquant de parole. Aussi comme il ne pouvait par

aucune raison nous empêcher de nous plaindre de son mauvais procédé ; pour s'en excuser il eut recours à une nouvelle fourberie, qui fut de nous faire entendre que ce n'était pas lui qui avait demandé que l'on vendit les esclaves francs, mais que cela s'était fait à la poursuite & instance du vieux Bâcha, qui l'avait précédé en cette charge. Or comme nous étions assez assurés du contraire, le sieur le Page le voulut bien faire connaître au Divan ; où il remontra ; que vu la mauvaise volonté que le Bâcha témoignait avoir pour son affaire, il ne pouvait en façon quelconque, & ne voulait plus traiter avec lui, demandant pour cet effet son renvoi par devers le Divan même.

Mais quelque instance qu'il fit là-dessus, il ne pût se développer des artifices du Bâcha, qui le fit solliciter par quelques siens confidens, d'en venir à un accommodement, avec assurance qu'il essayerait de le contenter. Ils traitèrent donc derechef ensemble, & le Bâcha s'offre d'abord à donner autant de Français qu'il y avait de Turcs à Marseille ; à quoi le sieur le Page répond, qu'il veut avoir tous les Français francs, & qu'autrement cet échange ne se peut faire.

Ensuite de tout cela, le Bâcha fit une nouvelle proposition, & dit qu'il ne pouvait entendre à cet accommodement, si on ne lui donnait de l'argent ; or bien qu'il en demandât une somme assez notable ; si est-ce que le sieur le Page ne laissa pas de la lui accorder, à l'instance que lui firent les esclaves francs : mais comme le Bâcha se vit pris au mot, il saigna du nez, & dit que son intention était, qu'on fit revenir les Turcs de Marseille, premier que de renvoyer les Français pour qui l'on traitait. Ce qui ne sembla nullement raisonnable au sieur le Page, qui savait trop bien que ces Barbares ayant une fois leurs compatriotes, se moqueraient de lui, & ne se soucieraient plus de traiter ; et partant il ne voulut nullement entendre une chose si ridicule, & lui dit pour réponse ; que dans le même vaisseau où l'on renvoyait les Français, il ferait revenir les Turcs de Marseille, & que lui cependant demeurerait en otage à Alger, avec ceux de sa compagnie ; ou bien que le Divan enverrait en France deux de ces officiers en otage près du Roi. Ces deux propositions étant faites au Bâcha, il n'accepta ni l'une ni l'autre ; par où le sieur le Page jugeant qu'on ne faisait que l'amuser, il demanda au Divan, qu'il peut repasser en France, pour y rendre raison à sa Majesté de sa négociation ; ce que le Bâcha voulut empêcher sous-main, & y fit tout son possible, de peur qu'il avait que ceux d'Alger ne remissent toute la faute sur lui, s'il arrivait que sa Majesté portât contre eux la justice de ses armes. Mais enfin, comme il vit qu'il ne pouvait s'opposer à ce congé ; pour mieux

pallier sa malice, il fit entendre, qu'il n'avait pas pu traiter avec l'Ambassadeur de France, qu'auparavant il n'eût fait rendre les Turcs, que les Français (disait-il) avaient vendus esclaves à Malte, & en quelques autres lieux de la côte d'Italie ; et qu'à raison de cela l'Ambassadeur s'en retournait auprès du Roi très chrétien. A quoi il ajouta ; qu'il y avait plus de Turcs d'Alger esclaves à Marseille, que l'on ne lui en avait offert, & qu'il mettrait ordre à l'une & à l'autre affaire, après que l'Ambassadeur serait de retour en France.

J'avais cependant délivré quelques captifs, & me promettais qu'avec une grande somme de deniers que j'avais pour cet effet apportée, j'en rachèterais quantité d'autres, après que le sieur le Page aurait mis en liberté les trois cents quarante deux Français, francs non vendus. Mais comme j'appris que le Divan avait ordonné qu'aucun Français franc où racheté, ne pourrait être fait libre pour s'en aller en terre chrétienne, qu'on n'eût auparavant renvoyé en Alger les Turcs & les Maures qu'on détenait à Marseille, & même que plusieurs qui s'étaient rachetés, n'avaient pu obtenir cette permission ; cela m'empêcha d'en racheter davantage ; de manière que je remis cette affaire à notre retour en Alger, quand l'accommodement serait fait. Ainsi après avoir passé en Barbarie les mois de juillet, d'août, & de septembre, durant les plus ardes chaleurs de l'été, & souffert outre cela une infinité de peines & de travaux, nous fûmes contraints de nous en retourner ; & nous embarquâmes pour cet effet dans le même vaisseau que nous avions frété à Marseille, pour notre navigation.

RETOUR DE L'AUTEUR EN FRANCE

CHAPITRE VIII

I. L'Auteur part d'Alger pour aller au Bastion de France, où il est traité de quelques villes de cette côte d'Afrique.

II. Description de la ville de Bône.

III. D'un Sielon, météore merveilleux.

IV. Description du Bastion de France en Barbarie.

V. La Calle, ancienne ville d'Utique.

VI. Aveuglement merveilleux en la personne d'un esclave.

VII. L'Auteur amène à Paris quarante-deux captifs ; et ils y entrent en ordre de procession solennelle.

VIII. Rôle des esclaves rachetés.

IX. Passeport du Roi.

X. Certificat donné à chacun des captifs rachetés.

LES mécontentements que nous avons reçu en Alger, était si grands, qu'après le mauvais traitement du Pacha qui nous les avait causés, & l'ordonnance du Divan donné à notre désavantage, nous eussions eu tort de séjourner plus longtemps en cette ville maudite ; nous fîmes donc voile le jeudi vingt & un septembre, jour de saint Mathieu, environ les neuf heures du matin,

& sortîmes de ce malheureux lieu plus vite que nous pûmes, sans considérer si le vent nous était favorable, ou non, tant nous avions d'envie d'en être dehors. Il le fallait bien aussi, quand même nous ne l'aurions pas voulu, puisque c'est la coutume en Alger, que la visite étant faite dans un vaisseau, par quelques officiers du Divan, & par l'Alcaïde, qui a l'intendance des droits de douane, il faut en même temps que celui qui a la garde du port, rende le gouvernail & les voiles, qu'on a pas sitôt attachées, qu'on est contraint de démarrer, quelque temps qu'il fasse; ce que ces barbares observent ponctuellement, de crainte qu'ils ont que quelques esclaves ne se sauvent : tellement que pour céder à cette nécessité, il faut prendre le vent le mieux que l'on peut ; & s'il n'est propre, se résoudre à courir la mer, à sa merci, en attendant qu'il se change.

Comme nous fûmes donc à la voile, nous prîmes la route du Bastion de France, qui vers le levant, est éloigné d'Alger de trois cent soixante milles : & d'autant que nous côtoyâmes toujours la Barbarie, allant terre à terre, sans nous éloigner que d'une lieue pour le plus. Nous eûmes le plaisir de voir tout à plein cette vaste étendue de pays, qui est le long de la côte. Mais parmi ce contentement, un Grec levant nous étant contraire, avec ce que la mer était haute, & qu'à travers l'obscurité de l'air, le tonnerre et les éclairs se mêlaient ensemble, avec un bruit effroyable, nous fûmes contraints de relâcher jusqu'au lendemain matin, du côté des îles de Majorque. Là notre pilote aurait résolu de donner fonds, si le vent ne nous eût été plus favorable que nous ne pensions ; car il se changea de bonne fortune ; & le même jour, qui était un vendredi vingt-deuxième, il nous fit voir Tadelis, petite ville, éloignée de quarante milles d'Alger. Continuant notre route, après avoir fait vingt-six milles de chemin, depuis notre départ, nous aperçûmes la ville de Bougie, autrefois fort grande, & peuplée de quantité de corsaires, que la beauté de son port attirait de toutes parts : mais maintenant elle est fort ruinée, & il ne s'y voit aucuns navires de course ; ce que ceux d'Alger de qui elle dépend, empêchent le mieux qu'ils peuvent, & ne permettent non plus qu'en toute l'étendue de leur royaume, si ce n'est en leur ville, on équipe aucun vaisseau pour courir la mer, de crainte qu'ils ont que cela ne divertisse & ruine entièrement le commerce, de leur pirateries. Cette même ville servit autrefois de retraite à l'Empereur Charles-Quint, après la perte de son armée navale devant Alger, advenue l'an 1541. Il est vrai qu'encore qu'il l'eût choisie comme un port assuré, à ce qui lui était resté de vaisseaux après ce débris, la mer ne l'en favorisa pas davantage. Ceux d'Alger y ont un assez bon

château, & une garnison de quelques cinq cents janissaires, qu'ils y tiennent ordinairement, pour ce qu'ils savent bien que cette place leur est d'importance, & que pour ruiner leur ville & le pays d'alentour, il faut premièrement se rendre maître de ce lieu, à cause de la commodité de son port, qui est si bon et si grand, que soit en hiver ou en été, plusieurs vaisseaux peuvent y être à l'abri.

Après avoir passé Bougie, nous doublâmes le cap de Djidjelli, assez connu par le grand nombre de singes qu'on y va prendre pour les transporter ailleurs. A quarante milles plus haut nous vîmes Stora, village fort renommé pour son antiquité, joint que le port en est de Constantine, où sont encore les restes de son ancienne grandeur fort remarquables, laquelle l'on tient être la CIRTA JULIA de Ptolémée ; que quelques-uns prennent pour la demeure du Roi Massinissa : elle est aussi du royaume d'Alger.

Le samedi vingt-troisième nous passâmes à Bône, jadis Hippone, que ceux du pays appellent BEDERNA, en leur langue Mauresque. Elle n'est pas tant recommandable pour la bonté & la fertilité de son terroir (à raison de quoi, disent quelques-uns, on lui a donné le nom de Bône) que pour avoir été le siège Épiscopal de Saint Augustin, ce grand Docteur de l'Église ; lequel après y avoir passé une bonne partie de ses jours en œuvres dévotes, y fit échange de sa condition mortelle, en une vie éternelle & glorieuse. Cette ville qui est au bord de la mer, sur la pente d'une petite colline, regarde du côté de midi, ayant une plage qui lui sert de port. La forteresse en est assez bonne, & assez bien munie d'artillerie. Ceux d'Alger y tiennent ordinairement un Aga, & deux cents janissaires en garnison. Elle a de bonnes murailles, ensemble quelques tours carrées, qui servent à la fortifier. Avec tout cela néanmoins la ville est petite, & les rues en sont fort étroites : si bien qu'on peut dire qu'il ne lui reste plus rien de son première beauté, ni de ce haut lustre où elle était du temps de Saint Augustin, ayant été plusieurs fois ruinée par les Vandales & par les Sarrasins, qui l'assiégèrent & la prirent la même année que ce bienheureux prélat y mourut, qui fut l'an de Jésus-Christ quatre cent quarante.

A un quart de lieue de la ville, vers le midi, est remarquable une grande plaine, où restent encore les vestiges du couvent qu'y fit bâtir ce grand Saint, lequel y menait une vie tout à fait religieuse & apostolique ; & par les marques qu'y si voient des fondements de l'Église, on juge à peu près qu'elle avait bien cent pas de long, & trente de large.

L'an 1641, le 19 d'août, sept ans après que j'eus vu ce même lieu là, le Père Archange de l'île Augustin Deschaussé, étant au Bastion de France,

obtint permission du Pacha d'Alger d'aller visiter ce reste d'Église, & sur le bruit que ce Père y allait chercher un trésor, que par tradition ceux du pays croient y être, ce même Bâcha pour le prévenir, y fit fouiller partout assez profondément, & pour tout trésor, y furent trouvés seulement deux corps inhumés en une même fosse depuis onze ou douze cents ans, ainsi qu'il se justifia alors par un écrit gravé sur une pierre en forme d'épithaphe. Ces corps par une merveille bien grande, étaient presque tous entiers, & paraissaient assez frais, & de bonne odeur, pour y être depuis si longtemps. Assez près des ruines de ce bâtiment, il y a une fort belle & grande fontaine, que les Maures du pays appellent encore aujourd'hui du nom de Saint Augustin. Cette croyance s'est établie tellement de père en fils, qu'elle est à présent telle qu'elle était du temps de ce saint. Ce qu'ils disent, si je ne me trompe, pour ce qu'il n'ont point d'eau, ni meilleurs, ni plus légère que celle-là ; à cause de quoi ceux de la ville en boivent presque tous, bien qu'ils aient quantité de puits & de citernes. Voilà en quel état est aujourd'hui une Cité autrefois si florissante, & maintenant si ruinée.

L'an 1607, six galères de Florence, avec cinq vaisseaux où commandaient quelques gentilshommes Français, faisant en tout environ deux mille soldats, en surprirent la forteresse, où ils taillèrent en pièces toute la garnison ; & ayant pillé une partie de la ville, en amenèrent esclaves à Livourne, environ dix-huit cents personnes, hommes, femmes & enfants.

III.

D'un sielon, Météore merveilleux.

LE Dimanche vingt-quatre étant à quatre milles de Bône, nous fûmes tous étonnés que fut les six à sept heures du matin, notre Patron & quelques autres mariniers aperçurent & nous montrèrent à une demie lieue de mer, tirant vers la terre, un certain météore, qu'ils appellent un sielon. Les accidents qu'ils nous dirent en être arrivés autrefois, leur donnèrent de l'appréhension. Car ils nous racontèrent à ce propos, que l'an mil six cent trente, un pareil météore avait renversé au port de Seide en Levant, une Polacre d'un patron de Marseille, nommé Pinateau, d'où il s'ensuivit que le même vaisseau fut enfin coulé à fonds, & le rocher noyé, les autres mariniers s'étant sauvés à la nage. Ce récit nous donna l'alarme

bien fort, & nous fit recourir aux prières : Et d'autant qu'il nous fut dit par les mariniers, qu'en telle rencontre ils avaient accoutumé de réciter l'Évangile de St. Jean, qui commence IN PRINCIPIO, &c. je la dis tout haut, & nous aperçûmes un peu après qu'insensiblement ce météore se dissipa. Ils nous apprirent ensuite, que pour le divertir & le rompre, ils voulaient charger leurs canons à balles, ce qu'avait déjà fait notre canonier, avec dessein de tirer contre. Quelques autres par une manière de superstitions, s'imaginant de le dissiper, le conjurent avec un couteau à manche noir, en faisant le signe de la croix, & y entremêlent quelques paroles en forme de prières.

Ce siélon, & autres semblables météores, se forment ordinairement en saison de l'automne, qui était le temps de notre navigation. A ce que j'en pu connaître, c'était un nuage fort épais & noir, en forme d'un demi arc-en-ciel, ou plutôt une colonne qui nous paraissait de la grosseur de quinze à vingt pieds de diamètre : la longueur en était d'environ cent brasses. De l'un de ses bouts elle semblait toucher les nuées, & de l'autre la mer, d'où elle attirait en l'air, à la manière d'une seringue, une très grande quantité d'eau, & faisait de gros bouillons, puis se tenant quelques peu suspendue, elle tombait peu à peu, tournoyant en façon de vis & de la ligne spirale ; & ainsi quand ce météore attrape un navire par le mât, il n'est pas incompatible que l'élevant tant soit peu, il ne le renverse enfin, & le submerge par cette abondance d'eau qui tombe dedans : en effet, celui que nous vîmes, en enleva plus de cinq cents muids, au jugement de tous ceux de notre navire. Je ne dis rien des autres que nous aperçûmes depuis, & il me suffit d'avoir parlé de celui-ci.

Après avoir évité un danger si apparent, ce même jour sur les onze heures du matin, nous arrivâmes au bastion de France. La première chose que je fis, après être descendu à terre, fut de m'en aller célébrer la sainte messe, où le sieur le Page, & les autres de notre compagnie assistèrent tous, & l'ouïrent dévotement. Nous rendîmes grâces à Dieu, de ce qu'il lui avait plût nous faire aborder en ce lieu, où pour un témoignage que nous y étions les bienvenus, tous les canons furent déchargés, & il se fit une salve de mousquetades par les soldats de la garnison qui est ordinairement dedans.

IV.

DESCRIPTION DU BASTION DE FRANCE EN BARBARIE.

CE bastion est au bord de la mer Méditerranée, en cette côte de Barbarie, que l'on appelle communément la petite Afrique, & l'ancienne Numidie. Il est à quelques cent milles de Tunis, & regarde directement le Nord, du côté duquel il a pour borne la mer qui bat ses murailles, & une petite plage où abordent d'ordinaire les barques de ceux qui vont pêcher le corail : ce qu'ils font de cette sorte. Ils ont un grand filet attaché à de longues cordes, pour ce qu'il y a quelquefois jusqu'à 50 brasses d'eau dans les endroits où ils font leur pêche. En ce filet ils mettent de grosses pierres, pour le faire aller au fond ; si bien que par la violence de l'eau, & du courant, il entre sous les rochers en certaines grottes extrêmement creuses, & faites de voûtes, où croit le corail, & où il s'attache, en ayant ses branches qui pendent en bas. Comme ils jugent à peu près que leurs filets sont engagés dans ces grottes, qu'ils appellent baumes en provençal, ils se mettent à les retirer, & par ce moyen ce côté du filet qui touche la voûte, en arrache le corail qui tombe dedans.

Il y a deux grandes cours dans ce bastion, la première desquelles est vers le nord, où sont les magasins à mettre les blés & les autres marchandises, avec plusieurs autres chambres basses, où logent quelques officiers du Bastion, & cette cour est assez grande. L'autre qui est beaucoup plus spacieuse, se joint à la plage dont nous avons parlé ci-dessus, où l'on retire les bateaux & les frégates. Au bout de celle-ci, se voit une belle & grande chapelle toute voûtée, que l'on nomme Sainte Catherine, au-dessus de laquelle il y a plusieurs chambres, où logent les Chapelains & les prêtres du bastion. Le cimetière est devant, & un peu à côté, entre la chapelle & le jardin, se remarque l'hôpital, où l'on traite les soldats, les officiers, & autres personnes malades. Entre ces deux cours, du côté du midi, il y a un grand bâtiment tout de pierre, & de figure carrée : c'est la forteresse, qui est couverte en plate-forme, munie de deux pierriers, & de trois moyennes pièces de canon de fonte. La même est le corps de garde, & le logement des soldats de la garnison, divisé en plusieurs chambres.

A dix pas hors de la porte du Bastion qui regarde la terre ferme,

il y a quelques vingt familles d'Arabes qui se tiennent là pour le service de la forteresse. Ils demeurent sous des tentes avec tout leur ménage, poules, chevaux, bœufs, & autre bétail, ce qu'ils appellent en leur langue une BARAQUE ; & toutes ces tentes jointes ensemble, un douar, comme ils diraient un hameau, ou un village. Durant ce séjour que nous fîmes, je prenais un extrême plaisir à visiter ces baraques, par le moyen d'un des leurs qui parlait français, & me rendait raison de tout ce que je lui demandais. Mais il me disait sur tout une quantité de choses touchant leurs coutumes & leur manière de vivre. Pendant que nous fûmes là, je remarquai qu'il y avait bien quatre cents hommes, tant soldats & officiers, que de gens de travail. Ils sont d'ordinaire tous entretenus aux dépens du Bastion, hormis les corailleurs, auquel la compagnie paye le corail par livre, à raison du prix dont ils ont convenu, à condition toutefois que ceux qui en font la pêche, n'en oseraient vendre ni donner tant soit peu, sous peine de perdre leurs gages. Ceux qui font là leur demeure sont Français, dont il y en a jusqu'à sept ou huit cents, au temps que le sieur Samson Napollon en était le gouverneur. On y fait ordinairement un trafic avantageux & riche, qui est de quantité de corail, de blé, de cire, de cuirs, & de chevaux barbes, que les Maures & les Arabes voisins y viennent vendre à très bon prix, & que l'on transporte par après en Provence.

Or d'autant que depuis la première impression de cette Histoire de Barbarie, il est passé en ce Bastion beaucoup de choses considérables, j'ai crû à propos de les remarquer ici, selon les mémoires qui m'en ont été envoyés.

Où il est à noter qu'en novembre 1637, sa Majesté très chrétienne fit venir une flotte de treize vaisseaux de guerre, sous la charge du sieur de Manty Amiral de cette flotte, pour aller en Alger y retirer de gré ou de force tous les français captifs ; mais le malheur d'un furieux orage étant survenu, peu après que cette flotte eut fait voile de la côte de Provence, la dispersa en sorte que le sieur Manty ne l'ayant pu rejoindre, se trouva seul avec son vaisseau amiral devant Alger, où n'ayant su obtenir l'effet de son voyage, à savoir d'en retirer les français esclaves, & voyant qu'il ne le pouvait que par la force, avec un seul vaisseau, il déclara la guerre à ceux d'Alger, mettant l'étendard rouge en poupe, avec menace d'y retourner en bref, avec une si grande force qu'il les contraindrait à la raison ; puis il fit voile à l'instant, & était en volonté de faire lâcher tous ses canons contre cette ville, s'il n'en eut été retenu par la considération d'un plus mauvais traitement que l'on eut pu faire aux français esclaves

qui étaient dans cette maudite ville, & touchant cet armement & entreprise de cette flotte, dont quelques vaisseaux en prirent quelques-uns de ces barbares d'Alger, le lecteur peut voir ce que j'en écris bien amplement ci-après, au second livre, chapitre cinquième, nombre onzième.

En suite donc de cette guerre déclarée entre ceux d'Alger appréhendant le retour du sieur de Manty, pensèrent qu'il se fallait précautionner contre celui-ci, & à ce sujet ils firent une exacte visite de leur port, & de toutes leurs places qu'ils munirent & fortifièrent de nouveau.

Et quoique le bastion de France soit beaucoup éloigné d'Alger, ils se persuadèrent qu'ils ne l'était pas tant que le sieur de Manty retournant n'y vint aborder, ou pour le moins y prendre des rafraîchissements, & sur ce, résolurent de le ruiner.

Mais afin de ne point faire paraître l'appréhension qu'ils avaient du sieur de Manty, ils firent courir le bruit que ce qu'ils avaient résolu d'envoyer au Bastion de France, n'était que parce qu'Aly Pichiny Capitaine général de leurs galères, avait perdu un vaisseau chargé de blé, & d'autres marchandises qu'il faisait venir de Tunis, que les vaisseaux de cette flotte de France avaient pris s'en retournant, comme il était vrai, & que par droit de représailles, ils envoyaient saisir tout ce qui était au Bastion.

En effet Aly Pichiny arme leurs galères avec quelques autres vaisseaux, & le treizième jour de décembre au dit an, aborde au Bastion, & fait entendre au gouverneur qu'il passe outre, ne lui découvrant point son dessein. Et parce que cette place n'est qu'un lieu de commerce, & qui n'est pas de défense contre une armée, avec ce que ce gouverneur ne savait pas ce que le sieur de Manty avait fait devant Alger, il reçoit Aly Pichiny, & tous les siens. Ce barbare ne se voit pas plus tôt le plus fort, qu'au même temps il se saisit des personnes, & des marchandises qui étaient dedans, fait charger le tout sur ces galères, & ayant enlevé les portes & les fenêtres de ce Bastion, & trois cents dix-sept personnes qu'il y fait esclaves, s'en revient en Alger, ayant premièrement pillé & ruiné le cap de Rose, & La Calle, où en ces lieux-là, il y avait de petits forts dépendants de ce Bastion, & où se retiraient quelques personnes pour la pêche du corail.

Ce Bastion ainsi ruiné, demeura dans cet état, & tous ceux qui y avaient été pris, jusqu'au septième jour de juillet 1640, que le sieur de Coquier, de la part du Roi très chrétien, traita avec ceux d'Alger, aux conditions, que les français pourraient rétablir ce bastion, & continuer le même commerce qu'ils y avaient fait auparavant, en effet il a

été remis & rétabli.

Par ce même traité, toutes les personnes qui avaient été prises au Bastion, ont été remises en liberté, & tous les français francs & non vendus qui étaient captifs au dit Alger. Plusieurs autres articles ont été aussi accordés par ces barbares, comme est celui-ci tant de fois juré & promis, & si mal observé ; à savoir, de ne plus faire de course sur les vaisseaux français, ce qui n'empêche pas qu'ils ne continuèrent encore à leur ordinaire. Un peu auparavant mourut le sieur de Manty.

Tout ce qu'il y a de pays aux environs du Bastion, a des plaines, & des vallées assez fertiles, que les maures cultivent, le reste n'est que sable & désert.

Il s'y voit aussi quantité de bois de haute futaie, & des taillis fort épais, qui sont autant de repaires à sangliers, à tigres, & à lions, à la chasse desquels vont tous les jours les maures & les arabes. Quelques farouches que soient ces animaux, on ne laisse pas de les apprivoiser.

Et je puis bien dire à ce propos que lorsque j'étais au Bastion, il y avait un grand lion, & un tigre, tous deux si familiers, qu'ils allaient partout, sans faire de mal à personne, jusque-là même qu'assez souvent lors que nous nous promenions, ils s'en venaient nous flatter, & nous faisaient de même quand nous nous mettions à table, afin que nous leur donnassions à manger.

En l'an 1561, ce Bastion fut commencé par deux marchands de Marseille, qu'on appelait Thomas Linche, & Carlin Didier. Il échut depuis en la possession du sieur de Moissac, & tomba en ruine insensiblement, parce qu'on en négligea les réparations.

Mais enfin, l'an 1628, il fut rebâti & augmenté de beaucoup par le sieur Samson Napollon, qui le mit en meilleur ordre qu'il n'avait jamais été. Il est presque à la sortie du royaume d'Alger, dont il relève, & à l'entrée de celui de Tunis. Le sieur Le Page en prit possession en qualité de gouverneur nommé par sa majesté, puis il visita le cap Nègre, le cap Rose, le fort de La Calle, & toutes les autres dépendances de la forteresse : en suite de quoi, après qu'il eut fait prêter le serment de fidélité pour le roi, à tous les soldats & officiers qui y étaient, & établi des lieutenants en tous les lieux qui relevaient du Bastion de France, où nous demeurâmes dix jours, à la fin le troisième d'octobre nous en partîmes dans une frégate, & allâmes à la Calle, autrement dit Mascarez, à sept milles plus haut vers le levant, qui est le port du Bastion, où se mettent les barques & grands vaisseaux qui viennent pour y charger.

Il y a tant de vieilles mesures & de citernes en ce lieu-là, qu'il est à croire que ce fut autrefois quelque bonne & grande ville : en effet, plusieurs maures me dirent que ces ruines, non pas celles de Bizerte ou de Port-farine, comme veulent quelques-uns, sont les déplorables restes de l'ancienne Utique, si renommée par la mort de Caton cet invincible romain. Aussi lisons-nous dans l'Histoire qu'Utique était bien plus éloignée de Carthage, & plus du côté de l'occident, que n'en est Bizerte, ni Port-farine, selon la remarque de Ptolémée, & le témoignage de Livio Sanuto. Quoi qu'il en soit, ces lieux-là sont aujourd'hui tous ruinés, & la Calle n'est plus qu'un douar de Maures qui y habitent sous des tentes, comme c'est leur ordinaire. Il est vrai qu'il y est encore resté une mosquée, où ils font leur sala, c'est à dire leurs prières ; & comme ils la tiennent une des plus anciennes de toutes celles de Barbarie, l'on y porte quelquefois enterrer des Maures de plus de quarante lieues loin.

Là, nous mêmes les voiles au vent sur cinq heures du soir, à la faveur d'un levant sirocco, nous éloignant le plus que nous pûmes des îles de Saint Pierre, & celles de Sardaigne, que nous laissâmes à main droite vers le Levant, de peur des corsaires, qui vont là souvent faire du bois et de l'eau, et donner le suif à leurs navires. Le 9 du mois, sur les six à sept heures du matin, nous découvrîmes les îles d'Hyères, autrefois appelées STECADES, en la côte de Provence ; & un peu avant midi, nous donnâmes fonds au port de Marseille, d'où le sieur la Page partit quelques jours après, afin d'aller à la Cour, pour y rendre compte au Roi des événements de son voyage, & prendre un nouvel ordre de sa Majesté pour retourner en Barbarie.

Cependant les autres Pères & moi, qui étions députés pour la Rédemption des Captifs, considérants que le sieur le Page pourrait bien tarder longtemps, avant qu'avoir ses expéditions pour son retour en Alger, fûmes d'avis de travailler de notre côté, & de faire en sorte qu'il ne fut point dit que nous fussions venus là inutilement. Nous nous résolûmes donc en l'attendant, avec le consentement de notre révérendissime Père Général, d'employer une partie de nos deniers à Tunis, pour la délivrance de quelques Français que nous savions être captifs, & de garder l'autre pour Alger, quand nous y retournerions, & que sa Majesté en aurait donné l'ordre. En effet, les RR. Pères que j'ai nommés ci-devant, ensemble le Père Charles d'Arras & moi, travaillâmes si bien à cette affaire, pour en avoir le succès, qu'il plût à Dieu nous le donner tel que nous le désirons. Car trois mois après il nous fit tant de grâce, que de la ville de Tunis, nous rachetâmes quarante & deux Français esclaves.

Le plus considérable d'entre eux était natif de Rouen, & se nommait

Noël Dubois, âgé de soixante & douze ans. Il y en avait trente & un qu'il trempait dans cette misère, ayant été captif à Constantinople vingt-neuf ans, & deux à Tunis.

Parmi tous ceux-ci, nous trouvâmes un autre, qui par une merveille bien étrange ne fut esclave que cinq jours, & ne vit jamais la Barbarie, quoiqu'il y eut demeuré tout ce temps-là. Il s'appelait Sébastien Lombar, natif de Marseille, & n'était âgé que d'environ dix-sept ans. Son aventure est si extraordinaire & si mémorable, quelle mérite bien que nous la rapportions ici, pour le contentement des curieux.

Ce jeune garçon s'étant embarqué pour marinier dans un galion de Gènes qui s'en allait à Lisbonne, ce navire fit rencontre de plusieurs corsaires de Tunis, qui lui donnèrent la chasse : mais comme il ne manquait ni de canon, ni de bonshommes, & se défendaient fort bien, il arriva par malheur qu'un boulet ardent que ces pirates tirèrent, tomba dans les poudres du galion, où il mit le feu, & fit sauter dans la mer la plupart des mariniers, du nombre desquels était celui-ci, à qui la poudre brûla les mains & tout le visage, jusqu'à lui faire perdre la vue. Les corsaires cependant accoururent avec leur esquif pour le tirer hors de l'eau ; & en firent de même de ses compagnons, qu'ils menèrent esclaves à Tunis. Le Bâcha le voyant jeune, le voulut avoir tout aussitôt, espérant de le faire guérir, pour l'envoyer au Grand Seigneur à Constantinople, où il y avait apparence qu'on le contraindrait de prendre le Turban, à cause de sa grande jeunesse. Mais Dieu qui le voulut sauver par cette disgrâce d'aveuglement, permit qu'il n'en guérit point tant qu'il fut à Tunis. Durant tout ceci, le Bâcha, qui par le rapport que lui en avait fait quelque chirurgien, jugeait apparemment que ce jeune garçon ne recouvrerait jamais la vue, & qu'ainsi il lui serait inutile & à charge, s'avisa pour son profit qu'il valait mieux s'en défaire. Le voilà donc vendu, & mis au nombre des autres esclaves que nous avions achetés, avec lesquels il sortit de Barbarie : mais à peine fut-il à Marseille, qu'il vit aussi clair qu'auparavant, & guérit insensiblement de sa brûlure.

A notre arrivée, toute la ville se réjouit de l'heureuse délivrance que nous avions faite. Et d'autant que nous avons là un Couvent des plus anciens de la ville, & où il y a bon nombre de Religieux, ils se préparèrent tous à nous venir recevoir au port, avec les captifs que nous amenions. Ils firent pour cet effet une procession fort solennelle le cinquième d'Avril, sur les deux heures après midi. Là se trouvèrent une fort belle musique, Messieurs du Chapitre de la Majour, qui est la Cathédrale, & vinrent nous recevoir à la sortie de notre vaisseau, chantants le TE DEUM. Toutes les

paroisses, & quelques Couvents de la ville les accompagnaient. Deux cents confrères & pénitents de la trinité marchaient les premiers ; et après tout le clergé, suivaient deux à deux nos quarante-deux esclaves, chacun desquels portait une chaîne sur l'épaule, & un scapulaire de notre ordre : les autres Pères qui les avaient rachetés & moi, marchions de suite ; et après nous, Messieurs les Consuls. Nous arrivâmes ainsi à notre Couvent, à travers une grande foule de peuple, & y rendîmes grâces à Dieu. De là, nous fûmes à l'Église de la Majour, où après le Sermon que je fis, nous retournâmes au Couvent ; & là tous nos captifs furent logés & traités le plus charitablement qu'il nous fut possible.

Le lendemain sixième du mois, nous partîmes de Marseille pour nous en aller à Paris, & passâmes par la ville d'Aix, où nous fîmes encore la procession : nous fûmes ensuite à Lambesc, à Arles, à Tarascon, & en Avignon, où nous avons des Couvents, puis prenant le grand chemin de Lyon, nous allâmes à Nevers, où fut faite encore fort dévotement une belle procession. Là Madame la Princesse Marie, fille aînée de son Altesse de Mantoue, nous assista fort de ses charités, en faveur des pauvres captifs ; ce qu'elle fit d'autant plus volontiers, qu'il y avait déjà quelques années qu'elle était touchée de grande dévotion envers la sainte trinité, & pour le rachat des esclaves ; ce qui lui a fait du depuis honorer grandement notre ordre de sa bienveillance. De Nevers, nous continuâmes notre voyage jusqu'à Fontainebleau, où nous fîmes les mêmes actes de dévotion que nous avons faits aux autres endroits : et d'autant que nos captifs étaient fatigués, nous les fîmes reposer en notre Couvent trois jours durant : à la fin desquels nous nous remîmes en chemin, avec un extrême contentement de nous voir si proches de Paris.

Nous y entrâmes par la porte St. Antoine, à une heure après midi, le vingtième de mai au dit an mil six cent trente-cinq, & y fûmes reçus solennellement par les religieux de notre Couvent des Mathurins, qui vinrent à notre rencontre avec les cierges allumés, & rendirent signalée cette cérémonie publique par une très belle procession qu'ils firent, dont l'ordre était tel.

Deux archers deb la ville ayant des hoquetons & des hallebardes, & deux bedeaux avec eux, marchaient à la tête de la procession. Quatre-vingt confrères de Notre-Dame de Bonne Délivrance les suivaient pieds nus, deux à deux, & revêtus de leurs aubes. Ils avaient chacun une couronne de laurier sur la tête, & en la main un gros cierge de cire blanche, où dans une ouale qu'on y avait attachée, se voyait peinte une croix rouge & bleue, entre deux branches de palmes. Les religieux marchaient

après, séparés en deux chœurs, & suivis d'un assez bon nombre d'archers de la ville, en même équipage que les premiers.

A cette dévoute troupe en fut jointe une autre de quarante jeunes enfants, qu'on faisait attendre devant l'Église des religieuses de sainte Marie. Ils avaient de petits roquets de fine toile, avec une branche de laurier en main, & une guirlande sur la tête. Près d'eux était un corps de musique, composé de plusieurs excellents chantres de Notre-Dame, & de la sainte Chapelle. Comme ils eurent pris leurs ordres tous ensemble, ils furent droit à la porte St. Antoine, pour nous y recevoir, & les captifs rachetés. Cependant, il n'est pas à croire combien se trouva grande la foule du peuple, qui accourut pêle-mêle de toutes parts, pour voir cette procession, qui depuis la porte St. Antoine, jusqu'à notre Église des Pères Mathurins, se fit voir avec l'ordre suivant :

I. Les exempts de la ville marchaient les premiers, suivis de quatre archers, & de deux trompettes.

II. Un archer portant un grand guidon de camelot blanc, où était peinte une croix rouge & bleue, avec les armes de notre S. Père le Pape, & celles du Roy.

III. Deux autre trompettes, ayant comme les premiers de banderoles de camelot blanc, avec une grande croix rouge & bleue, bordée de frangettes rouges, blanches & bleues, & les cordons de même, selon l'ordinaire des guidons, & des bannières de l'Ordre.

IV. Deux bedeaux qui devançaient la Croix, après laquelle allaient deux à deux les confrères de Notre-Dame de Bonne-Délivrance, habillés comme j'ai dit ci-dessus, & suivis du premier chœur des religieux.

V. Les quarante jeunes enfants dont nous venons de parler : l'un d'eux portait un guidon de taffetas blanc, où étaient peints à genoux deux anges, tenant une croix rouge et bleue, avec ces mots pour devise, REDEMPTIONEM MISIT DOMINUS POPULO SUO : & à ses côtés, il y en avait deux autres, tenant le grand cordon du même guidon, auprès duquel étaient aussi deux archers.

VI. Le corps de musiciens suivi du dernier chœur des religieux.

VII. Les quarante-deux captifs rachetés ; le premier desquels accompagné de deux frères convers de notre Ordre, qui avaient aidé à les conduire de Marseille à Paris, portait une bannière de damas blanc, où étaient peint d'un côté un ange revêtu de l'habit de l'ordre, tenant avec les bras croisés les chaînes de deux esclaves, qui étaient à ses genoux, & de

l'autre, des religieux qui les rachetaient d'entre les mains des Turcs.

VIII. Un autre captif au milieu de tous ; qui se faisait remarquer par un guidon qu'il soutenait, où étaient dépeintes les armes de l'Ordre, qui sont une croix rouge & bleue, ourlée de huit fleurs de lys en champ d'azur, & timbrée d'une couronne Royale.

IX. Les révérends Pères députés pour la Rédemption de Captifs, & leurs associés, suivis de plusieurs archers.

Voilà quel fut à peu près l'ordre de cette procession triomphante, laquelle environ les quatre heures de relevée, se rendit en notre Église, où le St. Sacrement était exposé. Comme elle y entra, dedans, les trompettes & les Orgues se firent ouïr à l'envie. Alors notre Révérendissime Père Général, revêtu de son habit ordinaire, avec l'étole par-dessus, ayant reçu les captifs, qu'il embrassa tous l'un après l'autre, & qui furent rangés aux environ de l'Autel, fit les prières qu'on a accoutumé de faire en telle cérémonie. Cependant, les bannières & les guidons furent exposés autour du grand autel, & le TE DEUM fut solennellement chanté en musique ; ensuite de quoi, Monsieur Hubert, Abbé de Cerify, fit en très docte & très éloquent sermon, où se trouvèrent plusieurs personnes de haute considération ; entre autres, Monseigneur le Chancelier Seguier, pour lors Garde des Sceaux de France, Messieurs les Illustrissimes & Révérendissimes Évêques d'Auxerre & de Nîmes, quantité de Conseillers d'État & Maîtres des requêtes, & plusieurs Dames de condition.

Le lendemain matin vingt & unième de même mois, nous fûmes en pareil ordre que dessus, hormis la musique, remercier Dieu & sa sainte Mère, en la grande Église qui lui est consacrée ; où après le dévot Salut que l'on chanta devant son image, nous allâmes à St. Nicolas des Champs, pour y célébrer la messe, ce qui s'y fit solennellement, & le sermon fait par Monsieur d'Hardivilliers, Docteur de Sorbonne, alors Curé de St. Benoît, & maintenant Archevêque de Bourges. De là, nous retournâmes à notre Couvent ; où après que nous eûmes confessé & communié ces pauvres captifs, que nous invitâmes à remercier Dieu de la grâce qu'il nous avait faite de les délivrer de l'esclavage des Turcs ; nous donnâmes des habits à ceux qui en avaient besoin, & autant d'argent qu'il leur en fallait pour s'en retourner en leur pays. Avec cela ils eurent un certificat de leur rachat, pour en faire foi, en cas que la nécessité le requît. J'ai jugé à propos de mettre ici leurs noms, & le lieu de leur naissance, afin que personne n'en puisse douter à l'avenir.

A LAIN le Clerc, natif de St. Malo en Bretagne.
 Amour Germain, de St. Malo.
 André Baron, de Marseille.
 Antoine Paulian, d'Antibes.
 Claude Maucuit, de Bondy les Paris.
 Claude Truche, de St. Jean de Luz en Gascogne.
 François Cournot, de Credon en Bretagne.
 François Diep, des Sables d'Olonne.
 François David, des Sables d'Olonne.
 François de la Rue, de Rouen.
 François Périer, de Lyon.
 Gabriel Cocordon, de Marseille.
 Guillaume Clery, de St. Malo.
 Jacques Médard, de Paris.
 Jacques Roche, de Fécamp.
 Jean Lienne, de Courtray.
 Jean Parroleau, des Sables d'Olonne.
 Jean Derene, du Port-Louis en Bretagne.
 Jean Senes, de Dieppe.
 Jean Hummel de Granville, en basse Normandie.
 Jean Coste, d'Aurignac en Gascogne.
 Jean Gaudefré, des Sables d'Olonne.
 Jean Parson, de St. Malo.
 Jean Vincent, de St. Bonnet, en Dauphiné.
 Julien Alanni, de Vennes en Bretagne.
 Léon Pille, de Lyon.
 Louis Le Blanc, de Bordeaux.
 Mathieu Lambert, de St. Martin de Ré, pays d'Aunis.
 Mathieu Gazet, Chirurgien de Dieppe.
 Michel Anjubault, de Change au Mans.
 Michel Estayat, d'Anvers.
 Noël du Bois, de Rouen.
 Philippe Gilles, de Carentan.
 Pierre Tafil, de Toulon.
 Pierre Laurent, de St. Malo.
 Pierre Aragon, de St. Malo.
 Pierre Denty, de Dierue en Bretagne.
 Pierre Boyer, de St. Malo.
 Robert Randon, de Fécamp.
 Robert Daltry, du Havre de Grâce.
 Sébastien Lombart, de Marseille.
 Sébastien Maue, de Conquet en Bretagne.

C'est la véritable relation de mon voyage en Barbarie, dont j'avois fait dessein de ne point déduire les particularités en cette Histoire. Mais quelques-uns de mes amis, qui savent juger des choses par la raison, m'y ont initié, jusqu'à me dire que ce récit y étoit entièrement nécessaire. Je ne l'ai donc point mis ici, ni par vanité, ni par aucune ostentation que je désire tirer en faveur de mon Ordre, mais plutôt par une manière d'obéissance, & pour ne laisser rien à désirer au sujet de cette Histoire.

IX.

PASSEPORT DU ROI, EN FAVEUR DE l'auteur, & de ses associés.

LOUIS par la grâce de Dieu Roi de France & de Navarre ; à tous nos lieutenants généraux, gouverneurs de nos provinces & villes, baillis, sénéchaux, prévôts, juges, ou leurs lieutenants, maires, consuls, & échevins de nos dites villes, gardes établis aux portes d'icelles, en nos places & châteaux, & sur nos ports, péages & passages, & autres nos officiers & sujets, de quelque qualité & condition qu'ils soient, qu'il appartiendra, Salut. Les Généraux & Ministres de l'Ordre de la sainte Trinité, Rédemption des captifs, dits des Mathurins, ayant député en leur Chapitre général du dit Ordre, les Pères Frère Pierre Dan, Bachelier en Théologie, Ministre de Chelles, pour la province de France, Frère Jean Escoffié, Ministre de Soudé, pour la Province de Champagne, Frère Barthélemy de Puille, Bachelier en Théologie, Ministre du Couvent de la sainte Trinité, de Douay, pour la Province de Picardie, & Frère François Michel, Ministre du Couvent de saint Éloi de Mortagne, pour la Province de Normandie, afin d'aller faire le rachat & rédemption des chrétiens détenus esclaves en Alger, Tunis, Tripoli de Barbarie, & autres lieux d'outre-mer & aux plus commodes selon l'institution de leur Ordre ; nous voulons & vous mandons par ces présentes, signées de notre main, que vous ayez à laisser sûrement & librement passer, séjourner & revenir, ensemble les captifs par eux rachetés, avec tous leurs deniers que nous leur avons permis & permettons de porter, pour faire ledit rachat par chacune de nos Provinces,

Juridictions, & détroits, comme aussi leurs serviteurs, bagages, & équipages, sans leur faire mettre, ou donner, ni souffrir leur être fait, mis, ou donné aucun trouble ni empêchement, ainsi toute la faveur & assistance dont ils peuvent avoir besoin ; & ce nonobstant les Ordonnances, sur le transport de l'argent hors de notre Royaume ; auxquelles, attendu que les dits deniers doivent être employés en œuvre pies, nous avons dérogé & dérogeons pour cette fois, & sans tirer à conséquence par les dites présentes. Voulons en outre que vous permettiez aux dits quatre Religieux susnommés, de traiter tout ce qu'ils trouveront nécessaire & à propos, pour la prompte exécution du rachat des pauvres chrétiens. Mandons aussi à tous Consuls & Vice-consuls de la nation Française, établis aux Ports et Échelles de Levant, & de tous les Havres, d'assister & favoriser les dits Religieux, & tout ce qui dépendra de leur charge : car tel est notre plaisir. Prions & requérons tous Princes, Potentats & Républiques, nos bons amis, de donner aux dits Religieux, sûr & libre passage en leurs Terres, Juridictions & Seigneuries, & leur départir pour cet effet de leur voyage, tout confort & assistance, offrant de faire le semblable en pareil cas. Donné à St. Germain en Laye le sixième jour de février, l'an de grâce mille six cent trente-trois : et de notre règne le vingt-troisième ; signé, LOUIS ; et plus bas. Par le Roi, BOUTHILLIER. Et scellé du grand sceau en cire jaune.

X.

CERTIFICAT DONNÉ À CHACUN des captifs rachetés.

F*RATER Ludovicus Decretorum Doctor, major ac Genevalis Minister totius ordinis sanctissime Trinitatis, & redemptionis Captivorum, à Sanctissimo Domino nostro Papa Urbano in eodem universo commissarius, ac Visitor Apostolicus specialiter deputatus, Christianissimæ Maiestatis Consiliarius & Eleemosynarius, Universis præsentis Litteras inspecturis, salutem in Christo vero Redemptore. Faciebat tabernaculum Beseleel iuxta exemplar quod Moyfi fuerat in Christo Jesus super Calvaria montem, ubi non auro, aut argento, sed magno sui sanguinis pretio effusi, in imas terræ partes*

descendens, tetro mortis vinctos carcere liberavit, eduxitque de tenebris in lucem, lux ipse captivam ducens captivitatem, iuxta illud exemplar sacere semper conati fumus, verbis, scriptis, commendattonibus, ipsoque effectivo opere, erga pauperes christianos in mendicitate & ferro detentos à Barbaris, ut affererentur in Libertatem Filiorum Dei. Emisimus nuper in Barbariam Africæ cum benignissimis commeatus litteris Christianissimi, Clementissimi, Iustissimi, ac Triumphatoris Cæsaris nostri Gallici Ludovici Decimi tertij RR. PP. Fratres nostros Petrum Dan, in sacra Theologia Baccalaureum, ac domus nostræ de Honore Dei prope Calam. Ioannem Escoffier, de Soudeio, Bartholomæum de Puille in sacra Theologia Baccalaureum, de Duaco. Michaëlum Français S. Eligij de Mauritania Ministros, qui nullis sudoribus, nullis Laboribus, nullis angustiis, non sibi ipsis percentes, quin potius spretis huius sæculi vanitatibus, varietatibusque gaudentes pro nomine Iesu redemptoris contumeliam pati, en Thunisii Barbarica servitute tandem huc ad nos quadraginta duos Captivos Chistianos multa expensarum mole deduxerunt vigesima Mensis Maijanni currentis. Inter quos repertus est N. natus N. Diœcefs N. Nos post gratiarum actionem, eundem insua remeantem, his nostris commendatitiis litteris nostræque fidei testimonio hoc, censuimus comitandum. Proinde quanta possumus humilitate rogamus Illustrissimos, ac Reverendissimos Ordines, Celsissimos, Excellentissimosque Principes, Toparchas, Dynastas, Iustitiæque summates Clarissimos, quatenus non nostræ infirmitatis, sed eius quæ est in Christo Iesu liberatore Charitatis intuitu, euntem ac transeuntem sua benignissimâ gratiâ, suis præfidiis, sua astite & assistente misericordia complecti non dedignentur, quon fine tristitia, sed cum gaudio redux post gravem peregrinationem in Patriam à charissimis sibi sanguine & necessitudine iunctis gratulabunden excipiatur. Gratia, & Pax à Deo & Domino nostro Iesu omnibus nostro, & Secretarij nostri, ac contra-figillo maioris nostræ administrationis, die vigesima tertia Maij anno Domini millesimo sexcentesimo trigesimo quinto. Ludvicus Generalis.

De mandato Præfati Reverendissimi Patri sac Domini Generalis nostri, Ralle Secretarius.

TRADUCTION DE CE CERTIFICAT.

NOUS Frère Louis, Docteur es Saints Décrets, Général & grand Ministre de tout l'Ordre de la Sainte Trinité, & Rédemption des captifs, Commissaire & Visiteur Apostolique spécialement établi en tout icelui par notre St. Père le Pape Urbain huitième, Conseiller & Aumônier de sa Majesté très chrétienne. A tous ceux qui ces présentes Lettres verront, Salut en Jésus-Christ, vrai Rédempteur. Beseleel fit autrefois le Tabernacle, selon l'exemplaire qui en avait été montré à Moïse en la Montagne. Et nous ayant aussi devant les yeux la vive représentation de la Rédemption faite par notre Seigneur Jésus-Christ, sur le Mont de Calvaire, où non par or, ni argent, mais par le grand prix de son sang épanché descendant aux parties plus profondes de la Terre, a racheté les captifs de la prison cruelle de la mort, & les a retiré des ténèbres à la lumière, comme étant lui-même la lumière, qui a mené captive la captivité. Suivant ce sacré modèle, nous nous sommes toujours efforcés de secourir par paroles, par écrits, par recommandations, & par œuvre, les pauvres chrétiens qui gémissent sous les fers & les misères parmi les Barbares, afin de les mettre en la liberté des enfants de Dieu. Or naguère ayant envoyé en Barbarie d'Afrique, avec lettres favorables de recommandation de notre Roi très chrétien, très clément, très juste & Triomphant Louis Treizième, les Révérends Pères Frères Pierre Dan Bachelier en Théologie, Jean Escoffié, Barthélemy de Puille, & Michel François, Ministres & Supérieurs des Maisons & Couvents de l'Honneur-Dieu près Chellesn (maintenant du Couvent de Fontainebleau) de Soudé, de Douai, & de Mortagne, lesquels prenant volontiers à gré les peines, & les traverses qu'il convient souffrir en tel emploi & voyage, voire même bien joyeux & résolu, après avoir méprisé les vanités & attaches du monde, d'endurer toute sorte d'opprobres, jusqu'à exposer leur vie pour le saint Nom de notre Rédempteur Jésus-Christ. Enfin, ils nous ont ici amené de l'esclavage barbare de Tunis (non sans une grande dépenses qu'il a convenu de faire) quarante-deux chrétiens captifs, le vingtième jour de mai de l'année corante. Du nombre desquels s'est trouvé N. natif de N. diocèse de N. qui après avoir rendu action de grâces, s'en retournant en son pays, avons jugé à propos, de lui donner les présentes lettres de recommandation & Certificat. Partant, autant qu'il nous est possible, nous prions les très Illustres, & très Révérends Prélats des Églises, & autres constitués

en charges & dignités en icelles, très hauts, & très excellents Princes, Gouverneurs, Magistrats, & officiers principaux de justice, à ce que non à notre égard, mais au respect de la Charité qui est en Jésus-Christ Libérateur, ils daignent assister de leur faveur, grâces, & secours le susdit, en sorte que sans tristesse, mais bien avec une sainte joie retourné en son pays, après un si long & pénible voyage, il y puisse être gracieusement reçu par ses parents & alliés. La grâce, & la paix soit augmenté à un chacun par notre Dieu & Seigneur Jésus-Christ. Donné à Paris en notre Couvent des Mathurins dudit Ordre de la Sainte Trinité, sous notre Seing manuel, & celui de notre Secrétaire, & contre-feel de notre générale administration, ce vingt-troisième de mai, mil six cent trente-cinq.

LOUIS GÉNÉRAL.

Du mandement de notre Révérendissime Père Général.

RALLE Secrétaire.

FIN DU PREMIER LIVRE

HISTOIRE
DE
BARBARIE
ET DE SES
CORSAIRES
LIVRE SECOND

Où il est traité des pirates d'Alger, de Tunis, de Salé, & de Tripoli.

Avec plusieurs remarques touchant ces villes & ces Royaumes.

RELATION PREMIÈRE.

- I. Astrologie judiciaire condamnée.*
- II. Faux zèle des Mahométans.*
- III. La figure de la main est une vénération aux Mahométans.*
- IV. Ils usent de la figure de la main, contre les charmes.*
- V. Sénateurs de l'Aréopage représentés sans mains.*
- VI. Larrons avoués dans quelques Républiques.*

VII. De la grande estime où sont les pirates parmi les Barbares.

VIII. Fainéantise & vanité des peuples de Barbarie, & les grands gains que font ses corsaires.

IX. Comparaison de la Barbarie avec la Paillardie de l'Apocalypse.

X. Pourquoi le Grand Turc souffre des corsaires.

XI. Qui lui sont à un grand avantage.

CEUX qui suivant l'opinion des astrologues judiciaires, attachent la bonne ou la mauvaise fortune aux influences des astres, & qui veulent que leur Empire soit absolu sur la naissance des hommes, se persuaderont facilement en voyant parler des brigandages que font les corsaires de Barbarie, qu'il n'y a point d'autre Planète qui préside à leur nativité que celle de Mercure, puisqu'ils sont Prince des voleurs, & que les poètes aussi lui donnent cette même prééminence : mais pour m'arrêter à une plus saine doctrine que celle de ces rêveurs, que les saints Pères de l'Église, & même quelques auteurs profanes ont réfutée ; je dis que l'inclinaison ardente qu'ont ces pirates au larcin, ne procède point d'aucune conjoncture des astres, mais bien d'une insatiable convoitise qui les possède, & pareillement tous ces Barbares, qui font profession comme eux du libertinage & des impiétés de l'Alcoran.

Or comme ils n'ignorent point que ce métier est odieux & infâme de foi, pour l'autoriser en quelque manière ils le couvrent d'un spécieux prétexte de religion. Ils disent pour cet effet que le zèle qu'ils doivent aux autels, & aux préceptes de leur prophète, les oblige à prendre le bien des chrétiens, afin que leur ôtant les moyens qui leur peuvent donner quelque avantage sur eux, ils en fassent à Mahomet un sacrifice plus agréable. Aussi fuisse le masque trompeur, dont ce maudit homme sut bien déguiser ses violences & ses malices, que par le moyen de cette erreur, & de plusieurs autres, dont il a rempli sa faute en religion, il fit prendre les armes pour sa défense à quantité de bandouilliers & de volontaires, avec lesquels il jeta les fondements de ce prodigieux Empire d'Orient, que la force des Ottomans a depuis élevé à ce haut point de grandeur & de tyrannie où il se voit aujourd'hui. Possible aussi fuisse pour cela qu'il prit le Croissant pour sa devise, pour montrer, comme disait un ancien conquérant, quoi qu'en termes secrets, mais assez intelligibles, qu'à l'insatiable

désir de régner est attachée je ne sais quelle excuse tyrannique, qui sans avoir égard aux lois, semble autoriser l'ambition & la violence des usurpateurs.

Je ne sais encore si ce ne fut pas pour cette même raison, qu'un jour comme les disciples & les partisans de l'imposteur Mahomet se plaignaient à lui de ce qu'il leur avait ôté l'usage des images, il ne leur fit point d'autre réponse, sinon que prenant du papier, & trempant ses mains dans l'encre, il imprima ses cinq doigts dessus. Aussi est-ce la seule figure qu'ils ont depuis révéérée, & pour laquelle ils témoignent avoir une vénération particulière, au temps de leur RAMADAN, ou de leur carême. Ce que leur faux Prophète ne fit pas sans une malice expresse, comme s'il leur eût voulu dire par cette cérémonie, que la plus belle image à laquelle ils pussent adresser leurs vœux, était celle de la main, dont ils se devaient servir adroitement à prendre le bien d'autrui, & particulièrement celui des chrétiens leurs ennemis, de la dépouille desquels il fallait qu'ils s'enrichissent, afin que profitants de leur perte, ils en fussent plus agréables à Mahomet.

C'est de cette même figure des mains, dont ils ont accoutumé de faire tant de cas, qu'ils s'en servent d'ordinaire comme d'un souverain remède contre les charmes, qui sont fort communs parmi eux : car ils en ont toujours quelques-unes représentées sur les murailles de leurs maisons, ne dussent-elles être que de chaux.

Et pour cette même raison encore, ils en donnent d'argent, ou de cuivre à leurs petits enfants, qui les portent attachées à leurs bonnets : de manière qu'à tels voleurs conviendrait fort mal de les peindre, comme on faisait autrefois, les sages Sénateurs de l'Aréopage des Athéniens, que l'on représentait sans mains, comme personnes incorruptibles, & qui ne savaient aucunement l'art de prendre ; au lieu de ces avars corsaires sont comme autant d'harpies & de Briarées, qui en prennent partout, & ne s'exercent qu'à dérober. Aussi pouvons-nous bien dire (sans comparaison toutefois) qu'avec la même passion que nos cavaliers vont à la chasse au cerf, ou au sanglier, ces coureurs des mers vont à celle des vaisseaux où il y a des chrétiens ; ce qu'ils appellent aussi donner la chasse, par une allusion à celle des animaux. Que s'ils ne se montrent que trop bons chasseurs de ce côté-là, on leur peut bien donner encore la qualité de subtils pêcheurs, non pas de poissons, mais d'hommes ; puisque après avoir coulé à fonds quelques navires, comme ils ont réduit ceux qui étaient dedans à se jeter dans l'eau pour se sauver à la nage ; il n'est pas à croire combien ils prennent de plaisir à les en retirer avec leurs esquifs, non

pour aucun dessein qu'ils aient de les garantir du naufrage ; mais bien pour les faire esclaves, & les vendre à ceux qui leur en donneront davantage. Que s'il est vrai, qu'il y ait certains peuples septentrionaux, qu'on appelle Cannes de mer, pour ce qu'ils ne bougent de cet élément ; l'on peut encore plus justement nommer ainsi ces maudits pirates, puisqu'ils passent le meilleur de leur vie sur la mer, où ils n'ont pas plutôt fait un voyage, que s'étant munis de rafraîchissements & équipés de nouveau, ils retournent à leurs chasses ordinaires.

En cela certes, leur état ne cède point à quelques anciennes républiques, parmi lesquelles les larrons ne vivaient pas seulement en pleine liberté, mais y étaient encore admis aux droits de bourgeoisie : car on les tenait en quelque sorte pour gens profitables au public, en ce que leur merveilleuse souplesse à dérober, entretenait la vigilance des citoyens, & leur faisait avoir l'œil sur leurs biens, de peur que des gens de ce métier-là, ne s'en accommodassent. A quoi se rapporte ce que nous lisons des Lacédémoniens, qui souffraient volontiers les larrons, pourvu qu'ils ne fussent trouvés sur le fait ; témoin ce jeune garçon, qui ayant dérobé un petit renard le cacha dans son sein, & aima mieux se laisser déchirer le ventre par cet animal, que de crier tant soit peu, de peur d'être découvert : tellement que cet excès de patience fut cause qu'il en mourut soudainement.

Il se voit donc bien par là, que des nations toutes entières autorisaient autrefois le larcin, puisqu'elles avaient assez de tolérance pour le permettre. Mais dans les principales villes de Barbarie, qui sont Alger, Tunis, Salé, Tripoli, & quelques autres, il est ensemble permis, voire glorieux à quiconque s'en mêle, j'entends pour l'effet de piraterie. Ceux qui voyagent en ce pays-là, le peuvent savoir, & ne manquent pas d'exemples qui leur apprennent, que tous ces Barbares en général, ne favorisent personne à l'égal des corsaires, pour ce qu'ils doivent à leurs brigandages tout ce qu'ils ont de munitions, de forces & de richesses ; si bien qu'ils les tiennent pour les seuls arcs-boutants, par qui leur État & leur Royaume se soutiennent.

Aussi vrai dire, sans leur appui, ce serait peu de chose que de la Barbarie, vu que les peuples qui l'habitent, ne se mettent presque d'aucun trafic, comme gens fainéants, & qui n'ont point d'industrie à gagner leur vie, par un honnête travail : c'est pourquoi ils ont accoutumé de se vanter insolemment, qu'il n'est point de métier, ni plus avantageux, ni plus riche que le leur ; par le moyen duquel, disent-ils, en courant les mers, ils trouvent dans les vaisseaux étrangers tout ce qui leur est nécessaire pour

l'usage de la vie. Par l'adresse qu'ils ont à les arrêter, tantôt ils en surprennent qui sont chargés de vin & de blé ; bien que toutefois cela ne les touche guère, à cause qu'en leur pays ils ne manquent point de vivres ; tantôt ils saisissent les draps & les toiles que l'on transporte de France en Espagne, & en Italie ; les lingots d'or & d'argent, ensemble les drogues & des épiceries qui viennent des Indes, & une très grande quantité de soies & de cotons que l'on enlève tous les ans du grand Caire, de Smyrne, de Seide, d'Alexandrette, & d'autres lieux du Levant : tellement qu'on peut bien dire que les marchands, qui pour faire quelque gain, hasardent si loin leurs biens & leur vie, ne travaillent la plupart du temps, que pour ces larrons impitoyables, qui trouvent abondamment sur la mer, une bonne partie des richesses qui viennent des Indes & du Pérou, qu'ils envahissent à main armée.

A ces brigandages, dont ils font gloire, est joint un amas de toute sorte de vices qui règnent impunément parmi eux ; et peut-on bien assurer, que depuis cent vingt ans & plus, qu'ils font le métier de pirates, cette impunité attire dans leurs villes, comme en un asile de brigandage, toute sorte de voleurs, & d'autres gens de mauvaise vie. Que s'il me fallait faire un parallèle d'une si malheureuse contrée, où les crimes les plus noirs font leur demeure, & sont en leur élément, je ne la pourrais mieux comparer qu'à cette paillarderie de l'Apocalypse, qui montée sur la bête à plusieurs têtes, & tenant une coupe à la main, enivre par la douceur de ses charmes, tous les peuples de la terre. En effet, ne sont-ce pas les amorces du vice, qui appelèrent tous les jours dans ces maudites villes de Barbarie, tant de méchants hommes de toutes sortes de nations, soit Mahométans, soit mauvais Chrétiens, Grecs, Russes, Portugais, Espagnols, Français, Anglais, Flamands, Allemands, & autres, qui abandonnant le culte du vrai Dieu, pour sacrifier au diable, en se faisant renégats ; Ajoutons à ceci, que par cette bête de couleur rouge, & par les noms de malédiction & de blasphème dont elle était toute parsemée, nous sont mystiquement représentées les cruautés des infidèles, exercées sur tant de pauvres chrétiens, dans le sang desquels ils trempent leurs mains ; et pareillement les ignominieuses injures qu'ils ont accoutumé de leur dire, ne les appelant point autrement que chiens, juifs, traîtres, & hommes sans foi.

Mais d'autant qu'on me pourrait demander pourquoi le Grand Seigneur ne met point quelque ordre aux brigandages de ces Barbares, & d'où vient qu'il souffre que contre ses défenses, ils font aussitôt des courses sur ses alliés, tels que sont les Français, les Anglais, les Vénitiens,

& les Hollandais, que sur les autres qui lui sont ennemis déclarés ; a cela j'ai à répondre, qu'encore que ces corsaires se disent sujets, & même esclaves du Grand Seigneur ; ce n'est ce n'est pas toutefois avec une vraie soumission d'hommage & de reconnaissance, te que le vassal est obligé de la rendre à son Souverain : car ils ne le reconnaissent que lors qu'il leur plaît ; ne lui paient aucuns droits, & ne daignent même obéir à ses commandements, s'ils ne leur sont agréables. Ce qui fait voir que n'était la crainte qu'ils ont, que s'ils n'étaient sous sa protection, les Princes Chrétiens les ruineraient facilement, & se feraient maîtres de leur pays, ils ne le reconnaîtraient en aucune sorte, à l'imitation des Rois de Fez & de Maroc, qui s'empêchent bien de relever de lui, quoi qu'ils soient Mahométans ; Aussi sait-on bien qu'encore qu'en leurs villes & en leurs États ils souffrent un Bâcha, qui est comme un Vice-roi, si est-ce qu'il n'y peut agir que le l'autorité du Divan, où il n'entre point, s'il n'y est mandé, & n'est reçu en cette qualité de Bâcha, que par forme d'obéissance.

D'ailleurs, bien que par les apparences, l'Empereur des Turcs témoigne assez qu'il n'avoue nullement les courses de ces pirates, il ne laisse pas néanmoins d'en être content, & semble le vouloir bien, pour ce qu'en la Barbarie, il lui font comme autant de défenses & de remparts pour la conservation de tous ses pays voisins. En effet, il se remarque qu'il permet bien à ses alliés de courir sur les pirates, de les faire esclaves, & même de les mettre à mort, quand ils en font rencontre sur mer ; sans que toutefois il endure en aucune sorte qu'on entreprenne sur leur pays, ni qu'on les attaque dans leurs terres. Avec cela, il s'en sert quelquefois en ces armées navales, comme il fit autrefois contre l'empereur Charles V dans la Barbarie même, & pareillement la bataille de Lépante, & au siège de Malte, sous Sultan Soliman, où ceux d'Alger, que l'Histoire appelle les braves, s'en allèrent les premiers, avec quantité de galères & de vaisseaux tous pleins de vivres & de munitions de guerre.

Or pour faire voir plus nettement toutes les particularités qui regardent ces corsaires, je diviserai ce livre en autant de Relations, qu'il y a de villes qui font profession de piraterie, comme font celles d'Alger, de Tunis, de Salé, & de Tripoli, me contentant d'en rapporter les choses les plus considérables, sans m'arrêter à de longues descriptions, à quoi je ne suis pas d'avis de m'amuser, puisque c'est mon dessein de faire ici une simple Histoire, & non pas une Géographie.

Que si traitant de ces villes, je ne tiens l'ordre que tiendrait un

géographe, puisque si j'aurais à le suivre, il me faudrait commencer, ou par Tripoli, ou par Salé, qui sont le long de la côte de Barbarie, l'un au Levant, & l'autre au Couchant ; c'est que j'ai jugé qu'au lieu d'avoir égard à cela, il valait mieux que je donnasse d'abord dans le fonds des choses les plus essentielles à mon ouvrage ; voilà pourquoi je commence à Alger, comme par la plus puissante de toutes les villes que tiennent aujourd'hui les corsaires ; puis je mets ensuite celles de Tunis, de Salé, & de Tripoli, selon que le nombre des pirates & des esclaves qui s'y voient, les rend plus ou moins fameuses.

DE DIVERS
CHANGEMENTS
ADVENUS AU ROYAUME
D'ALGER, ET DE QUELQUES
particularités sur le même sujet.

CHAPITRE PREMIER.

- I. Instabilité des choses humaines.*
- II. ceux d'Alger auparavant libres, se donnent volontairement à Selim Eutemi.*
- III. Progrès des armes de Pierre Navarre, dans l'État d'Alger.*
- IV. Nouvelle révolution advenue par la mort de Ferdinand, Roi d'Espagne.*
- V. Aruch Barberousse meurt Roi d'Alger, après en avoir usurpé l'État tyranniquement.*
- VI. Il laisse pour successeur, Cheridin Barberousse, son frère.*
- VII. Description du Royaume d'Alger, & de l'état où il est à présent.*

Le plus grand de tous les philosophes, après s'être bien travaillé l'esprit, à rechercher pourquoi Dieu avait donné à la machine de la terre, la forme ronde plutôt qu'une autre, n'en rend point autre raison, sinon que c'était pour faire voir la perfection de ce Chef-d'œuvre admirable par cette figure, estimée la

plus noble & la plus accomplie de toutes : mais bien que cela ne soit pas mal pensé, je ne désavoue pas néanmoins le sentiment de ces autres, qui ont crû que Dieu avait fait le monde tout rond, pour montrer par là l'inconstante révolution des choses de la terre, qui par un perpétuel flux & reflux, changent à tout moment, & de posture & de face ; par où certainement il semble que le souverain créateur nous ait voulu secrètement inspirer dans l'âme cette divine pensée. Qu'il y a des biens plus solides & plus durables que ceux d'ici bas, à savoir les célestes, auxquels il faut que nous attachions puissamment nos affections, pour en être possesseurs assurés, puisqu'il n'y a rien parmi nous qui ne soit incertain & périssable ; de cette vérité rendent un évident témoignage tant de riches & puissantes Monarchies, des Grecs, des Perses, des Mèdes, & des Romains, dont il ne nous est resté que la mémoire tant seulement. Mais sans en rechercher des preuves ailleurs, l'État d'Alger que nous décrivons ici, nous le confirme clairement. Cette contrée avait l'honneur autrefois d'être la principale de toute la Mauritanie, sous l'ancien Roi Juba, lorsqu'il tenait le parti de Pompée contre César. Elle était redoutable aux Nations étrangères, & par le bruit de son nom, & par la force de ses armes ; et toutefois, ni l'un, ni l'autre n'ont pu empêcher qu'elle n'ait été sujette, comme le reste du monde, à l'instabilité des choses humaines. Cette grandeur florissante s'est flétrie avec le temps, & s'est vue transportée, tantôt à Constantine, sous l'Empire de Caligula, qui divisa ce Royaume en Mauritanie Césarienne, & Tingitane ; tantôt à Bougie, où elle fut contrainte de se soumettre à la domination des Goths ; puis à Hippone, aujourd'hui nommée Bône, sous la tyrannie des Vandales, & finalement à Tremcen, ou à Telcusin, durant le règne des Sarrasins, des Maures, & des Arabes, qui divisèrent l'Afrique en divers Royaumes.

Ensuite de tout cela, plusieurs siècles s'étant écoulés, Abuferiz puissant Roi de Tunis, ayant conquis la ville de Bougie, & par le droit qu'il y avait, & par la force des armes, en voulut gratifier Abdala Haziz, le plus jeune de ses enfants, érigeant pour cet effet cette province en Royaume, par le moyen de quelques autres terres voisines qu'il y annexa. Cependant, ce nouveau Roi après la mort de son père, désirant d'étendre plus loin les bornes de son État, par un excès d'ambition, fit naître lui-même un différent, qui lui servit de prétexte pour prendre les armes contre le Roi de Tremecen. Il se déclara donc contre lui, & l'affaire alla si avant, que ceux d'Alger, la ville desquels n'est éloignée de Bougie, que d'environ trente lieues, & qui dépendait alors de cette ville de Tremecen, se trouvèrent fort incommodés de la violence & des courses importunes

de ce nouveau Prince ; ce qui fut cause, que soit qu'ils eussent plus de passion pour leurs intérêts particuliers, que pour leur Roi légitime, ou qu'ils ne le crûssent pas assez fort pour les défendre ; tant y a qu'eux, & quelques-uns de leurs voisins, trouvèrent le moyen de s'acommoder avec Abdala Haziz, à condition, qu'en lui payant tous les ans, par reconnaissance, un certain tribut, dont ils tombèrent d'accord, ils demeureraient libres à l'avenir, & pourraient s'ériger ensemble en forme de République.

Cela continua de cette sorte, jusqu'à l'an mil cinq cent dix, que le Comte Pierre Navarre, s'étant rendu maître des villes d'Oran, & de Bougie, au nom de Ferdinand Roi d'Espagne, épouvanta si fort ceux d'Alger, que d'appréhension qu'ils eurent de tomber en sa puissance, ne se croyant pas assez forts, pour pouvoir assurer leur ville & leur liberté, ils se donnèrent volontairement à Selim Eutemi. Ce Maure grandement puissant, & qui était XEQUE, & Prince des Arabes, habitants de MUTIJAR, qui sont certaines grandes campagnes proches d'Alger, les maintint en sa protection, & affermit leur repos durant le cours de quelques années ; mais enfin, voilà que suivant l'ordinaire vicissitude des États, & des choses de la terre, la ville d'Alger, & toutes ces dépendences, tombèrent sous l'Empire des Turcs, par le moyen d'Aruch Barberousse. Mais avant que ce même changement arrivait, ces Barbares qui faisaient déjà le métier de corsaires, avec quelques brigantins qu'ils avaient, continuant leurs brigandages, attirèrent à leur exemple en la côte de Barbarie, quantité de Maures d'Espagne, principalement lors que Ferdinand eut gagné sur eux le Royaume de Grenade ; ce qui advint l'an mil quatre cent quatre vingt douze. A quelques temps de là, ce Roi qui voyait apparemment les grands dommages que recevaient ses sujets de cette ville & ses corsaires, qui ne cessaient de courir les îles prochaines, principalement celles de Majorque, de Minorque, & de Levisse ; résolut enfin, de dénicher ces oiseaux de proie, ou à tout le moins, de les réduire à tel point, qu'ils ne pourraient à l'avenir, plus faire de courses, ni continuer leurs brigandages, qu'avec bien de la peine. Il envoya pour cet effet, encore une fois le même Pierre Navarre, avec une puissante armée, contre la ville d'Alger, qui se voyant fort pressée, du consentement de son Xequé Selim, ploya sous le joug de Ferdinand, avec promesse de lui payer pour cet hommage, certain tribut tous les ans, & de ne faire à l'avenir aucunes courses sur mer. Or comme Ferdinand savait fort bien qu'ils pourraient difficilement quitter leur métier, s'ils n'y étaient forcés par quelque puissant obstacle, il fit faire une forteresse en Alger, dans une petite île, où est aujourd'hui le port, & y mit quelques deux

cents hommes en garnison, avec quantité de munitions, & de vivres.

Ces Barbares ainsi rangés par la force, furent quelque temps sans pouvoir troubler aucunement le commerce, ni le repos des chrétiens. Mais comme la mort qui n'épargne non plus les sceptres des Rois, que les houlettes des bergers, eût ôté du monde Ferdinand, ce qui advint en l'an mil cinq cent seize, ces voleurs infâmes recommencèrent leur train ordinaire, & comme infidèles qu'ils étaient, ne se souvinrent plus de la foi, qu'ils avaient solennellement donnée à un Roi dont ils été tributaires ; au contraire, voyant que sa mort leur présentait une occasion favorable de secouer le joug des chrétiens, ils envoyèrent de leur part vers Aruch, ou Hariaden Barberousse, dont nous avons parlé ci-dessus, qui de Grec qu'il était, devenu renégat Turc, avait volé sur la mer de grandes richesses, & gagné le titre du plus redoutable corsaire de son temps. Quand les députés d'Alger le furent trouver, il était à Gigery petite ville, où il y a un assez bon port, à cent quatre vingt milles d'Alger ; toute la prière qu'il lui firent, fut de ramasser ses vaisseaux & toutes ses forces, pour les venir délivrer de la puissance des chrétiens, avec promesse que s'il leur faisait cette faveur, ils la sauraient fort bien reconnaître. Barberousse infiniment aise de cette recherche, qui lui sembla la meilleure de toutes les occasions qu'il eut su avoir d'acheminer son dessein, & de contenter la secrète ambition qu'il avait de se rendre Souverain d'Alger, ne se laissa pas beaucoup solliciter par les prières de ces gens là, & leur promit très volontiers toute sorte d'assistance. Ayant donc armée en même temps six galiotes qu'il avait, où il mit cinq cents Turcs naturels, avec quelques autres vaisseaux de corsaires, tous Mahométans, qui l'étaient venu voir à Gigery en qualité d'amis, & qui lui fournirent encore des hommes & de l'argent ; il donna ordre à leur départ. Avec ces forces, auxquelles il ajouta celles de la ville de Gigery, qui le reconnaissait pour son Prince, composée de trois mille Maures ses sujets, qu'il envoya par terre, & jointes à celles de trois cents autres Turcs, il vint en Alger, dont les habitants le reçurent avec applaudissement, & secondèrent le bon accueil que leur fit Selim Eutemi leur Xequé. La première chose qu'il fit à son arrivée, fut de battre avec tout son canon, la petite forteresse que les Espagnols avaient faite. Ensuite de cela, quelques jours après il ne fit que trop paraître, que l'ambitieux désir de regagner, est un tyran si cruel & si puissant que toutes les courtoisies & tous les bienfaits qu'on sauraient dire, n'ont pas assez de charmes, pour empêcher ses actes tragiques & sanglants : car ce Prince sans foi, que Selim avait logé dans son Palais, où par le bon traitement qu'il lui faisait, il lui donnait d'infaillibles témoignages de sa

bienveillance, ne laissa pas pour cela de conspirer contre lui ; de manière que l'occasion de s'en défaire s'étant présentée, il n'y manqua point, & l'étrangla lui-même dans un bain, où selon la coutume des Mahométans, il se lavait premier que de faire sa prière.

Voilà cependant, que le bruit de cette mort soudaine s'épand par toute la ville, dont les habitants ne savent à qui imputer la cause ; et bien qu'un seul Barberousse en soit l'auteur, il fait mine néanmoins d'en avoir regret, & proteste qu'il la veut venger . comme cela se passe ainsi, les siens qui sont les plus forts dans la ville, le déclarent hautement Roi d'Alger, & s'obstinent si fort à le vouloir, que les Maures n'osant si opposer, le reconnaissent pour tel, & le proclament leur souverain, l'an de grâce mil cinq cent seize. Ainsi finit le Xequé Selim, fils duquel encore fort jeune, appréhendant que Barberousse ne lui jouât le même tour qu'à son père, s'enfuit à Oran, ville éloignée d'Alger de cinquante lieues, tirant vers le détroit. Le Marquis de Comares, Gouverneur de cette place, le reçut courtoisement, & l'envoya en Espagne au Cardinal Ximenes, qui après la mort du Roi Ferdinand, se vit chargé de toutes les affaires du Royaume, en l'absence de Charles-Quint, neveu du Roi défunt, qui était alors en Flandre encore jeune.

Il arriva donc l'année suivante, mil cinq cent dix-sept, que le fils de ce même Selim vint en Alger, pour y recouvrer son pays, que Barberousse avait usurpé. Son armée navale était de plus de dix mille Espagnols, sous la conduite de François de Veta leur général. Mais elle ne fut pas plutôt à la plage devant la ville, qu'il survint une si furieuse tempête, qu'elle dissipa misérablement toute cette flotte, avec la perte de la plupart des vaisseaux, & des gens de guerre. Que si quelques-uns se sauvèrent à terre, leur fortune n'en fut pas meilleure ; pour ce qu'ils ne purent esquiver la fureur de ces Barbares, comme ils avaient évité celle de la mer.

Aruch Barberousse ayant régné quelques temps en Alger, la mort ne l'épargna non plus que Selim, après laquelle Cheredin Barberousse son frère fut déclaré Roi & Seigneur d'Alger, du commun consentement de toute la ville. Alors ce Prince qui passait pour homme de cœur & d'esprit, considérant qu'il ne pourrait se maintenir en souveraineté, qu'avec bien de la peine, s'il n'était puissamment appuyé, rechercha la protection du Grand Seigneur, auquel il écrivit pour cet effet, par un homme exprès, qu'il s'avisait d'envoyer à Constantinople, avec quelques présents pour l'Empereur. Il lui remontra que feu son frère, s'étant rendu Seigneur d'Alger, & d'une partie de la Barbarie, il avait eu le bonheur de lui succéder, mais qu'il appréhendait fort de ne se pouvoir maintenir ;

et partant, qu'il priaît très humblement sa Hautesse, & sa Majesté Impériale, de le vouloir protéger, & son État, contre les forces des chrétiens, lui protestant que toute son ambition étoit, de relever d'un si grand Monarque, afin que les bornes de l'Empire Turc en fussent d'autant plus élargies en Barbarie. Le Grand Seigneur lui accorda volontiers cette requête, & lui envoya pour cet effet deux mille Turcs naturels ; avec permission à tous les autres qui voudraient passer en Barbarie, d'assister le même Barberousse, leur donnant pouvoir de jouir à l'avenir dans l'État d'Alger, de toutes les libertés, & de tous les privilèges octroyés aux jannisaires en Turquie. Depuis ce temps-là, le Grand Seigneur a toujours envoyé en Alger, des Rois, ou des Vice-rois, que l'on appelle autrement Bâchas, qu'il change ordinairement de trois en trois ans, ou quand bon lui semble.

Ce Royaume pris accroissement peu à peu, par le moyen de ces Rois. Car l'an mil cinq cent dix-sept, Aruch Barberousse, conquît les villes & les Royaumes de Tenez, & de Tremecen, l'un à trente lieues d'Alger, du côté du Ponant, & l'autre à cinquante & deux vers le même endroit. Cheredin son frère prit pareillement le Cole, & la ville de Bône ; puis Sala, Rays & Bâcha en l'an mil cinq cent cinquante-cinq, ayant mis sur pied une armée de trois mille Turcs, & de trente mille Maures, s'empara de Bougie, qui lui fut rendue à composition de la vie sauve, par Alphonse de Peralte, qui commandait cette place. Mais étant de retour en Espagne, après une action si lâche, le Roi son maître lui fit trancher la tête, pour apprendre à tous ceux à qui l'on a confié une place d'importance, qu'il est de leur devoir, d'y mourir les armes à la main, plutôt que de se rendre honteusement, & sans faire aucune résistance. Ensuite de ces progrès, ceux d'Alger en ont fait d'autres encore plus grands, & ont mis leur État à ce haut point de grandeur, où il se voit aujourd'hui.

Il a d'étendue plus de cent soixante & dix lieues, à le prendre le long de la côte de la mer Méditerranée, qui le borne du côté Nord, depuis le Levant, vers Tabarque, jusqu'au Royaume de Tunis, & au couchant, tirant vers Oran, près du Royaume de Fez.

Il aboutit au pays de Nègres, qui est sablonneux & inhabité presque partout.

De cette façon, il contient toute la Mauritanie Césarienne, & un peu de la Numidie, où il a quelques villes, bourgs & villages, comme Tremecen, Constantine, Bône, Bougie, Tenez, Gigery, le Cole, Lestore, Tadelis, & fort peu d'autres.

Dans les meilleures de ces places, ils tiennent une petite garnison

de janissaires, avec un Aga qui leur commande ; ce qu'ils sont, sans doute, pour empêcher que les chrétiens n'y descendent, & que les habitants de ces lieux-là, ne se révoltent, quand il est question d'en tirer les droits, comme il leur arrive bien souvent.

Toutes ces villes & ces bourgades ne sont pas beaucoup peuplées : ceux qui les habitent, sont gens qui diffèrent de nation, & de religion aussi : il y a même des Turcs naturels, que la misère a fait sortir du Levant, ensemble des Maures & des Arabes : mais on y voit surtout une quantité de Juifs & de Maurisques, de ceux qui depuis quelques années ont été chassés d'Espagne, dont ils appellent Andalous ceux qui sont sortis de Grenade & d'Andalousie ; & Tagarins ces autres qui leur viennent des Royaumes d'Aragon & de Catalogne.

Quant aux campagnes, ce ne sont que Maures & qu'Arabes, qui les habitent. Ils font leur demeure le long des ruisseaux & des rivières, à cause de la commodité de l'eau, & n'ont pour toutes maisons, que certaines tentes de dix ou douze pas de long, & de six de large. Et s'assemblent là quelques fois jusqu'à cent à deux cents, ce qu'ils appellent un DOUAR, comme j'ai dit ci-devant ; & chaque ménage particulier, une BARAQUE, de quoi je parlerai plus au long à la fin de ce livre.

Or bien qu'il y ait en Barbarie, beaucoup d'endroits sablonneux & pleins de montagnes, il ne laisse pas toutefois d'y avoir en divers lieux, quantité de bois de toutes les sortes.

Là se voient pêle-mêle, plusieurs bêtes fauves & noires, comme cerfs, chevreuils, tigres, lions, porcs-épics, hérissons, léopards, autruches, gazelles, & chèvres sauvages.

Parmi tous ces animaux, est remarquable celui qu'ils appellent un Gapar, qui est comme un grand chien, ayant une tête de loup, des oreilles de Renard, & des pieds de chats ; je ne parle point ici des serpents, ni autres reptiles, dont l'abondance y est aussi grande qu'en aucun lieu de la terre.

Avec tout cela néanmoins, il y a le long de la mer ; surtout du côté de Bône, de Constantine, & de Tremecen, de très fertiles vallées, & de fort belles campagnes, qui produisent quantité de fourrages & de fruits, principalement des poires & des pommes. Il est vrai qu'ils n'y sont pas si bons qu'en France, & qu'ils ne se gardent pas si bien.

Mais entre autres choses, c'est un pays où la volaille, & les autres viandes sont en très grande abondance, & par conséquent à fort bon marché : car la livre de mouton n'y vaut ordinairement que cinq aspres, qui sont environ un sol de notre monnaie, celle de bœuf, huit deniers, une poule deux sols, une perdrix, dont il y en quantité, six blancs au

plus, & un levraut trois ou quatre sols.

Quant au pain, il y est à si bon compte, qu'on n'en saurait manger pour plus de huit deniers par jour.

Et ne faut pas s'étonner de cette grande abondance qu'il y a de poules & de perdrix, qui procède de ce qu'elles y couvent sept ou huit fois l'année. Avec cela, elles y élèvent facilement leurs petits, à cause qu'il n'y fait presque point de froid, si ce n'est sur les plus hautes montagnes : tellement que l'automne, & l'hiver surtout, se passent en pluie & en vents, par la violence desquels la côte de Barbarie est si périlleuse qu'elle en rend les ports mal assurés, & fait faire naufrage à quantité de vaisseaux.

Pour ce qui regarde le revenu de ce Royaume, les uns le mettent à six cents mille ducats par an, & les autres à quatre cents cinquante, cela n'est pas bien assuré toutefois, pour ce qu'il était tantôt moindre, & tantôt plus grand. Ce qui le rend casuel, c'est qu'il provient des cotisations & des taxes des domaines qui se lèvent sur les marchandises, aux villes, bourgs, & villages, & de l'impôt qu'on met tous les ans sur les Juifs. Voilà ce qu'il y a d'assuré ; car pour le reste, il ne l'est pas tant, puisqu'il se lève sur les vaisseaux, & sur les marchandises que les corsaires prennent, à raison de dix pour cent : or est-il que telles prises sont quelques fois grandes, & quelques fois petites, mais toujours trop grandes pour les marchands chrétiens, auxquels il en coûte souvent le bien & la liberté. Il s'est vu des années, comme en mil six cent quinze, & mil six cent seize, qu'ils ont fait des prises qui se montoient à plus de deux ou trois millions. Mais l'an mil six cent trente-quatre que j'y étais, à peine en firent-ils pour l'armement & entretien des vaisseaux de course : à raison de quoi, le Bâcha se vit bien en peine pour la paye des janissaires, qu'il est obligé de faire à ses dépens, en cas qu'il n'y ait assez de fonds du revenu des années courantes ; que si de hasard il y manque, en tel cas ils le mettent en prison, comme j'y vis mettre le vieux Bâcha, homme de quatre-vingts ans, que sa barbe blanche, & son corps faible & tremblant, ne purent garantir de cet affront, tant ces Barbares sont impitoyables, quand il est question de paiement & d'argent.

Aussi se remarque-t-il, qu'ils en ont autrefois pilé quelques-uns dans un grand mortier de bronze, qu'ils ont dans leur magasin, ou dans leur château de l'Alcassave. En effet, c'est le supplice dont ils ont accoutumé de menacer leurs Bâchas ; leur avarice & leur infidélité les poussant jusque-là, que pour l'intérêt de leur paye, ils ne feignent point de violer le respect qu'ils doivent à leur Grand Seigneur, en la personne de ses Vice-rois. Le reste de leur revenu se prend sur les LISMES, c'est-à-dire, sur les tailles, & sur les

cotisations que l'on fait à la campagne, sur les Maures & sur les Arabes, où il y a plus d'incertain que de certain ; bien que toutefois cette récolte ne se fasse qu'avec beaucoup de peine : et voici comment ils procèdent, n'ayant point de receveurs à la campagne, pour ce que s'ils en avaient, il faudrait qu'ils eussent toujours une armée sur pied

Tous les ans donc, ceux d'Alger mettent au champs trois compagnies de janissaires, chacune desquelles est composée de deux ou trois cents hommes, qu'ils renforcent plus ou moins, selon qu'ils voient que la nécessité le requiert. Ils envoient ces camps volants l'un à Tremecen, auquel ils font aussi porter le nom, l'autre du côté de Bône & de Constantine ; et le troisième vers le midi, jusqu'au pays des Nègres, bien avant dans les déserts ; & ce voyage est le plus fâcheux de tous, pour ce qu'ils y sont sept ou huit mois. Chacun de ces camps est gouverné par un Aga, ou par un capitaine général, sous la conduite duquel les soldats bien armés s'en vont par tout le pays, lever cette Lisme sur les douars et les baraques des Arabes, qui ne paient d'ordinaire que par la contrainte & par force : car comme c'est un Royaume de libertinage, de tyrannie & d'impiété, ceux qui le gouvernent, y font aussi fort mal reconnus par les Arabes & par les Maures qui leur sont sujets. Ils savent à peu près en quel temps ces exacteurs sévères & aguerris les doivent venir visiter ; tellement que sans attendre leur arrivée, ils rompent leur beau ménage, ils transportent leurs tentes, & touchent devant eux tout ce qu'ils ont de bétail, avec lequel ils se retirent dans les montagnes, où l'avantage du lieu leur fait espérer qu'ils auront moyen de s'exempter de cette Lisme, en cas qu'on les y veuille contraindre. C'est à raison de cela, que ces rondes ne se font jamais qu'au temps des moissons, durant lequel ceux qui vont ainsi en quête cotisent chaque douar, selon qu'ils l'estime riche, & qu'il est peuplé ; que s'ils ne peuvent en tirer de l'argent, ils saisissent en tel cas, & leur bétail, & leur blé ; jusque-là même, qu'ils enlèvent quelques fois leurs enfants.

Or c'est à vrai dire, une merveille bien étrange, qu'un de ces camps, qu'il n'est d'ordinaire composé que d'environ trois cents hommes, viennent si facilement à bout de ces Arabes, & de ces Maures, bien qu'ils s'assemblent quelques fois jusqu'à sept ou huit mille, avec leurs armes ordinaires, qui sont la sagaie & le cimenterre : ce qui montre assez le peu d'adresse & d'assurance qu'ont ces gens-là : il est vrai que ceux des camps, qui ont charge de faire telles levées de deniers, sont tous hommes aguerris, qui ont de bons mousquets & d'autres armes à feu, dont ils se savent fort bien servir.

L'écrivain du Divan, qui est comme le secrétaire d'État, dresse ces camps ordinairement, étant du devoir de sa charge, d'en régler l'ordre : ce qu'il fait de cette sorte. Il tient un rôle par devers lui, de tous les soldats qui ont payé dans la milice ; & de ce rôle il en tire un nombre complet, y mettant chacun selon le rang de sa réception, & selon le temps qui est écoulé depuis qu'il n'a fait ce voyage, car ils sont obligés de le faire à leur tour, sur peine d'être cassés à la paye : et bien qu'ils soient tous gens de pied, la plupart du temps, il leur est permis néanmoins d'avoir un cheval à eux, si bon leur semble. Quant à l'ordre de ces camps, & de leur milice, il est si bon & si bien réglé, qu'il n'y a point de goujats, & fort peu de bouches inutiles : que si quelques-uns ont des esclaves, ce sont les chefs seulement, auxquels il est permis d'en avoir, pour panser leurs chevaux, & y prendre garde.

La veille du jour qu'ils partent d'Alger, ils s'assemblent tous hors de la ville, où ils campent sous les tentes. Il y a de dix en dix, un Bou-loucBâchi, ou un OdaBâchi, qui commandent aux soldats, en qualité d'officiers de la milice ; & un cuisinier du Divan, qui a soin d'apprêter à manger pour ces chefs. Les soldats ont d'ordinaire leur pain de munition, avec un peu d'huile & de vinaigre, ou du riz, ou du couscous : que s'ils veulent avoir de la viande, & telles autres provisions de bouche, il faut qu'ils les achètent de leur argent ; mais sans se mettre en si grands frais, ils ne savent que trop bien l'art d'en avoir de ces Maures, ou pour mieux dire, d'en dérober, quand ils en trouvent. La Lisme ou la taille étant levée, ils la portent en Alger, où ils rendent compte en plein Divan des deniers qu'ils ont reçus.

Où il est à remarquer, que le plus grand avantage qui revienne aux soldats de ces pénibles voyages, c'est qu'ils en rapportent force plumes d'autruches, principalement ceux qui vont au camp, dans les déserts vers le midi, où il y en a quantité qui se vendent chèrement par après ; et c'est une marchandise dont on se peut charger avec fort peu d'incommodité.

DE LA
VILLE D'ALGER
 DE DIVERS NOMS QU'ON
 LUI A DONNÉ, ET DE CE QUI
 s'y voit aujourd'hui de plus remarquable.

CHAPITRE II.

- I. Antiquité de la ville d'Alger, & sa description.*
- II. De ses Jardins, de ses Bâtimens, de ses Mosquées, de ses Portes, & de ses Forteresses principales.*
- III. De la garde qu'on y fait d'ordinaire.*
- IV. De trois différentes sortes de langues qu'on y parle.*
- V. Des Consuls que diverses Nations y tiennent.*

CEUX qui veulent rendre plus illustre la gloire de quelque ville, ont toujours accoutumé de commencer par le nom, & par l'éloge de celui qui l'a fondée : c'est ce qui nous manque, ayant à parler de celle d'Alger ; puisqu'il ne nous est resté aucune mémoire de son premier fondateur, ni aucune connaissance du temps qu'elle a été bâtie : nous ne devons pas néanmoins en être beaucoup en peine, vu qu'il n'y a rien à louer en elle, & que tout y est un sujet de blâme, étant, comme elle est, la plus abominable de toutes les villes qu'on ait jamais vues. Cela n'ôte rien pourtant à son antiquité ; puisqu'il est certain, comme nous avons remarqué ci-dessus, qu'elle était déjà la capitale de la Mauritanie, au temps du Roi Juba, & qu'il y tenait la Cour ordinaire.

L'Histoire remarque à ce propos, qu'après la mort de ce même Roi, son fils ayant été pris & mené en triomphe à Rome par Jules César, sut témoigner une si grande modération dans la disgrâce de sa captivité, qu'il gagna les cœurs de tous les Romains par le haut éclat de son mérite, & de ses vertus incomparables. Ce qui fut cause qu'Auguste, ayant succédé à Jules, rendit à ce jeune Prince la liberté qu'il avait perdue, & le remit dans les États de son père : de manière que pour reconnaissance d'un si grand bienfait d'Auguste, ayant rebâti tout de nouveau cette même ville qu'on appelait IOL, il voulut qu'on y ajoutât le mot de CÆSARIA ; si bien que depuis elle a toujours été nommée IOL, ou JULIA CÆSARIA, comme il se voit en quelques médailles de Claudius & d'Antonin.

Or qu'Alger soit cette ville que les anciens ont appelé IOL, cela paraît clairement, en ce que les descriptions que les descriptions que les anciens géographes en ont faites, & les marques qu'ils en ont données, ne se vérifient en pas une des villes de Barbarie, qu'en celle-là. Quelques-uns ont voulu dire encore, qu'elle fut premièrement appelée MESGRANA. Mais cela me semble hors de toute apparence, attendu que ni Strabon, ni Ptolémée, ni les autres auteurs qui ont été curieux de faire des recherches géographiques, n'en parlent aucunement, ni de ce peuple non plus. Quoi qu'il en soit, de tous les noms qu'elle peut avoir eus autrefois, celui d'Alger lui est aujourd'hui resté ; ce qui est arrivé de cette sorte.

Les Sarrasins & les Arabes, étant venus faire leur course en Afrique, s'y débordèrent de toutes parts, comme si à l'imitation des Goths, ils eussent pris plaisir à ruiner entièrement tout ce qui publiait la grandeur & la magnificence de l'Empire Romain, ayant pris garde que ce mot de JULIA CÆSARIA en était une marque apparente ; & ne voulant pas ruiner cette ville, ils s'avisèrent d'en changer le nom. Ils l'appelèrent dons ALGEZAÏR, qui signifie une île en Arabe, pour ce qu'elle est située tout auprès d'une petite île, où est aujourd'hui le môle de son port (car la mer bat ses murailles du côté du nord). De manière que ce nom lui est toujours demeuré depuis, bien qu'on l'ait directement corrompu, les uns l'appelant ALGER, & les autres ARGER, ou ARGEL.

Bien que son terroir soit pour la plupart assez montagneux, il ne laisse pas toutefois d'être fort bon & fertile, soit en ses vallées, soit tout le long de la mer. Là se voient de très beaux jardins, & mêmes des vignes que les Maurisques y ont plantées : tellement qu'à huit & dix lieues d'alentour, l'on compte jusqu'à dix-huit mille jardins, qui font comme des fermes, qu'on appelle en langage Franc MACERIES, où ils tiennent

quantité d'esclaves, pour y cultiver la terre, & y garder leur bétail.

Cette ville, qui a toutes ses maisons blanchies de chaux, dedans & dehors, paraît extrêmement belle, quand on l'aborde par la mer. Car elle se présente insensiblement à la vue, comme par certains degrés, & va toujours en montant, à la façon d'un amphithéâtre ; ce qui procède de ce qu'étant sur la pente d'une petite colline, elle fait voir pleinement & à découvert, toutes ses maisons, qui n'ont pour toit que des terrasses, du haut desquelles on a le plaisir de regarder la mer, sans que ses bâtiments s'empêchent l'un l'autre. Or quoi qu'elle soit carrée, si est-ce qu'elle paraît bien moins large par le haut que par le bas ; ce qui arrive, selon les règles de la perspective, à cause du défaut de la vue, qui se termine en forme pyramidale.

Ses rues sont pour la plupart si étroites, que deux hommes bien à peine y peuvent aller de front. Il faut néanmoins excepter celles qui aboutissent aux portes de la ville. Ils les font ainsi étroites, afin qu'elles en soient plus fraîches, à cause que les chaleurs s'y font sentir avec violence. Les maisons n'y sont que d'un étage, toutes bâties de briques & de terre, mais enduites & lavées de chaux, sans avoir par le dehors, ni beauté, ni ordre d'architecture. Elles ne laissent pas pourtant d'être assez belles par le dedans. On les pave d'ordinaire de petits carreaux de terre de diverses couleurs, ouvrage à la mosaïque ; il y a quatre galeries en haut & en bas, avec une basse cour au milieu. Les chambres, plus larges que longues, ne prennent jour que par les portes, qui sont fort grandes, & toutes de la hauteur du plancher : il est vrai que celles qui sont sur la rue, ont quelques fenêtres. Elles n'ont presque point de jardins, & sont toutes fort pressées, telle étant la forme des bâtiments de toutes les autres villes des corsaires & de Barbarie.

La plus belle maison d'Alger, est celle du Bâcha, ou du Vice-roi, qui est presque au milieu de la ville, & n'a pour toutes choses remarquables, que deux petites galeries l'une sur l'autre, soutenues de plusieurs colonnes de marbre & de porphyre à double rang, avec quelques enrichissements à la mosaïque. Il y a pareillement deux basses cours, la première desquelles plus spacieuse que l'autre, est environnée de galeries, où le Divan se tient le samedi au sortir de l'Alcassave, le dimanche, le lundi, & le mardi.

On y voit encore neuf autres maisons assez agréables, & que l'on appelle CASSERIES, ou FONDOUKS : les janissaires, auxquelles elles servent de logement, y ont une chambre de huit en huit ; & quoiqu'ils soient plusieurs en nombre, ils sont néanmoins si propres, qu'en tous leurs appartements on ne voit aucune saleté. Aussi est-il vrai qu'il y a plusieurs

est-il vrai qu'il y a plusieurs esclaves du Divan, destinés pour avoir soin de les tenir nettes, avec ce que les Turcs ont cela de particulier, d'être fort propres en leurs logements. Outre ceux-ci, il y en a encore six autres forts grands, qu'ils appellent les BAGNES, qui sont des prisons où ils tiennent enfermés les esclaves chrétiens. Que s'il veut compter à peu près toutes les maisons d'Alger, il s'en trouvera du moins environ quinze mille, qui sont, comme j'ai dit ci-dessus, toutes fort serrées, & ou demeurent quelques fois dans un seul logement, cinq ou six ménages.

Plusieurs m'ont assuré que cette ville est peuplée de plus de cent mille habitants, soient Turcs naturels, soient Maures, janissaires, esclaves, & Juifs.

De ces derniers, il y en peut avoir environ neuf à dix mille, auxquels il est permis d'y faire leurs Synagogues, & un libre exercice de leur religion. Pour tout cela néanmoins, ils n'y sont pas mieux traités qu'en toute la chrétienté. Car outre les impôts dont on les charge, il est permis à chacun, & même aux chrétiens, de leur faire mille affronts. On les distingue d'avec les autres, par un bonnet qu'ils sont obligés de porter, qui doit être noir, & tout le reste de leur habillement aussi.

Le circuit de cette ville, est d'environ cinq quarts de lieues ; & dans cet enclos, il y a plusieurs mosquées où ils font leur SALA, dont la principale est celle qui se voit le long de la muraille, proche de la mer, qu'ils appellent la grande mosquée, bien qu'elle n'ait rien de remarquable, non plus que les autres.

Quant aux hôtelleries, ils n'en ont point ; si bien qu'il faut nécessairement que les Turcs & les Maures qui viennent-là, cherchent à loger chez quelqu'un de leur connaissance. Que s'il y arrive des chrétiens libres, ou des marchands, ils ne peuvent prendre logis chez les Turcs ; mais bien aux maisons des Juifs, qui ont leur quartier à part dans la ville, & dont il y en a toujours quelques-uns qui tiennent des chambres pour cet effet, si ce n'est que de tels marchands, pour être en leur particulier, aiment mieux louer un logis dans la ville ; ce qui leur est permis en tel quartier qu'ils avisent.

Mais au lieu de ces hôtelleries, il y a quantité de tavernes & de cabarets, qui ne peuvent être tenus que par les chrétiens captifs : ils y vendent d'ordinaire du pain, du vin, & des viandes de toutes les sortes. Là se rendent pêle-mêle les Turcs & les renégats, pour y faire leurs débauches ; et bien que l'usage du vin leur soit très expressément défendu par leur loi, si est-ce qu'ils ne se soucient guère de la violer, & il se passe fort peu de soirs qu'il n'y ait toujours quelque ivrogne parmi eux, qui traite

insolemment les chrétiens, s'il en rencontre, jusqu'à les frapper bien fort, & à les blesser le plus souvent.

Il y a d'ordinaire six portes ouvertes, & quelques autres murées. La première est celle de BABAZOUN, qui regarde le Levant. En son faubourg, qui est fort petit, ont accoutumé de loger les marchands Maures & Arabes, qui apportent des provisions à la ville. Ce fut de ce côté-là que Charles-Quint la bâtit, & l'on y voit toujours quelques-uns qui sont enganchés, comme ils disent, ou accrochés aux murailles, ainsi qu'il sera montré plus amplement ci-après.

La seconde, qu'on appelle la Porte Neuve, est de ce même côté, par où l'on va au château de l'Empereur.

La troisième, est la porte de l'Alcassave, ainsi nommée, parce qu'elle est proche de cette même maison, qui est comme l'Arsenal & le magasin où l'on tient les munitions de guerre.

La quatrième, est dite BABALOUETTE, qui regarde le Ponant. Au-devant de cette porte, est une place que ces Barbares ont destinée, pour y faire mourir les chrétiens, plusieurs desquels y ont reçu, & y reçoivent encore à présent la couronne de martyr, aimant mieux souffrir tous les supplices imaginables, que de renoncer au culte du vrai Dieu, pour suivre les impiétés de Mahomet ; et c'est le seul lieu de la ville où ils sont exécutés à mort.

Hors de cette même porte, est le cimetière des Turcs, qui près d'une lieue d'étendue ; au bout duquel tirant vers la mer, est celui des Juifs, & tout auprès celui des chrétiens, que la mer arrose souvent de ses vagues.

La cinquième, est la Porte du Môle, pour ce qu'elle y aboutit directement. Ce môle est une grande masse de pierres, à peu près en demi rond ; sa largeur est de six ou sept pas ; & sa longueur de plus de trois cents. De cette énorme structure se forme le port, où se voient ordinairement plus de cent vaisseaux, soit de course, ou autres. Ils y sont assez mal assurés en automne & en hiver, à cause d'un vent Grec Tramontane, qui l'an mil six cent dix-neuf, il s'y en perdit vingt-cinq en un seul jour. On l'appelle encore porte de la Douane, à cause que c'est là qu'on a accoutumé de la payer.

La sixième & dernière porte, est au bord de la mer, tout contre l'Arsenal des navires, & se nomme en langage Franc, la Porte de la PÊCHERIE. Où il est à remarquer, qu'en quelques-unes de ces portes, il y a toujours trois ou quatre Turcs en grade, avec de gros bâtons en main, dont ils ne jouent que trop souvent sur les épaules des pauvres esclaves, quand

ils en voient passer par là ; ce qu'ils sont la plupart du temps pour leur plaisir, & par un malicieux caprice.

L'on compte à présent plus de cent fontaines dans la ville d'Alger, depuis vingt-cinq ans seulement, au lieu qu'autrefois il n'y avait que des citernes ; un maurisque nommé maître Mousse, de ceux qui furent chassés d'Espagne, en l'an mil six cent dix, & mil six cent onze, les y a faites, par le moyen d'un aqueduc, qui vient de deux lieues hors de la ville ; et il est bien à croire que cet ouvrage a coûté beaucoup de sueur & de peine aux pauvres chrétiens captifs, qui dans les plus violentes chaleurs, n'ont cessé d'y travailler, comme ils font encore tous les jours au bâtiment du môle du port.

Les murailles de la ville sont assez bonnes, partie de briques, partie de pierres, avec des tours carrées, & quelques bastions, dont les meilleurs sont vers la porte de BABAZOUN, où il y a de profonds fossés : & du côté de la mer, la muraille est sur le roc, où se vont rompre les vagues.

Je viens maintenant aux forteresses de cette ville, qui sont en assez bon nombre, & toutes bâties régulièrement à la moderne.

La première est du côté du Levant, flanquée au sommet d'une montagne, d'où l'on peut incommoder grandement la ville, & la battre en ruine. On la nomme Château de l'Empereur, pour ce que Charles Quint, ayant mis le siège devant Alger, en l'an mil cinq cent quarante & un, dont nous parlerons ci-après, y commença cette forteresse, que les habitants ont fait achever depuis. De la façon qu'elle se voit aujourd'hui, elle sert à la ville de Citadelle, où il y a pour l'ordinaire une garnison de cent hommes, avec plusieurs pièces de canon.

La seconde est appelée le Château Neuf, ou des sept cantons, parce qu'il y a sept angles. Cette forteresse est entre la ville & le château de l'Empereur, tirant vers le midi, à cinq cents pas de la ville.

La troisième est l'Alcassave qui est de fort grande étendue dans la ville, & fait une partie de la muraille, entre le Levant & le midi.

La quatrième est au Ponant, à trois cents pas hors de la porte de Babalouette, flanquée sur la pointe d'un petit rocher, au bord de la mer.

La cinquième est un bon boulevard, mais petit, tout auprès de la porte du Môle, vers la grande Casserie. Là sont remarquables cinq grosses pièces de campagne, qui du côté de la mer défendent le port. Mais il s'y voit surtout un beau canon à sept bouches, qui sert à garder l'entrée de la porte.

La sixième est une petite île sur des écueils, au milieu du Môle. Elle est pentagone, ou à cinq angles, en forme de tour, sur laquelle il y a cinq grandes pièces d'artillerie, pour la défense dudit Môle du port.

La septième est une autre petite tour à l'entrée du même port, vers le bout du Môle, où l'on fait la garde, & où pour l'adresse des navigateurs, on met quelquefois de nuit un grand fanal. Il est gardé par huit Maures, qui sont à l'entrée dans un bateau.

Il y a sur ce Môle, soixante & six pièces de canon, toutes de fonte grandes & petites, mais la plupart éventrées ; aussi ne sont-elles là en partie, que pour une marque de la victoire que ceux d'Alger gagnèrent sur ceux de Tunis, lors qu'en l'an mil six cent vingt-sept, ils défirent leur armée ; si bien que ces mêmes pièces d'artillerie leur demeurèrent. Parmi celles-ci, il y en a surtout quatre moyennes fort bonnes, deux desquelles sont venues de Simon Dancer, grand corsaire Flamand, dont il sera parlé plus amplement ci-après.

Or bien que cette ville ait toutes les forteresses que nous venons de nommer, elle ne laisse pas toutefois d'être commandée de toutes parts, hormis du côté de la mer, pour ce qu'il y a quantité de collines & de montagnes, par où l'on peut battre en ruine. Les garnisons qu'on met dedans, ne sont destinées que pour la garde de la ville. Avec cela, le Mesuar, ou le bourreau suivi de plusieurs valets, ne manque point à chaque nuit de faire la ronde, & la patrouille par toutes les grandes rues : car pour les petites, on les ferme presque toutes sitôt que le jour commence à défaillir. Que si de fortune le Mesuar rencontre quelqu'un, dont l'excuse ne lui semble pas légitime, il s'en saisit aussitôt, & le mène en prison. Le lendemain, il en fait son rapport au Divan, ou au Cadi ; et si le prisonnier est si malheureux qu'il ne puisse payer de raisons le juge, ou apaiser le Mesuar à force d'argent, cette rencontre lui coûte quelquefois cent ou deux cents coups de bâton, dont il ne peut se garantir autrement, qu'en vidant sa bourse, tant il est vrai que là, aussi bien qu'ailleurs, l'or & l'argent sont de puissantes amorces.

L'on parle ordinairement en Alger, à Tunis, à Salé, & aux autres villes des corsaires de Barbarie, trois sortes de langues différentes. La première, est l'Arabesque, ou la Mauresque, qui est celle du pays. La seconde, est la Turque, qui n'a rien de commun avec celles des Arabes & des Maures ; et la troisième, celle qu'ils appellent de Franc, dont on use communément pour se faire entendre ; ce qui est un baragouin facile

& plaisant, composé de Français, d'Italien, & d'Espagnol.

Chaque Nation qui tient un Ambassadeur à la Porte du Grand Seigneur, à un consul en la ville, par qui se terminent les différens qui peuvent arriver entre gens de même pays ; il a pareillement son chancelier, avec le sceau du Roi : & en cette chancellerie se passent les actes & les affaires que ceux de la nation ont à démêler ensemble ; ce qui se fait moyennant trois pour cent, que le consul a droit de prendre sur toutes les marchandises de ceux de sa nation, qui arrivent-là pour en faire commerce. Mais il est aussi obligé de les garantir à ses dépend, de toutes les supercheries & avarices que les Turcs & les Arabes leur pourraient faire : et le même se pratique dans toutes les autres villes de corsaires.

DE LA MILICE D'ALGER

CHAPITRE III.

- I. Ceux d'Alger ne se gouvernent que par les maximes de la guerre.*
- II. Ils mettent l'autorité souveraine en la force de leurs armes.*
- III. État de leur Milice, telle qu'elle est aujourd'hui.*
- IV. Degrés & prééminences militaires parmi eux.*
- V. Exemple remarquable, pour montrer en quelle estime ils ont nos soldats.*

LES athéniens sollicités par Neptune & par Minerve, de choisir ou l'un ou l'autre, pour donner un nom à leur ville, & en être la Divinité tutélaire, furent d'avis de se tenir à la protection de celui d'entre eux qui leur ferait un plus agréable présent. Alors Neptune ayant frappé la terre de son trident, en fit sortir un beau cheval ; leur voulant montrer par là, que comme cet animal est naturellement courageux & né à la guerre, il les y porterait aussi, & les ferait fleurir par les armes. Mais voilà qu'en même temps la déesse Minerve frappa de sa lance contre terre, si bien qu'il en sortit un olivier verdoyant, tout chargé de fruits : par où elle leur voulut donner à connaître, qu'elle leur ferait goûter à l'avenir les incomparables douceurs de la paix, dont l'olivier est le symbole & la marque : de manière qu'à l'instant même, les Athéniens qui n'aimaient rien tant qu'à cultiver les bonnes lettres dans un état pacifique, & à qui les fruits de la guerre ne

semblaient pas moins amers que ceux de la paix leur étaient doux, adjugèrent très volontiers à cette déesse, la conservation & la garde de leur ville.

Ceux d'Alger tout au contraire, comme Barbares qu'ils sont, & ennemis de la concorde, ont donné à Neptune & à la guerre, ce que les Athéniens attribuèrent injustement à Pallas & à la paix ; car contre le commun ordre de tous les États qui furent jamais, ils ont mis toute leur politique dans les armes, & fondé sur les seules maximes de la guerre, l'entier gouvernement de leur ville, & de leur Royaume.

Or bien que ce soit la seule milice des janissaires qui commande aujourd'hui partout dans Alger ; si est-ce que cette manière de gouvernement n'a pas toujours été semblable : car au temps qu'Ariaden Barberousse se rendit maître de cette ville, & que son frère Cheridin lui succéda, ils commandèrent tous deux souverainement : mais cette forme d'État, a changé parmi ceux d'Alger, depuis que le Grand Seigneur leur a envoyé des Bâchas, ou des gouverneurs ; d'où il s'est enfui quelquefois, que cette milice venant à se révolter, a établi les uns & chassé les autres. A quoi le Grand Seigneur n'a pas trouvé bon de donner ordre, de crainte de les aigrir, & de les divertir entièrement de son obéissance. Voilà pourquoi, comme il sait très bien le naturel de ces barbares, & les troubles qu'ils lui pourraient causer, s'il usait de quelque violence contre eux, il se contente d'y envoyer de sa part, un Bâcha qui représente sa personne, & qui prend garde seulement que rien ne se fasse contre le service de sa Hautesse.

Par où l'on peut voir, comme ce Bâcha, ou ce Vice-roi, a tous les honneurs de l'État, réservé le gouvernement, & qu'ainsi cette milice a insensiblement usurpé dans Alger l'autorité souveraine : car pour considérable que soit le Bâcha, il ne peut rien résoudre que de l'avis des chefs de cette milice, ni même se trouver au Divan, si on ne le demande.

L'on peut donc bien dire, que c'est maintenant un État qui tranche du Souverain, au lieu que les autres Bâchas & Beglerbeys, qui commandent dans les Provinces de l'Empire Ottoman, hormis aussi ceux de Tunis & de Tripoli de Barbarie, villes de corsaires, sont absolus sur les janissaires ; ainsi depuis que la milice d'Alger s'est mise en possession de l'autorité souveraine, il ne s'y passe rien que par l'ordre exprès d'elle-même, qui dans les déclarations & les édits qu'elle fait, parle toujours en ces termes de haute prééminence.

*Nous grands & petits, de la puissante & invincible Milice d'Alger
& de tout son Royaume, avons arrêté & résolu, &c.*

Mais pour mieux savoir ce qui regarde cette Milice, je suis d'avis que nous en parlions premièrement en particulier, en attendant qu'au chapitre suivant nous traitions par ordre de son Divan & de son gouvernement.

Quand je considère cette Milice, je me la représente telle qu'un Basilic, que la nature a couronné comme Roi des serpents, mais dont les regards sont contagieux & mortels. Elle tout de même porte la mort dans les yeux, tant elle est funeste à tous ceux à qui elle se propose de nuire ; & ce n'est que sa tyrannie qui lui a mis la couronne sur la tête.

Elle est composée de vingt-deux mille hommes, dont les uns sont Turcs naturels de Levant, & enfants de Turcs, qu'ils appellent COULOGLIS, & les autres Renégats, ou étrangers, ou nés dans le pays. Il faut qu'il y ait toujours des Turcs naturels, afin que l'avantage soit égal entre eux & les renégats, sans que les uns puissent se prévaloir de la faiblesse des autres. Les renégats néanmoins ne peuvent être soldats, ni tirer paye dans cette Milice, s'ils ne sont libres & francs ; c'est-à-dire, s'ils n'ont trouvé moyen de se racheter eux-mêmes, ou si leurs Patrons ne leur ont donné les droits de franchise ; ce qu'ils font quelquefois après en avoir été bien servis, ou quand ils se sont faits renégats à leur sollicitation. Car bien qu'un chrétien captif prenne le Turban & se fasse Turc, il ne laisse pas toutefois de demeurer esclave, par l'une ou l'autre des manières que je viens de dire.

Que s'il arrive qu'il y ait peu de Turcs naturels dans cette Milice, ou pour être morts, ou pour s'en être retournés en leur pays, alors les nouveaux Bâchas qui viennent de Constantinople en amènent d'autres avec eux, ou bien l'on en va quérir en Levant ; de manière qu'en tel cas l'on prend les premiers venus, & bien souvent de pauvres bergers, ou autres semblables gens que l'on dresse aux armes.

Les Maures ni Arabes, ne peuvent avoir charge en cette Milice, afin d'ôter le soupçon qu'on pourrait avoir, qu'étant originaires du pays, ils ne conspirassent secrètement ensemble, pour en chasser les Turcs & les renégats, & se donner l'autorité souveraine. On n'y admet point non plus les Maurisques qui ont été chassés d'Espagne ; que s'il est question d'enrôler quelqu'un, ce qui ne se fait pour l'ordinaire que dans Alger, c'est la coutume d'aller trouver l'Aga, qui est le Chef de la Milice, ou le Colonel,

ou le Général, ensemble l'Écrivain du Divan, qui prennent les noms de ceux qui s'enrôlent, & les mettent tout aussitôt à la paye, qui est quatre doubles par mois, chaque double valant dix sols monnaie de France. Ils ont de plus tous les jours quatre pains d'amonition de deux liards la pièce, de notre monnaie. Que si de hasard ils sont mariés, comme ils le peuvent être, ils n'ont point de pain, & peuvent demeurer dans la ville avec leur famille.

Cette paye s'accroît d'un double par lune, autant de fois qu'il se trouve que ceux qui la tirent, ont été aux camps pour recevoir les Lismes & les Tributs des Maures, ou qu'il vient quelque nouveau Bâcha ; & toutes les fois aussi qu'il est né quelque enfant mâle au Grand Seigneur. Ainsi telle solde va montant jusqu'à quarante doubles par lune, sans qu'elle puisse à présent aller plus haut, pour quelque officier que ce soit. C'est le règlement qu'ils ont fait depuis quelques années, à cause qu'il ne se trouvait pas assez de fonds pour payer la solde à toute la Milice. D'elle-même encore se tirent tous les soldats des garnisons, qui sont éparés dans les villes frontière du Royaume, que l'on change de six en six mois, & qu'on change de six en six mois, & qu'on appelle les Pubes, dont on compose aussi les camps, comme nous avons dit ci-dessus.

Or quand il est question d'armer un vaisseau de course, parmi les autres soldats, il y en a toujours quelqu'un de cette milice, dont il en demeure trois ou quatre mille dans Alger, pour la garde de la ville, & pour s'en servir aux affaires qui se pourraient présenter. Quant à leur demeure, elle est d'ordinaire dans neuf grandes maisons, qu'ils appellent CASSERIES, & là ou ailleurs, ils peuvent travailler du métier qu'ils savent. En quoi certes, ce qui leur donne plus de courage, c'est que le moindre d'entre eux peut parvenir, quand il en est temps, & à son rang de réception, à être chef de cette Milice ; car ils montent de degré en degré, & d'office en office, jusqu'à la qualité D'AGA, sans qu'il y ait ni faveur, ni considération quelconque, qui puisse changer cet ordre ; et d'autant qu'il est impossible de le savoir autrement, que par le rang & les noms de ces officiers, il est à propos que je les mette ici, commençant par les plus bas jusqu'aux plus hauts.

I. De simples soldats & janissaires, qu'ils appellent OLDACHIS, après l'avoir été quelques temps, leur rang venant, ils sont faits BIQUELARS, autrement, cuisiniers du Divan, qui est le premier degré pour monter aux grands offices suivants. Ces BIQUELARS, sont ceux qui dans les Casseries, aux garnisons, aux camps, & aux armées, ont soin d'appréter à boire & à manger aux officiers, & aux chefs principaux de cette Milice.

II. De BIQUELARS & de cuisiniers, ils deviennent ODABÂCHIS,

c'est-à-dire caporaux des Compagnies, ou Chefs de quelques escadres, dont le nombre des soldats n'est pas réglé ; car il est tantôt de dix, & tantôt de vingt. Ceux-ci ont par lune six doubles de paye, en attendant qu'elle leur soit augmentée, comme nous avons dit ailleurs ; & portent pour marque d'honneur un grand feutre large de demi pied, qui leur pend sur le dos plus d'un pied de long, avec deux longues plumes d'autruches.

III. de la charge d'ODABÂCHIS, ils montent à celle de BOULOUBÂCHIS, ou de Capitaines, que l'on reconnaît par une pièce de cuivre doré, qu'ils portent sur le turban, en forme de pyramide, & un panache fort haut.

IV. De BOULOUBÂCHIS ils deviennent AJABÂCHIS, qui ne sont que vingt-quatre, & comme les principaux du Divan.

V. De la qualité D'AJABÂCHIS, ils s'élèvent à celle D'AGA, Chef, ou Colonel général de toute la Milice. Il ne peut être que deux mois au plus dans cette charge, & quelquefois même on en change cinq ou six en un jour, quand ils n'en sont pas jugés capables par le Divan ; où m'étant trouvé une fois, j'en vis changer jusqu'à trois en un quart d'heure. Mais quelques chétifs qu'ils soient, à tout le moins ont-ils l'honneur d'avoir présidé au Divan, bien que quelquefois il n'aient pas été assis en chaire de l'Aga, ni déclarés tels. En tel cas, le Bâcha est obligé de leur donner à chacun une veste d'écarlate.

VI. Après la dignité d'Aga, ils tiennent rang de MANSULAGAS, c'est-à-dire qu'ils sont tels que nos vétérans, appelés des Romains, EMERITI MILITES : car ils ne sont plus obligés alors à aucune action de soldats, & ne laissent pas néanmoins, tant qu'ils vivent, de recevoir leur paye, qui est d'environ quarante doubles, qui valent vingt livres de notre monnaie. Que si le Divan veut choisir un chef, ou un général, soit pour les camps, soit pour les armées, il les prend d'ordinaire parmi ces MANSULAGAS, pour ce qu'ils sont hommes d'expérience, & adroits aux armes.

Or tous ceux de cette Milice sont tellement en estime parmi eux, qu'ils ne font point état d'un homme s'il n'est soldat ; bien qu'assez souvent les principaux d'entre ces officiers, soient gens de métier, comme Cordonniers, Serruriers, & autres : aussi n'y a-t-il aucun qui ose frapper un de ces soldats, s'il ne l'est comme eux, & si pour punition de sa faute il ne veut avoir le poing coupé. Où il faut remarquer qu'ils ne sont point justiciables des CADIS, ou de Juges ordinaires, mais seulement de l'AGA, ou de son CHAIA, qui est son lieutenant.

Le mousquet & le cimenterre, sont les armes qu'ils ont accoutumé de porter, quand ils vont à la guerre, ou aux camps, ou en course, & non

autrement. Ajoutons ici que du nombre de ces OLDACHIS, ou simples janissaires, L'AGA en tire quatre, que l'on appelle SOLACHI, qui sont de la garde du Bâcha : aussi ont-ils chez lui leur logement & leur table, joint qu'ils sont les seuls qui portent le cimeterre : & que pour être discernés d'avec les autres, ils ont sur leur turban, une manière de petite tour de cuivre doré, avec un panache fort haut, fait de plumes de héron.

Ce qu'il y a de remarquable en cette Milice, c'est qu'encore qu'elle soit composée de quantité d'hommes de nation différente, comme Turcs, Grecs, Français, Espagnols, Italiens, Flamands, Anglais, Allemands, & autres ; la police ne laisse pas d'en être si bonne, qu'ils vivent tous dans une grande concorde, & sans se quereller que fort rarement. Que si de fortune l'un d'entre eux met la main au cimeterre, soit par rencontre ou autrement, avec dessein de frapper alors tous ceux qui se trouvent là présents, sont obligés de se jeter sur lui, pour l'empêcher de passer outre, & de le déferer au Divan, pour y être puni.

Je finirai ce chapitre par une gentille remarque, pour faire voir combien sont estimés parmi ces b Barbares tous ceux généralement qui tirent paye, comme enrôlés en cette Milice. Il y a quelques années, que parmi plusieurs lions qu'on avait apprivoisés, & qui allaient par les rues d'Alger, il en eut un qui entra dans la cour où se tenait le Divan ; & là même devant toute l'assemblée, il s'alla jeter aux pieds du Bâcha, & se mit à le flatter, rugissant d'une façon pitoyable, comme s'il eut semblé se plaindre. Le Bâcha jugea tout aussitôt que cet animal avait faim, & que n'ayant point de maître particulier, (car il était au commun, & couchait dans les rues) personne n'avait eu soin de lui donner à manger. A raison de quoi, du consentement du Divan, il ordonna qu'à l'avenir, ce lion aurait la paye d'un janissaire, pour être employée à sa nourriture : mais d'autant qu'un mois après le lion vint à mourir, il fut arrêté en plein Divan, qu'il serait enterré avec cérémonie, & porté par quatre janissaires, pour mémoire de ce qu'il avait été de leur Milice, & qu'il avait tiré paye comme eux.

DU DIVAN

OU DU

CONSEIL D'ÉTAT

ET DU GOUVERNEMENT

D'ALGER,

CHAPITRE IV.

- I. Ceux d'Alger ne se maintiennent que par le vice.*
- II. Du Divan, & de l'ordre de ses officiers.*
- III. Les affaires qui s'y traitent, sont proposées & résolues en langue Turque.*
- IV. Manière de délibérer dans le Divan.*
- V. Ignorance & brutalité de ceux qui s'y assemblent.*
- VI. De leur animosité contre le Bâcha.*

LE divin Platon parlant du bonheur des Républiques, a dit avec autant de raison que de vérité, qu'elles seraient heureuses, lors que les sages y regagneraient, ou que les Rois apprendraient à philosopher. Mais l'État d'Alger semble s'opposer directement à cette doctrine ; puisqu'il s'en faut beaucoup que ceux qui en ont le gouvernement, ayant les moindres qualités qui sont requises à la sagesse : et toutefois, comme si la fortune

avait choisi sa demeure dans leur ville, elle la fait prospérer de jour en jour, & en richesses & en puissance, s'il est vrai qu'on doive appeler prospérité, ce qui ne subsiste que par le vice, & qui n'a point d'autre fondement que la tyrannie.

Le Divan, à promptement parler, est le Conseil d'État, tant de la ville que de tout le royaume. Il est composé de tous les officiers de la milice, & se tient quatre fois la semaine, à savoir le samedi, qui est le jour du grand Divan, le dimanche, le lundi, & le mardi ; le premier jour en la forteresse de l'Alcassave, & les trois autres dans la cour, en la maison du Bâcha. Lui-même pour grand qu'il soit, n'y peut assister, s'il n'y est appelé de la part du Divan, par ses Chaoux, ou ses Huissiers, qui vont exprès à son logis pour l'en avertir, & du pied de l'escalier, où ils s'arrêtent, le saluent par trois, criant le plus haut qu'ils peuvent, comme s'ils parlaient à quelque sourd. Voici quel est l'ordre, & quelle est la séance des officiers.

I. L'AGA, chef de ce Conseil, & de toute la Milice. Il est assis en la place la plus honorable, en la qualité de Président, & propose tout ce qui doit être mis en délibération, pour le résoudre dans l'assemblée. Que si le Bâcha y est mandé, il dit simplement son avis comme un autre, & n'y peut rien terminer de son autorité.

II. L'Écrivain, ou le Secrétaire du Divan, qui écrit tout ce qu'on conclut, en tient registre.

III. Les vingt-quatre AJABÂCHIS, qui sont les officiers de la Milice les plus proches de la dignité d'Aga. Ils sont assis en la même cour, le long d'une galerie, où chacun d'eux a son rang, selon l'ancienneté de sa réception.

IV. Les BOULOUBÂCHIS, qui peuvent opiner, & donner leur voix ainsi que les autres.

V. Les ODABÂCHIS, & quelquefois aussi les MANSULAGAS, qui sont mandés quand il y a de grandes affaires d'État à résoudre.

VI. Les CHAOUX du Divan, & ceux-ci par le devoir de leur charge, sont là pour exécuter les Ordonnances & les commandements de ce Conseil, qui est composé pour l'ordinaire, de plus de sept ou huit cents personnes ; car les principaux officiers de la Milice y ont séance ; & tous ceux d'entre eux qui sont à la ville, ont accoutumé d'y assister ; ce qui fait qu'il y a quelquefois en ce Divan, plus de quinze cents personnes, principalement quand tous les officiers y sont, les MANSULAGAS, & les ODABÂCHIS, y compris. Ces derniers, & les BOULOUBÂCHIS, qui font le plus grand nombre des Conseillers d'État, & des officiers, se tiennent

debout au milieu de la basse-cour, chacun en son rang. Ils demeurent là quelquefois six ou sept heures, au soleil, à la pluie, & au vent, ayant tous les mains croisées l'une sur l'autre, sans qu'il leur soit permis de les ôter que pour quelque nécessité, ni de porter non plus aucunes armes, non pas même un couteau, de peur qu'il n'y ait du tumulte. Ceux qui ont là des affaires, soient chrétiens, ou Turcs, ou Maures, se peuvent tenir à l'entrée de la cour, le long de laquelle vont & viennent certains Chaoux avec des cruches pleines d'eau, pour présenter à boire à ceux qui en veulent.

Toutes les affaires de ce Divan, sont proposées & résolues en langue Turque ; si bien qu'il faut de nécessité que tous les officiers l'entendent & la parlent, autrement ils n'y peuvent être admis ; et cela se pratique ainsi parmi eux, pour donner à connaître par là, qu'ils relèvent de l'Empire du Turc. C'est pour cela même, qu'il y a toujours au Divan un interprète des langues, dont on se sert d'ordinaire pour entendre les chrétiens & les Maures, quand ils ont à présenter quelque plainte ou quelque requête ; n'y ayant point là de nation qui n'ait son truchement pour expliquer sa pensée. Ces officiers & ces conseillers d'État ainsi assemblés, l'Aga propose tout haut ce de quoi il est question, s'adressant premièrement au Bâcha, s'il y est, & aux vingt-quatre AJABÂCHIS : ensuite de quoi il fait passer la parole parmi tous ceux du Divan, pour en tirer leurs avis & leur résolution ; ce qui se pratique de cette sorte.

Après que les quatre officiers, que l'on appelle BACHOULDALA, ont ouï la proposition de l'Aga, ils la font entendre à tous le Divan à haute voix, & sans sortir de leur rang. La parole ainsi passée jusqu'au dernier des officiers, remonte des uns aux autres, avec un bruit & un hurlement étrange, quand il arrive que la chose n'est pas au goût de l'assemblée ; et alors l'Aga donne ses conclusions, selon que le retour de la parole a été pour ou contre la proposition qui s'est faite. Cependant en ce confus mélange d'opinions, ils n'observent la plupart du temps, ni ordonnances, ni lois ; & sont contraints de conclure indifféremment l'affaire, ou juste ou injuste, selon qu'il plaît à ces beaux Conseillers ; qui pour être la plupart gens de métier, ne savent, ni lire, ni écrire ; & ne suivent par conséquent en leurs avis ridicules, que le mouvement de leur passion, & de leur ignorance brutale.

Je dirai à ce propos, qu'une fois entre les autres, qui fut le vingt-sixième d'août, l'an mil six cent trente-quatre, m'étant trouvé à ce Divan, où j'avais à faire, il y survint un grand différend, entre le Bâcha &

ceux de l'assemblée : le bruit en fut tel, ou pour mieux dire, les hurlements en furent si grands, que je ne pense pas avoir jamais rien ouï de si épouvantable. En cette émotion, ils se poussaient les uns les autres, avec dessein de se ruer sur le Bâcha, & semblaient marchander entre eux, à qui serait le premier à lever le bras pur frapper ; car c'est la coutume, que celui qui commence la sédition, en haussant les mains qu'il tient croisées dans l'assemblée, est assuré, que soit qu'il ait droit ou non, on le saisit aussitôt pour le mettre en un sac, & le jeter dans la mer ; ce qui n'advint pas ici néanmoins, pour ce qu'à la fin, le Bâcha & l'Aga trouvèrent moyen d'apaiser tout ce tumulte.

Où il est à remarquer encore, que les femmes qui ont des plaintes à faire, assemblent quelquefois jusqu'à cent de leurs parentes & amies, qui toutes voilées s'en vont à la porte du Divan, crier, CHARALA, c'est-à-dire, JUSTICE DE DIEU, & sont très volontiers écoutés.

DE PLUSIEURS CHOSES MÉMORABLES ET PARTICULIÈRES ARRIVÉES EN ALGER.

CHAPITRE V.

- I. Du siège devant Alger par l'Empereur Charles-Quint, & de la perte de son armée.*
- II. D'un Marabout, & de trente-deux hommes des principaux de la ville de Tremecen, écorchés tout vifs par ceux d'Alger.*
- III. Du traitement par eux fait à un Chaoux, envoyé par le grand Turc.*
- IV. Histoire des Coulouglis chassés d'Alger, & de leur infortuné succès.*
- V. D'une entreprise sur Alger par l'intelligence du Roi de Couque.*
- VI. Traité de paix, fait en l'an mil six cent vingt-huit, avec les corsaires & la Milice d'Alger, touchant le commerce des Français.*
- VII. Autre traité de paix des Hollandais, avec les mêmes corsaires.*
- VIII. Armement d'une escadre de six vaisseaux des États d'Hollande, & de l'exécution mémorable qu'ils firent de 25 corsaires devant Alger.*
- IX. Treize vaisseaux armés de la part de sa Majesté très chrétienne, & envoyés en Barbarie, particulièrement en Alger, pour y retirer les Français captifs en 1637.*

X. Défaite de seize galères, & de deux brigantins des corsaires d'Alger, de Tunis, & autres lieux de la Barbarie, par les Vénitiens, mil six cent trente-huit.

XI. Autre défaite de deux camps d'Alger par les Maures, à raison de la Lisme, en 1638 & 1639.

I.

Siège mis devant Alger par l'Empereur Charles V.

SI ce n'était mon dessein d'éviter autant qu'il me serait possible, la prolixité de ce chapitre, je le pourrais grossir aisément d'une assez bonne quantité d'aventures, assez dignes d'être sues ; mais je me contenterai d'en rapporter ici quelques-unes des plus mémorables, & commencerai par celle-ci de l'Empereur Charles-Quint.

Ce Prince en l'an mil cinq cent quarante & un , ayant mis sur mer une armée de vingt-deux mille hommes, composée de dix-huit galères, & de cent gros navires, sans y compter les barques & les tartanes, ni les autres petits vaisseaux, où il avait mis les principaux de la noblesse d'Espagne & d'Italie, avec un bon nombre de Chevaliers de Malte, fut prendre à terre la côte de Barbarie, en un cep appelé MATIFOU. Depuis ce lieu jusqu'à la ville d'Alger, s'étend une plage d'environ quatre lieues, l'abord de laquelle est extrêmement favorable aux galères ; là il descendit avec son armée, & y fit bâtir en peu de jours une forteresse, que l'on appelle encore aujourd'hui LE CHÂTEAU DE L'EMPEREUR.

Voilà cependant toute la ville d'Alger en alarme, pour ce qu'il n'y avait alors que 800 Turcs, & six mille Maures, hommes de néant & peu aguerris ; d'ailleurs elle était en ce temps là fortifiée de murailles, & sans aucuns dehors : de manière qu'à raison de sa faiblesse, & des grandes forces de l'Empereur, elle ne pouvait apparemment manquer d'être prise. En effet, on l'attaqua de si bonne façon, que l'armée alla jusqu'aux portes, où le Chevalier de Savignac, Français de nation, se fit remarquer sur tous les autres, par les merveilles de son courage : car ayant repoussé les Turcs, qui avaient fait une sortie jusqu'à la porte qu'on appelle BABAZOUN ; & y voulant entrer avec eux, comme il vit qu'on la lui ferma, il y planta son poignard, & l'y laissa fiché bien avant. Il arriva donc à force de

battre la ville, que les assaillants l'affaiblissent de telle sorte, qu'en de si grandes extrémités les assiégés perdirent courage, & se résolurent de la rendre.

Mais comme ils étaient dans ce dessein, voilà qu'une fameuse sorcière de la ville, que l'Histoire ne nomme point, s'en alla trouver Assan Aga, qui commandait dedans, & le pria de tenir bon encore neuf jours, avec assurance que dans ce temps là, il verrait infailliblement Alger délivré de ce siège, & toute l'armée ennemie dissipée. En effet la chose ne manqua pas d'arriver de la façon qu'elle avait dit : car le vingt-huitième jour d'octobre en la même année, il survint une pluie continuelle sur terre, & sur mer une tourmente si furieuse, que l'on voyait les navires se hausser jusque dans les nues, & tout à l'instant se précipiter dans les abîmes de l'eau : de manière que d'une tempête si effroyable s'ensuivit la perte de quinze galères, & de plus de cent vaisseaux ; ce qui fut cause que l'Empereur voyant son armée ruinée par le mauvais temps, & suivie de la famine, causée par le débris de ses navires, où était la meilleure partie des vivres & des munitions de guerre, fut contraint de lever le siège, & de faire voile en Sicile, où il se retira avec les pitoyables restes de cette flotte.

Cependant cette sorcière étant reconnue pour libératrice d'Alger, en fut richement récompensée, & le crédit de ses charmes autorisé : tellement qu'on y a souffert depuis assez librement le sortilège, dont les principaux de la ville, & ceux mêmes qu'ils estiment les plus saints d'entre eux, tels que sont les Marabouts religieux de leur secte, font la plupart profession sous une belle apparence de certaines révélations qu'ils disent avoir de leur Prophète Mahomet.

Aussi est-ce pour cela que ceux d'Alger pour couvrir la honte & le reproche qu'on leur pourrait faire de s'être servis d'une sorcière dans le danger de ce siège, disent que la perte de l'armée de Charles-Quint, fut causée par les prières d'un de leurs Marabout, nommé SIDI UTICA, qui était alors en grand crédit, non en qualité de magicien, mais d'une personne de sainte vie. Depuis pour mémoire de cet événement, ils lui ont dressé hors de la porte de BABAZOUN, une petite mosquée, où il est enseveli, & où ils entretiennent à son honneur quantité de lampes ardentes ; jusque-là même qu'ils y vont quelquefois faire leur Sala, pour un témoignage de plus grande vénération.

Ici une chose est bien à remarquer, qu'en l'an mil six cent trente-sept, sur la fin de novembre, comme ceux d'Alger visitaient exactement le Môle de leur port pendant un très grand calme, appréhendant un puissant armement de France, dont ils avaient été menacés par le

sieur Manty, chose merveilleuse qu'ils aperçurent hors & un peu au-dessus du dit môle, une galère au fonds de l'eau, laquelle paraissait ensablée de poupe en proue avec tous ses bancs. Comme personne vivante n'avait vu, ni ouï parler de cette galère, cela étonna fort un chacun, & invita la plupart de venir voir : de la retirer entière il n'y avait pas moyen, mais ce que l'on pût faire, ce fut d'en tirer trois canons forts beaux & entiers, & par les armes de Charles-Quint qui étaient dessus, il fut reconnu que cette galère était du débris de l'armée navale de cet Empereur, il y avait cent moins trois ans, dont nous venons de parler.

II.

D'un Marabout, & de trente-deux hommes des principaux de la ville de Tremecen, écorchés tout vifs par ceux d'Alger.

C'EST un méchant métier que celui des factieux, puisqu'on voit d'ordinaire finir misérablement par leurs propres artifices, ceux qui ont été les boutefeux & les auteurs des séditions populaires, comme il nous est démontré par l'Histoire suivante.

Un certain Marabout de Tremecen, ville qui relève d'Alger, après s'être mis dans une haute estime parmi le peuple, par des superstitions & des impostures voilées d'hypocrisie, & qui le faisaient passer pour saint personnage, témoigna trop bien qu'il n'était rien moins que ce qu'on le croyait être : car il parut assez par son ambition déréglée, qu'il entretenait plus ses pensées des choses de la terre, que de celles du Ciel, bien que par sa profession prétendue il ne dût être obligé qu'à la seule contemplation des merveilles célestes. Cet imposteur sorti de la cellule où il faisait sa retraite, pratiqua les principaux de la ville de Tremecen, leur faisant croire qu'il avait eu plusieurs fois des secrètes révélations de leur Prophète Mahomet, qui fâché de voir leur ville sous la tyrannie de ceux d'Alger, à qui elle avait autrefois imposé des lois, comme étant la capitale de tout ce pays-là, sous le titre du Royaume de Tremecen, lui avait inspiré les vrais moyens de secouer bientôt le joug de cette domination tyrannique.

Il ajouta là-dessus, qu'il tenait de Mahomet un secret particulier pour venir à bout de leurs ennemis ; qui était, que tous ceux qui se join-

draient avec lui, prenant les armes à ce dessein, n'auraient aucun mal en combattant, pour ce que les mousquets de leurs ennemis ne pourraient prendre feu ; joint que lors qu'ils penseraient frapper, ou de leurs dards, ou de leurs cimenterres, ils s'éמושeraient en même temps, au lieu que les leurs porteraient coup infailliblement, & qu'ils feraient d'étranges exécutions ; leur ayant fait goûter ces raisons, & autres semblables, voilà qu'il assemble une puissante armée de Maures & d'Arabes, qui se tiennent prêts pour forcer la ville & le château, où ceux d'Alger ont d'ordinaire une assez bonne garnison.

Eux cependant avertis de cette rébellion, consultent l'affaire dans le Divan, & assemblent aussitôt quelques janissaires & soldats de paye, dont-ils en ont toujours un grand nombre dans leur ville ; qui fort bien armés, & en bon ordre, accourent incontinent contre ces rebelles, pour les ranger au devoir. A leur abord, ils trouvent en tête ce Marabout les armes à la main, avec lesquelles il leur présente le combat. Ceux d'Alger l'acceptent à l'heure même ; & quoi qu'ils ne fussent guère davantage d'onze ou douze cents contre dix mille, ils déchargent néanmoins leurs mousquets si à propos sur ces rebelles, qu'ils les mettent en déroute. Avec cet avantage ils les poursuivent, & les tiennent de si près, qu'à la fin ils les taillent en pièce, & font quantité de prisonniers. Mais ils prennent entre autres le Marabout, chef de cette sédition, & avec lui trente-deux des principaux, qu'ils firent à l'heure même écorcher tous vifs ; puis ayant rempli leur peau de paille, ils s'en retournèrent en Alger, tous glorieux de cette victoire ; faisant porter par les rues au bout d'une pique, les peaux de ces rebelles défaits, qui étaient comme des fantômes, dont s'honorait leur triomphe.

L'on apprit depuis que ce Marabout se mêlait de sortilège, comme font la plupart de leurs faux religieux, qui suivent les erreurs de l'Alcoran, & que le diable l'avait ainsi trompé, en lui promettant que les armes de ses ennemis n'auraient aucune puissance sur lui, ni sur tous ceux de son parti : ce qui arriva l'an mil six cent vingt-sept.

III.

Du traitement par eux fait à un Chaoux, envoyé par le grand Turc.

CEUX qui savent tant soit peu les affaires de la Porte de l'Empereur des Turcs, n'ignorent pas que l'État de Venise est du nombre de ceux qui tiennent là des Ambassadeurs ; or il y a peu d'années qu'en envoyant un ordinaire vers le Sultan, qui tient aujourd'hui le sceptre de cette monarchie, il arriva que faisant transporter tout ce qui lui fallait d'équipage pour demeurer à Constantinople, le navire où étaient tous ses meubles, fit rencontre de quelques corsaires d'Alger, qui s'en saisirent incontinent, & l'emmenèrent en leur ville. Ils n'y furent pas plutôt que ce butin se partagea selon la coutume. On eut beau leur dire que l'on en ferait des plaintes au Grand Seigneur, qui s'intéresserait là dedans, pour ce que ces biens appartenaient à un ambassadeur qui était à sa Porte ; ils ne laissèrent pas pour cela de s'en saisir, sans s'émouvoir de tous ces discours ; l'effet néanmoins s'en suivit quelque temps après : car il arriva que la Sultan instruit de l'affaire, fut supplié de faire rendre cette prise.

Voilà donc qu'en même temps il dépêcha tout exprès de Constantinople un Chaoux, avec des lettres de commandement à ceux d'Alger, de faire restitution du butin. A son arrivée il est reçu honorablement, & on lui rend le respect qu'on juge être dû à sa qualité. Il fait entendre d'abord qu'il a des lettres pour le Divan, qui ne manque point de s'assembler incontinent. Il déduit au long le sujet de son voyage, & les lettres sont lues si hautement qu'un chacun peut les entendre ; or comme c'est la coutume de ne rien résoudre au Divan, que du consentement de tous ; le Bâcha qui trouve leur remontre ; que l'obéissance & le respect qu'ils doivent à leur souverain, les obligent à rendre cette prise. Là-dessus, il fait passer la parole par le Divan pour en savoir leur avis ; mais ils s'en émeuvent tous, disant que cela n'est pas juste, & répètent ce langage entre eux avec un bruit effroyable.

Après cela, pour colorer leur désobéissance de quelque beau prétexte, ils remontent que ces lettres ont été obtenues par surprise ; que a mal informé le Grand Seigneur, & qu'il est trop juste pour vouloir

favoriser le parti des chrétiens ses ennemis & les leurs, au préjudice des Musulmans, ses vrais & fidèles sujets. Tous ceux du Divan se mutinèrent alors, & s'adressant à ce Chaoux qui était là présent, se mirent à lui dire mille injures, sans respecter en aucune sorte sa qualité. Ils s'irritèrent tous contre lui, de ce qu'il avait eu l'impudence de se charger d'une commission qu'ils croyaient injuste, en l'appelant chien, traître, & cruel ennemi de leur loi. Ensuite de tout cela, ils se virent sur le point de le déchirer en pièces, tant ils étaient transportés & de colère & de rage contre lui. A la fin levant le masque, & perdant tout respect à leur Souverain, ils résolurent de le chasser honteusement du Divan, qui était alors assemblé à l'Alcassave, & l'exécutèrent incontinent. Mais auparavant ils lui firent poser ses souliers, disant qu'il était indigne de marcher sur leurs terres ; & le traînant jusqu'au port, avec un excès de furie, le mirent dans un vaisseau, & le renvoyèrent ainsi avec ignominie.

Le Grand Seigneur irrité de cet affront, & de cette désobéissance, s'en fût volontiers vengé, n'eût été qu'il fut contraint de supporter cette injure, pour les raisons ordinaires qui l'obligent à ne point châtier ces Barbares. Car avec ce qu'ils sont trop éloignés de sa Porte, il sait trop bien que ce sont des corsaires & des voleurs, qui n'ont rien de raisonnable, & qui se vantent eux-mêmes de le tenir plutôt pour leur protecteur contre les chrétiens, que pour leur souverain Seigneur.

Aussi est-il vrai que leur état n'a que le nom de Royaume, puisqu'en effet ils en font une République, sans appréhender beaucoup le Grand Seigneur ; ce qui les assure ainsi, c'est la connaissance qu'ils ont qu'il n'a garde de les abandonner par raison d'État, puisqu'ils sont, comme ils disent, le boulevard de l'Empire Turc en barbarie, contre la puissance des Chrétiens. Par où l'on peut voir, ce me semble, combien étranges & monstrueux sont les effets de l'avarice, quand elle possède une fois un peuple brutal & ignorant, comme est celui-ci.

IV.

Histoire des Coulouglis chassés d'Alger, & du malheureux succès de leur entreprise.

PARMI tant de passions qui font la guerre à notre âme, & la mettent à la géhenne, il faut bien dire que celle du désespoir n'est pas des moindres, puisqu'elle est si violente, que bouleversant la raison & tous les sens, surtout quand elle semble appuyée sur quelque apparence de justice, elle met incontinent les armes à la main de ceux qu'elle possède, pour leur faire exercer des actes sanglants & funestes. Cette vérité se confirme par mille sortes d'exemples, & particulièrement par celui-ci arrivé en Alger, que j'ai appris étant sur les lieux de plusieurs personnes dignes de foi, pour en avoir été témoins oculaires : d'ailleurs, la plaie en est aujourd'hui si fraîche & si nouvelle, qu'elle saigne encore dans le pays, en diverses familles grandement riches, intéressées en cette affaire.

Pour avoir une claire intelligence de l'histoire que j'ai à rapporter, il faut remarquer que c'est la Milice qui gouverne la ville & le Royaume d'Alger. Elle est composée de Turcs naturels venant du Levant, de quelques-uns de la ville & des environs, qu'ils appellent Coulouglis en leur langue, c'est-à-dire enfants du pays, & de plusieurs renégats de toutes sortes de nations, lesquels à leur rang montent à tous les honneurs & à toutes les dignités du Royaume ; charmes très puissants pour animer les courages de ceux de cette Milice.

Or comme la convoitise de régner s'étant une fois emparée des hommes ambitieux, les pousse à des extrémités étranges, jusqu'à les réduire insolemment à violer la justice, & fermer les yeux à la raison ; cette passion voulant semer la discorde parmi ceux d'Alger, embrasa tellement le cœur des Coulouglis, qu'il ne purent l'éteindre que par leur propre ruine. Ils étaient en fort grand nombre dans les honneurs & les charges du Divan, composé de tous les Chefs de la Milice : tellement qu'on se persuada sur quelques avis que l'on p[^]t avoir, ou comme me dirent quelques-uns, on se fit accroire par des raisons semblables, qu'étant puissants & en alliances, & en biens de fortune, ils se voulaient rendre maîtres

d'Alger, pour ne se voir commandés par des étrangers, dont le nombre était plus grand dans le Divan, que ceux d'entre eux. Sur cette appréhension, voilà qu'on assemble un grand Divan, composé de plus de dix-huit cents personnes. L'on y propose d'abord de remédier bien vite à cet accident, qui s'en allait embraser la ville, & ruiner tout l'État ; ce qui n'est pas plutôt mis en avant, qu'on prend résolution de chasser tous les Coulouglis, officiers du Divan.

A l'heure même il leur est fait commandement de sortir de la ville dans deux jours, & du Royaume dans un mois à peine de la tête, avec défenses à toutes personnes de les retirer chez eux. A cette Ordonnance on ajouta ; qu'aucun Coulougli ne pourrait à l'avenir s'élever aux charges de la Milice, ni à celles du Divan ; ce qui fut aussitôt publié, & exécuté ensuite, environ la fin de l'an mil six cent vingt-neuf. Ainsi après cette publication, plusieurs de ces Coulouglis, qui ne voulurent pas mettre leur vie en danger, s'en allèrent ailleurs, & cédèrent à la violence de cet arrêt ; mais il y en eut d'autres aussi, qui ne la pouvant souffrir, ne purent se résoudre non plus à quitter entièrement le pays, & se cachèrent en quelques maisons hors de la ville, sur l'espérance que leurs affaires s'accommoderaient avec le temps, & qu'ils pourraient avoir permission de retourner en Alger.

Quelques mois se passent cependant, sans qu'il ne se parle plus d'eux, parce qu'on les croit bien éloignés du Royaume : mais durant cet intervalle, l'on en reconnaît quelques-uns par la ville, où ils allaient déguisés. On s'en saisit aussitôt, & par une punition exemplaire ils sont mis dans un sac, & jetés dans la mer, afin d'y être aux autres, & il semble que la mémoire en soit entièrement abolie. Voilà cependant que plusieurs de ces bannis s'étant secrètement assemblés jusqu'au nombre de cinquante-sept, entrent dans la ville, les uns déguisés en Maures, les autres en femmes, ayant leurs armes cachées sous leurs habits. Ils se rendent ainsi à la file dans l'Alcassave, se saisissent de la porte, & se font maîtres de la forteresse.

Le bruit étant fermé par la ville, tous les habitants en font leur alarme ; ils ne savent que penser de cette surprise ; l'appréhension de quelques massacre les tient dans la défiance ; & tout ce qu'ils peuvent faire pour le mieux, en ce danger, c'est de s'armer promptement. On somme les Coulouglis de se rendre ; mais ils ne se connaissent point à cela, & ne s'y peuvent résoudre, qu'à condition qu'ils seront remis en leurs premières charges, & qu'on révoquera l'Ordonnance donnée contre eux. Que si quelque chose les encourage c'est l'espérance qu'ils ont,

que s'étant saisis d'une si bonne forteresse, tous leurs parents & amis, prendront aussitôt les armes pour se jeter dans leur parti, avec les autres qui se trouveront intéressés en cette cause.

Mais tant sans faut que la chose arrive comme ils se la promettent, qu'au contraire il n'y en a pas un seul qui ose se déclarer pour eux. Comme on refuse donc d'entendre à leurs propositions, pour ce qu'on sait bien qu'étant en si petit nombre dans une si grande place, il ne sera pas difficile de les avoir, ils sont sommés derechef, bien que toutefois en vain, pour ce qu'ils ont les oreilles fermées pour ceux qui ne les veulent point ouvrir à leurs remontrances. On se résout là-dessus de leur donner un assaut, où plusieurs soldats en viennent à l'escalade, tandis que d'un autre côté l'on fait jouer le pétard, qui enfonce la porte, par où plusieurs soldats entrent à la foule dans le château.

Alors quelques-uns de ces Coulouglis, qui prévoient bien qu'on les forcerait assurément, & qu'étant pris ils expieraient leurs crimes, par les plus cruels supplices qui se peuvent inventer, firent courage de désespoir, & prirent résolution de se perdre avec leurs ennemis, plutôt que de se défendre à leur merci. Comme ils virent donc la place remplie de gens de guerre, qui s'en allaient fondre sur eux, ils mirent le feu au magasin des poudres, qui étaient dans des caves sous cette place, & perdirent ainsi la plupart de ceux qui s'y trouvèrent : car cet effort violent eut un tel effet, & les ruines en furent si grandes, que se renversant sur plusieurs maisons voisines, il y en eut plus de cinq cents d'abattues par le bouleversement de cette forteresse, qui pour être en pente, & au lieu le plus haut de la ville, y fit d'étranges dégâts en tombant. Aussi tient-on que de cet embrasement, & de cette chute, périrent plus de six mille personnes, hommes, femmes, enfants ; & plusieurs esclaves chrétiens, y finirent aussi leurs jours.

Ceux d'entre ces rebelles, qui s'échappèrent de cet incendie, furent saisis aussitôt, & condamnés à finir leurs jours par les plus cruels supplices qu'on leur pût faire sentir. Les uns furent rompus tous en vie, & les autres crucifiés sur des échelles, où l'on cloua leurs bras & leurs jambes : il y en eut aussi qu'on attachait, par le corps à des ganches, qui sont de grands crocs de fer, où ils vécut en langueur quatre jours durant ; d'autres que l'on empala cruellement, & quelques-uns qui furent enfoncés dans la terre jusqu'aux épaules, & mis entre quatre murailles.

En ce misérable état, comme on les promenaient par les rues, un BoulouBâchi, qu'on appelait Acmamet, un des officiers du Divan, fut si cruel & si inhumain, que voyant passer un de ces malheureux, qu'on avait

attaché en croix à une échelle, & lié sur un cheval, il lui mordit le bras, & en arracha une pièce qu'il mangea, disant qu'il l'eût volontiers dévoré, si on lui eût permis.

Cependant, le Bâcha & le divan firent travailler le plus promptement qu'ils purent aux réparations de cette place, & mirent ordre pour cet effet, que tous les chefs des maisons y apportassent chacun une pierre, & vinsent travailler, ou envoyassent quelqu'un à leur place. Mais le Bâcha principalement ne s'y épargna pas, & ne laissa point passer de jour sans voir ce travail ; jusque-là même, que pour encourager ses ouvriers, & les réjouir, il amenait avec lui sa musique, à savoir ses tambours, ses fifres, & ses hautbois, qu'il faisait jouer ensemble. Ainsi tel qu'un autre Amphion, qui par les doux accords de sa lyre, charmant les pierres & les rochers, en bâtit la ville de Thèbes ; celui-ci de même au son de ces instruments refit cette forteresse, qui est maintenant plus belle qu'auparavant ; ce qui arriva l'an mil six cent trente-trois, le premier jour de juillet.

V.

D'une entreprise sur Alger, par l'intelligence du Roi de Couque.

POUR bien savoir cette histoire, il faut premièrement remarquer, qu'à trente lieues d'Alger se voit un lieu qu'on nomme le Couque, couvert de montagnes extrêmement fortes, & dont les avenues très difficiles, sont gardées par les Arabes & par les Maures qui les habitent. Ceux-ci vivent sous la domination d'un Roi, qui ne tient ni Cour, ni train qui soit digne de ce haut titre qu'on lui donne, & ne laisse pas toutefois d'être reconnu par les Maures de ces montagnes, qui lui obéissent comme à leur chef, pour l'obliger à les protéger. Et d'autant que ce pays est enclavé dans les terres qui relèvent du royaume d'Alger, ceux de cette ville ont pour cela toujours essayé de ruiner ce Roitelet, & tout son petit État ; à cause de quoi il est toujours sur ses gardes, & assez mal avec eux.

Cela donna sujet au Roi d'Espagne de le pratiquer secrètement, pour faire réussir le dessein qu'il avait de longtemps d'entreprendre sur Alger ; à quoi son Conseil travailla de cette sorte, au commencement de

de l'an mil six cent trois. Il y avait un religieux de St. François, nommé le Père Mathieu, qui pour avoir été esclave longtemps en ce pays-là, en avait fort bien appris la langue, & pratiqué souvent avec ce Roi de Couque ; comme il fut donc de retour en Espagne, il continua toujours son intelligence avec ce Prince, & fit en sorte qu'il lui promit de donner entrée en son pays à quelque garnison Espagnole. Il s'offrit de plus à lui livrer une petite forteresse, qui se voit à l'entrée de ces montagnes, sur l'espérance qu'il se disait avoir, que si ses forces étaient jointes une fois à celles du Roi d'Espagne, il pouvait agir plus sûrement contre ceux d'Alger, & leur donner bien de la peine. Après avoir ainsi conclu leur dessein, ils prirent jour pour l'exécuter

Mais il arriva cependant, que le Divan & la Milice d'Alger en eurent avis : tellement qu'à l'heure même ils mirent sur pied une bonne partie de leurs janissaires & soldats de paye, pour s'en aller assiéger cette place. Ils furent donc avec cette résolution, & firent sommer Abdala, neveu du Roi de Couque, qui commandait dedans, qu'il eut à la rendre ; comme en effet il la rendit lâchement à composition, & découvrit cette entreprise au Bâcha d'Alger, nommé Soliman de Catagne, renégat vénitien. Ce Bâcha bien aise de la savoir, promit à Abdala cinquante sultanins pour chaque tête des Espagnols de cette menée, & deux cents pour celle du Père Mathieu qui en était l'auteur.

Cette affaire ainsi conclue, quatre galères d'Espagne, commandées par le Vice-roi de Majorque, arrivèrent au jour assigné en une plage assez proche de la même forteresse, avec un bon nombre de soldats, & une somme de cinquante mille écus. Abdala ne manqua point de se trouver au rendez-vous de ces galères, accompagné de quantité de Maures, avec lesquels il témoignait être extrêmement joyeux de cette arrivée des Espagnols. Le Père Mathieu le voyant, & ne se défiant point de lui, prend terre aussitôt, avec quatre-vingts hommes des principaux de ces galères ; & tous deux traitent ensemble de l'entreprise dont ils étaient déjà convenus avec le Roi de Couque. Mais comme il ne voit point le Prince son fils, qui lui avait été promis en otage, il le demande aussitôt ; et sur la réponse que lui fait Abdala, qu'il est en la forteresse où il l'attend ; le Père Mathieu se défiant de quelque trahison, se veut secrètement retirer ; mais Abdala & les siens l'en empêchent, & se jetant sur lui, le tuent misérablement, & avec lui tous les autres qui sont descendus à terre.

Comme cela se passait ainsi, le Vice-roi, qui à son grand regret était témoin de cette sanglante tragédie, se vit sur le point de mettre à bord tous les soldats qui étaient dans ses galères, pour secourir le Père

Mathieu ; mais quand il vint à considérer que les Maures étaient en grand nombre, & qu'il y en avait possible encore plus en embuscade, il fit promptement lever les ancres de ses galères, & faisant retraite, abandonna tous ceux d'entre les siens, qui étaient là descendus à terre. Alors le traître Abdala, pour avoir les sultanins que le Bâcha d'Alger lui avait promis, ayant fait trancher les têtes à tous ces Espagnols, les fit conduire en Alger, chacune portée par un Maure, & mise au bout d'une pique. Avec cette pompe barbare & sanglante, ils entrèrent dans la ville, faisant de ces dépouilles funestes, les principales pièces de leur triomphe. Or bien qu'au rapport d'un de mes amis, qui se trouva là présent, il n'y eut jamais de puanteur plus insupportable, que celle qui s'exhalait de ces têtes, qui l'obligea de se retirer bien vite ; si est-ce qu'elles semblaient un doux parfum à ces Maures, qui pour être accoutumés au meurtre, ne se rebutaient point de telle senteur, & en faisaient gloire parmi les acclamations & les réjouissances publiques.

Après avoir ainsi promené ces têtes, & les avoir mises sur les murailles de la ville, Abdala s'adressant au Bâcha, lui demanda pour chacune d'elles, le nombre des sultanins, dont ils étaient convenus ensemble ; mais au lieu de la récompense qu'Abdala, s'était promise de cette exécution tragique, il reçut une réprimande du Bâcha, qui lui dit, que ces têtes, du prix desquelles il était demeuré d'accord, il entendait les personnes mêmes, non pas mortes, mais pleines de vie ; qu'il n'en avait que faire autrement ; et que si elles eussent été vives, comme il espérait, le Roi d'Espagne les eut sans doute bien chèrement rachetées, & entre les autres celle du Père Mathieu.

L'on peut voir par là, qu'en quelque lieu qu'il y ait des traîtres, soit en Barbarie, ou ailleurs, ils sont partout mal récompensés, & que si les grands aiment quelquefois les trahisons, ils en haïssent toujours les auteurs. Ce qui fut encore une marque évidente de l'insigne tromperie de Soliman Bâcha envers Abdala ; de quoi toujours, il ne faut pas s'étonner, puisque telles supercheries sont ordinaires aux Turcs.

Cela nous est confirmé par cette autre action de Sinam Bâcha. Cet infidèle ayant pris le château du Goze, appartenant aux chevaliers de Malte, où commandait Galatian de Sesse, & où plusieurs chrétiens s'étaient retirés, fuyant les forces des Turcs ; il arriva finalement, que le même Galatian fut contraint de se rendre à composition, comme il vit qu'il ne pouvait plus tenir contre leur armée. Les conditions qu'il proposa, furent que Sinam Bâcha laisserait aller en liberté deux cents des plus qualifiés qui fussent dans le château, avec ce qu'ils pourraient

emporter ; mais ce nombre sembla trop grand à Sinam, qui n'accorda que la délivrance de quarante personnes, encore voulut-il que cela se fit promptement ; & que sans autre délai on eût à lui ouvrir les portes de cette place. Galatian s'y résolut donc, & accepta l'offre de Sinam, qui faisant entrer son armée dans le château, y commit de grandes cruautés, & mit à la chaîne tout ce qu'il trouva de personnes.

Galatian même n'en fut pas exempt ; & comme il se voulut plaindre au Bâcha, de ce qu'il ne lui tenait point la parole qu'il lui avait donnée, qui était de laisser aller en liberté quarante personnes des plus apparentes de son parti ; alors l'infidèle pour se moquer de lui, & couvrir sa malice d'une ridicule apparence de probité, eut recours à cette supercherie Turque. Ayant fait choisir dans la place quarante personnes des plus âgées, il lui offre de les renvoyer libres, disant qu'en une ville bien policée, les vieillards étaient les premiers & les principaux d'entre le peuple : par où il voulait faire croire qu'en les délivrant, il satisfaisait à sa parole. Mais comme ce beau raisonnement n'était que fourberie, aussi ne pouvait-il contenter le Chevalier Galatian ; l'intention duquel était que le Bâcha donnerait la liberté à quarante des Chevaliers qui étaient avec lui, comme aux plus qualifiés, & aux plus considérables guerriers qui fussent en cette place de Goze.

VI.

Traité de paix, fait en l'an mil six cent vingt-huit, touchant le commerce des Français avec les corsaires & la Milice d'Alger.

SA Majesté très chrétienne ayant appris que les pirates d'Alger faisaient quantité de courses & de brigandages sur les navires Français, donna les ordres nécessaires au sieur Samson Napolon, gentil homme de sa chambre, pour négocier la paix & la liberté du commerce entre ses sujets & ceux d'Alger. Il y arriva avec trois navires au commencement de septembre, l'an 1628. Le Divan & la Milice d'Alger s'étant assemblés pour lui donner audience, plusieurs propositions furent faites de part & d'autre, qui aboutirent enfin à un traité de Paix, dont les conditions & les articles écrits en Turc, ont été ainsi traduits.

Au nom de Dieu soit-il, l'an mil trente-huit des années du Prophète, & le vingtième jour de la lune de Maran (qui est à notre compte le dix-neuvième septembre) mille six cent vingt-huit, en l'invincible ville d'Alger.

Le très puissant & très glorieux Empereur des Musulmans, qui est l'ombre de Dieu sur la face de la terre, nous ayant honoré de ses saints commandements, en considération de son très cher & parfait ami l'Empereur de France, dont il plaise à Dieu augmenter la gloire : nous avons reçu de sa part, & par l'entremise de son bien aimé le Capitaine Samson Napollon, les deux canons que Simon Danser nous avait enlevés ; & par même moyen nos frères Musulmans, qui étaient esclaves dans ses galères, nous ont été délivrés : lesquels commandements, canons & Musulmans, nous sont venus dans le Port de cette invincible ville d'Alger, en la présence du très illustre Seigneur Ossein Bâcha, dont Dieu augmente les jours, ensemble de l'Aga, Chef de la Milice, du Muphti, du Cadi, des défenseurs de la Loi ; et généralement de tous ceux du grand Divan, ou Conseil d'État ; où nous avons lu publiquement les lettres de commandement du très haut l'Empereur des Musulmans, contenant ces paroles.

Vous, ô mes esclaves de la Milice d'Alger, avez autrefois vécu en frères avec les Français, & toutefois il vous est advenu depuis de les traiter comme ennemis ; ce que je sais être arrivé par les pratiques de quelques méchants, qui ont commis des actes d'hostilité contre le devoir & la justice : c'est pourquoi je veux maintenant, que tout le passé soit aboli, & que sans vous souvenir des injures reçues, vous teniez à l'avenir, les dits Français pour frères & pour amis.

Ensuite de quoi, tous généralement, & grands & petits, ayant répondu ces mots ; *nous désirons que cela soit, & voulons tous obéir aux commandements de notre Empereur, duquel nous sommes esclaves ; nous aurions pareillement fait lectures des lettres d'amitié de l'Empereur des Français, dont voici la substance.*

Comme par lettre que j'ai reçue de mon très cher & parfait ami l'Empereur des Musulmans, les jours duquel soient heureux, il me témoigne son intention, qui est que nos sujets de part & d'autre, vivent désormais en amitié, & en bonne intelligence ; je le désire aussi de même, & cette paix me sera fort agréable.

Pour ne déroger donc point à cette paix, tous ceux du Divan assemblés en corps, ont solennellement promis & juré de la conserver invio-

lable, demeurant d'accord pour cette fin de la déclaration qu'ils ont faite des articles suivants ;

I. Qu'à tous les esclaves Musulmans, réfugiés des pays de leurs ennemis, & abordant la France, sera donné libre passage d'aller en Alger ; avec défense aux gouverneurs des villes frontières du Royaume de France, & à toutes personnes, de rendre ni vendre les dits Musulmans à leurs ennemis.

II. Qu'à la rencontre qui se fera des navires de France & d'Alger ? les uns & les autres s'étant reconnus, se donneront des nouvelles réciproques, comme vrais & bons amis, sans que ceux d'Alger puissent aller dans les vaisseaux Français, pour y prendre ni changer aucune chose, comme des voiles neuves pour de vieilles, des câbles, des canons, des munitions de guerre, non plus que toute autre sorte de provisions : et pourront encore moins menacer ni battre les Patrons, les Écrivains, & autres personnes du navire, pour leur faire déposer par force des choses contraires à la vérité.

III. Qu'en cas qu'il arrive qu'après le rapport des Patrons, Écrivains, ou Mariniers, & leurs déclarations bien & dûment faites, les dites barques ou navires Français, se trouvant chargés de marchandise de compte des ennemis du Grand Seigneur, ils seront menés en Alger, où après avoir payé leurs nolis, il sera permis aux Patrons de s'en retourner, & de faire voile où bon leur semblera ; leur étant expressément enjoint de ne sceller telles marchandises, de crainte de perdre le crédit de leurs dits nolis.

IV. Qu'il sera permis à ceux d'Alger de faire esclaves tous les Français qu'ils trouveront dans les navires de guerre de leurs ennemis, & qui seront mariés & habitués en leurs terres.

V. Qu'après que les navires Français auront reconnu des vaisseaux d'Alger & parlementé avec ceux qui seront dedans ; s'il leur advient de les attaquer, & de commencer à combattre les premiers ; en cas qu'ils soient pris, ils seront faits esclaves, ainsi qu'il est porté par le commandement du dit Grand Seigneur.

VI. Que ceux d'Alger ne pourront en façon quelconque prendre aucuns garçons, pour les contraindre par force à renier leur foi, ni les faire non plus tailler ou circonscire usant contre eux de violences & de menaces : et en cas qu'il arrive que quelque Français veuille de son mouvement de déclarer renégat, il sera conduit devant le Divan, où sans aucune contrainte, il dira tout haut quelle loi il veut tenir.

VII. Si quelque Raïs des navires ou des barques d'Alger, fait rencontre des vaisseaux Français, & si sans croire à la parole, ou au témoignage du Capitaine, ou de l'Écrivain qui sera dedans, il ne laisse pas de s'en saisir ; seront ses barques & ses navires, avec les marchandises que

les Français diront leur appartenir, menées au port d'Alger ; & à leur abord on fera venir en plein Divan les dits Écrivains & Capitaines, où après les avoir interrogés en termes pleins de douceur & d'amitié, sans leur faire aucunes menaces ; s'ils persistent à dire que les biens des dits vaisseaux appartiennent aux Français, ils seront incontinent relâchés, & tels Raïs châtiés arbitrairement.

VIII. Qu'on ne pourra faire esclaves ceux qui seront natifs des pays ennemis, & même mariés & habitant en France ; que si dans les navires des dits ennemis, se rencontrèrent aussi quelques français passagers, on ne pourra non plus les mettre à la chaîne, pourvu qu'ils soient vrais sujets de l'Empereur de France.

IX. Et d'autant que ceux de la Milice d'Alger qu'on aura choisis pour être Raïs, & Capitaines des galères & des navires de guerre, ne contreviendront jamais à ce traité de paix ; et que néanmoins il n'est pas incompatible qu'il ne soit violé par quelques Maures, Tagarins, & autres gens de mauvaise vie, qui faisant rencontre de quelques navires ou barques Françaises, les pourraient bien conduire à Salé, ou en d'autres terres ennemies de la France, ce qui tournerait directement au préjudice de cette paix, au blâme de ceux d'Alger, & au dommage de cette Échelle ; afin de prévenir ces inconvénients, & s'assurer contre telles violences, il y sera mis un si bon ordre, qu'on essayera de divertir tous les obstacles qui pourraient empêcher ceux d'Alger d'y revenir, après en être partis ; défendant aussi qu'on n'ait à faire aucun étranger Raïs des galères ou des navires.

X. Promettons généralement de part & d'autre, & nous obligeons par le présent traité, d'observer ponctuellement tous & chacun les articles des capitulations de paix, faites & conclues entre nos deux Empe-reurs, dont il plaise à Dieu augmenter la gloire & les prospérités.

XI. Suivant lesquelles capitulations, nous voulons que les Bou-blouBâchis, ni autres tels officiers du Divan, ou de la Milice, ne puissent à l'avenir, pour quelque cause que ce soit, entrer dans la maison du Consul de France : que s'il y en a quelqu'un qui prétende de lui quelque chose, alors un Chaoux du Divan l'appellera, avec toute sorte d'honneur, par devant l'Aga Chef du Divan, où les formalités de la justice seront exactement observées, afin qu'il ne soit donné aucun troubles ni empêchements au dit Consul, & qu'on le traite avec tout respect.

XII. Qu'en cas que du côté des Français, ou de ceux d'Alger, il y eut quelque mauvais homme qui vint à commettre quelque action noire, & qu'il choquait directement ces articles, comme contraire aux capitulations

Impériales ; quelques occasion que tels méchants puissent avoir suscitée au préjudice de cette paix, elle ne sera point néanmoins discontinuée en aucune sorte, ce sujet n'étant pas capable de la faire rompre ; mais seront telles personnes punies d'un cruel genre de mort : et tous ceux qui contreviendront à ce Traité, auront la tête tranchée.

Et afin de faire observer de point en point le contenu de ces Articles ; en la présence du très Illustre Ossein Bâcha, de Moussé Aga, Chef de la Milice, des Seigneurs Muphti & Cadi, défenseurs de la Loi, de tous les sages & anciens, de ceux qui prient sans cesse le très haut Dieu ; et généralement devant tous ceux du Divan, & du Conseil de l'invincible milice d'Alger, nous grands & petits, tous d'un commun accord & consentement, à la gloire & honneur des empereurs, suivant leurs sacrés commandements & leurs capitulations, avons conclu cette paix, avec promesse confirmée par notre serment, de la maintenir inviolable ; en foi de quoi, nous avons fait faire plusieurs copies des présents articles, toutes semblables, scellées & signées de la main des susnommés, l'une desquelles sera gardée dans la caisse du sacré trésor du Divan ; & les autres seront envoyées à l'Empereur de France, & aux lieux où il les faudra faire observer.

Voilà les articles de cette paix avec ceux d'Alger, dont on ne recueillit point alors d'autre fruit, sinon qu'ils rendirent quelque vaisseaux Français, & plusieurs esclaves, dont les principaux furent les Patrons Louis Sorribe, & Pierre Carbonnel, avec ce qu'il y avait de marchandises. Que s'il faut parler sincèrement de tels traités avec ces corsaires de Barbarie, il est certain que le commerce en tirerait de grands avantages, si nonobstant leur parole donnée & jurée solennellement, ils n'y contrevenaient à la première rencontre, quand il y va de leurs intérêts ; témoin ce même traité, qu'ils ne gardèrent que fort peu de temps, après en être demeurés d'accord ; faisant naître à tous propos quelque nouvelle difficulté, pour pallier lâchement leur perfidie & leur manquement de parole.

VII.

Autre traité de paix des Hollandais, avec les mêmes corsaires.

COMME c'est un témoignage d'un État bien gouverné, & lequel ne se peut promettre, que de grands progrès, quand ceux qui en manient le timon, veillent soigneusement à parer aux coups qui le menacent de ruine ; aussi est-ce la gloire qui est dûe aux États & Provinces unies des Pays-bas, lesquels considérant les extrêmes pertes qu'ils souffraient sur mer en la prise de leurs vaisseaux & les galères Turques, & par les corsaires de Barbarie, cela les obligea d'envoyer exprès vers Sultan Achmat, pour traiter d'alliance avec lui, & moyenner une défense de sa part à tous les sujets de Barbarie, d'entreprendre dorénavant sur aucun de leurs vaisseaux, mais traiter de paix, & être de bonne intelligence avec eux.

En effet, le Sieur Corneille de la Haye, s'acquitta si bien de son Ambassade & Commission, que trois mois après son arrivée à Constantinople, l'Alliance fut jurée entre l'Empereur des Turcs, & les Provinces unies des Pays-bas.

Ensuite de quoi les Hollandais passèrent en Barbarie, & traitèrent de paix avec ces corsaires, particulièrement avec ceux d'Alger, aux conditions & articles suivants.

I. Que le traité de paix fait à Constantinople par Sultan Achmat, avec les seigneurs des États et Provinces unies, & le Prince d'Orange, serait gardé, sans en rien y contrevenir, entre les Hollandais & ces corsaires, & ce d'autant que les Hollandais emploient leur force par mer & par terre, contre les Espagnols, & ne cessent de leur faire la guerre.

II. Que les Hollandais esclaves dans les Royaumes d'Alger & de Tunis, ou autres endroits de l'Empire Turc, seront tous mis en liberté, sans payer aucun rachat.

III. Que les Hollandais & les corsaires, se secoureront les uns les autres, & tiendront pour communs amis, ou ennemis, ceux qui les attaqueront.

IV. Que réciproquement, tant de navires des Hollandais, que ceux d'Alger, pourront en toute assurance, & liberté, prendre port en leurs

havres, y demeurer & en sortir quand ils voudront, à la réserve seulement des Hollandais seront obligés de faire paraître de leurs passeports aux vaisseaux & Gouverneurs d'Alger, & de Tunis, & faire serment si leurs navires ne sont point chargés d'aucunes marchandises qui appartiennent aux Espagnols, ou autres sujets d'Espagne.

V. Que joignant leur force ensemble, & leurs navires, ils feront la guerre aux vaisseaux Espagnols & aux Italiens dépendant des Couronnes d'Espagne.

VI. Que les Hollandais pourront tenir ci-après un Consul de leur nation en Alger, pour assurance de leur commerce, avec les mêmes droits & privilèges que celui qui réside à la porte du Grand Seigneur.

VII. Que les Hollandais, & leurs navires, comme aussi ceux d'Embde, pourront en toute sûreté & liberté, trafiquer en tous leurs ports, & havres.

Ces choses ainsi résolues & accordées, à Constantinople & en Barbarie, semblaient ne promettre aux Hollandais, un libre commerce sur la mer, sans jamais pouvoir plus appréhender les courses des pirates de Barbarie, & comme ils voguent sur cette apparence & espérance, peu de temps après ils apprennent à leurs dépens, que parmi ces Barbares & infidèles corsaires, c'est appuyer sur un mauvais fondement que de se fier à leur foi promise & jurée : car ces mêmes pirates, rencontrant à la côte & rivière de Gènes, deux vaisseaux Hollandais, ils leur donnèrent la chasse, en prirent un, après s'être vaillamment défendu, & l'autre ne pouvant plus résister à leurs efforts, fait courage de désespoir, & se résout de se perdre en perdant son ennemi ; en effet, comme ceux qui étaient dedans, voient que plusieurs de ces pirates avaient accroché ce vaisseau, & étaient entrés dedans, au même instant ils mettent le feu à leurs poudres, qui enlèvent le tillac, & les brûlent tous : ce que déjà auparavant ils avaient assez souvent pratiqué, usant de ce coup de désespoir, pour donner l'épouvante, & faire appréhender une autrefois à ces corsaires, & Barbares, l'entrée & l'attaque de leurs vaisseaux.

VIII.

*Armement d'une escadre de six vaisseaux des États d'Hollande,
& l'exécution mémorable qu'ils firent de 125 corsaires,
devant la ville d'Alger.*

LES anciens Romains voulant montrer l'importance qu'il y a de garder la foi publique, & le juste châtement que méritent ceux qui violent ses lois sacrées, firent dresser une riche statue de la vengeance sur le Capitole, joignant celle de Jupiter, laquelle tenait une foudre en main, pour dire que les violateurs de la foi publique, tôt ou tard ressentent la punition de leur perfidie. C'est cette juste vengeance dont se servirent les Hollandais, l'an mil six cent vingt-quatre, quand après avoir traité de paix avec les corsaires d'Alger (de laquelle il a été immédiatement parlé ci-dessus) avec la foi jurée & promesse de la part de ces Barbares, de ne plus faire de courses sur eux, les Hollandais voyant que ces infâmes voleurs violant la foi publique, continuaient leurs brigandages, pillant leurs vaisseaux, & mettant leurs hommes à la chaîne, ils se résolurent d'armer six de leurs vaisseaux de guerre, sous la conduite du Capitaine Lambert, lequel ayant l'ordre requis, partit d'Hollande, & fit voile en Alger, pour en avoir raison ; or comme il était prêt de passer de l'Océan en la mer Méditerranée, il fit rencontre de deux vaisseaux pirates d'Alger, lesquels il attaqua vivement, & les mit à fond, après en avoir tiré à son bord, cent vingt-cinq de ces Barbares, qui étaient dedans, lesquels à l'instant il mit à la chaîne.

Cette heureuse rencontre donnant espérance de quelque plus grand progrès au Capitaine Lambert, il passa le détroit, & vint mouiller l'ancre devant Alger, avec son escadre de six vaisseaux, & se met en vue, à la portée du canon devant cette ville, mettant aussitôt l'Étendard rouge en signe de guerre. Comme ceux d'Alger voient la hardiesse & la résolution de ces vaisseaux, ils députèrent un officier de leur Divan, pour savoir ce qu'il demandait ; à quoi le Capitaine Lambert répond, qu'il est là envoyé de la part des États d'Hollande, pour retirer de gré ou de force, tous leurs vaisseaux, & leurs hommes qu'ils leur avaient enlevés, & qu'il avait avec lui, cent vingt cinq Turcs & Maures, dont il ne manquerait

point de faire justice, & de les faire pendre aux antennes de ses vaisseaux en leur présence, s'ils n'avait bientôt réponse & contentement en sa demande ; ceci est rapporté en plein Divan, qui envoie dire au Capitaine Lambert, que dans quelques jours l'on lui ferait réponse, & qu'il aurait satisfaction ; mais c'était pour l'amuser, tandis que ces barbares se préparaient pour tâcher de le surprendre ; ce que prévoyant bien, & considérant qu'il y avait apparence qu'il n'aurait point d'autre réponse que d'attendre encore, au même temps, il fait prendre tous ces Turcs & ces Maures, qu'il tenait dans ses vaisseaux, commande d'en lier & attacher une partie dos à dos, & les jeter ainsi en mer, où ils se noyèrent, & le reste il le fit pendre aux antennes de ses vaisseaux, en la présence de ceux d'Alger, qui voyaient de leur port & de leurs murailles, cette sanglante exécution, puis ayant lâché tous les foudres de ses canons contre cette maudite ville, il leva aussitôt l'ancre, & fit voile pour s'en retourner.

Cependant Alger est en alarme & en tristesse de cette prompte exécution ; mais qui en était la cause, que la perfidie de ces infâmes corsaires & Barbares ? Les principaux d'entre eux, eussent bien voulu que l'on eût rendu tous les esclaves Hollandais, jugeant bien qu'ils manqueraient point de faire d'autres prises sur eux, & qu'ils feraient encore pareil châtement ; mais l'intérêt des particuliers qui avaient acheté ces esclaves, ne voulaient point entendre à les rendre sans rachat.

Lambert s'en retournant fait encore rencontre de deux vaisseaux d'Alger, dont-il se rend maître, & à l'instant, se résout à venir derechef devant cette ville, où il fait la même demande que dessus, & que si en bref il n'a favorable réponse, il ne manquera point de faire pareille justice de ces turcs & Maures qu'il vient de prendre, entre lesquels il y avait plusieurs Raïs & janissaires des principaux d'Alger, où ils étaient la plupart mariés. Cela les étonne, avec ce que leurs femmes & leurs amis, appréhendant le juste courroux de Lambert, s'en vont faire leur plainte au Divan, où il fut ordonné, que l'on donnerait contentement au Capitaine Lambert : ce qui fut fait promptement : car alors l'on rendit tous les esclaves Hollandais, & même les renégats qui voulaient s'en retourner, lesquels ils pressaient, tant ils avaient peur d'une prompte exécution des leurs, en échange desquels l'on les rendit tous.

Quant aux vaisseaux & marchandises des Hollandais qu'avaient pris ces corsaires, il n'y eut pas moyen de les avoir, parce qu'ils étaient allés en mer, & les marchandises vendues deçà delà, & ainsi le Capitaine Lambert, glorieux de cette entreprise si heureusement exécutée, revint

en Hollande. Ce qui toutefois depuis n'a pas empêché que ces corsaires n'aient continué leur brigandage, aussi bien contre les Hollandais, que contre les autres nations chrétiennes.

IX.

Une flotte de treize vaisseaux armés de la part du Roi très chrétien, & envoyés en Barbarie, particulièrement en Alger, pour y retirer les Français captifs.

NOUS avons fait voir ci-dessus en la relation de notre voyage de Barbarie, comme le fourberie d'Issouf Bâcha d'Alger, & les mécontentements que nous y avons reçus, par ses secrètes menées nous obligea, le sieur Samson le Page, & moi, en l'an mil six cent trente-quatre, de retourner de cette maudite ville, sans avoir pu rien avancer en notre Commission, d'en retirer les esclaves Français qui y étaient en grand nombre, ce que nous tâchâmes d'exécuter par toutes les voies raisonnables & d'accommodement.

Or sa Majesté très chrétienne, désireuse de tenter encore quelques moyens pour ce même sujet, & obliger ces Barbares à rendre les dites esclaves de gré de force, fit armer au mois de Novembre de l'an mil six cent trente sept, treize vaisseaux de guerre, sous la charge du sieur de Manty amiral de cette flotte, laquelle était fort bien munie, & d'hommes vaillants, & des plus beaux vaisseaux qui se pouvaient voir, entre autres des deux grands galions de Marseille estimés les deux plus belles pièces de cette qualité, qui soient point aujourd'hui sur la mer.

Cet appareil semblait se promettre un très heureux succès, si par un malheur inopiné causé par une disgrâce de temps & d'orage qui survint tout à coup, cette flotte ne se vue dissipée, car à peine avait-elle quitté la côte de Provence, & particulièrement la rade de Toulon, où s'était fait cet armement, qu'une furieuse tempête l'ayant accueillie, quelques-uns des vaisseaux de cette flotte, furent contraints de relâcher aux îles d'Hyères, les autres au Gourgean, & aux Martigues, voire même il y eut qui furent poussés jusqu'à malte, & l'amiral en l'île de Corse, au port & ville d'Ajaccio, sans qu'ils se pussent jamais rassembler, tant la tourmenter fut grande qui dura trois jours.

Cependant le sieur de Manty & le sieur Samson le Page, prenant conseil de ce qu'ils devaient faire, résolurent, voyant la tempête un peu plus apaisée, de continuer leur voyage en Barbarie : ce qu'ils firent, & après dix ou douze jours de mauvais temps, arrivèrent enfin en Alger, où ils mouillèrent l'ancre à la rade, & là croyaient y trouver le reste de leur flotte, au moins quelques-uns de leurs vaisseaux : mais il n'y en avait aucun. Comme ils se voient là un peu au calme, ils font savoir au Bâcha & au Divan, la cause de leur arrivée, & la Commission qu'ils ont du Roi très chrétien, de traiter de la liberté des esclaves Français, détenus par ceux d'Alger, & que pour cet effet, ils avaient avec eux dans ce vaisseau, les esclaves Turcs qu'ils avaient retirés des galères de France, pour en faire échange avec les Français francs & non vendus, & que pour les autres l'on aviserait les moyens, ou par rachat, ou par autre voie.

Et pour cet effet, il avait dans ce même vaisseau deux de nos Pères & Religieux, à savoir le Père Jean Escoffié, & le Père Antoine Basyre, avec une somme notable d'argent, lesquels étaient députés des Provinces de France, pour y racheter le plus qu'ils pourraient de Français, au cas que l'on ne pût avoir par autre voie : & c'était la proposition que nous avions déjà à faire en ce même lieu, le dit sieur Samson la Page, & moi, en l'an mil six cent trente-quatre.

Le Bâcha & le Divan envoient pour réponse, que l'on leur donnera contentement en bref : sur cette espérance, comme l'on attendait d'heure en heure, le sieur de Manty se promenant sur le tillac près du mâst de misaine, il fut en un instant surpris d'une apoplexie, & porté à même temps dans sa chambre, où la veine lui ayant été ouverte, la parole lui revint, & demeura néanmoins perclus de la moitié du corps, ayant au reste l'esprit fort sain, & ne laissant pour cela de prendre connaissance de tout ce qui se passait au vaisseau, & de faire les commandements comme auparavant.

Un jour se passe sans avoir réponse, & le lendemain le Bâcha mande d'avoir patience, cependant toute la nuit suivante furent toujours vus force feux au môle du port : ce qui fit soupçonner que ceux d'Alger durant cette remise, ne machinassent quelque trahison pour surprendre ce galion, ou pour y mettre le feu ; ce qui en effet était à craindre : d'ailleurs que ce vaisseau seul n'était pas en état de se défendre contre quantité de vaisseaux de ces corsaires qui étaient en ce port. C'est pourquoi après avoir attendu jusqu'à neuf à dix heures du matin, voyant que personne ne venait apporter sa réponse, le sieur Manty fit lever l'ancre, & mettre à l'instant

l'étendard rouge sur la poupe du Galion, pour signal de guerre déclarée contre ces Barbares, & le vaisseau commençant à vouloir faire voile, l'on vit sortir du môle d'Alger, un esquif venant à bord du galion, dans lequel étaient deux Turcs, à savoir le gardien du port, & Mamy truchement de la nation Française, qui apportaient lettre au sieur Samson le Page, de la part du Vice-consul, où il mandait que comme le Bâcha avait proposé l'affaire du Roi de France en plein Divan, les janissaires s'étaient soulevés lui demandant leur paye avec tant de tumulte, que force lui avait été de se sauver en la maison d'un Marabout, où il avait demeuré toute la journée, & que cela avait empêché qu'il ne lui fit réponse plutôt ; mais ces raisons ne contentant point ces Messieurs, qui étaient sur la défiance de ces infidèles, ils résolurent enfin leur départ : alors le sieur Manty était en volonté de faire lâcher contre cette ville, tous les canons de ce vaisseau, où il y avait plus de soixante pièces, & à l'instant faire voile ; & de fait, que c'était sa résolution de battre cette ville en ruine, s'il eut eu là toute sa flotte, au cas qu'il n'eût raison de ces corsaires ; car elle était si forte & bien munie, qu'il n'eût point craint tous ces pirates, avec toute leurs force : mais enfin la résolution de tirer contre cette ville fut changée, de peur que l'on n'en fit porter la peine aux esclaves Français ; & ce vaisseau après un monde de hasards & de difficultés, revint prendre port à Toulon, d'où il était parti, & un chacun fut bien fâché de ce que la disgrâce du temps avait si malheureusement empêché de bon dessein & l'armement de cette flotte, à l'avantage des Français captifs, & à l'honneur de la France. Voici les noms de ces vaisseaux, & de ceux qui leur commandaient.

Le premier était le grand galion de Marseille, commandé par le sieur de Manty amiral de la flotte, & capitaine de ce vaisseau, homme des mieux versés en la marine qui s'était point vu, & son lieutenant était le sieur Portenier, & son enseigne le sieur Dommartin. Il y avait trois cents hommes dans ce galion.

Le second vaisseau était l'autre galion de Marseille, appelé la Pelli-corne, commandée par le sieur de sainte Maure.

Le troisième était appelé le Coq, commandé par le sieur Commandeur Chasteluz.

Le quatrième, le vaisseau nommé la Magdeleine, commandé par le sieur de Trillois.

Le cinquième était la Magdeleine, commandé par le sieur de Trillois.

Le sixième le St. Michel, qui avait pour capitaine le sieur de Boisis.

Le septième était appelé l'intendant, commandé par le sieur Ferrat.

Le huitième l'Aigle, où commandait le Chevalier de Senante.

Le neuvième appelé la Geneviève, où était le sieur d'Arrerac.

Le dixième était le Saint Louis de St. Jean de Luz, commandé par le sieur de Cafenat.

Le onzième s'appelait l'Empereur, qui avait pour Capitaine, le sieur de Casenat.

Le douzième était un Brûlot, où commandait le sieur Fanton.

Le treizième était un autre Brûlot, commandé par le sieur Bana.

Or tout l'avantage qui arriva de cet armement, ce fut que le susdit commandeur de Châteluz côtoyant la Barbarie, contre Alger & Tunis, en attendant de dit galion amiral, fit rencontre d'une tartane, & le lendemain d'un navire, tous deux d'Alger, lesquels étaient chargés de blé, & de balles de marchandises, estimées à la valeur de douze mille écus, outre soixante & dix Turcs pris, desquels il y avait un Chérif, un Chaoux, trois BoulouBâchis , & vingt-deux janissaires, tous d'Alger, avec plusieurs chrétiens esclaves Français, Espagnols & Anglais, à qui au même temps l'on donna gratuitement la liberté.

Un mois ou environ après cette prise, ceux d'Alger, dépités de cette perte, envoyèrent cinq vaisseaux de guerre au Bastion de France, lequel ils surprirent, & amenèrent tous ceux qui étaient dedans, en Alger, avec tout ce qui s'y trouva de commodités ; mais par un traité & accommodement fait en l'année mil six cent quarante, entre le Roi & le Divan d'Alger, ils ont tous été rendus, en échange de ces Turcs qui avaient été pris par le Commandeur de Châteluz, comme aussi tous les autres esclaves Français francs, pour les autres Turcs qui étaient aux galères de France à Marseille, ainsi qu'il a été remarqué ci-dessus.

X.

Défaite de seize galères, & de deux brigantins des corsaires d'Alger, de Tunis, & autres lieux de la Barbarie, par les Vénitiens.

Comme nous ne pouvons entendre qu'avec un extrême regret les brigandages & voleries de ces insignes corsaires de Barbarie ; aussi est-ce avec grand plaisir que nous apprenons le juste châtiment qui s'en fait quelques fois selon les rencontres, en voici un des plus remarquables, qui se soit vu il y a longtemps.

L'an mil six cent trente-huit, ceux d'Alger, de Tunis, & d'autres endroits de Barbarie, ayant ramassé ensemble leurs galères, au nombre de seize, avec deux brigantins, à dessein de faire un puissant effort, non seulement pour écumer les mers, mais encore pour faire quelques entreprises sur terre, au grand dommage des chrétiens, se mirent à la voile prenant la route de le mer de Levant, où ils firent rencontre de quelques vaisseaux chrétiens, qu'ils prirent, & après avoir mis à la chaîne tous ceux qu'ils trouvèrent dedans, cela leur semblant trop peu pour assouvir leur cruauté, ils coururent toute la côte du Royaume de Naples, & des Pouilles, où ils descendirent en plusieurs endroits, pillèrent plusieurs villages de ces côtes, y mirent le feu, & après une infinité d'horribles cruautés qu'ils y exercèrent, chargés de butin & d'une infinité de chrétiens, de tous sexe, & de tout âge, se mirent sur mer, tous glorieux d'avoir exécuté de telles & insignes voleries : de là ils s'allèrent enfermer dans un port vers Velonne, qui est terre du Turc, pour là se rafraîchir, puis continuer leurs brigandages, où ils auraient encore possible fait de plus grands maux qu'auparavant, si dieu vengeur des iniquités, n'eût arrêté le cours & les prospérités de ces infâmes pirates, par le moyen qui suit.

Les galères de Venise, au nombre de vingt, avec les deux galéasses, que cet État tient d'ordinaire pour la garde de son Golfe, étant alors en la Céphalonie, furent averties du ravage qu'avaient fait les galères de ces Barbares, & du port où elles étaient, ce qui leur fit prendre la résolution de les combattre, & pour cet effet, les vinrent enfermer à l'entrée du port, dont l'embouchure était étroite, & là à même temps, les attaquèrent

à coups de canon, & en coulèrent quatre à fond, non pas sans se bien défendre au commencement ; mais enfin, ces corsaires voyant que la partie n'était pas tenable pour eux, & qu'ils avaient déjà perdu quatre de leurs galères, abandonnèrent les autres, se retirant promptement à terre, où ils se sauvèrent avec le plus d'équipage qu'ils purent, & ces galères Vénitiennes s'emparèrent des douze autres qui restaient de ces corsaires, & des deux brigantins.

Le bruit fut alors que cette flotte de Venise, ayant trouvé dans ces vaisseaux ennemis jusqu'à trois mille six cent trente-quatre chrétiens captifs, leur avait donné la liberté ; je ne disconviens pas de ce nombre de chrétiens esclaves ; mais je dirai seulement que par un mémoire qui me fut un peu après envoyé de Marseille, de la part d'un esclave de ce nombre, appartenant à Ali Pichini général de ces galères de Barbarie, lequel s'était sauvé de cette troupe, il apert que les Vénitiens ne mirent point en liberté ces esclaves chrétiens, d'autant que ces corsaires les ayant ôtés de leurs galères, comme ils virent que leurs affaires allaient mal, les mirent à terre, où ils se sauvèrent & les emmenèrent ailleurs, & que les Vénitiens n'eurent que le corps des vaisseaux, ne pouvant poursuivre plus avant ces fuyards, à cause qu'ils étaient en terre du Turc, & en pays ennemis.

Quoi qu'il en soit, il est tout assuré, que ces galères de l'État de Venise, ont rendu en ce point un grand service à la chrétienté, ayant ôté à ces infidèles, les moyens alors de pouvoir mettre sitôt sur mer un tel armement de galères.

Il est bien vrai que le Grand Seigneur ayant appris cette défaite fut extrêmement indigné contre cet État, proposant de lui faire la guerre à cette occasion ; non pas, disait-il, parce qu'il avait ruiné cette flotte de corsaires, mais d'autant qu'il l'avait attaqué sur ses terres, & dans un de ses ports : mais cette République ayant fait entendre à cet Empereur des Turcs, plusieurs raisons valables qui l'avait porté à ruiner cette flotte de Barbares, a rhabillé cette affaire & apaisé le Grand Seigneur, moyennant deux cent mille sequins que lui portèrent le 28 octobre de l'an mil six cent quarante, les sieurs Foscarin & Trevisan, Ambassadeurs ordinaire, & extraordinaire de cet État.

XI.

*Défaite de deux Camps d'Alger, par les Maures,
à raison de la Lisme.*

POUR bien entendre la suite de cette narration, il faut pré-supposer ce que nous avons déjà remarqué, que la coutume est en Alger, d'envoyer tous les ans trois Camps, autrement quelques compagnies de gens d'armes & janissaires, pour recueillir la Lisme (qui est comme en France la Taille) parmi les Maures & Arabes, qui habitent les campagnes.

Or l'an mil six cent trente-huit, au mois de septembre, ceux d'Alger ayant appris comme les Maures du côté de la ville de Constantine, ne voulaient point payer cette Lisme, ils envoyèrent un Camp un peu plus fort que l'ordinaire, pour les y contraindre : les Maures ayant appris ces nouvelles, s'armèrent au mieux qu'ils purent, & se résolurent à se bien défendre, entre autres deux Cheikhs, qui sont comme chefs & capitaines de certains cantons & villages ambulatoires de ces Arabes, l'un de ceux-ci nommé Calet, & l'autre Benaly. Sur ce Morat Bey qui avait ordre de recueillir cette Lisme, & qui demeurait à Constantine, voyant les Maures en cette généreuse résolution, & qu'ils étaient beaucoup plus forts que lui, envoie en Alger pour avoir secours, lequel ne manque point de venir promptement, au nombre de deux cents tentes, chacune de vingt hommes, que l'on avait recueillies des garnisons & soldats de paye, qui sont d'ordinaire en la ville, & aux forteresses des environs, le tout montant à peu près de quatre mille hommes, conduits par Caït Issouf. Ceux-ci. Ceux-ci se fiant sur leur force, & sur ce que d'ordinaire, une poignée de ces soldats de paye de cette Milice d'Alger, comme gens bien dressés aux armes, avaient accoutumé de défaire un grand nombre de ces Maures & Arabes des campagnes, comme personnes peu habitués à manier les armes, & qui pour l'ordinaire n'en ont point d'autres que des sagaies, ne sachant ce que c'est d'armes à feu, se résolurent d'attaquer vivement ces Maures, qui avaient composé un corps d'armée de plus de dix mille hommes, tant de pied que de cheval.

Morat Bey ayant joint ses troupes au nombre de quatre ou cinq cents hommes (qui est l'ordinaire des Camps) à celles de Caït Issouf, donnait

tous les jours quelques escarmouches à ces Maures rebelles, qui se défendaient bien, ce que considérant Caït Issouf ; & entendant que ces Maures prenaient prétexte de ne point payer la Lisme, à cause de Morat Bey, disant qu'ils voulaient venger le sang du frère de Ben Aly un de leurs Cheikh, que Morat Bey avait fait mourir ; ce fut pourquoi Caït Issouf croyant avoir ces rebelles par la douceur, traita secrètement avec eux de leur livrer Morat Bey, sachant que par ce moyen il ferait plaisir à ceux d'Alger, soit pour ôter ce prétexte à ces rebelles, soit parce que Morat Bey était extrêmement riche, & que par sa mort, ceux d'Alger hériteraient de sa dépouille.

Cependant, Morat bey est secrètement averti du dessein que Caït Issouf a de le perdre, il feint de ne pas savoir, & comme il est invité par celui-ci, de donner d'un côté sur ces Maures, tandis qu'il attaquerait de l'autre ; il s'y porte vaillamment, mais comme il voit que Caït a du dessous, & que les Maures faisant courage de désespoir, ont mis en déroute une bonne partie des troupes de Caït, & qu'il se retirait ramassant le reste de ses gens, il ne manqua point aussi de se dégager de la mêlée, où tandis que celui-ci se retirait, les Maures poursuivent Caït, font un plus grand carnage sur ses gens qu'auparavant, & le contraignent à une fuite honteuse, avec le peu qu'il pût ramasser des siens. Son dessein n'était pas aussi au commencement d'attaquer de bon ces maures, & le faire prendre par ces rebelles ; mais le combat s'étant échauffé de part & d'autre, cela fut cause qu'il fut ainsi surpris, avec ce que Morat Bey le voyant engagé, ne le vint point secourir, étant bien aise de cette défaite, quoi qu'il ne le témoignait pas ouvertement, pour se venger de la trahison que Caït lui avait brassée.

La nouvelle de cette défaite est rapportée en Alger, & Caït pour s'excuser de sa mauvaise conduite, & de son malheur, tâche d'en rejeter le manque sur Morat Bey, donnant à entendre qu'il l'avait abandonné au fort du combat ; mais comme Morat Bey avait de puissants amis en Alger dans le Divan, il apaisa cet orage qui le menaçait de naufrage ; ce ne fut pas toutefois sans qu'il lui en coûtât beaucoup.

Or l'invention & les moyens dont se servirent les Maures en cette défaite de ceux d'Alger, ce fut qu'ils ramassèrent un grand nombre de chameaux, qu'ils chargèrent tous par les côtés, chacun de deux sacs remplis de sable, puis attachèrent ces animaux l'un à l'autre, tous de front, & les piquant vivement, les firent courir sur l'armée d'Alger, qui de là se mit un peu en désordre. Alors ces Maures venant après, & se couvrant par le moyen de ces chameaux, & de ces sacs de sable qu'ils portaient,

esquivèrent la décharge de la mousqueterie de ceux d'Alger, & à l'instant se jetèrent dessus, & avec leurs sagaies & leurs cimeterre en firent un grand carnage.

L'année mil six cent trente-neuf en suivant, le Divan & Milice d'Alger voulant se venger de cet affront, dressa encore une autre petite armée pour aller contre ces Maures, mais elle ne leur réussit pas plus heureusement que la première, car elle fut encore défaite, au moyen de ce que ceux-là étant un bien plus grand nombre que ceux-ci, ils investirent de toute parts, leur retranchèrent le moyen d'avoir des vivres, & étaient en résolution de les laisser mourir de faim & de soif, si un certain Marabout en grande estime de sainteté, n'eut intercédé pour eux, leur faisant donner la vie aux conditions.

I. Que ceux d'Alger dorénavant ne les inquiéteraient plus pour la Lisme.

II. Qu'ils s'en retourneraient en Alger par le même chemin qu'ils étaient venus, sans se détourner ni à droite, ni à gauche, à peine d'être tous taillés en pièces.

III. Qu'ils rebâtiraient le Bastion de France, & les Échelles & lieux qui en dépendent, d'autant que pour leur plus grande commodité, c'était là où quelquefois ils allaient vendre & débiter leurs marchandises, dont ils recevaient de bon argent, de quoi ils avaient ci-devant payé la Lisme, (aussi la ruine de ce bastion était une des raisons qu'ils alléguaient pour quoi ils ne l'avaient pas pu payer.)

IV. Qu'ils rétabliraient tous les Coulouglis dans Alger, & aux honneurs & charges, dont on les avait chassés & frustrés injustement. Tous lesquels articles furent ainsi accordés par ce Camp de janissaires d'Alger, tant la faim & la nécessité les pressait, & qu'ils avaient peur des forces des Maures & Arabes révoltés, qui les tenaient si bien investis.

Cela ainsi fait, ce Marabout se met en tête du Camp d'Alger, dit que quiconque l'attaquera, sera maudit de Dieu, & de Mahomet, & le reconduit dans Alger, où il est fort mal reconnu des Algériens, du bon office qu'il leur vient de rendre : car pour couvrir la honte que leur Camp a reçu des Maures, ils disent qu'ils ne lui ont point d'obligation, qu'ils se sont vaillamment défendus, & que s'ils ont eu quelque petit désavantage des Maures, ç'a été lui qui en a été la cause, au moyen de ses charmes qui ont empêché l'effet de leurs mousquets, avec ce qu'ils avaient été trahis (ajoutaient-ils) par Amet Ogy, (c'est-à-dire, Écrivain ou Secrétaire de leur Divan).

En quoi est à remarquer leur malice, car peu après leur défaite,

se voyant honteusement vaincus de la sorte, ils en rejettent encore la faute à Amet Ogy, l'un des plus riches & des plus puissants d'Alger, & qui était un des Chefs à conduire ce Camp, & sur ce le prennent, le chargent de chaînes, envoient à Alger, dire qu'il est cause de la perte du Camp, & ce qu'il plaît au Divan que l'on en fasse, lequel mande que l'on le fasse mourir par le chemin, de crainte que le ramenant en Alger pour le punir, il n'y eut quelque sédition, à cause du grand crédit & des amis qu'il y avait, cela est aussitôt exécuté : Amet est étranglé, & ce Camp rentrant en Alger, se saisit de tous ses biens, de tous ses esclaves, & font tout vendre pour la paye de la Milice.

Et d'autant qu'ils ne lui trouvèrent pas tant d'argent qu'ils espéraient, le croyant riche de plus d'un million de piastres (qui sont pièces de cinquante-huit sols de notre monnaie) l'on prend sa femme, on la tourmente à diverses fois, pour déclarer où son mari a caché son trésor, elle dit qu'elle n'en sait rien ; on recommence à la tourmenter par le moyen de quelques chats que ces cruels Barbares enferment l'un dans son caleçon, l'autre dans son sein, qui l'égratignent, mais elle persiste toujours dans sa négation.

Mamet Ogy avait un jeune renégat, auquel il se fiait fort, & qui avait le garde de ses papiers, & savait le secret de ses affaires, ils le prennent, le pendent par les pieds, le battent, & lui font souffrir d'autres tourments pour apprendre de lui, où est l'argent de son Patron & Maître, il répond n'en rien savoir.

Enfin, cette femme pour éviter la rage de ces cruels, considérant que si elle ne composait avec eux, elle était en danger de périr parmi les supplices, compose à cinquante mille piastres, & sur cette promesse, l'on la laisse, mais plus morte que vive.

Cet Amet Ogy, que j'ai connu, comme j'étais en Alger, était un homme de grand jugement, assez bon aux esclaves, & en estime d'une grande probité, il avait environ soixante ans, quand ces Barbares l'ont fait mourir ; voilà las supercheries & traits ordinaires, de la malice de ces Barbares.

XII.

Quelques Rédemptions d'un grand nombre de Français Captifs, faites en Alger, par les Religieux de l'Ordre de la Sainte Trinité, les années 1643 & 1645 avec plusieurs belles particularités sur ce sujet.

CE que je place ici ces œuvres signalées de Charité, n'est pas moins pour en perpétuer la mémoire à la postérité, que pour l'inviter à seconder les soins de nos Pères, en un si noble emploi qui passe dans les saintes Lettres pour un acte des plus notables de piété ; l'an mil six cent quarante-deux le Père Lucien Hérault, ayant été député avec Frère Boniface du Bois, pour passer en Barbarie, au rachat des chrétiens captifs ; ils partirent de Cerfroid (Maison Capitale de notre Ordre, distante de treize à quatorze lieues de Paris) le 4 d'août, & arrivèrent à Marseille le 18 du même mois, & là s'étant mis en mer avec le Patron Maillan qui leur fournit un bon vaisseau, selon le prix qu'ils en étaient convenus ensemble, firent voile en la ville d'Alger, où ils prirent port le dernier jour de janvier de l'année suivante 1643 après avoir supporté de furieux orages qui le tinrent longtemps sur mer, avec de grands hasards, & qui les obligèrent de se mettre durant trois semaines, à l'abri d'une petite île, près de la ville d'Ancole, à la côte d'Afrique, à trois cents milles ou environ d'Alger, où quelques Maures qui habitent cette île, firent bien leur possible, de ne les pas moins incommoder qu'avait fait la tourmente. Ainsi arrivés en Alger, avec la somme de 24000 livres, ils sont accueillis assez humainement par le Bâcha qui savait que leur arrivée lui apporterait quelques avantages, & par présents, & par le rachat qu'il espérait de quelques siens esclaves, qui fut possible la cause qui gagna ce Bâcha, à faire un nouveau traité avec le dit Père Lucien, touchant les droits de douane qui se payent en Alger, au sujet des captifs rachetés, dont voici la teneur & copie.

*Traité entre le Bâcha, & le Divan d'Alger, d'une part,
& le Père Lucien Héraut, & le Frère Boniface du Bois,
Religieux de l'Ordre de la Sainte Trinité,
& Rédemption des Captifs, d'autre part,
fait le premier jour de Mars, 1643.*

A SA MAJESTÉ ROYALE ET TRÈS CHRÉTIENNE.

AYANT vu & reconnu l'intention de votre Majesté, suivant ce que nous ont fait entendre les Pères religieux qui sont venus en cette ville, à dessein de traiter, qui est que nous fissions bon passage à l'aumône de votre Majesté ; ce que nous accordons & assurons, à ce qu'ils puissent venir sans aucune défiance ni appréhension, qu'il leur soit fait mauvais passage ; et pour plus de sûreté, nous avons fais ce nôtre sauf-conduit en la forme & manière qui s'ensuit.

En cette ville, le premier jour du mois de mars 1643 selon la supputation de votre Royaume, sont venus traiter pour l'aumône, le Père Lucien & le Père Boniface, pour la parole & moyen desquels nous accordons de bailler ce sauf-conduit assurant par la nôtre, comme vassaux fidèles & loyaux de notre Grand Seigneur, que tout ce qui est compris dans icelui, leur sera octroyé & accompli, qui est ce qui s'enfuit.

I. Que venant l'aumône (c'est ainsi qu'ils appellent les deniers pour le rachat des captifs) rencontrant quelque embarquement de cette notre ville, comme vaisseaux, galères, barques, polacres, caravelles ou sayties, ne doivent avoir aucune crainte ou défiance d'eux, d'autant que nous l'avons ainsi commandé à nos Raïs ou Capitaines.

II. Que lors que cette aumône viendra, si poursuivant son voyage, il succède, comme il peut arriver, que par mauvais temps, elle relâche en quelque part ou forteresses des nôtres, & qu'elle ait besoin de vivres, & autres nécessités, nous avons commandé à nos vassaux, qu'ils leur en donnent pour leur argent, & qu'il ne leur soit fait aucun déplaisir.

III. Que lors que l'aumône, ou les aumônes arriveront en cette ville, & qu'ils rachèteront des esclaves, ils ne payeront,

Au Bâcha plus de vingt pièces de huit pour chacun.

Au gardien du port un réau, ou réale de huit (qui est ce que l'on appelle vulgairement un piastre, ou pièce de huit réales.)

A l'Amin du Bâcha, une réale de huit.

A l'AllyBâchi de la douane, une pièce de huit.

A l'Alcassave, qui est le château de la ville, trois réales pour une tête.

A Maître Mousse, deux réales & demi de huit par tête.

Au truchement une réale de huit, ce qui s'entend pour la sortie de chaque esclave.

Pour les droits de l'entrée de l'argent ou marchandise, il se payera un pour cent, pour le port, & au Bâcha & à son Amin, huit & demi pour cent.

IV. nous avons commandé suivant la coutume qu'ils achèteront quatre esclaves de la douane, & non plus, & un de l'Aga, qui pour lors sera en la Chaire, (c'est-à-dire qui sera alors en affaire) avec quoi se concluent tous autres droits exceptez les ci-dessus mentionnés.

V. Nous avons de surplus commandé aux fermiers des cuirs & cires, qu'ils ne puissent par force bailler ni cuirs, ni cires, étant argent des esclaves.

VI. Nous promettons sous notre parole, qu'au Père rédempteur qui reste en cette ville, l'autre s'en retournant, que personne ne sera si osé de l'offenser, d'effet, ni de paroles, à peine de châtiment, ni qu'aucun ne puisse par force obliger à racheter quelque esclave, si ce n'est la volonté des dites Pères Rédempteurs.

VII. Que si entre les chrétiens qui sont rachetés, il arrive quelque excès de désordre, les seuls Pères Rédempteurs en prendront connaissance, sans qu'aucune justice y puisse avoir égard.

VIII. Et s'il arrive en votre Royaume, comme il peut être, que vous preniez aucuns de nos navires, pour cet effet & considération, le rachat ne sera point retenu, & ne lui sera fait aucun mauvais passage, mais recevra au contraire toute la courtoisie possible.

Toutes ces conditions se sont faites par devant notre Conseil, & Divan, & promettons les biens accomplir & fidèlement, ainsi que l'on verra par les effets, lors que Dieu aura amené la dite aumône, lequel grade votre Majesté. Fait les an & jour que dessus.

Traduit de la langue Turque en Français, par le commandement du surintendant des fabriques d'Alger, signé Ally Hommera fils de Maître Mousse, en présence du Truchement Morat.

Ce traité semblait aucunement considérable ; mais outre qu'il n'avait pas été fait avec autorité, comme l'on avait donné à entendre, sa Majesté très chrétienne y étant même intéressée, à cause que ces droits

exigés par ces corsaires & Barbares, sur la sortie des captifs Français, est contre les traités faits avec la France & le Grand Seigneur ; c'est d'ailleurs que ce n'était qu'une fourberie du Bâcha & du Divan d'Alger, pour mieux décevoir nos Pères, comme nous allons voir par le mauvais traitement que ces mêmes religieux vont recevoir de ces infidèles, Ainsi le Père Lucien Héraut croyant avoir fait un grand coup par ce traité, racheté quarante-huit esclaves, puis s'embarquant les amène à Marseille, le 26 de juillet, ayant laissé en Alger, Frère Boniface Convers son compagnon en otage, & pour consoler les autres esclaves jusques à son retour, ou premier que d'entrer, la ville les fit séjourner peu loin du port en une île, pour se purger du mauvais air de contagion, sur la crainte qu'ils n'en eussent pris au Cap de Gigery, qui en était infecté, & lequel n'est pas beaucoup éloigné d'Alger ; et bien qu'il mourut alors un jeune enfant qu'ils avaient racheté, il fut justifié par la visite qui en fut faite, que ce ne fut pas de peste ; mais de quelques incommodités qu'ils reçut en cette île, causées des ardues chaleurs du soleil, & des rosées du terrain & de la nuit, qui étaient capables de noyer ce qui n'avait pas été brûlé de jour.

L'on leur voulait faire achever la quarantaine en ce même lieu, mais là, les religieux de notre Ordre, obtinrent par leurs prières & sollicitations, que l'on eut égard aux incommodités qu'ils souffraient, si bien qu'ils n'y demeurèrent que quinze jours, au bout desquels, nos religieux les vinrent recevoir au port processionnellement, d'où ils les menèrent à la Majeur, qui est l'Église Cathédrale de Marseille, rendre grâces à Dieu, accompagnés des Pénitents & Confrères de la Sainte Trinité ; & de là entrèrent en notre Couvent, où ils furent traités deux jours durant, avec toute la charité possible.

En étant partis, ils se mirent en chemin pour Paris, passèrent par Aix, par Lambesc, par Saint Remy, par Arles & par Tarascon, où en toutes ces villes, il y a des Couvents de notre Ordre, puis traversant le Rhône, allèrent à Beaucaire, à Nîmes, à Montpellier, & à Narbonne, où en ces deux dernières villes, ils furent reçus avec un merveilleux accueil, par les Religieux des Couvents que nous y avons, & arrivés à Toulouse, les Pères de notre Couvent en étant avertis, allèrent au-devant, avec une solennelle Procession, & les traitant trois jours durant, les menèrent à l'Église Cathédrale, & en divers autres lieux de dévotion.

De Toulouse, ils s'embarquèrent sur la Garonne, pour le soulagement d'un si long voyage, & se mirent à terre en ville d'Agen ; d'où ils passèrent à Bordeaux, puis à Blaye, à Saint Jean d'Angely, à Xainte, à Poitiers, à Tours, à Orléans, puis à Étampes, où ils furent reçus charita-

blement par les religieux de notre Couvent, & de là pour quelque considération étant traversés à Meaux, là nos religieux les y reçurent avec la même charité qu'aux autres maisons de l'Ordre.

D'où ils allèrent à Paris, & y arrivèrent le 20 de septembre au dit an 1643, & par une heureuse rencontre, eurent le bien d'être vus & bien considérés de la Reine, sa Majesté alors qu'ils y faisaient leurs entrée par la porte de Saint Antoine, étant survenue au milieu de la rue, qui fit arrêter son carrosse, & toute sa suite, pour voir passer cette troupe de captifs, accompagnés du Père Lucien, leur Rédempteur & Conducteur, & de quelques autres Religieux, qui de ce pas entrèrent en l'Église de Saint Gervais, puis à Notre-Dame, & de là, passèrent au Louvre, où ils furent présentés au Roi, qui fut longtemps à les interroger, jusqu'au retour de la Reine, qui était allée en dévotion aux Religieuses de Sainte Marie.

Le lendemain jour de saint Mathieu, l'on fit une seconde procession, de saint Martin des Champs, à saint Leu, saint Leu, saint Gilles, où fut célébrée solennellement la Messe, & la Prédication faite par Monsieur Amariton Prédicateur du Roi ; ce qu'étant achevé, ils continuèrent en même ordre leur Procession, jusqu'au Pères Jacobins de la rue neuve saint Honoré.

Cela fait, ils sortirent de Paris, & les Captifs e Rouen, de Dieppe, & de saint Malo, furent conduits à Pontoise, & là reçus par les religieux de notre Couvent, puis traversèrent à Beauvais, & se rendirent quelques jours après Rouen, où se fit une célèbre Procession, depuis l'Église de saint Maclou, jusqu'à l'Église Cathédrale de Notre-Dame, & la prédication faite par le Père du Pont, l'un des Conducteurs de cette fidèle troupe ; ainsi toutes ces pieuses actions finies, l'on congédia les Captifs, après leur avoir donné chacun le certificat de leur rachat, & de l'argent pour les conduire en leur pays.

NOMS DE CES CAPTIFS RACHETÉS, L'AN 1643.

André Poiret, dit Garanne, de St. Euroux en Normandie.

Auzerel, natif de la Rochelle.

Antoine Quinson, de Marseille.

Antoine Lieutenant de Marseille.

Alexandre Goiram, de Marseille.

Charles Nattes, de Marseille.

Des Cures, natif de Rouen.

Des Bois, natif de la Flèche.

Des Croix, de Saint-Malo.

Dominique de Hyriad, de Bayonne.

Étienne le Breton, de Saint-Malo.

François du Montet, de Marseille.

François Buez, de Digne.

Guillaume Parcot, de Saint Brieu.

Jean Barbier, de Rouen.

Jean Tremois, d'Honfleur.

Jean Guillaume, de Châtelleraut.

Jean Millet, de Granville.

Jean Carol, dit la Crosse, de St. Paul de Léon.

Jean Arson, de Saint-Malo.

Jean le Gouverneur de Saint-Malo.

Jean Martin, de Marseille.

Jean Faure, d'Arles.

Jean Laurent, d'Ollone, qui mourut en Alger, huit jours après son rachat, à force des coups & du mauvais traitement qu'il avait reçu de son patron Turc.

Jacques Roger, de Monainville, natif d'Orléans.

Jacques Piliat, de la Rochelle.

Jacques de Beubras, de Saint-Malo.

Jacques Treal, de Morlais.

Ivon Chevalier, de Saint-Malo.

Louis Guerin, de la Rochelle.

Louis Audière, d'Oléron.

Louys Rabaton, de Marseille.

Michel de la Ville Parisien, de la Paroisse St. Leu St. Gilles.

Martin d'Aurustigny, de Saint Jean de Luz.

Nicolas Hervé, de Saint-Malo.

Pierre Boivin, dit la Cour, de Limoges.

Pierre le Moine, de St. Malo, qui mourut sur mer au retour.

Pierre Rouland, de Marseille.

Pierre Jobin, de Saint-Brieu.

Paul Orlandi, d'Arles.

Philippe Rapon, de Nantes.

Quentin Vatel, Parisien, de la Paroisse de St. Leu St. Gilles.

Simon Pierre, de Saint-Malo.

Thomas Barré, de Saint Valérie en Caux.

Thomas Moisson, de Dieppe.

Vincent, de Marseille.

Zacharie Colinet, d'Ollone.

Et ce jeune enfant qui mourut au Port de Marseille, duquel n'ai pu savoir le nom.

Cependant, le Père Lucien qui avait laissé en Alger, Frère Boniface du Bois, son compagnon, en otage, pour assurance de quelque somme, ayant promis au Bâcha, & au Divan d'Alger, de retourner au plus tard, au mois de juin en suivant, pour leur apporter cette somme, mit tous ses soins pour recouvrer de l'argent, & par les bontés & la bienveillance de la Reine, obtint permission de faire une quête générale dans la ville de Paris, sa Majesté nommant à chaque Paroisse, deux Dames, qui allèrent recherchant des aumônes & charités, par les maisons les plus considérables, dont en voici un état.

I. Fut donné par la Reine Régente.....	1000 livres.
Fut quêté & trouvé au Louvre, par Melle de Neuillan... A St. Nicolas des Champs.	1404 livres.
Par Mesdames du Til, & Brissonnet..... A Saint Paul.	954 livres et sept sols.
Par Madame de Saint Gérent, en son quartie... Aux Saints Innocents.	338 livres 15 sols.
Par Mesdames Pijart & Parques..... A St. Étienne du Mont.	28 livres 15 sols.
Par Madame de Mézière..... A St. Martin Faubourg St. Marcel.	178 livres 10 sols
Par Madame..... A Saint Hyppolite.	21 livres 10 sols.
Par Madame..... A Sainte Geneviève des Ardents.	20 livres.
Par Mesdames Crateron & Gallot.....	25 livres 8 sols.

	A la Sainte Chapelle.	
Par Mesdames Chevalier, & Révérand.....		208 livres 15 sols.
	A Sainte Opportune.	
Par Mesdames Moutule & Rousseau.....		68 livres.
	A Sainte Magdeleine.	
Par Mesdemoiselles Luçon, & Buffet.....		36 livres 8 sols.
	A Saint Eustache.	
Par Mesdames Cartier & Viot.....		1403 livres 11 sols.
	A saint *	
Par Madame.....		49 livres 16 sols.
	A St. Mederic.	
Par Mesdames de Champigny & Boissy.....		1035 livres.
	A St. Symphorien.	
Par Mademoiselle de Choisy.....		24 livres.
	A Saint Landry.	
Par Madame Godefroy.....		1103 livres 12 sols.
	A Saint Roch.	
Par madame de Mauroy.....		539 livres.
	A Saint *	
Par Madame.....		33 livres 10 sols.
	A St. Germain le vieil.	
Par Mesdames Prouanchère & Poquelin.....		94 livres 5 sols.
	A St. Christophe.	
Par Madame.....		35 livres.
	A St. Nicolas du Chardonnet.	
Par Mademoiselle Lamy.....		163 livres 5 sols.
	A Saint Josse.	
Par madame Melian.....		59 livres 6 sols.
	A St. Barthélemy.	
Par Madame de la Porte.....		138 livres 9 sols.
	A St. Germain de l'Auxerrois.	
Par Mesdames Chaumont & Cavault.....		866 livres 2 sols.
	A St. Anfré des Arts.	
Par Mesdames de Château Vieux, & Coigneux.....		1036 livres.
	A St. Gervais.	
Par Mesdames le Roux & le Feure.....		700 livres 5 sols.
	A St. Jean en Greue.	
Par Madame la Comtesse Blaim.....		286 livres 5 sols.
	A St. Leu St. Gilles.	
Par Mademoiselle des Bordes.....		65 livres.
	A St. Jacques de la Boucherie.	
Par Mesdemoiselles Gouffillion, & Barbier.....		169 livres.

A St. Laurent.

Par Mesdames la Ramée & le Roi.....49 livre.

A St. Benoît.

Par Madame de la Noue.....177 livres.

A. St. Louis en l'Île.

Par Mesdames Foras & la Grange.....250 livres 7 sols.

A Saint Séverin.

Par Mesdemoiselles Noël & Metivier.....170 livres.

Avec ces aumônes & charités de Paris, fut recueillie encore une grande somme en diverses Provinces, qui furent jointes à quelques taxes de nos Couvents de France, le tout montant à près de cinquante mille livres, que le Père Lucien mit entre les mains du sieur Frarin, pour les faire tenir en assurance à Marseille, ce qu'il fit avec beaucoup de soin & de charité, augmentant cette somme de trois cents livres qu'il donna pour sa part, remettant outre ce, près de mille livres qui lui étaient dues pour ses droits de change jusqu'à Marseille.

Ainsi le Père Lucien, ayant mis ordre à son voyage, prit avec lui pour compagnon, le Père Guillaume Dreilhac Religieux de notre Couvent de Cerfroid, en l'absence de Frère Boniface du Bois, qu'il avait laissé en otage à Alger, comme nous l'avons dit, puis passa en Bretagne, ou à Nantes, il toucha quelques aumônes, que la piété du Président de Jonchères leur fit trouver, nonobstant les empêchement d'un Frère Convers de l'Ordre de la Merci y voulait apporter, prétendant qu'elles lui devaient être distribuées, à cause de quatre esclaves qu'il avait avec lui, qui lui faisait faire autant de bruit, que s'il en eut effectivement racheté cinquante.

Les religionnaires de la Rochelle, ayant avis de ce voyage en Barbarie, du Père Lucien, firent quelques poursuites pour trouver de l'argent, pour faire racheter les captifs de leur créance, & le sieur Mestrezat écrivit à ce Père, qu'il ferait quêter dans toutes leurs Églises de France à ce sujet ; mais ce Père ne voyant pas cet argent bien prêt pour l'attendre, il se mit en chemin pour Marseille, où l'Intendant de la maison du général des galères d'Alger (qui était un juif renégat) l'attendait avec grandes impatiences, beaucoup moins toutefois pour ce que pouvait devoir ce Père, que pour ce que les religieux de l'Ordre de la Merci, qui étaient engagés à son Maître, de douze mille écus, lui voulaient donner en paiement, le transport des prétentions imaginaires qu'ils avaient contre nos Pères, leurs affaires & les nôtres non plus que leur Ordre, n'ayant rien de commun ensemble, leur institution étant d'Espagne, & le notre de France.

Ce n'était pas là la satisfaction que le Juif renégat voulait, mais c'était un nouveau sujet de contention, qui se renouvellera lors qu'ils seront en Alger. Le Père Lucien était déjà bien averti qu'on s'y préparait à le battre en ruine, à quoi prévoyant pour tâcher de rompre ce coup, cela l'obligea de faire instance pour avoir de nouvelles assurances de ceux d'Alger. Le Cheliby qui est le général des galères, lui en envoie, & pour lui ôter tout ombrage, & lui témoigner toute assurance, lui écrivit la lettre suivante, par laquelle l'on pourra connaître par la suite, le peu de confiance que l'on doit avoir à la parole des Turcs.

Copie de la lettre du général des galères d'Alger, envoyée
au Père Lucien Hérault, à Marseille.

Révérend Père Lucien, j'ai entendu dire que vous ne voulez venir en Alger, pour la crainte qu'avez que nous ne prenions votre argent en paiement des autres Pères (qui sont ceux de la Merci) qui sont allés en France avec mon Juif renégat ; c'est pourquoi je vous donne à entendre, & fait savoir par la présente, que vous n'avez aucune peur de cela, je vous promets sur ma firme, que vous ne perdrez aucun argent avec nous, & serez mieux reçu qu'auparavant, puisque nous ferons bien payer ce qu'ils nous doivent, je suis très content de ce que vous avez satisfait mon Juif, touchant l'ordre que je lui avais donné, & vous prie d'en avoir encore soin, & le défendre en tous droits que besoin le requerra ; car je vous jure que n'eût été moi ; que Frère Boniface votre compagnon, que vous avez ici laissé, eut été maltraité de ses créanciers ; mais je l'ai toujours défendu attendant votre retour, & le défendrai derechef, & vous aussi lors que vous serez de retour parmi nous, & principalement les dettes des autres dits Pères (qui sont ceux de la Merci) dont vous avez peur. Aussi je vous avise que touchant l'affaire de Mahomet Raïs, nommé Négrille, que l'amenant en votre compagnie à Alger, ou qui que ce soit, suivant cotre ordre, je vous assure & promets sur cette firme, que Monsieur de la Tour sera franc & libre de tout, suivant l'obligation que s'est obligé le sieur Malemusa, ne s'offrant autre chose, sinon que je vous remercie de ce que vous m'avez envoyé de ce, j'ai signé & scellé la présente, par le commandement de la douane, comme commis & Gouverneur de cette ville d'Alger, député par icelle.

Ali Pichilin Gouverneur & Capitaine Général de la mer & terre d'Alger, ce 22 décembre 1644.

Et plus bas est le lieu du sceau, & la confirmation du Divan. Et à côté est écrit. Cette marque est de Ragep Hocha, qui a traduit de langue Turque en Français la présente.

Pour l'intelligence de ce qui est dit en cette Lettre, touchant les Religieux de la Merci, il faut remarquer que c'est que ces Pères, ayant fait une rédemption en Alger, quelque années auparavant, ils s'y étaient engagés de la somme de douze mille écus, sans avoir prévu à leurs affaires, ni à la conséquence de cette dette, & pour cette assurance y avaient laissé un des leurs, nommé le Père Sébastien Brugière, ce qui a bien traversé les religieux de notre Ordre, en ce pays-là, & qui sera en partie la cause de la mort du Père Lucien parmi les Barbares, comme nous verrons plus amplement dans la suite de ce récit.

Tant y a que le Père Lucien, après avoir reçu cette Lettre, se tenant aucunement assuré sur icelle, se résout à un second voyage en Alger, auquel Monsieur, l'Évêque de Marseille, donna de la part de Monsieur le Bailleul, Surintendant des Finances, une Chapelle bien garnie, & beaucoup de linges pour l'Église de la Sainte Trinité, & pour l'Hôpital des malades, l'un & l'autre étant dans la bague, ou prison du Roi en Alger.

L'embarquement de ce Père avec son compagnon, & le renégat Juif, ensemble de l'aumône que portèrent nos Pères, & de plusieurs marchandises, se fit le mardi 8 de mars 1645, faisant voile du Château D'If, avec un vent Mistral favorable, qui les poussa à l'île de Majorque, d'où ils passèrent à Bougie, & y arrivèrent le 14 du même mois, le mauvais temps les obligeant d'y prendre terre, & d'y saluer l'Aga, qui commande à la forteresse, qui les reçut assez gracieusement, après que le Père Lucien lui eut fait quelques présents, sans lesquels l'on ne reçoit point de faveur parmi les Turcs & les Barbares.

Enfin, sortis de Bougie, ils arrivent en Alger, où ils n'eurent pas sitôt salué Cheliby, qui leur avait écrit avec tant de témoignages de bienveillance, que quarante ou cinquante de ces Barbares, envoyés de sa part, leur ôtèrent sept cents piastres, ou pièces de huit, qu'ils avaient sur eux, leur disant qu'ils étaient bien avertis qu'ils en avaient jusqu'à seize mille, sans ce qu'ils avaient en marchandise. Il en firent leur plainte au Cheliby, qui leur dit, que ce qu'il avait permis qu'ils fussent fouillés, était d'autant qu'il ne les pouvait pas favoriser, jusqu'à leur remettre les droits d'entrée d'une si grosse somme, toutefois qu'il leur permettait de leur faire justice.

C'est toute la raison qu'ils en purent avoir, se voyant contraints de se retirer, dont ils allèrent loger chez le consul de France ; qui n'est que le commencement de leurs traverses ; car à peine sont-ils arrivés, que Cheliby recommençant sa persécution contre le Père Lucien & son compagnon, il les mande chez lui, auxquels il fit lecture d'une lettre, que

le Père Faure Religieux de la Merci, lui avait fait tenir pour un autre religieux de la Merci là présent, à savoir le Père Sébastien susnommé, laquelle ne contenait autre chose qu'une longue excuse du défaut de leur paiement, disant par une supposition mensongère, qui ne tendait qu'à perdre nos Pères Rédempteurs, qu'ils avaient volé les sommes qu'ils lui avaient préparés. En suite de quoi, ce Père Sébastien de la Merci, les fit assigner au Batistan, qui est un lieu public, où l'on traite des affaires des étrangers, ou celles de la vente des esclaves, chacun y plaida la cause, en présence de plus de deux mille personnes, Turcs, Maures, Juifs, renégats, & quelques esclaves ; ce Religieux de la Merci, demandant que l'argent de nos Pères Rédempteurs Lucien, & Dreilhac, fut employé à son dégagement, où eux au contraire, défendant leur cause & celle des captifs, firent paraître visiblement, par bonnes attestations & témoignages au Cheliby, qu'ils n'avaient rien de commun avec les religieux de la Merci, & que l'argent qu'ils avaient recueilli en France, leur avait été donné purement & simplement, pour employer au rachat d'un bon nombre d'esclaves ; non point au dégagement des religieux de la Merci.

Après cette longue contestation, ils furent renvoyés chez le Consul, & si le Père Lucien n'eût apaisé alors les esclaves, qui se voyaient presque rachetés, il est certain, qu'ils se fussent portés à des extrémités étranges contre ce Religieux de la Merci.

Mais quoi que fissent le Père Lucien & son compagnon, si eurent-ils bien de la peine à parer à toutes les parties que l'on leur avait dressés, & il fallut malgré eux céder au pouvoir du Cheliby, & s'accommoder à la plus grand part de ce qu'il désirait : ce qui les obligea de donner assez à vil prix, les marchandises qu'ils avaient apportées, pour y profiter à l'avantage des esclaves en Alger, au lieu d'argent, jusque-là, que Cheliby voulait contraindre ces Pères, à prendre vingt des ses esclaves Français, qui n'étaient pas les plus considérables, à deux cents piastres chacun, si bien que pour éviter une partie de l'orage qui les menaçait de ce côté-là, ils furent conseillés d'en prendre dix à son compte, & en suite, faisant débiter toutes leurs marchandises, en employèrent l'argent eu rachat de cent dix captifs.

Cependant, après cet emploi, comme ils se disposaient pour leur retour en France, la Reine écrivit au Père Lucien, pour racheter trois Pères Capucins Français, qui depuis peu étaient captifs en Alger, voici la teneur de la lettre.

AU RÉVÉREND PÈRE LUCIEN HÉRAULT,
RELIGIEUX DE L'ORDRE DE LA TRINITÉ,
& DE LA RÉDEMPTION DES CAPTIFS.

Révérénd Père, sachant que vous êtes sur le point de vous embarquer pour Alger, où vous êtes envoyé pour le rachat des esclaves chrétiens qui y sont, je vous fais celle-ci, pour vous recommander très particulièrement les Pères Anaclet de l'Assay, Théophile de Rennes, & Hilarion de Boscof Capucins, de la Province de Bretagne, devenus Captifs au dit Alger, auxquels je désire que vous procuriez la liberté, par préférence à tous autres ; vous assurant que j'apprendrai avec joie, les nouvelles de leur délivrance, pendant que je prie Dieu vous avoir.

Révérénd Père Garde,
en sa Sainte ANNE.

A Paris, le deuxième
Mars, 1645.

Le GROS, Secrétaire.

L'honneur de recevoir cette lettre de sa Majesté, lui fut à grand contentement, mais ce qui le mit bien aussi en pleine, fut qu'elle lui fut à tard envoyée, non pas à Marseille, mais en Alger, où il avait déjà employé son argent & ses marchandises au rachat des captifs, jusqu'à la concurrence de ce qu'il pouvait avoir : dans cette conjoncture le voilà bien surpris, n'ayant plus de quoi pouvoir satisfaire au commandement de sa Majesté : si lui fallait-il trouver moyen d'y obéir.

A cet effet, il se résout donc d'emprunter de l'argent, & aussitôt va trouver leur Patron, c'est-à-dire leur Maître, pour traiter de prix avec lui, lequel, ayant été averti du commandement que le Père Lucien avait reçu de la Reine (car ces Pères Capucins l'avaient dit à quelques captifs) se tint ferme du prix, disant qu'il en voulait mille piastres pour chacun, & faisant bien le résolu, jurait sur sa vie & sur sa loi, que si on ne les rachetait à son mot, qu'il leur allait donner la falaque, en sorte qu'après leur avoir ôté leurs robes, il leur donnerait tant de coups qu'il ne leur demeurerait partie entière sur leur corps ; ce qu'il aurait alors exécuté, tant il témoignait de chaleur, voyant que le Père Lucien ne voulait

convenir à ce prix, si ces Pères Capucins ne se fussent doucement esquivés, s'étant allé cacher dans un bagne, jusqu'au lendemain que plusieurs esclaves firent tant par leurs prières, qu'ils adoucirent ce Barbare, comme ces mêmes Pères me l'ont raconté, passant par ce lieu de Fontainebleau, au retour de Barbarie.

Cependant le Père Lucien bien averti, que s'il ne traitait promptement pour ces bons Pères, il y avait à craindre qu'il ne les pourrait plus avoir, & que ce cruel maître était à la veille de les perdre ; enfin, il moyenne si bien, qu'il en fait le marché à cinq cent cinquante piastres pour chacun, qui est environ quinze cents livres monnayé de France, & par là les met en liberté, comme déjà il avait fait de l'autre, qui était Frère Hilarion de Boscof Convers, lequel appartenait à un autre Patron, pour le rachat duquel il avait donné cent septante cinq piastres.

Après cela, comme le Père Lucien se vit engagé pour cet emprunt, il jugea encore nécessaire de racheter un enfant & un jeune homme de Divan en Bretagne, ce qu'il fit, & de là se résout à demeurer en otage dans Alger, pour assurance de cette somme, renvoyant en France le Père Guillaume Reillhac & Frère Boniface, avec une partie des captifs qu'il avait rachetés au nombre de cent dix, desquels le Divan ne voulut qu'ils ramenassent que quarante, commandant que les autres demeurassent avec le Père Lucien, jusqu'à ce que la somme empruntée fut envoyée de France, & huit jours après leur départ d'Alger, ils arrivèrent à Marseille, où ils furent reçus avec leur départ d'Alger, ils arrivèrent à Marseille, où ils furent reçus avec les mêmes cérémonies & charité, que ceux desquels nous avons parlé bien amplement ci-dessus. Donc partant pour Paris, au travers le Dauphiné, le Lyonnais, & le Forest, se mirent à Roanne sur la rivière de Loire, & prirent leur chemin par ce lieu de Fontainebleau, où je les reçus, en notre Couvent avec toute la charité qui me fut possible, apprenant d'eux une bonne partie de tout ce récit, & arrivèrent à Paris, le 10 d'août, 1645, où ils firent une procession solennelle ainsi que les précédentes.

De là, le lendemain ils allèrent au Palais Royal, avec toute cette fidèle troupe : la Reine témoigna qu'elle était fort satisfaite de voir ces Pères Capucins rachetés par son commandement, au-devant desquels, & de tous les autres captifs, alors même les Pères capucins du Couvent de la rue neuve Saint Honoré, au nombre de six à sept vingt, les vinrent recevoir à la sortie du Palais Royal, & les conduirent chez eux processionnellement ; puis l'on donna congé à tous les esclaves de se retirer chacun en son pays, après être muni d'un certificat de son rachat, & ayant reçu quelque argent pour leur voyage selon la coutume.

Or comme je réserve à traiter un peu amplement de la vie, de la captivité & de la mort du Père Lucien en l'Histoire de la vie, de la captivité & de la mort du Père Lucien en l'Histoire de la vie des Illustres captifs que je tiens prête pour donner au public dans peu de temps. C'est pourquoi je me contenterai d'en dire peu ici pour ne tenir ce discours en longueur. Ce Père dont la patience & ses autres vertus le rendaient recommandable, même parmi ces Barbares, se vit si fort pressé par ces Infidèles, qu'il eut bien de la peine à combattre, & à se garantir des mauvaises parties que l'on lui brassait ; et ce qui le toucha le plus, fut quand à l'occasion des dettes des religieux de la Merci, l'on le met en prison, lui qui n'avait point de communication avec eux, & qu'à ce même sujet l'on voulait revendre les esclaves qu'il avait mis en liberté.

Enfin, après de cruelles persécutions qu'il a souffertes en Alger, il est mort le 28 janvier 1646, avec des témoignages d'une vertu & d'une sainteté bien considérable, le Divan permit que des Prêtres esclaves portassent son corps jusque dans la Chapelle du Bagne ou prison de la douane, & après un service solennel qui lui fut fait, il fut transporté & enterré hors la ville, au cimetièrè des chrétiens, qui est à la porte de Babeloued.

NOMS DE CES CAPTIFS RACHETEZ

L'an 1645

LE révérend Père Anaclet de Laffay.
 Le révérend Père Théophile de Rennes.
 Frère Hilarion de Boscof, tous trois Capucins, les deux prêtres & le dernier qui n'est que Frère Convers.
 Le Baron de la Tour de Courpon de Sens, échangé pour Négrille Raïs ou Capitaine Turc.

Le Sieur de Sauzay.

La Damoiselle Renée Joudart sa femme.

Jeanne Fouché sa servante, tous de Nantes.

Alexandre Potier, de Lisieux.

Antoine Aland, de Dauphiné.

Barthélemy Aubarreaux, d'Antibes.

Claude Filand, de Saint Chaumont en forêt.

Guillaume le Tural, de Saint-Malo.

Guillaume Roman, de Bayonne.
 Gabiel Garnier, de Nantes.
 Jean Thomas, de St. Malo.
 Jean François Martin de Marseille.
 Jean Seboin, des Sables d'Ollone.
 Jacques Fromantin, de Dieppe.
 Jacques le Roux, de Gersé.
 Julien Hingart, de Saint Malo.
 Louis Brassié, de Marseille.
 Laurent Breau, de Marseille.
 Laurent Boyer, de Liolle.
 Michel Boivin, de Coustance.
 Michel de la Borde, de Bayonne.
 Michel Barré, de l'île de Ré.
 Olivier Cresté, de Saint-Malo.
 Pierre Aubaneaux d'Antibes.
 Pierre le Leolle, de Dieppe.
 Pierre Suard, de Bayonne.
 Pierre Capin, de Lyon.
 Pierre le Chevalier, de Saint Brieuç.
 Paul Laures, d'Antibes.
 Raymond Daleter, de Marseille.
 Sébastien Causic, le l'île de Ruis, Évêché de Vannes.
 Toussaint Michel, de Marseille.

La mort du Père Lucien, ainsi survenue en Alger, comme il poursuivait la sortie du reste des captifs qu'il avait rachetés, cela causa bien des difficultés parmi ces pauvres chrétiens qui semblaient ne plus espérer leur liberté, quand quelques mois après à la poursuite & sollicitation de nos Pères, le sieur Barault de nouveau envoyé Consul e Alger par sa Majesté très chrétienne, entreprit cette affaire, de laquelle il vint à bout, au moyen qu'il promit en son nom de payer des dettes du religieux de la Merci, pour lesquelles ils étaient arrêtés comme nous avons déjà remarqué.

Enfin, ils sortent d'Alger, & faisant voile prennent port à Marseille, où les religieux de notre Couvent les reçurent processionnellement, & les traitèrent charitablement, puis les amenèrent à Paris, le dernier jour de décembre, 1646 ; ayant passé par le Dauphiné, par le Lyonnais, par la Bourgogne, & par la Champagne, où les religieux de nos Couvents de la Gloire de Dieu, de Bar-sur-Seine, & de Troyes, les reçurent en Procession, avec de belles cérémonies, & les traitèrent fort charitablement. Voici leurs noms.

Abraham Saffray, de l'Évêché de Lisieux.
Antoine la Plaise, de Cahors en Quercy.
Barthélemy Sicard, d'Arles.
Balthazar Gaureau, de Martigues.
Étienne l'Abbé, de Coutances.
Étienne de la Mare, du Havre de Grâce.
François Jourdanet, de Nantes.
François Filand, de St. Benoît sur Loire.
Guillaume Caluar, de Morbihan.
Gabriel Escoubat, de la Tremblade.
Guillaume Potier, de l'Évêché de Lisieux.
Géraud la Fonte, de Cahors en Quercy.
Jean Salomon, de St. Malo.
Jean Bauffet, de St. Malo.
Jean le Corre, Bas Breton d'Andière.
Jean Roland, de Morbihan.
Jean le Guel, de Morbihan.
Jean le Corre, de Morbihan.
Jean Bourdic, du Croisil.
Jean Colon, Doriol.
Jean Ricman, de Dieppe.
Jean du Mas, de Cassis.
Jean Jouan, du Havre de Grâce.
Jean Tardif, du Havre de Grâce.
Jean Fromentin, de Dieppe.
Jean Barbier, de Nantes.
Jean Perron, de Rouen.
Jean Arnout, de Jonsac.
Jean Aubert, de Dinan.
Jacques Celier, de Lisieux.
Jacques le Breau, de la Rochelle.
Louis Tanquerel, de Coutances.
Martin Helaine, de Coutances.
Michel Cadoffi, de St. Malo.
Maurice du Crey, d'Arles.
Noël Lesné, de Coutances.
Pierre Hubert, de St. Malo.
Pierre le Marec, de Morbihan.
Pierre Blandin, dit St. Hilaire, d'Orléans.
Pierre Restout, de l'Évêché de Lisieux.
Pierre Privois, du Havre.
Pierre Bouquet, du Havre.
Pierre Chesneau, de la Rochelle.

Pierre Géraud, de Sainte Coloigne, près de Lyon.

Pierre Sicard, de Vitré.

Pierre le Chevalier, de St. Briec.

Pierre Souche, d'Arles.

Pierre le Roux, de Coutances.

La damoiselle Paule Ollandy, d'Arles.

La Damoiselle Ollandy, sa fille.

Philippe Poirier, d'Orléans.

Robert Cadelay, de St. Malo.

Robert Thibundeu, d'Orléans.

René Rouvaux, de Saint Lazare.

Thomas la Trutte, de Saint Malo.

Thomas la Truite, de Dinan.

Toussaint Michel de Marseille.

Il y en a encore quelques autres, dont l'on n'a pu avoir les noms, s'étant retirés dans leur pays en faisant chemin.

RELATION SECONDE.

DES CORSAIRES DE TUNIS.

C'EST une remarque assez considérable, qu'un auteur moderne a rapportée, qu'au Royaume de Calicut, dans un profond marécage, naissent certains grands serpents à quatre pieds, tels à peu près que des crocodiles, que ceux du pays reçurent avec tant d'honneur & de crainte, qu'il est défendu sur peine de la vie d'en tuer aucun, quoiqu'ils soient si venimeux, que de leur seule morsure, ils donnent la mort à quantité de personnes ; en quoi véritablement, ce qu'il y a de plus ridicule, c'est leur étrange superstition, qui va jusqu'à ce point, que le Roi de ce pays-là, fait bâtir à ces contagieux animaux, de petites loges, pour s'y retirer sans incommodité, & sans danger d'être noyés quand les eaux viennent à croître, ou par quelque débordement, ou par la violence des pluies. Que si quelqu'un leur demande pourquoi ils font cela, c'est, disent-ils, pour ce qu'il ne se peut faire que ces serpents n'aient quelque chose de divin, vu qu'autrement il ne serait pas possible que leur morsure pût si promptement faire mourir les personnes ; ce qui est à vrai dire, une rêverie bien digne de ces peuples brutaux & sauvages, par laquelle ils s'attaquent

directement à l'éternelle bonté, les effets de laquelle sont si doux & si bénins, qu'ils tendent assurément à la conservation, & non pas à la perte des hommes.

Suivant la superstition de ces peuples des Indes, il est à croire apparemment, que si les corsaires de Barbarie étaient parmi eux, ces indiens ne manqueraient point sans doute, de leur dresser des autels, comme à des demi-dieux, ni de leur bâtir de superbes Palais, puisque étant pires que des serpents contagieux, par le noir venin de leur malice, ils causent la mort à une infinité de personnes, après les avoir ruinées misérablement de biens, & dépouillés de la liberté, qui est le plus riche trésor de la vie.

Mais d'autant qu'à voir le récit que je fais ici de plusieurs particularités, touchant les États, les villes, & les royaumes de ces pirates, quelqu'un se pourrait persuader, qu'à l'exemple de ces indiens qui révèrent les serpents qui les tuent, je semble en quelque façon, élever des trophées à ces Barbares, ou à tout le moins m'étendre pas trop sur un si mauvais sujet ; à cela, je n'ai qu'à répondre, que je tiendrai cette histoire pour imparfaite, si traitant de tels pirates, je ne faisais voir ponctuellement les lieux qui leur servent de retraite, & les particularités de leurs États, en découvrant par même moyen qu'il y a dans l'Antiquité des choses illustres & mémorables, qui condamnent leur barbarie, & leur infâme façon de vivre : d'ailleurs, je m'assure que les plus judicieux ne trouveront pas hors de propos, que je commence par ces petits traités qui en font mention, pour parler ensuite plus particulièrement des mœurs, cruautés, sortilèges, & brigandages de ces peuples, afin qu'il n'en reste rien à dire. Ayant donc fait voir ci-devant l'État d'Alger, l'ordre de cette Histoire requiert, que nous traitions maintenant du Royaume & de la ville de Tunis.

DU ROYAUME DE TUNIS, ET DE SES PARTICULARITÉS

CHAPITRE I.

I. L'Afrique, & la Barbarie, tombent sous la domination des Sarrasins.

II. Fondements du nouveau Royaume de Tunis.

III. Anciens Rois de tunis.

IV. Articles, & alliance de Charles-Quint, & de Muley Affez.

V. Raisons pourquoi Muley Assez fit alliance avec Charles-Quint.

VI. Araxar frère de Muley Affez, a recours au Turc.

VII. Sinam Bâcha, se rend maître de tout le pays de Tunis, au nom du grand Seigneur.

LES Sarrasins à qui Mahomet donna ce nom, afin que lui & les siens, femme d'Abraham, & qu'ils ne s'appelassent plus Agariens de sa servante Agar, s'étant jetés en Asie, & en Afrique, sous la bannière de ce faux Prophète, y firent un tel progrès par la violence de leurs armes, secondées du libertinage, & de l'impunité de toutes sortes de vices, qu'ils virent en peu de temps grossir insensiblement leurs troupes, qui forcèrent plusieurs peuples à suivre l'impiété de l'Alcoran, & à s'assujettir sous une domination

si cruelle & si tyrannique que celle des turcs. Leur faux Prophète s'en étant rendu souverain à force de ruses & d'artifices, fut si heureusement secondé par ses héritiers & successeurs, qui prirent la qualité de Califes, que sous Osmen ou Autumar, troisième calife, Hucba, ou Ocuba Ben Nafich, son lieutenant en Afrique, défit entièrement les Romains ; aussi fut-ce lui qui ruina de fonds en comble, la belle ville de Carthage, après plusieurs violences qu'elle avait déjà souffertes, & qui du débris de cette même ville, autrefois si florissante, en bâtit celle de Tunis. A quoi néanmoins s'opposent quelques auteurs, qui disent que les fondements en furent jetés longtemps auparavant par les Africains.

L'Afrique, & la Barbarie, étant ainsi sous la domination des Sarrasins, Abelchit Africain de nation & Mahométan de religion, homme d'esprit & d'autorité, apercevant quelques temps après, que ces Barbares avaient mis le siège de leur Empire dans la ville du Caire en Égypte, qu'un de leurs Califes appelé Mahuvias, avait bâtie, dressa là-dessus, le plan & le projet de ses ambitieux désirs ; car pour autoriser sa nouvelle domination, il l'établit à Kairouan, à cinquante lieues de Carthage, déjà démolie. Or bien que Caïn, alors Calife d'Égypte & des Sarrasins, étant avertis de cette rébellion, mit aussitôt une puissante armée sur pied, par le moyen de laquelle il étouffa en leur naissance tous les desseins d'Abelchit, qui se flattant du secours de ses compatriotes, se promettait déjà dans son règne une longue, & heureuse suite d'années, si est-ce que ses enfant surent si bien maintenir son sceptre, que celui d'entre eux que l'on appelait Hibraïm, jeta les fondements du nouveau Royaume de Tunis, où il tint sa Cour, & fit cette ville la Capitale de son État.

Cependant, son autre frère établi le sien à Bougie : eux & leurs enfants furent un assez longtemps paisibles possesseurs de leurs Royaumes, jusqu'à ce que par la rébellion de leurs peuples, ils tombèrent sous la domination du Roi du Maroc ; mais enfin les plus proches Arabes, ayant assiégé la ville de Tunis, la prirent à forces d'armes, & avec elle tout le Royaume, où ils se font maintenant depuis, durant plusieurs siècles, par une longue suite de Rois.

Et pour avoir une plus parfaite connaissance des affaires, & des successeurs de ce Royaume, il faut prendre le cours de cette histoire de plus haut, & remarquer que pendant que les Arabes voisins de Tunis, s'étaient ainsi révoltés contre le Roi de Maroc, un certain Capitaine nommé Abdul Hely, que ce Roi y envoya avec une bonne armée pour y maintenir son autorité, mania si dextrement les affaires, qu'au lieu de faire la guerre à ces Arabes rebelles, il les gagna par présents, & par

certaines contributions qu'il leur payait chaque année, du consentement du Roi de Maroc, qu'il continua le gouvernement à Abdul Hely ; et après lui à Abu Zacharias son fils, homme non moins adroit & vaillant que son père, lequel profitant des troubles & des guerres qui survinrent, entre les Beni Merins, & Almohades ; avec ce que le Royaume de Maroc commençait un peu à perdre de son crédit & de son pouvoir, il se déclara ouvertement Roi & Seigneur de Tunis, s'étant rendu si puissant & redoutable, que personne ne l'osa attaquer.

Son fils Abu Ferez, après la mort de son père, ayant recueilli la succession, & pris la Couronne, & le Gouvernement de Tunis, poussé de l'ambition ordinaire à la plupart des Grands, d'étendre les bornes de son État, & de son autorité, en trouva une belle occasion, sur la rencontre des guerres qui étaient alors entre les Rois de Maroc, de Fez, & de Tremessen, & parce que ce dernier était plus proche de ses terres, il l'attaqua le premier, & l'obligea à lui payer quelque tribut annuel, ce qu'il fit plus volontiers, que de se voir ruiné par ce nouveau Roi de Tunis, à qui la fortune riait, & favorisait de tous côtés. Peu s'en fallut que le Roi de Fez ne se vit obligé à pareille contribution, & difficilement s'en fut-il garanti, si adroitement li n'eut recherché d'alliance & d'amitié, ce Roi de Tunis.

Mais comme les enfants héritiers des biens & des successions de leur père, n'héritent pas toujours quand & quand de leurs vertus, & de leurs mérites : de même ne fit pas Nutman fils d'Abu Ferez, car il fut aussi malheureux en ses affaires, que son père y avait eu de bonheur, & il se vit fort mal traité par le Roi de Fez.

Hacmen recueillit de débris de cet État, & après lui son fils Abu Barc, autant & plus malheureux que son aïeul ; car à peine avait-il le sceptre en la main, qu'un sien proche parent, nommé Yahia, lui tramant une trahison, le tua, & s'empara ensuite du Royaume. Mais comme Dieu ne permet pas qu'un État acquis par perfidie, & cimenté par la tyrannie, soit de longue durée ; aussi ne fut pas celui de Yahaia, car Abdul Mumen son neveu, lui ayant livré une bataille, non seulement défit son armée, mais encore le tua, & se fit déclarer Roi de Tunis, auquel succéda un sien fils, appelé Zacharias, qui ne vécut pas longtemps, & mourut sans enfants : ce qui apporta du changement en cet Empire, en sorte que ceux de Tunis, après sa mort, élevèrent Abu Camen son cousin, homme que ses vices rendirent fort désagréables à ses sujets, qui pour cette raison se révoltèrent contre lui, & lesquels néanmoins il sut ranger à leur devoir ; de façon qu'il laissa Muley Mahamet son fils, paisible possesseur de la Couronne de Tunis : & celui-ci était père de Muley Affez, ou Muley Assan,

dernier Roi de la race des anciens Rois de Tunis, lequel étant chassé de sa ville, & de son Royaume, par Araxar son frère, assisté de Barberousse Roi d'Alger, eut recours à l'Empereur Charles-Quint, qui par le moyen d'une puissante armée qu'il mit sur mer, rétablit Muley Assez en ses États, aux conditions suivantes, qui furent accordées entre ces deux Princes, le vingt-huitième jour du mois de juillet, l'an mil cinq cent trente cinq.

I. Que le même Muley Affez, ou Mouley Assam enverrait tous les ans à Charles-Quint, & à ses successeurs, deux faucons, & deux chevaux de Numidie (quelques-uns disent six chevaux, & douze faucons) avec ces clauses, que le dit Muley Assez y manquant, pour la première fois, il payerait pour amande la somme de cinquante mille écus ; pour la seconde deux fois autant ; & pour la troisième, encourrait la peine de rébellion, & de lèse-majesté.

II. Qu'il tiendrait toujours le parti de l'Empereur, & serait autant ennemi des Turcs, qu'ami des chrétiens, auxquels il permettrait l'exercice libre de leur Religion.

III. Qu'il payerait tous les ans la solde de mille ou douze cents Espagnols, que l'Empereur tenait au Fort de la Goulette.

IV. Qu'ils ne serait permis à l'avenir à l'Empereur, ni à ses successeurs, d'assaillir, ni de prendre par force ou autrement, aucunes places du Royaume de Tunis, appartenantes au dit Muley Assez, à la réserve de la Goulette.

Ce traité de paix fut juré solennellement par ces deux Princes, l'Empereur en ayant fait le serment sur la Croix, & sur les Saints Évangiles. Ce que Muley Assez ratifia de même de son côté, ayant pour cet effet à demi tiré son cimenterre, sur le tranchant duquel il porta la main, prenant à témoin son Prophète Mahomet, & son Alcoran.

Alors Charles-Quint, en mémoire de ce secours qu'il avait donné à Muley Assez, & de ce que ses armes avaient été si heureuses en ce voyage de Barbarie, & pour reconnaître la valeur de ceux qui l'avaient suivi en cette guerre, institua un Ordre de Chevalerie de la Croix de Bourgogne, dont les Colliers étaient composés de deux bâtons en sautoir, & au-dessus en cœur, il y avait un rabot, avec ce mot à l'entour BARBARIA.

Et quant à cette Croix & ce rabot, il l'avait emprunté de son bisaïeul Duc de Bourgogne, qui ayant difficulté avec le Duc d'Orléans son neveu, prit les deux bâtons nouveaux en sautoir, avec un rabot qu'il fit mettre en ses monnaies, en ses drapeaux, & en ses étendards.

Mais pour revenir à Muley Assez, comme ce Roi pensait jouir des fruits de la paix, & semblait se tenir assuré de l'entière fidélité de ses sujets,

il éprouva derechef l'instabilité des choses du monde, par la perfidie de son fils Aydes, qui pour posséder le Royaume de Tunis, l'usurpa lâchement sur son père, & le confina dans une prison, après lui avoir crevé les yeux, comme nous dirons plus amplement ci-après.

Or premier que finir ce chapitre, il ne sera point hors de propos, de mettre ici les causes qui obligèrent Muley Assez d'avoir recours à l'Empereur Charles-Quint, lesquelles sont telles.

Muley Mahamet, père de Muley Assez, ayant régné longtemps, eut plusieurs enfants de diverses femmes, entre lesquels, il aimait particulièrement Muley Assez, quoique le plus jeune de tous parce qu'il paraissait le plus vaillant, & le mieux né, privant ainsi de la Couronne de Tunis son aîné, appelé Mamon, d'autant qu'il était fort vicieux, & que par une trahison & un excès d'ambition, il avait conspiré contre lui de le chasser de son Royaume, pour raison de quoi il tenait en prison sous bonne garde ; et quant à Araxar & Bethedy, ses autres enfants, ils étaient de si mauvaise vie, que cela lui donnait sujet de ne les pas aimer. Muley Assez étant donc celui pour lequel il avait plus d'inclination, d'ailleurs qu'il l'avait eu d'une femme Arabe, des plus illustres en noblesse, & en alliance qui fut en tout cet État, & considérant qu'il était déjà fort chargé d'années, il résolut de déclarer dès son vivant, ce sien fils Muley Assez son légitime héritier & successeur de sa couronne : ce qu'il fit au contentement de la plupart de ses sujets qui aimaient Muley Assez, pour ses bonnes qualités, plus que tous les autres enfants de Muley Mahamet, qui peu après cette déclaration, mourut au grand regret de ses peuples, de qui il était extrêmement chéri, parce qu'il était un Prince fort bénin, & qui les soulageait autant qu'il pouvait.

Comme Muley Assez se voit alors seul maître de cet État, considérant les prétentions que Mamon son frère aîné détenu en prison avait sur cette Couronne de Tunis, il jugea que pour s'affermir en son État, il fallait faire mourir son frère Mamon, & il n'y manqua pas aussitôt.

Araxar un de ses autres frères, apprenant cette mort, & se voyant alors l'aîné, craignant de recevoir pareil traitement que son frère Mamon, se retira auprès d'Abdala, un puissant Cheikh de la Numidie, duquel épousant la fille, il lui promit du secours, & les moyens pour tâcher de recouvrer la Couronne de Tunis, où sa naissance, & le droit d'aînesse, lui donnait de justes prétentions, Muley Assez averti du départ de son frère, en est si vivement piqué, qu'il entre en une furie tout à fait brutale

& barbare, qui lui fait apprehender de se voir bientôt attaqué d'Araxar, & de quelques autres siens frères, d'où vient qu'au même temps il fait arrêter tous ses frères, ses sœurs, oncles, tantes, cousins & cousines, & autres proches parents qui descendaient du sang Royal de Tunis, & par une cruauté brutale, commande que l'on crève les yeux à tous les mâles, & que pour les femmes elles soient soigneusement serrées en prison.

Cependant Araxar assisté de son beau-père, ayant levé une forte armée, la bataille se donne, où il a du dessous, ce qui l'oblige à se retirer promptement à Tunis, Araxar considérant qu'il n'était pas encore assez fort, cela l'obligea à rechercher l'assistance de Cairadin Barberousse, grand Corsaire, duquel nous avons parlé, & qui pour lors commandait au Royaume d'Alger au nom de l'Empereur des Turcs, ce fameux pirate lui promettant toute sorte de secours, lui remontre que pour acheminer heureusement son entreprise, il lui était à propos qu'il fit un voyage à Constantinople, où il l'accompagnerait, & que là il se pouvait promettre toute sorte de faveur, & d'être puissamment assisté de Sultan Soliman, qui lors regagnait à l'Empire Turc, il s'y achemine charmé de si belles promesses, & en effet, y est très bien reçu en apparence : Barberousse rusé au possible, au lieu d'assister Araxar, comme il lui avait promis, le trahit secrètement, & remontre à Soliman, que le Prince Araxar étant alors en sa puissance, c'était un moyen à sa Hautesse Impériale, de s'emparer de la Couronne de Tunis, pour l'unir à son Empire ; cet avis est fort volontiers écouté par Soliman, qui dresse une armée navale, sous prétexte de donner secours à Araxar, & comme elle est sur le point de faire voile, il fait arrêter Araxar, & fait partir Barberousse avec cette armée, donnant à entendre à ce Prince Tunisien, qu'il ne le retenait que jusqu'à ce que Barberousse eut mis les Tunisiens en leur devoir de les recevoir, comme leur légitime Prince, où au même temps ; il l'enverrait avec un appareil digne de sa maison.

Tandis qu'Araxar ainsi détenu, se flatte de ces belles promesses, Barberousse descend en Barbarie, & vient devant Tunis pour l'assiéger, Muley Assez ne se voyant pas assez fort pour soutenir un siège contre Barberousse, & croyant, comme aussi les Tunisiens, que le Prince Araxar fut en cette armée, & que cela ne porta ses sujets à se révolter contre lui, & le livrer à son frère, joint que ses sujets à se révolter contre lui, & le livrer à son frère, joint que ses cruautés commençaient à le rendre odieux à ses sujets, il jugea qu'il lui était plus pertinent de sortir de la ville, ce qu'il fit promptement, & se retira vers un sien oncle maternel, nommé

Dorat, lequel était fort puissant parmi les Arabes d'Uled Aixa.

Barberousse entré à Tunis, y fait reconnaître par force Sultan Soliman pour leur Prince, & souverain, tandis que Muley Assez, se voyant faible pour se prévaloir contre de si puissants ennemis Soliman & Barberousse, se résolut d'avoir recours à l'Empereur Charles-Quint, qui le secourut, & remit au Royaume de Tunis, aux conditions rapportées ci-dessus.

Mais enfin Sinam Bâcha, dit autrement Cygale, abolit entièrement, & la mémoire, & la race des anciens Rois Maures, qui commandaient souverainement au Royaume de Tunis : car Sultan Selim, l'ayant envoyé de Constantinople, avec cent soixante galères & plusieurs navires, où il y avait quarante mille hommes de guerre, il se rendit maître de tout le pays ; ensemble du Fort de la Goulette, & de toutes les autres places que les Espagnols tenaient dans ce Royaume de Tunis, qui depuis a toujours demeuré sous la puissance, & souveraineté du Grand Seigneur, comme il se verra plus amplement au chapitre suivant.

DE L'ÉTAT

AUQUEL EST AUJOURD'HUI

LE ROYAUME DE TUNIS.

CHAPITRE II.

- I. Officiers de la cour des anciens Rois de Tunis.*
- II. Les Bâchas n'ont pas l'autorité à Tunis qu'ils ont ailleurs.*
- III. Cara Osman est déclaré Chef des Janissaires de Tunis.*
- IV. Officiers du Divan.*
- V. De la Milice des Janissaires.*
- VI. Ancienne étendue du Royaume de Tunis.*
- VII. Excellents hommes sortis de Tunis.*
- VIII. Revenu du Royaume de Tunis.*

LE Turc s'étant emparé de la Ville, & du Royaume de Tunis, y ruina quant & quant & quant, ses Rois, & la splendeur de leur Cour, qui était belle & magnifique ; car outre les Grands de l'État, & les principaux officiers de la Couronne, qui n'abandonnaient guère la maison du Roi, ils avaient aussi leurs Capitaines des Gardes du Corps, avec leurs soldats, les uns armés d'arcs, & les autres qui portaient une façon de pertuisanes, & d'halebardes ; & quand ils sortaient en campagne, ils étaient toujours suivis d'une compagnie de Chevaux légers, tous renégats, sur la valeur desquels ils se confiaient fort.

Outre ces officiers, ils avaient encore ceux de leur Conseil, & de

leurs finances, & toute sorte d'autres personnes qui contribuaient à la Splendeur, grandeur & Majesté Royale, ce qui ne se voit plus maintenant en cet État, y ayant seulement un Bâcha qui y commande au nom du Grand Seigneur, lequel le change tous les trois ans, ou quand il lui plait.

Cela n'a pas empêché néanmoins que cette manière de Souveraineté n'ait reçu plusieurs fois de grands changements ; car dès le temps que les Turcs, s'étant faits maîtres de Tunis, en ôtèrent la possession aux Maures (lesquels avec quelques Arabes, sont les naturels habitants du pays, & tous de la secte de Mahomet) il est vrai que les Bâchas y gouvernent comme souverains, sous l'autorité du Grand Seigneur ; mais à quelques années de là, les Janissaires & les soldats de la paye, qui sont du nombre de six ou sept mille, partie Turcs du Levant, & partie renégats, avec quelques Maures du pays, s'étant ligués contre les Bâchas, leur ôtèrent l'autorité qu'ils avaient, ne leur laissant seulement que l'honneur, & le droit de payer les Janissaires.

Ensuite de cela, ils dressèrent leur Divan, ou Conseil d'État, sur le plan de celui d'Alger, & en firent de même du gouvernement de la Milice.

Cela dura jusqu'à l'an 1594, qui fut le temps auquel Cara Osman, Turc de nation, Janissaire ou soldats de Tunis, & autrefois Cordonnier, sut si bien gagner le cœur des Janissaires, à force d'artifices & de largesses, qu'ils le déclarèrent leur Chef, en l'honorant du titre de Dey ; de sorte que le Divan, la Milice, ni le Bâcha même, n'osèrent depuis rien arrêter, ni résoudre que de son avis, tant il se rendit absolu, tant il se rendit absolu sur eux.

A celui-ci a succédé en rang & en autorité, Issouf Dey, Turc aussi de nation, qui de simple Janissaire qu'il était, y commande absolument aujourd'hui, bien qu'il y ait un Bâcha de la part du Grand Seigneur : mais ce Bâcha n'a que l'honneur, & non pas le gouvernement de Tunis, ni du Royaume. Il est vrai qu'afin que la Milice des Janissaires n'eût sujet de se mécontenter de cette absolue autorité, Cara Osman & Issouf Dey, ont toujours usé d'un certain tempérament de puissance, à n'entreprendre, ni résoudre aucune affaire importante, sans la communiquer premièrement au Divan, qui est composée de quelque nombre d'Officiers, tiré d'entre les Janissaires ; & voici comment.

Il y a l'Aga, & son Chaya, autrement son lieutenant, douze ODA-BÂCHIS de la Milice, vingt-quatre BOULOUBÂCHIS tous les plus anciens, deux Écrivains, & six Chaoux, au lieu de cette importune mul-

titude d'officiers qui se voient dans le Divan d'Alger. Ceux-ci jugent des affaires du pays, après avoir pris l'avis d'Issouf Dey, la volonté duquel donne le branle & le contrepoids à tout ce qu'il veut ; outre les Cadis, qui ont l'administration de la Justice ordinaire.

Quant à la Milice des Janissaires, elle est disposée comme en Alger, sans qu'il y ait différence, ni d'officiers, ni des règlements, ni des privilèges. De cette soldatesque, on tire deux Camps par an, pour aller lever la Lisme & les tributs parmi les Maures & les Arabes de la campagne : que s'il y a quelque chose de particulier à l'égard de celle d'Alger, c'est que les Maures, qu'ils appellent Zouanes, peuvent être de cette Milice. Aussi y en a-t-il plusieurs, sans que toutefois s'ils passent le nombre des Turcs, ni des renégats, pour empêcher qu'étant naturels du pays, ils n'aient moyen de se prévaloir ce cet avantage.

Pour ce qui regarde la grandeur de ce Royaume, il s'en faut beaucoup qu'elle soit telle qu'autrefois : car il est certain, qu'il contenait jadis toute la Numidie, la petite Afrique, les villes & les États de Bône, de Constantine, de Tripoli de Barbarie, & autres Pays ; qui le long de la côte de la mer, avaient plus de deux cents lieux d'étendue. Il est borné maintenant vers le Ponant, des terres d'Alger, près de Tabarque & de Bône ; & du côté du Levant, de celles de Tripoli : tellement que ce qu'il a de plus vaste, est au Midi, vers la contrée des Nègres, ne possédant proprement que les lieux où était jadis Carthage.

Le Royaume de Tunis, sous le nom de cette ancienne ville, autrefois si florissante, se peut aujourd'hui vanter d'avoir donné naissance à des hommes extrêmement aguerris : tels étaient les Carthaginois, & entre les autres ces deux fameux Capitaines Asdrubal & Hannibal, qui par des effets d'une valeur incroyable, ont eu l'honneur d'avoir disputé longtemps, & maintenu leur liberté, contre les plus vaillants de tous les Romains ; le même se fait remarquer encore par plusieurs saints personnages que ce pays a produits. Les principaux ont été , le docte Tertullien, cet ancien Père de l'Église, St. Cyprien, St. Fulgence, le Pape Gelasius I, & par-dessus tous, l'incomparable St. Augustin, sans y comprendre parmi les auteurs profanes, l'ingénieux Terence, poète comique, ni quantité d'autres grands hommes. A quoi j'ajoute, que divers Conciles Œcuméniques y ont été tenus ; ce qui montre assez à quel point de gloire ce Royaume s'est vu anciennement élevé, au lieu que par un changement déplorable, ceux qui l'habitent à présent sont tellement déchus de l'honneur, de la vaillance, & de la doctrine de leurs ancêtres, qu'ils sont les hommes du monde les plus grossiers, & qui n'ont rien de

recommandables, soit pour la grandeur du courage, soit pour le gloire des lettres.

Les principales villes restées de cet ancien Royaume, sont Tunis & Sousse, autrement nommée Suza, ville maritime, à quelques vingt-cinq lieues de Tunis, du côté du Levant. Elle a été autrefois grande & forte, mais aujourd'hui c'est peu de chose que d'elle. Il est vrai que le Port est assez bon, où ceux de Tunis tiennent d'ordinaire leurs vaisseaux de course, n'en ayant point de meilleur.

Le petit Bourg de Bizerte, se voit encore vers le Ponant, à dix lieues de Tunis, dont les habitants y ont leurs galères en Hiver, pour ce que le Port n'en est pas mauvais ; pour le défendre, ils y entretiennent dans la forteresse une garnison de gens de guerre.

L'île de Gerby, est pareillement un des endroits le plus remarquable de ce pays-là, à cause du grand commerce que plusieurs riches marchands y font d'ordinaire : elle relève de Tunis, comme aussi le Bourg d'Africa, & la Mahomette, ville maritime, qui est à cinquante mille de Tunis : ce fut là, que par un malheur bien déplorable, sept galères de Sicile, & trois de Malte, étant abordées le quinzième d'août 1605, quatorze cents soldats furent presque tous défaits par les Maures, qui le lendemain apportèrent à Tunis, six cents le leurs têtes en triomphe, dont ils élèvent un trophée dans leur ville, outre six-vingt esclaves qu'ils y vendirent.

Tout le revenu de ce Royaume est casuel, aussi bien que celui d'Alger, comme n'ayant rien d'assuré que ce qui provient de la douane des marchandises, & de le taxe que l'on impose sur les Juifs ; tout le reste vient des prises que sont les corsaires, à raison de dix pour cent, & les Lismes, ou levées de deniers que les Camps font tous les ans sur les Arabes & sur les Maures, le tout se montant à plus de deux cent mille ducats.

DE LA VILLE DE TUNIS.

CHAPITRE III.

I. Fondation de la ville de Tunis, incertaine.

II. Sa situation.

III. Fort de la Goulette.

IV. Siège mis devant Tunis par St. Louis.

V. Les Maurisques chassés d'Espagne, ont fort peuplé tout ce pays-là.

VI. Mort d'Issouf, Dey de Tunis.

VII. Sta Morat, déclaré Dey après Issouf.

Après avoir parlé ci-devant du Royaume de Tunis, & fait voir en général ce qu'il y a de plus considérable ; l'ordre de cette Histoire semble requérir que nous traitions en particulier de sa ville capitale, que les Maures appellent Tunis, qui donne le nom à tout le pays, comme avait fait auparavant Carthage, à toute l'étendue de ses terres. Je ne m'arrêterai point à sa fondation, puisque j'ai déjà fait voir que les uns en attribuent la gloire à quelque peuple d'Afrique, & les autres à un certain Hucba, à quoi toutefois ne s'accorde point un auteur moderne, qui veut qu'elle ait été comme l'Arsenal de tout l'État des Carthaginois. Aussi n'est-elle éloignée que d'environ trois ou quatre milles de l'ancienne Carthage, dont il n'y est resté pour toutes marques, qu'un peu de vieilles mesures.

Là même, il y a plusieurs jardins & MASSERIES, ou métairies, remplies de quantité de beaux fruits, comme pêches, grenades, figues, olives, & dattes, non moins admirables en leur grosseur, qu'en leur exquise saveur. On y voit de plus en certains endroits quelques terres labourées ; & peut-on bien dire maintenant de cette grande ville, qui fut autrefois émulative de la valeur des Romains, auxquels donna de la terreur un assez long temps, ce qu'un ancien poète a dit de Troie la grande.

Le blé croît maintenant où fut Troie autrefois.

La ville de Tunis est à quelques douze milles de la pleine mer. Elle a du côté de la Tramontane le golfe, ou l'étang de la Goulette, qui s'avance assez près de la ville ; l'abord n'est pas difficile aux vaisseaux à l'entrée de ce même étang, pour ce que le fonds y étant bon, ils y prennent port sur le fer. Mais ils ne peuvent aller plus loin, à cause qu'il n'y a pas assez d'eau ; ce qui fait qu'on est contraint de décharger les marchandises, que l'on met dans des chaloupes & de petits bateaux, pour les conduire jusqu'à Tunis dessus le lac, qui a près de quatre lieues de longueur.

A son embouchure est le Fort de la Goulette, non pas tel qu'il fut bâti par Charles-Quint, quand il prit Tunis, ce qui advint en l'an 1535. Car quelques années après, les Turcs ayant assiégés cette place, l'enlevèrent de force sur les Espagnols, qu'ils firent tous passer par le tranchant de leurs cimenterres, & la ruinèrent misérablement, à la réserve d'un seul bastion, qu'ils fortifièrent pour la défense du Port, & de l'embouchure de ce Lac. Ceux de Tunis y ont pour l'ordinaire une garnison de cinquante soldats de leur Milice, & un grand magasin, où ils serrent les voiles des vaisseaux qui abordèrent là, car ils appréhendent que les esclaves chrétiens ne les enlèvent pour se sauver, à quoi tiennent l'œil soigneusement les gardes du Port.

Du côté du midi, Tunis est environné de montagnes, dont les vallées sont grandement bonnes & fertiles : mais en tous les autres endroits, principalement vers l'Occident, leurs terres y font fort sèches & sablonneuses.

Je rapporterai à ce propos ce que racontent nos Historiens, quand ils parlent du siège que Saint Louis mit devant Tunis, qui fut continué par son fils Philippe III dit le Hardi. Ceux de Tunis, disent-ils, voyant que l'armée chrétienne qui les tenait assiégés, les incommodait extrêmement, que les enseignes étaient déjà déployées, que les tambours commençaient à battre, & que leurs ennemis étaient en état de les aller forcer dans leur camp, & dans les retranchements qu'ils avaient hors de la ville, ou de les attirer à

une bataille, s'avisèrent d'une ruse qui leur réussit assez heureusement ; car un vent impétueux s'étant levé tout à coup, qu'ils jugèrent leur être favorable, & tout à fait contraire aux chrétiens, ils prirent quantité de pelles, & de semblables outils, avec lesquels, à force de remuer la terre, ils élevèrent tant de sable en l'air ; qu'ils l'épaissirent de tourbillons & de nuages, que le soleil ne put dissiper d'un assez long temps. Ce qui incommoda si fort les soldats, qu'ils faillirent d'être perdus, tant cette poussière leur remplit les yeux, la bouche, les oreilles, & les narines, jusqu'à leur ôter presque l'usage de la respiration : de manière que cette ruse de ces Barbares, fut capable de divertir pour cette fois, & même de rompre l'entreprise des chrétiens ; ce qui n'empêcha pas néanmoins, que quelques jours après, ceux de Tunis ne fussent contraints de se rendre à leurs armes victorieuses, comme il se verra plus amplement au chapitre suivant.

Quant au circuit de cette ville, il est d'environ une lieue ; & quoique les murailles en soient assez bonnes, si est-ce qu'elle n'est pas beaucoup forte, comme n'ayant aucun fossés, ni point d'autre forteresse de l'Alcassave, où loge le Bâcha, & où il y a garnison de Janissaires.

Elle a eu autrefois de bons faubourgs, & en a encore aujourd'hui vers le Ponant, un assez grand & fort beau, du côté de Bizerte, & un autre qui mène à Sousse vers le Levant.

Il y a plusieurs portes, qu'ils appellent BAB en langage Maure & Arabe, comme BAB VASOUQUE, BAB CARTHAGE, BAB ELBAAR, BAB ASSEIRE, BAB ELMENAR, & ainsi des autres, qui n'ont rien de remarquable.

Ses rues sont fortes étroites, & ses maisons mal bâties, où il y a partout des terrasses : elle est fort peuplée néanmoins, & sert de retraite à quantité de Juifs, lesquels y ont plusieurs Synagogues, & un libre exercice de leur Religion, moyennant un grand tribut qu'ils payent annuellement.

Les plus considérables de ses bâtiments sont quelques Mosquées de Turcs, & plusieurs CASSERIES ou FONDOUKS, comme ils les appellent, qui sont de grandes maisons destinées pour le logement des Janissaires, & des soldats qui tirent paye.

Là se voient encore plusieurs grands logis, qu'ils appellent BAGNES, où l'on enferme les esclaves chrétiens ; et en tous ces lieux-là, il y a des Chapelles où l'on dit la Messe, & où les chrétiens peuvent assister au service divin.

Mais entre les autres, il y en a une fort grande, appelées St. Antoine, qui est un peu hors la porte de la ville, où l'on dit la Messe en toute

liberté, sans qu'il soit permis à aucun Turc, de l'empêcher en façon quelconque.

Aussi à vrai dire, les marchands chrétiens, & autres, sont beaucoup mieux reçus à Tunis, qu'en aucune autre ville de Barbarie ; ce qui procède sans doute, de ce que la Milice n'y a pas le même pouvoir qu'en Alger, & que le gouvernement absolu y est entre les mains d'un seul, qui est Issouf Dey, homme fort traitable pour un Turc, & assez ami des chrétiens.

Auprès de la même Église St. Antoine, est un cimetièrè clos & fermé, où l'on ensevelit les chrétiens : car pour les cimetièrès des Turcs, ils sont tous à l'entour de la ville, & il s'y en voit quelques-uns enrichis de marbre, avec leurs petits jardins remplis de fleurs, selon la saison.

Un auteur rapporte, que cette ville était autrefois peuplée d'un grand nombre de marchands, & d'ouvriers de toiles, qui en faisaient d'extrêmement fines, que l'on recherchait de toutes parts : mais ce commerce n'est plus aujourd'hui comme il a été.

Quelques Maures, de ceux qui en l'an 1609 & 1610, furent chassés d'Espagne, y ont planté force vignes, & peuplé la campagne, où ils ont bâti des villages & des bourgs, & appris à ceux du pays plusieurs sortes de métiers, par où la ville de Tunis s'est fort enrichie. Il est vrai que ce lui est d'ailleurs une extrême incommodité de n'avoir ni rivière, ni ruisseau, ni puits, ni fontaine ; mais des citernes tant seulement, où l'eau se ramasse, quand il pleut, sans qu'ils en aient d'autre à boire.

J'ajouterai en cette nouvelle édition, un mémoire qui m'a été donné par un de nos Pères, revenant naguère de Tunis, faire une Rédemption de quarante captifs Français, qui porte plusieurs choses qui concernent ce chapitre.

La première, que depuis Issouf Dey, ci-dessus nommé, a fait conduire à Tunis d'une lieue loin, une fontaine, par le moyen d'un aqueduc de pierre, avec de grandes voûtes & arcades, en des vallons, le tout qu'il a fait à ses frais & dépens, étant un des plus riches de tout le pays ; & pour faire encore plus paraître sa magnificence, a fondé deux écus de rente annuelle & perpétuelle, pour l'entretien de cette fontaine.

La seconde chose, est que le même Issouf Dey, est mort naguère à Tunis, après y avoir gouverné, sous la qualité le Dey, vingt-neuf ans en réputation d'un grand homme de bien, selon les lois du Mahométisme. Il était aussi en grande estime, & fort aimé du peuple, qui a témoigné de très grands regrets de sa mort ; par son testament, il a ordonné de faire

l'aumône tous les jours, à perpétuité, de quatre cents pains aux pauvres ; à savoir, à cent Turcs naturels, à cinquante Maures, ou Arabes, & à cinquante Andalous, autrement dits Maurisques, aumône qui n'a point manqué depuis sa mort, & pour l'entretien de laquelle, il a laissé un grand fonds.

Ses enfants lui ont fait dresser auprès de la grande Mosquée, où il est enterré, une riche sépulture, sous un dôme, de trente pieds ou environ de diamètre, dont les murailles sont toutes enrichies de divers marbres fort exquis, au milieu duquel il y a une colonne de marbre blanc, haute d'un pied & demi, & un grand turban de même matière posé dessus.

La troisième chose ici à remarquer, est, qu'un renégat Génois, nommé Sta Morat, a succédé à cet Issouf, en qualité de Dey de Tunis : ce qui s'est pratiqué en cette sorte. Issouf, Dey avait en sa maison un renégat, appelé communément Mamy Ferrarais, parce qu'il était natif de cette ville d'Italie. Celui-ci, comme Intendant de sa maison, gouvernait toutes ses affaires, de manière qu'il était en grande considération à Tunis. Après la mort d'Issouf, qu'il tient cachée, il en donne secrètement avis à Sta Morat, général des galères, & lui propose de poursuivre à se faire déclarer Dey, & qu'à son refus il en va faire la recherche : celui-ci bien aise de telles nouvelles, le prie de l'assister en cette affaire, avec promesse de ne lui en pas demeurer ingrat : Mamy, au nom d'Issouf Dey, mande à l'instant tous les principaux du Divan, & de Tunis (tenant toujours cette mort secrète.) Il leur fait entendre, comme Issouf Dey se voyant malade, les prie instamment qu'en considérant la qualité & les mérites de Sta Morat, ils lui fassent cette faveur, que s'il vient à décéder, ils n'en mettent point d'autres que lui à sa place. Ceux-ci qui n'osaient désobliger Issouf Dey, (le croyant toujours vivant) le lui promettent, & pour assurance, en dressent un acte qu'ils signent, se proposant bien en eux-mêmes, que cette mort arrivant, ils pourraient révoquer ce qu'ils avaient fait, & en disposer après, comme ils le jugeraient mieux : Mamy feignant de porter cet écrit à Issouf Dey, après avoir donné congé à la compagnie, le donne à Sta Morat ; qui à l'instant aidé de ses amis, s'en va à la Forteresse, déclare la mort d'Issouf Dey, fait valoir cet acte de son élection, & sur ce, se saisit sans difficulté de ce lieu ; en change les gardes, & y en met d'autres de ses créatures, & peu après fait publier par toute la ville, la mort d'Issouf Dey. Quelques-uns de ceux qui avaient signé cette élection, voulurent alors s'y opposer ; mais il était trop tard ; car comme ils surent que Sta Morat s'était déjà rendu maître des places fortes de la ville, ils se turent, &

ainsi il est demeuré paisible, & reconnu d'un chacun à Tunis, où il commande aussi puissamment que son devancier, après avoir gagné l'affection du peuple, par une bonne police qu'il a mis en la ville, notamment sur le règlement des vivres qui y sont à présent, à prix plus raisonnable, selon le pays, qu'ils n'étaient auparavant, & peu à peu, usant de son autorité, il s'est fait craindre & redouter des plus puissants ; mais au reste blâmable en ce point de n'avoir pas reconnu les bons offices qu'il avait reçu de Mamy, lequel il a fait assassiner secrètement, revenant des champs à la ville, parce que le grand crédit de celui-ci, comme l'on croit, lui donnait de la jalousie.

DE PLUSIEURS CHOSES MÉMORABLES ARRIVÉES À TUNIS.

CHAPITRE IV.

I. Du voyage de Saint Louis à Tunis, où il mourut, & du siège que les Français y mirent.

II. Ambitieuse cruauté d'Amides, pour usurper le Royaume de Tunis.

III. De quelques familles de chrétiens conservés à Tunis parmi les Infidèles, de temps immémorial.

IV. Traité de paix & de Trêves pour 31 ans, entre les Grands Maîtres & Chevaliers de Rhodes, & le Roi de Tunis.

V. Voyage fait à Tunis, par l'Ordre du feu Roi Henry le Grand, pour la sûreté du commerce, & pour la délivrance des esclaves Français.

VI. Hardie entreprise sur 22 vaisseaux de Tunis, brûlés au port de la Goulette.

VII. Rachat de 34 Français captifs fait au Royaume de Tunis, par les Religieux de l'Ordre de la Sainte Trinité.

VIII. Six vaisseaux des corsaires de Tunis, pris au port de la Goulette, par les galères de Malte.

IX. Autre rachat de quarante & un esclaves Français fait à Tunis, par les dits Religieux de l'Ordre de la Sainte Trinité.

I.

Voyage de Saint Louis, à Tunis.

LA piété des Rois de France s'est toujours signalée, depuis le commencement de cette Monarchie Chrétienne, soit en la défense des Souverains Pontifes, soit en l'avancement & au progrès de l'Église. Ils en ont donné des preuves manifestes en ce qu'ils ont plusieurs fois entrepris de grands voyages outremer, & porté leurs armes victorieuses dans les contrées des Infidèles : ce qu'ils ont fait sans doute par une particulière inspiration venue du ciel, & par un ardent désir qu'ils ont eu de recouvrer les lieux saints, où le Sauveur du monde a voulu que fussent accomplis les admirables mystères de notre salut. Tellement qu'avec beaucoup de raison le grand St. Grégoire en parlant de ces dévots Princes, les a toujours honorés du titre de très excellents, jusque-là même qu'en une même lettre qu'il écrit à Childebert, il les élève aussi haut par dessus tous les autres Rois, que ceux-ci le sont sur le commun des hommes. A cause de quoi les Papes ses successeurs leur ont toujours donné la glorieuse épithète de TRÈS CHRÉTIENS.

Ainsi le valeureux Charles Martel entreprit courageusement la défense de Grégoire III contre Luitprand, Roi de Lombardie, qu'il obligea de rendre à l'Église toutes les terres que par la force des armes il lui avait injustement ravies. Ainsi Pépin animé du même zèle que son père, fit voir par effet qu'il tenait à une haute gloire la défense du St. Siège, lors qu'il contraignit Astolphe Roi des Lombards, de restituer à l'Église l'Exarchat de Ravenne, qu'il lui avait ôté sous le Pape Étienne II. Ainsi l'invincible Charlemagne ne cédant en rien à la piété de ses prédécesseurs très illustres, se déclara publiquement contre Didier Roi de Lombardie, pour la défense d'Adrien I qu'il maintint généreusement, & remit en son siège le Pape Léon ; et ainsi finalement Louis le Débonnaire, & Charles le Chauve, se montrèrent inviolables en l'assistance qu'ils donnèrent au Pape Jean VIII. A tout cela on peut ajouter, que comme par les efforts de leurs armes, & par la grandeur de leur courage, ces excellents Princes combattirent vaillamment pour la cause de l'Église ; Philippe I & Philippe II surnommé l'Auguste, ne témoignèrent pas moins de zèle par leurs voyages d'outremer, qu'ils entreprirent contre les Infidèles, pour la

délivrance de quantité de chrétiens, que ces Barbares opprimaient & tenaient esclaves.

Mais il faut avouer que St. Louis a de beaucoup enchéri sur tous les Rois, par l'incomparable zèle qu'il a témoigné avoir pour le recouvrement de la Terre Sainte, & pour la conversion des âmes, que les impiétés de Mahomet avaient perdues. Les preuves qu'il en a données en sont des témoignages irréprochables, & principalement, en ses voyages d'outre-mer.

Il entreprit le premier, l'an de notre salut, 1248, & s'embarqua pour cet effet le septième d'août au port de Marseille, d'où il arriva à Chypre, le dix-septième septembre suivant. De là, il fit voile en Égypte, & aborda heureusement en la ville de Damiette. Après l'avoir prise, il y changea les Mosquées en Église, & y établit le religion chrétienne, pour exterminer les impostures de l'Alcoran. Mais soit que par les afflictions, comme avec une pierre de touche, Dieu voulut éprouver la patience de ce Saint Roi, où soit que les péchés des chrétiens eussent irrité la Majesté divine, tant y a qu'elle permit que ce grand Prince fut pris captif par les Sarrasins, & son armée défaite.

Le sire de Joinville, qui eut part comme les autres à ce funeste accident, remarque, pour en avoir été témoin oculaire, que la cruauté de ces Infidèles, fut alors si grande contre les esclaves chrétiens, qu'après avoir traités indignement avec toute sorte de violences & de supplices, ils enfermèrent à part les plus qualifiés d'entre eux, comme les Princes & les Seigneurs, dont ils savaient bien qu'ils tireraient une fort bonne rançon, & mirent ceux de moindre condition dans un grand enclos, d'où les faisant sortir les uns après les autres, ils les sollicitaient insolemment à renier la foi chrétienne : de manière qu'ils destinaient à la circoncision ceux d'entre eux qui se déclaraient renégats, non pas tant d'une franche volonté, que par l'appréhension de la mort qu'ils voyaient inévitable ; & tranchaient la tête à tous les autres, qui poussés d'un ardent zèle à la foi de Jésus Christ, disaient hautement, que pour quelque tourment que ce fût, ils ne voulaient point renoncer à la Religion chrétienne.

Ils furent même si effrontés, qu'à force de menaces ils la voulurent faire abjurer au Roi, & le réduire à suivre les impiétés de Mahomet, avec dessein de l'élire pour leur souverain, après la mort de leur Sultan, s'ils ne l'eussent point vu si ferme en la Religion des chrétiens : mais ils se trouvèrent bien loin de leur compte, avec un Prince si ennemi de leurs damnables erreurs ; & qui les détestant de tout son possible, leur répondit hardiment ; *qu'il n'y avait point de mort, quelque cruelle qu'elle fût,*

qu'il ne choisit très volontiers, plutôt que d'avoir la moindre pensée de se laisser persuader une chose si abominable. A la fin, comme il n'est rien, si difficile soit-il, que ces Barbares, & particulièrement les Turcs, ne fissent pour de l'argent ; la Reine qui était alors à Damiette, ayant envoyé pour la rançon du Roi & des autres prisonniers quatre cent mille francs, qui était alors une somme très notable, lui procura la liberté, & à tous les siens ; de manière qu'un peu après il s'en retourna en France, avec un extrême regret de n'avoir pu accomplir ses saints désirs.

Après un accident si lamentable, & si sensible à tous les gens de bien, il y avait quelque apparence que ce grand Prince ne penserait plus à de semblables voyages ; & toutefois, l'amour de Dieu & du prochain, joint à l'ardent zèle qu'il avait pour la conversion des Infidèles, lui en fit entreprendre un autre depuis. Car ayant appris que le Roi de Tunis, qui était Mahométan de Religion, avait dessein de se faire chrétien, il se résolut pour cet effet de passer en Barbarie. Il se mit donc sur mer, suivi d'une puissante armée navale, avec laquelle, sur la fin de juin, en l'an 1269, il s'embarqua à Aigues-Mortes, qui était alors un bon port de mer, d'où elle s'est depuis retirée ; & faisant voile en Afrique, alla mouiller l'ancre au Port Farine, que les uns veulent avoir été l'ancien havre de Carthage, assez proche de Tunis, & les autres la ville d'Utique.

A son arrivée, croyant être bien reçu du Roi de Tunis, pour avoir ouï dire qu'il désirait embrasser la foi chrétienne, comme en cet effet cet Infidèle en avait fermé le bruit, pour empêcher que les chrétiens n'allasent fondre sur ses États, il fut bien étonné de voir le contraire, & qu'il le traita d'abord avec des actes d'hostilité ; ainsi ce procédé l'obligea de recourir à la force, par le moyen de laquelle, & malgré tous les obstacles des Maures & des Arabes du pays, il entra dans le pays de Tunis avec une puissante armée, assiégea la ville, & s'apprêta pour lui donner divers assauts.

Cependant des maladies contagieuses, comme fièvres, pourpres, dysenteries, & si bien qu'outre les soldats qu'elles emportèrent en grand nombre, il y eut quantité de Chefs & de grands Seigneurs qui en moururent, & entre les autres Jean Tristan, l'un des fils du Roi, & le Légat de sa Sainteté. Le Roi même n'en fut pas exempt, & tomba malade dans sa tente d'une dysenterie, qui l'ôta du monde un peu après ; mais avant qu'en sortir, il s'y disposa par divers actes de dévotion & de piété. Car s'étant fait mettre sur un lit couvert de cendres, pour témoigner sa pénitence, & tenant ses bras croisés, il ne cessa de prier tant qu'il eut de vie ; la fin de laquelle lui fut une entrée des félicités infinies. Or comme il n'avait entrepris

ce voyage que pour la conversion du Roi de Tunis, & de tout ce pays-là ; aussi fut-il ouï plusieurs fois répétant ces charitables paroles un peu devant que rendre l'esprit : *Pour l'amour de Dieu, travaillons à planter la religion chrétienne en ces contrées ; O qui sera celui que nous pourrons choisir pour envoyer prêcher la foi évangélique au Roi de Tunis.*

La mort d'un si grand Prince n'apporta pas moins de joie aux ennemis, qu'elle causa de regret à toute l'armée chrétienne. Mais sur le point que ces Barbares se croyaient délivrés de ce siège, & se promettaient déjà la victoire, ils furent tous étonnés que Philippe III dit le Hardi, fils de St. Louis, qui était en ce camp-là, ayant été déclaré & reconnu digne successeur du sceptre de son père, les pressa si fort, qu'il les obligea de rendre leur ville, avec des conditions & des articles tels qu'il plût à ce jeune Prince.

Le Roi de Tunis se voyant rangé au devoir, demanda la paix volontairement, & on fut longtemps à la conclure : mais enfin après plusieurs avis & délibérations, le Conseil jugea que c'était imprudence de s'arrêter à la prise de Tunis, puisqu'on ne pouvait garder cette ville, à moins que d'y tenir une grosse garnison ; joint que difficilement cela se pouvait, tant pour l'éloignement du secours des chrétiens, que pour le grand nombre de Maures & de Barbares qu'il y avait dans le pays ; & partant qu'il valait bien mieux recevoir les offres du Roi de Tunis, qui étaient honorables & avantageuses pour les chrétiens, que d'attendre imprudemment que la contagion, qui emportait tous les jours quantité de personnes de l'une & de l'autre armée, eut tout fait périr : de manière que suivant cet avis, on accorda les articles, qui furent tels.

I. Que le Roi de Tunis rembourserait les frais de toute l'armée chrétienne, par une grande somme d'or qu'il payerait.

II. Que tous les chrétiens qui habiteraient dans ses terres, y vivraient à l'avenir avec un libre exercice de leur religion, & y pourraient bâtir des Églises, ou des Chapelles.

III. Qu'il mettrait en liberté tous les chrétiens qui étaient esclaves en son Royaume.

IV. Q'en cas qu'il se trouvait quelque Maure, qui touché par les exhortations des chrétiens, voulut recevoir le St. Baptême, il ne lui serait fait ni donné empêchement.

V. Que le Roi de Tunis ne lèverait plus de dix pour cent, comme il avait accoutumé de faire, sur les Marchands chrétiens, qui viendraient trafiquer en ses ports.

Ces articles ainsi accordés, Philippe s'en retourna en France, sans avoir pu exécuter le dessein du feu Roi son père, qui était de passer de

Tunis en Égypte, contre le Sultan de Babylone ; a quoi servit d'obstacle en partie la faiblesse de son armée, outre que la nécessité de ses affaires le rappelait en son Royaume, pour y dissiper les fractions qu'y faisaient en son absence, quelques esprits brouillons & séditieux, qui n'avaient pour but que la ruine publique.

II.

De l'ambitieuse cruauté d'Amides, pour usurper le Royaume de Tunis.

CEUX qui ont comparé l'ambition au feu, ont fort bien représenté la nature de cette passion, puisque semblable à cet élément avide, elle porte les enfants mêmes à violer méchamment les saintes lois du devoir qu'ils sont obligés de rendre à leur père.

Il n'en faut point d'autre exemple que celui d'Amides, ou d'Amida, fils de Muley Assez, Roi de Tunis, dont nous décrivons ici l'ingratitude succinctement. Ce jeune Prince oubliant tous les respects qu'il devait naturellement à celui qui l'avait mis au monde, commit contre lui l'action la plus noire, & la plus sanglante qu'il soit possible d'imaginer. Car au lieu de prendre part aux justes intérêts de son père, que ses sujets rebelles avaient injustement chassé, sous prétexte, disaient-ils, qu'ayant fait alliance avec Charles V il s'était rendu son tributaire ; il se servit en partie de leurs mécontentements, pour le déposséder de son État.

En quoi certes, il ne considéra non plus que ces factieux, que dans l'extrême nécessité de ses affaires, son père avait été contraint de recourir à ce Prince, pour rentrer en son Royaume, d'où, comme nous avons dit ci-devant, Araxar son frère l'avait chassé, avec autant d'injustice que de cruauté : tellement que l'impérieux Amides, aveuglé de l'ambition de régner, s'empara du Royaume, en l'absence de son père, qui était réfugié à Naples ; à l'exclusion duquel, il se fit déclarer Roi par la meilleure partie du peuple, qu'il sut pratiquer par ses artifices, avec résolution de se perdre, plutôt que de relâcher tant soit peu de cette prise.

Muley Assez revient cependant à Tunis, avec quelques forces, & deux de ses enfants, dont l'un se nommait Naassar, & l'autre Abdala.

A son arrivée, trouvant son fils Amides armé contre lui, il essaye de le ramener à son devoir, par de belles remontrances. Mais que pouvaient les paroles envers celui à qui l'ambition avait bouché les oreilles, & fermé les yeux de telle sorte, qu'il n'était pas capable de voir autre chose que ce qui flattait sa passion ? Voilà donc qu'ils s'efforcent tous deux de s'établir en la souveraineté qu'ils croient leur être due. Mais tandis que Mouley Assez fait sa partie d'un côté, Amides lui dresse une embuscade de l'autre, & le surprend avec Naassar & Abdala ses deux frères. Ayant fait cette prise, il les met tous trois en prison, sous une bonne & sûre garde, tandis qu'il pense aux moyens d'assurer son sceptre, & d'affermir sa Couronne.

Cela n'empêche pas toutefois que les larmes de son père, & le misérable état où il le voit réduit, ne lui fassent un peu balancer sa résolution. Il se persuade tantôt que cet emprisonnement lui doit suffire, se représentant l'ignominie qui termina sa mémoire, s'il advient que ses cruautés aillent plus avant ; puis changeant d'humeur tout à coup, il dit à par foi qu'il n'en faut pas demeurer là ; surtout quand il considère, qu'ayant déjà fouillé d'incestes les femmes de son père, qui selon la fausse loi de Mahomet, en avait un serrail tout plein, ses crimes sont si énormes, & les effets de sa rébellion si manifestes, qu'il en doit appréhender le châtiment, s'il advient que la fortune lui fait si contraire, qu'elle retire son père de cette captivité.

Comme il est donc en cette inquiétude d'esprit, à la fin l'ambition l'emporte sur ses irrésolutions, & lui fait conclure la mort d'une personne qui lui a donné la vie, & pareillement celle de ses deux frères : toutefois lorsqu'il se voit sur le point d'en venir à ces tragiques exécutions, l'horreur de ses crimes dont il est touché, détourne ce funeste dessein, & lui inspire que ce sera les punir assez que de leur faire crever les yeux ; ce qu'il fait exécuter en même temps, jugeant bien que cet aveuglement les rendait incapables à l'avenir de lui ôter la Couronne. En quoi certes est considérable la justice du Ciel, qui venge tôt ou tard les actions tyranniques : car ce même Muley Assez avait injustement exercé de pareilles cruautés sur deux de ces oncles, en leur faisant arracher aussi les prunelles des yeux.

L'on remarque encore de lui, qu'il était si voluptueux, que rien ne lui était trop cher, pourvu qu'il trouvât des délices ; entre autres, faisant une dépense excessive en parfums & en odeurs, qu'il aimait extrêmement ; mais aussi qui par un coup de la justice de Dieu, fut cause, que pensant fuir les cruautés de son fils Amydes, il fut reconnu par l'odeur de ses parfums, & reçut ce cruel traitement de l'aveuglement de celui

dont il semblait qu'il ne dût espérer que des consolations.

Et qui sait si ce n'était point encore un trait de la colère divine, envers ce voluptueux Prince, qui pour mieux goûter le plaisir de la Musique, qu'il aimait avec passion, se faisait bander les yeux, afin de n'être point diverti de ce contentement par les autres sens.

Il se lit de lui qu'étant à Naples, l'on farcissait les viandes que l'on lui servait en table, de tant d'odeurs & de parfums, qu'en la dépense, & les parties de sa bouche que le contrôleur, ou maître d'hôtel de sa maison tenait, l'on trouva qu'un paon & deux faisans revenaient à cent ducats pour les apprêter, selon l'odeur & le goût que l'on avait coutume de servir ses viandes sur sa table ; aussi quand se venait à dépecer ses viandes, l'odeur en parfumait, non seulement sa salle, mais encore ses chambres & tout son palais, voire même ce parfum se faisait sentir par les rues proches & voisines.

Ce malheureux Prince réduit en ce déplorable état, languit longtemps dans une prison avec ses deux fils, & fut un exemple des divers changements de la fortune, à ceux qui surent considérer la sienne. Mais enfin, quelques-uns de ses plus fidèles serviteurs, inviolables en l'affection qu'ils lui devaient, comme à leur souverain Prince, jugeant bien que tôt ou tard, Amides ne manquerait pas d'ajouter à ses autres crimes, celui de la mort de son père & de ses deux frères, trouvèrent moyen de les enlever de la prison ; ce qu'ils firent si secrètement, qu'avant que personne les découvrit, on les mit en lieu de sûreté. Car ils furent amenés à Naples, selon quelques-uns, & selon les autres en Sicile, où tout le reste de leur vie, ils furent entretenus aux dépens du royaume.

Un peu après, le tyran Amides ayant appris cette fuite, fit rechercher tous ceux que le soupçon & la crainte, plutôt que la vérité, lui persuadèrent avoir encore de l'affection pour le Roi son père : tellement que pour assouvir sa rage contre eux, il commanda qu'on eût à les saisir, & à les couper tous vifs par plusieurs morceaux, prenant un plaisir extrême d'en faire curée à ses chiens, afin que l'appréhension de ses cruautés inouïes, étouffait dans l'âmes des autres, l'affection qu'ils pourraient avoir conservée pour son père infortuné.

Il vécut en cette tyrannie, environ treize ou quatorze ans, à la fin desquels il apprit à son dommage, par un revers de fortune ; qu'il n'est point de sceptre plus mal assuré, que celui qu'un usurpateur arrache des mains de ses plus proches. Car après avoir eu guerre avec deux autres de ses frères, qui pour quelque temps le chassèrent de son Royaume, où néanmoins il se rétablit ; à la fin Sultan Selim ayant envoyé contre lui

une armée de Constantinople, lui ravit, & à tous ceux de sa race, le sceptre de Tunis ; si bien que ce cruel Prince se vit contraint de passer le reste de ses jours assez misérablement.

III.

De quelques familles de chrétiens conservés à Tunis, & autres lieux de Barbarie, parmi les Infidèles, de temps immémorial.

L'ON dit, & Olaus le Grand en porte témoignage, qu'en une certaine contrée Septentrionale, se trouvent de hauts rochers, sur les quels la foudre & le tonnerre tombent souvent, où par une merveille extraordinaire, ces orages qui tâchent de les ruiner, relèvent d'autant plus leur gloire, en ce que la chute de cette foudre y forme de ces rochers de hautes pyramides, qui embellissent à merveille ce lieu. Certes, je ne trouve rien qui représente mieux la fermeté et la persévérance de certains chrétiens de Tunis, dont il s'agit de décrire ici les louanges. Nous avons vu aux chapitres précédents, les grands progrès que l'Église Chrétienne avait fait en Afrique, & en Barbarie, les premiers siècles, & comme les Sarrasins, Turcs, & autres infidèles, ayant ravagé ces pays depuis longtemps, en avaient banni cette sainte créance, en y établissant les impiétés de leur Alcoran.

Or ce n'est pas une petite merveille, de considérer que nonobstant la haine mortelle de ces Barbares, quelques familles chrétiennes s'y soient perpétuées de père en fils, parmi leurs persécutions & leurs attaques, qui n'ont de rien servi qu'à élever des trophées de gloire à cette petite troupe de chrétiens. Les maures & ceux du pays les appelaient Rabatins, à cause du lieu de leur demeure ordinaire, appelée Rabat, qui était proche de Tunis, où ils avaient comme une forme de petit temple, & d'Église, où ils conservaient au mieux qu'ils pouvaient la piété & doctrine chrétienne, avec un si grand éclat de mérites & de vertus, que les Rois de Tunis, un temps fut, que s'assurant en leur fidélité, en tiraient des hommes de probité & de courage, pour la garde de leurs corps.

L'Empereur Charles-Quint, ayant assiégé & pris cette ville de Tunis,

avec une puissante armée, l'an 1535, comme nous avons déjà remarqué, fut extrêmement étonné, quand il apprit le récit & l'état de la bonne vie de ces bonnes gens parmi ces Infidèles, qui avaient encore beaucoup à pâtir parmi les guerres de ce pays tout en armes, ou soit qu'il reconnut qu'ils avaient aussi besoin de quelques instructions, il les fit conduire à Naples, & là leur pourvut de quoi s'entretenir.

Savoir depuis quel temps ils étaient en ce pays-là, c'est ce qui ne se peut dire au vrai. Quelques-uns estiment qu'il y avait plus de huit à neuf cents ans, qu'ils gardaient la loi chrétienne, dès le temps que les chrétiens en furent chassés par les Sarrasins & les Mahométans. Pour le moins est-il vraisemblable, qu'ils s'y étaient conservés depuis que Saint Louis, & son fils Philippe le Hardy, ayant mis le siège devant cette ville, en obligea le Roi aux conditions & articles rapportés ci-dessus ; à savoir notamment que tous chrétiens pourraient vivre en toute liberté & sûreté de conscience, en l'étendue de tout ce Royaume de Tunis.

Le même se remarque encore d'autres familles de chrétiens appelés Farfanes, qui demeuraient en Barbarie en la ville de Maroc, lesquels de temps immémorial, y vivaient & faisaient profession du nom chrétien : ce qui fut reconnu sous les règnes de Ferdinand troisième Roi de Castille, & depuis sous celui de Jean premier de ce nom.

Un auteur rapporte que pas loin de Maroc, dans les montagnes d'Atlas, autrement dits les Monts clairs, étant en ce pays-là, comme il allait à Tarudant, il vit plusieurs Maures, qui se vantaient d'être descendus des chrétiens, qu'il y avait en ces quartiers-là, quand les Sarrasins les conquièrent, où ils vécutent chrétiens encore plusieurs siècles après ; mais n'étant secourus de personne, ils se virent enfin contraints de se ranger en la créance de l'Alcoran ; et ajoute ce même auteur, que sur le grand chemin de ces montagnes de Maroc à Tarudant, il logea chez un nommé Sidi Mahomet, qui tenant encore de père en fils quelque lumière de la Religion chrétienne, logeait volontiers les chrétiens, & lui raconta, comme parmi eux ils avaient une cloche dans une grotte, & certains livres du temps des chrétiens, pour mémoire comme ils descendaient d'eux, & la clef de ce lieu qui se donnait aux aînés, laquelle il gardait : ce qui est un témoignage tout assuré, comme autrefois la Religion chrétienne a été en crédit, & en autorité en ce pays-là, principalement du temps de Saint Augustin.

IV.

Traité de trêves, pour 31 ans, entre les Grands Maîtres, & Chevaliers de Rhodes, & le Roi de Tunis.

ENTRE tous les Ordres militaires qui ont été institués pour la défense de la religion chrétienne, celui de Saint Jean de Jérusalem (où il a commencé) est l'un des plus célèbres, & qui lui a rendu de plus signalés services. Les Chevaliers de cet Ordre, s'étant rendus maîtres de la ville de Rhodes, l'an 1309, qu'ils prirent sur les Infidèles, sous Ottoman premier, Empereur des Turcs, l'ont possédée l'espace de deux cent treize ans, d'où depuis ils furent appelés Chevaliers de Rhodes ; mais à peine y étaient-ils établis, que le dit Ottoman y mit le siège l'an suivant de leur établissement, lequel il fut contraint de lever, pressé de l'armée d'Amédée Duc de Savoie, qui les vint secourir.

Une autre fois, ils furent encore assiégés par le Sultan d'Égypte, en l'an 1444, où après cinq années de siège, il fut contraint de le lever honteusement.

Or l'an 1480, ayant eu certain avis, que Mahomet second, se préparait à les venir assiéger, comme de fait, il n'y manqua pas le vingt-troisième de mai, au dit an, avec une très puissante armée de cent mille combattants, cela les obligea à rechercher les moyens de se bien défendre : ce qu'ils firent si généreusement, sous leur Grand Maître Pierre d'Aubusson, Français de nation, qui y fut blessé de cinq plaies notables en un assaut, repoussant les Turcs, que Sultan Mahomet se vit forcé à lever le siège, & s'en retourner honteux & plein de confusion.

Entre autres moyens, dont ces Chevaliers se servirent pour leur défense, ce fut de rechercher l', repoussant les Turcs, que Sultan Mahomet se vit forcé à lever le siège, & s'en retourner honteux & plein de confusion. Entre autres moyens, dont ces Chevaliers se servirent pour leur défense, ce fut de rechercher l'assistance des Princes chrétiens, où sur tous les autres, le Roi Louis onzième se montra très affectionné : car le dit Grand Maître lui ayant donné avis par le Commandeur de Blanchefort (qui lui porta de sa part des oiseaux & un léopard) des desseins du Turc sur leur ville, & des grandes nécessités où elle était, cela porta le Roi à obtenir de sa Sainteté (qui était sixte Quatrième) un jubilé par toute la France, d'où l'on recueillit une somme notable, laquelle fut employée aux fortifications

de la ville & Château de Rhodes, & aux autres nécessités de la Religion.

Le sieur d'Aubusson frère du dit Grand Maître, sur ces nouvelles, partit promptement de France, & vint au secours de Rhodes, & comme il était homme de cœur & de bonne conduite, il fut élu Capitaine général de la ville, où étant mort, le Grand Maître son frère, fit apporter son corps en France, & fut enterré en l'Église de Montel le Vicomte, dont était Seigneur.

Or le Grand Maître, considérant que moins l'on a d'ennemis, mieux l'on se défend, il jugea à propos avec le Conseil de la Religion, de traiter de trêve (sous le bon plaisir du Pape) avec le Soudan, je me contenterai de rapporter ici le Traité, & les Articles touchant le Soudan, je me contenterai de rapporter ici le traité, & les articles qui furent accordés avec le Roi de Tunis, dont le premier était :

I. Que tous les ans, deux navires du Roi de Tunis, avec ses sujets, pourraient entrer au port de Rhodes, & que l'on les accommoderait de logis, & de magasins à leurs dépens, & qu'elles payeraient dix pour cent, & la moitié de cela pour le commerce.

II. Que si quelque vaisseau de la Religion, ou de ses sujets, venaient à rompre près des ports & places du Roi, les habitants seraient tenus le leur prêter aide, & les conserver sans rien prendre, & que les vaisseaux du Roi les rencontrant en mer, ne leur feraient aucun dommage, ni ceux de la Religion à ceux du Roi.

III. Que si le Grand Maître & la religion, avaient quelque navire portant mille tonneaux & au-dessus, se trouvant en Alexandrie, ou sur les biens du Roi, les marchands & sujets du Roi, seraient tenus d'aller avec le navire du Grand Maître & de la religion, ou de ses sujets, en leur payant les droits accoutumés, & en les défendant & conservant, eux, & leurs meubles, contre tous ennemis.

IV. Que toute navigation & commerce seraient libres entre les deux partis, & que les uns ne donneraient empêchement ni dommage aux vaisseaux & sujets de l'autre, & spécialement que les Musulmans sujets du Roi, & leur seraient assurés & bienvenus par tous les lieux de la religion, & leur serait permis de se pourvoir de maisons & magasins à leurs dépens, & sauf les droits du commerce, & tous réciproquement se pourvoiraient de vivres & rafraîchissements les uns sur les lieux des autres.

V. Que le Grand Maître & la religion, tiendrait un Consul à Tripoli qui jouirait des privilèges accoutumés.

VI. Que le Grand Maître, & la religion, & leurs sujets, tireraient quand bon leur semblerait, trente mille muids de froment, des terres du

Roi de Tunis, lesquels seraient francs de toutes impositions, quelque temps de cherté que ce fut.

VII. Qu'advenant qu'un navire conduisant des Maures sujets du Roi, fut pris, offensé, & endommagé, le Roi en étant averti, ferait arrêter en ses ports les marchands, & saisir les marchandises de la nation qui aurait fait cette injure & dommage, jusqu'à ce qu'il fut pleinement réparé.

VIII. Cette paix conclue & arrêtée, pour trente & un an, & réservé que celui qui la voudra rompre, en donnera avis deux ans auparavant au parti contraire.

Ce traité & articles ainsi accordés, furent signés de part & d'autre, ensuite de quoi Hicrosme Barbo marchand de Rhodes, fut envoyé à Tunis par le Grand Maître, pour faire la charge de Consul ; ce qui montre en quelle considération & quel pouvoir était alors le Roi de Tunis, puisque ces valeureux Chevaliers avaient procuré cette trêve.

Ce fut à la vérité un coup d'État, & bien projeté par le Grand Maître, que cette paix & trêve, tant avec le Soudan d'Égypte, que le Roi de Tunis, & qui fut si favorable à ces Chevaliers, qu'ils surent bien se défendre pour ce coup, contre Sultan Mahomet ; mais qui n'empêcha pas néanmoins par un malheur déplorable, & de grand préjudice pour toute la chrétienté, que quarante-deux ans après ; à savoir en l'an 1522, cette ville fut assiégée par Sultan Soliman second, avec quatre cents voiles, & trois cent mille hommes de combat, où en sept mois de siège, furent tués plus de cent mille Turcs ; & fut enfin cette ville rendue à composition, la veille de Noël, où le lendemain Soliman fit son entrée, & voyant le Grand Maître de Villiers de l'Isle Adam homme de cœur, de prestance & d'âge, se tournant vers les siens, il dit : j'ai pitié de ce bonhomme là, lequel il faut qu'en ce vieil âge où il est, il sorte par force de sa maison. Et après la perte de cette ville, les dits Chevaliers n'ont eu aucune retraite assurée, jusqu'en l'an 1530, que l'Empereur Charles-Quint leur fit donc de l'île de Malte, d'où depuis ils ont été appelés du nom de cette île.

V.

*Voyage fait à Tunis, par l'Ordre du feu Roi Henry le Grand,
pour la sûreté du commerce, & pour la
délivrance des esclaves Français.*

C'EST une chose bien remarquable dans les saintes lettres, & fort glorieuse pour les grands Rois, qu'ils n'y sont pas tellement honorés du titre de Dieu leur ayant mis en main la puissance & l'autorité, il faut qu'ils en usent avec résolution, principalement pour la défense de leurs sujets. C'est le digne éloge qu'entre tous les Monarques Français, a mérité véritablement le feu Roi Henry le Grand, dont les mérites incomparables, ne mourront jamais en la mémoire des gens de bien. Ce grand Prince, comme l'Hercule Gaulois, ayant coupé les têtes de l'Hydre, c'est-à-dire, de la rébellion, tourna toutes ses pensées à la protection de ses peuples, dont il était le bouclier & le Dieu tutélaire ici bas : & leur communiquant ses grâces & ses faveurs, tâcha par toutes sortes de soins, de les rendre florissants par dessus toutes les autres nations.

Pour cette fin, il fit publier par tout son Royaume, plusieurs belles Ordonnances touchant la manufacture ; & sachant que le commerce, principalement celui qui se fait sur mer, est ce qui enrichit les États, par la communication & par l'abondance de toutes sortes de marchandises, il mit ordre qu'il fut rétabli en France, mieux qu'il n'avait jamais été. Mais ayant appris en même temps que les corsaires de Barbarie, de Tunis, & d'Alger, le traversaient extrêmement, & y faisaient de grandes prises, & des navires Français, & de ceux des autres nations chrétiennes ; il donna charge au sieur de Brèves (qui était alors son Ambassadeur à la Porte de Mahomet troisième) de lui en faire ses plaintes ; de quoi certes, le dit sieur de Brèves s'acquitta si dignement, & fit si bien savoir au Grand Seigneur les intentions de sa Majesté très chrétienne, qu'après quelques poursuites, il obtint de lui une défense très expresse à tous ses sujets, & particulièrement aux corsaires de Barbarie, d'entreprendre en aucune sorte sur les navires Français ; à quoi fut joint un commandement exprès, de rendre les marchandises, les vaisseaux, & les esclaves

qu'ils avaient pris sur eux ; envoyant pour cet effet un des officiers de la Porte, qu'on appelait Mustapha Aga, pour faire savoir ses volontés, & en hâter l'exécution.

Et certainement le Sultan se porta d'autant plus volontiers à toutes ces choses, qu'ayant connaissance de la valeur des Français, cela l'avait obligé quelques temps auparavant d'envoyer un ambassadeur au Roi avec de très riches présents, & des lettres, dont le sommaire était ; qu'il dédisait fort, qu'en maintenant l'alliance qui était entre eux, il n'entrât en aucun traité contre lui avec les autres Princes chrétiens ; qu'il avait ôté au Bâcha de Tunis son gouvernement, pour ce qu'il était d'intelligence avec quelques corsaires Anglais, qui se retiraient à la Goulette, où ils partageaient leurs voleries : que celui d'Alger avait eu le même traitement ; que pour la bonne intelligence qu'il souhaitait être conservée entre eux, elle lui ferait plaisir d'empêcher qu'aucun Français n'allât au service de l'Empereur, qu'il ne qualifiait que Roi de Vienne ; & de faire rappeler tous ceux qui y étaient, entendant par eux le Duc de Mercœur, & autres Seigneurs de France, qui traversaient entièrement le progrès de ses armes en Hongrie ; avec cela, cet Ambassadeur avait charge expresse de prier le Roi de moyenner quelque sorte de paix, ou de trêve, entre l'Empereur d'Allemagne, & Sultan Mahomet son maître, qui avait de grandes guerres ailleurs.

Cependant, le sieur de Brèves ayant le la Porte du Grand Seigneur, toutes les expéditions qui lui étaient nécessaires ; environ le commencement de l'année 1605, partit de Constantinople, où il avait demeuré vingt-deux ans, en qualité d'Ambassadeur de France. S'étant embarqué avec Mustapha Aga, il fit voile en Barbarie, & prit port à la Goulette, le dix-septième de juin. Le lendemain de son arrivée, le Bâcha de Tunis le fit régaler d'un présent de quatre bœufs, d'autant de moutons, & de deux douzaines de poules. Et parce que les vaisseaux ne peuvent passer plus avant vers Tunis, il lui envoya un Chaoux avec trois beaux barbes, dont le principal, que l'Ambassadeur devait monter, était richement caparaçonné, ayant un harnais garni de larmes d'argent doré, avec une housse de velours cramoisi rouge ; & à l'arçon de la selle une masse d'armes d'argent, qui est une marque d'honneur, dont se signalent les Grands de Turquie. En cet équipage le sieur de Brèves entra dans Tunis, où à moitié du chemin furent au devant de lui en fort bon ordre, tous les Chefs de la Milice & du Divan, BOULOUBÂCHIS & autres, qui le saluèrent, criant par trois fois, HOU, HOU, HOU, & l'accompagnèrent jusqu'au logis qui lui avait été préparé à la ville.

A voir cette réception, & ce bon accueil, il n'y avait personne qui ne crut que celui à qui l'on faisait tant d'honneur, recevrait sans doute un parfait contentement en cette négociation : mais la suite témoigna tout le contraire ; et ce qu'ils le traitèrent si bien d'abord, ne fut que pour satisfaire en partie au commandement que leur en avait fait Mustapha Aga, de la part du Grand Seigneur. Car quand il fut question de leur représenter que sa Majesté Ottomane leur commandait de rendre tous les vaisseaux, toutes les marchandises, & tous les esclaves Français qu'ils avaient pris en course, ce fut alors que leurs compliments commencèrent à se refroidir ; de quoi néanmoins le Bâcha n'était pas fort satisfait, & eut bien voulu donner au sieur Brèves le contentement qu'il espérait, pour ce qu'étant à la Porte, il avait reçu de lui de grandes faveurs. Mais son pouvoir n'était pas absolu ; & ce même Cara Osman, dont nous avons parlé ci-devant, l'avait usurpé en gagnant les Janissaires. C'était donc le seul Oracle qu'il fallait consulter, & de qui dépendaient les réponses & les exécutions contraires ou favorables. Le Divan fut tenu exprès pour résoudre cette affaire, & le sieur de Brèves ne manqua de s'y rendre. Là furent lues publiquement les lettres du Grand Seigneur, & Cara Osman n'en eut pas plutôt ouï le contenu, que transporté de colère, il dit tout haut ; qu'il ne pouvait pas déférer aux commandements du Sultan, puisqu'il était si mal informé, ni rendre non plus les prises que leurs corsaires avaient faites sur les Français ; & que si cela se devait souffrir, il ne fallait plus parler de leur Milice, qui serait ruinée en peu de temps.

A ces raisons, & à plusieurs autres qu'il alléqua, furent jointes celles de Mehemet Bey, général des galères de Tunis, homme factieux, qui par ses menées avec Cara Osman, divertit entièrement la bonne volonté de ceux qui avaient quelque inclination à l'obéissance qu'ils devaient à leur Grand Seigneur. Cependant le sieur de Brèves, qui avec Mustapha Aga, avait déjà séjourné longtemps à Tunis, & pressé l'affaire de tout son possible ; considérant que ces Barbares ne pouvaient goûter aucunes raisons, & qu'au lieu d'obéir au commandement qui leur était fait touchant sa négociation, ils parlaient déjà comme rebelles, jugea pour le mieux, qu'il lui en fallait tirer tout ce qu'il pourrait : tellement qu'il ménagea cette affaire si adroitement, qu'après diverses poursuites, où furent jointes d'extrêmes difficultés, il obtint enfin ; que tous les esclaves Français lui seraient rendus, voire même tous les renégats, qui l'étaient par force ; & ceux aussi qui de leur bon gré se déclaraient chrétiens. Mais sur ce dernier article, ces Infidèles intimidèrent les renégats, auxquels ils firent

entendre en particulier, qu'on ne leur avait proposé cela, que pour éprouver s'ils seraient fermes en la loi de Mahomet ; & que s'ils se déclaraient chrétiens, ils seraient brûler tout aussitôt : le contraire arriva néanmoins : car le Divan étant assemblé, & les renégats appelés, tous ceux qui se dirent chrétiens, furent rendus au sieur de Brèves, qui les ramena en France avec les autres esclaves : ce qui fut à vrai dire , une des choses les plus remarquables que l'on ait vues parmi les Turcs, qui ne sont pas seulement inviolables observateurs de leur loi, mais qui tiennent pour un des plus grands crimes qu'ils sauraient faire, de permettre qu'un renégat se rende derechef chrétien.

Après que ces choses se furent ainsi passées, & que le sieur de Brèves eut reconnu qu'il ne devait espérer en aucune sorte de r'avoir jamais ni les vaisseaux, ni les marchandises des Français, ils s'avisa judicieusement qu'il fallait à tous le moins assurer le commerce pour l'avenir, & le rendre libre parmi ces corsaires, pour la nation Française ; ce qui l'obligea de faire ce compromis avec eux, & de passer ces articles.

I. Qu'ils ne troubleraient plus les Français, & n'empêcheraient en façon quelconque par leurs courses, ni leur navigation, ni leur trafic ordinaire.

II. Qu'ils ne permettraient plus que les pirates Anglais, ou autres, fussent reçus en aucun port dépendant de leur juridiction.

III. Que s'il en venait quelques-uns, ils s'offraient à faire restituer au Consul de la nation Française, tout ce que les dits corsaires se trouveraient avoir pris sur elle, & d'en faire une justice exemplaire.

Ce furent les trois Articles qu'ils passent au sieur de Brèves, qui de son côté leur accorda les quatre suivants, sous le bon plaisir toutefois de sa Majesté très chrétienne.

I. Que tous actes d'hostilité par eux commis contre les Français, seraient oubliés à l'avenir.

II. Qu'on ne les rechercherait en aucune sorte, de toutes les prises qu'ils auraient faites sur les nôtres.

III. Que dans le terme d'un an pour le plus, on leur rendrait libres tous les turcs qui étaient dans les galères de France.

IV. Que les navires, galères, galiotes, brigantins, & frégates de l'État de Tunis, auraient un libre abord en tous les havres de France, où ils seraient reçus comme vaisseaux d'alliés, & s'y pourraient fournir, si bon leur semblait, de rafraîchissements & de vivres.

Or bien que tout ceci accordé, semblât peu de chose, à l'égard des commandements du Grand Seigneur, c'était beaucoup néanmoins à

bien considérer les conditions & les coutumes de ces Barbares. Et j'ose bien dire que c'était tout ce qu'on eut pu désirer d'eux, s'ils se fussent montrés inviolables en leur parole, & s'ils n'eussent pratiqué depuis ce dire commun qu'ils ont toujours à la bouche ; que s'il leur fallait garder la foi promise, ils ne seraient plus Turcs, mais chrétiens. Par où l'on peut voir facilement, combien peu défèrent aux volontés de leur Grand Seigneur, ces peuples Barbares & Infidèles ; & que s'ils n'appréhendaient sa puissance, ils ne le reconnaîtraient en aucune sorte.

Le sieur de Brèves ayant conclu ce traité, partit aussitôt de Tunis, & fit voile en Alger, accompagné de Mustapha Aga, pour y traiter avec les corsaires de cette ville, & y avancer, s'il était possible, autant ou plus qu'avec ceux de Tunis. Mais il avança encore moins, pour ce que la Milice d'Alger, que ses forces rendent insolente, & laquelle, comme nous avons déjà montré, est souveraine & absolue, dise résolument que l'on ne voulait entendre à aucun traité. Pour tout cela néanmoins, le sieur de Brèves ne s'effaroucha point d'abord ; & sachant que l'on pouvait beaucoup sur ces esprits mercenaires, en pratiqua quelques-uns secrètement, pour gagner les autres, & porter à un traité le Divan & la Milice. Cela ne lui servit de rien néanmoins, & quelques soins qu'il y apportât, il n'en pût venir à bout. De sorte qu'après avoir bien considéré, qu'avec tout son séjour en Alger, qui avait été assez long, il n'avait non plus avancé que le premier jour, quelques poursuites qu'il eut faites ; & appréhendant d'ailleurs que ces Barbares ne lui jouassent quelques mauvais tour, comme ils l'en menaçaient sourdement, il fit voile en France, où il revint sans avoir pu faire aucune chose en Alger.

Et puisque nous traitons des soins que Henry le Grand & le sieur de Brèves, apportèrent pour le commerce des Français, & pour réprimer les brigandages des corsaires de Barbarie, il ne sera point hors de propos d'employer ici ce que le dit sieur de Brèves obtint sur ce sujet du Grand Seigneur, au traité qu'il fit avec sa Hautesse, par l'ordre de Henry le Grand, en date du mois de mai, 1604, renouvelant l'ancienne alliance qui était entre ces deux Monarques & leurs États. Où le Sultan en l'article dix-neuvième, après avoir montré l'utilité que ses sujets de Barbarie recevaient des Français, & comme son vouloir & celui du feu Empereur Mahomet son père, avait toujours été de faire cesser les violences & déprédations de ses mêmes sujets de Barbarie ; ce qui aurait ému à diverses fois leurs Hautesses, d'envoyer leurs ordres & commandements à ses dits sujets, de mettre aussitôt en liberté les Français détenus esclaves, &

leur restituer leurs facultés, sans que pour cela ils aient discontinué leurs actes d'hostilité. Enfin voici ce qu'en ordonna le Sultan.

Nous pour y remédier, commandons par notre Capitulation Impériale, que tous les Français soient mis en liberté, & leurs facultés restituées. Déclarons qu'en cas que les dits corsaires continuent leurs brigandages, à la première plainte qui nous sera faite par l'empereur de France, les Bâchas & Gouverneurs des pays de notre obéissance, lesquels iceux corsaires font leur demeure, seront tenus restituer les dommages & pertes qu'iceux Français auront faites, & seront privés de leurs charges, & ne sera besoin d'autre preuve du mal fait, que la plainte qui nous en sera faite, de la part dudit Empereur de France, ou de ses lettres Royales.

Et en l'article XX voici ce qu'il ajoute.

Nous consentons aussi, & aurons agréable, si les corsaires d'Alger & de Tunis, n'observent ce qui est porté par cette notre capitulation, que l'Empereur de France leur fasse courir sus, les châtie, & les prive des ses ports; & protestons de n'abandonner pour cela l'amitié qui est entre nos Majestés Impériales. Approuvons & confirmons les commandements qui ont été donnés de notre feu père pour ce sujet.

Et en l'Article XXI voici ce qu'il dit.

Nous permettons aussi que les Français nommés & avoués de leur Prince puissent venir pêcher du poisson & du corail, au golfe de Stora Courcoury, lieu dépendant de notre Royaume d'Alger, & en tous autres lieux de nos côtes de Barbarie; & en particulier, aux lieux de la Juridiction de nos dits Royaumes d'Alger & de Tunis, sans qu'il leur soit donné aucun trouble ni empêchement. Confirmons toutes les permissions qui ont été données par nos aïeux, & singulièrement par notre feu père, touchant cette pêche, sans qu'elles soient sujettes à autre confirmation, qu'à celle qui en a été faite de toute ancienneté.

Et après plusieurs autres articles, il finit ainsi.

Ce que nous promettons & jurons par la vérité de Dieu tout puissant, créateur du ciel & de la terre, & par celle de l'âme du chef des ses prophètes, & par la tête de nos aïeux & bisaïeux, de ne contrarier, ni contrevenir à ce qui est porté par ce traité de paix & capitulation, tant que l'Empereur de France sera constant & ferme à la conservation de notre amitié: acceptons dès à présent la sienne, avec volonté de la tenir chère, & en faire estime: & telle est notre intention & promesse Impériale. Voilà qui fait voir quels ont été les soins de Monsieur de Brèves, pour l'avancement & progrès du commerce libre des Français, en toutes les Terres & États du Grand Seigneur, particulièrement en Barbarie, & qui montre quant & quant, combien ce Monarque des Turcs, avait désir

d'entretenir la paix avec les Français, & d'empêcher les courses & les pirateries de ses sujets de Barbarie, sur les dits Français ; mais jamais il n'a pu gagner cela sur eux, tant ils sont vraiment Barbares, & ne tiennent compte de ses commandements que comme ils leur plaisent, trouvant toujours occasion de beaux prétextes pour couvrir leur malice, ainsi que nous avons déjà remarqué ailleurs.

VI.

*Hardie entreprise sur 22 vaisseaux de Tunis, brûlés
au port de la Goulette.*

QUELQUES corsaires Anglais s'étant mis dans l'intelligence de ceux d'Alger, avec lesquels ils couraient la mer, y avaient si bien jeté l'épouvante par leurs brigandages ordinaires, que le commerce s'y ruinait de jour en jour, sans qu'il se parlât d'autre chose que de navires par eux brûlés, ou pris, ou coulés à fonds. Or comme il n'est rien impossible à un grand courage, le sieur de Beaulieu, dit Briaille, Gentilhomme poitevin, qui avait ouï parler de ces désordres, & qui désirait témoigner également, & sa faveur, & son zèle à sa patrie, ayant obtenu permission du Roi, arma au Havre de Grâce, un galion & une patache, où commandait le Capitaine du Tor ; & vers le commencement d'Avril, en l'an 1609, ayant levé l'ancre, se mit à courir la mer, pour voir s'il n'y ferait point rencontre de quelques pirates.

Or bien qu'en quelque façon il semblât être blâmable de se hasarder avec si peu de vaisseaux contre les corsaires qui étaient beaucoup plus forts que lui, & qui ne combattaient jamais qu'à leur avantage ; sachant néanmoins que ces tigres devenaient Cerfs, quand on leur savait résister courageusement ; il tenta la fortune, avec résolution de donner hardiment la chasse à tous ceux qu'ils rencontrerait : comme il eut donc pris sa route vers la côte d'Espagne, il découvrit au Cap de sainte Marie, un navire Anglais, où commandait un grand corsaire, nommé le capitaine Bonel. Lui cependant, qui avait accoutumé de donner la chasse aux autres, voyant que Beaulieu la lui donnait, se mit en défense, & combattit vaillamment. Mais comme il se vit tenu de près, il voulut mettre son salut en sa suite ; ce fut en vain toutefois, pour ce que son ennemi

l'ayant joint, le contraignit de se rendre. Comme il l'eut donc fait son prisonnier, il l'amena à Marseille, où étant convaincu de plusieurs insignes voleries, il fut condamné à mort, & eut la tête tranchée sur la fin de juin, en la même année 1609.

A cet exploit de courage, ce valeureux capitaine en ajouta un autre bientôt après : car ayant rencontré au Capp de Gatte un vaisseau de Tunis, commandé par un corsaire, qui avait avec lui cent Turcs bien armés, il l'aborda sans le marchander, & l'attaqua si vertement, qu'il s'en rendit maître ; tellement qu'il amena à Marseille tous les Turcs qui se trouvèrent dans le vaisseau, & en augmenta la chiourme des galères.

Ensuite de ces deux actions, il fit celle-ci, qui fut la plus recommandable de toutes. Ayant appris qu'au port de la Goulette, il y avait vingt-deux navires, tant de ceux dont ces pirates se servaient dans leurs courses ordinaires, que de quelques autres qu'ils avaient depuis peu pris & volés ; et considérant qu'ôter à des larrons les moyens de continuer leurs brigandages, c'était faire une œuvre agréable à Dieu, & très utile au public ; il résolut d'aller mettre le feu à leurs vaisseaux, & de hâter l'exécution de cette entreprise. Étant pour cet effet parti de Marseille, il fut poussé par un vent Mistral, droit en la côte de Barbarie ; mais comme il fut sur le point d'en approcher, un autre vent contraire le jeta en Sardaigne, où il fit rencontre d'une escadre de six navires d'Espagne, commandés par Dom Jean Faicharde, qui ayant appris le dessein du sieur de Beaulieu, désira d'être de la partie ; ce qu'il ne pût honnêtement lui refuser.

Comme donc en chacun de ces vaisseaux de Tunis, qui étaient au port de la Goulette, il n'y avait pour toutes gardes, qu'un ou deux hommes, soit que ceux de Tunis se fiasent sur la défense du fort, ou qu'ils crussent qu'on ne les pourrait enlever, parce qu'ils en avaient ôté le gouvernail & les voiles ; outre qu'ils ne pensaient pas qu'il y eût personne qui osât entreprendre dessus, étant sous la garde de la forteresse ; toutes ces choses ensemble furent entièrement favorables, au dessein de ces deux capitaines. Pour le faire réussir, ils mouillèrent l'ancre à l'entrée du port, hors la portée du canon. Ensuite de quoi ils mirent en mer tout ce qu'ils avaient de lanches, d'esquifs, & de petits bateaux de rame, avec un assez bon nombre de soldats, & s'approchant de ces vaisseaux de corsaires, y jetèrent force de feu d'artifice, avec tant de bons succès, qu'ils les brûlèrent tous, jusqu'au nombre de vingt-deux, ensemble les Turcs qui les gardaient.

Cela se passait ainsi, quand les nouvelles en vinrent à ceux de

Tunis, d'où sortirent en même temps plusieurs soldats, pour y apporter quelque remède. Mais comme de là jusqu'à la Goulette, il y a bien quatre lieues, les vaisseaux se trouvèrent tous brûlés, avant que pouvoir être secourus. Cependant, les Janissaires de la forteresse ne manquèrent pas de décharger sur les chrétiens, & leurs canons & leurs mousquets ; mais pour être trop éloignés de leurs vaisseaux, ils ne les purent endommager ; et ainsi cette entreprise étant heureusement exécutée, toutes les lanches, les chaloupes, & les petits bateaux regagnèrent le bord de l'escadre de Beaulieu, & Faicharde, dont l'un reprit la route de France, & l'autre celle d'Espagne, sans avoir fait perte d'un seul homme.

VII.

Rachat de 36 Français captifs fait au Royaume de Tunis, par les Religieux de l'Ordre de la Sainte Trinité, dits vulgairement les Mathurins.

COMME la Rédemption des chrétiens esclaves qui gémissent sous les fers de la tyrannie des Infidèles, est une des œuvres de Charité la plus recommandable ; aussi est-ce ce qui m'oblige ici à donner lieu à ce récit, pour ne perdre la mémoire de celle-ci, faite par les Religieux de notre Ordre des Provinces de France, en l'année 1638. Le Père Philippe Audruget, & le Père Athanase de Hayes, ayant été commis pour cet effet, avec une somme d'argent assez notable, prirent la route de Provence, d'où ils s'embarquèrent, firent voile en Barbarie, & prirent port à la Goulette, & de là le lendemain arrivèrent en la ville de Tunis, où après quelques mois de séjour, & y avoir racheté de l'esclavage des Barbares & impitoyables corsaires de ce lieu, trente-six captifs, tous Français, ils les amenèrent à Marseille, & de là à Paris, qui fut le vingt-troisième de novembre, au dit an, desquels voici les noms, & le lieu de leur naissance.

ANTOINE Pourqui, de Toulon, en Provence.
 Ange Rostan, de la Cadière, en Provence.
 Antoine Dourmet, de Toulon.
 Bertrand Despal, de Bayonne.
 Barthélemy le Breun, de Toulon.

Baptiste Cordille, du Castelet.
Barthélemy Brun.
Claude Aimé, de Marseille.
Claude Sisteron, de Ciouta, en Provence.
Daniel Ballade, de la Rochelle.
Daniel Sauelle, de Toulon.
François Rosier, de Marseille.
François Moulet, de Marseille.
François de Moligny, de Toulon.
Honoré Bioumet, de Six Fours en Provence.
Honoré Beaucier, de Six Fours.
Honorat Audibert, de Toulon.
Jean Dodin, des Sables d'Olonne.
Jean de Latte, de Bresse.
Jean Tissonnier, de Toulon.
Jean Fabre de Marseille.
Jacques Esprit, de Marseille.
Jean Guilet, des Sables d'Olonne.
Jean le Boyer, de Brest en Bretagne.
Louis Sangar, de Toulon.
Laurens Touche, de Six Fours
Léon Audibert, de Sisteron en Provence.
Nicolas Allardon, de Toulon.
Pierre Martin, de l'île de Ré.
Pierre Chinot, de Saint Malo, en Bretagne.
Pierre Juste, de Toulon.
Pierre de la Violette, d'Avignon.
Robert le Gouar, du Port Louis, en Bretagne.
Roland Guiard, des Sables d'Olonne.

VIII.

Six vaisseaux des corsaires de Tunis, attaqués & pris au port de la Goulette, par les galères de Malte.

QUICONQUE considérera attentivement des effets généreux de ces illustres Chevaliers de Malte, trouvera que j'aurai bien raison, si je dis qu'il n'est pas plus naturel au feu d'échauffer, & d'être en une continuelle activité, qu'à ces braves guerriers d'être toujours en la recherche des occasions pour se signaler par les beaux faits, à l'avantage de la chrétienté, selon leur institution, & sans aller bien loin mendier des preuves de cette vérité, en voici une considérable. Le Seigneur Lascaris (qui est de la langue de Provence & grand Maître de cet Ordre) ayant eu avis que les galères des corsaires de Tunis, autrement dites de Bizerte, étaient prêtes d'aller en course pour continuer leur brigandages ordinaires à la commune ruine des chrétiens, & qu'elles étaient alors à Port Farine, lieu peu distant & dépendant de Tunis, résolut d'envoyer les six galères de la religion pour les combattre, où en quelque autre lieu qu'elles fussent : pour cet effet, ayant donné les ordres requis & muni ses galères de soixante chevaliers, tant de secours que volontaires, avec les autres qui étaient alors de Caravane, le tout revenant au nombre de deux cents, elles firent voile en Barbarie, & s'approchant de Port Farine, le Prince Frédéric de Landgrave, général de ces galères, envoya le Commandeur de Bois Boudran, avec une felouque, pour reconnaître ce port, & voir si ces galères ennemies y étaient encore, lequel ayant rapporté qu'elles n'y étaient plus, & qu'il n'y avait aucun vaisseau, il dépêcha encore la même felouque, avec un Caïque, où était le compagnon du pilote Real, pour aller vers Bizerte, & là, à la faveur de la nuit, reconnaître si elles ne feraient point en cet autre port ; mais enfin, n'en ayant rien pu découvrir, l'on jugea qu'elles pourraient être à la Goulette, qui n'est qu'à quatre lieues de Tunis ; sur quoi la résolution est prise d'y aller ; & comme ces galères chrétiennes s'en approchent, étant déjà au cap de Carthage, elles eurent avis qu'elles n'y étaient pas non plus ; mais bien qu'il y avait six gros vaisseaux des corsaires de Tunis, lesquels étaient sous la forteresse. Cela leur fit prendre la résolution de les y aller combattre, & les prendre,

ou les couler à fonds, afin de diminuer autant les forces de ces infidèles & ennemis jurés du nom chrétien, au même temps, elles voguent & passent droit vers ces vaisseaux qui les ayant aperçus, s'étaient déjà mis sur le défensive, & nonobstant l'artillerie du fort, & de ces vaisseaux Barbares qui tiraient sur ces braves chevaliers pour empêcher leurs approches, ils étaient de sorte animés de courage qu'ils passèrent outre & vinrent investir les ennemis, où le Prince Frédéric leur général, allant le premier, attaqua avec sa galère capitane le galion de Caraoges fameux corsaire : les autres galères à l'exemple de leur Capitaine & Générale, se portèrent aussi si généreusement en ce combat, que les Barbares se voyant hors d'espoir de se garantir de ces furieuses attaques, & que leur perte était assurée, minutèrent leur fuite : entre autres Caraoges, qui à la faveur de son esquif, & quelques autres se jetant à la mer à nage, se sauvèrent promptement dans le Fort. Cependant, nos valeureux Chevaliers se rendent maîtres de ces six vaisseaux ennemis, & de quantité de corsaires qui étaient restés dedans, avec un grand nombre de chrétiens captifs, qui ne furent pas moins joyeux de cette prise, que ces infidèles en reçurent de déplaisir, puisque les vainqueurs donnant la loi aux vaincus, mirent alors en liberté ces pauvres chrétiens qui gémissaient sous les fers de ces Turcs, auxquels ils firent prendre la condition de ceux-là, je veux dire, les rangèrent sous le joug de l'esclavage, puis tirant hors du port ces vaisseaux ennemis, quoique l'artillerie de la forteresse tirât sans cesse sur eux, qui en tua & blessa quelques-uns, mais peu, remorquèrent ces vaisseaux, & retournèrent à Malte, avec la gloire de ce signalé combat, & de cette potable prise, où il fit beau voir leur entrée : car ces six galères de la religion, chargé des étendards & bannières Turques traînantes, pour témoignage de cette victoire sur ces ennemis traînaient aussi après elles ces six vaisseaux, où était arborée la bannière de Malte.

Ce combat a été d'un grand avantage pour la chrétienté, d'autant que dans peu de jours ces vaisseaux s'en allaient en cours, où ils n'auraient pas manqué de faire de grandes pirateries sur les chrétiens, au hasard de la vie & de l'esclavage de plusieurs.

Et l'honneur a été d'autant plus grand à ces illustres Chevaliers, qu'ils se peuvent vanter d'avoir fait essuyer un affront à un des plus signalés pirates qui soit point aujourd'hui, & qui pour sa grande réputation en ce beau métier de voleur, porte le titre & la qualité de Généralissime des corsaires.

IX.

Autre rachat de quarante & un esclaves Français faits à Tunis, par les dits Religieux de l'ordre de la sainte Trinité

L'ACCIDENT survenu d'un furieux orage, qui en l'an 1637, empêcha l'effet d'une flotte de treize vaisseaux du Roi très chrétien, qui allaient en Alger, & aux autres villes des corsaires de Barbarie, pour y retirer de gré ou de force tous le Français esclaves, & les empêchements qu'avaient apporté le Bâcha, & le Divan du dit Alger aux Pères Commissaires & Députés de notre ordre pour la Rédemption ; à savoir le Père Jean Escoffié, Maître de la Maison de l'Honneur Dieu près de Chelles, & le Père Antoine Basire, Maître & Supérieur du Couvent de Chalons en Champagne, accident dont il a été parlé ci-dessus ; tous ces obstacles, dis-je, furent le motif qui obligea ces Pères, à changer le dessein qu'ils avaient d'y employer une somme notable d'argent, qu'ils portaient pour ce saint œuvre de Charité.

Or se voyant donc frustrés de l'espérance qu'ils avaient d'Alger, cela leur fit prendre la résolution de tenter la voie de Tunis. Pour cet effet, ils partent de Marseille, le vingt-deuxième de janvier, de l'année 1641, & du port de Seyne près de Toulon, où ils s'embarquent le cinquième de février, & arrivent heureusement au port de la Goulette, & de là à Tunis, le neuvième du même mois, où ils prennent logis chez le sieur Maure, Consul pour la nation Française ; tous joyeux & louant la divine Bonté de se voir en un lieu où il y avait de quoi exercer leur charité, & faire l'emploi de leurs deniers envers un grand nombre de captifs ; ce que depuis si longtemps ils recherchaient : les voilà bien étonnés, quand après avoir salué le Dey (qui est comme le Roi de ce pays-là) & lui avoir communiqué leur commission, il ne leur veut pas permettre d'acheter & retirer aucun esclave de Tunis, disant pour raison que le Grand Seigneur est en meilleure intelligence avec le Roi de France, qu'il ne fut jamais, qu'il rende les Turcs qui sont dans les galères de Marseille, & il rendra les Français, & que les uns & les autres ne doivent pas être mis au rachat : c'était le prétexte dont il couvrait sa malice. Il ne se peut

pas croire combien ce refus causa un sensible déplaisir à ces Pères, qui emploient tous moyens, & réitèrent leurs prières pour fléchir ce Barbare, qui n'a point d'oreilles pour les entendre.

Comme ils se voient en cette extrémité, sachant que Dieu est le Père de miséricorde, & de consolation, & qu'en un sujet de telle charité, comme est celui-ci la Rédemption des fidèles captifs, il ne manque point de remède, & d'assistance envers ceux qui implorent sa bonté, voilà pourquoi quittant toute espérance de la terre, ils lui adressent leurs vœux & leurs prières, & au même temps il les exauce, leur faisant naître une occasion & heureuse rencontre, de quoi en employant leurs deniers, ils puissent s'en retourner contents : tel fut le moyen.

En ce même temps que le Bâcha fait refus, arrivent à Tunis deux barques chargées de Français captifs, que quelques Marchands d'Alger y venaient vendre, nos Pères s'y transportent aussitôt, & de là viennent trouver le Dey, qu'ils prient avec grande instance, de leur permettre, que puisqu'il ne veut qu'ils rachètent aucun Français esclave de Tunis, à tout le moins, qu'il leur fasse cette faveur, d'employer leur argent en l'achat de ceux qui étaient dans ces deux barques : à quoi d'abord il ne voulut point entendre ; mais à force de prières & d'importunités, ils le fléchirent, sur la remontrance qu'ils lui firent que ces esclaves n'étant point de ses terres, il n'y aurait pas d'intérêt.

Mais parce qu'après avoir racheté tous ceux de ces barques, ils virent qu'ils avaient encore des deniers de quoi en pouvoir retirer d'autres, ils traitèrent secrètement avec des marchands de Tunis, qui à l'insu du Dey, leur en vendirent quelques-uns de cette même ville, qu'ils embarquèrent au même temps ; & la nuit du seizième d'avril, étant à la Goulette, ils se mirent en mer, & firent voile droit à Marseille, où ils arrivèrent le vingt-sixième du même mois, non sans avoir couru un grand risque d'un vaisseau corsaire d'Alger, qui était à l'ancre, & au guet pas loin de ce port, mais dont ils échappèrent le péril étant partis de nuit.

La nouvelle de leur retour avec leurs chrétiens rachetés, au nombre de quarante, étant sue, toute la ville est en allégresse ; les uns y courent pour voir si parmi cette fidèle troupe, il n'y a point quelques-uns de leurs parents ou amis, & les autres pour louer Dieu d'une telle œuvre de charité, tandis que les Religieux de notre Couvent de cette même ville, les viennent recevoir, & avec une Procession solennelle, accompagnée de deux cents & plus de Confrères & Pénitents de la Trinité, ils les conduisent pour en rendre action de grâces à Dieu, en l'Église Cathédrale, dite la Major, & de là les amènent en notre Couvent, parmi le son des trompettes, & les

saluts des canons de la plupart des vaisseaux du port, & de quelques autres de la ville.

Or ce qui occasionna un redoublement de joie, à l'arrivée de cette fidèle troupe, ce fut qu'il avait déjà longtemps qu'une stérile sécheresse avait presque tout désolé le terroir de Marseille, & à peine cette procession fut-elle achevée, qu'il survint une douce pluie dans toute la contrée, continuant quelques jours, laquelle humecta si gracieusement la terre, que les biens profitants, l'année en fut abondante & fertile, dont plusieurs attribuaient la cause aux prières de ces pauvres Captifs, & au mérite de cette bonne œuvre de la Rédemption.

Cette cérémonie ainsi achevée à Marseille, ils en partent le dernier d'avril ; passent par le Dauphiné, & arrivent à Paris le jeudi vingt-troisième du mois de mai. Les Religieux de notre Couvent des Mathurins, les furent recevoir en Procession à la porte de St. Antoine, environ une heure après midi, assistés d'un grand nombre d'archers de la ville, de quatre trompettes, de cent vingt Confrères de la Confrérie de Notre-Dame de bonne Délivrance tous pieds nus, tenant chacun un cierge, où était une targette sur laquelle se voyait une croix de l'Ordre, rouge & bleue. Puis suivait une troupe de jeunes enfants richement vêtus qui de rochets d'une fine toile, qui de robes de taffetas blanc, avec des écharpes de grand prix. Après lesquels marchait un chœur de Musique, puis le chœur de Religieux, & le tout en même ordre & cérémonie que nous avons représentée ci-dessus celle qui fut faite à même sujet, le vingtième de mai, 1635.

Avec cette différence qu'en celle-ci, il y avait cela de remarquable, que les esclaves étaient conduits deux à deux, par vingt jeunes enfants au milieu, revêtus d'une robe de satin blanc, & une grande Croix rouge & bleue sur l'estomac, ayant des ailes, comme l'on dépeint les Anges, & avec de grands cordons de soie, attachés au bras de chacun esclave. Ensuite desquels marchaient les deux Pères Rédempteurs, tenant chacun une palme en main.

Arrivés en notre Église des Mathurins, notre Révérendissime Père général les reçut & embrassa tous auprès du grand Autel, le *Te Deum* fut chanté en Musique, & le Sermon fait par Monsieur le Prieur Oger.

Le lendemain au matin, l'on alla en même ordre à la grande Église de Notre-Dame, où fut chanté un salut devant son Autel, & de là à saint Eustache, où fut chantée une grande Messe par les mêmes religieux & la prédication faite par le Révérend Père le Page, puis l'on revint finir toutes les cérémonies en notre Couvent, & le jour de la Très Sainte Trinité

en suivant, qui était le vingt-sixième du même mois, les captifs furent communiés de la main de notre Révérendissime Père général, puis ayant tous reçu l'argent nécessaire qui a coutume de se donner à un chacun pour s'en retourner en son pays, le lendemain l'on les congédia, après que l'on leur eut à tous donné un certificat de leur rachat.

VOICI LES NOMS DE CES CAPTIFS RACHETÉS.

ALEXANDRE Berne, natif des Martigues en Provence.
 Adrien Morel, âgé de trente-deux ans, natif de Saint Valéry en Caux.
 André Curet, âgé de trente-trois ans, natif de Six Fours.
 Antoine Martineng, âgé de 22 ans, natif de Six Fours.
 Antoine Denans, âgé de 20 ans, natif de Six Fours.
 Barthélemy Icard, âgé de 24 ans, natif de Six Fours.
 Bernard Colombe, âgé de 28 ans, natif de Six Fours.
 Charles Denis, âgé de 26 ans, natif de Saint Malo.
 David Blanc, natif de Marseille.
 François Thomas, âgé de 58 ans, natif de Cadière.
 François Machonnier, âgé de 45 ans, natif de Six Fours.
 François Malet, âgé de 50 ans, natif de Toulon.
 François Martineng, natif de Six Fours.
 Guillaume Denans, âgé de 38 ans, natif de Six Fours.
 Hervien Gontar, âgé de 16 ans, natif de Martigues.
 Honoré Bournon, âgé de 34 ans, natif de Toulon.
 Honoré Perquier, âgé de 40 ans, natif de Six Fours.
 Honoré Icard, natif de Six Fours.
 Jacques Simon, âgé de 19 ans, natif de Marseille.
 Jean Gourdon, âgé de 39 ans, natif de Marseille.
 Jean Baptiste Brun, âgé de 14 ans, natif de Marseille.
 Jean Martineng, âgé de 50 ans, natif de Six Fours.
 Jean Baptiste Lion, âgé de 25 ans, natif de St. Chamas.
 Jean Négreau, âgé de 20 ans, natif de Senez.
 Jean Paul Cartier, âgé de 24 ans, natif de Marseille.
 Jean François Brolhe, Chirurgien, natif de Marseille.
 Jean du Bois Orhan, natif de Rennes en Bretagne.

Laurens Daniel, âgé de 28 ans, natif de Six Fours.

Louis Bert, âgé de 32 ans, natif de Marseille.

Jean Berardi, âgé de 28 ans, natif de Marseille.

Louis Barthélemy, âgé de 48 ans, natif de Martigues.

Louis Lombardon, âgé de 21 ans, natif de Marseille.

Mathieu Deniset, chirurgien, âgé de 25 ans, natif de Château-Landon en Gâtinois.

Pierre Porquier, âgé de 20 ans, natif de Six Fours.

Pierre Gaultier, âgé de 22 ans, natif de Marseille.

Pierre Gougeon, âgé de 21 ans, natif de Brignoles.

Pierre Bompart, âgé de 19 ans, natif d'Olioures.

Raphaël Raynaud, âgé de 35 ans, natif de Marseille.

Silvestre Daniel, âgé de 39 ans, natif de Six Fours.

DES CORSAIRES DE LA VILLE ET RÉPUBLIQUE DE SALÉ. ORIGINE DE LEURS ÉTATS.

RELATION TROISIÈME.

CHAPITRE PREMIER.

I. Divers changements dans l'État de Salé.

II. Maurisques chassés d'Espagne, grands corsaires.

III. Ils se rendent maîtres de la ville & du Château de Salé.

IV. Le siège y est mis devant, par les gens de l'Empereur de Maroc.

V. Conditions de paix.

VI. Étendue de l'État de Salé.

IL n'est pas moins honorable aux honnêtes gens, de se signaler par des exploits de vertu, qu'il est honteux aux méchants de se faire reconnaître par des actions vicieuses, puis que l'un ravale autant la réputation, que l'autre relève le mérite. C'est le juste reproche que l'on reproche que l'on peut faire à ceux de Salé ; car l'ancienne gloire de leur ville, ayant été fort longtemps ensevelie dans ses propres ruines, causées par plusieurs guerres du pays, ne s'est renouvelée que depuis peu, par les courtes & les brigandages de ceux qui

l'habitent. Elle doit ce changement à la disgrâce des Maurisques que l'on a chassés d'Espagne, il y a vingt-cinq ans, qu'on appelle autrement les Andalous, ou les Grenadins & les Tagarins : car bien que longtemps auparavant, cette ville eut quelques petits vaisseaux de course, lors qu'elle était entièrement sous l'Empire du Roi du Maroc, son légitime souverain Prince, qui prend maintenant le titre d'Empereur ; c'était néanmoins si peu de chose, qu'à peine s'en parlait-il ; au lieu que les corsaires de Salé ne sont pas moins fameux maintenant que les plus redoutables de Barbarie, soit pour un grand nombre de vaisseaux de course qu'ils ont, soit pour la situation de leur havre.

Comme il n'est éloigné du détroit de Gibraltar, que d'environ cinquante lieues, cela leur donne moyen d'être toujours en embuscade, pour aller à la rencontre des navires marchands qui passent du ponant en Levant ; & de la mer Océane en la Méditerranée. A quoi leur sert encore beaucoup, qu'étant Espagnols originaires & renégats, ils savent la langue & le pays, où ils se jettent déguisés, pour épier les vaisseaux, quand ils partent des ports d'Espagne, & des autres endroits ; vu même qu'ils gagnent souvent la terre, d'où ils enlèvent tout ce qu'ils trouvent de gens le long de la côte, dont ils connaissent les avenues. Ce qui a fait dire à quelques-uns, que le Roi d'Espagne chassant ces Maurisques de son pays, devait en exterminer la race entièrement, ou les faire instruire de telle sorte en la Religion Chrétienne, qu'ils oubliassent les vieilles erreurs de l'Alcoran, plutôt que de leur souffrir de passer jamais en Afrique & en Barbarie : la raison est, d'autant que pour s'être établis en plusieurs villes & royaumes de ce pays-là, ils ont causé depuis une infinité de maux à la chrétienté, pour avoir appris aux infidèles, l'usage & la fabrique des armes, ensemble plusieurs métiers, & pareillement la situation & la langue du pays, où ils avaient trafiqué.

Cette maudite race de Maurisques, sortie d'Afrique, environ l'an de salut, 712, ayant envahi l'Espagne, y a régné six ou sept cents ans, jusqu'à ce que le Roi Ferdinand cinquième, ensuite des autres Rois ses prédécesseurs, voyant les grands maux qu'ils causaient aux chrétiens, & les guerres presque continuelles qu'il fallait avoir avec eux, acheva de les subjuguier entièrement l'an 1492, parce qu'ils faisaient profession de la Secte Mahométane ; eux se voyant soumis au pouvoir & à l'obéissance de Ferdinand, embrassèrent alors la Religion Chrétienne ; mais la plupart en apparence seulement, ce qui leur fit machiner depuis quelques pratiques contre l'État.

Les Rois Catholiques en ayant en connaissance, pour empêcher

leurs mauvais dessein, s'étaient contentés de les désarmer, & les charger d'impôts & de subsides, jusqu'en l'an 1610, que par un édit donné le dixième de janvier, Philippe troisième, Roi d'Espagne, leur fit commandement d'en sortir : ce qui fut promptement, & assez sévèrement exécuté, où en cette sortie l'on compta près d'un million de personnes de tout âge, de l'un & l'autre sexe, dont la plus grande partie s'étant embarquée, passa en Afrique & Barbarie ; & ce sont ceux desquels nous traitons maintenant.

Les autres se retirèrent en Levant, particulièrement à Pera les Constantinople, où à peine étaient-ils arrivés, qu'ayant gagné avec de riches présents, le Cadi & Juge, ils eurent le pouvoir de mettre les Juifs hors de Pera, & d'avoir leurs Synagogues, pour s'en servir & les convertir en Mosquées, dont l'un d'entre ces Juifs (qui était homme de considération parmi ces misérables) s'étant plaint à ce Cadi de l'injustice que l'on commettait en leur endroit, il le fit prendre en même temps, & commanda que l'on lui donnât cinq cents coups de bâton : ce qui fut à l'instant exécuté, & n'en fut autre chose.

Cette perfide race de Maurisques, se voyant ainsi favorisée, osa même entreprendre contre les chrétiens de Pera, les menaçant de leur faire un pareil traitement que celui qu'ils avaient reçu en Espagne, & eurent l'effronterie de demander leurs Églises, entre autres, celle des Cordeliers, & leur maison : ce que possible ils eussent pu obtenir, si l'Ambassadeur de France, qui était à la Porte du Grand Seigneur, n'eut empêché ce coup, avec une étroite défense, de ne plus faire telle demande contre les chrétiens. Ce qui n'a pas empêché depuis toutefois, qu'à toutes les rencontres où ils ont pu, ils ne leur aient fait, & fassent encore plus de mal beaucoup que les Turcs mêmes.

Du nombre de cette maudite engeance, plus de cent cinquante mille, sortants d'Espagne, passèrent en France par St. Jean de Luz, avec permission du Roi, qui mu de pitié & de charité chrétienne par une ordonnance donnée à Paris le 22 de février 1610 leur fit offre de s'habiter & demeurer en ses terres, sous condition expresse de faire profession de la Religion Catholique, Apostolique & Romaine, dont, dont ils seraient obligés de rapporter certificat, passé par devant l'Évêque de Bayonne, ou de ses grands vicaires, & vivre par après la dite Religion, sur peine de la vie. Plusieurs en effet s'y arrêterent, dont j'en ai vu quelques familles en Provence & en Languedoc.

Outre la piété chrétienne, & l'humanité qui avait porté le Roi à faire cette offre & ordonnance, en faveur de ces Maurisques, il pouvait

encore être touché de cette considération, que l'an 1605 ces mêmes Maurisques ennuyés de la domination d'Espagne, avaient envoyé secrètement quelques députés en France, vers sa Majesté, par lesquels ils la priaient de les recevoir pour ses très humbles & obéissants sujets, la sollicitant de les seconder en une entreprise qu'ils projetaient ; à savoir, de se révolter contre le Roi Catholique, & donner entrée à sa dite Majesté en Espagne, où ils promettaient de l'assister d'une armée de quarante mille combattants, bien résolus à mourir, ou vaincre, & que pour cet effet, ils avaient caché des armes pour ce nombre là.

A quoi le Roi fit réponse, que Dieu lui ayant fait la grâce de naître chrétien, & de plus, par un surcroît de faveur, lui ayant mis en main, le sceptre & la couronne d'un Royaume très chrétien, avec ce que naguères la paix avait été jurée solennellement, entre la France & l'Espagne, que pour toutes ces raisons, il ne pouvait entendre à leurs offres & propositions, & ainsi il renvoya par un honnête refus, les députés de ces Maurisques. Ce que j'ai cru à propos d'étendre un peu au long, pour faire voir leur origine, & les causes de leur bannissement d'Espagne ; en suite de quoi il est maintenant question de savoir par quels moyens ils se sont établis dans Salé, & comme quoi ils y ont jeté les fondements d'une petite République, ce qui s'est passé en cette sorte.

Abdelrezzac, ou Abdelmelec, Empereur de Maroc, à qui appartenait la ville de Salé, prenant pitié de ces misérables, soit en faveur de sa religion Mahométane, ou fait qu'il les crut utiles en son Royaume, pour y apprendre les arts & les métiers à ses sujets, leur permit de s'habituer à Salé, avec les mêmes grâces & privilèges, dont avaient accoutumé de jouir les Naturels du pays. Ils vécurent quelques temps avec l'honneur & l'obéissance que de vrais sujets doivent à leur Souverain ; mais ils se relâchèrent un peu après ; et comme ils avaient apporté d'Espagne beaucoup de richesses, ils achetèrent quelques navires, & les armèrent en course.

Avec ces vaisseaux, ils se mirent à brigander sur la mer, prenant pour prétexte au commencement, que ce n'était qu'aux Espagnols qu'ils en voulaient, & qu'ils cherchaient à se venger du tort, que par leur bannissement ils prétendaient en avoir reçu : et toutefois, ce qu'ils en faisaient, n'était en effet que pour aller fondre sur les navires chrétiens. Ainsi sous une apparence de commerce, & avec la bannière d'Espagne, qu'ils arboreraient sur leurs navires, ils prenaient leur avantage sur mer, & s'accommodaient finement du bien d'autrui, se disant toujours Espagnols, comme ils l'étaient aussi de naissance & de langue. Mais enfin ayant été

reconnus, ils levèrent le masque, & se déclarèrent ouvertement pirates, & ennemis des chrétiens. Alors comme ils faisaient plusieurs prises, ils en payaient tribut au Roi de Maroc, & lui donnaient dix pour cent, tant des chrétiens qu'ils faisaient captifs, que des marchandises. Par même moyen ils lui baillaient le choix, & à ses officiers, de prendre les esclaves qui lui ont fourni la plupart de ceux qu'il a maintenant, pour ce qu'en tous ses Royaumes, & de Maroc & de Fez, il n'y a que la ville de Salé qui ait des vaisseaux de course.

Cependant ces Maurisques pernicieux & rusés, se voyant en crédit, & craints à Salé, comme les mieux armés & les plus adroits de la ville, & n'ayant point abandonné l'ambition Espagnole, pour en avoir quitté le pays, cherchèrent l'occasion de secouer le joug de leur Prince ; & l'ayant trouvée, ne manquèrent pas d'exécuter, ou par finesse, ou par force, une entreprise qu'ils avaient secrètement tramée. Par elle, ils se rendirent maîtres de l'Alcassave, ou du château de Salé, & par même moyen de la ville. Cela fait, ils désarmèrent les officiers que l'Empereur de Maroc y tenait ; et pour avoir des gens dont ils de pussent assurer, ils appelèrent à leur secours quantité d'autres Maurisques, par l'aide desquels ils commencèrent à se fortifier, avec résolution de se maintenir les armes à la main.

L'Empereur de Maroc ayant admis de cette rébellion de Salé, y envoya tout aussitôt une armée, qui mit le siège devant ; mais la ville ne fut pas si bien attaquée, qu'elle ne fut encore mieux défendue ; car elle fut secourue par un certain Santon & Marabout révolté, appelé Layasse, ennemi juré de cet Empereur ; ce qui l'obligea finalement à lever le siège, & à traiter avec ces rebelles, à condition ; qu'ils le reconnaîtraient pour Souverain ; qu'en qualité de ses tributaires, ils lui présenteraient tous les ans quelques esclaves ; qu'il leur donnerait des officiers, pour leur rendre justice ; et que touchant la ville, & l'Alcassave, il leur en laisserait la garde. Comme ces Articles n'étaient pas mauvais pour eux, aussi les accordèrent-ils assez volontiers ; afin de se mieux établir. Car ils savaient bien qu'ils le feraient avec le temps, comme ils ont fait aujourd'hui, qu'ils ont chassé tous les officiers de Maroc, & établi un Divan, dont je me réserve à parler au chapitre suivant. Tellement que cette ville située au milieu de la Monarchie de Maroc, y est maintenant érigée en forme de République ; il est vrai que l'État n'en est pas grand, puisqu'il n'y a dans toute son étendue que la ville même, & quelques Douars, ou villages d'Arabes, qui se voient aux environs. Et néanmoins, pour ne point fâcher l'Empereur de Maroc, ces usurpateurs continuent tous les ans, de lui faire présent

de divers esclaves, & des plus belles marchandises qu'ils volent sur mer, comme corsaires, se disant toujours sujets de ce Prince, qui cependant est contraint de se contenter des ces petits devoirs ; pour ce qu'il aime bien mieux les avoir à cette condition, que les obliger à s'allier à s'allier avec le Santon & le Marabout Layasse, qui est ennemi de son État.

Il n'y a guère que proche de Salé, une mine de fin étain a été trouvée, qui est maintenant de grand revenu ; voici comme la rencontre en fut faite. Quelques bergers gardant leurs troupeaux en la campagne, entre Salé et la vile de Tétouan, & faisant du feu pour se chauffer, s'aperçurent que leur foyer se convertissait en étain ; ils en prirent qu'ils firent voir, que l'on reconnut fort excellent, & jamais n'avait-on ouï parler de cette mine, dont plusieurs vaisseaux de Marseille vinrent après se charger.

Et comme le revenu en est grand, il y eut alors un grand débat entre le Santon Layasse, & un autre Santon, nommé Sidi Bembouker, aussi puissant que lui en ce pays-là, l'un & l'autre prétendant que cette mine était sur sa terre : enfin ils se sont accordés qu'elle serait à moitié, & que le profit qui en reviendrait, se partagerait également entre eux deux.

DE LA VILLE DE SALÉ

CHAPITRE II.

I. Antiquité de la ville de Salé, & la fertilité du pays.

II. Son port, & ses vaisseaux ordinaires.

III. Son gouvernement, & sa justice.

IV. État de la ville, tel qu'il est à présent.

V. Son revenu.

VI. Ses Mosquées, & ses Cimetières.

VII. Ville de Rabat, proche de Salé.

SI l'Antiquité donne du lustre à une ville, & la rend recommandable, celle de Salé doit bien prendre part à cette gloire, puis que Ptolémée & Plin auteur anciens & célèbres, en font mention, sous le nom de Sala, où la révolution des temps a seulement changé un a en é, qui fait peu de différence de l'un à l'autre.

Cette ville de l'ancien domaine du Royaume de Fez, uni il y a déjà longtemps à celui de Maroc, d'où elle n'est éloignée, que d'environ trente lieues, est néanmoins grandement fertile en blé, & en bétail, particulièrement en volaille ; qui s'y donne à si bon marché, que les perdrix & les poules n'y valent que deux sols la pièce. Depuis que les Maurisques s'y sont habitués, ils l'on embellie de plusieurs jardins, peuplés de quantité d'arbres portant du coton, dont ils font des toiles extrêmement

déliées, qu'ils appellent cotonnines, que les Turcs & ceux de Barbarie font servir à leur usage, au lieu d'autre toile de lin & de chanvre. Cette ville a été autrefois fort grande, comme il se voit encore aujourd'hui par les mesures qui sont restées de ses anciennes murailles : mais elle est à présent petite, quoique forte néanmoins, & bien munie d'artillerie, outre que les Andalous & les Maurisques qui s'en sont rendus maîtres, y font toujours bonne garde, de peur de quelque surprise.

Son port est petit, & n'est qu'un havre de barre que fait le fleuve BURAGRAH, autrement dit REBATA, fort large ; mais peu profond, n'ayant pas plus d'un pied & demi d'eau, & qui bat un côté de la muraille de la ville ; il est vrai qu'étant sur la mer océane, le flux & le reflux qui y entre à certaines heures, lui donnent jusqu'à XI ou XII pieds d'eau, & alors ceux qui sont dans les vaisseaux, font voile en ce port ; mais jusqu'à ce temps là, il faut nécessairement qu'ils demeurent à l'embouchure de cette rivière, se déchargeant dans la mer, ce que l'on appelle LA BARRE DE SALÉ. Ainsi le peu de fonds de ce havre, fait que les corsaires ne se servent guère que de vaisseaux légers, comme de caraques, de pinques, & de polacres. Que s'ils perdent d'un côté, pour n'avoir pas des vaisseaux si forts que ceux d'Alger & de Tunis ; ils gagnent aussi de l'autre, en ce qu'étant plus vites & plus légers, ils en donnent mieux la chasse. Ils augmentent tous les jours le nombre des vaisseaux de course de cette sorte, & en ont aujourd'hui plus de trente ; au lieu qu'il n'y a pas plus de quinze ans qu'ils n'en avaient en tout que huit ou dix. Depuis que les Andalous se sont là établis, ils ont bâtis pour la garde de ce havre une forte tour, où ils ont mis plusieurs pièces de canon toutes de fonte.

Quant à leur gouvernement, il est en forme de République, ou d'État populaire, où les seuls Maurisques & Andalous ont voix au Divan, & y concluent en Souverains.

Ils élisent tous les ans, à savoir au mois de mai, deux sortes de gouverneurs, qu'ils appellent ALCAÏDES, ou CAJAS ; l'un de la ville, & l'autre de l'Alcassave, ou du château, lesquels jugent souverainement, assistés de quatre ou cinq Alcaïdes des années précédentes, & n'ont connaissance que des choses qui regardent le fait de la guerre & de l'État. Pour ce qui est de la justice ordinaire, tant civile que criminelle, ils en donnent les Cadis ; et comme ils sont originaires d'Espagne, ils en observent encore presque toutes les coutumes & les lois. Car ils ont des hommes parmi eux, tels que nos Procureurs & nos Postulants, qui sollicitent & défendent le droit des Parties. Ils font des écritures aussi, bien que fort

peu ; ce qui ne s'observe aucunement en tout le reste de la Barbarie, comme nous dirons ailleurs.

La ville est assez bien peuplée de Maures, de Turcs naturels, & de renégats, sans que les uns ni les autres puissent avoir charge dans le Divan, non plus que dans la ville, de peur que s'y rendant trop absolus, ils n'en chassent les Andalous. Tellement que tout ce qu'ils peuvent espérer, c'est d'être Raïs ou Capitaines de vaisseaux de course.

Le revenu de Salé n'est pas grand. Il consiste en la douane des marchandises qui y entrent & sortent, & en celles qui s'y fabriquent & s'y vendent ; comme aussi en ce qu'ils tirent des prises que font les corsaires, dont ils payent dix pour cent à leurs receveurs, qu'ils appellent Écrivains, qui sont élus par le Divan, devant lequel ils rendent leurs comptes de trois en trois mois.

Il y a plusieurs belles mosquées dans la ville, tout à l'entour de laquelle sont leurs cimetières. Ils font tous profession de Mahométisme, hommes & femmes, & sont vêtus à Turque, comme ceux des autres Villes de Barbarie.

Tout à l'opposite de Salé, n'y ayant que le fleuve de BURAGRAH entre deux, est la ville de Rabat, que l'on tient avoir été puissante autrefois, & de fort grande étendue ; mais elle est à présent en piteux état, & assez mal peuplée de Maures & d'Arabes, qui sont toujours en prise & en querelle avec ceux de Salé, pour ce qu'étant fidèles à l'Empereur de Maroc, leur légitime Seigneur, ils ne veulent point reconnaître les Andalous, ni ceux de leur parti, les tenant tous pour rebelles.

DE QUELQUES TRAITÉS
 AVEC LES CORSAIRES DE SALÉ,
 TOUCHANT LA PAIX ET LE COMMERCE
 libre pour les Français, & pour les Anglais

CHAPITRE III.

I. Traité avec les habitants de Salé.

II. Éloge de Louis Treizième.

III. Embarquement des sieurs de Rasily, du Chalard, & de Palot.

IV. Judicieuse remontrance de l'Alcaïde Ceron, aux Principaux de Salé.

V. Articles & Capitulation avec ceux de Salé.

VI. Armement de quelques vaisseaux du Roi de la Grande Bretagne, pour retirer les Anglais captifs de la ville de Salé.

VII. Rachat de quarante & un esclaves Français fait à Salé, par les Religieux de l'Ordre de la Sainte Trinité, dits vulgairement les Mathurins.

I.

Traité avec les habitants de Salé.

L'ON remarque de l'Empereur Caligula, qu'il prenait quelquefois la cotte d'armes d'Alexandre, & la massue d'Hercule, dont il s'escrimait en l'air, pour témoigner par là sa prétendue valeur à des ennemis imaginaires. Mais notre invincible Monarque Louis XIII s'est bien servi d'une autre façon de

cette massue, qu'il a prise pour la devise avec ces mots latins, *ERIT HÆC QUOQUE COGNITA MONSTRIS*. Par elle avec autant de courage que cet héros infatigable que l'antiquité vante si fort, il a dompté tous les monstres que la rébellion des mauvais sujets, & la malice des ennemis de sa Couronne, avaient fait naître dans ses États ; a quoi ce grand Prince n'eut pas plutôt mis remède, & coupé toutes les têtes de cette hydre, qu'ayant appris que l'Afrique, qui a toujours produit une pareille engeance de monstres, en avait suscité de très dangereux ; à savoir les corsaires de Barbarie, qui par leurs courses continuelles, rompaient le commerce de ses sujets, il y voulut donner ordre, & n'attendre pas que ce mal contagieux allait plus avant.

Il fit donc armer une escadre de trois vaisseaux de guerre, l'un appelé la Licorne, où commandait le sieur Chevalier de Rasily, amiral de cette flotte, & l'autre la Renommée, où était le sieur du Chalendar, Vice-amiral, & le sieur Palot était au troisième. Ces armements s'étant fait sous la charge de Monseigneur l'Éminentissime Cardinal Duc de Richelieu, Grand Maître, Chef & Surintendant général de la navigation, & du commerce de France, tous trois par l'ordre exprès de sa Majesté, levèrent les ancres le vingt-deuxième de juin, en l'an 1630, & partirent de la rade de St. Martin de Ré, lieu que la chasse qui s'y était un peu auparavant donnée aux Anglais, avait rendu remarquable. En cette navigation, ils prirent la route de Barbarie, & arrivèrent à la rade de Salé, le vingt-troisième jour de juillet. Ils y mouillèrent l'ancre d'abord, & se firent maîtres d'un navire de la même ville. Ensuite de quoi à quelques jours de là, ils donnèrent encore la chasse à deux autres vaisseaux de la même ville, qui ne leur échappèrent non plus que le premier, si bien qu'ils grossirent leur flotte, & de navires, & de butin.

Cet heureux succès ayant mis en alarme ces Barbares, leur fit chercher le moyen de surprendre notre flotte. Car ils se persuadaient qu'ayant en leur port dix-sept vaisseaux tous bien armés, le plus grand nombre l'emportait ; et qu'ainsi ils leur donneraient facilement la chasse, ou du moins leur feraient lever l'ancre, pour laisser libre leur havre, où rien ne pouvait entre alors, ni en sortir non plus, si nos gens ne le voulaient. Mais ayant considéré le bon ordre qu'ils tenaient, & qu'ils avaient à faire à des Français, dont ils connaissaient de longtemps, & le courage & l'adresse, ils n'osèrent hasarder cette entreprise.

Cependant se voyant ainsi pressés, après diverses résolutions qui ne faisaient que leur donner de nouvelles craintes, ils n'en trouvèrent point

de meilleure, que de ravalier un peu leur humeur altère, farouche, & barbare, en s'humiliant à ce point, que de chercher les moyens d'en venir à un accommodement. Ils employèrent à cela un de leurs Alcaïdes & Gouverneurs, nommé Ceron, homme de crédit & d'autorité parmi eux : et à vrai dire, il travailla puissamment à les faire résoudre à s'accommoder avec nous ; leur remontrant pour les persuader, quantité de choses qui lui semblaient très considérables, & que j'ai jugé à propos de rapporter ici, comme autant de points qui sont honorables & glorieux à la France.

Qu'en l'état où leur ville se trouvait réduite, les voies de la douceur étaient préférables à tous autres moyens.

Qu'ils tireraient bien plus davantage de l'amitié des Français, qu'ils n'auraient de satisfaction de leur propre animosité.

Qu'il était nécessaire de s'allier avec eux, afin qu'à l'avenir, le commerce fût mutuel entre les uns & les autres.

Qu'en leur ouvrant les portes de leur ville, ils s'ouvriraient à eux-mêmes celle de leur assurance.

Qu'il fallait avoir égard au bien de toute la communauté, pour lequel il importait grandement que les particuliers pussent négocier sans crainte, & sans courir fortune, ni de leurs moyens, ni de leur vie.

Que tandis qu'ils seraient mal avec les Français, cette liberté leur serait ôtée ; au lieu que s'ils se mettaient bien avec eux, cette union réciproque leur rendrait libre l'entrée & la sortie de leur port, & pareillement de toutes les villes maritimes de France ; qu'à l'égal de cette paix, ils ne sauraient rien faire, ni de plus utile à leur communauté, ni de plus dommageable à ceux qui leur en voulaient.

Que le secours qu'ils pourraient tirer des Français, ôterait à leurs ennemis l'envie de les attaquer à l'avenir, ou affaiblirait à tout le moins les efforts de leur puissance.

Qu'on ne pouvait mettre en doute que les Français ne fussent extrêmement courageux, & toujours prompts à secourir leurs alliés au besoin.

Qu'eux-mêmes n'avaient que trop éprouvé, à leurs dépens, ce que pouvaient ceux de cette Nation, qui leur avaient pris beaucoup de leurs vaisseaux.

Et finalement, qu'ils étaient à la veille de faire des pertes bien plus notables, s'ils refusaient de suivre le conseil qu'il leur donnait ; qu'au reste ce qu'il en disait, n'était, ni par lâcheté, ni par crainte, ni moins encore pour aucun intérêt particulier ; mais pour le seul zèle de la vérité, & de l'affection qu'il avait toujours témoigné au bien, & au service de

la ville, & de ses citoyens.

C'étaient les raisons que leur proposait cet homme judicieux, & trop retenu pour un corsaire, qui néanmoins avait de la peine à les leur faire goûter ; tant il leur fâchait de se voir réduits à ce point-là. Possible aussi n'y fussent-ils jamais venus, n'eût été l'accident qui survint en même temps, par le moyen duquel, ils se rangèrent enfin à ce devoir. Car étant arrivé que plusieurs vaisseaux de pirates de cette même ville de Salé, qui retournaient de leurs courses ordinaires, trouvèrent les nôtres à la rade, ils furent si fort surpris de les voir en si bon ordre, qu'il leur sembla plus à propos de faire retraite que de les attaquer. Le vent leur étant donc favorable, ils gagnèrent promptement le port, & n'y purent toutefois entrer si vite, qu'ils ne portassent des marques de la valeur des nôtres. Car ils leur tirèrent si à point quelques volées de canon, qu'ils tuèrent un Raïs, ou un Capitaine du meilleur de leurs vaisseaux, & blessèrent cinq de leurs soldats. Tellement qu'une si fâcheuse nouvelle étant venue à ceux de la ville, leur abattit le courage, & les fit résoudre à demander la paix aux nôtres, qui se fit aux conditions suivantes.

V.

Articles & Capitulations avec ceux de Salé.

LE très illustre Commandeur de Rasily, premier Capitaine de l'Amirauté de France, chef d'escadre des vaisseaux du Roi très Chrétien, en la Province de Bretagne, & l'Amiral de la flotte qui est à présent à l'ancre, à la rade de Salé, & Monsieur du Challard, Gouverneur de Cordouan, & Vice-amiral de la dite flotte, sous la charge de Monseigneur l'Éminentissime Cardinal Duc de Richelieu, Grand Maître, Chef & surintendant Général de la Navigation & du Commerce de France, au nom du très puissant, très chrétien, & Invincible Roi de France & de Navarre Louis XIII & en vertu de la Commission de sa Majesté, donnée au sieur de Rasily d'une part ; et les illustres Ahmet Ben Ali Bexel, Abdallah Ben Ali Caleris, Capitaines & Gouverneurs de la ville & château de Salé, & autres lieux de leur Jurisdiction, pour la Majesté de Muley Busmagnan Abdelmelec, Empereur de Maroc, Roi de Fez, Sus, & Rafles, Seigneur de la Province de Dara

& Guinée, & grand Chérif de Mahomet d'autre part ; pour eux, & au nom des habitants de la dite ville & château de Salé, & du consentement des sieurs de leur Divan & assemblée, ont dit :

Comme ainsi soit qu'anciennement entre les Royaumes de France & d'Afrique y aurait eu bonne paix & amitié, laquelle depuis peu pour certaines causes & occasions qui à divers temps se sont offertes, aurait été interrompue ; à présent du conseil & consentement réciproque des Parties, pour remédier en quelque façon aux pertes & dommages causés par la guerre survenue entre ces deux Nations, & pour obvier à ceux qui à l'avenir pourraient s'ensuivre, ont été accordées, établies, & arrêtées les trêves & capitulations suivantes, pour le temps & terme de deux ans, à compter depuis le jour & date des présentes.

I. Que si quelques vaisseaux du port de Salé, ont pris aucuns navires Français, depuis le troisième d'août dernier, jusqu'au vingt-quatrième du même mois, les habitants de la dite ville, seront obligés de les rendre & restituer, avec les marchandises & personnes qui étaient dans ces vaisseaux, lors de leurs prises, sans que rien en soit soustrait ; & ce conformément à l'acte qui au même jour en fut fait au Divan, à la réquisition du Capitaine du Pré Hilary, sans que les Propriétaires des vaisseaux de Salé, y puissent demander ou prétendre droit quelconque ; auxquelles conditions seront pareillement tenus & obligés, & les exécuteront de point en point les vaisseaux de sa Majesté très chrétienne, & tous les sujets du Royaume de France.

II. Que durant le temps & espace de deux années, pendant lesquelles la dite trêve doit durer, nulle armée ni vaisseaux du Roi de France, ou sujets d'icelui, ne pourront faire la guerre, ou exercer acte d'hostilité contre la dite ville & château de Salé, habitants, ou lieux de sa juridiction, non pas même contre aucun vaisseau qui sera reconnu être du dit port, lequel il ne sera loisible de molester en lieu ou façon quelconque, ni lui ôter par force aucune chose, soit captifs ou reniés sur mer & sur terre.

III. Que les vaisseaux de sa majesté très chrétienne, & de tous ses sujets, pourront venir au port de Salé en toute assurance, entre dans la barre, se pourvoir de tout ce qui leur sera nécessaire, soit vivres, ou autres provisions, qui leur sera délivrés, à prix modéré, & se retirer quand bon leur semblera, sans que personne les offense, ou leur donne empêchement.

IV. Pareillement, que les marchands du Royaume de France pourront librement & sans danger, venir au port de Salé, avec leurs navires & marchandises, & y négocier avec toute sûreté & satisfaction, comme en terres d'amis, en payant les droits accoutumés ; et s'il arrivait (ce qu'à

Dieu ne plaise) que les dits vaisseaux vinssent échouer sur cette barre, à l'entrée ou sortie du dit port de Salé, ou donner de travers les côtes de sa juridiction, les habitants du dit lieu seront obligés de leur prêter secours & assistance pour eux sauver, & mettre en assurance les marchandises, personnes, & munitions, & toutes autres choses à iceux vaisseaux appartenantes, sans prendre aucun droit. Et le même obligation auront les sujets de sa Majesté très Chrétienne en ses ports & côtes, envers les vaisseaux du dit port de Salé.

V. Que si quelques vaisseaux d'Alger, Tunis, ou quelque autre part que ce soit, amènent au port de Salé de Français chrétiens, ou leurs marchandises, & les mettent en vente, ou désirent les aliéner aux habitants du dit lieu, ils seront obligés de l'empêcher, & ne point consentir à la vente.

Et si par autre voie quelque Français était conduit, ou par mer ou par terre, dans le dit lieu de Salé, on sera tenu de lui donner passage, le renvoyant en France sur quelque vaisseau, pourvu qu'il ne soit point des ennemis.

VI. Que si les vaisseaux du dit port de Salé prennent quelqu'un des vaisseaux ennemis, & que dans icelui ils se trouve quelque Français Regnicole du dit Royaume, ceux du lieu seront obligés de lui donner liberté, & lui rendre toutes les marchandises qu'il vérifiera lui appartenir.

VII. Que dorénavant en la dite ville & château de Salé, il y aura un Consul de la nation Française, à la nomination de Monseigneur l'Éminentissime Cardinal Duc de Richelieu ; lequel Consul jouira des libertés & prééminences desquelles ont accoutumé de jouir les autres Consuls Français ; et aura le dit Consul libre exercice de la Religion Catholique, Apostolique & Romaine, avec tous ceux de sa nation. En outre sera le dit Consul tenu de poursuivre à ses dépens les procès qui seront intentés entre les vaisseaux de France, & du Port de Salé, jusqu'à fin de cause ; et la même obligation aura celui qui de la part du dit lieu de Salé, fera résidence au Royaume de France.

VIII. Que si quelque vaisseau du Royaume de France porte des marchandises appartenantes aux ennemis de Salé, elles seront perdues toutes & toutes les fois qu'elles viendront au pouvoir de ceux du dit lieu, lesquels seront seulement obligés de laisser libres les Français & Regnicoles de France, avec leurs marchandises, & leur rendre leurs navires, en payant toutefois le fret ; ce que pareillement garderont les Français, à l'endroit des vaisseaux de Salé.

IX. Que tous les vaisseaux du port de Salé, tant de guerre, que

marchands, ayant commission ou licence du Divan, pourront aller en toutes les îles & ports du Royaume de France, & ses seigneuries, & là se pourvoir de toutes sortes de vivres & autres choses nécessaires, qui leur seront données à prix modéré, & les marchands pourront vendre & acheter les marchandises que bon leur semblera, comme il se fait en terre d'amis, sans que personne les moleste, ou leur fasse empêchement, après qu'ils auront payé les droits & coutumes.

X. Qu'aucun vaisseau de ceux de Salé ne pourra prendre aucun vaisseau ennemi dans les ports & rades de France.

XI. Que si les vaisseaux du lieu de Salé ont pris quelques vaisseaux Français depuis le quatrième d'août dernier (auquel jour les otages furent rendus de part & d'autre, & cessa l'effet des trêves) jusqu'à aujourd'hui troisième de septembre, les prises seront déclarées réciproquement bien faites ; mais que ce qui prendra depuis le troisième de septembre, jusqu'à la fin de la trêve, laquelle doit durer deux ans, sera rendu & restitué en la forme sus mentionnée en la capitulation : ce qui s'effectuera de part & d'autre.

XII. Que sa Majesté très chrétienne sera suppliée de commander, que les Andalous & Maures pris dans la patache de Raïs, soient rendus & mis en liberté.

Ainsi ont été capitulés & conclus les articles de cette trêve, durant laquelle, si pour le bien & la commodité des deux parties, ils s'offre quelque chose qui n'ait pas été assez bien spécifiée ci-dessus ; elle sera deuxièmement représentée, reçue, & accomplie ; promettant les dites parties de tenir pour ferme stable & inviolable tout ce que dessus, sans que personne y contreviennent en aucun temps, ni en aucune manière, & pour quelque occasion que ce soit. Voulant au contraire que les Raïs & Capitaines, ou autres qui seront convaincus d'y avoir contrevenu, soient rigoureusement châtiés : car ainsi l'ont promis, accordé, & signé les dites parties au château & rade de Salé, le troisième du mois de septembre 1630.

Ensuite de ce Traité fut faite une publication dans la ville de Salé, de la part du Divan, portant commandement à tous leurs habitants & autres leurs sujets, de déclarer & amener tous les captifs Français, & les mettre en liberté, avec menace aux contrevenants d'être recherchés & punis. Ce qui fut ainsi exécuté, moyennant une assez bonne somme, & toutefois raisonnable, qui fut payée pour le rachat des dits esclaves que l'on ramena en France : et le douzième d'octobre, les dits sieurs de Rasily & du Challard, ayant levé l'ancre & quitté les côtes d'Afrique, firent voile en France, pour y rendre compte à sa Majesté de leur voyage & commission.

VI.

Armement de quelques vaisseaux du Roi de la Grande Bretagne pour retirer les Anglais captifs de la ville de Salé.

LES grandes pertes & dommages que les Anglais avaient reçus sur mer depuis longtemps par les corsaires de Salé, les obligea d'armer contre ces Barbares & insignes voleurs, comme avaient déjà fait auparavant quelques autres Princes chrétiens.

Pour cet effet le Roi de la Grande Bretagne fit équiper en janvier, l'an 1637, une flotte de six grands vaisseaux, avec quelques navires & barques. Elle fit voile de Cathan le quatrième de février au dit an, & passant à la point à la pointe de Midi, que l'on nomme le Léopard de Cornouaille, elle y séjourna jusqu'au quatrième de mars, d'où elle partit, & après avoir vogué vingt & un jour, arriva à la côte d'Afrique, à la vue de Salé, où elle mouilla l'ancre le vingt-cinquième du même mois.

Et parce que, pour venir à une heureuse fin de son entreprise, il fallait mettre bon ordre que rien n'entrât ni, ne sortît du havre de Salé ; ce fut aussi à quoi prit bien garde l'Amiral de cette flotte Guillaume Rainsbourg, qui au même temps donna son poste à chacun de ses vaisseaux.

C'est Barbares bien étonnés de voir leur ville ainsi assiégée par mer, jugèrent bien que l'issue ne leur en pouvait être que désavantageuse. Chacun de part & d'autre se met sur ses gardes, & le lendemain qui était le vingt-sixième, l'Amiral Rainsbourg envoya au Gouverneur de Salé, une lettre, dont le sommaire était, qu'il venait exprès de la part du Roi de la Grande Bretagne, pour retirer tous les Anglais, & autres chrétiens esclaves qui étaient à Salé, & en toute l'étendue de son Gouvernement, voir même tous ceux qui pouvaient avoir été vendus en Alger, & autres lieux de Brabarie, par ceux de Salé, comme aussi lui faire rendre tous les vaisseaux, biens, & équipages que ces corsaires avaient pris sur eux, & que si en bref il ne leur en faisait raison, il avait assez de force pour les y contraindre.

Ces nouvelles divulguées à Salé, y mirent bien fort l'alarme, combien que ce Gouverneur quelque temps auparavant, sur le bruit de cette

flotte, dont il était menacé, eût dit hautement que toutes les puissances des Princes chrétiens n'étaient pas suffisantes de lui faire peur. Il ne fait point de réponse, & par son silence, l'Amiral Anglais jugeant qu'il ne parlerait non plus qu'il ne s'y vît contraint, le fait attaquer par sa flotte.

Cependant quelques esclaves chrétiens sortent de la ville, & se mettant à nage, abordent ces vaisseaux Anglais, où ils se sauvent, donnant avis que si cette flotte ne fut alors à bonne heure arrivée à Salé, ceux de cette ville étaient en résolution d'envoyer en bref, leurs vaisseaux de course, dont ils avaient mandé tous les Raïs & Capitaines, pour aller faire une descente aux côtes d'Angleterre & d'Irlande, & là enlever hommes, femmes & enfants, ainsi qu'avaient fait ceux d'Alger, il y avait déjà quelques temps, ayant avec eux plusieurs renégats du Pays, qui en savaient les adresses & avenues.

Et combien que les vaisseaux de cette flotte veillassent soigneusement à bien garder chacun son poste, si ne purent-ils empêcher (parce que la marée était haute) qu'un vaisseau de course de ces Barbares lequel revenait d'Alger, n'entrât dans ce havre assiégé ; mais après avoir été presque tout percé de coups de canon, & y fut enfin coulé à fonds par deux vaisseaux de cette flotte qui avaient ancré près du château, autrement dit l'Alcassave, d'où fut tiré sur eux quantité de coups de canon, & qui se défendissent aussi si bien contre le château & la ville, qu'ils les endommagèrent fort, & y tuèrent beaucoup de monde, ce qui se passa ainsi le vingt-septième du même mois.

Deux jours après, qui était le vingt-neuvième, celui qui commandait à la vieille ville de Salé pour le Santon Layasse qui s'en dit aujourd'hui Roi, l'ayant usurpé depuis peu sur l'Empereur de Maroc, contre qui il était en guerre, trouvant l'occasion avantageuse contre ceux de la nouvelle ville de Salé, avec laquelle il est aussi en continuel débat, à cause que celle-ci reconnaît en quelque façon cet Empereur ; cela donc l'invita de traiter de paix avec l'Amiral Anglais qui l'accepta d'autant plus volontiers, qu'il vît que c'était l'unique moyen de ranger à la raison ceux du château, & de la nouvelle ville de Salé, qui sont ceux qui jouissent du havre, & qui se mêlent de cet infâme métier de pirate.

Comme l'on est sur la proposition de ce traité, voilà les habitants de ces deux villes (lesquelles sont séparées que par la rivière dite Buragrah qui compose le port) lesquels entrent en si grand différend les uns contre les autres, que prenant les armes, ils se combattent furieusement le long du rivage, en sorte que plusieurs y demeurent morts, outre un grand nombre de blessés. Les Anglais voulant faire paraître la bonne volonté

qu'ils avaient pour ceux-ci qui les recherchaient de paix, envoyèrent vers eux quelques chirurgiens pour assister leurs blessés, ce qui les invita encore davantage à traiter, & ce qui anima plus que jamais ceux de la neuve Salé contre la vieille ; de façon que ceux-là ayant promptement fait un pont de bateaux sur la rivière, y passèrent, comme étant en plus grand nombre & les plus forts, & les eussent alors tous défaits, si les Anglais ne les eussent obligés à quitter cette entreprise, pour se bien défendre contre eux qui les pressaient fort, & fut enfin le traité de paix conclu en cette sorte entre les Anglais, & le Santon Layasse, & ceux de l'ancienne ville de Salé ses sujets, le cinquième jour d'avril, duquel voici les articles.

I. Le Sérénissime Roi de la Grande Bretagne, promet au très excellent Santon, que sa flotte qui est maintenant à la rade de Salé, fera tous ses efforts pour empêcher par mer l'entrée & la sortie des habitants de Salé la neuve.

II. Nulle paix se fera de la part du Roi de la Grande Bretagne, sans le consentement du très excellent Santon.

III. Les sujets de l'un & l'autre Roi auront libre commerce & entrée dans tous les ports des deux partis, pour y acheter & vendre aussi librement que les propres sujets, & seront fournis pour leur argent, des vivres, de l'eau douce, & des marchandises telles qu'ils en auront affaire, sans qu'il soit permis toutefois aux navires de guerre, de se servir des ports & havres les uns des autres.

IV. Le très excellent Santon ne fera point aussi de paix avec les habitants de Salé la neuve, sans le consentement du député du Roi de la Grande Bretagne, & en cas que la ville soit prise par le dit Santon, il rendra librement, & sans aucune rançon audit député, tous les chrétiens captifs sujets du dit Roi.

V. Tous les sujets du Roi de la Grande Bretagne qui se trouveront esclaves du très excellent Santon, seront mis en liberté sans aucun rachat, & ne souffrira point qu'il en soit désormais pris aucun.

VI. En cas de la dite paix faite par le dit Santon, il fera en sorte que les captifs soient délivrés avant la paix confirmée, ensuite tous ceux qui ont été vendus en Alger, & Tunis, & fournira l'argent de leur rachat.

VII. Si quelque navire ou vaisseau marchand est jeté par la tempête aux côtes de l'un ou l'autre Roi, il sera traité en ami, & payant la peine & les frais de ceux qui auront aidé à sauver les marchandises, le propriétaire du vaisseau pourra les emporter, vendre ou en disposer comme bon lui semblera.

VIII. Leur sera permis réciproquement de transporter sans aucun

empêchement d'un lieu à autre, toutes sortes de marchandises accoutumées.

Voilà pour ce qui est de ce traité entre ces deux souverains. Or pendant le temps qui se passa durant ce traité, jusqu'au dixième d'Avril, les Anglais gardant toujours leurs portes tinrent si bien ce havre assiégé, qu'aucun vaisseau de ces corsaires n'y pût entrer ni sortir, combien que plusieurs qui retournaient de pirater, y fissent beaucoup d'efforts, & furent contraints par leur fuite d'aller prendre port ailleurs.

L'inimitié entre ces deux villes continuant plus que jamais, elles le firent bien paraître le dixième de ce même mois, quand ils recommencèrent de nouveau à se battre, où les Anglais ne purent bien alors assister leurs alliés de la vieille ville ; d'autant que leurs vaisseaux étaient trop loin à l'ancre, & ceux-ci se voyant trop faibles pour leurs ennemis, cela les invita d'envoyer prier les Anglais de les secourir en cette pressante nécessité, leur offrant même le gouvernement de leurs villes & de tous leurs forts pour s'en servir, & par ce moyen battre & assiéger par terre, aussi bien que par mer la nouvelle ville. On les reçut en leur offre, & y fut envoyé à l'instant plusieurs personnes de commandement & des canonniers qui firent si bien, secondés des Maures de l'ancien Salé, qu'en peu de jours ils brûlèrent & coulèrent à fonds tous les vaisseaux des ennemis, à la réserve de trois seulement qui furent garantis au moyen d'un rocher qui les tenait à couvert dans un coin de leur port.

Toutes ces rudes attaques, qui avaient beaucoup ruiné cette ville, avec ce que les vivres commençaient à se diminuer, jeta la discorde entre ces assiégés, dont la plupart étaient si mal contents & lassés si fort de ce siège, que la division les sépara en deux factions, dont la plus forte se saisit de leur Gouverneur qu'elle envoya prisonnier au Roi de Maroc. Mais pour cela ils ne laissaient pas de tenir si fort & se bien défendre contre les Anglais, qui firent avancer quelques-uns de leurs vaisseaux, lesquels vinrent si proche de la rade, nonobstant l'artillerie du château, qu'ils en étaient à la portée du mousquet, où ils se servirent si bien à point de leurs canons, qu'ils tuèrent plusieurs des assiégés, qui se voyant pressés, offrirent aux Anglais une partie des chrétiens esclaves ; mais comme l'on tenait bon pour les avoir tous, avec la restitution de toutes leurs prises, cela les remit en une nouvelle sédition, les uns proposant de se rendre & leur ville plutôt aux Espagnols, qui tiennent la ville de Mamoure, laquelle n'est qu'à quatre ou cinq lieues de Salé, les autres se portant fort contraires à cette proposition. Et comme ils sont en ces irrésolutions & désordres, le Roi de Maroc, écrivit à l'Amiral Anglais renvoyant dans un

vaisseau avec Robert Blake marchand & interprète de l'Ambassadeur de ce Roi, le dit Gouverneur naguère envoyé à Maroc, le remettant en son son ancien gouvernement de la neuve Salé, pourvu qu'il satisfît aux Anglais, touchant la restitution des chrétiens esclaves. Les Anglais s'étant saisis de ce Gouverneur, le menacent d'une honteuse mort digne de ses démérites. Il pratique par de belles promesses le moyen de s'en garantir, & propose de faire ce qu'il pourra pour leur faire donner contentement par les assiégés, qui dans l'extrême nécessité où ils se voyaient réduits, promettent d'obéir aux commandements du Roi de Maroc, & recevoir leur ancien Gouverneur ; puisque sa Majesté le voulait ainsi (car il avait si bien ménagé ses affaires à Maroc qu'ayant promis au Roi de lui remettre & conserver entièrement cette neuve ville de Salé, s'il pouvait retourner, que ce fut la raison pourquoi le Roi lui renvoya, au lieu de le punir pour être un des rebelles de sa Majesté).

En effet ce Gouverneur pratiqua de sorte ces assiégés, par le moyen de ses amis, & l'intelligence qu'il avait dans la ville, d'ailleurs la nécessité les pressait si fort, qu'ils envoyèrent aux Anglais onze chrétiens captifs, promettant de rendre les autres sitôt qu'ils auraient lâché & mis sur cette côte leur Gouverneur ; à quoi fut satisfait de part & d'autre, le Gouverneur : à quoi fut satisfait de part & d'autre, le Gouverneur bien reçu, à Salé & trois cent trente-neuf Anglais affranchis, & mis en liberté. Mais pour ce qui est des vaisseaux, & des biens qu'ils avaient pris, & des esclaves vendus en Alger, & ailleurs, c'est de quoi ils n'eurent point raison.

Ensuite de tout ceci la paix fut conclue entre le Roi de la Grande Bretagne, & celui de Maroc ; qui prend le titre d'Empereur, & alors l'Alcaïde de la neuve Salé, & quatre de ses principaux habitants, allèrent à Maroc assurer le Roi de leur fidélité, qu'ils firent mine de garder jusqu'à ce que le voyant mort, & son Royaume divisé, & en guerre, ils ont repris leur premier état de rébellion, & continuent leur piraterie, comme par le passé, aussi bien contre les Anglais, que contre les autres nations chrétiennes, & voilà l'assurance & le peu de fidélité qu'il y a de traiter avec ces corsaires & infidèles.

VII.

Quarante et un esclaves Français rachetés à Salé par les Religieux de l'Ordre de la Sainte Trinité, vulgairement dits les Mathurins.

PUISQUE les belles actions méritent d'être remarquées pour en perpétuer autant la mémoire à la postérité, que pour lui servir d'exemple & de motif, je fais volontiers le récit suivant, pour montrer les particularités d'une Charité éminente ensuite de quelques autres de pareil sujet rapportées ci-devant. Notre Révérendissime Père Général continuant ses soins ordinaires & très particuliers pour moyenner la Rédemption des chrétiens captifs parmi les infidèles, selon l'institution de notre Ordre, & principalement comme Français se portant avec un extrême zèle pour ceux de sa Nation, ayant fait recueillir les taxes à quoi nos Couvents de France sont cotisés tous les ans pour ce saint œuvre de Charité, jointes à quelques aumônes d'aucuns particuliers que le R. P. Claude Ralle Procureur Général de la Rédemption avait moyennés, fit partir avec sa commission le R. P. Jean Escoffié le 27 de juin, 1641, lequel étant arrivé à Marseille quelques jours après, traita pour passer en Barbarie, à la ville de Salé, comme peu auparavant il avait fait à Tunis, & combien qu'il apportât tous les soins possibles pour cette affaire, si n'en pût venir à bout qu'un longtemps après, pour les hasards & difficultés qui se rencontrèrent d'ordinaire en telle négociation, soit au passage en Barbarie à cause des Corsaires, soit pour le peu d'assurance qu'il y a de traiter avec les Turcs & tels autres infidèles.

Enfin le rachat de quarante et un captifs se fait à Salé au Royaume de Maroc, & cette fidèle troupe embarquée passe le détroit de Gibraltar, quittant l'Océan pour entrer en la mer Méditerranée, & prend port à Marseille le vingt deuxième de novembre 1642, après avoir été courue quelques jours par les pirates d'Alger, dont elle échappa plutôt par miracle, qu'autrement.

Les religieux de notre Couvent de Marseille avertis de l'arrivée de ces captifs, les viennent recevoir au port en Procession solennelle, qui de là allèrent à l'Église Cathédrale, en l'ordre & cérémonie rapportée ci-

dessus au livre premier chapitre dernier & au livre second chapitre quatrième, nombre neuvième, où je renvoie le lecteur, pour ne sembler ici user de redite, avec cette particularité seulement que ces esclaves étaient conduits deux à deux par une troupe de jeunes garçons vêtus comme l'on représente les Anges, qui tenant chacun d'eux une chaîne d'or, les menaient attachés par les bras au lieu de celles de fer dont ils étaient cruellement enchaînés en Barbarie.

Toute cette cérémonie ainsi achevée, cette fidèle troupe de rachetée accompagnée du Révérend Père Escoffié, partit le lendemain de Marseille pour Paris, passant par le Dauphiné, où à Vienne se fit encore une Procession solennelle, à savoir en l'Église & Prieuré de saint Martin, où depuis quelques années 1639 est établie une célèbre Confrérie de la Rédemption des Captifs, sur le titre de la Sainte Trinité par les soins du Révérend Père François Voisin Prieur de la dite Église, en laquelle se trouvent déjà plus de deux mille Confrères de l'un & l'autre sexe des principaux de la ville, entre autres Monseigneur l'Archevêque Messire Pierre de Villars qui a bien voulu s'en rendre le Protecteur, que des villes de Lyon, de Grenoble, de Valence, de Romans, & d'autres lieux prochains.

Le lendemain continuant leur chemin non sans grande peine à cause du mauvais temps & de la saison, ils firent telle diligence qu'ils arrivèrent à Paris le vingt-deuxième de Décembre, & furent reçus processionnellement & en belle cérémonie en l'Abbaye & porte de saint Victor par les religieux de notre Couvent des Mathurins en même ordre & compagnie déjà décrite ailleurs ci-dessus, où se trouva un concours de peuple incroyable curieux de voir une telle œuvre de Charité. Le Sermon fut fait en notre Église par le sieur Escalopié Docteur en Théologie.

Ce qui s'acheva le jour d'après par une même procession & par une pareille cérémonie qui alla à l'Église paroissiale & Royale de saint Germain de l'Auxerrois passant par devant la grande Église de notre Dame, sans y entrer, à cause qu'elle était fermée & interdite pour raison d'un meurtre qui y avait été commis le Dimanche auparavant. Là fut célébré la messe, au grand autel par nos Religieux & la Prédication faite par le Révérend Père Joseph de Morlaye Capucin, Prédicateur fort célèbre. La Procession étant de retour les Captifs furent traités, en notre Couvent, & quelques jours après renvoyés en leur pays ; auxquels le Révérend Père Procureur Général de la Rédemption, donna à chacun les habits qui leurs étaient nécessaires, & de l'argent pour les conduire avec un certificat de leur rachat, ayant tous auparavant leur départ été exhortés à la Pénitence & sainte Confession. Ce qu'ils firent le jour de Noël

avec des témoignages d'une grande dévotion s'étant tous présentés à ce sacrement pieds nus, & furent communiés par les mains de notre Révérendissime Père Général.

NOMS DE CES CAPTIFS RACHETÉS

ANDRÉ Bernie âgé de 48 ans natif de Saint Lazare, diocèse de Vannes.
 Augustin de Hartigue, âgé de 28 ans, natif de Siboul, diocèse de Bayonne.
 Bernard le Roux, âgé de 66 ans, natif de Credon, diocèse de Cornouaille.

Charles le Roux, âgé de 26 ans, natif de Bouruille, diocèse de Rouen.

Christophe de Bescoud, âgé de 27 ans, natif du bourg de Rolgof, diocèse de Léon.

Dominique de Chartre, âgé de 52 ans, natif du Cap Breton, diocèse d'Aqs.

Étienne de la Tirache, âgé de 28 ans, natif de Biarts, diocèse de Bayonne.

Florent Chardot, âgé de 26 ans, natif de Granville, diocèse de Constance.

François Bourguignon, âgé de 40 ans, natif de Champagne Mouton, diocèse de Xaintes.

Guillaume Allanic âgé de 40 ans, natif du Croisic, diocèse de Nantes.

Guillaume Retel, âgé de 31 ans, natif de Bayonne.

Jacques de Loffet, âgé de 20 ans, natif des Sables d'Olonne, diocèse de Luçon.

Jacques Sanel, âgé de 32 ans, natif du Croisic, Diocèse de Nantes.

Jacques Mahé, âgé de 38 ans, natif du Croisic, diocèse de Nantes.

Jean de Guerre, âgé 50 ans, natif du vieil Boucau, diocèse d'Aqs.

Jacques Daguerre, âgé de 24 ans, natif de Siboul diocèse de Bayonne.

Jean de Garande âgé de 35 ans, natif de Bayonne.

Jean du Mora, âgé de 53 ans, natif du Cap Breton, diocèse d'Aqs.

Jean de Bernos âgé de 33 ans, natif du bourg saint Esprit, diocèse d'Aqs.

Jean Ferrand âgé de 22 ans natif du Havre de Grâce, diocèse de Rouen.

Jean Boucher, âgé de 28 ans, natif de saint Valery en Caux, diocèse de Rouen.

Jean Ledresset, âgé de 70 ans, natif du Conquet, diocèse de Léon.

Jean Bougard, âgé de 25 ans, natif du Havre de Grâce, diocèse de Rouen.

Jean de Borde du Vivie âgé de 24 ans, natif de Bayonne.

Jean le Voisin âgé de 58 ans, natif de Vannes.

Jean Guillou âgé de 28 ans, natif de bourg sainte Marie, diocèse de Nantes.

Jean Charty, âgé de 22 ans, natif des Sables d'Olonne, diocèse de Luçon.

Jean Naudin âgé de 55 ans, natif de Brouage, diocèse de Xaintes.

Louis Golfre, âgé de 35 ans, natif de Blaye, diocèse de Bordeaux.

Luc Gros, âgé de 33 ans, natif du Havre de Grâce, diocèse de Rouen.

Martin de Hibaniette âgé de 30 ans, natif de Siboul, diocèse de Bayonne.

Mathurin Rousseau, âgé de 46 ans, natif de Saint Gilles, diocèse de Luçon.

Mathurin Intard âgé de 29 ans, natif des Sables d'Olonne, diocèse de Luçon.

Maurice Rolé Gentil homme âgé de 30 ans, Irlandais, natif de la ville & diocèse de Limeric.

Pierre Valentin âgé de 29 ans, natif de la ville & diocèse de Marseille.

Pierre de Caux, âgé de 24 ans, natif de Bucau, diocèse d'Aqs.

Pierre Brunel âgé de 60 ans, natif de Dieppe, diocèse de Rouen.

Pierre Maderan, âgé de 28 ans, natif de Saint Guedas, diocèse de vannes.

Robert l'Évêque âgé de 60 ans, natif du Havre de Grâce, diocèse de Rouen.

Simon Hecharte, âgé de 20 ans, natif de Bidard, Diocèse de Bayonne.

DU ROYAUME

DE MAROC ET DE QUELQUES PARTICULARITÉS D'ICELUI.

CHAPITRE IV

- I. Situation du Royaume de Maroc, & ses provinces.*
- II. Quand a commencé le Royaume de Maroc.*
- III. Origine du nom de Miramomolin ou Miramulmin.*
- IV. Origine des Chérifs Rois de Maroc.*
- V. Ce que c'est que la Gazua parmi ces Barbares, & infidèles.*

JE m'étais proposé de ne point traiter ici du Royaume & des villes de Maroc, & de Fez, parce que ce ne sont pas retraites ordinaires des corsaires, étant l'une & l'autre ville en terre ferme ; mais d'autant qu'il y a eu, & qu'aujourd'hui il s'y trouve encore un grand nombre de chrétiens captifs ; d'ailleurs que ces villes sont les lieux principaux des plus notables Royaumes de la Barbarie, cela m'a donné sujet en cette nouvelle édition, de leur donner place en cette histoire. Je les mets ensuite de Salé (quoique membre & ville rebelle du Roi de Maroc) d'autant que mon principal dessein est le sujet des corsaires, dont cette ville de Salé est aujourd'hui une retraite notable de ces infâmes voleurs, comme aussi cause que le Royaume de Maroc à toujours été

plus considéré & plus remarquable que celui de Fez, c'est pourquoi je commence par celui-ci, pour traiter ensuite de l'autre.

Ce Royaume tire son nom de sa ville principale qui est Maroc, & est situé en la partie plus occidentale de la Barbarie vers le mont Atlas. La mer Océane ou Atlantique lui sert de borne au Nord, & le Royaume de Fez du côté du Levant, lequel contient une bonne partie de la Mauritanie Tingitane.

Sept grandes provinces composent ce Royaume, à savoir Maroc, Sus, Gezule, Duquelle ou Ducale, Tedlete, Hcë, & Hascore, lesquelles lui fournissent de tout ce qui est nécessaire à la vie humaine.

Le Mahométisme est la Secte que professent tous ceux du pays, & en leurs façons de vie ils suivent la pratique & les coutumes des autres habitants de la Barbarie, quelques petites particularités exceptées, qui ne sont pas autrement considérables.

Pour ce qui est du Gouvernement il a toujours été monarchique, comme il est encore à présent ; mais il a été tellement agité & changé, qu'il ne se trouve guère d'État, qui ait plus souffert de guerres & troubles que celui-ci.

Son Roi est entièrement Souverain, ne relevant point de l'Empereur des Turcs, & même prend aujourd'hui le titre d'Empereur de l'Afrique, & de la Barbarie, & à son Conseil d'État, & ses officiers, tant pour le civil que pour la guerre. Il était autrefois fort puissant possédant toute la Barbarie, où sont aujourd'hui les Royaumes de Tunis, d'Alger, de Tremessan, & de Fez, mais il est réduit maintenant sous l'étendue des sept Provinces ci-dessus nommées.

Il n'y a pas encore trop longtemps, lors que le royaume de Fez, était uni avec celui-ci, & qu'ils ne reconnaissaient qu'un seul Souverain, que Muley Abdala Roi de Maroc en l'an de Salut 1561, fit une armée de deux cent mille hommes, assiégeant alors la ville de Mazagan sur les Portugais, & maintenant peut encore mettre sur pied cinquante mille combattants Maures & Arabes ses sujets.

Ce Royaume commença environ l'an 1051, au moyen d'un certain d'un certain Africain appelé Abou Terifien, ou Abin Texfin Cheikh, d'une contrée d'Afrique, & comme il était homme fort riche & d'exécution, & qu'il se vit fort en crédit parmi le peuple, cela lui donna la hardiesse & l'ambition de prendre les armes pour conquérir quelques terres, & se rendre maître & souverain, ce qu'il ménagea avec tant de dextérité, que voyant les Arabes qui possédaient presque toute la Barbarie, il envoya certains moines de sa Secte, appelés Marabouts, prêcher

contre ces usurpateurs de la Barbarie, qui soulevèrent les peuples, où alors ayant mis sur pied une forte armée d'Africains, & d'autres peuples, de la Numidie, il entra en Mauritanie Tingitane, conquit les contrées qui composent aujourd'hui le royaume de Maroc, & tint sa Cour en la ville d'Agmet, & pour se donner plus de crédit, il se fit appeler Amir ou Émir el Muminin, qui signifie Empereur & Chef des fidèles, que depuis l'on a déguisé en celui de Miramomolin ou Miramulmin.

Textfin fils, de ce premier Roi de Maroc succédant aussi bien à l'ambition de son père comme à son Royaume, porta ses armes contre le Roi de Fez, se rendit maître de ce Royaume, & passant plus avant rendit ses tributaires les Rois de Tremessan, de Tunis, & de Bougie, & de là établit son siège Royal en la ville de Maroc, qu'il fit bâtir, quoique quelques-uns assurent que son père l'avait déjà commencée, & que celui-ci l'acheva seulement, & voulut prendre le même titre que son père avait pris, à savoir ÉMIR EL MUMININ, l'Empereur des fidèles. Ainsi ce Royaume a demeuré un longtemps en cette famille, & en celle des Merins, par une longue suite des Rois, jusque environ l'an de salut 1519, que certains Chérifs s'en rendirent maîtres, & l'usurpèrent par une manière autant subtile que tyrannique & injuste que nous déduirons ci-après en peu de mots.

Dom Emmanuel Roi de Portugal l'an 1502, ayant fait de grandes conquêtes sur les Maures en la Barbarie & Afrique, en suite de Dom Jean son prédécesseur, cela donna si fort l'alarme à ces Barbares qu'ils ne manquèrent point aussitôt à se mettre en armes. Or de ce temps-là il y avait en ces quartiers un certain Cacis appelé Mahomet ben Amet homme rusé & savant es sciences naturelles, & surtout grand magicien, qu'un beau semblant de Sainteté faisait fort respecter d'un chacun, se faisant appeler chérif nom fort honoré parmi ces infidèles, qui appellent ainsi tous ceux lesquels se disent descendus de leur faux prophète Mahomet. Cet homme ambitieux au possible avait trois enfants dont le premier se nommait Abdel Quibir, l'autre Hamet, & le troisième Mahamet, & les ayant instruits es sciences où il était bien versé, & surtout en l'art de pipe-rie & de ruse, s'en servit pour seconder ses ambitieux desseins, les ayant envoyé premièrement faire un pèlerinage à la Mecque & à Médine, afin d'acquérir plus de réputation. Cela leur ayant ainsi réussi, à leur retour ils sont choisis l'un pour être précepteur des enfants du Roi de Fez, & les deux autres pour Alfaquis & Docteurs de leur Loi en un Collège à Fez : & comme pour lors les Portugais avançaient fort en leurs conquêtes sur les terres de ces Barbares, ces nouveaux Docteurs & Alfaquis obtinrent du

Roi de Fez, par l'avis de leur père, de faire publier une manière de croisade (qu'ils appellent en terme du pays la Gazua) contre les Portugais & chrétiens, le Roi leur ayant donné pour cet effet un tambour, une enseigne & vingt hommes de cheval pour les accompagner, avec les Lettres de recommandation à ses amis. Les voilà aussitôt en campagne prêchant partout & invitant les peuples à prendre les armes contre les chrétiens qui faisaient de grands progrès en leur pays. Une infinité de monde les suit, leur père est fait général de ces troupes qui était à quoi il aspirait pour acheminer son dessein ambitieux. Ils réussirent en plusieurs rencontres ; mais la mort ayant couché au tombeau de père & malicieux homme, arrêta ses conquêtes.

Ses enfants instruits des desseins de leur père, poursuivent ses entreprises & ménagent si bien leur fortune, qu'étant en grand crédit & fort puissants, ils pratiquent l'amitié de Muley Nacer Bugentuf Roi de Maroc, que les uns disent qu'ils tuèrent, & les autres qu'ils le firent empoisonner avec un gâteau, étant à la chasse. Tant y a qu'ils firent en sorte de se rendre maîtres de Maroc & petit à petit de tout le Royaume, qui fut l'an 1519.

Le Roi de Fez entendant ces nouvelles de la mort du Roi & de la prise de Maroc, par ces frères Chérifs, se résolut de leur faire la guerre, reconnaissant, alors mais trop tard, les mauvais desseins de ces ambitieux (voilés du prétexte de piété). Enfin comme ils étaient extrêmement rusés, ils surent adroitement apaiser ce Roi, lui envoyant faire hommage, & se déclarant ses tributaires & vassaux.

Cela ainsi pratiqué ces deux frères & nouveaux Rois divisèrent le Royaume entre eux, le tout par après tomba entre les mains d'un seul, les autres étant morts, & les enfants de celui-ci, ménagèrent si bien leur fortune qu'ils s'emparèrent peu de temps après du Royaume. Voilà l'origine des chérifs famille des Rois qui règnent aujourd'hui au Royaume de Maroc.

DE LA VILLE DE MAROC

CHAPITRE V.

I. Fondation & antiquité de la ville de Maroc.

II. Anciens Palais & bâtimens de la ville.

III. Trois pommes d'or enchantées à Maroc.

IV. Vingt-cinq portes autrefois à la ville de Maroc

V. Nombre des chrétiens captifs à Maroc.

VI Monnaie d'or & d'argent à Maroc

CETTE ville n'est pas des plus anciennes de la Barbarie, puisque l'on en tire l'origine & la fondation d'Abu Texfin ou Issouf Texfin son fils, qui régna environ l'an 1051, comme nous avons remarqué au chapitre précédent ; mais aussi en récompense elle est bien l'une des plus remarquables de tout le pays ; soit parce qu'elle est le séjour principal des Rois ou Empereurs de Maroc, & qu'elle donne le nom à tout le Royaume, soit encore pour plusieurs choses très considérables qu'elle contient.

Sa situation qui est en une grande campagne, ne la rend pas moins belle que la grandeur & circuit de ses murailles qui font paraître qu'elle a été encore plus grande & magnifique en plusieurs restes & vieux vestiges, de quelques anciens palais & plusieurs mosquées, & collèges ruinés par divers changements & guerres civiles du pays.

Le Palais du Roi qui s'y voit aujourd'hui est beau & grand ; mais qui n'est rien en comparaison de ce qu'il a été autrefois, quoiqu'à présent il ait encore plusieurs Cours environnées de colonnes de marbre, &

quelques jardins enrichis de plusieurs belles fontaines ; avec un parc où l'on tient plusieurs animaux sauvages.

Entre autres choses remarquables de cette ville ce sont deux grandes & anciennes mosquées, en l'une desquelles tout au haut se voient trois grosses pommes d'or que l'on tient être du poids de six cents livres, qu'une Reine de ce pays-là y fit poser, l'une sur l'autre en une grande barre de fer, avec imprécation de malédiction à quiconque les en voudrait ôter, & que par certains enchantements & sortilège elle obligea les démons à les si bien garder, que personne ne les en pût ôter, afin de perpétuer sa mémoire par cette merveille : ce qui semble bien vrai, vu qu'elles sont ainsi demeurées jusqu'à présent, quoique plusieurs Rois aient eu dessein de les ôter, pour s'en servir aux nécessités de cet État.

Cette ville a eu autrefois jusqu'à vingt-cinq portes, à chacune desquelles il y avait un Capitaine, & mille hommes de garde, qui était un témoignage de la grande puissance des Rois de Maroc : maintenant elle n'en a plus que cinq ou six ouvertes, & n'a plus ce nombre de soldats. Aussi est-elle beaucoup déchue de son ancienne splendeur & puissante, & il ne s'y voit pas ce grand nombre d'habitants qui occupaient cette grande ville ; toutefois elle se peut vanter d'être encore aujourd'hui peuplée autant que aucune autre de la Barbarie ; quoiqu'elle contienne en son pourtour plusieurs lieux vastes & qui ne sont point habités.

Elle est fort riche à cause de son trafic & de la fertilité de son terroir : les viandes y sont à un juste prix, & comme en Alger & à Salé. Dans cette ville se voit un grand nombre de Juifs lesquels y ont libre exercice de leur religion avec leurs Synagogues, mais du reste fort maltraités d'impôts & de subsides, comme en toutes les autres villes de Barbarie.

Quant aux chrétiens qui y sont esclaves, ils reçoivent le même traitement de ces Barbares que dans les villes de corsaires : l'on en a compté autrefois jusqu'à plus de cinq ou six mille, quand les Rois d'Espagne & de Portugal faisaient la guerre en ce pays-là, & après la défaite du Roi Dom Sébastien. Il y en a encore beaucoup, & ils y sont amenés de Salé, de Tétouan, & d'Alger où des marchands les viennent vendre. Comme aussi de ceux qui sont pris des villes que le Roi d'Espagne possède encore en Afrique & Barbarie, à savoir Oran, la Mamoure, le Pignon de Velez, Mazagan, Sioute ou Septe, l'Arrache & autres places.

Cette ville ne manque pas d'eau : car outre ses fontaines, elle a plusieurs petits canaux qui passent dedans lesquels sont tirés d'une rivière appelée Tensist, ou Tancifit, qui n'est qu'à une demi lieue ou environ de la ville, & a un beau & grand pont.

Dans cette ville sont deux grandes caves, qu'ils appellent Matamours, en langage franc dans lesquels l'on enferme les chrétiens captifs. Au reste cette ville a de fort belles rues, & de grandes places, où ils tiennent les marchés, qu'ils nomment le Souk ou Zouk.

Et pour ce qui est de la monnaie il y en a d'or, d'argent & de cuivre, & beaucoup différente de celle des autres villes de Barbarie, & porte aussi d'autres noms. Il y en a trois d'or qui s'appellent le Metical, lequel vaut environ cinquante ou soixante sols monnaie de France, le demi Metical qui vaut à proportion & le quart de Metical : les autres monnaies d'argent sont encore trois en nombre, le Dremessen Guebir, comme autant qui dirait un grand denier, l'autre Dremen Zegner, & le troisième appelé Feluz, laquelle monnaies ils pèsent toujours particulièrement quand il est question de payer une grande somme : car ils ont des balances exprès & jugent par le poids de ces monnaies, la somme qu'il doit y avoir.

DE QUELQUES TRAITÉS

ENTRE LES ROIS DE FRANCE ET

de Maroc, pour la liberté du Commerce.

CHAPITRE VI

I. Traité premier.

II. Articles de paix.

III. Lettre du Roi de Maroc, au Roi très chrétien.

IV. Quelques autres articles.

SA Majesté très chrétienne n'ayant point de plus forte passion, que celle de l'avancement & du commun bien de ses sujets, en a toujours recherché les moyens, quoique la nécessité de ses affaires, traversées par les ennemis de son État, ne lui ait pu encore permettre de les faire jouir entièrement des fruits de la paix, que par ses armes victorieuses il a glorieusement acquise à la France.

Considérant donc combien était nécessaire à ses peuples la liberté du commerce avec les étrangers, & que ce n'était pas assez d'en avoir traité avec les habitants de Salé, si cet accommodement n'était appuyé de l'aveu de l'autorité du Roi de Maroc, leur légitime seigneur, quoiqu'ils ne le reconnaissent qu'en apparence ; et voulant de plus retirer le reste des esclaves qui étaient dans tout le pays de Muley Abdelmelec, Roi de Maroc ; elle donna charge aux sieurs de Rasily & du Challard, qu'en traitant avec ceux de Salé, ils eussent aussi à poursuivre le même auprès de ce Prince : ce que le temps & les difficultés survenues là-dessus ne leur pouvant permettre pour lors, il fallut qu'ils fissent un autre voyage. Il leur réussit si heureusement, que par leur sage conduite ils mirent leur négociation au point où sa dite Majesté leur avait commandé de la

mettre. Car après avoir été longtemps à traiter avec le Roi de Maroc, & avoir combattu toutes les difficultés qui les traversaient en leur dessein, ils les vainquirent enfin, & firent si bien qu'ils délivrèrent cent quatre-vingts esclaves Français, qui restaient en tout ce pays-là, outre les deux cent quarante, que le même Commandeur Rasily avait rachetés l'année précédente ; et conclurent entre les deux Couronnes de France & de Maroc un traité de paix assez avantageux, & dont voici les articles :

Traduction de l'original d'Arabique des articles de la paix entre l'Empereur de Barbarie Muley el Qualid, que Dieu fasse prospérer, & les sieurs Commandeur de Rasily & du Challard ; au nom & faisant pour l'Empereur de France, suivant la Commission à eux donnée par sa Majesté très chrétienne, sous la charge de Monseigneur l'Éminentissime Cardinal de Richelieu, grand Maître, Chef, & Surintendant général de la Navigation & Commerce de France.

AU nom de Dieu très miséricordieux & très pitoyable, auquel tout le monde doit rendre compte par le commandement du très haut.

De part l'Empereur puissant & juste, successeur de la maison du Prophète Mahomet, le Roi Muley el Qualid, el Fatimi, el Hafny, el Prophetico ; Dieu veuille favoriser son Royaume, rendre ses armes toujours florissantes, & sa vie heureuse.

Assistés de la faveur de Dieu, de sa puissance, de sa main droite, & de ses bénédictions ; nous voulons que cet excellent traité, Impérial & Royal, soit fait & conclu pour le soulagement de tous les maux du passé, & la continuation de la paix à venir, que nous avons contractée avec le très haut & très puissant Empereur de France, dans la confiance & la sûreté qui se doivent garder, soit en général, soit en particulier.

A ces causes, savoir faisons à tous ceux qui liront le dit traité, & qui auront connaissance de la teneur d'icelui, que nous faisons alliance de notre très haute Couronne, avec celle de l'Empereur très chrétien, qui professe la Loi du Messie, & que nous la contractons par l'entremise de très nobles, très prudents, & très valeureux les sieurs Chevalier de Rasily, & du Challard, Amiral de la flotte envoyée par sa Majesté très chrétienne en nos côtes d'Afrique, avec pouvoir de faire signer cet accord pour & au nom du très haut & très puissant entre tous les Potentats de la chrétienté,

comme tenant le plus haut siège de valeur & de vertu, l'invincible Empereur de France & de Navarre, fils aîné de l'Église, & Protecteur du St. Siège. De quoi nous sommes contents, afin d'entretenir désormais la paix & la sûreté qui ont été ci-devant entre nos prédécesseurs & les siens ; et pareillement pour donner quelque relâche à la guerre qui s'est depuis ensuivie ; pour ôter toutes occasions de maux, de plaintes, & de dommages passés ; pour rassurer les esprits, en les mettant dans le calme ; et finalement pour faire cesser à l'avenir, & l'avenir, & l'esclavage, & le meurtre ; cette union de volontés ne pouvant être que juste, pour la conservation du commun droit des sujets de l'une & de l'autre Couronne. Après avoir donc considéré, que les conditions qui seront ci-après déclarés, ont pour fin la tranquillité, le profit & l'assurance, tant des biens que des personnes des dits sujets ; nous les avons accordés & accordons de la façon qu'elles sont comprises dans les articles suivants ;

I. Que les différends, les pertes & les dommages arrivés ci-devant, entre les sujets de l'une & l'autre Couronne, seront tenus pour nuls, & comme non venus.

II. Que tous les esclaves Français qui sont & qui viendront à Salé, à Safi, & autres endroits de nos Royaumes, seront à l'instant donnés pour libres, sans qu'on les puisse capturer à l'avenir.

III. Que les Maures ne pourront faire esclaves aucuns Français de ceux qu'on amènera dans les navires de Tunis ou d'Alger, non pas même après les avoir achetés, & qu'ils seront obligés de les rendre libres.

IV. Que tous les marchands Français qui viendront aux ports de nos Royaumes, pourront mettre à terre leurs marchandises, comme aussi vendre & acheter librement, sans payer autre droit que la dîme & le tavalit ; à quoi seront aussi obligés en France tous les marchands nos sujets, lors qu'ils y trafiqueront.

V. Que les vaisseaux des Français pourront emporter de nos ports tout ce qui leur sera nécessaire, en y prenant telle quantité de vivres que le temps pourra permettre ; & que nos sujets auront droit de faire le même dans les ports de France.

VI. Qu'en cas que la tourmente vienne à jeter sur nos côtes, & sur nos sables, quelques navires Français, aucun de nos sujets ne soit si hardi que de saisir aucune chose des dits navires, ni aucuns biens généralement quelconques ; non plus que de mettre la main sur les hommes : au contraire, il leur sera permis de retirer, & leurs vaisseaux, & leurs biens, où bon leur semblera ; et pourront les Maures en faire de même en France.

VII. Qu'on renverra libres avec leurs biens les chrétiens Français

qui seront trouvés dans quelqu'un des navires que nos sujets auront pris sur les ennemis.

VIII. Que les Français pourront établir dans nos ports, en tel lieu qu'ils aviseront, des Consuls de leur nation, afin que les intérêts des chrétiens de leur pays soient considérés comme ceux des Maures, & de tous autres, soit en leurs achats, ou ventes, & qu'ils aient de quoi être assistés, en cas qu'on leur fasse quelque tort. Que si telle chose arrive, ils s'en pourront plaindre à notre Conseil, comme c'est la coutume. Nous voulons de plus, qu'aucun de nos sujets, ne les trouble en leur Religion, & que pour en faire exercice, ils puissent avoir des prêtres qui demeurent en quelque lieu que soient établis les dits Consuls, pourvu néanmoins que ce ne soit que pour les dits Français, & que ceux des autres nations n'y soient point mêlés.

IX. Que tous les différends qui arriveront entre les chrétiens Français, soit en matière de justice, ou d'autre chose, puissent être vidés par l'Ambassadeur qui résidera en nos dits Royaumes, si ce n'est que les parties veuillent venir par devant nous pour quelque dommage reçu.

X. Que s'il arrivait que les Consuls commissent quelque délit en leurs affaires, il leur sera pardonné.

XI. Que si parmi les sujets qui sont dans nos ports, il s'en trouve quelques-uns qui soient si hardis que de n'obéir pas au présent traité de paix, contracté entre nos deux Couronnes, & de prendre quelques Français chrétiens sur mer & sur terre, ils seront rigoureusement châtiés, sans que pour cela néanmoins la paix que nous avons jurée, se puisse aucunement rompre.

XII. Que les navires de nos ennemis étant dans les ports de France, & en leur protection, les nôtres ne les en pourront tirer, & qu'il en sera de même aussi des ennemis des Français réfugiés dans nos havres.

XIII. Qu'à l'Ambassadeur de l'Empereur des Français qui viendra en notre Cour, seront rendus les mêmes respects, qu'à celui qui résidera de notre part dans la Cour de France.

XIV. Que si pour quelque différend qui pourrait arriver, ce traité de paix contracté entre nous & l'Empereur de France, venait à se rompre (ce que Dieu ne permettre) en tel cas tous les marchands qui seront dans l'un & l'autre Royaume pourront se retirer avec tous leurs biens où bon leur semblera, pendant le terme de deux mois.

XV. Que les navires des autres marchands chrétiens, quoi qu'ils ne soient pas Français, venant en nos ports & nos royaumes avec la bannière de France, y pourront traiter comme Français, ainsi qu'il se pratique en Levant, & à Constantinople.

XVI. Que le présent traité de paix sera publié dans l'étendue des Empires de Maroc & de France, afin qu'étant su, les sujets de l'une & de l'autre Couronne puissent traiter sûrement.

Les XVI articles mentionnés ci-dessus, sont pour le bien général & particulier, sans qu'il y ait rien au préjudice, ni des Maurisques, ni des Maures : car ils ont pour but le soulagement de tous, & la paix universelle, contractée ci-devant entre nos prédécesseurs de l'une & l'autre Couronne : et partant nous la concluons par le faveur des commandements de Dieu, avec la promesse d'exécuter le contenu des dits articles, sans y contrevenir en aucune sorte ; et nous obligeons à maintenir inviolable cette même paix que nous avons signée à Maroc le dix-huitième du mois de Safar, qui est le dix-septième septembre, 1631. Signé, el Qualid. Et de plus ces mots y sont écrits, *Le présent traité en langue Arabique sera nul, s'il n'est conforme à celui que nous avons signé en Français*, le Chevalier de Rasily, & du Challard, soussignés.

II.

Autres articles de paix accordés par le très haut, très puissant, très chrétien, & très auguste Louis Empereur de France, fils aîné de l'Église, & protecteur su St. Siège ; à très haut, très puissant, & très magnanime Muley el Qualid, Empereur de Maroc, en vertu du pouvoir & de la Commission de sa Majesté très chrétienne, donnée aux sieurs Commandeur de Rasily & du Challard, Amiral & Vice-amiral des vaisseaux de sa dite Majesté, à présent en la rade de Safi, sous la charge de Monseigneur l'Éminentissime Cardinal Duc de Richelieu, grand Maître, Chef, & Surintendant général de la Navigation & du Commerce de France.

PREMIÈREMENT, que tous les différends de l'une & de l'autre Couronne demeureront nuls à l'avenir.

II. Qu'aucuns Maures, ni autres sujets de l'Empereur de Maroc ne pourront être captifs en France.

III. Que sa Majesté très chrétienne emploiera sa faveur pour le rachat du Marabout nommé Sidi le Regragry, qui est à Malte, ainsi qu'il est porté par la lettre de l'Empereur de Maroc.

IV. Que sa dite Majesté n'assistera ni aidera les Espagnols contre les sujets du dit Empereur de Maroc ; et en cas qu'il les assiste, les Français qui se trouveront pris dans les armements, seront de bonne prise, comme les Espagnols.

V. Que les Français ne traiteront avec les sujets rebelles de l'Empereur de Maroc, tant que vendre que pour acheter ; & ne leur fourniront non plus, ni armes, ni munitions de guerre, ni vaisseaux, ni autre chose quelconque, à savoir à Assy Demesse, & autres.

VI. Que si l'Empereur de Maroc a besoin de munitions & de navires pour son service, il en pourra avoir de France, pourvu que ce ne soit pas contre les amis de sa Majesté très chrétienne.

VII. Qu'en France l'on ne forcera les Maures en ce qui sera de leur Religion, non plus que les Français ne le seront dans le Royaume de l'Empereur de Maroc, & sans qu'aucune justice contraigne les dits Maures.

VIII. Que sa Majesté très chrétienne donnera la liberté aux Maures qui sont dans ses galères de Marseille, & que l'Empereur de Maroc en fera de même à tous les Français qui se trouveront dans ses ports & ses Royaumes.

IX. Que s'il arrivait quelque différend entre les marchands Maures qui seront en France, l'Ambassadeur de l'Empereur de Maroc y résidant les terminera ; & que le même se fera par l'Ambassadeur ou Consul de France en Afrique.

X. Qu'en cas qu'entre les sujets de sa Majesté très chrétienne, & ceux de l'Empereur de Maroc, il y ait quelque différend à démêler, tant par mer que par terre, ou aux ports & rades de Barbarie, les Français ne pourront faire aucune prise sur les sujets du dit Empereur, & restitution leur sera faite ; ce qui s'observa aussi réciproquement en France.

XI. Que les sujets de sa Majesté très chrétienne ne pourront empêcher ni défendre qu'aucuns Anglais, ou autres nations, puissent trafiquer ni porter aucunes armes & autres choses aux sujets rebelles de l'Empereur de Maroc.

XII. Que toutes les Sentences & les jugements qui seront donnés

par les juges & officiers de l'Empereur de Maroc, entre les sujets de sa Majesté très chrétienne, & ceux du dit Empereur, seront valablement exécutés, sans qu'ils s'en puissent plaindre en France, où le même se pratiquera entre les sujets de l'Empereur de Maroc, & les Français en France.

XIII. Que tous les navires de France qui traiteront aux Royaumes & ports de l'Empereur de Maroc, ne pourront tirer des dits Royaumes de l'or monnayé, comme c'était la coutume au temps des prédécesseurs de sa dite Majesté Impériale ; mais pourront transporter toute sorte d'autre or en tibar, lingots & autre or rompu, & non monnayé ; que si on les en trouve saisis, il sera confisqué, en quelque quantité que ce soit.

XIV. Qu'en cas qu'il advienne que les ennemis de l'Empereur de Maroc amènent en France quelques-uns de ses sujets, ils seront mis en liberté, de même qu'il a été accordé par les sujets de sa Majesté très chrétienne.

XV. Que les Français ne pourront traiter de la paix avec aucun des sujets de l'Empereur de Maroc, que par son autorité, d'autant que cette paix sera publiée & exécutée par tout le Royaume de sa Majesté.

XVI. Et finalement, que les présents articles seront signés & scellés de la main & du féau des dits sieurs Commandeur de Rasily & du Challard, dont la ratification de sa Majesté très chrétienne sera envoyée dans un an à l'Empereur de Maroc. Fait à la rade de Safi, le vingt-quatrième jour du mois de septembre 1631. Signé, le Chevalier de Rasily, & du Challard.

Suivant ces articles, les dits sieurs de Rasily & du Challard établirent pour Consuls Français à Maroc, les sieurs Mazer & du Prat, tous deux Provençaux ; & à Safi le sieur Bourgaronne : joint qu'il fut mis aussi un Correspondant à Sainte Croix, par le sieur de Mazely. Toutes ces choses ainsi traitées, ils s'en retournèrent en France, & eurent de l'Empereur de Maroc la lettre suivante pour la porter au Roi.

A LA DEMEURE QUI EST DANS LES BORNES DE LA CHRÉTIENTÉ, LA PLUS CÉLÈBRE & MAGNIFIQUE ; & AU PALAIS TRÈS ÉMINENT, LE PALAIS DU TRÈS HONORABLE, TRÈS NOBLE, & TRÈS AUGUSTE EMPEREUR, LE ROI DE FRANCE & DE NAVARRE, L'EMPEREUR LOUIS XIII.

CES lettres du très haut Empereur, qui assisté de la grâce & faveur divine, est toujours heureux, rempli de victoires, & dont la Cour très illustre est pleine de grandeur & de prospérité, sont envoyées à la très haute, très noble, & très insigne dignité, de qui le Royaume dans les bornes de la chrétienté tient le nom & le rang les plus illustres ; à la dignité, dis-je, du très éminent, très noble, très célèbre Empereur, le Roi de France & de Navarre, l'Empereur Louis, fils des grands, magnifiques, célèbres, & magnanimes Empereurs, ayant souhaité gloire à Dieu, souverain Maître de toute gloire & Majesté, duquel l'Empire n'a besoin de pas un Conseiller, ni à l'aide d'aucun Prince ; les louanges duquel ne sauraient non plus être exprimées par aucune langue, pour éloquente qu'elle soit. Après avoir rendu les hommages que nous devons à notre Seigneur Mahomet, très éminent en dignité, & très riche en trésors, libérateur des hommes au jour des tempêtes du jugement, & demandé à Dieu que le peuple tant célèbre de ce Prophète lui soit agréable, qu'il lui plaise le maintenir en sa particulière protection, & que tous ceux qui l'aiment, persistent jusqu'à la fin en l'exercice des bonnes & louables actions : après avoir particulièrement fait des prières pour la prospérité de ce siège très haut, Impérial, Prophétique, très éminent, toujours assisté de Dieu, & dans lequel par le moyen de sa force invincible, le peuple élu & tous ses supports sont exaltés, sa mémoire & ses vestiges demeurant à l'éternité.

Cette lettre de notre haute Majesté a été écrite du siège de notre haute Majesté a été écrite du siège de notre Empire de Maroc, que Dieu conserve par sa grâce & bonté, & par la bonté de son apôtre, lequel ne

subsiste que par les assistances continuelles de Dieu, de qui la providence ne cessant jamais de l'assister, sert inséparablement plus à sa défense, qu'aucune autre de toutes les armes du monde : de quoi nous rendons grâces infinies à sa divine Majesté, à qui seule est le pouvoir, la force, & la puissance.

Je laisse le reste de cette belle lettre, qu'on a fidèlement traduite de la langue des Maures en la notre, qui est pleine de galimatias, comme l'on peut voir par cet échantillon : aussi est-il vrai, que la façon d'écrire de ces Maures, & de ces Barbares, n'est pas moins grossière, qu'elle est vaine & superstitieuse.

Ensuite de tout ceci, le sieur du Challard est retourné de son voyage ; & pour confirmation de la paix entre le Roi de France & celui de Maroc, & les habitants de Salé, il a apporté d'autres articles, qui sont les suivants.

IV.

Articles accordés entre le très auguste, très grand, très victorieux, & très chrétien Louis, Empereur, Roi de France & de Navarre, fils aîné de l'Église, Protecteur du St. Siège, & très haut, très magnanime, & très puissant Prince Muley el Qualid, Empereur de Maroc, Roi de Fez, de Suz, de Souden, &c.

PREMIÈREMENT, que leurs Majestés désirant relier leur amitié en bonne correspondance, avec sincère & réciproque affection, ayant été interrompue par la faute de certains mal intentionnés, dont la punition sera faite, promettent que le traité de la paix ci-devant conclue entre leurs dites Majestés, au mois de septembre, 1631, est & demeurera valablement confirmée en tous ses points & articles, sans qu'à l'avenir il y puisse être contrevenu en quelque sorte & manière que ce soit.

II. Et s'il arrivait par l'entremise d'aucuns des sujets de leurs

Majestés de contrevenir au dit traité de paix ; que sur la plainte qui leur en sera faite, les coupables seront châtiés, comme criminels rebelles, & perturbateurs du repos public ; & seront tenus du dommage des parties.

III. Que tous les Français détenus esclaves, pris & retenus depuis le traité de paix, seront présentement rendus au sieur du Challard, pour sa dite Majesté très chrétienne ; & de même les sujets du Roi de Maroc, qui lui sont envoyés par sa Majesté très chrétienne.

IV. Que les Gouverneurs & habitants des villes & forteresses de Salé, & autres sujets du Roi de Maroc, rendront tous les Français pris & retenus depuis la paix ; sans payer aucun rachat ; ce que le Roi de Maroc leur commandera très expressément par ses lettres ; et en cas de refus, sa Majesté très chrétienne se servira de ses moyens, sans que la paix d'entre leurs Majestés se puisse rompre.

V. Que les Rais & Capitaines des vaisseaux des sujets du Roi de Maroc qui trafiqueront en France, porteront passeport de sa Majesté, ou des Gouverneurs des villes & ports où ils seront équipés ; & de même tous les capitaines ou maîtres de navires qui arboreront la bannière Française, seront obligés de porter un congé de sa Majesté très chrétienne, ou de son Éminence le Cardinal Duc de Richelieu, Pair, grand Maître, Chef, & Surintendant général de la Navigation & du Commerce de France.

VI. Ne sera ni pourra être rien attenté sur les personnes & biens des Consuls de la nation Française, qui seront pourvus des dits offices par sa Majesté très chrétienne, & établis en chacune des villes & ports des Royaumes & Empire de Maroc ; ainsi en jouiront avec les privilèges, franchises, prééminences, droits & libertés appartenants & attribués aux dits Consuls, lesquels seront & assistés pour l'exercice de leur religion des Français & autres chrétiens, de gens d'Église Français, qui seront envoyés pour demeurer avec les dits Consuls en tous lieux d'Afrique.

VII. et seront les dits articles de paix, du mois de septembre 1631, publiés par toutes les villes, ports & rades des Royaumes de leurs Majestés.

Lesquels dits présents articles, seront signés au nom de sa dite Majesté très chrétienne par le sieur du Challard, Conseiller en son Conseil d'État, & Gouverneur de la tour de Cordouan, en vertu du pouvoir & commission qu'il en a du vingt-quatrième jour du mois d'octobre 1634. Signé, LOUIS. Et plus bas, par le Roi, BOUTHILIER. Scellé du grand sceau de cire jaune, sur double queue pendante. Fait à Safi, le dix-huitième jour du mois de juillet 1635.

Ces articles bien & dûment collationnés, & de même teneur que ceux que le Roi de Maroc signa de sa main écrits en Arabe, furent baillés au sieur du Challard (qui signa pareillement ceux écrits en Français, au nom du Roi très chrétien) & envoyés au dit Roi de Maroc.

En conséquence desquels articles, qui furent acceptés par les Gouverneurs & habitants de Salé, & signés de part & d'autre le premier jour de septembre 1635 ; et en vertu du présent traité de paix, le dit sieur du Challard a ramené en France, au mois de novembre dernier 1635, plusieurs esclaves.

DU ROYAUME DE FEZ

CHAPITRE VII.

I. Royaume de Fez, des plus anciens de la Barbarie.

II. Idris, premier Roi de Fez.

III. Abdul Mumin Roi de Maroc, Conquête le Royaume de Fez.

IV. La race des Mérins, envahit le Royaume de Fez.

V. Le Royaume de Fez, retourne sous la puissance du Roi de Maroc.

VI. Provinces & fertilité du Royaume de Fez.

ENTRE tous les royaumes de Barbarie, qui ont porté ce titre depuis que les Arabes se rendirent Seigneurs de cette partie de l'Afrique, celui de Fez n'est pas des derniers, puisqu'il y a sept à huit cents ans, qu'il est établi, qui fut l'an de salut 793, & de l'Hégire 185, ce qui arriva en cette sorte.

Idris arrière fils d'Ali, cousin du faux prophète Mahomet & de sa fille Fatima, se voyant poursuivi à mort par Abdala Seffec, qui au préjudice d'Ali, s'était fait déclarer Calife & légitime successeur de cette dignité, recherchait d'exterminer tous ceux de la maison d'Ali : cela obligea donc Idris de trouver assurance de sa vie, par la fuite, & étant arrivé en cette partie de la Mauritanie Tingitane, où est ce Royaume de Fez, il y fut en si grand crédit dès aussitôt que ceux du pays eurent su qu'il

était de la race & prochain parent de Mahomet, des erreurs duquel ils étaient déjà empestés, qu'ils le choisirent volontiers pour leur Seigneur, tant au temporel qu'au Spirituel, où il se rendit si agréable à tout ce peuple, qu'étant mort sans enfants, cela donna une grande tristesse à tout le pays ; mais comme l'on eut appris qu'il avait laissée enceinte une sienne esclave à qui l'intérêt des biens du monde, avait fait changer la Religion Chrétienne, pour suivre les impiétés de l'Alcoran, cela fut cause qu'ils prirent un grand soin de cette femme qui accoucha d'un fils, auquel l'on donna le même nom que portait son père, à savoir Idris, lequel aussitôt ils reconnurent pour leur Souverain, l'ayant fait nourrir soigneusement ; & à peine était-il capable de porter les armes, que faisant paraître une adresse & conduite toute extraordinaire, jointe à une grandeur de courage, cela lui acquit de sorte l'affection d'un chacun, & le mit en telle réputation, qu'avec un bonheur qui l'accompagnait en peu de temps, il se rendit maître de plusieurs contrées voisines, auxquelles ses enfants & ceux de cette race ont succédé de père en fils durant plusieurs siècles, jusqu'à ce que Abdul Mumin, Roi de Maroc, conquit ce Royaume de Fez, l'unissant à celui de Maroc.

Mais comme il n'y a rien d'assuré sur la terre, & que toutes choses semblent y être en une perpétuelle révolution, principalement en la Barbarie, le théâtre des cruautés & des plus grands changements du monde, le Royaume de Fez, reprit sa première autorité & grandeur, jusqu'à ce point qu'étant devenu vassal de celui de Maroc, il se vit par après au-dessus de celui-ci, qui fut un temps qu'il en dépendait en quelque façon & même fut possédé par quelques-uns de la maison de Fez.

Or entre autres familles qui ont régné au Royaume de Fez, les Mérins sont les plus remarquables, lesquels l'ont possédé près de trois cents ans, que le premier de cette race nommé Mérin, l'envahit par une insigne trahison en la sorte qui suit.

Ce Mérin homme d'esprit & d'exécution, se voyant en crédit & en faveur auprès du Roi de Fez, trama si bien le dessein de son ambition, qu'après la mort du Roi s'étant fait élire tuteur du fils du Roi, qui était encore fort jeune, avec le Gouvernement de l'État qui lui fut aussi donné durant cette minorité, alors se voyant le pouvoir & l'autorité en main, ce fut ce qui lui donna occasion de commencer son entreprise & jouer au Roi dépouillé, & pour cet effet il ôta des charges & hautes dignités du Royaume tous ceux qu'il jugea ne lui pas être favorable en son dessein, & subrogeant en leurs places tous ses confidents, au même temps il fit courir un bruit que le petit Prince était malade, & apprenant la bonne volonté que le

peuple avait pour lui de le déclarer leur Roi, advenant la mort de ce jeune Prince leur Seigneur, il ne mit guerre à le faire mourir, témoignant en apparence avoir un extrême regret de cette mort, pour ôter le soupçon que ce fut lui qui était l'auteur comme il l'était en effet, & pour ne perdre l'affection qu'il avait acquise de ce peuple.

Enfin il se maintint de sorte qu'il régna par après paisiblement & tous ceux de cette race près de trois cents ans jusqu'à ce que Dieu vengeur des iniquités, permit que cette race qui s'était rendue maîtresse de cette Couronne par une notable trahison, la perdît aussi tout de même par la perfidie de deux traîtres, à savoir les chérifs, qui après avoir envahi l'État de Maroc (comme nous avons remarqué amplement ci-dessus) se rendirent encore tout de même Seigneurs du Royaume de Fez, l'an 1550, ayant assiégé la ville de Fez, & le Roi dernier des Mérins homme lâche de courage, s'étant rendu honteusement au Chérif Roi de Maroc, qui depuis en a toujours dépendu, & a été uni à celui-ci, ce Royaume de Fez ayant enfin été aussi lâchement perdu par le dernier des Mérins, comme le premier de cette race l'avait cruellement & tyranniquement usurpé.

Ce Royaume est en la partie de la Mauritanie Tingitane qui tire plus vers le Levant, & se termine vers ce côté-là, près le Royaume de Tremessan, uni maintenant à celui d'Alger.

Il s'étend le long de l'Océan Atlantique, jusqu'à la ville d'Azamor, qui le sépare du Royaume de Maroc, commençant au Cap Spartel qui joint le détroit de Gibraltar, & continue depuis ce détroit le long de la mer Méditerranée, jusqu'auprès de la ville de Jaffarin ou Zaffaran. L'on le distingue en sept Provinces à savoir Temesne, Elbabar, Fez, Garet, Errif, Azgar, & Elchaüs.

Ce pays est fort fertile en grains, en légumes & en fruits, & porte du coton & des cannes à sucre, miel, & cire ; mais a des bois où se trouve quantité de Lions, & de Tigres ; comme aussi il abonde en échange en quantité de gibier ; et pour ce qui est du bétail, il n'y a point de lieu en toute la Barbarie, où il s'en voie tant d'où vient que les cuirs y sont à vil prix.

Tout ce Royaume fait profession du Mahométisme, comme tout le reste de la Barbarie. Je réserve les autres particularités de cet État pour le chapitre suivant parlant des villes de Fez ancienne & nouvelle.

DE LA VILLE DE FEZ, ET DE SES PARTICULARITÉS

CHAPITRE VIII.

- I. Origine du nom de Fez.*
- II. La ville de Fez, fort considérable pour ses écoles, & ses édifices.*
- III. Mosquée fort grande à Fez, & des plus riches de toute la Barbarie.*
- IV. Grand nombre de chrétiens captifs de Fez.*

LA ville de Fez, a tant de choses dignes d'être considérées, qu'elle tient rang des plus notables non seulement de la Barbarie ; mais encore de tout le monde. Quelques-uns estiment qu'elle porte le nom à cause d'une petite rivière, qui passe au-dedans appelée Fez, au lieu même où Idris la bâtit, combien que tous ne conviennent pas en ce point : car il y en a qui veulent qu'elle soit de beaucoup plus ancienne, & que les Romains, en aient jeté les premiers fondements, quand ils possédaient l'Afrique. Quoiqu'il en soit, elle est fort belle & très grande, y comprenant la nouvelle ville, que l'on appelle Fez la neuve, l'une & l'autre ont de belles rues fort larges (contre l'ordinaire des autres villes de Barbarie, qui sont fort étroites) les maisons y sont bien bâties & font voir la curiosité & les richesses de ses habitants, lesquels s'adonnent fort au trafic, pour raison de quoi de quoi dans la vieille ville il y a un enclos très grand environné de bonnes murailles, avec plusieurs belles issues qui est la

demeure des principaux marchands où ils ont leurs magasins & leurs boutiques, ce qui rend cette ville des plus peuplées qui se voient point en toute l'Afrique, & la Barbarie.

A quoi contribue beaucoup la fertilité du terroir & la Cour du Roi de Fez, lequel y a toujours fait son séjour en un fort grand Palais qui est dans Fez, la neuve. D'ailleurs que les anciens Rois ont toujours été fort curieux de l'embellir & de la rendre recommandable, non seulement par le trafic ; mais encore pour un grand nombre de savants hommes qui y enseignaient en divers collèges & écoles qu'il y a. aussi est-ce comme l'Académie de toute la Barbarie, où sont plusieurs Alfaquis & Docteurs de l'Alcoran, qui y interprètent ce Livre, outre quelques autres maîtres qui y tiennent les petites écoles, & quelques-uns qui y enseignent les Sciences de Mathématique & de Médecine, quoique d'une manière assez obscure, & qui ne tient rien de ces sciences & de la manière de les enseigner qui est pratiquée dans les écoles des chrétiens.

Cette ville aujourd'hui n'a plus tant de vogue, & n'est plus si fameuse, tant en ses écoles, qu'en son trafic, comme elle a été, à cause des Guerres qui ont travaillé ce pays.

Une infinité de bâtiments fort beaux & grands donnent un grand éclat à cette ville, tels que sont plusieurs riches hôpitaux, hôtelleries, Étuves, Bains, Écoles, & Mosquées, entre lesquelles il y en a une qui a plus d'un quart de lieue de circuit : ce qui semble presque incroyable ; mais ce qu'il sera facile de se persuader, si l'on considère qu'elle a plusieurs petits magasins, & comme petites voûtes tout autour, qui y sont faites exprès pour plusieurs choses nécessaires à la Mosquée, soit pour les fontaines où les Turcs & Maures, se vont purifier avant que faire leur Sala & prières, soit pour y mettre leurs souliers, quand ils entrent en la Mosquée, soit encore pour y mettre les huiles qui sont nécessaires pour l'entretien des lampes, dont il y en a jusqu'au nombre de neuf cents, lesquelles y brûlent tous les jours, la plupart desquelles sont faites de la dépouille des cloches des Églises que ces infidèles ont pris en Espagne, quand ils s'en rendirent maîtres. Aussi cette Mosquée a près de deux cents écus de rente par jour.

Mais entre les choses qui accusent ses citoyens de cruauté, & doit ternir tout ce qui y peut être de marque, c'est un grand nombre de chrétiens captifs, qui y gémissent sous la tyrannie de ces Barbares. Il y en a eu autrefois jusqu'à cinq ou six mille, le Roi de Fez, en ayant eu à lui seul jusqu'à mille, lesquels l'on enfermait dans des Matamores & prisons sous terre, faites en forme de caves.

RELATION QUATRIÈME

DES CORSAIRES
DE TRIPOLI
DE BARBARIE.

De l'État de Tripoli.

CHAPITRE PREMIER.

I. Quelques raisons touchant la souveraineté de Tripoli.

II. Les Chrétiens ayant possédé ce Royaume, le perdirent sous l'Empereur Sultan Soliman.

III. Mamet Bey, renégat Grec, y commande aujourd'hui en Souverain.

IV. Revenu de tout l'État.

V. Son étendue

L'État de la ville & dépendance de Tripoli, porte aujourd'hui le titre de Royaume, soit ensuite de ce qu'autrefois il a été gouverné par quelques Seigneurs, qui après l'usurpation qu'ils firent de cette ville, se donnèrent cette qualité, soit pour ce que dans les villes de Barbarie, qui ont quelque État, les Gouverneurs que le grand Seigneur y envoie, sont qualifiés du nom de Bâchas, ou de Vice-rois, afin que par la quantité de Royaumes que possède le Sultan, la grandeur de son Empire en paraisse davantage.

Or comme il est certain que cette ville de Tripoli, même dès son commencement, a toujours été tributaire d'une plus haute puissance,

principalement de celle des Romains, de qui elle relevait sans doute, quand ils étaient maîtres de l'Afrique ; & qu'elle est depuis tombée sous la domination des Rois de Maroc, de Fez, & de Tunis, qui l'ont possédée successivement ; il est véritable aussi, que ceux de cette même ville ennuyés d'une domination étrangère, en ont à la fin secoué le joug, pour se donner volontairement à un Prince particulier, élu parmi eux, sans qu'il se trouve que ses Rois se soient signalés par des actes mémorables : aussi sait-on bien que ce Royaume n'a jamais été beaucoup en estime que depuis cent ou cent vingt ans, qu'il s'est vu tantôt sous l'Empire des chrétiens, tantôt sous celui des Turcs.

Les chrétiens le possédèrent sous Ferdinand, Roi de Castille & d'Aragon, lequel y envoya une puissante armée, commandée par le Comte Pierre Navarre, qui prit Tripoli, fit le Roi son prisonnier, & l'amena en Sicile. Le corsaire Barberousse reprit depuis cette ville sur les chrétiens, & Charles le Quint en ayant chassé les Turcs, la remit aux Chevaliers de Malte, qui la tinrent jusqu'au siège de leur ville, advenu sous l'Empereur Sultan Soliman. Car ce fut en ce temps-là que Sinam Bâcha, Général de l'armée des Turcs, s'étant emparé de l'île de Gozo, s'en alla assiéger Tripoli, qu'il prit par composition, après que le Chevalier Vallier qui y commandait pour la Religion, l'eut vaillamment défendue ; étant bien certain qu'à son grand regret il fut contraint de la rendre ; à quoi le forcèrent les deux garnisons de Calabrais & d'Espagnols, lesquels en qualité de sujets de l'Empereur Charles V y portaient les armes pour lui. Ces courages lâches ne voulant plus se défendre, demandèrent à sortir bagnes-sauves, à condition que Sinam leur fournirait des vaisseaux pour se retirer à Malte : ce qu'il leur accorda tout aussitôt : en quoi certes on ne peut nier que la faute de ces soldats Espagnols ne fut très grande, n'en déplaise à quelques écrivains, partisans d'Espagne, qui attribuent malicieusement la perte de cette place au même de Vallier, gentilhomme Français, qui en était Gouverneur.

Après qu'elle fut ainsi perdue, Sinam Bâcha la voulant assurer au Turcs, qui l'ont possédée toujours depuis, y établit & déclara Roi Morat Aga : tellement que le grand Seigneur s'avisa d'y envoyer de temps en temps un Berglerbey ou Bâcha, pour y faire entièrement connaître sa puissance. Mais il, est advenu depuis que quelques soldats & officiers de la Milice s'y étant mis en crédit, ont peu à peu diminué l'autorité du Bâcha, comme fit à Tunis Cara Osman. D'où il s'est ensuivi qua Mamet Bey, renégat Grec, de l'ancienne maison des Justinians, qui gouverne aujourd'hui la ville & l'État, a si bien su faire, qu'en ayant acheté la bannière du

grand Seigneur, après s'être rendu maître du château, il n'y souffre plus de Bâcha, & y commande en Souverain, quoiqu'il ne laisse pas néanmoins de se dire toujours sujet du Sultan, afin d'être bien dans son esprit ; ayant même gagné les grands de la porte à force de présents, pour les avoir favorables ; c'est encore pour cela que par manière de reconnaissance & d'hommage, il envoie souvent à l'Empereur plusieurs choses de grand prix, & quantité d'esclaves de toutes sortes : ce qui parut bien à son grand regret en l'an 1634, auquel les chevaliers de Malte lui prirent trois de ses vaisseaux remplis de Maures & de Nègres, qu'il envoyait à Constantinople.

Voilà donc comme ce Bey s'est maintenant rendu si fort & si absolu dans Tripoli, qu'il ne s'y fait rien que par son autorité : car il n'y souffre ni Divan ni Milice, comme aux villes d'Alger & de Tunis ; mais il choisit tels soldats qu'il lui plait, qui sont par lui mis en garnison dans le château, où il se tient d'ordinaire avec une bonne garde, de peur qu'il ne lui arrive comme à son devancier, qui ayant usurpé cette même autorité, fut mis à mort par un de ses esclaves que le grand Seigneur pratiqua, & qui suivant l'ordre qu'il en avait, porta sa tête à Constantinople. Ce n'est pas pourtant que le Sultan ne se pût rendre absolu, comme autrefois dans tout l'État de Tripoli, s'il y voulait envoyer une armée. Mais étant bien loin de Constantinople, & connaissant l'humeur changeante de ces Barbares, il se contente d'en tirer ce qu'il peut ; joint qu'il appréhende que n'étant éloignés de malte que d'environ deux cents milles, ils ne se missent dans l'intelligence des Chevaliers, s'il advenait qu'il les traitât mal.

Les revenus & les lismes de leur État, qu'on fait monter à cent quatre-vingt mille ducats, proviennent des douanes & des marchandises, des taxes qu'ils mettent sur les Juifs, qui demeurent dans leurs terres, & des levées de deniers qui sont faites par les camps, que le Bey envoie tous les ans à la campagne dans les Douars des Maures & des Arabes.

L'étendue de ce Royaume est depuis les îles de Djerba, (qui dépendent du Royaume de Tunis, & non pas de Tripoli, comme disent quelques auteurs) jusqu'en Égypte, du côté de Levant, & au pays des Nègres vers le midi : toute cette contrée est fort déserte, & la plupart infertile.

DE LA VILLE DE TRIPOLI DE BARBARIE.

CHAPITRE II.

I. Ville de Tripoli, retraite à Pirates.

II. Les Chevaliers de Malte arrêtent la violence de leurs courses.

III. État présent de cette ville.

IV. C'était autrefois le pays des Lotophages.

LA ville de Tripoli n'est pas des moindres entre celles de Barbarie, qui se font remarquer par leurs brigandages sur mer, & par leurs courses continuelles. Car bien qu'elle soit la moins puissante de toutes en vaisseaux, & en équipage de guerre ; elle ne fait néanmoins pas trop de mal par le moyen de ses pirates, qui sont déterminés au possible, & commettent tous les jours de nouvelles violences. A quoi sert grandement la commodité de la situation, qui est un lieu par où passent d'ordinaire les navires chrétiens, qui vont en marchandise en Alexandrette, à Sioutte, ou Seide, autrefois Sidon, remarquable dans l'Écriture Sainte, comme aussi en Alep, au grand Caire, & aux autres villes, ports & échelles du Levant, d'où l'on apporte quantité de soie, des tapis de Turquie, des cotons, drogues, épiceries, & autres marchandises de toutes sortes.

Que si cette ville n'était si proche de Malte, qui est vis-à-vis d'elle, & la regarde de midi à Tramontane ; & si ces valeureux Chevaliers qui tiennent la mer, ne réprimaient point la violence de ces corsaires, ils feraient assurément beaucoup plus de mal ; mais il s'opposent si bien à leurs courses, qu'ils les empêchent de réussir, & leur prennent souvent, non seulement des vaisseaux, mais ceux aussi qui s'en disent maîtres ; témoin Morat Flaman, un des grands pirates qu'on ait vu sur la mer Méditerranée, les ruses duquel n'empêchèrent point qu'il fut pris un peu après qu'il se fut retiré d'Alger à Tripoli ; de quoi les nouvelles étant venues comme j'y étais, je vis un jour dans une rue plus de cent femmes assemblées pêle-mêle, qui s'en allaient consoler celle de ce renégat & de ce corsaire. Ce qu'elles faisaient avec de grandes démonstrations de deuil, & gémissaient toutes à l'envie, non sans répandre des larmes, soit qu'elles fussent vraies ou feintes, comme c'est leur coutume en semblables accidents inopinés & funestes.

Et ce n'est pas le seul exemple arrivé sur ce sujet ; car en voici un autre autant & plus remarquable. Les galères de la religion, étant sorties en course contre ces infidèles, après avoir bien longtemps couru la mer sans faire de rencontre que de deux petits vaisseaux, que l'on appelle tartanes qu'ils prirent, avec environ soixante Turcs, qui étaient dedans, enfin le neuvième de juin de l'an 1638, s'en retournant à Malte, trois vaisseaux de cette même ville de Tripoli, s'étant trouvés à leur rencontre, elles les combattirent si vaillamment que nonobstant la résistance qu'elles y trouvèrent, elles en furent victorieuses & les amenèrent à Malte, après un combat si furieux & si sanglant, que de leur part il y demeura près de cent personnes de tuées, au nombre desquelles il y avait neuf Chevaliers, & de ces Barbares en furent tués plus de deux cents. La prise de ces trois vaisseaux fut estimée cent mille écus.

Où parmi ceux qui restèrent & furent pris esclaves du nombre de ces Barbares étant à Malte, comme cette notable action invitait la plupart de ceux de la ville de les aller voir, une jeune femme âgée de vingt-deux ans, étant en la compagnie d'autres reconnut parmi eux son mari qui depuis peu de mois s'en était allé à Tripoli se faire renégat, & à l'instant émue d'une juste colère, se jeta sur lui avec tant de courage le frappant & le prenant à la gorge, que peu s'en fallut qu'elle ne l'étrangla, lui reprochant son crime & son infidélité.

Or ce qu'on appelle d'ordinaire cette ville Tripoli de Barbarie, c'est à cause qu'elle est située, & pour la distinguer par même moyen d'avec Tripoli de Syrie ; elle n'est pas beaucoup grande, & ne laisse pas toutefois

d'être assez bien peuplée de Turcs, de Maures & de Juifs, les quels y ont des Synagogues, & un libre exercice de leur Religion. Ses murailles sont médiocrement bonnes, & n'ont que deux portes, à savoir celle par où l'on va en terre ferme, qui regarde le midi, & celle du port qui est vers Tramontane. Elle a pareillement deux forteresses qui la défendent, l'une au midi, & l'autre en un coin de la ville allant à la mer.

Il y a un grand logis de ceux qu'ils appellent BAGNES, ou prisons, qui servent, comme j'ai dit ci-devant, à y enfermer les pauvres esclaves chrétiens. En ce BAGNE est une petite chapelle, où quelquefois il y a des prêtres captifs, lesquels y disent la messe. Pour le regard de son port, il est assez beau, & si grand que plusieurs vaisseaux y peuvent être à l'abri.

La situation de cette ville est dans un plat pays, extrêmement sablonneux. Elle produit quantité de dates, d'oranges, & de citrons, qui pour y être communs, ne sont ni si bons, ni si recommandables que les lotes qu'elle porte, qui est un fruit extrêmement doux, & d'un goût fort agréable ; ce qui a donné sujet à certains auteurs de dire, qu'anciennement c'était là le pays de ces peuples, qui dans Homère sont appelés LOTOPHAGES.

La sécheresse est extrême en cette contrée, à cause qu'il y a grande disette d'eau : ce qui fait que le blé y est fort cher : mais il le serait encore bien plus, si ceux des îles de Djerba, qui ne sont pas loin de là, n'y envoyaient par le moyen de plusieurs marchands qui trafiquent en Levant.

Il y a environ cinquante ans qu'il y avait dans Tripoli plusieurs navires & brigantins qui voulaient aller en course : mais ce beau métier déchut peu à peu de la vogue où il était, jusqu'à ce qu'en l'an 1619, un renégat Grec nommé Mamy Raïs, le remit en crédit plus qu'auparavant, & apprit à ces Barbares à faire des courses avec des vaisseaux ronds.

DES CORSAIRES DE LA VILLE DE SAINTE MAURE CHAPITRE III.

I. Sainte Maure autrefois peuplée de Corsaires.

II. Sa situation, & ses dépendances.

III. Prise de cette ville par les Chevaliers de Malte.

IV. Les Turcs l'ont depuis fortifiée.

BIEN que mon principal dessein ne soit que de parler des corsaires de Barbarie, il m'a semblé néanmoins qu'ils ne serait pas hors de propos de dire ici quelque chose de ceux de Sainte Maure, ville assez connue pour avoir été autrefois une des principales retraites des pirates du Levant, & particulièrement des Turcs, lesquels avec quantité de brigantins, de galères, & d'autres vaisseaux, faisaient d'extrêmes voleries sur les marchands chrétiens.

Cette ville est sur la mer Adriatique, dans une île assez proche de la terre ferme, où il y a un fort bon port : elle dépend du Royaume d'Albanie, qui fut autrefois à la République de Venise, à qui les Turcs l'ont ôtée il y a déjà longtemps. Outre qu'elle est fortifiée par la nature du lieu, elle l'était encore jadis de bonnes murailles, & de plusieurs boulevards. Mais

depuis qu'en l'an 1625, au mois de mai, les valeureux Chevaliers de Malte la surprirent, avec cinq galères de la Religion ; & quatre frégates, elle n'a pu se relever de sa chute. Ces défenseurs de la foi y étant entrés de vive force, à la faveur du pétard & de l'escalade, y firent passer par le fil de l'épée tout ce qu'ils y trouvèrent de Turcs, & mirent le feu par toute la ville, après s'en être faits maîtres, & l'avoir pillée cinq heures durant. Cela fait, ils s'en allèrent au port, où ils brûlèrent pareillement tous les vaisseaux de ces corsaires, au grand contentement des marchands chrétiens, qui n'eurent plus rien à craindre de ce côté-là. Cette victoire ne fut pas moins avantageuse aux pauvres captifs, dont il y eut plusieurs qui furent heureusement délivrés des chaînes dont ils étaient chargés par la tyrannie des infidèles. Outre les grandes richesses que ces vaillants Chevaliers emportèrent de cette ville, ils firent esclaves cent soixante-dix Turcs, qu'ils emmenèrent à Malte, tout le reste ayant été mis à mort ou en fuite. Comme ils eurent donc pris cette place, il fut bien proposé entre eux de la garder, & de s'y fortifier : mais ils n'en demeurèrent pas d'accord ; et considérant le peu de gens & de forces qu'ils avaient pour résister à celles du Turcs, le meilleur Conseil qu'ils purent suivre, fut d'employer le fer & le feu pour la ruiner entièrement.

Et ce qui relève encore en ce point la gloire de ces braves Chevaliers, est qu'ils entreprirent hardiment ce dessein, Dom Jean d'Autriche en suite de la victoire de Lépante (autant signalée pour les chrétiens, qu'elle fut sanglante & honteuse pour les Turcs) considérant l'importance de cette place, pour le bien de la chrétienté, avait auparavant essayé de la prendre : quand alors il y envoya cinquante galères pour l'attaquer ; mais qui avaient la conduite de cette flotte, prenant garde à la situation, aux boulevards, aux bastions & autres fortifications de cette ville, perdirent espérance de la pouvoir prendre : ce qui fut cause qu'ils s'en retournèrent sans faire aucune attaque, ni mettre gens en terre se contentant du dessein qu'ils avaient eu de la prendre, sans y rien exécuter autre chose ;

Les Turcs n'ont pas laissé néanmoins de la repeupler depuis, & même de la fortifier le mieux qu'ils ont pu : mais quelque peine qu'ils aient prise pour la remettre en son lustre, & y faire valoir comme auparavant le métier de pirates, cela ne leur a de rien servi. La raison est, pour ce qu'étant proches, comme ils sont, de l'État des Vénitiens, ils en reçoivent de fort mauvais offices, & qui sont néanmoins extrêmement justes ; car autant qu'ils trouvent de ces corsaires Turcs & Barbares de quelque part qu'ils soient, autant en font-ils mourir ; & leur ayant tranché la tête, ils les jetèrent tous

dans la mer, sans en réserver un seul pour la chiourme de leurs galères, comme les autres Princes chrétiens ont accoutumé de faire. Que s'ils les traitent de cette sorte, c'est pour ôter toute espérance de salut aux autres corsaires, & leur donner plus de terreur par la punition de ceux qui tombent entre leurs mains, en ayant ainsi traité & convenu avec le grand Seigneur.

DE LA VILLE DE TÉTOUAN.

CHAPITRE IV.

I. Des anciennes pirateries de ceux de Tétouan.

II. Ils sont commandés aujourd'hui par le Santon Layasse.

III. De la ville de Cioute.

IV. Rencontre des vaisseaux Turcs toujours dangereuse.

V. Rédemption de cent seize captifs, retirés de l'esclavage de Tétouan, par les religieux de l'Ordre de la Sainte Trinité.

LA ville de Tétouan doit bien être mise encore au nombre de celles de ces corsaires de Barbarie, puisqu'il est vrai qu'autrefois elle a servi de repaire à telle engeance d'hommes brutaux ; & que suivant la remarque qu'en fait un auteur, il s'y est trouvé jusqu'au nombre de trois mille esclaves chrétiens. Il est vrai que maintenant elle ne s'échauffe plus si fort après ce métier, à cause que pour tous vaisseaux de course, il y a seulement quelques petites frégates, qui courent parfois les côtes d'Espagne, qui n'en sont pas beaucoup éloignées.

Cette ville du Royaume de Fez, en la côte de barbarie, est à présent commandée par le Santon Layasse, qui est en continuelle guerre contre le Roi de Maroc. Là prennent volontiers leur route pour la Rédemption des captifs, les Religieux de notre Ordre, d'Espagne, & de Portugal ; soit pour ce qu'entre tous les Barbares, ceux de cette ville sont les plus humains, & traitent avec plus d'assurance & de foi, ou plutôt pour ce

que la commodité en est plus grande, & le passage plus libre : car ils vont s'embarquer à TARIF, petite ville de guerre en la côte d'Espagne, à l'entrée de Gibraltar. Ainsi passant de détroit, qui n'a qu'environ vingt milles de trajet, ils abordent à Tanger, forteresse d'Espagne, en la côte d'Afrique & de Barbarie, le long de laquelle ils vont à la ville de Larache, où il y a garnison d'Espagnols ; & de Larache à la Mamoure, autre forteresse d'Espagne. Là se mettant en quelques frégates, ils vont par mer jusqu'à Salé, & y rachètent des esclaves. Que s'ils ne veulent prendre cette route, ils passent à Septe ou à Cioute, qui est une petite ville que Jean I du nom, Roi de Portugal, gagna sur les Maures en l'an 1415, & que les portugais tiennent encore aujourd'hui. Ce qui leur est fort commode à faire la Rédemption, pour ce que nos Religieux ont là un Couvent. Or ce qu'ils vont d'ordinaire à Tétouan, est d'autant qu'ils savent qu'il y a quantité d'esclaves Espagnols & Portugais, que ceux de cette ville vont acheter ou à Salé, ou en Alger, dont ils font un grand commerce, pour être bien assurés que ces Pères passent volontiers à Tétouan ; que s'ils ne vont plus que fort rarement à Tunis & en Alger, c'est à cause des fourberies des Turcs, qu'ils appellent Avanies, dont ces Barbares ont accoutumé de persécuter les chrétiens, quand ils les tiennent en leurs pays.

Voilà les États & les villes de Barbarie, où les corsaires font aujourd'hui leur retraite, & qui font comme autant de lieux de refuge à leurs voleries ; n'y en ayant point d'autres en tous les États du Turc, où ils soient maintenus & protégés. Car bien qu'il y ait à Rhodes plusieurs galères qui courent les mers du Levant, elles ne les courent pas toutefois comme vaisseaux de pirates (du moins ces Barbares le font ainsi accroire) mais comme gardes & défenses du Grand Seigneur, qui vont contre les chevaliers de Malte, & contre les autres qui ne sont pas de son alliance. Quoi qu'ils puissent dire néanmoins, il y a toujours bien du danger à les rencontrer, quand même on leur serait allié, pour ce qu'outre le présent qu'il faut faire au général, l'on court fortune d'être contraint de leur fournir des vivres à tous, s'ils en manquent, & d'avoir un traitement encore pire, s'il leur en prend fantaisie.

V.

*Rédemption de cent seize captifs, retirés de l'Esclavage
de Tétouan, par les Religieux de l'Ordre de la
Sainte Trinité.*

ENTRE un grand nombre de Rédemptions faites par les Religieux de Provinces d'Espagne, je me contenterai de faire ici le récit de la dernière, pour être toute récente. La Province de Castille, & celle d'Andalousie ayant joint leurs deniers ensemble pour aller en Barbarie, faire le rachat d'un bon nombre de Captifs Espagnols, députèrent à cet effet pour Commissaires & Rédempteurs, les Pères Frères Martin Agudo de la Rosa, Docteur en Théologie, Frère Michel Diaz, & Frère Diégo Vallezo, qui partirent du grand Couvent de Madrid au mois de Novembre l'an 1641, & s'étant embarqués firent voile en Afrique, où après avoir vogué quelques jours, prirent bord à la côte de Barbarie en la ville de Tétouan.

Là arrivés ils déclarèrent quel est le sujet de leur voyage, & obtiennent permission de demeurer quelques temps à la ville pour y traiter de l'effet de leur Commission. Ils font assez bien reçus, après avoir fait quelques présents à celui qui y gouverne, & aux principaux officiers. Durant ce temps plusieurs chrétiens esclaves, les viennent visiter, les uns envoyés de leurs patrons & maîtres pour procurer leurs rachats, les autres y venant assez volontiers pour ce sujet, sans y être mandés : mais ces bons Pères usant de prudence & se voyant pressés des uns & des autres, s'informèrent (comme c'est la pratique de tous nos Religieux commis en cette charge) quels sont les plus pauvres, & ceux qui ont le plus de nécessité, d'être rachetés, où en cette négociation quelques mois se passent non sans beaucoup de difficultés de la part des infidèles Barbares qui pratiquent toujours secrètement quelques avanies ou supercheries Turquesques, outre plusieurs petites attaques & injures, qu'il faut que ces Pères essuient patiemment de ces infidèles : car la vertu de patience est extrêmement requise à ceux qui traitent de ce saint œuvre de la Rédemption. Enfin ils y emploient soixante mille francs, & de cette

somme en rachètent & retirent de captivité cent seize esclaves tous Espagnols, entre lesquels sont trois Religieux, l'un de l'Ordre de saint Dominique nommé le Père François, à savoir le Père Antoine de la Mère de Dieu, & le Père Pierre de Zavola. Les autres captifs sont onze capitaines, dix-huit enfants au-dessous de l'âge de seize ans, deux femmes, & le reste marchands matelots & hommes de marine. Cela ainsi fait ils sortent de Tétouan avec cette fidèle troupe de rachetés, abordent au port de Malaga en Espagne, & de là à petites journées arrivent à Madrid, où ils sont reçus en grande cérémonie par nos Religieux conduits processionnellement, en notre grand Couvent de la sainte Trinité, sur la fin du mois de juillet 1642. Mais à peine ces trois Pères Commissaires & Rédempteurs y furent arrivés, qu'ils y moururent d'un poison que les Barbares leur avaient donné quelques jours avant leur départ, comme il a été aperçu après leur mort. Ces infidèles espérant que ces Religieux mourant en Barbarie, ils auraient droit de reprendre les captifs vendus, sans rendre ce qu'ils auraient été achetés : voilà les risques & périls que courent assez souvent les Pères Rédempteurs, & la mauvaise foi des cruels & infâmes corsaires de Barbarie.

RELATION CINQUIÈME

DE LA SECTE
MAHOMÉTANE.

*De plusieurs particularités touchant la religion des Turcs,
& pareillement des Maures & des
Arabes de Barbarie.*

CHAPITRE PREMIER.

- I. Grande ressemblance de Mahomet à l'Antéchrist.*
- II. Le libertinage & la force ont établi le Mahométisme.*
- III. Naissance de Mahomet, & ses Impostures diverses, secondées
par l'Apostasie de Sergius.*
- IV. De l'Alcoran.*
- V. De la prière, appelée Sala.*
- VI. Les Mahométans ont en horreur la chair de pourceau.*
- VII. De leur Ramadan, ou de leur Carême.*
- VIII. Fête solennelle de la naissance de leur faux Prophète.*
- IX. De leurs mariages.*
- X. De la manière d'ensevelir leurs morts, & de leurs cimetières.*
- XI. Description ridicule du Paradis des Mahométans.*

IL y a tant de rapport de ressemblance de Mahomet à l'Antéchrist, que plusieurs ont estimé qu'il l'était en effet, interprétant conformément à cette opinion les 6 & 13 chapitres de l'Apocalypse ; où après avoir montré que le cheval roux dont il y est parlé, représente la persécution des païens, & le noir celle des hérétiques ; il concluent enfin que le pâle dénote celle de Mahomet, avec ce que dans le chiffre & dans le nom de la bête 666 ils y remarquent celui de MAHOMETIS ; néanmoins la croyance de l'Église étant contraire à cette opinion, fait que je ne veux pas m'y arrêter. De sorte qu'il me suffit de dire, que tous deux, comme une engeance pernicieuse, suscitée des enfers & du père de mensonge, se ressemblent tellement, qu'ils portent mêmes couleurs & mêmes livrées. Aussi est-il vrai que Mahomet ne s'est que trop fait connaître ; sinon pour l'Antéchrist, au moins pour son fourrier, & pour son avant coureur. Cet Imposteur ayant voulu établir ici bas son Empire tyrannique, a commencé par la persécution des chrétiens, à laquelle il s'est si fort attaché, & l'a publiée avec tant de violence, que quelques doctes assurent que le nom de MUSULMAN, pour qui les Turcs ont tant de passion, leur est venu de ce que ce faux Prophète après s'être rendu puissant & redoutable, exposait à la mort tous ceux qui ne voulaient suivre son parti, & sa fausse religion ; comme au contraire il faisait mettre à part avec un extrême soin ceux qui s'y rangeaient : et voilà pourquoi il s'avisa de les nommer MUSSULMANS, c'est-à-dire hommes délivrés de la mort, mot qui vient de la racine SCHALEAM, qui en Hébreu & en Arabe signifie SAUVÉ DU TRÉPAS, titre qu'il donna toujours depuis aux siens, pour leur faire accroire qu'il donna toujours depuis aux siens, pour leur faire accroire qu'il n'y avait qu'eux qu'on dût appeler fidèles.

Il ne faut donc pas s'étonner si sa fausse loi s'est un peu de temps si prodigieusement étendue par la force ; car quand bien la violence n'en aurait point jeté les fondements, le libertinage & la licence à toutes sortes de sensualités, dont ce maudit homme flatte ceux de son parti, & dont il leur fait un paradis à sa mode, sont des amorces assez puissantes pour y attirer une infinité de gens : comme en effet ç'a été par là qu'il s'est acquis une bonne partie de l'Afrique, quasi toute l'Asie, & diverses provinces de l'Europe, où il n'a que trop de partisans aujourd'hui.

Cet imposteur, Arabes de nation, naquit environ l'an 542 en un petit village qu'on appelle la Mecque autrement dit Médine, que d'autres nomment Jesuab, que ses sectateurs infectés de ses ordures, ont garnde-

ment augmenté depuis ; tellement que ce lieu-là, qu'ils tiennent pour saint, leur est aujourd'hui si vénérable, qu'ils croient assurément que tous ceux que le zèle de leur religion y conduit en pèlerinage, sont tellement assurés de leur salut, que Dieu même aurait de la peine à leur en faire refus.

L'extrême pauvreté de son père Abdala & Emina sa mère, l'un païen, & l'autre juive, leur ayant fait élever ce faux prophète avec de très mauvaises qualités, & des sentiments de Dieu encore pires, il s'abandonna facilement en sa jeunesse à toutes sortes de vices. Que s'il y avait quelque chose de considérable, en lui, c'était une certaine vivacité d'esprit qui le rendait ardent dans les affaires du monde, & passionné au fait du commerce. Aussi comme il y était fort enclin, il s'y rendit si habile, qu'à force de l'exercer, il se mit à son aise, & s'acquît de grandes commodités. Tellement que dans cette prospérité, se portant à un excès d'ambition, il rechercha tous les moyens imaginables pour se pousser dans les grandeurs, & dans l'estime du monde.

A cela lui servit de planche l'Apostasie de Sergius, Moine hérétique, de Constantinople. Car ce malheureux abusant de la connaissance qu'il avait des saintes lettres, lui fournit des mémoires d'erreurs, comme nous avons dit ci-devant, qui ne sont qu'un amas confus de plusieurs préceptes & rêveries de son esprit. A quoi il s'avisa de joindre quelque prière détachée de la croyance Juive & Chrétienne, afin d'attirer par là plus facilement les uns, & les autres, à la nouveauté de sa loi, qu'il a compris dans son Alcoran.

IV.

De l'Alcoran, & de ses abominations, Fables, & discours ridicules.

Ce Livre est le plus pernicieux & le plus ridicule qui fut jamais, car il est si plein d'impertinences & de contrariétés, qu'il ne faut qu'avoir un peu de sens commun pour connaître ses erreurs, & les avoir en horreur. Quelques bergers Arabes, grossiers & brutaux en furent

abusés les premiers & ces fausses opinions passèrent des uns aux autres. Mais l'amorce des voluptés charnelles, fut ce qui les attira le plus à la lecture de ce Livre détestable, & qui les tient encore aujourd'hui dans cette opinion, que plus ils le liront de fois, & plus seront belles les femmes dont on les récompensera dans le Ciel.

A raison de quoi la plupart de ces vilains Mahométans, ont toujours ce Livre en main, duquel ils font tant d'estime & lui portent un si grand respect & révérence, que pour cette raison ils prennent garde soigneusement, en le tenant, de ne point descendre plus bas que leur ceinture, crainte de profaner, en quoi ils croiraient faire un péché. Mais bien plus en le prenant & l'ôtant, ils le mettent premièrement sur leur tête en signe de soumission & de respect.

Et parce qu'il est écrit sur du papier, ils révèrent si fort cette matière qu'ils ne s'en servent jamais en usage sale & commun, bien au contraire en rencontrant des morceaux par terre, ils les relèvent & les serrent dans des trous de muraille, soit par révérence, ou soit parce que Mahomet composant ce maudit Alcoran, tantôt c'était sur un petit morceau de papier, tantôt sur un autre qu'il mettait dans quelque trou de muraille à la première rencontre, jusqu'à ce qu'il les eut revus & corrigés.

Cette confusion de papiers & de mémoires de ce faux prophète, où il écrivait sa malheureuse doctrine, & les préceptes qu'elle contient (car le mot d'Alcoran veut dire un recueil de préceptes) fut la cause qu'après avoir vomi son âme détestable dans les enfers par une mort furieuse & enragée, telle qu'avait été sa vie, Axa l'une de ses femmes donna tous ses mémoires à un nommé Odeman ou Othman qui les trouvant en confusion & sans ordre, les compila & en fit au mieux qu'il pût ce livre de l'Alcoran, en mémoire de Mahomet, & pour ne pas laisser perdre sa doctrine, mais nonobstant cela n'a pas empêché que certains des ses disciples ne missent encore par écrit cette doctrine chacun selon son sens & ses inclinations : ce qui fit qu'un peu après il se trouva un très grand nombre d'Alcorans tous différends ; ce qui obligea le Calife Mahuvias chef des Arabes, de faire une assemblée générale en la ville de Damas, de tous les Alfaquis & Docteurs de la Secte Mahométane, entre lesquels cinq furent choisis pour réformer tous ces différends Alcorans ; ce qu'ils firent, & choisirent particulièrement pour le plus véritable celui d'Odeman ou Othman, & de tous les autres différends, ils en composèrent six Livres ou Tomes qu'ils appelèrent la Zune, qui est comme un commentaire de l'Alcoran, avec défense sur peine de la vie de se servir d'autre que de celui-ci. Cela n'a pas toutefois apporté telle lumière à ce damnable

Livre, que plusieurs Alfaquis y trouvant depuis de grandes difficultés & contrariétés, ne les ait divisés en vingt sectes qui ne diffèrent que dans quelques cérémonies comme est celle des Persans, des Turcs, des Arabes, des Maures ; & Rapdis, convenant en tout le reste de la doctrine Mahométhane.

Cet Alcoran est divisé en plusieurs chapitres, qui portent le nom d'Azoares, & ils n'y en a guère qui ne soient tissus de quelque fable. En l'un qui est l'Azoare 56 il dit que les démons s'étant assemblés pour entendre la Lecture de cet Alcoran, ils en furent si fort touchés, qu'un bon nombre d'entre eux en fut converti à l'instant. En un autre qui est l'Azoare 16 il ne fait point difficulté d'assurer que Dieu est auteur de la tromperie, & ainsi en la plupart il n'y a qu'erreurs, ou discours fabuleux, & pour donner néanmoins créance & autorité à ce pernicieux Livre, en l'Azoare 42 & 54 il s'efforce de faire croire que Dieu l'a écrit lui-même de sa propre main, & qu'il le lui a envoyé par son ange Gabriel.

Au reste cet infâme & détestable Livre est encore appelé par quelques-uns, du nom d'Alfurkan, & en sa langue originaire est composé en idiome Arabe, & contient encore une infinité d'autres absurdités, erreurs, & pareils discours fabuleux, comme dessus qui se détruisent d'eux-mêmes, & qu'il serait trop long & ennuyeux de rapporter ici.

Or ce faux Prophète jugeant bien que ce n'était pas assez d'avoir dressé les préceptes & lois de sa religion, s'il n'en établissait des marques, par des Temples & des lieux particuliers, il leur en ordonna le forme telle qu'on la voit à présent en leurs Mesquites ou Mosquée, où ils s'assemblent d'ordinaire pour y vaquer à leurs superstitions, & à leur idolâtrie. Il n'y voulut point d'images, ni de relief, ni de plate peinture, à la place desquelles il mit une si grande quantité de lampes, qu'il s'y en voit jusqu'à six cents, & quelquefois plus ; elles sont toutes rangées le long de la Mosquée, au bout de laquelle, & assez avant de la muraille, se voit une grande niche où se met l'Iman, ou le Marabout, qui est sans comparaison, comme le Prêtre & le Curé de ce lieu : c'est là qu'il fait la prière appelée Sala, & ou le peuple dit avec lui les paroles qu'il prononce, faisant les mêmes cérémonies, ou pour mieux dire, les mêmes singeries, qui sont diverses élévations de mains & de tête vers le Ciel, après avoir baisé la terre plusieurs fois, & s'être lavé la bouche, les narines, les oreilles, l'extrémité des pieds, & les parties les plus secrètes ; ce qui s'appelle ablution parmi ces brutaux, qui s'imaginent qu'en lavant leur corps, ils purifient les saletés & les ordures de leur âme.

Ce qu'il y a de remarquable encore, c'est qu'ils ont leurs Mosquées

en telle vénération, qu'avant d'y entrer, ils posent leurs souliers, & les laissent à la porte, où les prennent sous leurs bras. Là ils demeurent toujours nus pieds, sans oser cracher que dans leur mouchoir : et d'autant qu'il n'y a point de sièges, ils ne s'assoient jamais qu'à terre, où ils se rangent sur des nattes de palmier.

Ils n'admettent point les femmes dans leurs Mosquées, de crainte qu'ils ont qu'y étant prêtes, elles ne jettent quelques pensées d'impureté dans l'esprit des hommes ; si bien qu'elles font ordinairement leurs prières dans le logis ; ce que j'ai remarqué assez souvent lors qu'ils faisaient leur Sala, passant exprès devant leurs Mosquées, à travers les portes desquelles, qui sont fortes hautes, je voyais dedans, & ne l'eusse pû autrement, pour ce qu'il n'est pas permis aux chrétiens d'y entrer.

Ils sont invités à leur Sala, dans la Mosquée cinq fois le jour, à savoir au lever de l'aurore, qu'ils nomment CABAN ; à midi, appelé DOHOR ; à quatre heures, dites LAZAR ; à six & sept, qui est le temps de leur MAGAREPE ; & à deux heures de nuit, ce qu'ils nomment LATUMAR, où ne se trouvent que les plus zélés d'entre eux, car on n'y contraint personne.

C'est par ces distances & intervalles de temps qu'ils mesurent la journée n'ayant ni cloches ni horloges publics, si ce n'est que par curiosité les Grands en ayant en particulier quelque petit dans leur maison. Pour les appeler à leur Sala, il y a dans toutes les Mosquées des hommes gagés exprès, qui en sont comme les clercs & les gardes. Il y a pour cet effet à l'entrée de chaque Mosquée une haute tour, qu'ils nomment le MINARET, au sommet de laquelle est une galerie où montent ces officiers. Comme ils sont là-haut, ils élèvent d'abord sur une grande pièce de bois, faite en forme de potence, une petite bannière blanche. Cela fait, le Maure, ou le Marabout, se tourne vers le midi, pour ce que de ce côté-là est la ville de la Mecque, où le Prophète est enseveli ; puis mettant un doigt dans chaque oreille, il crie ces mots à pleine tête, *Lahilla Lah Mohamet resoul Allah*, c'est-à-dire, Dieu est Dieu, & *Mohamet son Prophète est auprès de lui. A la prière Fidèles.* Ils se tournent de tous les autres côtés en achevant ces paroles : puis à l'heure de midi, ils élèvent derechef la même bannière, dont on n'use guère qu'en Barbarie, & ne l'ôtent que vers deux heures ; de sorte que pour savoir quelle heure il est, on ne fait que demander si le Marabout a crié ; ou bien on regarde si la bannière est haute ou basse, par où l'on juge à peu près qu'elle heure il peut être.

Et il faut que j'avoue, que la première fois que j'entendis cette horloge barbaresque, & ce Marabout ainsi crier d'une voix & ton si

étrange, je fus fort surpris, & comme épouvanté, ce qui me donna la curiosité de monter aussitôt au haut de la maison, sur la terrasse où j'étais logé, pour le voir & entendre plus distinctement, où à même temps j'en ouïs une confusion d'autres qui faisaient pareil office aux Mosquées prochaines de la ville ; car c'est la coutume que quand le maure & le Marabout de la grande & principale Mosquée a crié, tous les autres le suivent en cette cérémonie. Je m'enquis alors pourquoi ils mettaient leurs doigts dans leurs oreilles, où l'on me dit que c'était pour ne s'étourdir, & comme des sourds crier de tout leur possible, pour se faire mieux entendre ; où en cette action ils font des grimaces & des gestes qui ne sont pas moins ridicules qu'épouvantables.

Le vendredi est le jour de leur sabbat, ou leur Dimanche, auquel ils vont presque tous à la Mosquée, principalement à midi. Chacun cesse alors de travailler, & les boutiques des Artisans sont toutes fermées. Ils les ouvrent néanmoins au sortir de la Sala & prière, & se remettent à leur travail, à quoi ils passent le reste de la journée.

Or la raison pourquoi ils chôment & célèbrent ce jour-là, disent-ils, que Mahomet après avoir prêché quelques temps sa loi à la Mecque, il fut contraint de s'enfuir à Médine, étant poursuivi à mort, à cause de sa doctrine. Et c'est aussi de cette fuite appelée en Arabe Hégirah ou Hégire, que les Mahométans commencent à compter leurs années, comme nous autres comptons de l'an de Salut & naissance de notre Seigneur Jésus-Christ. Combien que quelques-uns assurent, que ce fut pour favoriser les païens qui avaient dédié ce jour-là à Vénus.

Ils se servent d'une certaine sorte de chapelet sans croix, & sans distinction de grains, qu'ils disent souvent, & qui est composé de cent grains quoique plusieurs par superstition n'y en mettent que quatre vingt dix-neuf, sur chacun desquels ils répètent ces paroles *Stafer Lah*, qui signifient, *Dieu me garde*, ou bien, *Dieu ayez pitié de moi*. Cette prière leur est si commune, que quelques-uns portent au col leur chapelet, ou le tiennent à la main, & le vont disant publiquement par les rues ; ce que j'ai remarqué assez souvent, & n'ay jamais vu le Bâcha d'Alger, ou en sa maison, ou au Divan, que je ne l'aie trouvé avec cette manière de chapelet ; qu'il ne laissait pas de dire, bien qu'il parlât aux uns & aux autres.

L'usage du porc est défendu expressément par leur loi, ce qu'ils abhorrent sur toutes choses, & que leur faux Prophète a emprunté des Juifs, avec plusieurs autres défenses & cérémonies. Et pour prouver combien les Turcs détestent le porc, cela me fera fort facile par le témoignage de Joinville, qui rapporte au voyage de Saint Louis, qu'au traité qui fut

fait avec les Sarrasins, pour la délivrance du Roi des siens, qui étaient captifs en Égypte ; ces Barbares jurèrent solennellement pour assurance de cet accord, qu'en cas qu'ils le violassent, *ils voulaient être déshonorés & déhontés comme des Sarrasins qui mangeraient de la viande de porc* ; serment dit Joinville, que le Roi reçut, pour ce que Maître Nicolas d'Acre, qui savait leur langue, & leur manière de vivre, assura qu'ils n'en pouvaient faire un plus grand, ni plus authentique.

Ils font tous les ans un Carême, qu'ils appellent RAMADAN, qui dure une lune entière. Pendant ce temps-là, ils s'abstiennent de manger, de boire, depuis le point du jour jusqu'à la nuit close. Car alors le Marabout montant à la tour de la Mosquée, leur en donne permission par son cri ordinaire. Ce jeûne leur est si recommandable, que pour ne le rompre ils n'osent pas même prendre du tabac. Mais en récompense quand la nuit est venue, ils se remplissent de viandes, & font autant de repas qu'ils veulent. Après s'être ainsi saoulés, à peine sont-ils au lit, qu'on les invite à recommencer. Car il y a certains hommes gagés exprès, lesquels environ la minuit, & sur les deux à trois heures, s'en vont par les rues avec de gros tambours, pour éveiller ceux qui dorment, & les inviter à boire & à manger, à quoi ils ne s'épargnent pas ; et c'est une chose remarquable, que les corsaires étant sur la mer n'oseraient avoir violé leur Ramadan. Il est vrai que la plupart des renégats, qui ne sont Turcs que par force, ou par intérêt, se soucient fort peu de ce jeûne ; et toutefois s'ils le rompent, il faut que ce soit en cachette ; ou si on les découvre, il leur en coûte pour la première fois cent ou deux cents coups de bâton. Ils commencent ce Ramadan, dès qu'ils aperçoivent le croissant d'une lune, & ne l'achèvent qu'à même temps qu'ils voient le Croissant de celle qui suit immédiatement après, changeant ainsi tous les ans de Lune.

Ensuite de ce Ramadan, ils célèbrent leur Pâque, par eux appelé BAYRAN : cette fête dure trois jours, pendant lesquels ils font l'aumône aux pauvres de plusieurs moutons qu'ils sacrifient, & se réjouissent à l'envie, fréquentant leurs Mosquées avec de grands témoignages de dévotion & de zèle. Et se réconcilient les uns avec les autres, quand ils ont eu querelles ensemble.

C'est une chose du tout ridicule de voir la superstitieuse façon de vivre des Marabouts, & des Moines de leur secte. Il n'y en a point de tant de sortes en Barbarie comme en Turquie. Le plus qualifié d'entre eux est celui qu'ils appellent le MUFTI, dont j'ai parlé ci-devant, qui ne réside que dans les villes principales. C'est lui qui en qualité de Chef commande absolument aux autres, lui qui règle tous les points de la Religion, qui juge

des différents qui naissent d'elle, & qui prend soigneusement garde que l'on ne dispute d'aucun point de leur loi, sur peine de la vie. Tous leurs faux prêtres & religieux ne sont ordinairement appelés en Barbarie que de ces deux noms, de SANTONS, & de MARABOUTS. De ces derniers il y en a un grand nombre aux Mosquées ; soit dans les villes, soit auprès, & à la campagne, où ils vivent seuls comme des ermites en de petites cellules, auxquels ces Barbares portent tant de respect, qu'elles sont autant d'asiles pour quelque crime qu'on puisse avoir commis.

Parmi ces faux religieux il s'en trouve quelques-uns qui mènent une vie si extravagante, qu'à peine est-elle croyable. Car il leur prend fantaisie quelquefois d'aller dans les villes pieds nus, la tête découverte, affublés d'un méchant burnous, avec un bâton à la main, qu'ils portent en forme de bourdon : j'en vis une fois un dans Alger équipé de cette sorte, & qui frappait tantôt l'un, & tantôt l'autre : il est vrai qu'il faisait assez doucement, & ceux qu'il touchait ainsi, s'en estimaient très heureux. Cette croyance étant introduite parmi eux, qu'autant de coups que leur donnent ces hypocrites, sont des œuvres méritoires par où leurs péchés se diminuent : tellement que s'ils vient passer quelqu'un d'entre eux qui ne daigne les toucher, ils accourent à lui soudainement pour lui baiser les mains ou les pieds, & mêmes jusqu'à leurs méchants haillons. Ceux qui vivent ainsi en ermites, quêtent leur vie de porte en porte, & font souvent visiter des femmes, qui sont dévotes, & se recommandent à leurs prières. L'expérience fait voir que tels imposteurs s'adonnent ordinairement à la magie & au sortilège : car ils font métier de prédire l'avenir, de guérir les malades par charmes & caractères, ou de les, conjurer, à ce qu'ils disent, par la force des paroles : que si cela leur réussit quelquefois, ce peuple est si aveuglé qu'il l'attribue aussitôt à sainteté ; comme si ces gens qui s'abandonnent, ainsi qu'ils font, à toutes sortes d'impuretés & de vices, pouvaient mener en quelque façon une vie sainte & agréable à Dieu.

Ils ont aussi en vénération les idiots & les fols ; mais par-dessus tous, ce qui tombent du haut mal, pour ce que Mahomet y était sujet, & leur faisait croire impudemment, que Dieu lui révélait alors par son Ange Gabriel, les plus secrets mystères de sa Religion : et là-dessus, pour autoriser cette folie, il leur mettait en avant ces paroles, *Bienheureux sont les pauvres d'esprit*, comme si ce passage de l'Écriture se devait entendre des idiots, & non pas des humbles de cœur.

En la ville d'Alger, & en quelques autres lieux de la Barbarie, il y a certaines petites Mosquées en forme d'oratoires, où sont ensevelis

plusieurs de ces Marabouts, qu'ils révèrent comme saints, & tiennent même des lampes allumées devant leurs tombeaux, où ils s'en vont quelquefois faire leurs prières.

VIII.

Naissance de Mahomet, solennisée par ceux de sa secte

LA fête qui leur est la plus recommandable, après leur Pâque, qui suit immédiatement leur RAMADAN, est celle de la naissance de leur faux Prophète, qu'ils célèbrent avec une grande solennité le cinquième de septembre. Elle se commence de cette sorte, comme je me souviens de l'avoir vu, lorsque j'étais en Barbarie. Tous les maîtres d'école qui montrent à lire & à écrire aux enfants, s'assemblent après dîner avec leurs écoliers en la grande & principale Mosquée, d'où ils sortent tous par ordre, chacun ayant un flambeau à la main, & s'en vont ainsi chantant par les rues les beaux faits & les louanges de leur Prophète. Deux de ces maîtres d'école portent sur leurs épaules, dans une manière de civière une grande pyramide toute couverte de fleurs, & sur le haut de laquelle est un manière de civière une grande pyramide toute couverte de fleurs, & sur le haut de laquelle est un croissant. Ils sont suivis de plusieurs musiciens, qui jouent de divers instruments à la Turque ; et n'y a point de carrefour dans les rues qui ne soit tapissé, & où il n'y ait quantité de lampes ardentes. Avec cela, dans chaque maison de la ville, environ la minuit, ils allument un flambeau sur la table, où ils laissent brûler jusqu'à ce qu'il soit entièrement consommé. Ce qu'ils font, à ce qu'ils disent, pour ce que leur Prophète naquit à cette heure-là. Cette fête est de huit jours, durant lesquels il est permis à chacun, voire même aux chrétiens, de se promener la nuit par toutes les rues, ce qu'ils n'oseraient faire hors de ce temps-là, sur peine de punition.

Les cuisiniers du Divan, au nombre de plus de deux cents, chacun d'eux portant une serviette sur l'épaule, & à la main un flambeau allumé, font à l'envie à qui se réjouira le mieux pendant cette solennité ; pour cet effet, depuis les sept heures du soir jusqu'à onze, ils vont de compagnie tous deux à deux par les rues, & s'arrêtent devant la porte des principaux du Divan, dont ils chantent les louanges, & celles de leur Prophète, au son

de plusieurs instruments de musique, & après cela chacun se retire.

Ils n'ont pas en moindre révérence la mort de ce faux prophète que sa naissance ; car encore qu'ils n'en célèbrent pas de fête particulière, si ont-ils en très grande considération son tombeau, & le lieu de sa sépulture, qui est Médina une petite ville en Arabie près de la Mecque, lieu de sa naissance, & ce tombeau n'est point élevé en l'air par le moyen d'une voûte bâtie de pierre d'aimant (comme quelques-uns ont crû) pour le moins si cela a été, il ne l'est plus aujourd'hui ; mais est par terre environné d'une grande grille d'argent avec une quantité de lampes, & est tout couvert d'un poile enrichi d'or & de riches pierreries, lequel le Grand Seigneur renouvelle tous les ans. C'est ainsi que je l'ai appris de plusieurs Turcs & Maures, qui en avaient fait le pèlerinage, & dont j'en vis retourner quelques-uns comme j'étais en Alger, au-devant desquels, selon la coutume, les Marabouts de la ville allèrent en cérémonie, pour les recevoir à la porte, tenant ceux qui ont fait ce voyage en grande estime & respect de quelque condition qu'ils soient, les qualifiants de ce nom & titre d'Agi, c'est-à-dire de Saint, dont ils portent toujours par après ce titre d'honneur, comme Agi Mamet, qui signifie Mamet le Saint, & ont ce privilège particulier que leur témoignage en justice en vaut deux.

Or ce qui rend ce voyage d'autant plus remarquable parmi ces infidèles, outre le respect de leur dévotion, ce sont les difficultés très grandes qui s'y rencontrent ; d'autant que ce lieu est en un pays fort éloigné, tout de fer & sablonneux, & où l'on ne saurait aller qu'en caravane & grande compagnie, dont les deux principales partent tous les ans du grand Caire & de Damas, ou de l'un & de l'autre lieu jusqu'à Médina, & à la Mecque il y a pour le moins 35 ou 40 journées, & en chemin ce ne sont que des déserts, où à peine se trouve-t-il de l'eau, que de trois ou quatre journées l'une, si bien qu'il faut que les pèlerins aient tous des montures, qui sont des chameaux, pour se soulager en chemin, au moins pour porter leurs provisions d'eau & de vivres ; bien qu'il est vrai que dans ces caravanes il y a plusieurs chameaux lesquels suivent d'obligation, que certains Turcs touchés de cette dévotion Mahométane, ont fondés pour la commodité des pèlerins, ces chameaux servent à porter des provisions.

Ceux qui veulent faire ce voyage avec plus de mérité (comme ils croient) quêtent parmi les villes & bourgades, de quoi en faire la dépense, & voici la façon dont ils se servent, ainsi que je l'ai remarqué en Barbarie. Ils prennent permission du Mufti, & du Cadi, l'un qui est le Chef de leurs prêtres & marabouts, & l'autre le Juge du lieu, puis se mettent trois ou quatre de compagnie, & vont par les rues & par la

campagne avec une petite bannière verte, au haut de laquelle, il y a un croissant, chantant les louanges de Mahomet. C'est une chose admirable combien sont grandes les aumônes & charités que l'on leur fait ; car ces Mahométans ont cette croyance, que celui qui ne peut faire ce pèlerinage, est obligé d'y envoyer, ou au moins de contribuer quelque chose pour ceux qui font ce voyage ; d'où vient que tels pèlerins trouvent force charités, outre que passant par la campagne, il n'y a si chétif qui ne traite & reçoive volontiers telles sorte de gens. Du nombre desquels il s'en trouve de si insensés, que pour souvenir ou pour marque de pèlerinage, à leur retour ils se font faire de grandes taillades sur le corps. Voire mêmes d'autres passent jusqu'à cette extrémité, de se crever les yeux pour ne plus rien voir sur la terre, après avoir vu le tombeau de leur prophète.

IX.

Mariage des Mahométans.

POUR ce qui est de leurs mariages, ils peuvent épouser plusieurs femmes en même temps : la plupart néanmoins n'en ont qu'une légitime ; mais ils tiennent beaucoup d'esclaves & de concubines ; & n'estiment pas davantage les enfants, des unes que des autres ; de manière qu'ils héritent également. Quand ils se marient, ils achètent leurs femmes, au père desquelles revient le douaire qu'ils leur donnent. Ils n'usent point en cela d'autre cérémonie que d'un simple témoignage, & certificat que fait par écrit le nouveau mari, devant le Cadi, Chef de la Justice, par où il atteste qu'il rend telle femme ou fille pour son épouse, qu'il peut répudier quand il lui plait, comme aussi le femme le mari, s'ils vivent ensemble en mauvaise intelligence. Que si c'est la femme qui se sépare, le père doit rendre au mari la dot qu'il lui a donné ; comme au contraire, si c'est le mari, il ne la peut redemander, s'il n'a convaincu sa femme d'adultère. Les femmes & les filles sont si cachées, que celui qui désire d'en avoir quelqu'une en mariage, ne la voit point que le jour de sa noce, encore faut-il que ce soit le soir ; tellement que s'il en veut savoir la beauté, l'humeur, les autres qualités, il faut que ce soit par l'entremise des parents, qui lui rapportent ce qui en est.

Ils font alors de grandes réjouissances, & des festins magnifiques, où les hommes toutefois sont séparés des femmes, & ne communiquent point les uns avec les autres.

X.

Manière d'ensevelir leurs morts.

LA dernière cérémonie des Turcs, qui regarde la Religion, est celle de leurs sépultures & cimetières. Il faut donc savoir que lorsque quelqu'un est mort, il y a certaines femmes qu'on loue pour le pleurer : elles s'assemblent alors autour du défunt, & font d'étranges lamentations, se déchirant si fort le visage avec les ongles qu'on en voit sortir le sang. Cependant tout ce qu'il a de parents & de parentes vient là pour le voir. Il est mis en même temps dans un cercueil de bois, que l'on couvre d'un grand drap vert, avec un turban dessus. Comme on le tire de la maison, la tête toujours la première, car c'est ainsi qu'on a de coutume de les porter en terre, c'est une chose effroyable d'ouïr pêle-mêle les gémissements des femmes, dont les unes disent en s'écriant, adieu mon oncle, mon frère, mon cousin, selon le degré de parenté qui est entre eux. De là on le porte au cimetière, où quelques marabouts gagés, s'en vont chantant ces paroles, qu'ils ne cessent de répéter le long des rues, *Labilla lah Mahomet ressoul Allah*, c'est-à-dire, *Dieu est Dieu, & Mahomet son prophète est auprès de lui*. L'on ne couche point le corps de son long dans la fosse ; mais on le met sur son séant, les pieds penchés en bas, & la tête appuyée sur le coude droit, regardant vers le midi, où est la Mecque ; coutume qu'ils ont tirée des Juifs, & des Hébreux, qui voulaient ensevelir leurs morts assis, en la même posture qu'est un Docteur dans sa chaire ; pour nous apprendre par là, que ceux qui ont cessé d'être au monde, sont sans maîtres, qui nous apprennent à bien vivre, pour ce que leur souvenir nous met en la pensée celui de la mort. Quand c'est quelqu'un de qualité qui est mort, ils augmentent cette cérémonie : car l'une de ces femmes, qui sont destinées pour pleurer le défunt, accommodant sa voix à un chant plaintif & lugubre, chante devant la compagnie une forme de chanson, contenant les vertus & les actions remarquables du mort, puis l'on lave le corps, l'on l'habille de ses plus riches vêtements, comme s'il était

encore en vie, & ayant la tête sur un oreiller de soie, il est porté au tombeau dans cet état.

Tandis que l'on met ce corps en terre, les parents & amis qui sont présents en cette cérémonie & funérailles, prennent plusieurs petites pierres qu'ils passent d'une main en l'autre, & en les jetant dans la fosse disent ces paroles, CEBAM ALLAH, qui veulent dire le jour de Dieu, & cela fait chacun s'en retourne chez soi.

Leurs cimetières sont grands, & situés tout à l'entour de leurs villes : car ils n'ensevelissent point les morts dans les Mosquées, mais à la campagne, où chacun achète, selon la commodité qu'il en a, quelque quartier de terre, ou grand ou petit, qu'il environne de murailles assez basses. Là ils plantent pour l'ordinaire quantité de fleurs de toute sorte ; et possible ne le font-ils pas tant pour l'embellissement du lieu, que pour montrer par là qu'il n'y a rien qui représente mieux la fragilité de la vie, que fait la fleur, qui n'est pas plutôt épanouie, qu'elle se flétrit. Les femmes s'en vont souvent en ces cimetières, & presque tous les vendredis, avec du pain, des viandes, & des fruits, qu'elles y laissent pour les pauvres, ou pour les oiseaux, après en avoir goûté les premières. Là elles prient pour leurs maris, & pour les autres parents du défunt (car les Turcs croient la prière pour les morts) & parlant quelquefois à eux, les consolent avec ces douces paroles, *qu'en attendant la résurrection de leurs corps, il faut qu'ils prennent patience*. Tellement que par cette coutume, ces Barbares s'imaginent follement, que les âmes des défunts sont en attente dans le tombeau, & que quand leurs femmes, & autres parents les visitent, ils en reçoivent de très grandes consolations.

XI.

Description ridicule du Paradis des Mahométans.

LA description que fait le faux Prophète Mahomet de son Paradis, est si ridicule, que j'ai honte d'en fouiller ce papier qui sera la cause que j'en dirai peu. Comme ce maudit homme était le plus abandonné aux voluptés charnelles qui se soit jamais vu, cela lui a fait publier & louer la polygamie & mariage de plusieurs femmes en un même

temps ; avec ce qu'il savait que les plaisirs corporels étaient un allèchement puissant pour séduire les âmes ; voilà pourquoi il promet à ses sectateurs un paradis rempli de délices sensuels, qu'il représente en guise d'un grand jardin enrichi de toute sorte de fruits très exquis, lesquels il sera loisible à un chacun de cueillir & goûter à sa volonté. De plus il dit que ce lieu est accompagné de plusieurs fontaines & ruisseaux d'où coulent sans cesse du lait & du miel très purifié, & parmi ces délices (ajoute cet imposteur) il y a de grandes tables d'or toutes chargées de viandes les plus rares & exquises qui se peuvent imaginer, avec des vins délicieux à merveille qui sont servis aux bienheureux, pour comble de félicité, par des filles les plus belles qui se soient jamais vues dont ils auront l'entretien, & la jouissance à leur volonté, outre une infinité de tels sales délices qu'il promet en ce séjour immortel à tous ceux qui auront suivi sa loi.

Ce paradis n'est que pour les hommes, les femmes en étant exclues à ce qu'enseigne l'Alcoran, qui ajoute qu'elles en auront un à part, où toute leur félicité ne sera qu'à regarder celle des hommes ; car pour ce qui est des filles & des femmes dont il est dit que les Mahométans jouiront dans leur paradis prétendu, leur croyance est qu'elles seront produites & nées de certains fruits qui croissent dans ces lieux de délices.

La croyance encore de ces infidèles n'est pas moins ridicule, qui veut qu'il y ait un enfer plein de ruisseaux de soufre, d'huile bouillante & d'autres semblables tourments pour les damnés lesquels y souffriront plusieurs siècles, après quoi Mahomet leur obtiendra un pardon général, leur faisant manger le reste des viandes d'un festin des bienheureux qui les rendront beaux & blancs de noirs qu'ils étaient, & ensuite ils entreront & jouiront du paradis à jamais, où pour action de grâce d'un tel bienfait reçu de Mahomet, ils seront mille & mille gambades & autres pareilles actions de réjouissance.

DE QUELQUES CHOSES FORT REMARQUABLES

touchant la vie, les mœurs, les coutumes, &
la police des Maures, Turcs, Renégats,
& Corsaires de Barbarie.

CHAPITRE II.

- I. De trois sortes de peuples différents qui habitent la Barbarie.*
- II. Des maisons de ceux de Barbarie : de leurs meubles, & de leurs vêtements.*
- III. Parure des femmes, & leur manière de s'habiller.*
- IV Extrême jalousie de leurs maris.*
- V. Leur façon de vivre ordinaire, & leurs divertissements.*
- VI. Usage des bains & des étuves communs parmi eux.*
- VII. Des formalités de leur Justice.*
- VIII. Merveilleuse intégrité d'un de leurs Juges, qu'on appelait Ara Cadi.*
- IX. De leurs Mesquites, ou de leurs écoles.*
- X. De leurs charmes & superstitions.*
- XI. Ils abhorrent le blasphème & les querelles sanglantes.*
- XII. L'Aumône est fort recommandée parmi les Mahométans.*

LES peuples qui habitent aujourd'hui la Barbarie sont de trois sortes, Maures, Turcs, & Arabes, sans parler des Renégats, dont il ne s'y en voit que trop de diverses nations de la chrétienté.

Les Maures sont des peuples naturels du pays, qu'on peut autrement nommer Africains, pour ce que la Barbarie est la principale

contrée d'Afrique.

Il y a pareillement des Turcs qui viennent là du Levant, pour y chercher quelque meilleure fortune qu'en leur pays.

Quant aux Arabes, ils en habitent les déserts, & tiennent ordinairement la campagne, comme nous ferons voir plus particulièrement dans le chapitre suivant.

Les Maures y sont de deux sortes, blancs & noirs, ou basanés. L'on appelle blancs ceux qui demeurent aux lieux maritimes, & aux villes des Corsaires, comme en Alger, à Tunis, à Salé, à Tripoli, à Bône, à Bougie ; et par les noirs on entend ceux qui sont plus vers le midi.

Notre dessein étant donc de parler généralement en ce chapitre de tout ce qui regarde ces Barbares ; nous ne commencerons point par leurs maisons, puisque nous les avons ci-devant décrites dans le chapitre de la ville d'Alger, mais bien par leurs meubles. Ils n'en ont point d'autres qu'un matelas posé sur des planches qui portent d'une muraille à l'autre de la chambre. Cela leur sert de lit, avec une couverture seulement, sans qu'ils usent jamais d'aucuns draps. Ils couchent avec leur caleçon, & ont une manière de courtine qui les couvre, & qui fait dans la chambre une séparation de leur lit, qui ressemble à un théâtre. De l'autre côté de la chambre il y a dans la muraille plusieurs bâtons enfoncés, où ils mettent leurs habits, & leurs autres hardes, ce qui leur tient lieu de coffre & d'armoire. Ils ne se servent, ni de chaises, ni d'escabeaux, ni de table non plus, mais seulement d'un grand tapis, étendu par terre, avec des carreaux, & des coussins, si ce sont gens accommodés ; car pour les pauvres ils s'assoient les pieds croisés, comme nos tailleurs dans leurs boutiques.

Ils portent d'ordinaire un caleçon de toile, large par le bas, comme les chausses des mariniers, par où ils satisfont aux nécessités de nature ; que s'ils veulent uriner, ils se mettent presque à terre comme à genoux, estimant une chose sale & honteuse d'en user comme les chrétiens, auxquels il n'est pas permis de faire de l'eau par les rues, ni contre les murailles. Que s'ils le font, ils sont à l'instant chargés d'injures & poursuivis à grands coups de pierres. De plus ces Barbares prennent soigneusement garde qu'en faisant de l'eau il n'en tombe la moindre goutte sur eux ; de peur qu'ils n'en soient pollués comme ils disent, & par conséquent obligés de s'aller laver incontinent. En cela certes bien misérables de s'arrêter à des superstitions qui ne sont pas moins frivoles que ridicules, & de ne faire point conscience néanmoins de s'abandonner à toutes sortes d'ordures, & péchés mêmes que la nature abhorre le plus, qui sont ordinaires parmi eux, & qui ne reçoivent non plus de blâme que de punition. Ils mettent

leur chemise par-dessus le caleçon, & se couvrent par après d'une manière de vêtement, qu'ils appellent une veste, faite en forme de soutane de drap ou de soie, qui est fermée par devant avec de gros boutons d'or ou d'argent, & qui leur va un peu plus bas que les genoux. Les manches de cette veste ne passent point le coude, sur lequel ils replient les manches de leurs chemises qui sont fort larges, & ont ainsi le bras à moitié nu, si ce n'est qu'en hiver ils usent quelquefois de camisole, ou de pourpoint.

Ils portent sur la même veste un Burnous de pareille étoffe, avec un grand capuchon, le tout ressemblant à une cape de Béarn. En cet équipage ce qui leur donne plus mauvaise grâce, c'est de n'avoir, ni collet, ni bas de chausses, au lieu desquelles ils portent quelquefois dans le Divan, & ailleurs, de petites bottines de maroquin, quand ce sont personnes d'autorité, ou si quelque mal de jambe les y oblige. Ils sont tous rasés par la tête, à la réserve d'un petit flocon de cheveux qu'ils y laissent au sommet, par où ils croient que leurs faux prophète les doive enlever en paradis ; de la même sorte, disent-ils, que l'Ange transporta Abacuc, près de Daniel dans la fosse aux Lions ; car ils ajoutent foi à beaucoup d'histoires de l'Ancien Testament. Quelques-uns se font raser toute la barbe, & n'ont que les deux moustaches, qu'ils laissent croître forts grandes ; et d'autres la portent assez longue & ronde, principalement quand ils sont d'âge. Leur turban est un bonnet de laine rouge, qu'ils entortillent en gros replis d'une fine toile blanche de coton, longue de cinq ou six aunes. Ceux qui se disent parents de Mahomet, ou qui ont été en pèlerinage à la Mecque, le portent vert, & cette couleur n'est permise qu'à eux seulement, que l'on appelle Émirs, ou Chérifs.

Leurs souliers, qu'ils portent ferrés d'un demi cercle sous le talon, sont de cuir jaune, ou rouge, fort pointus, & sans oreilles, tels à peu près que les sabots dont usent nos villageois. Ils ont accoutumés de les poser dès l'entrée des maisons où ils fréquentent : aussi est-il vrai qu'elles sont si nettes partout, qu'il ne s'y voit pas une ordure. Ils ont pareillement à leur côté, à la manière de nos bouchers, soit par galanterie, ou pour s'en servir, trois fort beaux couteaux, à savoir deux grands & un petit, dans une gaine d'argent d'un pied de long, & qui sont enrichis de quantité de turquoises & d'émeraudes : tellement qu'il y en a quelquefois qui valent bien cent écus.

Les femmes y font presque habillées comme les hommes, & n'ont la tête couverte que d'un petit linge fort délié. Elles ne portent point de collet & se couvrent d'une veste qui ne leur descend qu'au milieu des jambes, qu'elles ont nues : les plus riches d'entre elles portent d'ordinaire

cinq ou six pendants à chaque oreille, avec des bracelets de pierreries, & de magnifiques vêtements de soie.

C'est leur coutume de se teindre les extrémités des doigts avec une certaine herbe qu'ils appellent GUEVA, dont la couleur est Isabelle. Quand elles vont à la ville, elles prennent un caleçon de toile de coton, qui leur va jusque sur les souliers. Avec cela elles se mettent un bandeau sur le front, & s'attachent sous les yeux un beau mouchoir, qui leur voile le visage. Elles se couvrent aussi le corps depuis la tête jusqu'au pieds, dont elles croisent les deux côtés avec les mains, de telle sorte qu'on ne les peut reconnaître. Elles quittent tout cet embarras quand elles sont en leurs maisons, où elles ont un logement séparé, afin de n'être vues ni rencontrées de ceux qui vont visiter leurs maris.

Pour ne faillir en cela, quand une femme va rendre quelque visite à une autre, la coutume est qu'elle pose ses souliers à la porte de la chambre ; et alors le maître du logis les voyant, il ne lui est pas permis d'entrer ; tant il a de peur que s'il voit celle qui est avec sa femme, le mari ne s'en offense ; car la jalousie est un des principaux apanages de ceux de ce pays-là, où les femmes sont à demi esclaves.

Mais il ne faut pas oublier, qu'en Barbarie elles ne font pas moins curieuses qu'ailleurs, de se faire belles. Leur fard principal, c'est l'antimoine brûlé, dont elles ont accoutumé d'user pour se noircir les cheveux, les sourcils, & les paupières : ce qu'elles croient une extrême beauté ; en cela bien différentes des Dames de Gènes, qui pour se les teindre, & en ôter la noirceur, font des lessives de plusieurs sortes, par le moyen desquelles le poil leur devient blond, ou à tout le moins tirant sur le roux.

Ils ne mangent presque point de viandes rôties, & se nourrissent ordinairement de riz, de couscous, de mouton, de veau, de bœuf, & de volaille bouillie. Et combien qu'ils aient force gibier & venaison, ils n'usent point de viande de Cerf, non qu'ils en manquent, car il y en a quantité dans le pays ; mais la raison en est parce qu'ils sont en cette folle croyance, que ces animaux sont destinés pour une des félicités que leur faux prophète leur promet en son paradis, au lieu des chevaux, pour se promener en ce lieu de délices, ce qui leur fait ainsi épargner ces cerfs, crainte d'en manquer en l'autre monde.

C'est une pratique parmi eux de ne tuer jamais aucun animal pour manger, qu'ils ne profèrent ces mots, je te tue au nom de Dieu tout puissant. Ce disant ils se tournèrent du côté de midi, & leur coupent le gosier le plus nettement qu'ils peuvent, afin qu'ils en saignent mieux ; autrement la viande leur en semblerait immonde, & ils n'oseraient en manger.

Leur breuvage est de l'eau pure, ou du sorbet, qui est une certaine composition faite avec de l'eau, des raisins, & du sirop de limons, qu'ils détrempe ensemble, pour en user quand ils veulent, pour ce que le vin leur est défendu par leur loi : plusieurs d'entre eux néanmoins, principalement les renégats & les Corsaires ne laissent pas d'en boire, quoiqu'ils le tiennent pour un péché, & s'ensuivre même le plus souvent. Et parce que le vin n'est pas commun parmi ces Barbares, outre la défense dans boire, quand ils veulent se rendre l'esprit gai, ou qu'ils désirent passer quelque fantaisie, ou s'ôter toute crainte, & entreprendre quelque chose plus hardiment, soit à la guerre, ou soit ailleurs, ils usent d'une certaine drogue que l'on appelle de l'opium, qui opère aux uns plus & aux autres moins, selon la disposition & le tempérament : car cela enivre quelques-uns autant & plus que le vin ; aux autres cela cause seulement quelque gaieté d'esprit. Il y en a à qui cela excite une fureur étrange, d'autres à qui cela assoupit & endort les sens ; surtout ils ne manquent point d'user ce cet opium quand ils sont à la guerre & qu'il faut aller à la charge, & ce d'autant qu'ils en deviennent plus hardis & bannissent par ce moyen la peur & l'appréhension des dangers & des coups. Cet opium n'est autre chose que le suc de certain pavot blanc qui croît en Levant, lequel ils savent cultiver & préparer.

Ils n'ont pour toute nappe qu'un grand cuir de maroquin rouge, qu'ils étendent par terre, & usent de leurs mouchoirs en lieu de serviettes, si ce n'est en des festins solennels, & chez les Grands, où l'on attache autour de ce cuir une pièce de toile bleue, avec laquelle ils s'enfuient. Leur vaisselle n'est que d'étain, ou de terre, n'étant permis à qui que ce soit, non pas même aux grands, ni aux plus riches, d'en avoir d'argent ; mais pour celle du Sultan, elle est d'or massif. Quant à leurs cuillères, elles sont toutes de bois, & de la longueur d'un pied.

C'est leur coutume de s'assembler dès le matin dans les grandes rues, où il y a des marchands, & dans les places publiques, où se tiennent les BAZARS, ou marchés. Là sur le bord des boutiques, ils s'entretiennent à discourir, & à prendre dans de petites écuelles de porcelaine, du café & de l'eau de vie, dont il y a plusieurs cabarets. Ce café est une manière de breuvage noir comme de l'encre, qui leur semble fort sain, & qui dessèche grandement : quelques-uns appellent ce café, l'herbe divine, à cause de ses rares propriétés. L'on la fait dessécher puis réduire en poudre, l'on la fait infuser dans de l'eau qui se boit à petites gorgées & reprises, & le plus chaudement qu'il se peut. Ce breuvage a telle vertu qu'il rend un esprit gai, dissipe toutes les vapeurs qui surviennent après le boire & le manger, sert

beaucoup à la digestion & fortifie le corps & l'esprit & emploient à ce bel exercice deux ou trois heures du jour, dont le reste se passe à prendre du tabac en fumée ; à quoi ils se plaisent si fort, qu'ils ne s'assemblent jamais en aucun logis, qu'on ne leur en apporte aussitôt. Quand ils veulent faire la débauche, ce qu'ils appellent *faire soulfre*, ils se retirent pour cet effet dans une chambre qui leur est particulière dans leur logis, sans que leurs femmes, ni leurs enfants, y osent entrer : et c'est là qu'ils passent assez souvent le jour ou la nuit, à manger, à boire, & à souffler le pétun (tabac).

Ils ne jouent jamais aux dés, aux cartes, à la boule, à la paume, ni aux autres jeux qui sont reçus parmi nous, si ce n'est aux dames poussées, encore ne faut-il pas que ce soit pour de l'argent.

L'usage des étuves, & des bains chauds, leur est ordinaire (outre leurs ablutions, à quoi la loi les oblige avant la prière.) Ils ne laissent écouler aucune semaine sans y aller à savoir les hommes au matin, & les femmes l'après dîner : aussi en y a-t-il un très grand nombre en toutes les villes, & presque en tous les carrefours, où il coûte fort peu de chose.

Pour ce qui est des difficultés & des différends qui peuvent naître parmi eux, dans les matières, ou civiles, ou criminelles, il y a dans toutes les villes un premier officier, appelé CADI, qui les juge souverainement. Ils ne savent ce que c'est, ni de Procureurs, ni d'avocats ; chacun y plaide sa cause à sa mode, & peut déduire son fait comme bon lui semble en pleine audience : tellement que le Cadi n'ordonne rien que sur le rapport des témoins, ou si c'est pour dettes, par des promesses écrites : ce qui se pratique ainsi en Alger, à Tunis, à Tripoli, & en toutes les autres villes de Barbarie, hormis à Salé, où les Maurisques s'étant rendus maîtres, ont établi les mêmes formalités de justice qui s'observent en Espagne, & ont des procureurs & des avocats tout ensemble, qui par écrit & de vive voix défendent les causes des parties ; mais non pas avec tant de chicaneries qu'il y en a parmi nous.

VIII.

Histoire mémorable de l'intégrité d'un Cadi d'Alger, nommé Ara.

EN toutes les villes où le Grand Seigneur tient un Bâcha, ou Vice-roi, il a de coutume d'y envoyer aussi un Cadi pour y administrer la justice. Je rapporterai à ce propos qu'en l'an 1617, ayant appris le mauvais ordre qu'il y avait en Alger touchant ce point-là, & que les officiers établis pour cette fin y vendaient bien chèrement le droit des parties, durant tout le temps de leur administration, il résolut d'y mettre remède. Il y envoya pour cet effet un officier qu'on appelait ARA CADI, homme irréprochable en ses actions, inviolable observateur de l'équité, & grandement bien versé en la pratique des affaires de Turquie. Comme il fut donc en Alger, il se mit en devoir de faire sa charge avec un grand soin, & de rendre à tous une bonne & brève justice.

Or pour ce qu'il jugea bien que pour ranger ces Barbares à la raison, il fallait qu'il prît un haut ascendant sur eux, & qu'il se fit craindre, en se donnant de l'autorité ; outre qu'il était naturellement, & grave, & sévère, pour la paraître encore davantage, il s'avisa d'une autre invention, qui fut d'appriivoiser deux lions, qu'il tenait dans son logis. Et d'autant que la coutume des Turcs est de s'asseoir à terre sur des tapis ; quand il donnait une audience aux parties de sa chambre, il mettait ces deux lions auprès de lui ; & leur prenant la tête à l'un & à l'autre, il s'en servait comme de coussins pour appuyer ses deux bras ; ce qui le faisait d'autant plus craindre, qu'il y avait apparence, que puisqu'il rendait si souples les bêtes les plus farouches, à plus forte raison pourrait-il apprivoiser les hommes, & les ranger au devoir.

L'on remarque de lui, qu'un certain Maure l'étant allé voir avec deux paniers pleins de fruits, dont il voulait lui faire présent, il s'enquît d'abord s'il désirait quelque chose de lui ; à quoi le Maure ayant fait réponse qu'il lui venait recommander un procès, le Cadi lui demanda combien valait à peu près le fruit qu'il lui avait apporté ; ce qu'il ne sut pas plutôt, qu'il lui en fit offrir de l'argent. Mais pour ce qu'il vit que le Maure s'obstinait à ne le point vouloir prendre, disant que ce

n'était qu'un petit présent, & qu'il le prioit de l'avoir agréable : non, non, lui dit le Cadi, je veux qu'on te paye ton fruit ; & en même temps il commanda à l'un de ses chaoux de lui donner cinquante coups de bâton : ce qui fut aussitôt exécuté, y ajoutant qu'il les méritait bien, & que telle devait être la récompense de ceux qui voulaient corrompre la justice par présents. Aussi tient-on qu'il eût été bien difficile de trouver un homme plus équitable que celui-là, & qu'il avait des qualités si recommandables, qu'il ne lui manquait que celle de chrétien, pour être accompli.

J'ai su d'un de mes amis, qu'il le voyait fort souvent, qu'un jour s'entretenant avec lui sur les abus & les défauts du monde ; j'y remarque, lui dit-il, trois choses qui me déplaisent infiniment. La première, est la grande paillardise des Turcs : la seconde, le trop de cérémonies des Juifs : & la troisième, la chicane des Chrétiens. Et à vrai dire, comme il était trop homme de bien pour une ville si dépravée que celle d'Alger, de là s'ensuivit qu'il n'y fut pas de longue durée. Car tandis qu'en l'exercice de sa charge il avait les yeux toujours bandés, & ne pardonnait à personne ; il arriva qu'un BouloucBâchi du Divan d'Alger ayant commis une faute, il l'envoya quérir ; & après lui avoir fait une grande remontrance, il commanda à ses Chaoux de lui donner cent coups de bâton ; mais comme il vit qu'il s'en excusaient, en alléguant qu'il y allait de la tête de frapper un officier du Divan ; quoi, s'écria-t-il, faudra-t-il que le vice règne, & que la Justice manque pour cela ? sur quoi prenant le bâton, il en fit lui-même l'exécution, & dit tout haut ; qu'il tenait pour indifférent tout ce qui en pourrait arriver : que cela ne l'empêcherait pas de s'acquitter de sa charge, & qu'à cette condition il souffrirait constamment toute sorte de disgrâces.

Voilà cependant que le BouloucBâchi ne manqua point de s'en aller au Divan, où il fit des plaintes de ce mauvais traitement qu'il prétendait avoir reçu du Cadi. En effet, les officiers en furent si fort émus, & en firent tant de bruit, pour ce qu'ils se crurent offensés par cette action, & qu'elle les regardait tous, à ce qu'ils disaient ; que peu s'en fallut qu'ils n'envoyassent à l'heure même le Mézouar, ou le Bourreau, qui se trouve toujours au Divan, pour aller prendre ce Cadi, & le faire étrangler par quelque esclave. Mais considérant l'estime qu'en faisait le grand Seigneur, & les principaux du Divan, craignant d'ailleurs qu'il ne leur en coûtât la vie, il se contentèrent de le chasser de leur ville, & de leur État. L'ayant donc fait embarquer pour retourner à Constantinople, il s'en alla prendre terre à Bizerte, auprès de Tunis, où le BouloucBâchi qu'il avait si justement châtié, pratiqua un Maure de ses domestiques, qui par une insigne

trahison lui coupa la tête dans sa chambre, comme il y faisait sa prière. Le Maure fut pris en même temps ; & après avoir été promené par toute la ville monté sur un âne, il fut rompu, & déchiré par morceaux.

Il y a en chaque ville plusieurs écoles, qu'ils appellent Mesquites, où l'on apprend aux petits enfants à lire, à écrire, à compter, & rien davantage. Pour châtier ils usent au lieu de verges d'une petite règle de bois, dont ils les frappent sous la plante des pieds. Ils leur font lire l'Alcoran d'un bout à l'autre ; & quand l'écolier a achevé, & qu'il le lit bien, tous ses compagnons d'école le conduisent par les rues richement vêtu ; & en cette pompe ils publient hautement ses louanges.

L'usage des plumes desquelles nous nous servons ici pour écrire est défendu par ces Barbares, & ils croient que c'est péché d'en user de quelque oiseau que ce soit ; au lieu de quoi ils se servent d'une certaine sorte de petite canne ou roseau ; & la raison de cette défense est extrêmement ridicule, car ils disent que c'est à cause d'une désobéissance que fit la plume à Dieu, quand il lui commanda au commencement du monde d'écrire, ce qu'elle ne voulut pas faire & que pour cela il la maudit.

Ils ont quantité de coutumes pernicieuses, & sont extrêmement adonnés aux charmes & aux sortilèges. Mais surtout quand ils se trouvent mal, ils ont recours ordinairement à certaines femmes de ce métier diabolique, qui les guérissent assez souvent avec des caractères & des paroles tirées de l'Alcoran. Aussi n'y a-t-il point de Médecins parmi eux, mais seulement des Barbiers & des Chirurgiens ; & peu d'Apothicaires & de Droguistes. Les plus zélés d'entre eux ayant quelque mal, ont recours à une superstition bien plaisante, qui est de s'en aller visiter certains lieux, où sont ensevelis quelques-uns de leurs Marabouts, qu'ils estiment saints. Là ils apportent sur leurs tombeaux quantité de viandes, & sont si fols que de croire qu'ils s'en repaissent, bien qu'ils soient morts. Que si de hasard quelque bête en mange, elle prend le mal du malade, & lui en guérit, à tout le moins ils se l'imaginent ainsi.

Quand leurs femmes sont en travail d'enfant, ils usent d'une superstition qui me sembla bien étrange, en allant un jour par la ville d'Alger. C'est qu'ils envoient quérir dans les écoles quatre petits enfants, auxquels ils donnent à tenir par les quatre bouts un assez grand linge, au milieu duquel ils mettent un œuf de poule. Avec ce linge ces enfants vont aussitôt par les rues, où ils chantent certaines oraisons, & répondent les uns aux autres : ce qu'entendant les Turcs & les Maures, qui en sont touchés de pitié, ils sortent incontinent de leurs maisons avec des cruches pleines d'eau, qu'ils versent au milieu du linge où est cet

œuf, & croient qu'en même temps qu'il vient à se rompre par le moyen de cette eau qu'on y répand, celle qui est en peine d'enfant, en est heureusement délivrée ; ce qui ne se fait point apparemment sans quelque pacte tacite avec le diable ; tels charmes & sortilèges étant si communs parmi eux, qu'en toutes sortes d'occasions ils sont accoutumés d'en user.

A cette superstition ils ajoutent une autre, qui n'est pas moins ridicule pour guérir le mal de tête. Car ils en prennent une de mouton, ou de chevreau, & la vont traînant par les champs, jusqu'à ce qu'elle soit rompue en pièces : par où ils se persuadent que le mal de têtes s'en va du malade, & passe dans celle qu'ils traînent ainsi.

Ils usent encore de beaucoup d'autres manières de sortilège ; car pour peu qu'ils se voient malades ou pressés de quelque affaire, ils ont recours aux Devins & Magiciens, qui leur donnent certains petits billets pleins de caractères qu'ils attachent sur eux par lesquels ils croient être guéris & sortir plus heureusement des affaires où ils se voient embarrassés. Voire même il y a force devins, qui publiquement leur font savoir beaucoup de nouvelles des choses bien éloignées qu'ils désirent apprendre, faisant en présence de tout un marché certains caractères sur terre, par lesquels ils donnent la connaissance des affaires que l'on est en peine de savoir ; & tout cela est permis & autorisé, comme nous verrons plus amplement ci-après.

Avec tous ces vices néanmoins dont ils se fouillent brutalement, il y a deux choses en eux qui sont fort recommandables ; la première, qu'en quelque violente colère qu'ils soient, ils ne jurent jamais le nom de Dieu, n'ayant pas même en leur langue, ou Turque, ou Mauresque, aucun terme particulier, dont ils puissent user pour blasphémer contre la Divinité ; tellement qu'il n'y a que les seuls Renégats qui jurent quelquefois en leur langue naturelle ; mais si c'est en présence des Turcs, on leur fait aussitôt une rigoureuse & juste réprimande. La seconde, qu'encore qu'ils aient querelle ensemble, ils n'en viennent aux mains toutefois que fort rarement, & ne s'entretuent presque jamais.

Ce qui rend encore ces infidèles en quelque façon considérables, c'est l'aumône qu'ils pratiquent volontiers & les actes de charité, les uns bâtissant des Hôpitaux pour les passants de quelques religion que ce soit : les autres faisant creuser des puits, & dresser des fontaines parmi les déserts & campagnes, pour le secours & l'utilité des voyageurs, & même quelques-uns, des ponts & des chaussées sur des torrents, & en autres lieux, où ils voient les grandes incommodités des passants. Charités &

aumônes qui ne se pratiquent pas seulement par les riches, mais encore que les pauvres exercent assez volontiers eux-mêmes, nonobstant leurs nécessités, allant quelquefois à ce dessein travailler aux puits, aux fontaines, & aux chemins publics, & ce gratuitement & sans en espérer aucun salaire, que celui du mérite qu'ils croient de cette action charitable. Aumône qu'ils n'exercent pas seulement envers les hommes, mais encore envers les bêtes, comme aux chiens, & aux chats, pour lesquels il y a de certaines fondations, afin de porter de l'eau dans des auges au coins des rues pour les abreuver ; sil ne s'en trouve facilement. Comme aussi pour leur donner à manger, sans oublier les oiseaux, comme corbeaux & autres semblables qui vivent de rapine, auxquels ils achètent des tripailles qu'ils leur jettent à ce dessein en la campagne, disant pour raison de cette charité que Dieu a donné à l'homme une langue pour en demander en cas qu'il n'en trouve, ce que ne peuvent faire les bêtes quand ils en manquent.

DES ARABES

QUI HABITENT LES

CAMPAGNES DE BARBARIE.

CHAPITRE III.

I. Les Arabes n'ont pu être exterminés de la Barbarie, où ils ont introduit le Mahométisme.

II. Leur façon de vivre est fort différente de celle des Turcs.

III. Leur libertinage prouvé par l'exemple d'Abdala.

IV. De leurs Douars, & de leurs Baraques.

V. De la manière dont ils s'habillent.

VI. De leur nourriture ordinaire.

VII. De leurs Capitaines, & de leurs armes.

VIII. De leurs compliments.

IX. De leurs mariages.

X. De leurs sépultures.

COMME tous les soins des jardiniers, pour grands qu'ils soient, ne peuvent empêcher quelques plantes de croître abondamment en certaines terres, depuis qu'on les y a portées ; il en est advenu de même des Arabes qui habitent aujourd'hui la Barbarie. Car bien que ceux du pays aient fait autrefois tout leur possible pour en exterminer la race, & empêcher par ce moyen que des étrangers n'empiétassent sur leur terre natale, ils n'ont pu néanmoins la nettoyer encore cette vermine. Elle seule a ruiné dans cette vaste contrée, la religion, la politesse, & les bonnes mœurs, qu'on y voyait régner

au temps des Romains, & sous l'Empire des Grecs, principalement sous celui d'Héraclius, durant lequel l'Église Chrétienne s'y était déjà grandement peuplée : mais soit que les péchés des chrétiens en fussent cause, ou que Dieu le fit pour quelque autre raison connue de lui seul ; tant y a que sa divine Majesté ayant permis que Mahomet semât dans le monde ses erreurs, & ses impiétés, ce fut par les armes des Arabes, qui épousèrent son parti, qu'il établit sa maudite secte, & sa tyrannie. Cette malheureuse nation s'en alla fondre dès lors en Afrique, mais plus puissamment environ l'an de notre salut 637, sous le Calife Hosman, ou Omar troisième : de manière que ces peuples l'envahirent, & l'usurpèrent durant quelque temps : à la fin duquel, les Africains ennuyés de cette engeance d'Arabes, appelés autrement Sarrasins, & lassés de leur domination tyrannique, les chassèrent de leur pays, & en retinrent la fausse Religion, dont ils étaient déjà vilainement infectés : ils ne les purent néanmoins si bien repousser, qu'il n'en demeurât un fort grand nombre dans les désert, & dans les campagnes, où leurs descendants ont toujours vécu depuis en vagabonds, & se sont accrus de telle sorte, qu'ils sont aujourd'hui une bonne partie des peuples de Barbarie.

On les appelle Arabes, soit pour être descendus, soit pour ce qu'ils en observent encore les mœurs, & les coutumes, bien qu'à vrai dire ils soient Maures naturels ; aussi sont-ils maintenant si mêlés entre eux, j'entends ceux qui vivent à la campagne, qu'ils ne se distinguent que par certains noms de famille, qu'ils ont gardés jusqu'à maintenant.

Quant à leur façon de vivre, elle est extrêmement éloignée de celle des Turcs : car ils n'ont aucunes villes, & ne bâtissent jamais de maisons. Ainsi l'on peut dire d'eux, que négligeant de soin de la vie, ils abhorrent entièrement le travail, & ne font gloire que de leur seule fainéantise. Aussi n'estiment-ils point de condition plus heureuse que la leur, bien qu'elle soit la plus odieuse, & la plus misérable de toutes celles du monde. Ils s'y plaisent si fort néanmoins, qu'en étant comme charmés, à peine changeraient-ils leurs cabanes, & leurs haillons, avec les palais & la pourpre des plus grands Rois du monde. Que s'il y a quelque chose de louable en eux, c'est le peu d'estime qu'ils font des vanités & des grandeurs de la terre, comme gens qui ne se piquent d'aucune ambition : en quoi, sans mentir, on les pourrait estimer heureux en quelque manière, si ce bonheur ne leur était entièrement ravi par les erreurs de l'Alcoran, qu'ils font gloire de suivre, & par les ordures du vice où ils sont plongés : surtout dans les impuretés charnelles où ils se vautrent comme pourceaux.

Tout ce que je viens de dire touchant l'infâme façon de vivre à laquelle ils sont accouinés, nous est ici confirmé par l'exemple d'un certain Abdala, que j'ai connu au Bastion de France en Barbarie. Le feu sieur Samson Napollon ayant rétabli ce même Bastion, & voyant ce jeune Arabe de bonne mine, & qui promettait quelque chose d'extraordinaire, le voulut accoutumer à nos mœurs, & lui procurer quelque avancement, en cas qu'il se résolut d'embrasser le Christianisme ; l'ayant pour cet effet amené en France, il lui donna des habits & de l'argent pour passer le temps, & lui fit voir les bonnes compagnies pour le dresser à la politesse. Déjà même il commençait d'y réussir assez bien, & de parler notre langue, lors qu'après avoir séjourné quelque temps en France, le sieur Napolon s'en retournant au Bastion, l'y remmena par même moyen, le croyant déjà tout accoutumé aux mœurs & à la conservation des chrétiens, & résolu de ne plus vivre dans le libertinage des Maures & des Arabes.

Mais à peine fut-il arrivé au Bastion, qu'il se trouva bien étonné de voir, que commence ces singes que l'on déguise de quelques habillements d'homme ou de femme, les déchirèrent par lambeaux, au moindre caprice qui les prend, afin de se développer de l'embarras qui les gêne ; notre Abdala tout de même, étant allé visiter un Douar d'Arabes, qui est à l'entrée du Bastion, fut vu tout à coup jeter son chapeau par terre, poser ses habits à la chrétienne, se mettre pieds nus, & prendre un méchant burnous qu'il rencontra, pour en couvrir sa nudité : ce qu'il n'eût pas plutôt fait, que pensant avoir rompu ses fers & ses chaînes, il dit à ses compagnons qu'il n'avait jamais goûté parmi les chrétiens un si doux contentement que celui de vivre libre en son pays, à la manière des Maures & des Arabes. Ce qui lui est demeuré depuis si bien empreint dans l'esprit, qu'il n'a pas été possible de lui ôter jamais cette fantaisie, quoi qu'il mène encore à présent une vie misérable & si gueuse, qu'à peine a-t-il seulement du pain.

Ils dressent leurs tentes les unes proches des autres, & en font diverses rues, ainsi qu'un camp. Tout cela joint ensemble s'appelle un Douar, comme j'ai dit ailleurs, & chaque tente une BARAQUE, où ils mettent pêle-mêle tout ce qu'ils ont du bétail, n'ayant pour tout lit que la terre, où ils couchent avec leur famille. Ces Baraques sont faites en forme de croissant, soutenues par deux grands bâtons, avec une clôture de branches d'arbre, & un espace au milieu en forme de basse-cour. Et d'autant qu'ils n'ont point de retraite assurée, quand ils sont lassés d'être en un lieu, ils le quittent aussitôt, pour en aller habiter un autre, s'ils le trouvent plus commode.

Ils portent en forme de turban une méchante toile, dont ils s'enveloppent la tête, & l'agencement si mal, qu'une partie de cette belle coiffure leur pend derrière, & l'autre devant. Ils n'usent point de chemise, & ne se couvrent le corps que de quelques burnous, ou d'une grande pièce de drap, de six ou sept aunes, dont ils s'enveloppent, & qu'ils font passer des épaules sous les bras, sans porter jamais ni chausses ni souliers.

Les femmes ne sont couvertes que d'un drap, qui leur pend depuis les mamelles jusqu'au gras des jambes, & le reste est nu ; elles portent les cheveux pendants, qu'elles tressent par plusieurs cordons ; & pour embellissement y attachent des dents de poisson, & quelques petits morceaux, ou de corail, ou de verre, n'ayant pour coiffure qu'une petite étamine, dont elles se couvrent le haut de la tête. Avec cela pour en paraître plus belles, du moins elles se l'imaginent ainsi, elles se font avec la pointe d'une aiguille certaines marques au front, aux joues, aux poignets, & dessus le gras des jambes ; puis y mettent d'une certaine poudre, faite d'une pierre noire, afin que ces marques ne s'effacent point ; comme en effet elles y demeurent toujours empreintes ; les plus beaux bracelets qu'elles aient, sont certains anneaux de bois, faits par chaînons qui s'entretiennent ensemble ; et voilà pour ce qui est de leurs vêtements. Il est vrai que ceux de leur nation, soient hommes soient femmes qui demeurent dedans les villes, ne se négligent pas si fort, & prennent le soin de s'habiller un peu mieux.

Toute leur batterie de cuisine consiste en un ou deux pots de terre, où ils font cuire quelquefois de la viande ; mais pour l'ordinaire, leur riz, leurs pâtes, & leurs couscous, avec un peu de beurre, & de lait.

Leur boisson n'est que de l'eau pure, qu'ils appellent ELME, & quand ils veulent manger, jamais ils ne lavent que la main droite. Ils n'usent aussi ni de nappes ni de serviettes, & assis à terre prennent leurs repas sur une natte étendue par-dessus, & faite de feuilles de palmier.

Chaque ménage a son petit moulin portatif, dont ils écrasent leur blé pour en faire de la farine, & ce moulin consiste en deux pierres l'une sur l'autre, qu'ils tournent avec un bâton. Ils ne laissent passer aucun jour sans cuire du pain, ce qu'ils font de cette sorte : ils mettent la farine en un grand pot, & la délayent avec de l'eau ; puis ils prennent de la pâte, & en ayant fait des tourteaux plats, ils les cuisent sous la cendre, & les mangent tous chauds, & bouillants, n'estimant pas le pain autrement.

Ils ont cela de recommandable, de n'user guère de deux viandes ensemble ; comme par exemple s'ils ont de la chair, ils le mangent sépa-

rément, & par après le pain, étant fort sobres en leur manière de vivre : ce qui m'oblige à croire que c'est leur merveilleuse frugalité qui fait qu'ils ne sont malades que fort rarement, ni sujets aux gouttes, à la gravelle, & aux autres incommodités qui nous travaillent si fort. Aussi ont-ils des corps infatigables, grandement robustes, sains au possible, & si bien composés, qu'ils vivent ordinairement quatre-vingt ans, & davantage.

Le plus grand festin qu'on leur puisse faire quand ils viennent à la ville, c'est de leur donner de l'huile & du vinaigre dans un plat, avec du pain chaud qu'ils trempent par petits morceaux ; ce que je remarquais avec plaisir, lors que j'étais au Bastion de France, où quand quelques-uns des principaux d'entre eux venaient apporter & vendre des marchandises, c'était là tout le somptueux festin qu'on leur faisait.

Chaque Douar fait élection d'un Capitaine qu'ils appellent CHEIKH, qui est un peu mieux vêtu que les autres, & qui porte une chemise fort large. Sa baraque, ou sa tente, est au milieu du Douar, où il prend le soin de ce qui regarde leur commune conservation, & leur union mutuelle.

Ils ont pour armes une demi pique, ou un javelot, qu'ils appellent une sagaie, dont ils se servent avec tant d'adresse & de force, qu'ils en peuvent percer un homme de cinquante pas. Ils ont de plus un grand couteau large, & en forme de poignard, qu'ils portent dans une gaine, attaché au bras droit, depuis le coude jusqu'au poignet, afin de s'en pouvoir servir plus promptement au besoin.

Ils se tiennent si bien à cheval, & sont si agiles sur leurs barbes, qu'en courant à toute bride, ils ramassent facilement ce qu'ils ont laissé tomber.

Quand ils se vont visiter d'un Douar à l'autre, ils se baisent à la joue, lorsque ce sont personnes égales ; mais en matière des chefs & des marabouts, ils ont accoutumé de leur baiser les mains, avec beaucoup de respect, & de révérence. Après cela ils se demandent l'un à l'autre, comment se portent leurs femmes, leurs enfants, leurs chevaux, leurs vaches, leurs bœufs, & leurs poules mêmes ; mais ils n'oublient point surtout de s'informer curieusement de la santé de leur chien & de leur chat : car ils les estiment fort, pour ce qu'ils servent de garde à leurs poules contre les renards ; & qu'en aboyant ils leur font éviter les surprises des lions, dont il y en a grande quantité en Barbarie.

Je rapporterai à ce propos une chose fort remarquable, que j'ai apprise des Arabes mêmes, c'est que si les hommes se lèvent la nuit pour chasser ces animaux, quand ils cherchent quelque proie, ils ne s'en vont

point pour eux ; comme au contraire, si les femmes crient après, elles les mettent aussitôt en fuite. Ce qui semble ne procéder d'autre chose que de la propre générosité du lion, qui cède à la voix de ce faible sexe.

Or ce qu'ils estiment ainsi les chats, c'est pour ce qu'ils font la guerre, non seulement aux rats, & aux souris ; mais aussi aux serpents, dont il y a quantité en leur pays.

Pour ce qui est de leurs mariages, voici comment ils les font. Celui qui recherche une fille, va trouver son père, & après la lui avoir demandée, il tâche de savoir de lui ce qu'il désire d'en avoir, qui est ordinairement un nombre de bœufs, & de vaches, en quoi consistent leurs plus grandes richesses. Après en être convenus ensemble, l'amoureux nouveau s'en va quérir le bétail dont il est demeuré d'accord, & l'amène en la baraque de son futur beau-père, qui dit alors à la fille, comme un tel est son mari.

Elle en même temps s'habille d'un burnous blanc, & attend que son mari la vienne voir dans la baraque. Tout le compliment qu'il lui fait à son arrivée, c'est de lui dire combien elle lui coûte : à quoi la coutume l'oblige de répondre, que la femme sage & vertueuse n'est jamais trop cher vendue. Ainsi après qu'elle a vu son mari, elle demeure quelque temps couchée dans la tente de son père, où toutes les autres filles du Douar la vont visiter.

Comme cela s'est ainsi passé, on la monte sur un cheval, que toutes les filles suivent avec de grandes acclamations de joie. Elle est menée de cette sorte en la baraque de son mari, où l'attendent plusieurs femmes qui lui sont parentes & amies. A son arrivée elles lui présentent du beurre, dont elles frottent une pièce de bois qui est sur la baraque, disant tout haut pour l'accomplissement du souhait qu'ils font pour les nouveaux mariés ; que le grand Dieu bénisse si bien leur mariage, qu'en augmentant leur bétail, le lait en monte jusqu'au toit de leur tente. Ensuite de cela, on descend de cheval l'épousée, à qui l'on donne une cheville de bois, qu'elle plante elle-même en terre ; par où ils lui veulent apprendre, que comme cette cheville ne peut sortir de là qu'on ne l'en tire, la femme de même ne doit point quitter son mari, s'il ne la chasse.

De cette cérémonie ils passent à une autre coutume, qui est de lui faire manier en même temps les bœufs, les vaches, les brebis, & autre bétail, pour lui donner à connaître qu'elle doit dès lors commencer à mettre la main à l'œuvre, & prendre le soin de son ménage. Comme elle est ainsi mariée, elle porte un mois durant devant le visage une toile qui lui sert de masque, & qui a deux trous à l'endroit des yeux, par où elle

voit. Durant ce temps-là, elle ne sort point du logis, disant qu'elle porte le deuil de sa virginité.

Quand il y a quelqu'un de mort, la femme ou la plus proche voisine sort aussitôt de la tente du défunt, & se met à faire de grands cris. A ce bruit accourent incontinent celles des autres baraques, & se font de la partie. Alors c'est une chose pitoyable d'ouïr les étranges lamentations qu'elles font, & de voir comme quoi à force de s'égratigner le visage, elles se le mettent tout en sang. Cependant leurs gémissements & leurs regrets se redoublent, à mesure qu'avec des tons plaintifs & lugubres, elles chantent les louanges & les vertus du défunt. A la fin elles le portent en terre, & l'ensevelissent assis dans la fosse, comme c'est la coutume de leur Religion Mahométane.

Ils ont à chaque Douar un marabout, qui, à la façon des Turcs, les invite à la prière ; mais comme ils vivent en vagabonds, & n'ont point de retraite certaine, ils se contentent de faire leur SALA sous une tente, ou en pleine campagne.

Ils sont extrêmement adonnés au larcin, qui est le vice dont ils ont toujours été blâmés ; pour preuve de quoi, dans la sainte Écriture le nom d'Arabe signifie le même que le mot de larron : car où le Prophète Jérémie dit, *comme le larron en la solitude*, saint Jérôme traduit, *comme l'Arabe au désert*. Tellement qu'il ne faut pas s'étonner si les Corsaires de Barbarie sont si grands voleurs, puisque ce vice leur est héréditaire, & qu'à force de le pratiquer, il fut nécessairement qu'ils le tournent en habitude.

FIN DU SECOND LIVRE.

HISTOIRE
DE
BARBARIE
ET DE SES
CORSAIRES
LIVRE TROISIÈME.

Contenant leur façon d'armer en course, le nombre de leurs vaisseaux, & les prises qu'ils font sur la mer : ensemble leurs sortilèges, leurs sacrifices, & leurs superstitieuses cérémonies.

UN ancien considérant le peu d'assurance qu'il y a d'ordinaire à se mettre sur la mer, & à fier ses biens & sa vie la merci d'un élément si barbare, disait avec beaucoup de raison, qu'il valait mieux incomparablement vivre pauvre sur le terre, que riche sur l'eau. Par où certes il se moquait à bon droit de ces hommes ambitieux, avarés, & mercenaires, que le faux éclat des choses du monde, & l'espérance du gain font exposer témérairement à des périls manifestes, & qui la plupart du temps sont inévitables.

Cette même considération fit préférer aussi à un autre ces mots remarquables, qu'il ne se repentait que d'une chose, qui était d'avoir été par eau, quand il pouvait aller par terre. Et à vrai dire, tous deux avaient sujet de parler ainsi, pour montrer par là, qu'il est impossible que les plus hardis navigateurs ne tremblent de peur, s'ils se représentent devant les yeux qu'ils ont à combattre les vents, les vagues, & les écueils, toutes les fois qu'il leur advient de courir la mer ; n'étant que trop véritable qu'elle est le fameux théâtre des naufrages, & le lieu du monde le plus capable de toute sorte de violences & d'aventures tragiques. Ce qui n'empêche pas néanmoins qu'en sa large étendue n'errent sans cesse, même par les routes inconnues, ceux que la convoitise des biens périssables travaille si fort, que ne pouvant goûter le repos dans leurs propres terres, ils s'abandonnent à l'Océan, pour en chercher de nouvelles ; & entretiennent la guerre dans leurs vaisseaux, pour se faire maîtres injustement des corps & des richesses d'autrui.

Tels se font remarquer aujourd'hui dans toutes les plages maritimes les impitoyables Corsaires de Barbarie. Car quelques grands que soient les dangers dont nous venons de parler ; & quelques exemples qu'ils voient souvent de l'inconstance & de la fureur de Neptune, ils ne laissent pas pourtant de l'irriter davantage, & d'allumer la guerre en tous les endroits qui relèvent de son Empire. C'est là qu'ils s'autorisent impunément par leurs infâmes pirateries : & là même qu'ils font gloire du plus honteux de tous les commerces, à savoir du brigandage, qui dans les villes bien policées a toujours été puni de justes supplices, que les lois ont ordonnés contre ceux qui les pratiquent. Mais il n'en arrive pas ainsi parmi ces pirates ; au contraire, on peut dire véritablement qu'au lieu qu'en toutes les villes où les gens de bien font leur demeure, les belles actions y reçoivent ordinairement des palmes & des couronnes, il n'y a parmi ces corsaires que les méchants à qui l'on donne des récompenses & des louanges. En effet, les plus déterminés d'entre eux, j'entends les plus insignes voleurs qu'ils savent être les mieux versés en toutes les souplesses de leur métier, & les plus accoutumés à la violence en le pratiquant, sont ceux qu'ils comblent d'honneurs ; & qui passent dans leur estime pour hommes de cœur & d'exécution. Or bien que l'expérience n'apprenne que trop aux marchands chrétiens, que les infidèles des côtes de Barbarie sont tous brigands ; si est-ce qu'il faut avouer que ceux d'Alger emportent le prix, soit en richesses, soit en vaisseaux, & en forces ; étant bien certain qu'eux seuls arment plus en course, que ne sont ensemble tous les autres pirates des villes de Barbarie, comme il se verra particulièrement dans les chapitres suivants.

DE LA MANIÈRE D'ARMER DES VAISSEAUX DE COURSE

usitée à ceux d'Alger, de Tunis, de Salé,
& de Tripoli.

CHAPITRE I.

- I. Étrange avarice des pirates de Barbaries.*
- II. Leurs préparatifs pour aller en course.*
- III. Leur équipage, & leurs munitions de guerre.*
- IV. Ils offrent leur bannière en partant du port, & pourquoi.*
- V. Combat d'un vaisseau de Barbarie, & d'une polacre de Marseille.*
- VI. Causes du grand avantage que les corsaires ont sur la mer.*
- VII. Leur fureur extrême dans le combat.*

LE feu ne porte pas avec plus d'inclination sa pointe vers le Ciel, où est le lieu de sa sphère : la pierre lâchée d'en haut ne tombe pas si promptement en terre, pour y trouver le centre de son repos ; & l'eau ne coule point dans le fonds d'une vallée avec tant de vitesse, que les avarés témoignent en avoir, lors qu'attirés avec violence par les appâts, & par les charmes du gain, ils se précipitent volontairement aux entreprises les plus hasardeuses. C'est le gain aussi qu'on peut nommer à bon droit ce puissant démon, qui tel que l'ancien Hercule Gaulois, persuade aux hommes tout ce qu'il veut,

& les attache à des chaînes d'or. C'est le gain, dis-je, qui fait que le laboureur sème volontiers son grain sur la terre, & que le marchand hasarde son bien sur la mer, pour l'espérance qu'ils ont tous deux de faire valoir au double ce qu'ils semblent avoir mis à l'aventure. Mais cet insatiable désir de gagner, ou d'amasser du bien à quelque prix que ce soit, possède surtout les corsaires dont il est ici question, & les tyrannise plus que tous les autres hommes du monde. Car c'est, sans doute, ce qui les pousse à exposer leur vie, non seulement aux dangers & aux travaux de la mer, mais à consacrer volontiers de grandes sommes d'argent pour armer en course, afin d'aller écumer les mers : et ce qui oblige encore plusieurs soldats à prendre parti dans leurs vaisseaux, avec résolution d'y perdre la vie, ou de gagner du butin.

Pour cet effet, quand il s'agit d'aller en course, ils n'oublient rien de ce qu'ils jugent nécessaire à leur équipage de guerre, ou à l'armement d'un navire qui se fait de cette sorte. Les capitaines des vaisseaux de course, qu'ils nomment les Raïs, arment alors à leurs seuls frais & dépens, s'ils ont moyen de le faire ; que s'ils ne le peuvent, ils s'en associent d'autres, qu'ils appellent ARMADOURS, en langage Franc. Ceux-ci entrent aux frais pour une moitié, ou pour un quart, comme ils avisent entre eux, & fournissent en commun toutes les munitions nécessaires, comme de la poudre, des boulets, de la mèche, des balles, & ainsi du reste ; ensemble les provisions de bouche, pour la nourriture de tous ceux du vaisseau ; et ces provisions sont d'ordinaire du biscuit, de l'huile, du vinaigre, du riz, & autres légumes, dont ils donnent à chacun sa portion tous les jours. Cela fait, ils prennent tels Janissaires ou tels soldats qu'il leur plaît, dont ils accommodent le nombre à la grandeur, ou à la capacité du vaisseau. Tous ces gens de guerre ainsi enrôlés sont mis sous la charge de quelque BOULOUCBASCHI, ou d'un ODABASCHI, qui leur commande en qualité d'AGA, & de Juge, sans le consentement, & sans l'ordre duquel, le Raïs du vaisseau ne peut rien faire en ce qui regarde le voyage. La raison est, d'autant que ce Chef étant officier de la Milice, il faut absolument que le Raïs dépende de lui, & qu'il défère tout à ses jugements.

Comme ils ont ainsi équipé le vaisseau, & obtenu du Divan la permission de sortir du port, ils se mettent incontinent à la voile, & s'en vont chercher fortune, ou en Levant, ou au Ponant, prenant telle route que bon leur semble. Mais avant que partir, le Raïs ne manque jamais d'aller visiter quelqu'un de leurs plus fameux marabouts, pour le consulter touchant son voyage, & se recommander à ses prières. A quoi le marabout s'offre de vaquer très volontiers ; & lui donne en même temps un beau

mouton, pour le sacrifier sur la mer, de la façon que je dirai ci-après ; tels sacrifices ne se faisant qu'en cas de quelque grande tourmente, ou d'une extrême nécessité. Or comme le Rais tient à singulière faveur ce présent du marabout, aussi ne manque-t-il pas de le bien reconnaître à son retour, en lui faisant plusieurs riches dons. Après que cela s'est ainsi passé, ils s'embarquent tous, & démarrent du port ; au sortir duquel ils saluent de plusieurs volées de canon un de leurs principaux marabouts, appelé Sidi Butica, qu'ils ont en grande vénération, & qui est enterré près de la ville, en un petit oratoire, dont nous avons parlé ci-dessus.

Ce vaisseau n'est pas plutôt hors de la vue d'Alger, qu'ils en ôtent leur bannière, dont j'en ai vu quelques-unes qui valaient plus de mille ou douze cents livres : & mettent bas par même moyen tout ce qui les pourrait faire reconnaître pour tels qu'ils sont, c'est-à-dire, pour corsaires. Alors à la place de la bannière qu'ils ont ôtée, ils arborent celle de France ou d'Espagne, ou telle autre dont ils s'avisent, afin qu'on les prenne pour des Chrétiens par cette enseigne de leur navire ; & qu'ainsi ils n'effarouche personne. Mais quelque peine qu'ils aient à se déguiser, on ne les connaît que trop à la fin. En cela semblable à ce lion, dont il est fait mention dans le fable, qui ne pouvait pas se couvrir si bien d'une peau d'agneau, qu'il n'y eût toujours je ne sais quoi d'apparent, par où se découvrait la patte de cet animal redoutable. Ainsi dès que les marchands chrétiens ont bien considéré le galbe de ce vaisseau, ils remarquent enfin quelque chose, par où ils le reconnaissent pour corsaire : de sorte qu'en même temps ils cherchent tous les moyens imaginables pour en fuir la rencontre : & gagnant le dessus du vent, ils en prennent le plus qu'ils peuvent, afin de mieux esquiver ; ce qui n'empêche pas toutefois que les corsaires les découvrant, ne leur donnent aussitôt la chasse ; et néanmoins ils n'en viennent jamais là, qu'en cas qu'ils se sentent les plus forts : car s'ils ne sont toujours deux ou trois vaisseaux contre un, ou du moins quelque grand navire contre un fort petit, ils attaquent ; rarement, tant il est vrai que ces infâmes pirates sont lâches de cœur, & qu'ils ne se battent jamais, s'ils n'ont un grand avantage. Aussi ne manquent-ils pas de sujet de craindre leur peau, ayant éprouvé souvent ce que valent les chrétiens dans leurs navires, surtout quand ils ont pris une fois la résolution de se défendre ; étant bien certain que tant qu'ils ont des munitions, ils craignent point vaisseau pour vaisseau, principalement les Français & les Anglais.

Ce que je viens de dire se peut confirmer par l'exemple d'une polacre de Marseille, nommée Sainte Marie Bonaventure, d'environ mille huit cents quintaux. Cette polacre où commandait le patron Louis Croiset,

& dans laquelle il n'y avait que six pierriers de fonte, & deux moyennes pièces de fer, revenant de Smyrne en Levant, d'où elle n'était éloignée de quelques soixante milles, fut attaquée par un grand vaisseau de vingt-cinq pièces de canon ; dans ce navire, qui était de Tripoli de Barbarie, il y avait plus de quatre-vingt-dix Turcs, au lieu que dans la polacre il y pouvait avoir quatorze hommes tant seulement. Les chrétiens néanmoins considérant qu'il leur fallait nécessairement, ou combattre ces Barbares, ou se voir réduits à ces fâcheuses extrémités, de perdre en même temps les biens & la liberté, s'encouragèrent les uns les autres, & se résolurent de souffrir tous les maux dont-ils étaient menacés, plutôt que de se rendre, & de ne point faire de résistance. Les voilà donc puissamment assaillis, & si fort pressés par ces corsaires, que les deux vaisseaux étant accrochés, on se prépare de part & d'autre d'en venir à un rude combat. Déjà même plusieurs des Barbares s'étant jetés dans la polacre, à la faveur du pont de cordes, & du bon nombre qu'ils sont, y croient faire de grands exploits ; mais ils trouvent à qui parler ; et nos gens couverts de leurs pavesades les repoussent vaillamment à coups de mousquets & de canons : ensuite de quoi, ils ont recours aux épieux, & aux demi piques, dont ils se défont de plusieurs de ces infidèles, tuent les uns, abattent les autres, & en jettent la plupart dans la mer. A la fin, après quatre heures de combat, les nôtres se défendirent si bien, qu'ils firent quitter la partie aux ennemis, qui furent contraints de se retirer honteusement, après avoir perdu quantité des leurs, qui furent ou blessés ou noyés, ou taillés en pièces. Cependant les vainqueurs délivrés par leur propre valeur de la présence des Barbares, prirent la route de Metelin, tant pour y calfeutrer leur polacre, que pour faire panser ; car ils étaient tous blessés ; mais si favorablement, que pas un ne mourut, & ne demeura estropié. Après s'être ainsi refaits, ils s'en retournèrent à Marseille ; où je vis qu'ils furent reçus avec des applaudissements universels, & des récompenses dignes de leur courage. Car outre les gages ordinaires que leur payèrent les marchands qui avaient frétés et nolisé ce vaisseau, ils leur donnèrent encore une notable somme d'argent, afin d'animer les autres par l'exemple de ceux-ci, à se bien défendre en semblables rencontres.

Mais il ne faut pas que je passe sous silence un coup favorable que reçut ce combat un patron de cette polacre. Comme il était sous le pont de cette corde, l'épieu en main, un de ces corsaires qui le guettait par-dessus, lui porta de toute sa force un coup de demi pique, qui ne fit néanmoins que couler le long de sa jambe, & d'une bottine qu'il avait, laquelle il perça, & son soulier aussi ; ce qu'il fit si violemment, que le fer de la demi pique y

demeurant attaché, on ne l'en pu retirer qu'avec un très grand effort, pour être enfoncé si avant dedans le bois de tillac, qu'il s'y rompit par la moitié.

Après de si beaux effets d'une invincible résolution ; n'a-t-on pas un juste sujet de dire, en faveur de ceux qui les exécutent, que c'est à des hommes de cette valeur qu'appartiennent la charge des vaisseaux & non pas à ceux qui se rendent lâchement, & sans se mettre en défense ; ce n'est pas pourtant que l'expérience ne fasse voir à notre dommage, que de ce grand nombre de vaisseaux que les chrétiens mettent sur la mer, il y en a souvent de pris par cette maudite engeance d'infidèles, soit pour ce que tels navires, principalement ceux de Provence, & de Marseille, sont petits pour l'ordinaire, soit d'autant que ces Barbares se hasardent rarement qu'avec beaucoup de vaisseaux. Les nôtres au contraire vont seuls la plupart du temps ; ou s'ils vont de conserve avec quelques autres, la tourmente les sépare assez souvent ; & ainsi l'avantage demeure toujours du côté des corsaires : tellement qu'il est bien difficile de leur pouvoir résister. Ajoutons, à tout ceci, que les nôtres chargent si fort leurs vaisseaux de toutes sortes de marchandises, qu'ils en sont extrêmement pesants & embarrassés, outre qu'ils n'y mettent pas beaucoup d'hommes pour les défendre : mais quant aux corsaires, après avoir fourni les leurs de ce qu'il faut de vivres, ils les fortifient de quantité de soldats, d'artillerie, & de munitions de guerre. Que s'ils voient que le vaisseau qu'ils ont attaqué, ne se veuille rendre, & qu'après l'avoir rudement battu à coups de canon, ils ne le puissent avoir ; à la fin ils y mettent le feu, s'ils peuvent, ou par désespoir le coulent à fonds, ayant premièrement essayé de l'attirer par belles paroles, & par de grandes promesses qu'ils leur font, de donner la liberté à tout ce qu'il y a d'hommes dedans ; de quoi néanmoins ils se moquent par après.

C'est une chose effroyable de voir en quelle fureur ils entrent quand ils attaquent quelque vaisseau. Ils paraissent à l'abord sur le tillac, les bras retroussés jusqu'au coude, & le cimenterre en main, faisant tous ensemble des hurlements épouvantables, pour abattre le courage de ceux qui les écoutent. Cela fait, ils commandent qu'on leur amène le vaisseau, & se tiennent toujours en cette posture, si ce n'est que le canon du navire qu'ils veulent avoir, leur fasse changer de résolution.

Ils ne se fient du tout point dans les navires à ce qu'il y a d'esclaves chrétiens, tels sont le plupart du temps les mariniers qui les conduisent ; car les Turcs, & ceux de Barbarie, se connaissent fort peu à la navigation, & leurs canoniers sont presque tous renégats. De manière que pour la

défiance où ils sont, un peu avant que de combattre, ils enferment tous les chrétiens, & les attachent pieds & mains de quatre en quatre, avec de grandes barres de fer, où pendent seps & des menottes. Ce qui leur semble l'expédient le plus facile pour se délivrer de l'appréhension qu'ils ont que tels esclaves ne se révoltent contre eux durant la mêlée. Que s'il arrive fortuitement qu'ils se fassent maîtres du vaisseau qu'ils ont attaqué, ils en ôtent aussitôt les chrétiens, & les envoient, ou les emmènent eux-mêmes aux ports de leurs villes, mettant des Turcs en leur place.

DE LA DISTRIBUTION QUE LES CORSAIRES FONT de leurs prises

CHAPITRE II.

I. Les corsaires font ordinairement un inventaire des marchandises, & les partagent diversement.

II. Ce que les soldats ont de butin, leur tient lieu de paye.

III. Mutinerie des Janissaires, pour aller en course.

L'INGÉNIEUX Archimède, que la science des Mathématiques a fait passer pour un miracle de la nature, ayant trouvé la figure qu'il cherchait, il y avait si longtemps, & pour laquelle il offrit aux Dieux une hécatombe en action de grâces, ne reçut jamais tant de contentement de ce bon succès, qu'en reçoivent de la règle de division ou de partition dans l'Arithmétique, les détestables corsaires de Barbarie, lorsque ayant trouvé non pas une figure mathématique, mais quelque riche vaisseau dont ils se font maîtres, ils en partagent entre eux le butin, qu'ils appellent LA GALIMA en leur langue ; ce qui se fait de cette sorte.

L'écrivain du vaisseau corsaire, avec le Raïs, & les principaux officiers, ayant mis par inventaire les marchandises & les autres choses qui se trouvent dans le vaisseau, on vend le tout à un juste prix ; puis la distribution en est faite, selon la condition & la charge de chacun.

Premièrement, on ôte douze pour cent sur le total des marchandises, & des esclaves : ce qui est la part du Bâcha d'Alger : car à Tunis, à Salé, & à Tripoli, ils n'ôtent que dix pour cent.

II. En Alger pareillement on met à part un pour cent, qui se paye pour l'entretien & le fabrique du môle, & du port.

III. L'on prend encore un pour cent, pour la nourriture des marabouts, qui servent dans les mosquées de la ville.

IV. Le Raïs du vaisseau, & ses Armateurs, ont la moitié du butin, pour leurs droits d'armement, & pour les frais qu'ils ont fournis en l'équipage du vaisseau.

V. L'autre moitié est pour les Janissaires, Soldats, & officiers du vaisseau, tels que sont le Pilote, le Maître de hache, le Charpentier, le Calfat, le Chirurgien, & les Mariniers, qui sont ordinairement des esclaves chrétiens, que leurs patrons louent pour le service des vaisseaux de course, & dont ils retirent les salaires & les parts qui leur appartiennent. Cette moitié se partage ainsi.

VI. Le Raïs, ou le Capitaine du vaisseau, outre le droit qu'il a déjà tiré ci-dessus des armateurs, entre en partage de ce qui reste ; car il a dix, douze, ou quinze ; selon qu'on a estimé le navire & le butin pris.

VII. Le Bouloucbaschi, qui a été dans le vaisseau de course en qualité d'Aga & le chef des soldats, a trois parts.

VIII. L'Odabaschi, son lieutenant, en a trois aussi.

IX. Les Janissaires, ou soldats de la paye, en ont deux.

X. Les Maîtres canonniers, qui sont des renégats, comme nous avons dit, en ont trois.

XI. Les petits canonniers en ont deux.

XII. Le Pilote en a trois.

XIII. Le Nocher, ou Contremaître, en a trois, c'est lui qui donne les ordres touchant les voiles.

XIV. Le Maître de hache a deux parts.

XV. Le Calfat en a deux aussi.

XVI. Le Chirurgien, qui est quelquefois chrétien, & quelquefois renégat, en a trois.

XVII. Les autres Mariniers en ont deux.

XVIII. Que s'il s'y trouve des Maures, comme il se peut faire qu'il y en ait qui tiennent lieu de soldats, ils n'ont qu'une part ; d'autant que ce sont personnes dont on ne tient pas beaucoup compte, & qui ne peuvent être Janissaires.

Voilà quel est le partage des prises de ces Barbares. Que si de hasard leurs vaisseaux de course n'en font aucunes, en tel cas le Raïs, non plus que les Armateurs, ne sont du tout point obligés de donner paye, ni aux soldats, ni aux officiers : de manière qu'ils n'ont seulement que la

la nourriture, encore est-elle bien petite : ce qui est cause que pour suppléer à ce défaut, ils embarquent toujours avec eux quelques provisions de bouche. Or ce que les corsaires ont établi parmi eux l'ordre dont nous venons de parler, à savoir de ne donner aucuns gages ou salaires aux soldats, s'ils n'ont fait des prises ; c'est afin de les mieux encourager au combat, par l'espérance du gain ; à quoi sans doute ils ne se porteraient pas si volontiers, s'ils avaient une paye assurée ; outre que cette pays étant ainsi conditionnée, & le profit proportionné aux prises qu'on fait, qui se montent à telles fois à plus de cent mille écus, ces aventuriers en gagnent bien davantage. Aussi fut-ce pour cela que les Janissaires & les soldats de paye d'Alger, se voyant privés d'un si grand gain, par les défenses qui leur étaient faites d'aller en course, menèrent à cet effet une sédition, en l'an 1588 ; si bien que pour l'apaiser, le Bâcha Mahomet fut contraint de leur permettre, non seulement d'armer des vaisseaux en course ; mais encore de s'y pouvoir enrôler parmi les autres soldats.

NOMBRE DES GALÈRES, DES BRIGANTINS, ET DES FRÉGATES qu'ont les Corsaires de Barbarie.

CHAPITRE III.

I. Grande commodité des galères.

II. Les corsaires ont dès longtemps accoutumé d'en user.

III. Les leurs différent beaucoup de celles des chrétiens.

IV. Dénombrement de celles qui étaient au port d'Alger, en l'an 1588.

PARMI ce grand nombre de vaisseaux dont on se sert ordinairement sur la mer, soit pour la guerre, ou pour faire des courses, il est très certain qu'il ne s'en trouve point de plus commodes que les galères. La raison est, pour ce qu'étant propres à la voile, & à la rame, elles ont cet avantage sur tous les autres navires, qu'on appelle ronds, tels que sont les polacres, les barques, les tartanes, & les sities, de pouvoir avancer ou reculer à la faveur de leur rame. Aussi a-t-on bien raison de les nommer les Aigles & les Reines de la mer ; pour ce qu'elles semblent s'y donner une manière d'Empire ; au lieu que les autres navires sont tellement esclaves des vents, que s'ils ne les ont entièrement favorables, ils ne peuvent poursuivre leur route, & demeurent inutiles : ce que l'ingénieur Homère a voulu montrer, lors que décrivant le voyage d'Ulysse, il a feint qu'Éole Prince des vents, lui en avait donné de grands sacs de cuirs tous pleins, pour s'en servir au

besoin. Mais comme il n'y a rien de si commode qui n'ait ses obstacles, l'expérience fait voir que les galères, & tous les autres vaisseaux de rame, ont ce défaut de ne pouvoir résister à la violence des vents & des marées, qui leur font courir de grands dangers, lorsqu'il en sont agités. A raison de quoi durant l'automne, qui est la saison en laquelle les vents sont le plus à craindre, les galères sont rarement en voyage ; & ne vont sur mer que depuis le mois de mai jusqu'à celui de septembre. A ceci l'on peut ajouter, qu'outre qu'il n'y a que la mer Méditerranée qui leur soit favorable, elles ne passent guère le détroit, pour ne s'exposer aux grandes marées de l'Océan, qui ne peut souffrir telle sorte de vaisseaux.

C'est de ceux-là néanmoins dont tous les corsaires de Barbarie se sont toujours servis autrefois, les trouvant plus propres à faire des courses, & à donner la chasse aux marchands : tellement qu'il y a fort peu de temps qu'ils usent de vaisseaux ronds. Ce qui n'empêche pas toutefois qu'ils ne se soient réservés encore aujourd'hui des galères, dont il n'est pas hors de propos de rapporter ici le nombre.

En Alger il n'y en avait pas davantage de quatre en l'an 1634 ; deux desquelles étaient de vingt-quatre bancs ; & les deux autres de vingt-trois, avec un brigantin de quinze bancs ; & huit frégates de cinq à six bancs aussi.

Ceux de Tunis en ont cinq pour l'ordinaire, qui sont toutes de la grandeur de celles d'Alger, & qu'on appelle communément les galères de Bizerte, d'autant que c'est là leur port.

Les corsaires de Salé n'en ont point, pour ce que leur havre est sur la mer Océane. A tripoli de Barbarie, il n'y en a qu'une ; encore va-t-elle rarement en course.

Quand les pirates de Sainte Maure couraient la mer, ils en avaient quelques-unes ; mais depuis leur entière défaite advenue par la valeur des chevaliers de Malte, ils n'ont plus maintenant que quelques caïques, & quelques frégates dont ils font des courses le long des côtes.

Quand à ceux de Tétouan, comme ils ne font point le métier de pirates, aussi n'ont-ils aucunes galères ; mais trois ou quatre frégates avec lesquelles ils passent quelquefois jusqu'à la côte d'Espagne, où ils enlèvent de pauvres pêcheurs, & ce qu'ils trouvent de gens à terre, quand ils y descendent.

Or les galères de ces corsaires de Barbarie, diffèrent beaucoup de celles des chrétiens : car au lieu que les nôtres sont grandes & fortes, ayant chacune deux mâts, un grand canon de coursier, trois ou quatre moyennes pièces à la proue, & depuis vingt-trois jusqu'à vingt-huit bancs, ensemble un grand espalier, avec un château de proue ; celles des

corsaires sont plus petites, & n'ont qu'un arbre, & qu'un canon de courcier, sans espalier, ou fort peu, afin qu'il n'y ait rien d'inutile, & sans château de proue. Elles ne laissent pas toujours d'être de vingt-trois à vingt-quatre bancs, mais grandement pressés, & où la chiourme, qui est de deux cents esclaves tous chrétiens, a bien de la peine à faire jouer des rames.

Ils se sont avisés de faire ainsi leurs galères, afin qu'en étant plus légères, elles puissent mieux donner la chasse aux navires qu'ils attaquent, & s'échapper plus facilement des atteintes des galères chrétiennes, qu'elles appréhendent fort, pour être & plus puissantes & mieux armées : ce qui les oblige assez souvent à démonter la chambre de poupe, quand ils voient que le vent les incommode ; & s'ils vont en course, ils y mettent pour l'ordinaire cent bons soldats armés de mousquets, de cimenterres, & d'arcs même, dont ils se servent adroitement.

Que s'il ne tient qu'à faire voir que les galères ont été ci-devant en usage chez les Barbares, beaucoup plus qu'elles ne sont maintenant, cela me sera facile, en rapportant ici le nombre qu'il y en avait au port d'Alger, en l'an 1588 ; & pareillement les noms de tous les Raïs, & des corsaires de ce temps-là : par où l'on pourra juger encore qu'ils ont toujours été grandement puissants.

Le Bâcha qui était alors renégat Hongrois, nommé Jaffet, avait sa galère de vingt-quatre bancs.

Mamy Arnaut, capitaine de marine, avait la sienne de vingt-deux bancs.

Morat, renégat Français, en avait une d'autant de bancs.

Dely Mamy, renégat Grec, en avait une autre de vingt-deux bancs.

Le grand Morat Raïs, renégat Albanais, une de vingt-quatre bancs.

Feru Raïs, renégat Génois, une de dix-huit.

Morat Matrapillo, renégat Espagnol, une de vingt-deux.

Issuf Raïs, Turc de nation, une de dix-huit.

Atapea Raïs, Turc de naissance, une autre de dix-huit.

Amiza Raïs, Turc, une de vingt.

Morat Raïs, dit le petit, renégat Grec, une de dix-huit.

Sinam Raïs, Turc, une de vingt-deux.

Issuf Raïs, renégat Espagnol, une de vingt-deux.

Agibali, Turc, une de dix-huit.

Assam, Génois, une de dix-huit.

Dalut, Turc, une de vingt.

Le Caïd Chader, une de vingt-trois.

Le Caïd Giger, une de vingt-deux.

Mariamamy, renégat Génois, une de dix-huit.

Mamicha, Turc, une de dix-huit.

Le Caïd Mamet, Juif renégat, une de quinze.

Mamicha, renégat Génois, une de dix-huit.

Mamy Raïs, renégat Vénitien, une de vingt-deux.

Mamy Ganche, renégat Vénitien, une de vingt-deux.

Mamy, renégat Corse, une de vingt.

Paduan Raïs, fils de renégat, une de vingt-deux.

Cadi Raïs, une de vingt-deux.

Donardi, renégat Grec, une de dix-neuf.

Jaffet Mentès, renégat Sicilien, une de vingt-deux.

Assan Fornare, renégat Génois, une de quinze.

Cari Raïs, Turc, une de dix-huit.

Cara Ali, fils de renégat, une de vingt.

Issuf Remolar, renégat Napolitain, une de vingt.

Jaffet, renégat Génois, une de vingt.

Et pour conclusion, Mamy renégat Calabrais, une de vingt.

Par où on peut voir qu'il y avait alors en Alger jusqu'au nombre de trente-cinq galères, ou brigantins, sans y comprendre plusieurs frégates.

DES VAISSEAUX RONDS, ET DEPUIS QUEL TEMPS LES PIRATES ont commencé d'en user.

CHAPITRE IV.

- I. Les noms des méchants sont odieux aux gens de bien.*
- II. Pirateries de Simon Danser, corsaire Flamand.*
- III. De deux autres fameux pirates Anglais.*
- IV. Étrange hardiesse des corsaires de Barbarie.*
- V. Grand ravage fait en Irlande par Morat Raïs.*
- VI. Des routes que les pirates ont accoutumé de prendre en la mer de Levant.*
- VII. Dénombrement des navires ronds, qu'ont les corsaires de Barbarie.*

EN toutes les Républiques bien policées, on a toujours observé cette louable coutume, que de supprimer les noms de tous ceux généralement, qui ont noirci leur vie de quelque action infâme & honteuse ; afin que par ce moyen la mémoire en fût à jamais ensevelie. L'on peut donc bien pour cette même raison, mais avec plus de droit encore, plonger dans l'oubli, ou du moins ne se représenter qu'avec horreur les noms de ces misérables, qui les premiers de tous ont enseigné aux pirates de Barbarie, d'aller en course avec des navires, polacres, barques, tartanes, & autres vaisseaux, qu'on appelle ronds, pour les distinguer de ceux de rame. Car à faute d'en savoir l'usage, ces Barbares ont été plus longtemps à n'avoir que des galères & des brigantins ; d'où est venu le mot de brigand, dont on use encore aujourd'hui,

pour signifier un méchant homme, & un voleur signalé. Or pour ce qu'alors ils ne couraient que la mer Méditerranée, & qu'ils passaient rarement de détroit, pour entrer dans l'Océan ; le commerce en était bien plus libre qu'il n'est à présent. Car à tout le moins ils étaient une bonne partie de l'année, sans se hasarder à courir les mers, comme ils font aujourd'hui tous les mois de l'an, à la faveur de leurs navires que l'expérience & le temps leur ont fait changer, selon qu'ils les ont trouvés plus propres au beau métier qu'ils exercent.

Le premier qui dans Alger leur apprit l'usage de tels vaisseaux ronds, & qui les fit accoutumer avec plaisir, fut un corsaire Flamand, nommé Simon Danser. Celui-ci après avoir longtemps couru les mers, & commis plusieurs insignes pirateries, fut invité à s'en aller en Alger, environ l'an 1606, par l'assurance qu'il eut que ceux de ce pays-là faisaient le même métier que lui. Il s'en alla donc, avec quelques vaisseaux qu'il avait : si bien qu'il y fut reçu à bras ouverts ; & y demeura deux ou trois années. Pendant ce temps-là, il prit jusqu'à quarante vaisseaux, à ce que j'ai ouï dire en Alger & à Marseille, sans y comprendre ceux qui furent par lui brûlés & coulés à fonds, tant il avait d'expérience & de bonne fortune, en un si mauvais & si dangereux exercice. Ce que voyant les Barbares & les Turcs, qui le nommaient d'ordinaire DELI CAPITAN, c'est-à-dire le Capitaine Diable, ils le sollicitèrent souvent à le faire renégat. En effet, il leur promit plusieurs fois de contenter leur envie, les entretenant toujours dans cette position. Ce qui lui était d'autant plus facile, que le Bâcha & les principaux du Divan le souffraient très volontiers, à cause des droits qu'il leur faisait de ses prises. Mais enfin touché du regret d'une si maudite vie, & de tant de maux qu'il avait commis, il se résolut de quitter Alger ; & de passer le reste de ses jours dans le pays des chrétiens ; avec dessein d'expié les maux qu'il leur avait fait par le passé, par les bons services qu'il se promit de leur rendre à l'avenir. En effet, sur le point que ceux d'Alger, instruits par un si bon maître, commençaient à faire des courses sur mer avec des vaisseaux ronds, Danser épiait l'occasion qui lui sembla la plus propre, quitta le Barbarie, & s'enfuit à Marseille. De quoi ces Barbares témoignèrent un si grand déplaisir, qu'ils firent croire que s'ils eussent eu connaissance de son dessein, ils l'eussent assurément bien empêché de s'échapper de cette sorte. Lui cependant n'aborda point à Marseille qu'on ne l'eut premièrement assuré d'une abolition de ses crimes, qui lui fut accordée, sous les promesses qu'il fit de n'aller jamais sur mer que pour donner la chasse aux corsaires, & de leur faire plus de mal qu'il ne leur avait fait de bien.

Un autre pirate Anglais, qu'on appelait Édouard, apprit pareillement à ceux de Tunis à se servir de vaisseaux ronds en leurs courses ordinaires ; et il est certain encore, qu'au temps que Monsieur de Brèves s'y en alla, par l'ordre exprès du feu Roi Henry le Grand, pour y traiter la paix avec eux, & leur faire rendre tous les Français qu'ils tenaient esclaves ; il y trouva un autre corsaire Anglais, qu'on nommait le Capitaine Uver, qui se retirait au port de la Goulette, & qui leur faisait part de toutes ses voleries. Voilà donc comme depuis ce temps-là ces Barbares ont toujours continué d'aller en course avec des vaisseaux à voile. En quoi ils sont devenus si savants, à force de s'instruire les uns les autres, principalement ceux d'Alger, qu'en quelque temps que ce soit, ils courent les mers du Levant & du Ponant. Pour cet effet, toutes les fois qu'il faut passer entre les colonnes d'Hercule, que par corruption du mot on appelle maintenant le détroit de Gibraltar, à cause d'un grand Capitaine Maure, nommé Gebal Tarif, qui voulut y être enseveli, ces pirates superstitieux ont tous accoutumé de recourir aux prières, & de faire leur SALA, disant qu'en ce même lieu est le tombeau d'un grand saint de leurs plus fameux & illustres marabouts. Mais à vrai dire, cette dévotion prétendue procède de l'extrême appréhension qu'ils ont, qu'en passant ce détroit, qui n'a qu'environ cinq lieues d'étendue, ils ne rencontrent quelque escadre de vaisseaux chrétiens qui les surprennent dans ce passage. Et certainement cela ne serait pas difficile, si dans ces deux fortes places, qui sont à cette embouchure de la mer océane en la Méditerranée, on y tenait des vaisseaux contre ces Barbares ; au lieu que les chrétiens mêmes les emploient à troubler le commun repos de la chrétienté.

Aussi est-ce la cause que les pirates de Barbarie sont maintenant si hardis, qu'ils courent bien avant sur l'Océan, avec ces vaisseaux ronds, dont-ils ne savent que trop l'usage ; attendant ceux qui s'en vont aux Indes, & en Terre-neuve, ou qui en reviennent, & qui passent de Ponant en Levant. Ils le témoignèrent assez en l'an 1617, par les dommageables effets qui s'en suivirent. Car étant partis d'Alger le quinzième de juillet, avec une escadre de huit vaisseaux bien armés, ils descendirent en l'île de Madère, qui dépend de la couronne d'Espagne. A leur abord, avec huit cents Turcs qu'ils mirent à terre, il ravagèrent toute cette île, pillèrent les ornements & les joyaux des Églises ; emportèrent les cloches, & firent esclaves douze cents personnes, hommes, femmes, & enfants, qu'ils emmenèrent en Alger. Comme ils en furent à une lieue, ils déchargèrent toute l'artillerie de leurs vaisseaux en signe de réjouissance ; afin que par ce signal, ceux de la ville avertis de leur retour, les vissent voir arriver : & en firent encore

autant, comme ils abordèrent au port ; ce qu'ils pratiquent pour l'ordinaire, toutes les fois que leur voyage leur a réussi, & qu'ils ont fait quantité de prises. Après ces évènements, tous ceux de la ville courent à la foule pour voir ces corsaires qui en sont les auteurs, auxquels ils donnent de grandes louanges, ensuite des actions de grâces qu'ils rendent à Dieu & à leur prophète, pour le bon succès qu'ils viennent d'avoir. A quoi certes ils ont tous de l'intérêt ; vu que les riches & les pauvres se ressentent tous du gain qu'on a fait en tels voyages. Car alors c'est à qui de ces pirates achètera plus d'étoffes pour s'habiller ; & à qui saura mieux fréquenter les cabarets, & autres lieux de débauche, leur plus forte passion n'étant que d'employer à faire bonne chair tout l'argent qu'ils ont gagné sur la mer. Que si de hasard ils en reviennent sans avoir fait aucun butin, alors ils sont si honteux ; & si déplaisants, qu'ils prennent port, sans aucun signal de réjouissance, & sans tirer qu'un seul coup de canon.

L'an 1627, trois vaisseaux d'Alger, conduits par un renégat Allemand, nommé Cure Morat, furent si hardis que d'aller jusqu'en Danemark, où prenant terre en l'île d'Islande, ils enlevèrent plusieurs ménages écartés l'un de l'autre, & firent esclaves quatre cents personnes qu'ils emmenèrent.

Mais pour ne le prendre pas de si loin, en l'an 1631, Morat Raïs, renégat Flamand, alla jusqu'en Angleterre, & d'Angleterre en Irlande ; où étant abordé sur le soir, il fit mettre dans des chaloupes environ deux cents soldats qui descendirent dans un petit hameau, nommé Batinor, où ils surprirent plusieurs pêcheurs qui demeuraient en cette île. Là même ils enlevèrent deux cent trente-sept personnes, hommes, femmes, & enfants, jusqu'à ceux du berceau. Cela fait, ils les menèrent en Alger, où ce fut une chose pitoyable de les voir exposer en vente : car alors on sépara les femmes d'avec les maris ; & les enfants d'avec les pères : alors dis-je, l'on vendit le mari d'un côté, & la femme de l'autre, en lui arrachant sa fille d'entre les bras, sans espérance de se revoir jamais plus. Je l'ai ainsi appris dans Alger de plusieurs esclaves de ce nombre, qui m'assureraient qu'il n'y avait point de chrétien qui ne fondît en larmes & qui n'eût un extrême regret de voir tant d'honnêtes filles, & tant de femmes de bien abandonnées à la brutalité de ces Barbares. Voilà pour ce qui est du Ponant, & de l'océan.

Quant au Levant, & à la mer Méditerranée, il y a longtemps qu'ils en savent trop bien les routes, à notre commun dommage, puisque c'est là qu'ils ont commencé de faire leurs brigandages ; & là même qu'ils les continuent encore aujourd'hui, à notre commune perte. Car il se voit par preuve, qu'ils courent jusqu'en Égypte ; où ils attendent avec impatience les vaisseaux & les marchands chrétiens, Français, Anglais, Flamands,

Italiens, Hollandais, & autres semblables, qui vont charger en Alexandrie, que les Turcs appellent SCANDERIE. C'est là particulièrement qu'ils guettent les vaisseaux : à cause qu'ils savent bien que c'est de ces havres d'où l'on apporte une infinité de choses précieuses, soit du grand Caire soit de l'Égypte, & pareillement de la ville d'Alep, où est l'abord de plusieurs navires, qu'on y charge de tapis de Turquie, de cotons, de cuirs, & d'autres marchandises qui nous viennent du Levant. Continuant ainsi leurs courses, ils passent en Chypre, pour surprendre les vaisseaux qui vont ou qui viennent d'Alexandrette, que les Turcs appellent SCANDERONE, où les marchands font d'ordinaire un très grand trafic de toutes sortes de soies, de rhubarbe, de noix de galle, d'autres drogues semblables. Ils n'oublient point non plus d'attendre au passage ceux qui ont leur commerce à Smyrne, où à Seide, jadis nommé SIDON, ville si renommée dans l'écriture sainte, où l'on se fournit de soies, de cotonnines, & d'autres riches étoffes. Ces pirates font bien davantage, puisqu'au grand préjudice des marchands chrétiens, auxquels ils donnent l'alarme sans cesse, ils courent toutes les côtes d'Italie, la Calabre, les plages Romaines, la Toscane, la rivière de Gènes ; comme aussi la Sicile, la Corse, la Sardaigne, les côtes de Provence, du Languedoc, de Catalogne, & les îles de Majorque & de Minorque. C'est là qu'ils reprennent la route de Barbarie, au grand scandale, & au commun dommage de toute la chrétienté, qu'ils ne cessent de troubler, sans que tant de puissantes galères, & tant de bons navires que plusieurs Princes chrétiens tiennent dans leurs havres leur donnent la chasse, si ce ne sont les vaisseaux de Malte, ou de Ligorne, qui les attaquent assez souvent : ce qui est cause que ces Barbares courent si hardiment les mers, & qu'ils y font de si riches prises.

Cependant ce qu'il y a de plus déplore, c'est la perte de tant de pauvres chrétiens, qui gémissent sous les fers, & sous la tyrannie de ces Barbares, qui réduisent les uns à renier la foi par désespoir, & les autres par la violence des tourments qu'ils leur font souffrir. Il est vrai qu'il y en a toujours quelques-uns, qui se consolant avec Dieu, attendant les effets de la sainte miséricorde, & d'être rachetés par les Pères de notre Ordre. Mais c'est bien à leur grand regret qu'ils ne peuvent faire de ce côté-là ce qu'ils voudraient, à cause du peu d'aumônes qui se font pour cette œuvre charitable ; joint qu'ils ne laissent pas tous les ans d'y contribuer de tout leur possible. De manière que ce qu'on peut faire pour le mieux en de si grandes extrémités, c'est de prier Dieu qu'il lui plaise que les Princes chrétiens animés du zèle de la religion à l'exemple de leurs dévots prédécesseurs, joignent leurs armes ensemble pour passer le mer, afin d'étouffer à

jamais cette pernicieuse engeance de monstres, & d'infidèles corsaires.

Pour ce qui regarde le nombre de leurs vaisseaux, il se monte à peu près à cent vingt-deux : ce que je puis assurer, & parce que j'en ai vu moi-même, & par la relation que plusieurs personnes de créance m'en ont faite.

En Alger, il y en a soixante-dix tant de navires & polacres, que grandes barques, qui vont toutes en course ; dont les unes portent vingt-cinq pièces de canon, & les autres trente-cinq, & quarante. Ils ont pris tous ces vaisseaux sur les marchands ; & il est croyable qu'ils servent il y a longtemps ; comme ayant accoutumé de n'en point faire de neufs, mais plutôt de les rompre, quand ils ne sont pas bons voiliers ; c'est-à-dire, quand ils ne prennent pas assez de vent, & lors qu'ils n'avancent pas assez à leur gré.

Le septième d'août, l'an 1634, je vis partir d'Alger une flotte de vingt-huit de ces navires, les plus beaux & les mieux armés qu'il fut possible de voir. Ils firent voile en Ponant, pour aller attendre les vaisseaux Bretons, Normands, & Anglais ; qui environs ce temps-là vont d'ordinaire en Espagne, pour y charger des vins, des huiles, & des épiceries. A quelques huit jours de là il partit du port une escadre de cinq autres navires, qui prirent la route du Levant. Tout le reste était sur mer, il y avait déjà longtemps.

Ceux de Tunis n'ont pour aller en course que quatorze polacres, ou vaisseaux ronds.

Les corsaires de Salé en ont maintenant trente extrêmement rapides, tels que pinques, & les caravelles de Portugal : car ils n'en peuvent avoir de plus pesants ; pour ce que le fonds de leur port, ou l'eau est basse, ne le permet pas.

A tripoli de Barbarie, il y a eu autrefois jusqu'à vingt-cinq vaisseaux de course ; mais il n'y en a que sept ou huit maintenant, le reste ayant été perdu ou pris sur la mer par les chevaliers de Malte. Ils n'usaient autrefois que de brigantins, & de frégates ; mais en l'an 1618, un certain renégat Grec, nommé MAMI RAÏS, leur apprit à se servir de vaisseaux ronds.

Que si l'on veut maintenant faire la réduction de tout ce qu'il y a de navires dans les villes des corsaires de Barbarie, à savoir en Alger, à Tunis, à Salé, & à Tripoli ; on y trouvera cent vingt-deux vaisseaux ronds, sans y comprendre les galères ni les frégates, dont il y en a quelques vingt-cinq. Par où l'on peut juger aisément combien sont grands les dangers que de si puissantes forces font courir de jour en jour aux marchands chrétiens, sans mettre en ligne de compte les tourmentes & fortunes de mer, qu'ils appréhendent beaucoup moins que la rencontre de ces corsaires.

DE CE QU'IL Y A D'ESCLAVES
CHRÉTIENS EN BARBARIE, ET
des grandes prises que les Turcs & les
Corsaires ont faites.

CHAPITRE V.

I. Étranges violences exercées sur les chrétiens par les corsaires de Barbarie.

II. Des prises de ceux d'Alger depuis trente ans.

III. Nombre des esclaves d'Alger, de Tunis, de Salé, & de Tripoli.

IV. Évaluations de leurs prises.

V. Des grandes pertes faites sur la mer, & particulièrement par les Hollandais.

CES Barbares dont nous décrivons ici l'histoire, ont raison de dire, comme j'ai remarqué ci-devant, que partout où leurs vaisseaux en peuvent rencontrer d'autres, ils trouvent leurs Indes & leur Pérou, puisque sans s'exposer à tant de travaux qu'il faut souffrir, pour passer en ces pays éloignés, ils surprennent ceux qui en reviennent, & les dépouillent cruellement de tous les biens qu'ils ont acquis avec tant de peine, & de hasard de leur vie ; se faisant par ce moyen, perturbateurs & tyrans du commerce de la mer, ils se rendent redoutables à tous ceux qui la fréquentent, par les horribles violences qu'ils y commettent. Le nombre presque infini des chrétiens qu'ils y ont fait esclaves, & des richesses qu'ils leur ont prises,

en est un témoignage évident, & qui sera toujours sensible à toute la chrétienté.

Or quoiqu'il soit comme impossible de pouvoir déduire par le menu, le nombre de ceux à qui la tyrannie de ces Barbares, depuis un si longtems qu'ils courent les mers, a fait sentir les violences & les misères de l'esclavage ; ce ne sera pas néanmoins s'éloigner de la vérité que de dire, qu'ils ont mis à la chaîne un million de personnes, en les privant par même moyen, & de leurs vaisseaux, & de tout ce qu'ils y trouvaient dedans.

Aussi est-il hors de doute que les prises de ceux d'Alger, depuis vingt-cinq ou trente ans, y comprenant quelques six cents vaisseaux, se montent à plus de vingt millions. Or ce nombre, bien que prodigieux, sera de beaucoup augmenté, si l'on y ajoute les galimes où les prises des autres villes corsaires ; à savoir de Tunis, de Salé, & de Tripoli, qui en ont fait d'extrêmement grandes. Car dès le temps que le Cardinal Ximenes était grand Ministre d'État en Espagne, dont-il y a plus de cent ans ; les corsaires d'Alger avaient déjà fait des prises si considérables, qu'en une remontrance que fit ce grand Cardinal au Roi Ferdinand, pour le porter à une juste entreprise sur cette ville barbare, après lui avoir représenté le grand bien qui en reviendrait à ses États, & à toute la chrétienté ; une des plus puissantes raisons, dont il usa pour le persuader, fut de lui faire voir par des preuves évidentes, que cette ville s'était si fort enrichie de la dépouille des marchands chrétiens, qu'ils y trouverait des millions d'or & d'argent, qui seraient capables de lui faire conquérir le reste du monde.

Et toutefois il se remarque qu'en ce temps-là, ni même depuis, principalement après l'alliance du Turc avec la France, qui se fit en l'an 1534, sous le Roi François I il y eut fort peu de courses faites sur ceux de notre nation, par ces infâmes pirates. En effet, lors qu'en l'an 1539, nos Pères & Religieux de France, s'en allèrent en Alger, où ils firent une rédemption de cinquante-quatre captifs, ils trouvèrent fort peu de Français, quoiqu'il y en eut un grand nombre de tous les autres pays. Ce qui les obligea d'y suppléer, par le rachat des étrangers, à faute de ceux de notre nation, afin de ne point manquer à exercer une œuvre si sainte, & qui nous est si fort recommandée par la bouche même de l'Éternelle Vérité.

Les noms de ces Pères Rédempteurs, sont Louis Scudéry Docteur en Théologie de la faculté de Paris, & Ministre du Couvent d'Étampes. Le Père Jacques Vigneron, Ministre de Troyes en Champagne. Le Père Robert Pranger Ministre de Renué (ou Renvé), & le Père Alexandre Ministre du Couvent de Mortagne au Perche.

Que s'il y avait alors si peu d'esclaves Français, cela procédait, à mon avis, de ce qu'alors ceux d'Alger, & de Tunis, étaient entièrement sous la domination du grand Seigneur, qui s'y faisait obéir puissamment par les Bâchas, & ses Vice-rois. Mais cette souveraine autorité s'étant depuis quelques années extrêmement affaiblis par le rébellion des Janissaires, & de la Milice, & du Divan, qui en ont usurpé le plein pouvoir ; de là s'est ensuivi que ces infidèles, violant le traité qu'avait la France avec le Sultan, leur souverain, & fermant les oreilles aux remontrances, & aux menaces, qui de sa part leur ont souvent été faites, ont traité les Français indifféremment comme les autres chrétiens. Ce qui est advenu sans doute de ce qu'ils ont trouvé depuis leurs prise d'aussi bon goût, voir plus avantageuses que celles qu'ils font sur toutes les autres nation, à cause du grand commerce des Français par tout le Levant, principalement ceux de Marseille, & de toute la Provence, où l'art de la navigation sur la mer Méditerranée est si en vogue, & si bien entendu de ceux du pays, qu'il leur faut donner la gloire de l'avoir mis au plus haut point où il saurait être ; comme aux Bretons & aux Normands, de surpasser ce qu'il y a de plus expérimentés Pilotes sur l'Océan.

Quant aux esclaves de l'un & de l'autre sexe, qui sont aujourd'hui en Barbarie, il y en a quantité de tous les pays chrétiens, comme de France, d'Italie, d'Espagne, d'Angleterre, d'Allemagne, de Flandre, de Hollande, de Grèce, de Hongrie, de Pologne, de Slavonie, de Russie, & ainsi des autres. Le nombre de ces pauvres captifs se monte à peu près à trente-six mille, selon le dénombrement que j'en ai pu avoir sur les lieux, & les mémoires qui m'en ont été fournis & envoyés par les Consuls chrétiens, qui demeurent dans les villes corsaires.

J'ai appris de plusieurs chrétiens, ensemble de quelques Turcs & renégat, fort versés dans les affaires du pays, qu'au seul Royaume d'Alger, à savoir, tant en la ville qu'aux villages, & autres lieux qui dépendent, seulement à vingt-cinq lieues de circuit, il y avait près de vingt-cinq mille chrétiens captifs : et parmi ceux-ci, quinze cents Français, avec plus de deux cents femmes, la plupart Espagnoles, Irlandaises, Italiennes, Grecques & Slavonnes, mais peu de Françaises : toutes lesquelles avaient été prises dans des vaisseaux passagers, qui allaient en Italie & en Espagne ; où avaient été enlevées sur terre, à la descente de ces corsaires.

Que si l'on met en doute ce nombre ; voici comme quoi on le peut vérifier. Dans tout le pays qui est à vingt ou vingt-cinq lieues d'Alger, on compte quinze mille jardins ou métairies, qu'ils appellent MASSERIES ; entre lesquelles il est difficile d'en trouver une seule, où il n'y ait pour

le moins deux ou trois esclaves ; & quelquefois sept ou huit, qu'ils y tiennent ordinairement, soit pour labourer & bêcher la terre & la vigne, soit pour garder le bétail, ou pour le reste de l'économie de leurs maisons. Car les Turcs & les Maures, auxquels appartiennent ces Masseries & ces jardins, sont gens fainéants, dépourvus de toute industrie, & qui font suppléer à leur extrême paresse le continuel travail de leurs esclaves. A quoi ils les forcent à coups de bâtons, & leur donnent moins de repos qu'à leurs chevaux.

De plus, dans les BAGNES, ou dans les prisons de la ville, sont enfermés d'ordinaire plus de deux ou trois mille esclaves. D'ailleurs il n'y a point de personnes médiocrement riches qui n'en aient du moins un ou deux, ou pour le service de leurs maisons, ou pour les envoyer travailler à la journée, pour ceux qui en ont besoin, de quoi leurs patrons tirent le profit ; & si de hasard ils n'ont point d'emploi pour ces pauvres captifs, ils les contraignent d'en chercher eux-mêmes ; et savent ce qu'ils leur doivent rapporter par jour, comme nous dirons plus amplement ci-après.

A Tunis, & dans les villes & les villages qui en dépendent, y comprenant les Masseries & les jardins, on compte jusqu'à sept mille esclaves de diverses nations chrétiennes.

Dans la ville de Salé, il n'y en a pour le présent que quinze cents au plus : au nombre desquels il y peut avoir quatre cent trente Français. Il est vrai qu'il y en aurait davantage, n'était que ceux de Salé les vont vendre souvent à Tétouan, où nos Pères d'Espagne, par l'ordre de notre Père Général, ont accoutumé maintenant d'employer leurs deniers, pour la Rédemption de ceux qu'ils y trouvent, comme nous avons remarqué ci-dessus.

Tripoli de Barbarie, est le lieu où il y a moins d'esclaves à présent puisque le nombre n'est pour le plus de quatre ou cinq cents.

Ce qu'il y en peut avoir à Sainte-Maure est si peu de chose, que je ne le mets point ici en ligne de compte : aussi est-il vrai que les corsaires n'y sont plus en vogue.

Je ne parle non plus de ces autres qui sont dans les galères de Rhodes, & dans celles de Constantinople, mon dessein n'étant que de traiter seulement de ceux qui ont été pris par les corsaires de Barbaries ; & qui maintenant y sont réduits aux fers. Voilà pour ce qui est des esclaves. Quant aux prises que tous ces corsaires ont faites, & des vaisseaux & des marchandises, c'est ce que je n'ai pu savoir au vrai, non plus que leur évaluation, qui est si grande, qu'à peine se peut-elle croire, ni même imaginer. Néanmoins j'en rapporterai ici seulement un échantillon, afin

que vous jugiez par là de tout le reste de la pièce.

Comme j'étais en Alger en l'an 1634, il fut dressé un état des prises que les corsaires de cette ville avaient faites sur les Français. De manière que par le rapport des capitaines, & des maîtres des navires, il fut vérifié que depuis le mois d'Octobre de l'an 1628, auquel feu Samson Napolon avait traité de paix avec la Milice d'Alger, jusqu'au mois d'août de la susdite année 1634, ces Barbares avaient pris quatre-vingt vaisseaux, navires, polacres, barques, & tartanes, dont il y en avait cinquante-deux de Ponant ; c'est-à-dire des mers & des côtes de Bretagne, de Normandie, & de Picardie ; & vingt-huit de Levant ; ou si vous voulez, des côtes & villes, tant de Languedoc que de Provence.

Or toutes ces prises de vaisseaux & de marchandises, étant évaluées au plus juste prix, il fut trouvé qu'elle se montait à la somme de quatre millions sept cents cinquante-deux mille livres : outre que dans ces mêmes vaisseaux on avait pris & mené en Alger 1331 personnes de tous ces esclaves ; y en ayant de Francs & non vendus, 342 ; à savoir de Ponant, 274 ; & de Levant, ou des côtes de Provence & de Languedoc, 68.

Quand aux esclaves vendus, & qu'on avait tirés desdits vaisseaux, il y en avait 459 ; à savoir de Ponant, 217 ; & de Levant, 242.

Il s'en était faits renégats 149 ; de Ponant, 122 ; & de Levant, 27.

Il en était mort 119 ; de Ponant, 74, & de Levant, 45 ; & tout cela se montait à 1331 personnes, esclaves en la seule ville d'Alger, sans parler des prises faites en même temps par ceux des autres villes corsaires, qui sont Tunis, Salé, & Tripoli.

Il est très certain encore, que ceux des autres nations chrétiennes, & particulièrement les Italiens, les Espagnols, les Anglais, & les Hollandais, qui trafiquaient alors sur la mer, ne firent pas de moindres pertes, que celles dont je viens de parler, & dont je n'ai pu avoir les mémoires. Mais il a bien paru depuis, que les hollandais y ont perdu par-dessus tous les autres, comme il se remarque assez aujourd'hui par leurs vaisseaux, puisque ceux d'Alger sont presque tous venus d'eux. Car pour être forts, & bien faits, les corsaires s'en accommodent volontiers ; et l'on peut bien dire que ces mêmes Hollandais leur en ont eux seuls plus fournis, que n'ont fait tous ceux des autres pays. Ce qui est advenu, comme l'expérience leur a montré, de ce qu'autrefois se fiant par trop à leurs navires bien équipés, & munis de quantité de canons, ils y mettaient si peu d'hommes, qu'ils n'étaient pas capables de se défendre, quand les corsaires les ayant accrochés, s'y jetaient dedans à pleine force. Mais à présent ils y ont mis un peu meilleur ordre, en profitant des hommages que ces pirates leur ont causés.

DES SACRIFICES, DES VŒUX,
DES SORTILÈGES, & DES RIDICULES
cérémonies que les Corsaires, Turcs,
& Maures, font sur la mer.

CHAPITRE VI.

I. Superstition des corsaires de Barbarie odieuse au Ciel.

II. Du sacrifice qu'ils font de plusieurs moutons.

III. D'une oblation de deux cruches d'huile, pour apaiser la tempête.

IV. D'une autre cérémonie ridicule qui se fait avec quantité de flambeaux allumés.

IL est très certain que les anciens ont toujours cru, qu'il n'y avait point de plus puissants charmes pour apaiser le ciel irrité, que celui des vœux & des sacrifices. Ce qui a fait dire fort à propos à un poète, qu'il ne fallait qu'un peu d'encens brûlé sur l'autel de la Divinité, pour adoucir son courroux, & lui arracher la foudre des mains par une douce violence. Quelques aveuglés que soient les corsaires, ou Turcs, ou Maures, des folles erreurs de leur Alcoran, ils ne laissent pas néanmoins de reconnaître cette vérité : aussi ont-ils accoutumé de la pratiquer assez souvent, mais d'une façon si brutale & ridicule, qu'ils offensent plutôt le Ciel, qu'ils ne l'honorent par leurs cérémonies, & par leurs sacrifices pleins d'impiété. Ils ont accoutumé d'en faire plusieurs, toutes les fois qu'ils vont sur la mer, & que par la violence de la tempête, ils se voient menacés du naufrage. Or d'autant qu'il serait ennuyeux de rapporter au long tous ces noirs mystères, & ces sacrifices diaboliques ; j'en déduirai succinctement une partie dans ce chapitre, & l'autre dans les suivants, jusqu'à la fin de ce livre.

II.

Du sacrifice de plusieurs Moutons.

J'AI dit ci-devant, qu'ayant à faire un voyage sur mer, ils vont se recommander aux prières de quelqu'un de leurs principaux marabouts, qui leur fait présent d'un mouton ; quand par la force de la tourmente ils sont exposés à un danger évident, ils prennent donc alors ce même mouton ; quand par la force de la tourmente ils sont exposés à un danger évident, ils prennent donc alors ce même mouton, & sans l'écorcher le coupent par le milieu tout vivant qu'il est ; sans avoir l'esprit qu'à cette action, & sans oser tant soit peu rompre le silence. Cela fait, ils prennent cette moitié, où la tête est demeurée attachée, qu'ils jettent dans la mer, vers le côté droit de leur vaisseau, & l'autre vers la gauche : faisant cependant d'étranges grimaces, qu'ils accompagnent de tournements de tête, de singeries, & de paroles confusément prononcées, que je n'ai pas jugé nécessaire de rapporter ici.

Que s'il advient de hasard que ce premier mouton, dont ils faisaient une estime particulière, à cause de celui qui le leur avait donné, ait été inutilement sacrifié, sans que la mer agitée en soit devenue calme ; en tel cas ils prennent un autre mouton, de plusieurs qu'ils ont mis dans leur vaisseau pour ce même effet, se faisant accroire qu'il fallait que le premier eut quelque défaut, qui avait empêché le succès qu'ils en attendaient, & font en le sacrifiant les mêmes extravagances que ci-dessus. Mais si derechef la chose ne réussit pas selon leur désir, ils recommencent le sacrifice, & y emploient quelquefois jusqu'à dix ou douze moutons.

III.

D'une oblation de deux cruches d'huile.

QUAND ces corsaires voient que tout cela n'a pu faire cesser la tempête, ni par conséquent l'appréhension qu'ils en ont, alors ils ont recours à une autre cérémonie, qui est celle-ci : ils prennent deux grands pots de terre, pleins d'huile d'olive, de la meilleure qu'ils aient : et après les avoir bien bouchés, de peur qu'il ne s'en épande, ils se mettent tous en prière. Durant cette belle dévotion, tantôt ils élèvent les

yeux & les mains au Ciel, & tantôt ils demeurent le genou en terre, & la tête tournée vers la main droite, car c'est là, disent-ils, qu'est leur génie, ou leur bon ange, qu'ils appellent à leur secours. Ils se tournent par après du côté gauche, & soufflent en l'air d'alentour où ils croient que demeure sans cesse leur mauvais ange ; comme si par cette cérémonie ils le conjuraient de se retirer, sur la croyance qu'ils ont qu'il n'y a personne qui n'ait à ses côtés deux divers génies, l'un bon, & l'autre mauvais. Ensuite de tout cela, l'écrivain du navire, comme le plus savant d'entre eux, & le mieux versé en leur superstitieuse Cabale, prend ces deux cruches d'huile, & les jette dans la mer, l'une du côté droit du vaisseau, & l'autre du gauche.

Ce qu'ils ne font pas sans doute, pour avoir appris, comme dit Aristote, qu'il n'y a rien qui soit plus capable de calmer les vagues irritées, que d'y verser plusieurs tonneaux d'huile, à cause que cette liqueur retient les flots, & par sa douceur, & par sa viscosité. Car si telles raisons les portaient à cette cérémonie, ils ne feraient pas si soigneusement qu'ils font ces cruches d'huile ; joint qu'ils ne sont pas si ignorants, qu'ils ne sachent bien qu'une si petite quantité ne peut suffire à faire cesser un si grand orage.

Il est vraisemblable que le motif qui les pousse à cette oblation, est, qu'ayant connaissance de l'ancien testament, dont leur faux prophète leur a voulu donner une légère teinture, afin par ce moyen de tâcher de gagner les Juifs à sa croyance, ils ont recours à telles cérémonies, bien que toutefois ils en usent plutôt par nécessité, que par zèle & par religion. Où il est à propos de remarquer, que l'imposteur Mahomet, pour mieux attirer les peuples à sa fausse secte, s'avisa d'y entremêler ainsi de pareilles oblations, qu'il a tirées de la Genèse, du Lévitique, & de divers autres endroits des saintes Écritures.

Il faut ajouter ici qu'ils n'usent pas seulement de ces derniers sacrifices, non plus que du premier, pour rendre la mer tranquille ; mais qu'ils s'en servent encore, & de semblables extravagances, lors qu'un trop grand calme unissant les flots à la façon d'une glace, les tient si fort arrêter sur mer, à faute de vent, qu'ils ne peuvent avancer, ni reculer. Ce qui est cause que durant tout ce temps-là, ils sont contraints bien souvent de manger toutes leurs provisions ; & courent fortune d'être rencontrés & pris par les galères des chrétiens.

Mais d'autant que dans les sombres ténèbres de leur Religion, ces corsaires Turcs ne laissent pas d'avoir quelque rayon d'espérance qui les éclaire ; de là vient aussi qu'ils ne se rebutent pas à la première fois que

leur dessein ne réussit. De manière que s'ils voient, que ni leurs sacrifices de moutons, ni leurs oblations de cruches d'huile, n'aient pu détourner la tempête, ils jouent enfin de leur reste ; et dans ces extrémités ils pratiquent cette troisième cérémonie, qui n'est pas moins ridicule que les autres.

IV.

D'une autre cérémonie avec des flambeaux allumés.

APRÈS cela ils allument le plus qu'ils peuvent de chandelles, & de flambeaux : si bien qu'il y en a quelquefois jusqu'à quatre ou cinq cents, qu'ils attachent sur leurs canons ; & les laissent ainsi consommer, se mettant tous en prières, avec des postures & des singeries à la Turquie, capables de faire rire les plus mélancoliques : car pendant que cela se fait, il n'est pas permis à qui que ce soit, sur peine d'une très grande punition, d'y allumer une autre chandelle, ou quelque pipe de tabac, ni de la mèche même. Alors ils ne souffrent non plus à personne d'aller aux nécessités naturelles, pour ne souiller, disent-ils, une action si méritoire & si sainte.

Que s'il arrive qu'après tous ces sacrifices, & ces vaines oblations, ils n'aient point obtenu ce qu'ils désirent ; alors à demi désespérés ils commandent à ce qu'ils ont d'esclaves chrétiens dans leurs vaisseaux, de faire des vœux, selon leur religion, à la vierge, à Saint Nicolas, ou à quelque autre Saint ; tenant pour indifférent à qui l'on s'adresse, pourvu que d'une façon ou d'autre, ils se puissent garantir du danger qui les menace, tant ils ont peur de la mort, quelques vaillants & furieux qu'ils se fassent, quand ils la donnent aux autres.

D'UNE AUTRE ABLUTION

BIEN ÉTRANGE QUE LES CORSAIRES

font sur la mer.

CHAPITRE VII.

I. Les pirates de Barbarie confondent ensemble, la Religion & l'impiété.

II. Cause ridicule de leurs ablutions.

III. D'un charme qu'ils font avec un clou, en dérision de la sainte Croix.

C'EST un effet de sagesse qu'on ne peut assez louer, que de nettoyer l'âme de ses ordures, & l'embellir des plus riches ornements de la grâce : comme au contraire, user de cette bonne œuvre pour une mauvaise fin, c'est commettre une impiété manifeste, & faire comme l'Empereur Spartian, qui reverrait l'image de Jésus-Christ, & toutefois par je ne sais quelle bizarrerie d'esprit, il le plaçait indifféremment dans son cabinet, avec les portraits de Cupidon, & de sa mère Vénus ; comme si l'idole de Dagon, & la sainte Arche d'alliance, pouvaient compatir ensemble sur un même autel : et comme si entre Dieu, & le Diable, il y pouvait avoir quelque affinité.

L'aveuglement des pirates de Barbaries, instruits dans l'école de Satan, leur fait pratiquer une pareille folie, lorsque après avoir longtemps couru les mers, sans faire aucune prise, voulant inviter le Ciel à leur être favorable, & à se rendre comme partisan de leurs crimes, ils ont recours à cette invention. C'est qu'ensuite des prières qu'ils font à leur faux prophète, de leur faire rencontrer avec avantage quelque bon vaisseau, où il y ait quantité de butin ; comme ils ne savent que trop que les vices abominables, & contre nature, sont ordinaires parmi eux : ils ordonnent

qu'un chacun ait à se nettoyer par les ablutions & les lavements que leur prophète leur a prescrits dans son Alcoran, en l'Azoare douzième & dix-neuvième, afin que purgés de leurs péchés, par ces ablutions extérieures, ils puissent mériter, disent-ils que leurs vœux soient exaucés, & faire quantité de prises ; comme s'il était vrai que Dieu favorisât les pécheurs, ou comme s'il avait agréable le larcin, lui qui le défend en termes exprès, & qui ordonne des punitions aussi justes que rigoureuses, contre ceux qui le commettent.

Ils usent donc pour cet effet d'une plaisante cérémonie : c'est que se mettant presque tous nus, soit en été, soit en hiver, ils se font verser plusieurs seaux d'eau sur la tête, & sur le reste du corps ; ou bien ils se baignent & se plongent dans la mer, dans des rivières & des fontaines, se faisant accroire que par cette sorte de lavements ils se purifient, & qu'ils reçoivent ainsi une abolition générale de tous leurs crimes : sans se pouvoir persuader que la contrition, ni la pénitence, soient nécessaires pour en effacer les taches.

III.

D'un charme que font les corsaires avec un clou, & pourquoi.

MAIS n'étant pas content de ce que je viens de dire, ils veulent encore que leur superstition s'étende sur les chrétiens ; et voici comment. Ils font chauffer un grand clou, qu'ils tirent du feu tout rouge, puis l'écrivain du vaisseau le prend avec des tenailles, & en fait une croix sous les pieds de tout ce qu'il y a de chrétiens & de Turcs, proférant en cette action quelques paroles de l'Alcoran ; et bien qu'en ce faisant il approche le clou si près de la peau, qu'il en fait appréhender la chaleur, il ne brûle pourtant personne. Ce que ces pirates ayant pratiqué ; quelquefois ils font des prises, & quelquefois aussi ils n'en font point ; car cette dernière superstition n'a rien d'assuré non plus que les précédentes.

Que si on leur demande, comme j'ai fait autrefois, pourquoi ils font sous les pieds ce signe de croix, ils répondent que c'est en dérision de ce bois sacré, où s'est faite la Rédemption des humains. Car leur extrême impiété fait qu'ils le détestent, & le méprisent, croyant par cette action inviter le Ciel à leur être favorable contre les chrétiens, qu'ils appellent ennemis de Dieu.

D'UN SORTILÈGE AVEC DEUX FLÈCHES ET DU SACRIFICE D'UN coq que font les femmes de ces corsaires.

CHAPITRE VIII.

- I. Les Mahométants sont fort adonnés à la magie, & aux sortilèges.*
- II. Étranges effets de leurs charmes.*
- III. De la croyance qu'ils ont en leurs superstitions.*
- IV. Du sacrifice d'un coq, & pourquoi.*

UN saint prophète voulant montrer en la personne des Égyptiens, combien est grand le malheur d'une âme qui abandonne son Dieu, dit fort à propos, qu'en ce déplorable état elle ne manque point d'être saisie d'un trouble d'esprit & de jugement, qui la précipite aussitôt comme une folle & une enragée, dans un profond abîme d'erreurs & de vices. Cela se remarque particulièrement ces infidèles Turcs, & Corsaires de Barbarie, qui plongés dans les abominations de leur faux prophète, oublient Dieu jusqu'à ce point, que de s'allier facilement avec les démons. De quoi ces méchants font gloire entre eux, afin que le Prince des ténèbres les favorise en leurs voleries. Ils le témoignent assez, lorsque étant sur la mer ils ont recours aux sortilèges, & à la magie, pour savoir à qui demeurera la victoire, ou aux chrétiens, ou bien à eux, en cas qu'ils attaquent. Car étant plus téméraires que courageux, & toujours en alarme, à la façon des larrons, ils n'attaquent jamais de vaisseaux chrétiens qu'ils ne se sentent assurément les plus forts. Ce qu'ils ne croient pas encore devoir suffire, si auparavant ils ne consultent ainsi les démons, touchant le succès de leurs entreprises.

Ils prennent deux flèches, l'une en chaque main, ou bien deux d'entre eux tiennent chacun la sienne, & les éloignent un peu l'une de l'autre, marquant celle qui désigne le parti des chrétiens, & celle qui représente les forces des Turcs, & des corsaires. Alors l'écrivain du vaisseau se met à faire certains caractères, à prononcer en même temps quelques paroles tirées de leur Alphierkan ; qu'il n'a pas plutôt proférées, qu'on voit ces deux flèches, quelque effort qu'on fasse pour les retenir, s'approcher l'une de l'autre, forçant ceux qui les ont en main, & combattre ainsi quelque temps ensemble, jusqu'à ce que l'une abattant l'autre, fait voir par là qu'elle en est victorieuse, & que celui des deux partis à qui elle appartient, aura le dessus sur son ennemi. Alors s'il advient que la flèche qui marque les forces chrétiennes, ait surmonté celle des Turcs ; ces Barbares prenant cela pour un très mauvais augure, ne donnent point la chasse à ce qu'ils rencontrent de vaisseaux chrétiens, de peur qu'ils ont d'en être vaincus.

Mais s'il arrive au contraire, que la flèche qui marque le parti des Turcs, ait l'avantage sur l'autre, ils en sont si transportés de joie, & si pleins de courage, qu'ils ne manquent point de poursuivre tous les vaisseaux chrétiens qu'ils rencontrent, sur l'assurance qu'ils ont d'en être victorieux. En effet, cela n'arrive que trop souvent : & n'arrive néanmoins qu'après les chrétiens leurs ont vendu chèrement leurs biens & leur vie, tant par le prix des armes qu'ils portent, que par la foudre de leur canon. Mais enfin il faut se rendre aux lois de la nécessité, qui veut que la faiblesse cède à la force, & la force à la violence. Ils ont au reste tant de croyance en cette superstition, qu'il est advenu souvent que ces corsaires Turcs qui n'avaient que des petites barques, ont bien osé donner la chasse à de grands vaisseaux, après avoir fait le Livre ; car c'est ainsi qu'ils appellent cette manière de sortilège, à cause que pour le faire, ils se servent d'un certain livre, où il y a quelques secrets de magie.

IV.

Du sacrifice d'un coq, & pourquoi.

ACES sortilèges des corsaires de Barbarie, sont jointes les impiétés de leurs femmes, qui les secondèrent en leurs brigandages, par des prières & des sacrifices qu'elles font pour en hâter le succès & particulièrement celles d'Alger, qui ont accoutumé d'en user ainsi. Elles s'en vont à une petite fontaine qui est hors de la ville, sortant par la porte de BABALOY : c'est là

qu'elles allument un petit feu où elles brûlent de l'encens, & de la myrrhe. Cela fait, elles coupent la tête à un coq, donc elles font découler le sang dans ce même feu, & en abandonnent la plume au vent, après l'avoir rompue en plusieurs pièces, qu'elles ferment de tous côtés, & en jettent la meilleure partie dans la mer. A quoi ces misérables s'emploient avec passion, à cause que par cette cérémonie, qui est, à vrai dire, un pacte secret avec le diable, elles croient que leurs maris doivent avoir un bon succès en leur voyage, & faire de plus grandes prises sur les chrétiens ; ou à tout le moins s'échapper du danger d'être faits esclaves, ou de périr sur la mer ; et voilà jusqu'où la superstition, & la convoitise des biens du monde portent ces femmes Mahométanes.

FIN DU TROISIÈME LIVRE.

HISTOIRE

DE

BARBARIE

ET DE SES

CORSAIRES

LIVRE QUATRIÈME.

Où sont comprises plusieurs particularités touchant les renégats.

LES anciens ont sagement représenté le trône de la vertu, au plus haut d'une montagne, environnée d'épines & de précipices ; pour montrer qu'il n'est pas moins difficile d'y aborder, qu'il est aisé de se laisser choir dans le penchant du vice. Je trouve excellente à ce propos la réponse du philosophe Socrate à la courtisane Calliste, qui lui ayant demandé pourquoi il n'avait point tant d'écoliers qu'elle ; pour ce lui dit-il, que par tes appâts trompeurs tu les attires du haut de la montagne en bas ; au lieu que je les y élève.

Conformément à cela, si la curiosité portait quelqu'un à me demander, d'où vient qu'il y a tant de renégats qui se rangent dans le parti

du faux prophète Mahomet ; & si peu de Turcs qui abandonnent leur maudite secte, pour se jeter dans la barque de l'Église ; je ne lui pourrais mieux répondre, à mon avis, qu'en lui disant avec ce philosophe que cela procède de ce qu'il y a bien moins de peine à se précipiter dans le profond abîme du vice, & de l'impiété des Mahométans, qu'à monter au plus haut dans la perfection chrétienne. Tellement que ce n'est pas merveille, s'il se voit tant de révoltés du côté des infidèles ; joint qu'il est très assuré, que presque tous les renégats qui les suivent, ne le font pas tant de leur bon gré, que pour l'appréhension qu'ils ont des tourments, & pour se flatter dans leur captivité, par l'espérance qu'ils se donnent d'en être mieux traités par leurs patrons, principalement ceux qui sont en Barbarie.

Or d'autant que la plupart des corsaires sont renégats, & que par eux ils ont été dressés aux malheureux métier de pirates, outre le grand nombre de captifs, à qui leur misérable condition en fait choisir une autre encore pire, lorsqu'ils prennent le Turban, & l'ombre pour le vrai bien ; j'ai cru qu'il était de l'essence de cet ouvrage de traiter ici sommairement de plusieurs particularités remarquables, touchant le misérable état de ces mêmes renégats, afin de ne rien omettre de ce qui regarde les cruautés & les maux que les pirates commettent.

QUE L'APPRÉHENSION DES TOURMENTS QUE LES TURCS FONT endurer à leurs esclaves, en réduit plusieurs à se faire renégats.

CHAPITRE PREMIER.

I. Les Mahométans persécutent diversement les esclaves chrétiens.

II. Leurs artifices, pour les attirer à se rendre renégats.

III. Des cruautés qu'ils pratiquent d'ordinaire.

IV. Exemple de leur inhumanité en la personne d'un jeune captif

Provençal.

V. La plupart des renégats ne le sont qu'en apparence.

VI. Les volontaires sont plus cruels que les Turcs mêmes.

Ceux qui nous ont représenté la constance par la Salamandre, qui ne peut vivre que dans les flammes, où les autres animaux trouvent leur mort ; nous ont donné l'illustre symbole de cette belle vertu, à qui les plus grandes secousses de la fortune ne peuvent faire changer d'assiette, tant elle est ferme & inébranlable. Ce qui donna sujet à l'un de nos plus grands Rois de la prendre pour devise, avec ces mots, NUTRISCO ET EXTINGUO, je nourris & j'éteins.

C'est d'une si forte vertu que se rendent persécuteurs les communs ennemis de la Religion chrétienne ; j'entends les Turcs & les corsaires de Barbarie, qui n'étant pas capables de supporter l'éclat de la vérité, semblables à ces oiseaux funestes & nocturnes, qui ne sauraient souffrir la vive lumière du soleil, s'animent de rage contre les fidèles qu'ils tiennent esclaves ; & tâchent par toute sorte de maux, comme par des orages contraires, d'ébranler la fermeté de leur âme, afin que leur foi fasse naufrage. En effet, c'est un malheur qui n'arrive que trop souvent aux pauvres captifs : car pour n'imiter par la Salamandre, c'est-à-dire, pour ne savoir tenir

bon, & s'épurer dans les flammes des persécutions, où, ils pourraient trouver une vie assurée, & des consolations éternelles, ils trouvent la mort dans les violences, ou dans les persuasions, aux quelles ils se laissent aller la plupart du temps. En quoi ces Barbares procèdent de cette sorte.

Après avoir pris quelque vaisseau chrétien, & considéré ce qu'il y a d'esclaves, ils choisissent parmi eux les enfants, les jeunes garçons, & tous les autres qui leur semblent les plus adroits ; alors pour les obliger à suivre la fausse loi de Mahomet, ils les amadouent par belles paroles, & par de grandes promesses qu'ils leur font de les bien traiter. Que s'ils ne peuvent rien gagner sur eux par leurs malicieuses poursuites, ils changent leur douceur feinte en excessive sévérité, & ont recours à tous les supplices que la rage & le caprice leur peuvent fournir : car ils n'en ont point de particulier pour ce sujet.

Les uns se servent à cette fin, ou du bâton, ou de l'estrope, qui est une moyenne corde de trois pieds de long, & faisant dépouiller & coucher par terre le pauvre esclave, ils le mettent entre les mains de quatre de leurs satellites, ou bien quelqu'un d'entre eux le charge sur ses épaules, tandis que le patron, ou pour mieux dire l'inhumain bourreau, lui donne deux ou trois cents coups de bâton, & sur le ventre, & sur le derrière, tâchant par ce cruel traitement de le réduire à déclarer qu'il veut être renégat.

Les autres qui ne sont pas moins impitoyables, les font courber les pieds en haut, qu'ils attachent aux épaules, puis les suspendent à un gros bâton qui tient au plancher, ou qu'ils font tenir à deux, & lui déchargent ainsi cent ou deux cents coups de bâton dessous la plante des pieds. Cependant l'appréhension qu'ont ces pauvres gens d'un plus grand supplice, leur fait bien souvent dire de bouche, ce qu'ils déterrent le plus en l'âme, à savoir qu'ils consentent à être Turcs ; bien qu'ils ne l'avouent la plupart du temps qu'afin de fléchir leurs persécuteurs inexorables, qui pour les guérir des plaies qu'ils leur ont faites, n'y appliquent pour tout remède que du sel, & du vinaigre mêlés ensemble.

Mais parmi ces hommes dénaturés, il ne s'en trouve que trop qui traitent encore plus cruellement leurs infortunés captifs : car ils leur arrachent impitoyablement les ongles des pieds, & des mains ; joint que pour les tourmenter encore plus, s'il est possible, ils leur font éprouver quantité d'autres supplices, qui sont plutôt de l'invention des démons, que de celle des hommes. Il est vrai que ceux qui les souffrent, sont fortifiés souvent d'une si grande constance, qui leur vient de Dieu, qu'ils lassent les forces de ces Barbares, sans que ces saintes âmes manquent jamais, ni de persévérance, ni de courage.

Les divers exemples que j'ai appris de cette vérité, en sont des preuves

irréprochables : mais je me contenterai du suivant, qui m'a été dit en Alger par quelques personnes de ma connaissance.

III.

Exemple de l'inhumanité des corsaires Barbares, en la personne d'un jeune captif Provençal.

EN l'an 1633, ces pirates en leurs courses ordinaires ayant fait rencontre d'un vaisseau de Saint-Tropez, ville maritime de Provence, où commandait le patron de l'Abeille, ils lui donnèrent la chasse, & le prirent. Le voilà donc amené en Alger, où furent exposés en vente tous ceux qu'on trouva dans le navire ; & entre autres un jeune garçon, nommé Guillaume Sauveir, âgé de quinze à seize ans, natif du dit lieu de Saint-Tropez, & qui servait de Moussy dans ce vaisseau. Le patron qui l'acheta ne voulant point l'effrayer d'abord, le traita doucement durant quelques jours le sollicitant de se faire renégat, sans épargner aucun artifice pour le gagner. Mais tous ses efforts se trouvèrent vains, si profondes étaient les racines que la piété chrétienne avait jetées dans son âme ; ainsi plus le captif se voit menacé par son patron, & plus il tient ferme en la résolution qu'il a faite ; l'un prépare des tourments pour ébranler sa persévérance, & l'autre se dispose à les souffrir patiemment. A la fin, ce Barbare transporté de rage & de fureur, prend ce jeune esclave, qu'il pend par les pieds avec une corde, attachée à une poutre de plancher, & le charge de plusieurs coups de bâton ; mais comme il voit qu'il n'avance rien pour tout cela il a recours à une autre sorte de peine qui est de lui arracher les ongles des gros doigts des pieds.

Alors apercevant que ce second supplice, bien que cruel, & très sensible, n'a pas non plus d'effet que le premier, il a recours à un troisième, s'imaginant que ce dernier effort triompherait de la constance de ce jeune garçon. C'est qu'il prend un flambeau de cire tout ardent, qu'il lui fait distiller sur la plante des pieds petit à petit, & par diverses reprises. L'effet néanmoins est inutile, comme du reste & le patient demeure toujours inviolable en sa foi. Ce qui est cause que le Barbare qui voit son esclave à demi mort, à force d'avoir été tourmenté ; & que l'avarice, qui est ordinaire aux Turcs incite secrètement à ne le point rendre perclus de ses membres, s'il ne veut perdre son argent, fait promptement recourir au remède pour le remettre en état de s'en pouvoir servir : en effet, par leur moyen il lui rendit la santé, & ne lui parla jamais plus de se faire renégat.

J'ajouterai à ce propos, qu'il y a quelquefois des esclaves si avisés, que pour s'affranchir des supplices où leur patron les destine, afin de leur faire renier leur foi, savent de se vouloir donner la mort eux-mêmes, que leurs cruels persécuteurs sont contraints de les laisser sans les presser davantage, tant il est vrai que les Turcs préfèrent leurs intérêts & leurs biens du monde, à ce qu'ils appellent zèle & religion.

Quelques-uns mêmes en sont venus à ce point, d'avoir mieux aimé se faire mourir, que d'endurer les impuretés, & les vilénies que ces infâmes Mahométans voulaient commettre sur leur personne : ce qu'un des Saints Pères de l'Église dit avoir été pratiqué autrefois par quelques dames chrétiennes, qui ont préféré la conservation de leur pudicité à celle de leur vie. Témoin cette vertueuse femme d'un sénateur Romain, recommandable pour ses bonnes mœurs, & chrétien comme elle ; qui pour prévenir le mauvais dessein qu'avait le Tyran Maxence d'attenter à sa pudicité, se donna d'un poignard dans le sein.

Or comme la plupart des renégats deviennent tels, par les violences qui leur sont faites ; de là vient aussi qu'ils ne se soucient guère de la fausse religion à laquelle on les a contraints : tellement qu'ils n'en font profession qu'en apparence, se contentant d'être vêtus à la Turque, sans fréquenter les Mosquées comme font les autres Turcs, pour y aller à la SALA, ou à leur prière ; à quoi il n'y a point de contrainte qui les oblige ; aussi ne ai-je connu plusieurs, qui s'entretenant en particulier avec moi, me témoignaient d'extrêmes regrets de se voir la tête couverte d'un turban, m'assurant que depuis dix ans qu'ils étaient renégats, ils n'avaient jamais été à la Mosquée, & qu'à la première occasion qui se présenterait, ils hasarderaient leur vie, pour se sauver en terre de chrétiens. Et certainement pour témoigner que la charité n'était pas encore éteinte en eux, ils assistaient volontiers les pauvres captifs, & faisaient pour eux tout leur possible.

Mais à vrai dire tous les renégats ne sont pas marqués à un même coin ; cela paraît manifeste en ce qu'il y en a plusieurs, principalement ceux, qui de leur mouvement propre, & sans y être contraints, ont abandonné les autels sacrés d'un Dieu crucifié ; que leur damnable inclination rend si ennemis du nom chrétiens, qu'ils surpassent en cruauté les Turcs naturels, tant ils ont de zèle pour cette maudite secte : aussi n'est-il point de barbarie qui soit comparable à celle qu'ils exercent continuellement contre les chrétiens, qu'ils outragent à toute rencontre ; & semblent avoir perdu entièrement l'humanité, en perdant la foi qu'ils avaient jurée inviolable à Dieu sur les sacrés fonds de Baptême.

DES RUSES ET AVANIES,

DONT USENT LES TURCS ET LES BARBARES pour forcer quelqu'un à se faire renégat.

CHAPITRE II.

I. Extravagance des Turcs & des corsaires de Barbarie.

II. De trois différentes avanies, ou fourberie, qu'ils pratiquent contre leurs esclaves, pour les faire renégats.

III. Histoire sur ce sujet d'un jeune esclave Olonnais.

IV. Du nombre des renégats, hommes & femmes, qui sont à présent en Barbarie.

Parmi tant d'extravagances des Turcs & des pirates de Barbarie, je trouve celle-ci autant ridicule, qu'ils l'estiment méritoire, qui est de forcer, quand ils peuvent, ceux qui ne suivent point leur fausse loi, à prendre le turban comme eux, & à se dire Mahométans ; sinon en effet, à tout le moins en apparence. Or soit qu'ils le fassent par zèle envers leur religion ou par tyrannie, tant y a qu'ils sont aveuglés jusqu'à ce point que de ne voir pas que Dieu ne peut agréer un sacrifice sans créance, ni un service qu'on ne lui rend qu'à demi.

Ayant donc montré dans le chapitre précédent, de quels tourments ces Barbares ont accoutumé d'user pour faire renier la foi à ceux qu'ils tiennent esclaves ; je déduirai en celui-ci leurs ruses & leurs malices, que l'on appelle vulgairement AVANIES Turquesques, dont ils se servent pour cette même fin, & les principales desquelles sont trois ordinairement.

La première, qu'ils gagnent & apostent sous main quelques personnes, qui assurent que les captifs ou les autres chrétiens qu'ils veulent faire renégat, ont mal parlé de la loi de leur prophète, & partant que selon la rigoureuse pratique qu'ils en observent, ils ont mérité le feu ; si

ce n'est que pour expier le crime capital (c'est ainsi qu'ils nomment le zèle des chrétiens pour leur religion) ils aiment mieux prendre le turban, & se faire renégats ; ce qui est cause que plusieurs le deviennent aussi, pour l'extrême appréhension qu'ils ont des tourments. Et certainement un des principaux artifices de leur faux prophète, est, qu'il ne veut pas qu'on dispute de sa religion, qu'avec l'épée. A raison de quoi les ALFA-QUIS, qui sont les Docteurs des Turcs, & les interprètes de leur Alcoran ; ne l'enseignent point en leurs écoles autrement, que le glaive en une main, & le livre en l'autre.

Leur seconde ruse ou avanie, est, que pour venir à bout de celui qu'ils veulent faire Turcs, ils l'invitent à manger avec eux, & n'ont jamais de repos qu'ils ne l'aient enivré. Alors le voyant de belle humeur parmi les pots & les verres, ils lui mettent un turban sur la tête, lui faisant lever le doigt vers le Ciel, & prononcer les mêmes paroles qu'ils ont accoutumé de dire, en faisant profession de leur loi, comme il sera montré plus amplement ci-après. Cela fait, ils continuent leurs ivrogneries & leurs débauches, jusqu'à ce que la nuit & le sommeil les obligent à se reposer ; cependant vous pouvez penser si le pauvre chrétien, à qui ce malheur est arrivé, n'est pas bien étonné, quand le lendemain matin il se trouve sans cheveux, avec un turban sur la tête ; & quand plusieurs de ces Barbares, apostés exprès, le viennent caresser & le saluer, pour lui témoigner, comme ils disent, l'extrême joie qu'ils ont de ce qu'il a été inspiré du Ciel de se ranger au nombre des Musulmans, ou des fidèles ; & voilà combien il est dangereux de fréquenter ces impies. Ce qui est cause que les plus avisés d'entre les chrétiens, principalement les jeunes garçons, & à ne boire du vin, surtout en la compagnie des renégats, qui font d'ordinaire ces supercheries, & brassent ces trahisons.

Pour revenir maintenant à celui qu'on a ainsi déçu, & à qui l'on veut persuader qu'il a volontairement renié sa foi ; il n'y a point de doute qu'il ne s'en défende de tout son possible, disant que ce n'a jamais été son intention de se faire Turc, que dans la débauche il peut bien avoir pris le turban, & prononcé les paroles qui se disent en cette action, qu'il ne s'en souvient point néanmoins, & que s'il a fait toutes ces choses, ç'a été sans dessein de changer de religion. Mais sans avoir égard à ses raisons ni à ses excuses, on le mène à l'heure même devant le MUFTI, qui est le chef & le juge de la loi Mahométane. Ensuite de quoi, on appelle les témoins, qui sont ceux mêmes qui le soir précédent lui ont joué cette fourberie, en buvant avec lui.

Ces traîtres font d'abord les étonnés, témoignent en apparence

que cette accusation ne vient point d'eux ; qu'ils sont fâchés de ce qui est advenu, & que néanmoins le zèle qu'ils ont pour leur religion les oblige à dire la vérité, qui est, que ce chrétien accusé leur a témoigné de vouloir être renégat, qu'il en a fait toutes les cérémonies, & même qu'il a permis qu'on lui ait rasé les cheveux à la Turquie. Sur quoi il conclut, que pour réjouissance de ce qui s'était passé, ils avaient soupé ensemble : mais ces infidèles n'ont garde de dire qu'ils l'avaient enivré, pour ce que l'usage du vin leur est défendu par leur loi, bien que la plupart du temps ils en boivent jusqu'à s'enivrer sans que néanmoins, s'en ensuive autre chose, sinon que ceux qui en font débauche, sont estimés libertins, & peu zélés à leur religion. Voilà quelle est la déposition que font ces témoins par devant le Mufti, qui les ayant ouïs, condamne le chrétien à être brûlé tout vif, pour s'être moqué de la loi des Musulmans, si mieux il n'aime se déclarer renégat en la présence de tous, & de sa franche volonté : car il ne se peut garantir du feu que par ce moyen : que s'il ne le suit, c'est fait de sa vie.

Le troisième avanie dont usent les Turcs, est d'introduire subtilement quelque femme Mahométane de mauvaise vie en la chambre du chrétien, ou libre, ou esclave, auquel ils désirent faire prendre le turban ; disant qu'on les a surpris tous deux en faute. Or est-il que c'est une loi ponctuellement observé par les Turcs, que tout chrétien qui est trouvé en délit avec une Turque, est aussitôt condamné à mort, & la femme jeté en mer dans un sac, si ce n'est que celui qu'on accuse ; aime mieux se faire renégat. Car alors cette femme débauchée change le blâme de cette action en un acte glorieux, & qui la fait louer d'un chacun, pour avoir gagné une âme à Mahomet. Ce qui est cause que pour en venir à bout, ces maudites créatures se servent de tous les charmes & tous les artifices imaginables. Car alors celle que l'on emploie pour cet effet, se déguise en mille façons, & répandant quantité de larmes, beaucoup plus feintes que celles du crocodile, elle remontre à ce pauvre chrétien, qu'à son sujet on la veut noyer, & qu'elle s'en va être jetée dans le mer ; si ce n'est que prenant pitié de leur commune disgrâce, il suive la loi du prophète, pour se délivrer, & elle aussi, d'une mort qui leur est assurée, & qu'ils ne peuvent éviter autrement.

III.

Histoire d'un jeune homme d'Olonne, que la violence contraignit de se faire renégat en l'an 1632.

LE plus sage de tous les Princes qui ont jamais porté le sceptre & la couronne, a dit judicieusement parlant des méchants, que les hommes qui les fréquentent, deviennent semblables à ces malavisés, qui sont mordus des serpents, des lions, des tigres, & des autres animaux cruels & farouches, pour s'en approcher de trop près. En voici un exemple pour confirmer cette vérité.

En l'an 1632 il y avait dans Alger un jeune esclave, âgé de vingt ans, natif des Sables d'Olonne, & nommé Noël (car je laisse à part son surnom, pour n'offenser ses parents). Ce pauvre captif, plus par occasion que par malice, conservait assez souvent avec quelques renégats de sa connaissance, qui le trouvant à leur gré, & désirant de le faire compagnon de leur maudite croyance, comme il l'était quelquefois de leur débauche, tâchaient ordinairement de l'attirer par belles paroles, & de lui faire quitter la sainte résolution qu'il avait prise de persister en la religion chrétienne : mais après l'avoir sollicité longtems, comme ils virent que tous leurs efforts étaient vains, ils s'avisèrent d'une autre batterie, qui fut de l'inviter à boire, & à manger avec eux.

Lui cependant qui ne se défiait point de leur malice, & qui ne les fréquentait que par manière de divertissement, dans les ennuis de son esclavage, n'osa point les refuser, pour s'entretenir en leur amitié : maudite & périlleuse amitié, qui se fait avec les renégats ennemis de Dieu ! Le voilà donc à souper avec eux, & si complaisant à leur débauche, que la nuit l'y surprenant, il est contraint de la passer en ce même lieu, où ces perfides l'ont attiré, & où le vin qu'il a pris en abondance, le sollicite au repos : mais tandis qu'il dort, les traîtres renégats introduisent près de lui une courtisane Turque, qui le lendemain matin se met à crier au secours, disant que ce chrétien l'a prise de force. A ce bruit accourent incontinent des gens qu'on avait gagné exprès : on saisit l'esclave ; & comme on le veut mener au Mufti, pour être condamné, ces renégats qui se disent ses amis, le défendent en apparence, & le ruinent en effet. Tel que le chaste Joseph, il a beau justifier son innocence devant ces Barbares, ils n'ont point d'oreilles pour l'écouter ; & disent tous d'une voix qu'il faut qu'il meure.

A la fin les malheureux qui lui ont tramé cette embûche, lui remontrent que c'est fait de lui, & qu'il ne peut éviter la mort, s'il ne se déclare Turc. Ainsi ils le savent bien cajoler, & par promesses, & par belles paroles, qu'il se laisse persuader en fin, & prend le turban. Par où l'on peut voir combien est fatale & contagieuse aux plus gens de bien la compagnie des méchants hommes.

IV.

DE CE QU'IL PEUT AVOIR DE RENÉGATS EN BARBARIE, TANT HOMMES QUE FEMMES.

BIEN qu'il soit comme impossible de pouvoir rapporter au vrai ce qu'il y a de personnes aujourd'hui en Barbarie, qui pour avoir renoncé à la religion chrétienne, se sont misérablement perdus ; en voici néanmoins à peu près le nombre.

Le bruit commun est, qu'en la ville d'Alger, & aux environs, on y peut compter de toutes les nations chrétiennes, environ huit mille renégats ; dont il y en a un fort grand nombre de janissaires, ou soldats de la Milice, qui est d'ordinaire de vingt mille hommes. Pour le regard des autres, ils sont mis dans les vaisseaux de course, ou employés aux choses, à quoi on les juge propres.

Le nombre des femmes est, mille ou douze cents, qui sont la plupart Espagnoles, Portugaises, Italiennes, Grecques, & Anglaises. Mais surtout, il y en a quantité de Russie, pays proche de la Hongrie, qu'on amène de Constantinople, & où ceux d'Alger les achètent, quand ils y vont. Pour les Françaises, il y en a que trois ou quatre, qui sont presque toutes mariées ; & les Turcs & Maures épousent plus volontiers ces femmes renégates, que celles de leur pays.

Il peut avoir à Tunis & dans cet État, trois ou quatre mille renégats, & femmes, six à sept cents.

A Salé, il n'y en a pas davantage de trois cents, & fort peu de femmes.

Pour ce qui est de Tripoli de Barbarie, s'il y en a cent, c'est tout au plus, sans parler de Constantinople, ni des autres villes de Levant, où le nombre de tels renégats n'est que trop grand.

DE DIVERS AUTRES MOTIFS QUI PORTENT QUELQUEFOIS LES esclaves à se déclarer renégats.

CHAPITRE III.

I. L'homme qui se laisse aller à sa passion, est toujours mal conseillé.

II. Cette vérité se prouve par huit principaux motifs, qui portent les esclaves chrétiens à se faire renégats.

III. les intérêts temporels font que les méchants oublient Dieu.

IV. Histoire à ce propos advenue au temps du Roi Saint Louis.

V. Divers exemples, de l'État damnable où meurent les renégats.

C'EST une chose très véritable, qu'il ni a point de pire conseiller que la passion, qui faisant perdre à l'homme l'usage de la raison, le porte violemment à d'étranges extrémités, dont il se repent tout à loisir. Cette maudite fureur a tant d'empire sur les humains, qu'elle n'épargne pas même les pauvre chrétiens captifs, qu'elle va chercher jusqu'en Barbarie, parmi les travaux les plus insupportables, pour ajouter de nouveaux fers à leurs chaînes. C'est elle-même qui les précipite dans tous les malheurs imaginables, en leur persuadant de se faire renégats : elle qui sous espérance de leur rendre la liberté du corps, leur fait perdre malheureusement celle de l'âme. Elle, dis-je, qui les ensorcelle de ses charmes, & qui sur une fausse promesse de quelque meilleur traitement, leur rend les disgrâces de leur captivité plus douces en apparence, qu'elles ne sont en effet. Que si on examine bien tous les motifs qui font la plupart des renégats, on en trouvera huit principaux.

Le premier est, l'impatience dans les travaux, jointe à l'espoir dont ils se flattent, qu'à l'avenir ils seront plus doucement traités de leurs patrons ; & même qu'ils en auront la liberté. Aussi est-il vrai, qu'ils la leur donnent quelquefois après qu'ils les ont faits renégats, ou bien à cinq ou six ans de là, & quelquefois point. Car encore qu'un chrétien captif renie sa foi, il n'est pas libre pourtant, mais toujours esclave, s'il ne se rachète lui-même, ou s'il ne plaît à son patron, qui le peut vendre, si bon lui semble, pourvu que se soit à un Turc, & le peut traiter aussi mal que lors qu'il était chrétien ; il est vrai que ce nouveau renégat a deux privilèges qu'il n'avait pas auparavant ; l'un de ne porter plus la chaîne, & l'autre de ne pouvoir être mis en galère. A quoi il faut ajouter, que les autres esclaves chrétiens ne sont pas pour l'ordinaire si bien traités que les renégats, qui veuillent sans cesse sur leurs actions, jusque-là même qu'ils leur peuvent commander, comme plus considérables à leurs patrons, qui se fient beaucoup plus à ceux qu'à tous les autres.

Le second motif est l'appréhension de n'être possible jamais rachetés, & de se voir toute leur vie dans les fers, & dans les misères de l'esclavage.

Le troisième est leur peu de foi, qui les empêche de considérer, que s'ils savent souffrir patiemment leurs peines, Dieu leur donnera pour récompense un comble de biens, & de félicités sans nombre.

Le quatrième de ces motifs est la vengeance, quand ils la veulent prendre de quelque Turc qui les a maltraités ; car comme il n'est pas permis à aucun chrétien, ou libre ou captif, ou de quelque condition qu'il soit, de battre un Turc, ni même de se revancher contre lui, sur peine de la vie, ou à tout le moins d'une punition de quatre ou cinq cents coups de bâtons ; c'est à raison de cela, que le désir de se venger porte ces esclaves à se jeter sur les Turcs qui leur ont fait du mal, à tirer revanche de l'injure qu'ils en ont reçue, & à s'aider de leur avantage à les battre le plus rudement qu'ils peuvent, pourvu que la mort ne s'ensuive, & qu'ils puissent faire paraître du juste sujet qu'ils ont de les traiter de cette sorte ; car alors ils en sont quittes en se déclarant tout haut & franchement renégats.

Le cinquième motif est, quand il arrive que les chrétiens qui ont querelle, en viennent aux mains, & qui se blessent l'un l'autre ; d'où il s'ensuit, que pour se délivrer de la peine que la justice leur pourrait faire, ils prennent le turban, & se disent Mahométans.

La sixième cause pour laquelle quelque chrétien, libre ou non se fait renégat, est l'impuissance, ou la mauvaise volonté qu'il a de payer à un autre chrétien ce qu'il lui doit. Car s'il déclare volontairement qu'il abandonne la religion chrétienne ; par cette seule action il demeure quitte de

toutes ses dettes, & n'en peut jamais être recherché. Car c'est la croyance des Turcs, que par la confession qu'il fait de l'Alcoran, il reçoit une abolition générale du bien qu'il a mal pris, dont l'usurpation le rendait criminel envers Dieu, & les hommes ; comme si cette croyance erronée n'était point combattue par l'oracle de l'éternelle vérité, qui dit, que tel péché ne peut recevoir de pardon, si la restitution n'y est jointe. De manière que telle déclaration de ces renégats, se peut plus promptement appeler un vrai couvre malice, qu'une juste rémission de leurs crimes.

IV.

Histoire d'un renégat qui se présenta à saint Louis étant en Égypte.

CE n'est pas d'aujourd'hui que plusieurs esclaves chrétiens se laissent emporter misérablement à renier leur foi, par la considération des biens temporels : car l'Histoire témoigne qu'il y a longtemps qu'ils en ont fait de même ; comme le remarque le sieur de Joinville en la vie de saint Louis, feuillet 166 dont il n'est pas hors de propos de rapporter ici les paroles.

Une autre chose vis. Ainsi que le Roi attendait sur le fleuve le Sieur Comte de Poitiers, il vint au Roi un sarrasin moult bien habillé, & fort bel, homme à regarder ; & présenta au Roi du lard prins en pots, & des fleurs de diverses manières, qui étaient moult odorantes, & lui dit que c'étaient les enfants du Nazac, du Sultan de Babylone qui avait été tué, qui lui faisaient le présent. Quand le Roi ouït celui sarrasin parler Français, il lui demanda qui lui avait appris ; & il répondit au Roi qu'il était chrétien renié, & incontinent le Roi lui dit qu'il se retirât à part, hors de devant lui, & qu'il ne parlerait plus à lui. Lors je le tirai à quartier, & l'enquis comme il avait renié, & d'où il était & celui sarrasin me dit qu'il était né de province, & qu'il était d'Égypte avec le feu Roi Jean, & qu'il était marié en Égypte, & qu'il y avait de moult grands biens : et je lui dis, ne savez-vous pas bien que si vous mourez en tel point, que vous descendrez tout droit en Enfer, & serez damné à jamais ; et il me répondit que certes ouï, & qu'il savait bien qu'il n'était loi meilleure que celle des Chrétiens : mais, fit-il, je crains si j'allais vers vous, la pauvreté où je serais, & les grands infâmes reproches qu'on me donnerais tout le long de ma vie, en m'appelant renié, renié. Partant j'aime mieux vivre à mon aise & riche homme, que de devenir en tel point. Et je lui remontrai qu'il valait trop

mieux craindre le honte devant Dieu & devant tout le monde ; qu'au bout du Jugement tous méfaits seront manifesté à chacun, & puis après être damné. Mais tout cela ne me servit de rien, ainsi s'en partit de moi, & onques puis ne le vit.

Le septième motif qui fait la plupart des renégats, est la sensualité, se trouvant quelquefois des patrons, qui voyant leurs esclaves bien adroits, & qui font espérer beaucoup, leur donnent la liberté ; & leur promettent de plus leurs fille en mariage, pourvu qu'ils se fassent Mahométans.

Le huitième & dernier sujet de ce malheur, est l'avarice, jointe à l'ambition. Car il s'est vu souvent, & il se voit encore aujourd'hui des femmes Turques extrêmement riches, qui donnent la liberté & la moitié de leurs biens à leurs esclaves pourvu qu'ils abandonnent la foi chrétienne, pour suivre celle de leur faux prophète.

Je dirai bien davantage ; c'est qu'on a vu quelquefois parmi ces infidèles, & ces Barbares, des dames de haute condition, qui de leurs esclaves en ont fait leurs maris, pour le seul dessein de les gagner à leur Religion. Car c'est leur commune croyance qu'elles font une œuvre méritoire au dernier point, s'il arrive qu'en quelque façon que ce soit elles puissent obliger un chrétien de renoncer à sa foi, pour suivre la fausse loi de leur Alcoran.

V.

Divers exemples de l'État damnable, où meurent les renégats.

ON ne peut mettre en doute, que tous ces motifs ne soient la ruine de plusieurs chrétiens, qui se repentant souvent, mais trop tard, meurent malheureusement : en quoi ce qu'il y a de pire pour eux, c'est qu'ils trempent à jamais dans les justes peines qui sont dues à l'impiété de la malheureuse secte qu'ils ont embrasée durant leur vie. Ce qu'on ne peut mettre en doute, puisque Dieu a permis qu'après leur mort, l'on en ait vu autrefois des preuves indubitables. Sur quoi je dirai qu'en l'an 1634 au mois de janvier un renégat natif de Slavonie, mourut en Alger, avec des marques certaines de son éternelle damnation ; ce qu'on reconnut de cette sorte. Le Maure qui l'avait enterré, ayant fortuitement laissé choir sa bourse dans la fosse, s'en avisa le lendemain : & comme il eut obtenu permission du Mufti, d'ouvrir ce tombeau pour la recouvrer, ce maudit renégat fut trouvé tout nu, & comme brûlé, ayant son suaire sous les pieds, le

corps tout noir, ses mains en croix sur son ventre, & sa langue hors de sa bouche, qui semblait lui lier les mains ; car il avait la tête baissée ; ce que les chrétiens, qui s'y trouvèrent avec plusieurs Turcs, prirent pour un grand indice de sa damnation, pour s'être fait renégat. Et ce n'est pas la seule Histoire à ce propos : car plusieurs semblables m'ont été racontées comme j'étais en Barbarie, par des esclaves dignes de foi, & qui en parlaient, pour en avoir été témoins oculaires. Entre autres d'un certain renégat nommé Mustapha, lequel étant mort en la ville d'Alger, fut un longtemps à persécuter tous ceux du logis de son patron & maître, par des spectres & des visions étranges, qui pensèrent faire abandonner le logis, tant il donnait l'effroi souvent : enfin un soir s'étant présenté à son maître, il lui dit, qu'il ne serait jamais délivré de ces visions, jusqu'à ce que l'on eut ôté un trésor qui était caché dans sa fosse. Alors ce Barbare autant & plus touché du désir de posséder ces richesses, comme d'être délivré de telles importunités, obtint congé de faire ouvrir la fosse de ce renégat, où plusieurs de ses amis à qui il avait communiqué cette affaire, se trouvèrent, comme aussi quelques chrétiens captifs qui lui appartenaient ; & au même temps les voilà bien étonnés qu'ouvrant cette fosse, ils trouvèrent le corps de ce misérable renégat tout entier, combien qu'il y eut déjà quatre ou cinq mois qu'il était mort & enterré, & au reste si épouvantable qu'il ne se peut rien voir de si hideux : car ce corps était devenu tout velu d'un poil noir, rude, & grand, tout semblable à celui d'un porc, à la réserve du visage, des pieds & des mains qui étaient brûlées & rôties, comme si le feu y eut passé. Ce qui ne donna pas peu d'étonnement, & fut on sur le point de laisser là ce corps & combler promptement la fosse ; mais l'avarice & l'espérance de posséder ce trésor prétendu, fut cause que l'on creusa deux ou trois pieds plus bas, & encore autour, pour tâcher de trouver ce trésor ; mais voyant que rien ne paraissait, l'on fit remettre ce corps en la fosse & la recombler, jugeant bien alors que ce n'était qu'illusion, & depuis ce fantôme & toutes ces visions ne parurent plus.

Cela fit un peu de rumeur en la ville : comme l'on eut appris l'État, où l'on avait trouvé le corps de ce renégat, chacun en parlait selon son sentiment, & sur cet accident les chrétiens esclaves crurent, & dirent alors que le trésor que ce renégat mort avait dit être en sa fosse, c'était le piteux & épouvantable état où paraissait son corps, qui à vrai dire était un riche avis & précieux trésor pour ces chrétiens captifs & tous autres qui leur enseignaient de bien prendre garde à ne faire banqueroute à la religion chrétienne, ne se faisant renégats, vu ces marques horribles de la mort de ce misérable, qui étaient un évident témoignage de sa damnation éternelle.

Chose presque pareille est rapportée par un certain auteur, qu'il dit avoir vu étant en la ville de Maroc, de deux renégats lesquels s'étant voulu sauver en terre de chrétiens, furent repris comme fugitifs & déserteurs de la religion Mahométane, & pour cela condamnés à être traînés par la ville : ce qui fut ainsi exécuté, puis furent au même temps enganchés tous vifs, c'est-à-dire leurs corps attachés à de grands crocs de fer, où ils moururent, l'un chrétien regrettant hautement & publiant la faute qu'il avait commise d'avoir changé malheureusement la religion chrétienne, pour embrasser l'impiété de celle de Mahomet, & l'autre ayant persisté dans les erreurs de l'Alcoran, il arriva par un trait de la providence divine que celui-ci, qui était mort Mahométan, devint à l'instant tout noir, & difforme, & quelque temps après fut mangé des chiens & des corbeaux. Au contraire celui-là qui mourut chrétien, ne changea point de couleur, demeurant beau & blanc tout le temps qu'il y demeura, qui fut quatre jours durant, & aucun oiseau ni autre animal ne s'approcha de lui : ce qui fut fort remarqué des infidèles Mahométans spectateurs de cet acte tragique, & dit le même auteur, avoir vu cette merveille avec plusieurs autres chrétiens esclaves, qui eurent la faveur du Roi, de retirer le corps de ce chrétien qu'ils enterrèrent au cimetière des chrétiens qui est à Maroc.

DES CÉRÉMONIES DONT USENT LES MAHOMÉTANS, QUAND quelqu'un se fait renégat, & quand il est circoncis.

CHAPITRE IV.

I. Ruses de l'Imposteur Mahomet, pour mieux établir sa fausse secte.

II. De la ressemblance qu'il y a de la circoncision des Juifs à celle des Turcs.

III. Des cérémonies qui s'observent en la circoncision d'un renégat.

IV. Des noms propres, dont usent les Turcs, les Maures, & les Arabes.

V. Magnificence publique, quand quelque personne considérable prend le turban.

VI. Cérémonie particulière, lorsqu'un Juif se fait renégat.

C'EST une vérité qui passe en maxime parmi les doctes, que celui qui veut la fin & l'exécution d'une chose, doit rechercher les moyens d'y parvenir ; autrement c'est vouloir combattre sans armes, & se promettre la victoire, sans attaquer l'ennemi : c'est, dis-je, s'imaginer de pouvoir traverser les mers, sans voiles & sans rames. Entreprise qui n'est pas moins téméraire, qu'elle est digne de risée.

L'Imposteur Mahomet n'a pas ignoré cette maxime ; car étant poussé d'un violent désir d'établir sa fausse secte à quelque prix que ce fût, & d'en hâter le progrès, il a premièrement travaillé de tout son possible, à découvrir ce qui l'y pouvait acheminer. Or comme c'était son intention d'attirer à son parti, & les chrétiens, & les Juifs ; il a subtilement emprunté des uns & des autres, pour gagner plus facilement, certaines cérémonies, & quelques points de leur croyance.

L'expérience fait voir, qu'il a suivi les Juifs plus que tos les autres en usant, comme eux, de la circoncision ; bien que toutefois avec peu

de différence en la pratique, & avec beaucoup de conformité dans les cérémonies. Par exemple, les Juifs circoncent leurs enfants, le huitième jour d'après leur naissance ; & les Turcs leur donnent le temps de se fortifier, jusqu'à la huitième ou à la dixième année, quelquefois plus tôt & quelquefois plus tard, mettant cela dans l'indifférence, ils veulent qu'en cette action, ils soient un peu avancés en âge ; soit afin qu'ils s'en souviennent, & qu'ils sachent ce qu'ils font ; pour ce que leur circoncision est bien plus sanglante que celle des Juifs. Ceux-ci ne coupant qu'un peu de la peau du prépuce, au lieu que ceux-là le coupent entièrement ; ce qui leur cause une extrême douleur. Davantage, ceux-là se servaient à cet effet d'un couteau de pierre, & ceux-ci d'un rasoir.

Ajoutons à tout ceci, que la circoncision des Juifs se fait d'ordinaire dans leurs Temples ; & celle des Turcs, dans le maison des parents de l'enfant ; outre la différence qui se trouve en leurs cérémonies, que je laisse à part pour ne me rendre ennuyeux, & pour ne m'éloigner de mon sujet ; car il n'est autre que de traiter ici des chrétiens, qui se font renégats, & de montrer par même moyen, qu'on observe plus de cérémonies en leur circoncision, qu'en celle des enfants : à cause de quoi, je m'y arrêterai aussi plus particulièrement.

Il faut donc supposer en premier lieu, que comme il y a plusieurs motifs, dont j'ai parlé ci-devant, qui engagent les chrétiens à se faire circoncire, & à se déclarer Mahométans ; il y a de même plusieurs circonstances, qui s'y trouvent jointes : car les uns se voyant pressés, & même forcés, prennent dès lors le turban, & prononcent les paroles, remettant à quelques jours après à se faire circoncire. Au contraire, ceux qui en ont le loisir, & qui embrassent volontairement la secte des Turcs, passent par toutes les cérémonies accoutumées, qui se font en cette sorte.

Le patron, ou le maître du chrétien, s'il est esclave, ayant pris jour avec ses amis, les assemble en sa maison ; puis en la présence de tous, il demande à son esclave, s'il ne veut pas être renégat : à quoi l'esclave ayant répondu qu'il le désire, son patron lui fait lever vers le ciel, le doigt d'après le pouce, pour témoigner par là, qu'il ne croit qu'un Dieu qui fait sa demeure dans les cieux ; & en même temps le renégat prononce ces paroles, *Laillah, Mahomet, ressoul Allah*, c'est à dire, Dieu est seul, & Mahomet son Prophète est auprès de lui.

Ensuite de cela, on lui rase les cheveux à la Mahométane, lui en laissant seulement un petit flocon au haut de la tête ; on jette par terre son chapeau, on lui met le turban ; & au lieu de ses vêtements à la mode des chrétiens, on lui en donne d'autres à la façon des Mahométans.

Après cette cérémonie, le patron de l'esclave invite à dîner tous ceux qui sont là présent ; & le nouveau Mahométan est mis en la place la plus honorable, comme étant le principal sujet de ce festin, où tous lui applaudissent, pour l'action la plus maudite, qu'il eut su commettre. Comme ils ont achevé le banquet, on appelle le chirurgien qui doit faire la circoncision ; & alors en la présence de toute la compagnie, il coupe la prépuce à ce malheureux renégat. Si bien que sa plaie, & la douleur quelle lui cause, l'obligent en même temps à se mettre au lit, & à s'y tenir quelquefois plus de quinze jours.

Quant aux femmes, qui renient leur foi, l'on n'use point d'autres cérémonies envers elles, sinon qu'on leur fait lever le doigt, & dire les mots accoutumés, puis on les habille d'une veste à la Mahométane ; tellement que par cette damnable déclaration que font les uns & les autres, ils sont mis également au nombre des Musulmans, c'est-à-dire des fidèles, & aussi estimés que s'ils étaient Turcs naturels ; pour ce qui est de les instruire & de les catéchiser en leur religion, c'est de quoi ils ne se soucient pas beaucoup, se contentant que tels renégats se disent des leurs, & qu'ils témoignent par les apparences.

Incontinent après la circoncision de ces misérables, on n'oublie pas de changer leurs noms de baptême, & suivant le choix, ou du patron, ou de l'esclave, de leur faire prendre d'autres, qui soient reçus dans leur Loi, tels les suivants.

IV.

Noms propres dont usent les Turcs, les Maures, & les Arabes.

Achmet.	Achemar.
Abrin, ou Abraham, c'est-à-dire	Alcas.
Abraham.	Assan.
Ali, Helie.	Bajazet.
Amurat.	Bacador.
Abdelmelec.	Barouin.
Abdaraman.	Belabes.
Aboubequer.	Beiram. I. Pâques.
Abdallah I. serviteur de Dieu.	Chaban.
Ara.	Ferratz.
Amida.	Chetier. I. Georges.

Daout. I. David.	Naassar.
Dragut.	Orcham, ou Orsanès. Osman.
Dris.	Ottoman.
Haïdar.	Ossein.
Aïssa, ou Naaïssa. I. Jésus.	Ramadan. I. Carême.
Isouf. I. Joseph.	Ragep.
Iaxaïa.	Soliman. Salomon.
Imbraoul.	Smaïn.
Kalender.	Selim.
Kequi.	Sinam.
Loily.	Scander. Alexandre.
Lanfera.	Salah. I. Prière.
Mahomet, ou Mamet.	Zizim.
Moussa. I. Moïse.	Zoffer.
Mustapha. I. Aimé.	Zellal.
Mansour. I. Victorieux.	Ziangir.
Nassuf.	

Les noms de femmes sont :

Axa.	Meluqui.
Aïsse.	Haline.
Cadige.	Nafle.
Emine.	Zelueb, ou Zeïneb.
Fatima.	Zaub.
Hayque.	Zahar.

Les Turcs n'usent point de surnom d'aucune famille, mais ajoutent à leurs noms celui de leur père ; comme qui dirait Soliman fils de Mustapha ; ou bien, il se distingue quelquefois par le métier que leur père a exercé, & qu'ils exercent eux-mêmes, ou par les défauts & par les marques qu'ils ont, étant boiteux, borgnes, noirs, roux, & ainsi de semblables indices qui les peuvent faire connaitre ; comme par exemple, Cara Osmen, qui signifie Osman le noir, ou le basané ; & Curé Morat, c'est-à-dire Morat le Louche. Mais quant aux renégats, ils prennent ordinairement pour marque, le pays de la nation dont ils sont ; comme Mami Flamand ; Morat Français, ou bien ils sont distingués par leur Office & leur qualité, comme Soliman Raïs, qui veut dire le Capitaine Soliman.

L'on faisait autrefois de grandes réjouissances, & plusieurs cérémonies, quand un chrétien se déclarait renégat : mais aujourd'hui qu'il n'y en a que trop en Barbarie, l'on en fait rarement, si ce n'est quand quelque personne de marque & de condition prend le turban, ou quelque soldat Espagnol de la garnison d'Oran, ville en la côte de Barbarie,

à cinquante lieues d'Alger, qui est toujours demeurée à la couronne d'Espagne, depuis l'an 1509 sous le règne de Dom Ferdinand, elle fut prise sur les Maures.

V.

Magnificence publique, quand quelque homme de marque se fait renégat.

APRÈS avoir habillé le renégat d'une veste de parade, & lui avoir mis un beau turban sur la tête, on le montre sur un barbe fort richement caparaçonné. En cet équipage, il est promené par la ville, tenant une flèche avec deux doigts, pour lui apprendre, qu'il doit désormais combattre pour la Loi, & pour le Turban. Tous les chaoux, & toutes les gardes du Bâcha, l'accompagnent en cette pompe, tenant en main leurs Escarcines, & leurs cimetières nus. Que s'il arrive fortuitement à ce nouveau renégat de laisser tomber par terre la flèche qu'il tient ; alors ils se jettent tous sur lui, & l'assomment à force de coups, prenant cette action en mauvaise augure, & comme s'il l'avait faite en dérision de leur Loi. Aussi font-ils leur possible pour empêcher que ce malheur ne leur arrive.

Durant cette magnificence, il y en a qui portent de grands bassins, & les présentent aux assistants, leur demandant l'aumône pour ce nouveau Mahométan, quand il est pauvre ; & n'est pas à croire combien est grande la quantité d'argent qu'on leur donne ; car quelques barbares que soient les Mahométans, ils sont néanmoins volontiers l'aumône ; principalement pour une telle action, par où ils croient mériter beaucoup ; le Bâcha même est alors obligé de faire présent d'une veste & d'un Caftan, à ce nouveau converti, ou pour mieux dire, à ce maudit perverti.

VI.

Cérémonie particulière, quand quelque Juif se fait Mahométan.

Quand c'est un Juif qui veut renoncer à sa Loi, pour suivre celle de l'Alcoran ; en tel cas, il est exempt de la circoncision à la Turque, pour avoir déjà souffert en son enfance celle de sa Loi. Mais il est obligé aussi

de se faire premièrement chrétien, ce qu'il fait en mangeant de la chair de porc, & en prononçant hautement ces paroles, *Issahac*, qui signifie, je confesse que Jésus est le véritable Messie. Ensuite de quoi, il lève le doigt vers le Ciel, & par ces mots, *La illah Allah &c.* qu'il profère devant tous, il se déclare Mahométan.

Et la raison pour laquelle les Mahométans obligent ainsi les Juifs à se déclarer Chrétiens, devant que de se faire de leur loi, est, d'autant, disent-ils, en leur folle croyance, que celle de Mahomet est la perfection & consommation des deux lois établies de Dieu, à savoir celle de Moïse, & celle de Jésus Christ, & que Dieu ayant député au monde Moïse pour y publier une loi, afin de retirer les Gentils & les idolâtres de leurs erreurs, & les ranger en la croyance & culte d'un seul & vrai Dieu reconnu & adoré par les Juifs, voyant néanmoins que ce Prophète n'avait pu profiter envers les idolâtres, qui étaient toujours demeurés en leurs impiétés, touché d'un extrême désir de sauver tous les hommes, il envoya exprès pour cet effet un autre très grand Prophète, savoir est Jésus-Christ, lequel il enrichit de plus grandes grâces qu'il n'avait fait à Moïse, afin qu'il fut en plus grand honneur & autorité que n'était celui-là, ayant voulu pour cette raison qu'il naquît par une voie extraordinaire au moyen de son souffle, dans les entrailles d'une Vierge. C'est ainsi que ce faux Prophète des Turcs & ses sectateurs considérant tant de merveilles en la Religion Chrétienne, tâchent d'en déguiser les mystères, comme ils font celui de l'incarnation fait par l'opération du Saint-Esprit, dans les entrailles de Marie Vierge & choisie du Ciel.

Mais Dieu enfin, disent-ils, voyant que cette Loi publiée par Jésus-Christ, fut autant facile & remplie de douceurs, que celle de Moïse était pleine de difficultés & de rigueur, néanmoins qu'elle n'avait pu gagner que peu de monde, tant les cœurs des hommes étaient endurcis en l'erreur, avec ce que Dieu était extrêmement irrité contre les Juifs, pour avoir voulu mettre à mort Jésus-Christ un si grand prophète au lieu d'écouter sa doctrine, que pour toutes ces considérations désireux de travailler pour la dernière fois, & efficacement au salut de tous les hommes, il y a envoyé à ce dessein Mahomet, lui donnant sa loi en une main, & l'épée de sévérité en l'autre, pour exterminer tous ceux qui n'y voudront pas croire ; et c'est pour cela qu'à main armée les Turcs tâchèrent de soumettre tout le monde sous l'empire de leur tyrannie, prenant le prétexte que Dieu l'a ainsi commandé à leur prophète.

DES CRUELS SUPPLICES

QUE LES TURCS & LES BARBARES FONT

souffrir aux renégats, quand ils ont tâché de se
sauver en terre de chrétien, avec plusieurs
histoires sur ce sujet.

CHAPITRE V.

I. De vingt renégats & de plusieurs esclaves exécutés à mort, pour s'être voulu sauver.

II. D'un jeune renégat Breton, brûlé en Alger.

III. De l'invention, dont usa un renégat de Boulogne en Picardie, pour s'enfuir de Tunis.

IV. D'un Marinier du Havre de Grâce, lapidé à Salé.

V. Hardie entreprise de trois jeunes Bretons renégats, pour se sauver d'un vaisseau corsaire.

UN ancien poète ne s'est pas trompé, quand il a dit que l'air de la patrie a de si doux charmes, & des attraits si puissants, qu'il est difficile d'en perdre le souvenir. Mais nous pouvons dire sur un meilleur sujet, que depuis qu'on est instruit dès son enfance en la religion chrétienne, surtout par des parents avec soin, il n'est pas possible de la mettre en oubli, à moins que d'avoir toujours de secrets ressentiments, & de sensibles regrets d'avoir fait une si grande perte. Ce sont les justes plaintes que font tous les jours la plupart des renégats, à tout le moins ceux que la violence des supplices, jointe à la douce tyrannie des grandes promesses, & des belles paroles, a précipités dans le malheur d'avoir méchamment renié la foi qu'ils avaient promise à Dieu : voilà pourquoi, comme ils ont toujours l'âme bourrelée, aussi n'ont-ils jamais de repos, & cherchent sans cesse les moyens de s'enfuir en terre de chrétien, pour y expier l'énormité de leur crime. Que s'ils ne peuvent atteindre à un si haut

bonheur, ils sortent du moins de ce misérable monde avec des ressentiments tous chrétiens, bien que pour l'appréhension qu'ils ont des supplices, ils n'osent se déclarer ouvertement.

Je sais qu'on me pourra demander, d'où vient qu'ils ne font tous les efforts imaginables pour se sauver, puisqu'ils sont si hasardeux & si difficiles, surtout aux esclaves de Barbarie, que c'est presque toujours tenter l'impossible que de l'entreprendre. Car comme on ne se peut sauver autrement que par terre ou par mer, les pauvres esclaves ne peuvent que par un grand miracle, venir à bout de l'un ou de l'autre. Car s'ils sont en Alger, n'y ayant point de ville chrétienne plus proche qu'Oran, dont nous avons parlé au chapitre précédent, pour s'y en aller par terre, il leur faut faire état de traverser plusieurs déserts effroyables, où il n'y a ni hôtellerie, ni autre lieu de retraite, & qui ne sont habités que de lions & de tigres. Il est vrai qu'à la campagne il y a toujours des Arabes, qui ne peuvent être que nuisibles à ces pauvres fugitifs, pour ce que les rencontrant, ils ne manquent point de s'en saisir, & de les mettre à mort, ou de les ramener en Alger ; & c'est là qu'on ne manque point de les brûler aussitôt. Pour ce qui est de Tunis, quelques ingénieux que soient les captifs, ils n'y peuvent trouver par où se sauver par terre, toute cette plage étant environnée de Turcs & Barbares, & ainsi des autres endroits.

Il reste donc qu'ils essayent à prendre la fuite par mer, ce qu'ils ne peuvent non plus ; pour ce qu'à la sortie du port, avant qu'un navire fasse voile, on se donne le soin de le visiter de toutes parts, pour voir s'il n'y a point de renégats, ni point d'esclaves cachés. Quant aux renégats corsaires qui ont des vaisseaux à eux, c'est ce qu'ils ne peuvent encore que fort difficilement exécuter : la raison est, d'autant qu'en allant en course, ils ne sont plus maîtres de leurs navires, pour prendre port où ils voudraient aborder ; car ils pourraient aisément emmener leur vaisseau en terre de chrétien, où ils seraient bien reçus, n'était que dans ces vaisseaux, il y a toujours quelques officiers du Divan ; tels que sont les BouloucBâchis, ou autres semblables, lesquels y commandent aux soldats, en qualité de chefs ou Agas ; joint que ce sont eux qui jugent de tous les différents, s'il y en survient, & sans l'avis desquels les Rais ou les capitaines de ces mêmes vaisseaux, ne peuvent faire voile ni prendre port en aucun lieu ; outre que les autres Turcs qui sont avec eux, ont moyen de s'opposer à leurs desseins.

Tout ce qu'ils peuvent donc faire pour faire pour le mieux, est de s'en aller en Levant, quand on leur en donne la permission ; & là se jeter dans les vaisseaux de chrétiens qui viennent en marchandise, en Alexandrette, en Alep, à Smyrne, à Scioute, & aux autres échelles du Levant, où

l'on ne visite pas si exactement les navires, comme l'on fait en Barbarie & à Constantinople, ou à l'embouchure du canal appelée les deux châteaux. Car tous les vaisseaux chrétiens sont obligés d'y demeurer trois jours, pour donner loisir aux Turcs de voir s'il n'y a point de leurs esclaves cachés, ou même des renégats, de les y chercher, & de faire la visite des dits vaisseaux. Ce qui s'observe pareillement en toutes les villes des corsaires, comme en Alger, à Tunis, à Salé, & à Tripoli, d'où aucun vaisseau ne peut démarrer, qu'il n'ait été premièrement visité par un officier du Divan, & par la garde du port, pour voir s'il n'y a point d'esclave, ou de renégat caché.

Que s'il arrive parfois qu'il s'en sauve quelques-uns, c'est pour l'ordinaire lorsque les vaisseaux corsaires n'ayant plus d'eau ou de bois, s'en vont en des îles désertes, près de la côte d'Espagne, comme sont Levisse & Fromentière, où il y a quantité de bois taillis & de rochers, dans les cavernes desquels ils se cachent, quand ils s'en vont faire aiguade, & couper du bois. Là ils s'entretiennent de quelque peu de biscuit, dont ils peuvent avoir fait provision, jusqu'à ce qu'ils jugent à peu près que l'on ne les cherche plus : et comme ils ne sont pas loin de la côte d'Espagne, afin qu'on les vienne prendre, s'aidant d'un petit fusil qu'ils portent exprès, ils font du feu au bord de la mer ; de sorte qu'à ce signal, les pêcheurs accourent incontinent pour les tirer de là. Ce qu'ils ne font pas sans se récompenser fort bien de leur peine ; car ils leur ôtent tout ce qu'ils ont d'argent sur eux, & se payent ainsi par leurs mains.

Il y en a d'autres qui hasardent leur vie dans de petites chaloupes, dont ils se saisissent si bien qu'ils se sauvent quelquefois ; mais la plupart du temps les plus hasardeux se noient, pour ce que leurs vaisseaux sont trop petits, le trajet de mer trop grand, & la tempête trop violente. Que si par malheur on les surprend en leur fuite, ils sont alors brûlés tous vifs, ou exécutés à mort, après avoir enduré les plus cruels supplices que ces barbares se puissent imaginer. J'en apporterai ici quelques histoires nouvellement arrivées, qui sont, à vrai dire, tragiques & lamentables, laissant à part les anciennes, dont le nombre est si grand, qu'on en pourrait faire un volume tout entier.

I.

De vingt renégats, & de plusieurs esclaves taillés en pièces, & exécutés à mort, ayant été pris comme ils se sauvaient.

PARMI tant d'histoires de renégats fugitifs, en voici une que je trouve aussi digne de pitié, qu'elle est sanglante & funeste.

L'an 1630 le 15 janvier, vingt renégats Italiens, Espagnols, Anglais, Flamands, & Français, tous esclaves du capitaine général des galères d'Alger, appelé Coulchelubi, résolurent de rompre leurs chaînes, & de se sauver, touchés du regret d'avoir renoncé misérablement à la religion chrétienne. Mais d'autant que cette entreprise était dangereuse, & qu'ils appréhendaient qu'au moindre bruit qui en viendrait aux oreilles de ce même Coulchelubi leur patron, il ne courut après eux ; ils résolurent de le tuer : ce qui leur sembla d'autant plus facile qu'il n'était point marié, & ne se méfiait aucunement de ces renégats, qu'il logeait tous chez lui en Alger.

Ayant donc pris jour pour l'exécution de cette entreprise ; voilà qu'environ les onze heures du soir que Coulchelubi était couché, & qu'il dormait d'un profond sommeil, ils entrent dans sa chambre, lui coupent la gorge, & le laissent en cet état, noyé dans son propre sang, comme un second d'Holopherne. Cet acte ainsi exécuté, ces renégats, avec quelques esclaves qui étaient de la partie, & qui demeuraient au même logis, ayant pris ce qui leur était nécessaire, sortent de cette maison, & s'en vont tout droit à la muraille de la ville ; où de ce même côté qui regarde la mer, ils descendent au port avec des cordes, & à la faveur de la nuit se saisissent de quelques petites barques.

Cependant douze soldats qu'on avait là mis en sentinelles pour garder le port, les découvrent fortuitement, & font leur possible pour les arrêter ; mais ne se trouvant pas les plus forts, ils donnent l'alarme à la ville, tandis que ces renégats s'étant jetés dans de petites barques sans voiles, essayent de se sauver à force de rames. Le secours arrive là-dessus ; & dans quelques navires où l'on alluma quantité de flambeaux, afin de voir clair, on fait embarquer plusieurs soldats, avec ordre de donner la chasse à ces fugitifs ; qui se voyant poursuivis, firent courage de désespoir, & se défendirent vaillamment. Mais enfin connaissant par épreuve que la partie n'était pas tenable, il y en eut parmi eux qui se jetèrent dans la mer, où ils se noyèrent dans les ondes rouges de leur sang. Car en les poursuivant, on leur tirait plusieurs mousquetades, outre qu'à grands coups de cimeterre on coupait & jambes & bras à tous ceux qu'on pouvait joindre.

Tous les autres furent pris avec bien de la peine, & ramenés en Alger, où ils finirent leurs malheureux jours, par les plus cruels supplices dont on se pût aviser. Il y en eut que l'on brûla tous en vie, d'autres qu'on attachait par le ventre à des ganches ou à de grands crocs de fer, à la porte qu'on appelle de la Pêcherie, & d'autres tous brisés de coups, & couverts de plaies furent exposés au port ; disant tout haut qu'ils mouraient chrétiens, en détestant l'abominable secte de Mahomet ; sans que cependant il fût permis à pas un esclave de parler à eux, ni de les soulager tant soit peu, sur peine d'être déclarés leurs complices. Quelques-uns encore furent mis jusqu'à demi corps,

ou pour mieux dire, enchâssés entre quatre murailles, où étant serrés & pressés de toutes parts, sans pouvoir remuer, on leur ouvrit les épaules avec des rasoirs, & dans leurs plaies on mit des flambeaux de cire tous ardents, les laissant mourir en langueur dans ce déplorable état.

Un de ces malheureux, qu'on avait ainsi muré, & comme enterré jusqu'aux épaules, après avoir demeuré 7 jours en ce déplorable état, fut garanti de la mort de la façon qui s'ensuit. Une femme Turque de haute condition, & qui l'aimait fort, désirant de le sauver, obtint secrètement par l'entremise de ses amis, que ce renégat serait seulement serré entre quatre murailles, sans qu'on lui ouvrit les épaules avec des rasoirs, comme aux autres ; & ayant gagné par argent le Mésuar, ou le bourreau, elle fit en sorte qu'on ne le serra pas beaucoup entre ces quatre murs ; puis elle mit ordre que toutes les nuits on lui donnât à manger secrètement. Or tandis que plusieurs s'étonnent comme il est possible que ce renégat vive si longtemps en ce pitoyable état ; cette femme Turque en pratique d'autres, qui passant par là tout exprès, font semblant d'être ravis de merveille, de voir ce misérable encore envie ; & disent en s'écriant, que cela ne se peut faire sans miracle. Là-dessus ils l'interrogent ; & lui à qui l'on avait donné le mot, leur fait réponse, que le Prophète Mahomet l'avait toujours assisté. Alors ces femmes relevant ces paroles, s'en vont publiant par toute la ville ce prétendu miracle, & courent au Divan, où elles demandent grâce pour ce renégat ; remontrant à l'assemblée, que cette faveur de leur prophète le requérait ainsi ; ce qu'on leur accorda en même temps : de manière que par ce moyen, le renégat fut délivré de cette misère, & déclaré innocent ; bien que parmi ses complices il n'y en eut presque point de plus coupable que lui. Il est encore plein de vie en Alger, où de l'ai vu venir souvent au lieu où j'étais logé.

Pour revenir maintenant à ce même Coulchelubi, capitaine des galères, je dirai que c'était un des hommes du monde le plus inhumain, surtout quand il était ivre, comme il lui arrivait souvent ; car bien qu'il fût Turc naturel de la ville de Constantinople, & que sa loi lui défendit de boire du vin, il en buvait néanmoins par excès : & alors il entra en telle furie, que pour le moindre sujet, il tuait un esclave, & lui coupait lui-même le nez & les oreilles.

Comme il était dans cette humeur enragée ; pour témoigner par un acte extraordinaire de cruauté, combien il était dévot envers sa loi, & la grande inimitié qu'il portait aux chrétiens, au premier caprice qu'il avait, prenant en main un chapelet à la Turque, où il y a d'ordinaire quatre vingt dix-neuf grains, il appelait un de ses captifs, auquel il commandait qu'il eût à se coucher par terre ; puis à chaque grain qu'il lâchait de son chapelet, en disant *Stafer lah*, qui est leur prière accoutumée, il faisait donner en même temps un coup de bâton à ce pauvre esclave, ce qui continuait jusqu'à ce qu'il eût achevé

de dire son chapelet. Il n'en demeurait pas là pourtant : car alors se reposant, il commandait à quelque autre de prendre le bâton ; & recommençant à dire se maudit chapelet, il faisait aussi recommencer les douleurs de cet infortuné captif, sur qui comme auparavant, on déchargeait tout autant de coups, qu'il disait de fois *Stafer lah*, à mesure qu'il lâchait un grain. Tellement qu'il s'est remarqué qu'en cette action impitoyable, il a fait donner telle fois, jusqu'à douze cents coups de bâton à des esclaves, d'où s'est ensuivie la mort de plusieurs. Cruauté que je tiendrais pour incroyable, si des hommes de croyance ne m'en avait assuré, comme d'une chose vraie, dont il pouvaient parler, pour avoir vu & connu ce maudit persécuteur, qui n'avait été tué que peu de temps auparavant mon arrivée à Alger.

II.

D'un jeune renégat Breton, brûlé en Alger pour s'être voulu sauver.

JE fais le récit de cette histoire, d'autant plus volontiers qu'elle arriva alors que j'étais en Alger. Un jeune homme de la ville de Lantriguet en Bretagne, nommé Yvon, duquel je tais à dessein le surnom à cause de la famille dont il était sorti, se vit contraint de se faire renégat, par les violentes poursuites de son patron : et d'autant qu'il était bien né, & que ses parents, gens considérables dans la susdite ville, l'avaient soigneusement instruit en la religion chrétienne, & en la crainte de Dieu, cette bonne nourriture lui demeura toujours si fort imprimée dans l'âme, que bien s'en sa captivité il fit profession en apparence de la superstition de Mahomet, & qu'il eût la tête couverte d'un turban ; si est-ce qu'il avait toujours en l'âme un si sensible regret de sa faute, & un si ardent désir de la réparer en se sauvant en son pays, pour y expier son crime, qu'il n'eut jamais de repos jusqu'à ce qu'après avoir bien pensé à la fuite, il en eut recherché le moyen, qui fut tel, avec un événement déplorable.

Son patron que j'ai connu, & qu'on appelait Salifica, Turc de nation, homme cruel au possible, extrêmement riche, & des plus grands pirates d'Alger, s'en étant allé en course, s'avisa de le mener avec lui. Ils coururent donc longtemps la côte d'Espagne : et comme la coutume des corsaires est de donner souvent le suif à leurs vaisseaux, ce qu'on appelle Spalmer, en terme de marine, afin qu'ils en coulent mieux sur la mer, cela obligea avec quatre autres corsaires de la même ville, qui allaient de conserve, & cherchaient fortune ensemble, à se jeter dans une île déserte,

qui est proche d'Espagne, & qu'on appelle Bayonne de Galice.

Or d'autant que ce lieu est tout rempli de rochers & de petits bois, outre qu'il n'y a pas loin de là en terre de chrétien ; cela invita ce pauvre esclave, & plusieurs autres qui étaient dans ces vaisseaux, à se cacher dans cette île, pour essayer de se sauver. En effet ils demeurèrent si bien cachés par l'espace de trois jours, qu'il ne fut pas possible de les retrouver, quelque recherche qu'on en pût faire. Déjà même, ces maudits corsaires ayant longtemps attendu & cherché de toutes parts, étaient résolus de lever l'ancre pour faire voile : lorsque par un malheur déplorable, il arriva que ceux qu'on avait envoyés en quête, trouvèrent dans le creux d'un rocher notre jeune renégat, sans avoir pu rencontrer les autres ; il fut donc à l'heure même amené dans le vaisseau de son patron, où d'abord, comme c'est la coutume, pour commencer à le punir de sa faute, & pour donner exemple à tous les autres ; le BouloucBâchi, officier du Divan, qui était Aga ou chef du navire ; après lui avoir fait mettre une chaîne au pied, lui fit donner tant de coups de bâton, qu'il en eut presque tous les membres perclus ; ce qu'il ne fit néanmoins que par avance d'un pire traitement, son dessein étant de le déférer au Divan, comme c'est la coutume, pour le faire brûler à petit feu, aussitôt qu'il serait de retour en Alger : si bien que pour cet effet il le mit sous la garde de son patron, afin de le représenter, quand il en serait besoin.

Salifica cependant fut extrêmement fâché de la disgrâce de son esclave, qu'il aimait fort, vu ce qu'il le reconnaissait adroit & docile : à cause de quoi il se proposa de le sauver, s'il était possible. Là-dessus il arrive en Alger avec les autres ; & ayant appris que le Divan était résolu de l'immoler au feu, sur la remontrance qu'on lui avait faite touchant plusieurs qui s'étaient sauvés en ce même voyage ; comme il vit que son captif ne pouvait éviter les rigueurs du feu, il lui fit tirer tant de sang la nuit qui précéda le matin, auquel on le devait brûler tout vif ; que de cette saignée s'ensuivit une mort assez douce, après laquelle il le fit enterrer au cimetière des Chrétiens.

En ces entrefaites le Divan s'assembla ce même jour, auquel le Mésuar, ou le bourreau eut ordre exprès d'aller prendre ce jeune renégat, & de le brûler en place publique. Étant donc allé promptement chez son patron pour le demander, on lui fit réponse qu'il était mort de maladie, & enseveli, sans faire semblant qu'on lui eut avancé ses jours : de quoi le Mésuar ayant fait rapport au Divan, il lui fut commandé aussitôt de le tirer de la fosse, & de le brûler à Babazoun, qui est une place un peu hors de la ville, où ces Barbares ont accoutumé d'exercer leurs cruautés, quand ils font mourir les chrétiens.

Cet arrêt fut incontinent exécuté ; car on déterra ce corps, puis on l'attacha contre un poteau, & ainsi il fut brûlé à la vue de quantité de Turcs

& de Maures, qui finirent cette cruelle tragédie, en vomissant plusieurs sales injures entre ce défunt, & contre la Religion Chrétienne, comme ils ont accoutumé de faire en semblables exécutions.

J'appris alors de deux de ses compagnons renégats, qui demeureraient ensemble chez Salifica, leur commun patron, & de quelques autres esclaves chrétiens, que ce jeune garçon protesta toujours jusqu'au dernier soupir de sa vie, qu'il mourait chrétien, ne cessant d'implorer la miséricorde de Dieu, avec tous les témoignages d'une âme véritablement repentie : ce qui arriva le 22 jour de juillet, l'an 1634.

III.

De l'invention dont se sert un renégat de Boulogne en Picardie, pour s'enfuir de Tunis.

POUR preuve de ce que j'ai dit ci-dessus, que la plupart des renégats, principalement ceux que la violence a précipités dans ce malheur, ont toujours je ne sais quelle inclination de retourner en terre de chrétien, pour y demander humblement pardon à Dieu de leurs fautes, sans que la longueur des années, ni même le bas âge auquel ils ont été pris leur en puissent faire perdre les saint désirs ; surtout quand ils ont été bien instruits en leur croyance ; ce qui fait dire pour l'ordinaire à ces corsaires brutaux, que jamais bon chrétien ne fut bon Turc ; je rapporterai une seconde histoire arrivée au mois de mai, en l'an 1634 que j'ai apprise entre plusieurs autres sur le même sujet que nous traitons, & qui mérite bien d'être ici déduite, pour plusieurs belles & remarquables circonstances qu'elle contient.

Comme la condition humaine, & la nécessité de l'entretien des mortels semblent requérir qu'il y ait dans le monde de toutes sortes de vacations, les unes plus avantageuses que les autres ; un jeune garçon qu'on appelait Jacques, âgé de douze à treize ans, & natif de Boulogne en Picardie, étant né de parents médiocres en fortune, mais grandement recommandables pour leur piété ; se vit obligé de prendre celle de matelot, en qualité de Mouci, nom qu'on donne à ceux qui servent à la cuisine dans les vaisseaux, & qui prennent garde que l'on y porte du feu, de peur qu'il n'en arrive quelque accident. A peine fut-il engagé à ce métier, que le navire où il était, fit voile pour s'en aller en marchandise. Voilà donc qu'il court les mers un assez longtemps, sans être exempt non plus que les autres de la malheureuse rencontre des pirates de Tunis qui lui donnent la chasse d'abord, &

l'attaquent avec tant de furie, qu'ils l'obligent aux conditions des vaincus ; c'est-à-dire, à se soumettre à la violence, & à prendre la loi des vainqueurs. Ainsi ce navire étant pris, on l'amène à même temps à la Goulette, porte de la ville de Tunis, où tous les pauvres chrétiens faits esclaves dans ce vaisseau, sont aussitôt conduits au Bazar, ou au marché public, & mis à l'enchère.

Après les avoir bien promenés, ils sont vendus à la fin : et le jeune garçon dont nous parlons, y passe pour le plus considérable de tous ; pour ce qu'en telles ventes, les Turcs s'arrêtent fort aux enfants, & en font une estime particulière. Son patron l'ayant acheté, essaye aussitôt de l'attirer à sa fausse secte, s'imaginant qu'il lui serait facile d'en venir à bout, vu la faiblesse de son âge. Mais comme il voit tout le contraire, & que plus il prend de peine à le faire renégat, plus il le trouve ferme en sa croyance, par la confession qu'il fait de souffrir toutes sortes de tourments, plutôt que de relâcher tant soit peu d'une si sainte résolution ; il s'avise alors de changer de batterie, & de ne le presser pas davantage.

Son espérance était, qu'avec le temps il le réduirait au point où il le voulait mettre, le considérant en un âge encore tendre, & facile à se laisser persuader. Pour cet effet, à quelque temps de là il s'avisa d'une pernicieuse ruse, qui fut, que le sachant couché & endormi, il lui fit ôter son chapeau & ses vêtements de chrétien, & commanda qu'on en mît près de lui d'autres à la Turquie, avec un fort beau turban.

Le lendemain matin, ce jeune captif n'est pas plutôt éveillé, qu'il se voit en toutes les peines du monde, lorsqu'il ne trouve pas ses habits & qu'il considère le mauvais tour que son patron lui a joué. Il ne sait d'abord quelle résolution prendre ; tantôt il se résout d'aller nu, pour ne se vêtir de ces habillements à la Turquie ; & tantôt il trouve plus à propos de garder le lit ; comme en effet il y demeure jusqu'à l'après dîner ; mais enfin l'appréhension qu'il avait de la barbarie de son maître, qui l'avait déjà menacé plusieurs fois de le maltraiter, & la nécessité de manger, qui est une très mauvaise conseillère, & qui tente fort les jeunes gens, le firent résoudre à prendre ces habits à la Mahométane, avec dessein néanmoins de ne se point déclarer renégat, & de ne l'être qu'en apparence. Mais ce ne fut pas sans répandre des larmes en abondance, pour un témoignage du grand regret qu'il avait de se voir réduit par son malheur, à une extrémité si honteuse.

Voilà cependant que les Turcs de sa connaissance, amis de son maître, le voyant en cet équipage, s'assemblent autour de lui, lui font toutes sortes de caresses, & l'amadouent par de belles paroles. Alors notre esclave jugeant bien par là qu'ils le croient renégat, leur dit tout haut, qu'il ne l'est pas, & leur raconte là-dessus la supercherie que son patron lui a faite : ensuite de quoi, pour leur mieux faire connaître le grand ressentiment qu'il en a, il prend son turban qu'il jette par terre, & le foule aux pieds par

mépris ; crime qui parmi les Turcs ne se peut expier autrement que par le feu, ou en se rendant déserteur de sa religion, pour suivre la Mahométhane : et toutefois, ceux qui lui voient faire cette action, ne le trouvent pas étrange, & l'imputent à sa jeunesse.

Cela n'empêche pas toutefois que ce jeune esclave ne continue plusieurs mois, sans jamais vouloir se déclarer renégat. Mais enfin l'appréhension des tourments l'y contraignit, outre qu'il croyait (comme il me l'a raconté lui-même) n'offenser point Dieu, puisqu'il y était forcé ; conservant toujours en son âme, le désir de se sauver en terre chrétienne, à la première rencontre.

Cette déclaration l'ayant rendu plus considérable à son patron, lui donna plus de crédit, & plus de commodités qu'il n'en avait auparavant ; de manière que pour s'en prévaloir à l'avantage des pauvres chrétiens esclaves, il les fréquentait secrètement, & les assistait le mieux qu'il pouvait ; souvent aussi pour tirer quelque consolation intérieure, il s'en allait visiter un bon religieux qu'on nommait le Père Esprit, de l'ordre de St. Augustin, lors Chapelain du sieur Bourelly, qui était à Tunis en qualité de Consul, pour la nation Française ; le priant souvent de dire la Messe pour lui, afin qu'il plût à Dieu lui donner moyen de se sauver en terre chrétienne ; comme ce dévot Père que j'ai connu à Marseille, me l'a raconté plusieurs fois lui-même.

En ce déplorable état, ce pauvre jeune garçon trempa treize ans tous entiers dans les misères de l'esclavage ; sans que durant ce temps-là il se présentât aucun moyen raisonnable pour s'en tirer par la fuite. Mais Dieu finalement, juste protecteur des affligés, exauça ses vœux & ses prières, & le délivra de cette misère par un effet qui ne pourra sembler que miraculeux, à quiconque saura bien considérer les circonstances : car étant advenu depuis que ce jeune homme, âgé pour lors d'environ vingt-cinq ans, fut envoyé par son maître qui l'aimait fort, dans un navire de course qui lui appartenait, non pas pour y commander en qualité de Raïs & de capitaine ; mais pour y avoir égard au ménage ; le navire alla de bonne fortune à la côte d'Espagne à deux lieues près de l'île de Majorque, où il fut contraint de demeurer quelque temps pour prendre le vent, à cause du trop grand calme qui survint tout à coup.

Durant ces choses, certains bois en forme de coffre, qui fut aperçu des Turcs flottant dessus l'eau, obligea ces hommes avarés & brutaux, à mettre sur mer l'esquif qui était dans leur navire, pour voir s'ils ne pourraient point tirer à eux ce coffre, ou cette pièce de bois ; de quoi ne pouvant venir à bout, ils remontèrent tous dans le vaisseau, hormis notre jeune homme, qui demeura seul dans cet esquif ; voilà cependant qu'en même temps, un vent de terre qui vint du côté de Majorque, donnant dans les voiles

du vaisseau, le fit voguer avec une extrême vitesse. Sur quoi le jeune esclave inspiré de Dieu, prit si bien son temps, qu'il eut le loisir de couper les cordes qui tenaient l'esquif attaché au navire ; & ainsi à la faveur des rames il s'enfuit, & pris la route de Majorque. Or comme déjà il s'avancait du côté de terre, autant que le vaisseau de ces infidèles s'en éloignait ; quand ils aperçurent qu'il se sauvait, ce fut à qui crierait plus haut pour l'appeler ; & voyant qu'il faisait la sourde oreille, ils ne surent comment lui donner la chasse, pour ce qu'ils n'avaient point d'autre esquif pour aller après, & qu'ayant le vent tout contraire, ils ne pouvaient aucunement tourner le navire de ce côté-là. On lui tira là-dessus quantité de coups de mousquets, & même quelque volée de canon ; mais il était déjà trop loin pour en pouvoir être offensé.

Notre jeune esclave ayant ainsi joué des rames avec adresse, aborda finalement en l'île de Majorque, où il descendit, & y laissa son esquif. Cela fait, il entra en la ville, où s'adressant à la Justice, & à l'Inquisition, il lui remontra qu'on l'avait fait renégat par force, & les moyens qu'il avait tenus pour se sauver, afin de demander pardon à Dieu, & se remettre au giron de l'Église. En effet, il fut reçu avec applaudissement ; & après avoir pris acte de ce qui s'était passé, il fit voile en France, & aborda au port de Marseille, d'où il s'en vint à notre Couvent, où nous le reçûmes charitablement, sur le certificat qu'il avait de l'Inquisition de Majorque, & quelques jours après lui donnâmes de quoi retourner en son pays.

IV.

D'un renégat du Havre de Grâce, lapidé à Salé.

COMME il n'y a rien de si naturel, ni de si sensible à l'homme, que la conservation de sa vie, pour laquelle il n'est rien si difficile soit-il, qu'il n'entreprenne le plus souvent ; je me suis étonné plusieurs fois de ce qu'il se trouve encore aujourd'hui dans le monde des hommes si nonchalants & si peu soigneux de ce qui les touche, qu'ils ne daignent éviter les précipices, auxquels ils reconnaissent assez qu'ils peuvent facilement tomber. Or ce que je mets en avant cette proposition, est, pour montrer qu'il est très périlleux à ceux qui dans la Barbarie parmi les Turcs, se sont faits renégats ; & que Dieu par une faveur particulière a retirés depuis de ce labyrinthe, de s'exposer au hasard de tomber derechef entre les mains de ces infidèles. Car si telle chose arrive, ils peuvent bien dire que les supplices dont ces barbares ont accoutumé de tourmenter les renégats fugitifs, leur sont tout à fait inévitables :

comme au contraire, il est aisé de les éviter en fuyant les lieux où ils se trouvent exposés au danger, & qui leur semblent être funestes.

Que s'il y a quelque lieu dans le monde qu'ils doivent appréhender, c'est assurément la mer ; ou tout le moins il ne faut pas qu'ils s'embarquent pour faire de grands voyages, à cause de ce prodigieux nombre de corsaires Turcs, & Barbares, qui fréquentent sans cesse les mers du Levant & du Ponant. A quoi si on me répond, que l'étendue de cet élément est si vaste, qu'on trouve assez de moyens de s'échapper ; & que plusieurs y ont fait divers voyages, sans aucune mauvaise rencontre, je repartirai en même temps, que beaucoup de personnes peuvent en effet avoir été sur la mer, sans en éprouver les accidents ; mais non pas aussi, sans s'être mis au hasard d'y tomber, lorsqu'ils y songeaient le moins.

Je sais encore qu'il s'en trouvera d'autres qui m'allègueront que la nécessité, sous les lois de laquelle il faut que tout le monde fléchisse, oblige à courir les mers quantité de gens, pour ce qu'ils sont pauvres, & qu'ils ne peuvent gagner leur vie ailleurs : tellement qu'à moins que de se mettre au hasard de mourir de faim, ils ne peuvent abandonner le commerce qu'ils ont avec Neptune. Mais j'ai à leur répondre là-dessus, que puisqu'il est véritable, que de deux maux il faut toujours élire le moindre, il vaut beaucoup mieux par conséquent tremper dans les disgrâces de la pauvreté sur la terre, où le malheur n'est pas si grand, que l'homme n'y trouve quelque soulagement à ses maux ; que non pas ayant été renégat, s'exposer témérairement à la merci de la mer ; & courir fortune de retomber entre les mains des Turcs & des Barbares impitoyables.

La raison est, pour ce qu'étant une fois reconnu, l'on est assuré de finir ses jours d'une mort cruelle ; & par qui, sans une faveur particulière de Dieu, l'on peut être en danger de faire derechef naufrage en la foi, parmi les tourments & les supplices les plus cruels.

Ce n'est pas pourtant que je ne sache que la providence Divine ménageant le salut des fidèles par des ressorts inconnus aux hommes, permet quelquefois tels accidents, pour se faire admirer en leur constance au milieu des persécutions qu'ils souffrent très volontiers pour la gloire de son nom, par l'inhumanité de ces Barbares ; outre que je ne puis mettre en doute, que la divine bonté ne nous ouvre assurément la voie du Ciel par le moyen du martyre, comme par la voie la plus assurée pour nous acquérir une gloire infinie. Mais je n'ignore pas aussi qu'il n'y ait de la témérité à vouloir tenter Dieu, s'il faut ainsi dire, & que la persévérance ne soit un don précieux de sa grâce, que l'on doit plutôt espérer avec confiance, que se la promettre infailliblement par une présomption audacieuse & trop haute.

Or celui de qui nous allons apprendre l'histoire, étant mort courageusement, & en vrai soldat de Jésus-Christ, dans les violences des supplices,

je ne ferai point difficulté de dire, que Dieu pour sa gloire, & pour le bien de cette âme, l'a heureusement conduite dans le Ciel par cette voie.

Un marinier du Havre de Grâce, nommé Nicolas, ayant été pris par les corsaires d'Alger, y fut mené pour y tenir compagnie aux autres esclaves : en effet, il s'y vit un assez long temps asservi sous les misères d'une ennuyeuse captivité ; & même sollicité plusieurs fois par son patron de se faire renégat. A quoi néanmoins il fit longuement la sourde oreille, avec dessein de se raidir toujours contre de si furieuses attaques : mais enfin, soit que les tourments l'ébranlassent, soit qu'il désirât fuir Alger, comme d'une Babylone abominable, il crut qu'il le pourrait mieux faire étant renégat, à cause qu'on donne incomparablement plus de liberté à tels révoltés, que non pas aux pauvres chrétiens esclaves. Sur cette folle croyance, il prend le turban, & par un malheureux échange, de fidèle serviteur du Sauveur du monde, il devient partisan des impostures de Mahomet. Ce qu'il en faisait néanmoins n'était seulement qu'en apparence : car il conservait d'ailleurs toujours en son âme, le souvenir de celui qui l'avait sauvé en croix de l'esclavage de Satan, & lui consacrait ses plus sincères pensées.

Comme il vivait de cette sorte, l'occasion de se sauver en terre de chrétien, s'étant un jour présentée, il fut d'aise de s'en servir, & le fit à propos, qu'il se délivra heureusement des fers & des misères de l'esclavage. Se voyant donc de retour en son pays, infiniment aise de cette grâce, il en loue Dieu, & s'adonne sérieusement à l'exercice de toutes les œuvres qu'un bon chrétien saurait faire : ainsi durant quelques temps, il ne se représente qu'avec horreur la violence de la mer, se souvenant de l'extrême danger qu'il a couru naguère, soit en la liberté de sa personne, soit au salut de son âme. Pour ne tomber donc une seconde fois dans une si fâcheuse disgrâce, il se voit comme en résolution de ne s'exposer jamais plus à la merci d'un élément si perfide.

Mais soit qu'il crut qu'y ayant déjà deux ans qu'il s'était sauvé d'Alger, on ne le reconnaîtrait plus, s'il arrivait par malheur que les corsaires le prissent derechef, ou soit que Dieu se voulut servir de lui pour la gloire de son nom, afin de lui ouvrir le chemin du Ciel, par le moyen du martyre ; tant y a que sans avoir égard à ce qui s'était passé, il se remit sur la mer. Il eut le vent si favorable durant plusieurs jours, qu'il avait grande apparence que son voyage serait heureux : mais comme c'est la nature des chose du monde, qu'un grand calme soit suivi d'un grand orage, il arriva qu'un matin, environ le lever du soleil, le garde du vaisseau découvrit quelques voiles assez loin, & se douta en même temps que ce ne fussent quelques vaisseaux de corsaires : en effet, il reconnut qu'ils étaient tels, & qu'ils venaient de Salé.

Alors le pilote pour essayer d'éviter une si mauvaise rencontre, gagne le dessus du vent, redouble les voiles, & tâche de mettre tout son salut en la fuite ; mais quelque peine qu'il y apporte, il ne peut empêcher que ces pirates ne lui donnent la chasse, & à son vaisseau, avec tant de vitesse qu'ils le vont joindre à la fin. Ainsi l'ayant accroché, ils le contraignent de céder à la force, après s'être valeureusement défendu ; car ils étaient plusieurs vaisseaux corsaires contre celui-ci.

Voilà donc que ce navire se rend à la merci des Barbares, qui se jettent dedans aussitôt, le visitent de toutes parts, & mettent à la chaîne tout ce qu'ils trouvent de gens. Or comme en la prise qu'ils font d'un vaisseau, c'est leur coutume de bien remarquer d'abord tous ceux qui si trouvent, & de considérer quels ils peuvent être, jeunes, vieux, faibles, ou forts, afin de les vendre plus ou moins, selon ce qu'ils valent à peu près ; il arriva par malheur qu'un de ces corsaires vint à reconnaître notre fugitif parmi les autres. Il le dit à l'heure même à quelques-uns de ses compagnons, qui l'ayant envisagé, se souvinrent de l'avoir vu renégat ; comme en effet, il l'avait été dans Alger, où son patron demeurait. Pour s'en éclaircir plus au vrai, les uns & les autres l'interrogèrent diversement, & trouvèrent par la visite qu'ils en firent, qu'o, l'avait autrefois circoncis ; & par conséquent, qu'il s'était déclaré Turc.

Comme ces pirates eurent appris cette vérité, ils continuèrent leur route ; & n'eurent pas plutôt gagné le port de Salé, qu'ils menèrent ce pauvre captif au chef de la Justice, afin qu'il eut à le condamner. Avec cela, pour mieux aigrir tout le peuple contre lui, ils s'avisèrent malicieusement de faire entendre à tous ceux qu'ils rencontraient par les rues, que c'était un renégat fugitif, qui s'était sauvé depuis deux ans, & qu'il en fallait faire une punition exemplaire. A ces mots, le peuple irrité crie en même temps qu'il le faut brûler, selon la coutume ; de manière que cet infortuné se voit à l'instant entouré d'une foule de gens, qui le demandent au juge, pour en être eux-mêmes les exécuteurs, & les sanglants ministres. A quoi le juge leur fait réponse, qu'il faut premièrement interroger, & procéder contre lui par les voies ordinaires de la justice ; car on se gouverne tout autrement à Salé, qu'aux autres villes où il y a des corsaires. Mais ce peuple enragé ne veut point ouïr parler de délai, & dit résolument qu'il faut qu'on le fasse mourir sans tarder davantage. Alors le juge voyant qu'il n'y peut rien gagner, abandonne ce pauvre captif à la furie de ces Barbares, qui en même temps se jettent sur lui ; & après l'avoir étroitement lié, les uns le percent de leurs couteaux, les autres lui déchargent de rudes coups de bâton ; & finalement, ils ont tous recours aux pierres, dont ils l'assomment.

Lui cependant élevant les yeux au Ciel, endure constamment ce martyre pour l'amour de Dieu ; ainsi son âme détachée de son corps, vole

droit au Ciel, où elle reçoit les palmes & les couronnes dues à sa persévérance. Ensuite de cette exécution, les Maures qui se trouvèrent là présents, tournèrent impitoyablement leur rage sur le corps de ce Martyr, & le brûlèrent au même lieu où il fut immolé à la faveur de ces Barbares. Ce qui advint le 26 septembre 1634.

V.

Hardie entreprise de trois jeunes renégats Bretons, pour se sauver d'un vaisseau corsaire.

SI la constance & la foi de ces trois jeunes garçons, dont je décris ici l'histoire, n'eussent fait naufrage par la violence des tourments & des inhumanités que les Barbares leur firent sentir, j'aurais maintenant un ample sujet d'en faire un beau parallèle, avec ces trois jeunes gentilshommes Hébreux, dont les saintes lettres relèvent si hautement le mérite, pour avoir choisi d'être les innocentes victimes des feux & des flammes de la fournaise de Babylone, plutôt que d'offenser Dieu en violant ses commandements.

Et toutefois, il est vrai qu'en quelque façon ces trois jeunes garçons méritent bien d'avoir ici une place, pour y éterniser leur généreuse résolution, puisque leur jeunesse & les tourments qui les forcèrent à prendre le turban, les semblent relever un peu de ce blâme ; joint que l'entreprise qu'ils firent pour se sauver, montre clairement les justes regrets qu'ils avaient de leur faute, & leur extrême désir de s'enfuir en terre chrétienne ; ce qui arriva de cette sorte.

Trois vaisseaux d'Alger étant sortis du port pour aller en course, se mirent tous de conserve, & ces trois jeunes garçons furent menés en l'un de ces navires. Or comme il y avait déjà longtemps qu'ils avaient parlé entre eux du moyen de se sauver, en mettant le feu dans le vaisseau où ils seraient ; un jour qu'ils ne se virent pas loin de terre, ils en prirent la résolution, & l'exécutèrent hardiment après l'avoir tenue secrète. Car étant bien assurés qu'on ne se doutait point qu'ils eussent l'esprit ni l'invention de jouer un si hasardeux stratagème ; comme ils allaient & venaient librement dans le vaisseau, où même ils faisaient tout ce qu'ils voulaient, le plus hardi d'entre eux ayant pris un baril de poudre, le coucha en un endroit qu'il jugea le plus propre à son dessein avec autant de mèche qu'il jugea à peu près qu'il en fallait pour un demi quart d'heure de temps.

Cela fait, il avertit ses compagnons qu'ils eussent tous trois à se retirer

au bout de la proue, en l'endroit le plus proche du bord, où ils crurent ne pouvoir être offensés ; alors presque en même temps le feu se met à la poudre, & enlève une partie du navire avec tous les Turcs qui se trouvèrent dedans. Ces trois jeunes garçons furent les seuls qui n'en reçurent aucun dommage, & qui n'eurent pour tout mal qu'un peu d'éblouissement.

Cependant le vaisseau à demi brûlé flotte quelque temps avant que couler à fonds, durant lequel ceux des autres navires qui allaient de conserve, voyant qu'il n'y avait que ces trois jeunes renégats qui fussent restés de cet embrasement, se doutèrent aussitôt que c'étaient eux qui avaient joué cette tragédie ; ce qui les obligea en même temps à mettre leur esquif en mer, sous prétexte de vouloir sauver ces trois esclaves ; & n'est pas à croire combien il leur fut sensible de voir flotter pêle-mêle leurs compagnons sur la mer, dont les uns étaient méconnaissables pour avoir été brûlés, les autres paraissaient à demi morts, & les autres noyés.

Durant ce désordre, on voyait confusément sur l'onde, des boucliers, des carquois, des cimenterres, & des turbans ; ensemble des corps sans tête, des bras d'un côté, des jambes de l'autre, & de toutes ces choses se formait le plus épouvantable spectacle qu'il fut possible de voir ; ce qui était à vrai dire, une juste punition à ces barbares, qui laissaient leur vie dans l'eau, après avoir été brûlés par les flammes, pour en aller sentir en l'autre monde de plus cruelles, & de plus insupportables, dont l'énormité de leurs crimes les rendait pour jamais dignes.

Durant que cela se passait ainsi, ces jeunes captifs voyant l'esquif qui venait à eux, se jetèrent incontinent dans la mer, avec dessein de se sauver à la nage, ou sur quelque planche ; car ils l'avaient ainsi résolu, pour ce qu'il ne s'en fallait pas beaucoup qu'ils ne fussent en terre de chrétien ; mais l'on courut incontinent après eux, sans que toutefois il y en eut qu'un seul de pris, contre lequel on exerça toute sorte de cruautés ; puis on le jeta dans la mer pieds & poings liés : quant aux deux autres ils se sauvèrent le mieux qu'ils purent ; il est vrai qu'on n'en a point ouï depuis de nouvelles ; ce qui fait croire qu'il n'y a pas beaucoup d'apparence qu'ils aient gagné la terre ; et voilà le récit véritable de cette histoire tragique, arrivée il n'y a pas longtemps en la personne de ces trois jeunes garçons, dont je n'ai pas voulu rapporter ici les noms, parce qu'ils appartiennent à des familles à qui cet événement funeste ne saurait être que désagréable.

COMME LES RENÉGATS SE SAUVENT QUELQUEFOIS DANS des vaisseaux qu'ils emmènent

CHAPITRE VI.

- I. Un grand déplaisir est souvent une entrée à une grande fortune.
II. Histoire à ce propos d'un corsaire renégat, natif de la Rochelle.*

JE ne trouve point de plus judicieuses paroles que celles-ci, d'un grand esprit de l'Antiquité, qu'une injure reçue est bien souvent un acheminement à l'honneur, & même à une plus haute fortune. Les livres sacrés nous fournissent un bel exemple de cette vérité, en la personne de Joseph, à qui l'inimitié de ses frères causa la gloire qu'il eut d'être déclaré Vice-roi d'Égypte. Celui dont nous décrivons ici l'histoire, arrivée en l'an 1626 peut assurément servir d'exemple pour nous confirmer ceci. Car avec ce qu'il faisait profession de la religion prétendue réformée, un second malheur l'ayant amené depuis Alger, où il se fit renégat ; à la fin par une particulière grâce du Ciel, il fut poussé à quitter l'une & l'autre secte, pour se jeter au giron de l'Église Catholique, Apostolique & Romaine : ce qui arriva par un moyen qui le rendit ensuite autant digne de mérite devant Dieu, que comblé d'honneur & de gloire auprès des hommes.

Ce renégat dont je parle ici, qui était natif de la Rochelle, & qui se faisait nommer Soliman Raïs, ayant un assez longtemps couru les mers, comme signalé de corsaire ; fut enfin pris aux îles d'Hyères l'an 1621 par une des galères de France, dite la Guisarde, commandée par le sieur de Beaulieu. Il y demeura forçat cinq ans tous entiers, à la fin desquels la misère où il se trouvait plongé, lui ayant ouvert les yeux de l'âme, pour lui faire voir secrètement l'erreur de la religion où il était né, & les horribles impiétés de Mahomet, dans lesquelles il était tombé ensuite ; toutes

ces choses jointes ensemble lui firent prendre une sainte résolution d'expié ses crimes par quelque bon service qu'il se proposa de rendre à Dieu & à la Chrétienté, s'il retournait jamais en Alger, où il avait du crédit & des biens en abondance.

Dieu ayant donc reconnu la bonne volonté de ce pénitent, lui donna moyen de se faire échanger pour un esclave de Marseille détenu en Alger, homme considérable dans le pays. De manière qu'il fit réussir l'affaire ainsi qu'il se l'était proposée, & s'en retourna libre en Barbarie. Comme il fut arrivé, tous ses amis, & ceux de sa connaissance se réjouirent de son retour ; & pareillement d'avoir recouvré un des grands hommes de course qu'ils eussent, qui pouvait rendre à l'avenir de signalés services à leur république, comme il l'avait fait par le passé.

Cependant Soliman, qui était déjà chrétien & catholique en son âme, sait si bien jouer son personnage, qu'étant plus en crédit qu'il n'avait jamais été parmi les Barbares, il fait semblant de vouloir aller en course, & arme pour cet effet un fort beau vaisseau, où sa réputation attire les plus braves d'entre les janissaires de la Milice d'Alger, sur l'espérance qu'ils ont de faire fortune. Avec eux il prend aussi quantité de renégats, & d'esclaves chrétiens, pour s'en servir dans son navire, comme c'est l'ordinaire.

S'étant ainsi équipé, il part d'Alger, & prend la route de Levant, avec espérance que le ciel lui ferait la grâce d'enlever le vaisseau où il était, pour se sauver en terre de chrétien. En effet, comme il avait ce dessein, Dieu lui fit naître un peu après un fort beau moyen de l'exécuter ; car feignant de vouloir aborder à Sousse, ville qui dépend de Tunis, pour y prendre quelques rafraîchissements, il donna sujet à la plupart des janissaires qui étaient avec lui, de descendre à terre. Or pour avoir moyen de mieux faire réussir son entreprise, il s'avisa prudemment de donner fonds au-dessus du port, & non pas dans le port même, afin qu'il se pût sauver en terre chrétienne, il découvrit secrètement son dessein à plusieurs esclaves, & à quelques renégats. Ceux-ci lui promettent aussitôt de le seconder très volontiers : de manière qu'à ce mot de LIBERTÉ, il se saisissent en même temps des Turcs qui étaient restés dans le navire, & s'assurent d'eux, en les mettant à la chaîne.

Après cette entreprise si heureusement exécutée, Soliman gagne la pleine mer, laissant à Sousse les Barbares qui étaient descendus à terre : ensuite de quoi, il se résout de s'en retourner en France sa chère patrie, & d'aller prendre port à Marseille, où l'Éternelle bonté lui avait premièrement inspiré le désir & le moyen de se sauver. Mais soit que le vent

lui fut contraire, ou qu'il en fut détourné pour quelque raison ; tant y a que sa bonne fortune voulut, qu'il abordât au port de Malte. A son arrivée il fut extrêmement bien reçu du grand maître qui loua d'abord sa généreuse entreprise. Alors tous les chrétiens esclaves furent mis en liberté, & pareillement tous les renégats qui s'étaient jetés dans le parti de Soliman, qui vendit ensuite son vaisseau, & tout ce qu'il y avait de Turcs dedans.

Ensuite de ces choses, le même Soliman ayant fait entendre comme auparavant qu'il fut renégat, il suivait les erreurs de Calvin, & qu'il désirait se faire catholique, il demanda qu'on eût à l'instruire. On lui donna donc pour cet effet des hommes capables, entre les mains desquels il abjura quelques jours après l'une & l'autre impiété ; à savoir celle de Calvin & celle de Mahomet, en embrassant avec des larmes de joie la religion Catholique.

Voilà quelle fut la conversion de Soliman, que monsieur de Vignacourt, lors grand Maître de Malte, honora de la qualité de Chevalier de grâce de la Religion ; & lui arma quelque temps après un vaisseau de guerre, afin qu'il eût moyen à l'avenir de faire autant de mal aux Turcs, qu'il en avait fait aux chrétiens, dont il était repentant. En effet, il leur donna depuis plusieurs fois la chasse, & plusieurs fois la chasse, & plusieurs fois aussi il en retourna chargé de palmes & de lauriers, qu'il se trouvait avoir arrosés du sang de ces perfides Mahométans.

Mais enfin ce valeureux soldat de la Milice de Jésus-Christ, ayant fait rencontre des galères de Rhodes ; comme il fut question de se battre, il s'en acquitta très dignement, & signala son courage par la défaite de plusieurs Turcs ; ce qui ne pût empêcher néanmoins que dans la chaleur du combat, il ne fût frappé malheureusement d'un coup de canon, que les ennemis tirèrent, qui lui fit quitter cette vie périssable, pour s'en aller prendre possession de l'éternelle.

Sa mort n'apporta pas moins de regret aux chrétiens, qu'elle causa de joie à ces infidèles. Aussi leur vendit-il chèrement sa vie par le sanglant carnage qu'il fit de quantité de Turcs, & des principales de ces galères. Par où l'on peut voir par quelles voies la Providence Divine achemine bien souvent le salut de ceux qui sont de vrais pénitents, outre qu'il est manifestement montré par cette histoire, qu'un déplaisir reçu, comme j'ai dit au commencement de ce chapitre, peut élever les mortels à la gloire d'une plus haute fortune.

QUE LES RENÉGATS QUI TOMBAIENT ENTRE LES MAINS DES chrétiens, étaient autrefois punis de mort.

CHAPITRE VII.

I. Les corsaire ne gardent leurs renégats que pour leurs intérêts propres.

II. Les Barbares se sont plusieurs fois vengés de la punition que les chrétiens ont faite de renégats.

III. Quelques exemples sur ce sujet.

BIEN qu'il semble d'abord que ce soit le zèle que les Turcs & les Barbares ont pour leur religion qui les pousse à sacrifier au feu les renégats, lorsqu'ils se veulent sauver en terre chrétienne ; si est-ce que ce n'est pas seulement pour cela qu'ils le font, mais pour détourner encore le dessein de ceux qui voudraient se hasarder à telle sortie, tant ils ont peur de perdre leur argent par la fuite de leur renégats, dont la plupart néanmoins ne laissent pas d'être esclaves, aussi bien qu'auparavant qu'ils eussent pris le turban, comme il a été montré ci-dessus. Or ce même zèle étant sans comparaison encore plus imprimé dans l'âme des chrétiens, pour la gloire & la vérité d'un Dieu attaché en croix pour le salut des humains ; il ne faut pas s'étonner si autrefois, & même depuis peu, ceux qui avaient abandonné la sainteté de ses autels, pour suivre les impiétés des Turcs, tombant entre les mains des chrétiens, étaient punis de mort aussi justement, que par une méchanceté bien étrange ils avaient renoncé à la foi & à la vraie religion.

Mais d'autant que depuis quelques années on a pris garde, que pour un renégat qu'on prenait, dont la justice tâchait d'expié le crime

par le feu, ou par tel autre supplice, ces maudits Barbares n'en avaient pas plutôt connaissance, que pour s'en venger, ils ne manquaient pas en même temps d'exercer leur félonie & leur rage sur les plus qualifiés d'entre les chrétiens qu'ils tenaient esclaves, & particulièrement sur les Religieux & sur les Prêtres, qu'ils brûlaient tous en vie ; cette considération a fait cesser ce châtement, bien que juste, pour ne jeter dans le péril tant de personnes innocentes, & n'exposer au hasard leur religieuse persévérance.

III.

Exemples sur ce sujet.

COMME ce n'est pas d'aujourd'hui que les pirates Turcs courent les mers, un renégat de ce métier là, nommé la BAUME, ayant été pris en l'an 1614, la Cour de Parlement de Provence, où l'on se saisit de lui, le condamna justement à la mort, pour l'avoir méritée, & comme déserteur de la foi, & comme corsaire. Cependant ceux de la ville de Tunis, où il faisait sa demeure, ayant eu nouvelles de cette exécution, protestèrent qu'ils en prendraient vengeance. Comme ils étaient dans ce dessein, il arriva par malheur qu'un vaisseau de Marseille leur en facilita le moyen ; car étant pris par quelques-uns de leurs pirates, comme il revenait de Levant, il fut aussitôt emmené à la Goulette, qui en est le port. Là pour témoigner une vengeance extraordinaire, & une cruauté sans exemple, ne se contentant pas de l'injustice qu'ils avaient commise par le larcin & le brigandage de ce vaisseau, ils se saisirent de celui qui en était patron & capitaine, qu'on appelait Joseph Hode, & par une rage non pareille ils le brûlèrent tout vif, & à petit feu.

J'omets que quelque temps auparavant cette même cruauté fut exercée par ceux d'Alger envers le Père Jean Vélasquez, Religieux Carme Espagnol, qu'ils brûlèrent aussi tout en vie, pour avoir appris qu'étant homme capable & de bonnes mœurs, il avait été autrefois en Espagne du conseil de l'Inquisition, qui voulait en ce temps-là faire mourir tout autant de renégats qu'on en prenait sur la mer.

DE L'ACCROISSEMENT QUE LES RENÉGATS ONT TOUJOURS donné, & qu'ils donnent encore à présent à la puissance du Turc, & à celle des Corsaires de Barbarie.

CHAPITRE VIII.

I. Les Turcs ont accoutumé de courir leur vie d'un faux prétexte de Religion & de vertu.

II. Raisons pour lesquelles ils se servent des renégats, & les honorent des plus hautes charges de leur Empire.

III. Des enfants de tribut & de quelle sorte ils les élèvent.

IV. Raisons de la Fortune des Azamoglans, & enfants de tribut.

C'EST un monstre si épouvantable que le vice, qu'il ne se trouve point d'homme pour barbare qu'il soit, qui ne l'ait en horreur, sinon en effet, au moins en apparence ; à raison de quoi, autant qu'on est aise de n'en point porter les livrées, autant fait-on gloire d'être paré de celles de la vertu. C'est pour cela même que les Empereurs des Turcs voulant couvrir la difformité de leur ambition, qui leur jette sur le front le déshonneur & la honte, comme à des voleurs insignes qui ravissent injustement & à main armée les terres de leurs voisins, ont accoutumé de colorer ce vice d'un faux prétexte de vertu : car ils donnent à entendre malicieusement, que c'est le zèle de leur loi, qui les animant aux hautes entreprises, leur met le fer à la main, afin d'exterminer l'impiété du monde, pour l'établissement de leur Empire & de leur Religion, qu'ils appellent insolemment, après leur faux Prophète, le bras vengeur des iniquités, & le vrai & seul appui de la vérité d'un Dieu.

Ainsi quand ils forcent quelque Chrétien à se faire renégat, c'est de cette belle apparence dont ils se déguisent, & dont ils couvrent leur tyrannie,

bien ne puisse mettre en doute que ce ne soit un effet des seuls avantages qu'ils tirent de ceux qu'ils font leurs esclaves. La raison est, pour qu'ils ont assez appris par épreuve, qu'en tous les chrétiens il y a je ne sais quelle dextérité, suivie d'une heureuse conduite, qui ne se rencontre point en ceux de leur nation ; ce qui les a toujours invités aussi à s'en servir, après leur avoir fait prendre le turban.

Ce fut cela même qui sollicita Amurat second, il y a déjà plusieurs siècles, à changer l'établissement des janissaires, institués par Ottoman ou Osman premier, en ordonnant qu'au lieu qu'ils étaient alors Turcs de naissance, ils seraient à l'avenir tous enfants de chrétiens & renégats. En effet ceux-ci, qui sont à proprement parler, les soldats de la garde du grand Seigneur, & tous gens de pied qui lui font escorte en ses armées, servirent si bien Amurat, & donnèrent un si grand progrès à ses armes, que par leur moyen il étendit les bornes de son Empire plus que par un de ses prédécesseurs. Les grands Seigneurs ont fait depuis tant d'estime de ces janissaires, qui sont d'ordinaire tous chrétiens & renégats, qu'ils les ont continués jusqu'à présent ; aussi les tiennent-ils aujourd'hui pour les plus braves soldats qu'ils aient, & pour la principale force de leur Empire ; où il est à remarquer qu'Amurat n'en institua que huit mille, & que ce nombre s'est accru insensiblement ; si bien qu'on en compte aujourd'hui trente mille & davantage.

Cette soldatesque est tirée des enfants de tribut, appelés des Turcs AZAMOGLANS, que le grand Seigneur lève de trois ans en trois ans sur les chrétiens, qu'il souffre habiter en ses terres par toute la Grèce ; comme en l'Albanie, en la Morée, & en quelques autres provinces. Des commissaires expressément députés les vont prendre de gré ou de force jusque dans les maisons des chrétiens, où de trois qu'ils en trouvent, ils en enlèvent un ; s'adressent toujours à ceux qui leur semblent les plus beaux & les plus adroits. On les amène incontinent à Constantinople, ou à Gallipoli. Là ils sont premièrement circoncis, puis on les instruit en la religion Mahométane, & on leur donne des Maîtres qui prennent le soin de leur enseigner la langue Turque, & de les dresser aux exercices de la guerre, jusqu'à ce qu'ils soient en âge de porter les armes. Que s'il arrive qu'ils n'y soient point jugés propres, on les emploie en tel cas à servir dans le sérail aux actions les plus viles, comme par exemple aux cuisines, aux écuries, aux jardins, & à de semblables choses. Mais quelque petit que soit cet emploi, s'ils s'en acquittent comme il faut, il advient assez souvent que de ces degrés, bien que bas, ils sont élevés aux plus hautes dignités de la Porte, & du Sérail du grand Seigneur.

Il est certain néanmoins, que ceux d'entre ces enfants de tribut, qui sont de bonne maison, & de noble naissance, sont aussi traités mieux que les autres ; car on les nourrit plus honorablement ; on prend une peine extraordinaire après eux ; & même on les dresse à servir à la chambre du grand Seigneur, qui les prend souvent en affection : d'où il s'ensuit qu'il les honore des charges qui vaquent dans son sérail, jusqu'à les faire BEGLERBEYS, & BâchaS, ou gouverneurs de ses provinces ; par où ils montent souvent aux premières dignités de l'Empire.

Aussi est-ce la coutume du grand Seigneur de les porter au comble de ces grandeurs, plutôt que les Turcs naturels, & de leur donner même en mariage ses propres sœurs, & ses filles. Ce qu'il fait sans doute par une particulière raison d'État, à cause qu'étant étrangers, ils ne sont point appuyés de parents qui puissent tramer dans son Empire des conspirations, ou des secrètes menées, & qu'étant pris bien souvent en l'âge de sept ou huit ans, ils ne savent la plupart du temps quels sont leurs pères, ni leurs parents.

A quoi il faut ajouter que la connaissance qu'ils ont, que tout ce qu'ils possèdent de biens & d'honneurs procède du grand Seigneur, & de ses bienfaits, les oblige à lui être plus affectionnés & plus fidèles.

QUE LES PLUS GRANDS CAPITAINES QU'AIENT LES TURCS, & les Barbares, ont presque tous été renégats ; où il est fait mention de quelques-uns.

CHAPITRE IX.

I. Ibrahim Bâcha renégat Grec, rend de grands services à l'Empire du Turc.

II. Le même fait Ariaden Barberousse.

III. Trois autres fameux renégats.

IV. La ville d'Alger défendue par Aga renégat.

V. Autre signalé capitaine renégat.

VI. Malte assiégée par le conseil des renégats.

VII. Plusieurs renégats contribuent fort pour le siège de Rhodes.

VIII. Haute fortune du renégat & grand capitaine Nassuf.

IL est tout assuré que depuis deux cents ans, ou environ, l'Empire des Ottomans n'a presque été soutenu, & accru, que par les armes, & les victoires, de plusieurs chefs & capitaines renégats, qui ont été en si grand nombre, que qui en voudrait rapporter ici un juste compte, & décrire par le menu tous leurs exploits, au grand préjudice de la chrétienté, plusieurs volumes ne suffiraient pas, je me contenterai de traiter ici de quelques-uns des plus signalés.

Ibrahim Bâcha tiendra le premier rang : il était enfant de tribut, natif de Parga, qui est un village de Grèce, entre la ville de Sainte-Maure & de Corfou, & comme il était encore jeune garçon de bonne grâce, & de gentil esprit, il fut mis au service de Soliman second, lorsque du vivant & du règne de Selim père de Soliman, ce jeune Prince demeurait à Andrinople (selon la coutume des Empereurs Turcs qui font élever

leurs enfants hors de leur sérail & de leur Porte, & que l'on n'en retire qu'après la mort de leur père) Ibrahim croissant en âge, crut aussi de sorte en la faveur de Soliman, que ce Prince élevé au trône de l'Empire, après la mort de Selim son père, semblait ne respirer que par la bienveillance qu'il témoignait à ce sien favori, lequel il combla de biens, d'honneurs & de charges, jusqu'à le porter à la qualité de grand Vizir, & de lieutenant général de l'Empire. Aussi ce renégat fut grand homme de guerre, & d'État, & comme un digne favori il ne cherchait rien tant que la gloire de son maître, l'ayant toujours poussé aux actions héroïques ; telles que furent plusieurs voyages & entreprises qu'il fit sur la Hongrie, & en la conquête de l'île de Rhodes, & en d'autres généreux desseins.

L'on peut en dire autant d'Aruch ou d'Ariaden Barberousse, qui a tant fait la guerre à Charles Quint, & à qui les États du Turc doivent les villes & les royaumes d'Alger & de Tunis. Ce renégat & grand capitaine était aussi Grec de naissance, & natif de l'île de Methelin, dite jadis Lesbos.

Dragut, Occhialy, & Amurat Raïs, tous grands capitaines renégats, desquels il a été parlé ci-dessus, n'ont-ils pas rendu pareillement de grands services, & de signalés avantages à cet Empire du Turc.

Qui défendit, si généreusement la ville d'Alger en l'an 1541, quand l'Empereur Charles Quint l'assiégea & par mer & par terre avec une puissante armée, ne fut-ce pas le renégat Hassan Aga, natif de l'île de Sardaigne, lequel commandait dans cette ville, & eut tant de bonheur qu'après plusieurs jours de ce siège, il le vit enfin levé, & cette armée malheureusement ruinée & dissipée ?

Scipion Cigale fameux capitaine fils du vicomte Cigale, ne s'est-il pas encore signalé en faveur de cet Empire des Ottomans, après que par un malheureux accident, il fut tombé entre les mains des Turcs, comme il se rendait de Sicile en Espagne, & mené à Constantinople, où il fut si misérable que de faire banqueroute à la religion Chrétienne, ensuite de quoi le Sultan le prit en telle affection qu'il l'éleva à la dignité de Bâcha, & fut en telle réputation parmi ces infidèles, qu'il fut des plus renommés capitaines de son temps, ayant été général de plusieurs armées.

Il faut mettre encore au nombre des renégats ce déterminé Pialy, sans le conseil duquel Sultan Soliman n'eut jamais entrepris d'assiéger Malte, ni mis sur pied tant de gens de guerre.

En ce siège Lucialy renégat Calabrais, homme de commandement & d'exécution rendit de grandes preuves, & de sa valeur pour son parti, & de sa rage & inimitié contre les chrétiens qu'il persécuta jusqu'à sa mort.

Disons encore que Sultan Mahomet second ne mit le siège devant

la ville de Rhodes (qu'il fut contraint de lever honteusement) que par le seul moyen des renégats, & particulièrement d'un certain Antoine Méli-gabi, natif de cette même ville dont il donna le plan à ce Sultan.

J'omets qu'un autre renégat natif de Négrepont, qu'on appelait Démétrius Sophonie, qui pour avoir longtemps demeuré à Rhodes, en savait le faible & le fort, en donna aussi connaissance à Mahomet.

A quoi ne servit que trop encore un renégat appelé Georges, Allemand de nation, & grand canonnier ; car ce perfide s'étant jeté dans Rhodes quelque temps avant le siège, sous prétexte de vouloir abjurer les impiétés de l'Alcoran, & retourner au giron de l'Église chrétienne, donnait secrètement avis de tout ce qui se passait dedans, par le moyen des flèches où il attachait des lettres qu'il tirait adroitement dans le camp des Turcs : de quoi toutefois il ne demeura pas impuni ; car ayant été découvert, il expia son crime en un gibet.

Après tous ceux-ci, je finirai par le récit des hauts faits & de la fortune du renégat Nassuf ; puisque c'est un exemple de notre temps, qui fait voir l'assistance & le progrès qu'ont donné jusqu'à présent telles sortes de gens qui ont malheureusement fait banqueroute à la religion chrétienne. Ce maudit homme était un enfant de tribut fils d'un prêtre Grec des environs de Salonique, lequel ayant été mené tout jeune à Constantinople, ménagea si bien sa fortune, qu'ayant été employé à l'âge de vingt-cinq ans à la conduite d'une mosquée que la Sultane faisait bâtir, il y fit paraître de sorte l'excellence de son esprit, qu'elle ne mit guère après à lui donner l'intendance de son sérail, & de toutes ses affaires domestiques.

Il n'en demeura pas là ; car sa fortune le destinant à des emplois, & à des honneurs bien plus relevés, le mit en si grande considération, auprès du Sultan (qui était Ahmed premier) qu'il lui donna charge en son sérail, sous la qualité de Capigi Bâchi (qui est le chef des huissiers & portiers du sérail & de la Porte du grand Seigneur). Cet honneur lui relevant le courage, il s'en acquitta avec tant de satisfaction du Sultan, qu'il l'honora ensuite de la charge de Bâcha d'Alep & du gouvernement de la Mésopotamie : & comme c'était un esprit entreprenant & ambitieux, le Sultan qui le reconnaissait tel désirant de le gagner entièrement par ses bienfaits, d'autant qu'il le savait homme de service, & qu'il lui était fort utile, après la mort de Serdar Bâcha, il lui donna tous ses biens & la charge de grand Vizir, la première de l'Empire, & le fit général de son armée contre les Persans, lesquels il rangea si bien à la raison, qu'il les contraignit à demander la paix, avec des conditions qui étaient autant avantageuses aux Turcs, qu'ils leur étaient dommageables. Cela ainsi

conclu & arrêté, il reprit le chemin de Constantinople, où il fut reçu avec un si grand applaudissement, nos seulement des grands de la Porte, mais encore du Sultan, que pour reconnaissance de ses services, il lui donna en mariage une de ses filles. Mais enfin cet homme méconnaissant de tant de faveurs signalées qu'il avait reçu du Sultan Ahmed, s'étant laissé gagné à son ambition, qui lui fit attenter à se rendre Souverain de la Mésopotamie, le Sultan n'en eut pas plutôt avis, que pour prévenir ce malheur qui menaçait son État de péril, au même temps il envoya en son sérail, & le fit étrangler. Juste punition de cet ambitieux ingrat de tant & de telles faveurs de son maître, & en l'exemple duquel éclate hautement la vengeance de Dieu contre ceux qui ont quitté le culte de ses autels, pour suivre les erreurs & impiétés du faux prophète Mahomet. Ce qui arriva l'an 1614, & quoi que la fin de ce renégat ait été tragique & malheureuse, cela n'empêche pas qu'il ne soit vrai de dire qu'il a rendu de grands services à l'Empire du Turc.

En un mot, il est très assuré que les renégats ont toujours donné un grand accroissement à cet État des Ottomans, & qu'ils l'ont fait subsister, pour avoir appris à ces infidèles l'usage du canon, des mousquets, & des autres machines de guerre, dont ils n'avaient point connaissance ; ce qui les rend aujourd'hui puissants & redoutables par tout le monde.

J'oubliais ç dire que Sta Morat, ci-devant général des galères de Tunis, & maintenant Dey, & comme Roi du dit Royaume après la mort d'Issouf Dey, est encore renégat Génois, homme de grande exécution & fort bon capitaine, comme il a été remarqué plus amplement, ci-dessus.

SUITE DES MATIÈRES

CONTENUES AUX CHAPITRES précédents.

CHAPITRE IX.

- I. L'armée de Saint Louis défaite en Égypte, par le moyen des renégats.*
- II. Origine des renégats appelés Mameluks.*
- III. Que signifie le mot de Mameluks.*
- IV. Renégats jadis, & encore à présent, la force principale de Maroc & de Fez.*
- V. Le même état du Royaume de Tunis.*
- VI. Les Corsaires de Barbarie ne subsistent que par les renégats.*

CE ne sont pas seulement les Empereurs Ottomans, qui ont trouvé de grands avantages en l'élection qu'ils ont faite de tels renégats ; mais encore les Sultans d'Égypte, Princes qui faisaient profession aussi bien que les Turcs de la superstition de Mahomet.

Mais celui de tous qui s'en servit plus avantageusement, fut le Sultan Melechsala, qui lors du règne de Saint Louis, commandait souverainement en Égypte : car ce fut par la force, & la dextérité des renégats, qu'il défit l'armée du saint Roi, & qu'il le fit prisonnier de guerre ; ce qui arriva de cette sorte.

Ce Melechsala ayant perdu ces meilleurs hommes, & se voyant continuellement assailli par les armées des Princes chrétiens, voulut prévenir les grands dangers qui menaçaient son État, & s'assurer contre la perfidie de ses sujets, qu'il savait être volages & traîtres.

Il s'avisa donc pour cette fin, de faire acheter tout ce qu'on trouva d'esclaves dans les marchés de l'Anatolie, ou de la petite Asie les ayant dressé aux armes, & pris le soin de leur donner une paye avantageuse, il

en fit de si bons soldats, qu'il vint à bout par leur seul moyen, de la plupart de ses entreprises ; mais enfin ceux qu'il avait faits aguerris, le défirent lui-même, attentèrent à sa personne, & lui ôtèrent la vie.

Après la mort de ce Prince, ces soldats rebelles prirent un des leurs appelé TURQUEMIN, & le créèrent Sultan d'Égypte, qu'ils tuèrent encore, & auquel succéda Melecmes. Cette élection continua près de trois cents ans, jusqu'à la conquête d'Égypte, qu'en fit l'Empereur des Turcs Selim, par la mort de Causane dernier Sultan.

Où il est à remarquer que telle domination n'était point héréditaire ; mais qu'après la mort du Sultan, ces renégats ainsi aguerris en élisaient un d'entre eux ; si bien que pour s'entretenir en cette puissance souveraine, ils n'admettaient en leur Milice que des chrétiens qu'ils achetaient, ou qu'ils prenaient jeunes, & les faisaient renégats. Ensuite de quoi ils étaient conduits au Caire, & dressés aux armes ; puis on les enrôlait en cette Milice, & on les faisait des gardes du Sultan, dont ils tiraient de bons appointements & de grands honneurs ; n'y ayant qu'eux qui fussent élevés aux dignités & aux charges de la souveraineté d'Égypte, jusque-là même, qu'eux seuls pouvaient parvenir à la qualité de Sultan, selon qu'ils en étaient trouvés capables.

On les appelait Mameluks, à cause, comme veulent quelques-uns, qu'ils étaient enlevés des mamelles de leurs mères.

D'autres les nomment Mameluchs, c'est-à-dire sujets au Prince. Et sont encore appelés Circassi, qui signifie vaillants, ou venus de Circassie.

Tous ceux-ci au reste étaient gens d'armes, & savaient si bien manier leurs chevaux, que de la façon qu'ils les dressaient, ils leur faisaient relever de terre avec les dents, leurs dards & leurs lances ; si bien que peu s'en fallait qu'ils ne fissent autant d'exécution que leurs maîtres mêmes ; car à un certain signal, ils prenaient à belles dents leurs ennemis qui en approchaient, & les déchiraient en pièces.

Les Rois de Maroc, & de Fez, reconnaissant aussi l'utilité des renégats, s'en sont servis, & en faisaient une des défenses principales de leurs États, lorsque ces deux Royaumes étaient plus puissants qu'ils ne le sont à présent, que les guerres civiles les ont fort ruinés, & ravi une bonne partie de leur splendeur.

Celui de Maroc en la Milice ordinaire qu'il entretenait autrefois, avait deux mille hommes de pied tous renégats, auxquels il mettait sa principale force. Et même encore aujourd'hui le Chérif ou Roi de ce même Royaume, s'en sert très volontiers en toutes ses guerres & entreprises, ayant reconnu l'utilité qu'ils lui apportent ; ce qui fait qu'il emploie

tous les moyens possibles pour faire renier tous les chrétiens qu'il peut, jusqu'à user de très grandes cruautés en leur endroit pour les forcer, ainsi qu'il se peut voir ci-après au livre cinquième, chapitre seizième, nombre quatrième.

Pour ce qui regarde le Roi de Fez, lorsque ce Royaume était en sa splendeur, entre autres compagnies entretenues, il avait toujours cinq mille chevaux légers, & deux mille hommes d'armes tous chrétiens renégats.

Les Rois de Tunis entretenait aussi une compagnie de chevaux légers tous renégats qui les accompagnaient, toutes & les fois qu'ils sortaient dehors.

Quant aux corsaires de Barbarie, c'est chose assurée que les renégats ont mis leur puissance au point où elle se voit encore aujourd'hui ; & peut-on bien dire que sans leur aide, les infâmes & malheureuses Républiques d'Alger, de Tunis, de Salé, & de Tripoli, ne pourraient ni subsister en leur domination contre les Maures, & les peuples du pays, ni se maintenir en leurs pirateries, puisque leurs meilleurs hommes de guerre & de marine, voire même la plupart de ces corsaires, sont renégats & partisans du Mahométisme.

HISTOIRE
DE
BARBARIE
ET DE SES
CORSAIRES
LIVRE CINQUIÈME.

Où sont décrites les peines & les misères que les Turcs, & les Barbares font endurer aux chrétiens qu'ils tiennent esclaves.

APRÈS avoir montré dans les livres précédents, combien sont horribles les brigandages & les sortilèges des corsaires de Barbarie, ensemble la tyrannie avec laquelle ils règnent, & qui a servi d'établissement à leur Empire, nous étalerons ici comme en un théâtre, les cruautés que ces tigres ont accoutumé d'exercer contre les pauvres escadres chrétiens, dont les pauvres esclaves chrétiens, dont les misères & les travaux vont si avant dans l'excès, qu'elles ne peuvent pas si bien être écrites qu'imaginées. Aussi faut-il que j'avoue, qu'auparavant qu'avoir vu des objets si déplorables & si funestes, comme je n'en savais rien que par oui dire, je ne pouvais croire

qu'en ces courages, bien que Barbares, il n'y eût encore quelque petit trait d'humanité ; & que par conséquent ils ne fussent susceptibles des mouvements de pitié, qui sont ordinaires aux autres hommes : par où je me persuadais, que possible n'étaient-ils pas tout à fait inexorables à ceux qu'ils tenaient esclaves. Mais à vrai dire, depuis que j'ai connu le contraire, & que mes yeux ont été les témoins, j'ai trouvé qu'en leurs cruautés ordinaires ils étaient moins qu'hommes, & plus que ne sont les bêtes les plus farouches.

Certainement ces pauvres esclaves, qu'ils ont misérablement assujettis à leur tyrannie, peuvent passer pour un spectacle le plus digne de compassion qu'on n'ait jamais imaginé. Car si la faim, la soif, le chaud, le fer, le feu, le gibet, les roues, & tels autres supplices ont été les jeux des plus cruels & des plus dénaturés bourreaux de la vie, il est certain que les corsaires de Barbarie enchérissent aujourd'hui par-dessus ; & qu'en ce métier dont ils font coutume, ils ne cèdent point à tous les tyrans, dont on ne peut lire qu'avec horreur dans l'ancienne histoire, les inhumanités, & les actions tragiques. Qu'on ne m'allègue donc plus les cruelles inventions du Tyran Phalaris ; & que les poètes ne représentent plus désormais, ni les tourments d'un Sisyphe, qu'Homère entre les autres a si bien décrits, ni les supplices d'un Ixion forcé au mouvement perpétuel de sa roue, ni celui des Danaïdes, des Tantaïes & de Prométhée, vu que ces misérables, si leurs supplices sont vrais, n'ont jamais souffert tant de maux, que les pauvres esclaves chrétiens en souffrent aujourd'hui en Barbarie, parmi les Turcs & les infidèles : de manière que si tels tourments sont comparables à quelque chose, ils le sont sans doute à l'étable d'Augie, où ce Tyran impitoyable croyait obliger ses hôtes, quand il les immolait tous à la rage de ses chevaux, auxquels les faisait dévorer.

J'avoue que les Néron, les Maxence, les Dioclétien, & semblables persécuteurs des chrétiens, ont passé pour les plus inhumains de tous les Tyrans qui aient jamais exercé leur rage contre eux : mais cela n'empêche pas qu'il ne soit vrai, que les Turcs & les pirates de Barbarie l'emportent encore par-dessus eux, en matière d'inventer de nouveaux tourments & des cruautés inouïes, pour en persécuter les pauvres chrétiens qu'ils ont fait esclaves, comme il sera montré au long dans les chapitres suivants.

DU TRAITEMENT QUE

LES CORSAIRES FONT AUX CHRÉTIENS,

aussitôt qu'ils les ont pris sur mer

CHAPITRE I.

I. Divers artifices des Turcs, & des corsaires de Barbarie.

II. Déguisements des esclaves pour les fléchir à pitié.

III. Exemples sur ce sujet.

IV Ruses des pirates, pour savoir qui sont ceux qu'ils ont pris.

CELUI qui n'a vu jamais un Janus à deux visages, ni le portrait de l'hypocrisie & de la dissimulation, n'a seulement qu'à considérer la mine des Turcs & des corsaires de Barbarie, comme ils ont pris quelque vaisseau de chrétiens : car alors ils se déguisent diversement, pour apprendre quels sont les moyens, & quelle est la condition de ceux qu'ils ont faits esclaves, afin de mieux trouver leur compte, soit en leur vente, soit en leur rachat, dont ils jugent à peu près, par la connaissance qu'ils peuvent avoir de leurs commodités. Ils savent par expérience que tels esclaves pour en être moins vendus, & pour ne faire monter leur rançon à trop haut prix, se font d'ordinaire les plus pauvres qu'ils peuvent, & ravalent toujours leur qualité. Ce qui est cause que ces Barbares ont recours aux ruses, pour apprendre d'eux ce qu'ils ne savent pas : étant véritable qu'au lieu que ces infortunés captifs tiendraient à déshonneur, & qu'ils se donneraient bien garde de parler de leurs infirmités & de leurs défauts chez eux, ou en quelque autre pays de liberté ; là ils le publient très volontiers, & tâchent de s'en servir comme d'un moyen pour s'échapper au moins à meilleur compte de l'esclavage où ils sont réduits.

C'est là qu'avec des persuasions violentes, & capables de tirer des larmes des rochers, ils font à l'envie à qui racontera le mieux ses maladies & ses misères. L'un dit qu'il est sujet à une goutte enragée, l'autre qu'il tombe quelquefois du haut-mal, celui-ci qu'il est travaillé d'une colique

qui lui fait perdre toute patience, & celui-là qu'il est l'objet de tous les maux & de toutes les infirmités imaginables. L'un s'efforcera de faire accroire que la nature l'a fait naître le plus pauvre de tous les hommes ; l'autre que la fortune le persécute si fort, que son ombre même rend malheureux tous ceux qui l'approchent, & qui se servent de lui.

En un mot, c'est à qui jouera le mieux son personnage, tant ils ont tous envie de se délivrer des mains de ces Barbares ; et n'y a point de doute que s'ils les voulaient croire, ils seraient plus capables d'être mis en un hôpital, ou renvoyés en liberté, que d'être exposés en vente dans les BAZARS, comme les Turcs les appellent, ou dans les marchés publics. Enfin ces pauvres infortunés sont, à les ouïr dire, tous estropiés, tous gueux, tous malades dans les terres de ces corsaires ; au lieu que s'ils étaient en leur pays, ils s'y diraient possible des César, des Alexandre, des Crésus & des Caton ; ce qui ne doit pourtant s'entendre que de quelques-uns seulement ; car il est vrai qu'il y en a parmi eux quantité d'infirmes ; & pour l'ordinaire plus de pauvres que de riches.

Voilà donc comme une juste appréhension de l'esclavage les fait éloquents, afin d'émouvoir, s'il est possible, ces infidèles à prendre pitié d'eux. Mais il ne leur est pas possible de fléchir ces courages inhumains, qui semblent mettre le plus haut point de leur gloire à traiter mal les pauvres captifs.

Tellement que ce n'est pas merveille s'ils se contrefont, & s'ils feignent d'avoir en effet des défauts qu'ils n'ont qu'en apparence, afin que leurs peines en soient modérées. Témoin cet esclavage natif de Toulon, nommé Pierre Tafil, que nous rachetâmes à Tunis. Celui-ci durant deux ans qu'il fut en Barbarie, contrefit si bien le boiteux, allant avec un bâton en main, & à demi courbé, que son Patron le croyait tel véritablement : à cause de quoi il l'épargnait un peu plus que les autres dans le travail, joint qu'il nous le vendit à meilleur prix qu'il n'eût fait, à cause de ce défaut prétendu : mais l'esclave n'eut pas plutôt gagné le port de Marseille, qu'il nous fit voir avec combien de souplesse il avait dessus son Patron, marchant aussi droit & aussi ferme qu'aucun de ses compagnons que nous avions rachetés.

Un autre de cette même troupe se montra si habile à contrefaire durant quelques temps le furieux, & l'estropié de cervelle, malgré les coups de bâton qui lui étaient déchargés, que le Bâcha qui l'avait détenu & destiné pour l'envoyer à Constantinople, où sans doute il courait fortune d'être forcé à se faire renégat, à cause qu'il était jeune, robuste, & de bonne mine, fut contraint finalement de s'en défaire. Et d'autant qu'il

arriva de bonne fortune pour ce pauvre captif, que nous nous trouvâmes alors à Tunis pour y faire notre rédemption, nous le rachetâmes à un assez juste prix, pour ce que son Patron le croyait fol en effet. Mais pour un ou deux à qui telles feintes succèdent heureusement, il y en a mille de surpris, & qui en sont payés bien chèrement à coups de bâton & d'estrope, quand ces Barbares s'en aperçoivent.

Or comme ces corsaires rusés & subtils n'ignorent pas tous ces artifices de leurs esclaves, aussi toutes les fois qu'ils en prennent dans quelque vaisseau, ils usent envers eux de deux visages, l'un doux & amiable en apparence, l'autre cruel & furieux : ce qu'ils font sans doute pour apprendre d'eux quels ils sont ; quelle est leur condition, & quelles commodités ils peuvent avoir ; de quoi se voulant éclaircir, ils y procèdent de cette sorte.

Se présentant à eux avec un visage amiable, ils leur demandent d'abord d'où ils sont, d'où ils viennent, & s'il n'y a rien de nouveau : car dans ces vaisseaux corsaires se trouvent toujours des renégats à de toutes sortes de langues. Après cela ils s'informent s'ils n'ont point vu & rencontré des galères chrétiennes qu'ils appréhendent extrêmement ; puis changeant tout à coup de discours, ils leur demandent s'ils n'ont point d'argent, & en quel lieu du vaisseau ils l'ont caché ; quelle est leur vacation, quelle est leur qualité, & combien ils peuvent payer de rachat. A ces enquêtes ils ajoutent plusieurs particularités, leur promettant toute sorte de bon traitement, en cas qu'ils ne leur cachent point la vérité. Sur quoi ils les exhortent à ne se point fâcher, en usant de plusieurs belles paroles, comme celles-ci que les Turcs leur disent en langage franc, *No pillar fantasia ; Dios grande, mundo cosi, cosi si venir aventura ira à casa tua* : voilà comme ils leur montrent un visage d'agneau, pour tâcher de savoir d'eux par les voies de la douceur, ce qu'ils désirent apprendre.

Mais soit que par les réponses qui leur sont faites ils croient que ces esclaves leur aient caché la vérité, ou soit qu'ils se persuadent que par la force ils en sauront d'avantage, joint qu'ils ne s'estimeraient pas bons Musulmans, s'ils n'usaient de cruauté contre les chrétiens, ils changent à l'instant de batterie & de visage ; car ils en prennent un de fureur, tels qu'ils l'ont de leur nature, & au lieu de ces paroles toutes détrempées dans l'huile & dans la douceur, pour me servir des termes du Royal Prophète, *Molliti sunt sermones super oleum, & ipsi sunt jacula Psal. 54*, il ne leur tiennent plus que des langages de furieux : de manière qu'en ces Protée changeants, se remarquent tout à coup d'étranges métamorphoses ; car ils ne flattent plus comme auparavant, la disgrâce de ces pauvres

captifs nouvellement pris, & ne leur promettent plus un bon traitement. Bien au contraire, ils les épouvantent à force d'injures & de menaces, les appelant chiens, traîtres, & hommes qui n'ont ni Dieu, ni foi.

Mais ce qu'il y a de pire, c'est que les faisant coucher tout leur long sur le tillac du navire, ils le frappent à grands coups de bâton sur le dos, & sur le ventre, en leur disant ; quoi, *Cane, perro, Indæo, traditor*, tu nous as donc celé la vérité ? tu as ici de l'argent caché, tu es plus riche que tu ne dis, & de meilleure condition que tu ne te fais ; parle hardiment, combien peux-tu payer de rachat ? Confesse-nous le vrai, autrement s'est fait de toi, nous t'allons estropier, & jamais tu ne t'échapperas vif de nos mains. Ce que ces Barbares prononcent avec tant de violence, que ces pauvres affligés se voyant ainsi forcés par les menaces, & par les géhennes, promettent quelquefois plus qu'ils n'ont vaillant, afin de s'en exempter.

Ce n'est pas le tout encore ; car tandis qu'ils sont en ce piteux état, ces barbares ne les lâchent point qu'ils n'aient appris des uns & des autres, qui est le Pilote, qui Nocher, qui le Chirurgien, qui le Calfat, & qui le Charpentier, ou le Maître de hache du vaisseau ; d'autant que tous ceux-ci sont hommes de prix pour l'ordinaire, à cause de leur condition, & de l'art qu'ils exercent. Ils savent par même moyen quels sont les riches d'entre eux, & quels les pauvres, afin qu'au Bazars & aux Marchés, ils soient plus vendus, selon ce qu'ils se trouvent être jeunes, vieux, forts, faibles, & qualifiés, ou de basse naissance.

Comme ils sont donc arrivés aux villes des corsaires d'Alger, de Tunis, de Salé, de Tripoli, & ainsi des autres, ils donnent avis de toutes ces choses aux Bâchas, & aux Officiers, auxquels ils portent les noms de ces esclaves, afin qu'étant vendus avec les autres marchandises, ils tirent les droits qu'ils ont là-dessus, qui sont d'ordinaire de dix pour cent ; et voilà quelle est la Tragicomédie, ou plutôt la Tragédie ; puisqu'elle n'est jamais sans quelque catastrophe sanglante, qu'ont accoutumé de jouer ces cruels pirates, aux dépens de ceux qui se trouvent dans quelques vaisseaux chrétiens aussitôt qu'ils s'en font maîtres.

DE LA VENTE QUI SE FAIT PUBLIQUEMENT DES ESCLAVES CHRÉTIENS dans les villes de Barbarie, & du mauvais traitement que les Corsaires leur font.

CHAPITRE II.

I. Les Barbares ont(perdu ensemble la lumière de la Foi, & celle de la Raison ?

II. Du Batistan, place d'Alger, où l'on vend les esclaves.

III. Manière de les exposer en vente dans les Bazars.

IV. Du procédé tyrannique dont usent ceux qui les marchandent.

LES Saints Docteurs, & les Pères de l'Église, vrais & dignes truchements des oracles divins, après avoir plusieurs fois considéré pourquoi en la création du monde, Dieu mit l'homme le dernier en liste de ses ouvrages ; tant s'en faut qu'ils infèrent de là quelque rabais, & quelque désavantage, que bien au contraire, ils en tirent un argument de faveur, de prérogative, & d'amour particulière. Cette vérité posée pour fondement, ne faut-il pas l'avouer c'est bien fermer les yeux à la raison, & faire banqueroute à Dieu, comme si on voulait s'opposer à la sainte volonté, que de ranger les hommes à la catégorie des bêtes ; les battre, les outrager, & les vendre comme l'on fait des animaux irraisonnables ?

C'est juste reproche qu'on peut faire aux Turcs & aux Barbares, lesquels ayant perdu la lumière de la Foi du Sauveur des hommes, par les erreurs de leur faux Prophète, se sont privés aussi de celle de la Raison : ce qui fait que par une espèce d'inhumanité plus que brutale, ils exposent

en vente publiquement avec d'étranges ignominies, les pauvres chrétiens captifs, dont ils ne font non plus de compte que les bêtes, lorsque le bâton à la main, dont ils les frappent à tout moment, ils les conduisent en leurs BAZARS, où après leur avoir fait toute sorte de maux & d'injures, ils les livrent enfin au plus offrant & dernier enchérisseur.

Le lieu où se fait ordinairement dans Alger cet infâme & maudit commerce, est au beau milieu de la ville, & nommé le BATISTAN, ou le Soc, place carrée en forme de quatre galeries, mais qui sont toutes découvertes, où l'on a de coutume, de s'assembler, comme en une place de change, & de marché, à Tunis, à Salé, à Tripoli, & autres villes de Barbarie ; comme aussi en toute la Turquie c'est aux Bazars & aux places publiques où l'on vend les captifs, avec les bêtes ; & voici comment on y procède.

Quand ce sont des esclaves pris depuis peu, le géolier Bâchidu BAGNE, ou de la prison, dans laquelle on les amène en garde, les amène aux BAZARS, en la présence des Raïs, ou des Capitaines des vaisseaux qui les ont pris, & de quelques autres officiers députés exprès, afin de voir combien ils seront vendus. Il y a pour cet effet des courtiers, pour ne point user du terme de maquignons, lesquels bien versés en ce métier, les promènent enchaînés le long du marché, criant le plus haut qu'ils peuvent à qui les veut acheter. Chose que j'ai vue plusieurs fois en Barbarie, avec tant de déplaisir, qu'il faut que j'avoue que j'en avais les larmes aux yeux, & le cœur transi.

Pour mieux vendre ces esclaves, les Courtiers les publient plus robustes & de meilleure condition qu'ils ne sont, afin que les marchands les achètent plus volontiers ; car il faut remarquer qu'en ces villes de corsaires, au lieu que parmi les chrétiens on met son argent au change, à l'intérêt, & à constitution de rente, les Barbares emploient le leur en l'achat des chrétiens captifs ; soit pour s'en servir à labourer leurs terres, à cultiver leurs jardins, à garder leur bétail aux champs en leurs Masseries, ou en leurs fermes, soit pour les envoyer en mer, ou les employer à quelques autre sorte de travail qui leur rapporte du profit. Ce qu'ils font encore pour l'espérance qu'ils ont de gagner sur cet achat de tels esclaves, en les vendant plus chèrement qu'ils ne les ont achetés, pour ce qu'ils se promettent qu'avec le temps ils se rachèteront eux-mêmes six fois plus qu'ils ne leurs maîtres, de les garder, ou de les vendre à tel prix qu'il leur plaît, comme ils font de leurs chevaux.

Cela fait, les acheteurs regardent soigneusement ces pauvres chrétiens, qu'ils font mettre tous nus, comme bon leur semble, sans aucune honte. A quoi cependant il faut qu'ils obéissent à l'heure même, fut

peine d'être chargés à coups de bâton, dont ces inhumains ne leur sont jamais avares. Alors ils considèrent de près s'ils sont forts ou faibles, sains ou malades, & s'ils n'ont point quelque plaie, ou quelque maladie honteuse qui les puisse empêcher de travailler.

Avec cela, ils les font marcher, sauter, & cabrioler à coups de bâton, afin de reconnaître par là s'ils n'ont point les gouttes. Par même moyen, ils leur regardent les dents, non pas pour savoir leur âge, mais pour apprendre s'ils ne sont point sujets aux catarrhes, & aux fluxions qui les pourraient incommoder, & les rendre de moindre service. De plus, ils leur visitent les yeux, & même ils étudient leur physionomie, & leur mine, pour en tirer quelque conjecture de leur naturel, bon ou mauvais.

Mais sur toutes choses, ils leur regardent soigneusement les mains ; & les font pour deux raisons. La première, pour voir à la délicatesse ou au cal, s'ils sont hommes de travail ; et la seconde, qui est la principale, afin que par la chiromancie, à laquelle ils s'adonnent fort, quoi que l'étude en soit vaine & ridicule, ils puissent reconnaître aux lignes & aux signes qu'ils y remarquent, si tels esclaves vivront longtemps, s'ils n'ont point de signe de maladie, de danger, de péril, de malencontre ; ou si même dans leur main leur fuite n'est point marquée ; or ce qu'ils ont accoutumé d'user de ces précautions, c'est afin que sur cette connaissance, ils hasardent ou non leur argent, en l'achat de ces infortunés, tant l'avarice a d'empire sur l'âme de tels tyrans, qu'elle possède sans doute, plus que tous les autres hommes du monde.

DU TRAITEMENT QUE FONT LES TURCS AUX CHRÉTIENS

captifs, qu'ils prennent par terre dans les armées.

CHAPITRE III.

- I. Maxime tyrannique des Turcs.*
- II. De l'insolence qui suit leurs victoires & leurs conquêtes.*
- III. De la vente qu'ils font de leurs prisonniers de guerre.*
- IV. Leurs violences en la personne des filles & des femmes faites captives.*
- V. Esclaves de diverses nations en Turquie.*

APRÈS avoir vu les horribles violences que les Turcs & les Barbares exercent sur mer contre les pauvres captifs, il reste à considérer de quelle façon ils ont accoutumé de les traiter, quand ils les prennent par terre dans les armées. Mais il faut premièrement remarquer, qu'encore que le droit des gens permette aux vainqueurs d'user de quelque rigueur envers les ennemis vaincus ; cela ne se doit faire néanmoins qu'avec quelque sorte d'équité, fondée sur une juste guerre. Or c'est ici la pierre d'achoppement où se heurtent contre les chrétiens tous les principaux d'entre les Turcs ; car ils croient généralement que tout ce qui leur plait, est juste ; et que Dieu s'étant réservé le Ciel pour sa demeure, a laissé la terre en abandon aux hommes, afin de s'en faire maîtres. Voilà cette belle raison qui leur fait prendre si volontiers les armes, sans crainte d'offenser la divine Majesté, en ravissant méchamment le bien & les terres d'autrui. C'est, dis-je, ce qui les porte à tant de sanglantes guerres contre les chrétiens, & ce qu'ils ont pratiqué depuis plusieurs siècles. C'est en un mot l'origine & la source des cruautés & des injustices qu'en nos jours ils ont commises en divers pays de la chrétienté, principalement en Hongrie, en Silésie, en Slavonie, en Moldavie, en Russie, en Pologne, & en quelques

autres extrémités de l'Allemagne, qui ont été comme un échafaud, où ils n'ont cessé de jouer quantité d'actes tragiques.

Et d'autant que le sort des armes, ou plutôt Dieu même pour châtier nos péchés a quelquefois donné des victoires à ces infidèles, qui les ont mis en possession de plusieurs pays, & d'une infinité de peuples Chrétiens ; je ferai voir ici à quel point d'insolence telles conquêtes ont accoutumé de les porter contre ceux que le malheur fait tomber entre leurs mains.

Il faut donc savoir que les Bâchas & les Généraux d'armée, après s'être rendus maîtres des places, prennent les hommes les plus considérables, qu'ils envoient au grand Seigneur à Constantinople ; ils choisissent par même moyen toutes les femmes & les filles de qualité, principalement les plus belles, dont ils lui font présent. Elles sont aussitôt renfermées en un sérail, sous la garde de quelques eunuques, où le Sultan va las voir, pour assouvir avec elles ses impudiques & sales amours. Quelquefois même il en devient si passionné, qu'il se laisse captiver aux charmes que la nature a mis en elles : de manière qu'il s'est trouvé des Empereurs Turcs qui en ont épousé quelques-unes, les faisant couronner en qualité de Sultanes & d'Impératrices.

Quant à tous qui dans la déroute des armées tombent entre les mains des infidèles, ils sont à la discrétion des chefs, qui les prennent captifs, & les vendent comme il leur plaît, principalement les prisonniers de guerre. A cause de quoi, dans toutes les armées des Turcs contre les Chrétiens, il y a pour l'ordinaire plusieurs marchands Mahométans, qui sous l'espérance qu'ils ont des victoires & des conquêtes de ceux de leur parti, les suivent avec de grandes chaînes, & achètent d'eux les chrétiens que ces barbares ont fait esclaves. Ce qu'ils n'ont pas plutôt exécuté, qu'ils leurs mettent des entraves & des fers aux pieds & aux mains : puis comme ils vient qu'ils en ont un assez bon nombre, ils les attachent tous, deux à deux à une longue chaîne, comme on fait en France les forçats que l'on mène en galère. Ils les laissent jour & nuit en ce piteux état, ne leur donnant le long du chemin qu'un peu de pain & d'eau seulement avec quantité de coups de bâton.

Ces pauvres esclaves étant arrivés ainsi à Constantinople, & aux autres villes de Turquie, sont aussitôt exposés en vente dans les BAZARS ou dans les marchés ; et c'est là qu'on leur fait le même traitement que font les corsaires en Barbarie, exerçant contre eux les cruautés & les outrages dont nous avons parlé au chapitre qui précède celui-ci. Que s'ils voient que les femmes & les filles qu'ils emmènent, ne puissent marcher à cause de la faiblesse de leur sexe, ils les mettent quelquefois sur des

chevaux, plus pour ne les point laisser en chemin, que pour aucune pitié qu'ils aient de leur misérable fortune ; et c'est où je vous laisse à penser combien sales & abominables sont les approches qu'elles sont contraintes de souffrir, & pareillement les jeunes garçons que ces cruels & détestables marchands emmènent captifs.

Le marché à Constantinople, où l'on fait ce trafic de chrétiens captifs, est une des extrémités de la ville, auprès de l'Atmeidan ou place aux chevaux : là les hommes sont à part d'un côté, & les femmes & filles de l'autre, lesquelles toutes ont le visage caché, & l'on n'en peut que considérer la taille. Certaines femmes qui sont celles qui les vendent en disent l'âge, les mérites, & perfections, & parce que ceux qui les achètent, pourraient être trompés s'ils ne les voyaient, ils en font un prix à condition que si elles ne leur plaisent, ils ne les prendront pas, & là même il y a un lieu retiré où ils les vont voir à découvert.

De ces violences donc que font les Turcs à la guerre viennent la plupart des chrétiens, qui sont esclaves à Constantinople & aux autres lieux de la Turquie, sans y comprendre ceux que les galères de Rhodes & les autres vaisseaux du grand Seigneur prennent quelquefois, ni ceux non plus que les corsaires de Barbarie envoient par manière de présent aux principaux Bâchas & aux grands de la Porte : d'où vient que le plus grand nombre de captifs qui vont en Turquie, & par tout le Levant, est composé de Hongrois, de Slavons, de Polonais, de Moldaves, de Grecs, de Russes, & de ceux des autres nations qui avoisinent ces contrées : car il y a fort peu de Français, d'Espagnols, d'Italiens, & d'Anglais ; comme au contraire, il ne s'en trouve que trop de ceux-ci en Barbarie, & beaucoup moins des nations & des contrées susdites.

Et non seulement ces esclaves hommes & femmes qui sont à Constantinople, & en toute la Turquie, y sont emmenés des guerres que font les Turcs contre les chrétiens ; mais aussi ils viennent des petits Tartares, qui sont sous la protection du grand Seigneur, lesquels font de continuelles courses sur les Polonais, étant en continuel différend avec eux, sur ce que les Polonais ayant coutume de leur donner par an quatre mille dalles pour la Russie Méridionale, ceux-là les prétendants comme un tribut, ceux-ci ne le veulent donner que par un présent, ce qui cause ainsi leur débat, que ces Tartares sont bien aises de ne point terminer, pour de là prendre sujet de courir sur les Polonais & piller tout ce qu'ils peuvent sur eux, métier auquel ils se plaisent fort, ce qui fait qu'ils prennent quantité de captifs Polonais, hommes & femmes, que des marchands Turcs achètent d'eux, & puis vont vendre à Constantinople, & en d'autres endroits de la Turquie.

DES SUPPLICES QUE LES TURCS FONT ENDURER AUX ESCLAVES, afin qu'ils se rachètent plutôt, & à plus grand prix.

CHAPITRE IV.

I. Avarice naturelle aux Turcs.

II. Des artifices dont ils usent pour fonder leurs esclaves.

III. De diverses sortes de supplices qu'ils leur font sentir.

IV. Ils sont ennemis mortels des courages altiers.

V. Ils ôtent à leurs esclaves toute sorte de consolation.

L'APÔTRE a eu grande raison de dire, que la convoitise des richesses est la racine de tous maux, puisqu'il n'y a rien qui trouble si fort le jugement des hommes, que l'insatiable désir des biens du monde ; ni rien qui les précipite si avant dans toute sorte de cruautés & de vices abominables. Aussi n'est-ce pas sans sujet que de tels monstres de convoitise sont appelés des les saintes lettres des hommes de guerre, c'est-à-dire, des hommes qui ne s'abreuvent que de sang ; & lesquels sous une apparence humaine cachent des cœurs de tigres, & de bourreaux sans pitié.

Or s'il y a des hommes au monde à qui ce que je viens de dire se puisse à bon droit attribuer, c'est assurément aux Turcs & aux Barbares, en qui l'avarice règne souverainement, parmi un million de vices & d'ordures qui les infectent. Pour preuve de cette vérité, l'on ne peut produire un témoignage plus fort que la continuelle pratique de leurs cruautés, & de leurs actes impitoyables. Car il n'est point de supplice, dont ils n'usent envers les chrétiens qu'ils tiennent esclaves, pour les réduire, s'ils peuvent, à leur donner de grandes sommes d'argent, afin de se racheter :

et il est à croire que s'ils épuisaient toutes les richesses des Indes & du Pérou, pour les mettre en leurs maisons, encore n'auraient-ils pas assouvi la faim qu'ils ont de l'or, ni leur convoitise insatiable. A raison de quoi, ces inhumains ne les tourmentent point si cruellement pour un autre sujet, que pour leur faire entreprendre par-dessus leurs forces, pour trouver de quoi se retirer dans les langueurs où ils passent leur vie, qui se doit plus proprement appeler une mort.

Après donc que ces Barbares les ont achetés, ils les mènent en leurs maisons, où ils leur font accroire d'abord qu'ils leurs ont coûté bien cher. Là-dessus ils leur demandent ce qu'ils peuvent donner pour se racheter, & à quoi ils se veulent tailler, (c'est-à-dire taxer, car c'est ainsi qu'ils appellent la composition de leur rachat). Or comme ils savent bien qu'ils n'ont garde de dire le mot qu'ils désirent tirer d'eux, ils ne cessent de les persécuter à coups de bâton, jusqu'à ce qu'ils soient taillés ou taxés eux-mêmes, principalement quand ils savent qu'ils sont riches & de bon lieu. Mais il y en a qui aiment beaucoup mieux endurer tous ces tourments que de franchir le mot ; pour être bien assurés qu'avec le temps ils pourraient se racheter à meilleur compte ; & que s'ils avaient une fois composé avec leurs patrons, ils pourraient difficilement sortir de leurs mains, qu'au prix dont ils seraient assez d'accord.

Or les cruautés que ces Barbares pratiquent à cette fin, sont telles pour l'ordinaire. Ils usent de toutes les inventions imaginables pour les tourmenter par toute sorte de violences. Aux uns ils donnent des chaînes qui pèsent plus de cent livres, & les contraignent de les porter par les rues, & partout ailleurs où ils traînent leur misérable vie ; ce qu'ils ne pratiquent le plus souvent qu'à l'endroit de ceux qu'ils estiment riches, ou capables d'une bonne rançon : car pour les pauvres, il en va tout autrement ; & il est bien forcé à leurs patrons de se contenter ordinairement du gain qu'ils retirent du travail à quoi ils les emploient.

J'ai vu en Alger un prêtre séculier, nommé Pierre Infantine, Sicilien de nation, auquel pour cette même raison son patron faisait traîner une chaîne si pesante, qu'elle eut pu lasser un Atlas ; ce qui l'obligeait allant par la ville d'avoir toujours avec lui quelque esclave chrétien de sa connaissance, qui par charité en portait une partie, tandis que le prêtre traînait l'autre, ne pouvant célébrer la sainte messe qu'en ce déplorable état ; ce qui touchait de pitié tous ceux qui le considéraient ; pour ce qu'il lui était impossible, sans une peine incroyables, de se tourner vers le peuple, en l'exercice de cet adorable Mystère.

J'ai connu là même un autre captif, nommé le Patron Gaspar Douçaigue, natif de Marseille, qui avait en un pied deux de ces chaînes si

massives & si pesantes, qu'il était contraint d'en porter l'une sur l'épaule dans un panier de jonc, & de traîner l'autre pour le soulager quand il allait à la ville.

Il y en a d'autres qu'ils ne chargent pas de chaînes si longues ni si pesantes ; mais qui ne laissent pas toutefois d'incommoder au dernier point ceux qui les ont : car elles consistent en quatre anneaux du poids chacun de douze ou quinze livres, lesquels ils supportent sur l'épaule avec une sangle.

Quelques-uns pareillement sont contraints de marcher à pas mesurés, & avec une extrême difficulté ; pour ce qu'ils ont les deux pieds entravés d'une grosse chaîne qui n'a pas plus d'un pied d'étendue, & qui leur donne à peine moyen de pouvoir hausser la jambe. J'omets une infinité d'autres tourments qui sont les jouets de ces Barbares, dont ils lassent la patience & les corps des pauvres esclaves.

Mais par-dessus tous, ceux de la chrétienté qui ont je ne sais quoi d'altier & de fastueux en leur humeur, ne manquent point de pareil exercice, principalement quand ils sont captifs depuis peu de temps. Car pour n'avoir pu sitôt oublier ce que la nature leur a donné ; comme dans leur esclavage même, & en une terre barbare, ils veulent tenir leur gravité tout de même que s'ils étaient libres & dans leur propre pays, ils ne manquent pas aussi d'en être payés, & de recevoir pour cela de rudes mortifications de leurs Patrons ; car ils les rangent enfin à coups de bâton, à force desquels ils font évaporer cet orgueil & cette vanité, dont ils paraissent toujours enflés, & qui sont des qualités essentielles à leur naissance. Par où ils apprennent à leurs dépens, qu'une humeur dédaigneuse & superbe est la chose du monde que les Turcs abhorrent le plus, principalement en leurs esclaves : aussi ne manquent-ils guère de traiter mal ceux qu'elle maîtrise ; & de leur payer comptant cent ou deux cents coups de bâton. *Tener fantasia tu*, leur disent-ils en langage franc, *Abacho, cane, traditor*, & en même temps il faut que tels esclaves se couchent par terre avec une grande humilité, pour juger de la pesanteur de leur bras armé d'un gros bâton. Aussi à vrai dire, en ce pays-là l'on apprend plus d'obéissance & d'humilité par force en un seul jour, qu'on n'en apprend en dix ans en tout autre lieu.

Ce que je viens de dire est étrange, & ne fait pas toutefois le comble des tyrannies & les inhumanités de ces Barbares : car pour satisfaire à leur maudite avarice par des effets encore plus impitoyables, & tâcher d'avoir un grand rachat de leurs esclaves, sans qu'ils y apportent aucun délai, ils les enferment dans de petites caves appelées MATAMOURES, faites exprès dans leurs logis, où ils les chargent de chaînes au col, aux pieds & aux mains ; ne leur

donnant pour toute nourriture qu'un peu de pain moisi, & de l'eau croupie. Ils les laissent tremper en cette misère quatre ou cinq mois ; & bien souvent jusqu'à ce qu'ils aient nouvelles qu'on leur enverra bientôt leur rachat. Cependant il n'est pas à croire combien souffrent de maux tels esclaves dans ces basses-fosses, ou dans ces lieux de désolation : aussi est-il véritable que lorsqu'ils en sortent, on les prendrait plutôt pour ces squelettes, que pour des corps animés, tant ils ont les yeux enfoncés dans la tête, la peau collée sur les os, le teint d'un trépassé qui aurait été trois jours en la fosse ; les cheveux en confusion, dont ils ont tout le visage couvert ; des habits pourris & tous grouillants de vermine, & des ordures insupportables qui les infectent & les engloutissent de puanteur. De manière que dans les extrémités où ils sont réduits, il ne faut seulement que les considérer, pour voir en eux le tableau des afflictions & des misères humaines.

Pour rendre plus sensibles tous ces tourments à ces esclaves, & les priver de toute consolation, un excès d'avarice & de rage pousse leurs patrons & maîtres à ce point d'inhumanité contre eux, que de ne leur permettre pas seulement de lire dans quelque livre à la faveur d'un peu de clarté qui peut percer leur prison ; ce qui me fait croire que si cela se pouvait, ils forceraient volontiers leurs esprits à ne se former point d'autres imaginations, ni d'autres pensées que celles qui seraient les plus capables de les tourmenter. Que s'il arrive qu'ils mettent ensemble plusieurs esclaves dans une même prison, ils leur défendent expressément de s'entretenir ensemble, afin que leurs peines ne soient allégées par le moindre divertissement. Ce qui est cause qu'ils prêtent quelquefois l'oreille à la porte pour écouter s'ils parlent entre eux. Que si cela leur arrive, ils entrent alors de furie, & jouant sur eux des pieds & du bâton ; quoi ? chiens & traîtres, leurs disent-ils, est-ce donc ainsi que vous obéissez, après vous avoir défendu de parler ensemble ? de quoi n'étant pas constants, ils leurs mettent au moindre caprice certains baillons à la bouche, qu'ils sont obligés de garder autant de temps que ces Barbares le leur commandent. Mais il faut que j'avoue qu'en décrivant ces misères, la plume me tombe de la main ; & que les ayant vues, il n'est pas possible, si je ne m'impose silence, que leur souvenir ne renouvelle en moi les larmes que de si sensibles disgrâces m'ont autrefois fait répandre, quand je les ai bien considérées.

QUE LES ALARMES ET LES FAUX BRUITS FONT SOUVENT COURIR

fortune aux esclaves d'être battus, & mêmes
tués par les rues.

CHAPITRE V.

I. Les infidèles tiennent pour une œuvre méritoire le mal qu'ils font aux esclaves chrétiens.

II. Diverses sortes d'outrages qu'ils pratiquent contre eux.

III. Des faux bruits qu'ils font courir pour les perdre.

IV. Deux exemples là-dessus.

CE que l'éternel Vérité a dit de tous les fidèles qui combattent vaillamment sous l'étendard de sa croix ; à savoir que pour le respect de son nom ils seraient le but de tous les traits de la haine des ennemis de sa gloire ; se peut dire encore plus particulièrement des pauvres captifs qui trempent dans les misères de l'esclavage, où les infidèles les ont réduits. Ces Barbares mettent le plus haut point de leur mérite en la persécution des chrétiens, que les extrêmes rigueurs qu'ils leur font sentir, tiennent toujours en alarme, sans leur donner le moindre relâche. Car ce n'est pas seulement dans les maisons de leurs persécuteurs où ils éprouvent un cruel traitement, mais par les rues mêmes, où ils sont contraints d'essuyer une infinité d'injures & d'affronts, que leurs font ces hommes dénaturés, dont l'inimitié mortelle passe jusqu'à leurs petits enfants ; qui ne se contentant pas des injures qu'ils leur disent, leur crachent au visage, & les poursuivent à grands coups de pierres. Eux cependant souffrent patiemment ces ignominies, & n'osent point se mettre en défense, imitant cet Ancien qui en pareille rencontre, comme un de ses ennemis lui eu craché au visage, n'usa point d'autre revanche, sinon qu'avec un esprit calme & serein ; assure-toi, lui dit-il, que je publierai partout à qui ne le croit pas, qu'on ne doit point mettre en doute que tu n'aies une bouche.

Toutes les fois qu'ils vont par les rues, il faut bien qu'ils prennent

garde de ne heurter ces Barbares, ni de les joindre de trop près ; car quand cela leur arrive, bien que ce soit par mégarde, ils les souffletent à l'instant ; & bien souvent ils les traitent encore plus mal, quand la fougue les emporte ; ce qui est cause que les esclaves ne passent jamais par les rues qu'avec une grande retenue. Que s'ils sont chargés de quelque fardeau, ils s'en vont criant sans cesse avec respect ces paroles en langage du pays *Balec Sidi*, c'est-à-dire, *Gardez le corps, Monsieur*. Mais le soir surtout est la mauvaise heure pour les chrétiens, à cause de la rencontre des Turcs & des renégats qui sortent des cabarets tous ivres & furieux, & qui s'en allant par les rues exercent contre eux toutes sortes d'indignités & d'outrages ; car ils les frappent pour l'ordinaire à coups de pieds & de poings ; & tirent même sur eux de grands couteaux, qu'ils portent à leur côté en façon de poignards, dont ils les blessent & les tuent même quelquefois.

Ce ne sont pas néanmoins les seules injures ni les seuls dangers où se voient continuellement exposés les pauvres captifs ; car s'il arrive dans la ville quelque désordre, dont on ne connaisse point la source ni les auteurs, ces barbares ne manquent point aussitôt d'en accuser les chrétiens ; et peut-on bien dire, qu'en cela ils imitent la ruse & la méchanceté du cruel Néron, qui pour avoir le plaisir de voir un grand feu, fit de la ville de Rome un bûcher ardent, & chargea malicieusement de cet incendie l'innocence des chrétiens ; pour avoir par ce moyen plus de prétexte de les persécuter, en se servant d'eux comme d'une couverture à ses cruautés abominables.

Je dirai à ce propos, qu'étant en Alger en l'an 1634, je pris garde qu'il ne s'en fallut guère que le 15 août, jour de l'Assomption de la Vierge, environ les trois ou quatre heures du soir, il ne se jouât une sanglante tragédie contre les chrétiens : ce qui arriva par un faux bruit qu'on fit courir par la ville, qu'ils avaient mis le feu aux vaisseaux de course qui étaient au port : de quoi ces Barbares prirent l'alarme d'une étrange sorte. Nous eûmes tout moyen de l'apercevoir, lorsque étant montés sur la terrasse de notre logis, pour en découvrir quelque chose, nous vîmes les femmes toutes émues sur le haut des maisons, & ouïmes en même temps un bruit confus de gens, qui criaient pêle-mêle, qu'assurément les chrétiens avaient joué cette partie, & qu'il les fallait assommer : ce qui obligea plusieurs esclaves à se cacher promptement, pour éviter l'insolence & la furie de ces Barbares.

Mais on découvrit enfin que c'était une fausse alarme, qui procédait de ce qu'un vent Grec tramontane, traversier de ce port, s'étant levé soudainement, & avec une extrême violence, avait détaché & rompu les câbles de quelques vaisseaux qui tenaient à l'ancre ; & lesquels à force de se heurter l'un à l'autre, étaient en danger de se briser tous, si ce vent eût duré longtemps, & si l'on n'y eût mis promptement remède. Ce fut à vrai dire,

un très grand bonheur pour nous que cette alarme cessa ; & encore plus grand, en ce que la fin n'en fut point tragique, comme elle avait été plusieurs fois, dont je me contenterai de rapporter ici un exemple, pour confirmer cette vérité.

L'an 1629, le huitième de juillet, qui était un vendredi, jour dont les Turcs font leurs dimanche, environ midi & demi, qui est l'heure qu'ils font leur grande Sala, ou leurs prières dans leurs mosquées, il couru un faux bruit en Alger, que les chrétiens étaient en armes dans la ville, & qu'ils se voulaient révolter. Voilà donc que cette alarme se donne par toutes les mosquées, d'où les Turcs épouvantés, & interrompant leurs prières, sortent soudainement dans les rues, avec leurs grands couteaux en main. Alors les plus séditieux d'entre eux courent promptement à leurs logis pour y prendre leurs escarsines, & leurs cimenterres, tandis que les autres encore pires, sans considérer si ce bruit était vrai ou faux, frappent tous les chrétiens qu'ils rencontrent, & en blessent & tuent plusieurs, qui n'avaient pour toutes armes que leur innocence. En ce désordre, c'est à qui se cachera le mieux, & à qui garantira sa vie par la fuite ; ce qui ne sert qu'à fermer plus fort la défiance entre les uns & les autres.

Les chrétiens bien étonnés, ne pouvaient s'imaginer d'où procédait cette dangereuse émotion, & les Turcs de leur côté les en estimaient coupables eux seuls : d'où il s'ensuivit qu'avant que la vérité fut reconnue, & qu'on eût su au vrai que les esclaves accusés étaient innocents, il y en eut quarante de tués dans les rues, & quantité de blessés. L'on fit diverses recherches pour trouver l'auteur de ces faux bruit : mais quelque peine qu'on y apportât, il ne fut pas possible d'en rien apprendre au vrai. Les uns assuraient que cela venait des Juifs, & les autres l'attribuaient à quelques Turcs qu'ils disaient avoir donné naissance & accroissement à ce tumulte, pour butiner cependant dans les meilleures maisons.

Quoiqu'il en fût, les Barbares & les Turcs furent encore plus facilement portés à la croyance de ce faux bruit, par une prophétie qu'ils disent avoir, qui menace à pareil jour leur ville d'une révolte générale de leurs esclaves chrétiens ; lesquels, à ce qu'elle leur assure, se doivent rendre maîtres d'Alger : ce qui est cause qu'ils sont toujours en défiance d'eux ; & qu'à tout moment ils veillent sur leurs actions ; leur étant expressément enjoint, à peine de cinq cents coups de bâton, d'avoir aucunes armes ni offensives ni défensives. D'ailleurs, depuis cette alarme qui leur coûta si cher, le Divan fit une ordonnance, portant défense à tous les chrétiens, esclaves ou libres, d'aller par les rues à tel jour & heures de leurs grandes prières ; savoir depuis environ midi jusqu'à deux heures, qu'ils sortent de leurs mosquées ; avec commandement au Mésuar, ou Bourreau, de tenir la main avec ses gens à l'exécution de cette ordonnance, qui est en effet ponctuellement observée.

LES DIVERS EMPLOIS QUE LES BARBARES ONT ACCOUTUMÉ de donner à leurs esclaves.

CHAPITRE VI.

I. Les esclaves sont toujours avantageux aux Turcs, & aux Barbares, lesquels y mettent différemment le prix.

II. Les plus considérables sont ceux qu'ils tourmentent le plus, & pourquoi.

III. De l'argent qu'ils en reçoivent, & de la composition qu'ils font avec eux.

LA condition des esclaves en Barbarie, & en toute la Turquie, est aussi déplaisante aux pauvres chrétiens, qu'elle est agréable & avantageuse aux Turcs ; puisque les uns y languissent parmi les peines & les fatigues, au lieu que les autres y trouvent du plaisir & du soulagement ensemble. Là pour apporter du gain, & rendre du service à ces Barbares l'on voit contraints de faire essai de leurs forces, & d'être dans un travail continu beaucoup de chrétiens qui ne sont point de condition à cela, & qui ont toujours tenu rang dans leur pays ; soit pour leur naissance, soit pour leur haute fortune : de manière que ce changement soudain leur doit sembler d'autant plus étrange, qu'ils se voient entièrement éloignés des douceurs dans lesquelles ils voulaient vivre. Ce n'est pas toutefois qu'il en soit de même de tous les esclaves : car en cette maudite contrée de Barbarie il s'en trouve de toutes sortes de conditions ; prêtres, & religieux, gentilshommes, marchands, soldats & gens de marine ; les uns forts, les autres faibles ; ceux-ci jeunes & sains, ceux-là vieux, maladifs,

& plus capables d'être servis que de servir.

Les Turcs néanmoins ne détiennent captifs qu'afin d'en tirer du gain & du service ; sans que ces conditions de prêtres, de gentilshommes, ni de marchands, soient des motifs qui puissent obliger leurs patrons à un plus doux traitement, s'ils n'y sont portés d'ailleurs par l'espérance de quelque plus grand rachat. Je dirai bien d'avantage, c'est que ce sont ceux-là qu'ils surchargent ordinairement de peines & de misères ; si, comme nous avons dit ailleurs, une avantageuse composition n'en allège le fardeau, ou n'en adoucit l'amertume. C'est par ce moyen que les prêtres ou les religieux sont garantis aucunement de ces grands travaux, en donnant à chaque lune quelques Sultanins à leurs patrons, pour pouvoir vaquer à célébrer tous les jours la sainte Messe, & assister spirituellement les chrétiens captifs, comme il sera montré plus amplement ci-après.

Or cet argent qu'ils leur donnent provient bien souvent des aumônes & des charités que les esclaves leur font à cette considération, selon leur peu de moyen ; joint qu'ils vont parmi les maisons de quelques marchands chrétiens qui viennent là trafiquer ; & leur portant une petite croix pour la baiser & pour l'adorer, ils en reçoivent quelques aumônes. Ainsi, selon que les Turcs ont composé avec leurs esclaves, ou qu'ils les jugent propres à servir, ils leur donnent de l'emploi. Mais ils les portent toujours plutôt à l'excès du travail qu'à une juste modération, qui mette quelque proportion entre les forces & la fatigue. Que s'ils ne craignaient qu'en perdant leurs esclaves, ils ne perdissent aussi l'argent qu'ils y ont mis, il est très certain qu'ils les laisseraient plutôt mourir à force de travailler, qu'ils ne leur apporteraient le moindre soulagement ; tant il est vrai que leur avarice est insatiable & sans bornes.

I. Ceux à qui la vieillesse a ôté les forces, sont employés par leurs patrons à vendre de l'eau par la ville, avec des ânes chargés de grandes peaux qui en sont pleines, pour servir aux bains & aux ateliers de la maçonnerie, & aux autres lieux où il n'y a point de puits. Ils en vendent encore par les rues avec une grande cruche qu'ils portent sur l'épaule, & s'en vont ainsi criant *abbelma* c'est-à-dire *qui veut de l'eau* ; sur cette vente, il faut que ces pauvres gens prennent de quoi se nourrir, & qu'avec cela, ils rapportent chaque jour à leurs patrons les aspres dont ils sont convenus, cinq desquels valent environ un sol de notre monnaie. Que s'il advient qu'ils y manquent, pour n'avoir pu trouver à vendre autant d'eau que leurs patrons ont commandé qu'ils en vendissent, ils les traitent à leur retour à coups de bâton, sans vouloir considérer qu'il n'y a point de leur faute. Ce qui est cause que ces pauvres captifs composent d'ordinaire avec eux de leur rendre tant par mois, se réservant ce qui reste, qui n'est pas grand-chose. Le même se doit entendre de tous les autres emplois que leur donnent leurs patrons ; ou soit qu'ils les louent à d'autres, ou qu'ils les fassent travailler en quelque

sorte que ce puisse être, le gain & le profit leur en reviennent toujours.

II. Il faut qu'ils aient soin soir & matin d'avoir de l'eau prête pour nettoyer les lieux communs de la maison, qu'en langage franc on nomme la bande ; ce qu'ils pratiquent particulièrement en Alger, où en chaque logis il y a un canal qui se va rendre dans la mer, pour ce que la ville est en pente.

III. Ils sont obligés de deux jours l'un de porter le pain aux fours communs de la ville ; & d'aller quérir quand il en est temps. Car les Turcs & les Maures aiment extrêmement le pain chaud ; jusque là même, qu'un pain de quatre aspres vaut moins d'un aspre d'autant de jours qu'il est cuit. Que si dans le logis il n'y a point de servantes, qui sont ordinairement des esclaves noires, ce sont eux-mêmes qui ont la charge de pétrir le pain.

IV. Il faut qu'ils prennent garde à laver de huit en huit jours les carreaux de tout le logis ; à savoir de la basse-cour, des chambres & des galeries, qui sont pour l'ordinaire pavées de beaux carreaux de terre cuite, marquetés de diverses couleurs : car c'est la coutume des Turcs de tenir fort nettement leurs maisons, où l'on ne marche point qu'on n'ait posé les souliers.

V. Ce sont les mêmes esclaves qui blanchissent le linge de la maison, quand il n'y a point de servantes, & qui le vont laver aux fontaines hors de la ville ; usant pour cet effet de savon, & non de lessive faite de cendres, la coutume n'étant pas telle en ce pays-là.

VI. C'est pareillement leur devoir de blanchir de quinze en quinze jours toutes les murailles de la maison, usant en cela d'une manière de chaux détremée de lait ; ce qui fait que les logis paraissent fort blancs dedans & dehors ; ayant accoutumé de le pratiquer ainsi, non seulement par bienséance, mais pour empêcher qu'en leurs logis il n'y ait des araignées, & d'autre petite vermine à quoi le pays est sujet.

VII. Quand ils n'ont point d'occupation d'ailleurs, il faut qu'ils se donnent le soin de faire jouer les petits enfants ; de les porter, & de les promener par les rues.

VIII. Quelques-uns d'entre eux sont employés à vendre des fruits & des herbes par la ville.

IX. Il y en a d'autres que leur patron loue, pour transformer hors de la ville les immondices, & les fumiers des rues & des maisons.

X. On les envoie à la campagne garder les vaches, les brebis & les chèvres, sans leur donner pour toute nourriture qu'un peu de pain, du fruit & de l'eau ; ce qui leur est une chose extrêmement pénible, à cause des violentes chaleurs de ce pays-là. Or tous ces services & ces emplois dont je viens de parler, sont doux & faciles à la comparaison de ceux qui suivent.

XI. Ce sont eux à qui l'on fait labourer la terre, & que l'on attache quelquefois au joug, avec un âne ou un cheval, selon le plaisir ou le caprice de leurs patrons & maîtres.

XII. Eux-mêmes ont le soin de cultiver les jardins ; & alors ils peuvent bien dire à leur grand regret, qu'il y croit pour eux plus d'épines que de roses, & plus de soucis que d'autres fleurs.

XIII. Il est de leur charge de faire la moisson durant les plus ardentes chaleurs de l'été.

XIV. Quand il est question de faire des carreaux & de la brique, dont toutes les maisons sont bâties, il n'y a qu'eux qu'on y emploie, à l'imitation des Israélites détenus captifs en Babylone.

XV. Ils servent pareillement de manœuvres & d'aides aux maçons, soit qu'il faille bâtir à la ville ou à la campagne.

XVI. Quand on a besoin de grosses pierres en Alger, principalement pour l'entretien & pour la fabrique du môle, on leur fait traîner des charrettes, ou plutôt des chariots tous chargés, où ils les lient avec des cordes ; & où j'en ai vu d'attachés jusqu'à quarante : car ceux de la ville ne se servent point de chevaux pour cet effet, à cause que les rues en sont étroites, & que tels chariots y sont mieux conduits par ces pauvres captifs. Que si par malheur ils ne tirent point à leur gré, ils les traitent alors à coups de bâtons, & leur font une infinité d'autres outrages.

XVII. On les fait travailler par-dessus leurs forces, lorsqu'il faut armer les vaisseaux de course, charger les canons, transporter les munitions de guerre, & les provisions de bouche ; espalmer les navires, y mettre le suif, & faire toutes les autres choses qui sont nécessaires à quelque armement, ou à quelque voyage sur mer.

XVIII. Faut-il un pilote, un Nocher, un Chirurgien, un Calfat & des Matelots pour la conduite de ces vaisseaux ; c'est d'entre les esclaves que l'on tire les plus expérimentés, & les plus habiles en cet art.

XIX. Leurs galères vont-elles en course sur mer, pour y exercer leurs ordinaires pirateries, c'est hélas une pitié non pareille d'y voir les pauvres chrétiens captifs, contraints à grands coups d'estrope & de bâton, à faire jouer les rames ; de quoi je me réserve à parler plus amplement au chapitre suivant.

XX. Pour conclusion, le plus honteux & le plus funeste métier à quoi les Turcs & les Barbares emploient leurs esclaves, comme il y a été remarqué ci-devant, c'est à servir de sanglants ministres & exécuteurs de Justice, quand quelque Turc est condamné à mort. Il y a de plus quantité d'autres offices sales & infâmes, à quoi on les fait servir à la bande, que je passe sous silence, pour ne tirer ce discours en longueur. Où il est à remarquer, qu'il n'y a personne pour chétive qu'elle paraisse, qui ne soit capable de quelqu'un de ces emplois, & qui se puisse excuser, ou sur son indisposition, ou sur la faiblesse de son âge.

Pour ce qui est des femmes esclaves, elles sont employées au ménage & au service de la maison, où ces Barbares les forcent à leurs infâmes lubricités ; & les enfants qui en naissent, fort circoncis, & déclarés Mahométans.

DES GRANDS MAUX

QU'ENDURENT LES CHRÉTIENS

captifs dans les galères des Turcs

CHAPITRE VII.

I. Ceux que les Barbares tiennent esclaves, n'ont point de sens qui ne souffre.

II. Des violences qui leur sont faites pour les forcer à ramer.

III. De l'extrême soif qu'ils sont contraints d'endurer.

IV. Quelques exemples à ce propos.

DE tous les maux que les pauvres captifs sont contraints d'endurer, le pire sans doute est celui qu'ils souffrent dans les galères des turcs & des Barbares. Car n'est-ce pas une chose pitoyable, de dire que leur liberté est jour & nuit retenue par les pieds, sous le faix insupportable d'une grosse chaîne de fer ; que depuis le lever du soleil jusqu'à son coucher, leurs bras éprouvent sans cesse le pénible travail d'une rame, que leurs corps presque tous nus sont à tout moment chargés de coups de bâton ; que leurs oreilles n'entendent que des injures qui leurs sont adressées, & que des blasphèmes & des impiétés qui les percent jusqu'au cœur ; que leurs bouches n'ont pour mets les plus exquis qu'un peu de biscuit moisi, & de l'eau qu'à demi ; ou pour surcroît & rarement, un peu de vinaigre ; et qu'enfin leurs yeux n'ont pour objets que des cruautés sans nombre, & que des actions les plus infâmes que l'on puisse imaginer, qui sont l'entretien & le divertissement ordinaire de ces Barbares.

Je vous laisse à juger maintenant, s'il y a dans le monde quelque misère que l'on puisse comparer à celle-ci ; et toutefois elle semblerait encore supportable à ceux qui la souffrent, si la rage ne poussait souvent ces bourreaux corsaires à les estropier & les massacrer, pour des sujets

autant injustes, que les évènements en sont cruels ; & voici comment.

S'il arrive quelquefois que ces Barbares se voient poursuivis par les galères chrétiennes, qui leur donnent la chasse, & que se reconnaissant faibles ils cherchent leur salut en leur fuite ; c'est alors qu'à grands coups de bâtons, ils contraignent les pauvres esclaves de ramasser toute la force de leur corps, pour esquiver de voile & de rame cette funeste rencontre. Alors, dis-je, le Comité & les autres Officiers courent le long de la galère en hommes épouvantés ; & le cimenterre en main, s'en vont menaçant de mort tous ceux de cette chiourme, qui ne leur semblent point faire d'effort. En effet, des menaces ils en viennent souvent à l'exécution, en coupant la tête aux uns, & les bras aux autres, pour donner exemple de pareil châtiment à quiconque ne fera pas son devoir.

C'est pour un moindre sujet qu'ils en viennent encore à ce même point de cruauté ; car comme ils sont toujours sur la défiance, s'il advient parfois que quelques esclaves se fassent le moindre signe sans y penser ; ces Barbares prenant cela pour une marque de révolte, & d'un dessein de secouer leur joug, portent à l'instant la main aux cimenterres qu'ils trempent impitoyablement dans le sang de ces innocents, qui passent dans leur croyance pour criminels.

Ce ne sont pas là néanmoins toutes les peines qu'endurent les pauvres esclaves dans ces galères ; car ils meurent encore de soif quelquefois, après avoir languï plusieurs jours en ce déplorable état : et bien que cela n'arrive pas à dessein, mais par des accidents inopinés, il ne laisse pas néanmoins de leur en coûter la vie. L'histoire qui suit, en fera voir clairement la cause.

Comme pour sages & prévoyants que soient les hommes, ils ne peuvent pas toujours parer aux coups ni aux disgrâces qui leur arrivent ; soit que la divine Providence le permette ainsi pour des raisons qui leur sont cachées ; soit pour ce que les affaires ont assez souvent un succès bien éloigné de l'apparence des choses ; de là vient que les mieux avisés sont quelquefois trompés en leur prévoyance ; & se voient contraints de fléchir sous les lois de la nécessité, qui les assujettit au malheur, lorsqu'ils y songent le moins ; comme il se démontre par ce récit.

Environ la fin du mois de juillet, en l'an 1630, les quatre galères d'Alger en étant parties pour faire leurs brigandages accoutumés, courent pour cet effet toutes les côtes d'Espagne. Mais il survint cependant une si grande tempête, qu'elle les contraignit bien à la halte, pour prévenir le naufrage, de se mettre à l'abri de l'orage, en un lieu que l'on appelle *les trois Îles* ; se persuadant que cette bourrasque se tournerait bientôt en bon-nasse. Ils furent bien trompés néanmoins, quand par la continuation du

mauvais temps, ils se virent réduits à demeurer là treize jours entiers. Un événement si fâcheux en fit naître un autre encore pire, qui fut que quarante-cinq esclaves de ces galères moururent de soif en ce lieu funeste ; & avec eux quatorze Turcs, outre qu'il y en eut plusieurs autres qui tombèrent malades à l'extrémité : car les eaux douces & tous autres breuvages leur manquèrent deux jours après qu'ils eurent gagné ce bord, n'y ayant ni ruisseau ni fontaine en ce lieu stérile & inhabité.

Les chefs néanmoins, & les principaux de ces galères se garantirent d'un si fâcheux accident ; mais ce fut au grand préjudice des esclaves , pour ce qu'ils firent prendre aussitôt ce peu d'eau douce qui était restée dans les outres & dans les barils de ces pauvres gens ; d'où il s'ensuivit que les uns furent contraints de boire de l'eau salée de mer ; & que les autres ayant quelque peu de vinaigre, le mêlèrent avec cette eau ; ce qui les soulagea un peu dans une extrémité si pressante, & comme inévitable : car d'aller quérir de l'eau douce en quelque autre lieu, ce fut de quoi la violence de la tourmente qui continua tout ce temps-là sans relâche, ne leur donna jamais le moyen ; si bien que cette dernière nécessité fut fatale à la plupart des esclaves, qui moururent ainsi de soif.

D'accuser maintenant d'un défaut de prévoyance les Turcs & les chefs de ces galères, c'est à quoi je ne vois point d'apparence ; étant bien certain qu'ils ne pouvaient être garants des changements ni de l'inconstance de la mer : que si on m'allègue qu'ils devaient avoir fait une meilleure provision d'eau, j'avoue que cela est vrai ; mais il est certain aussi qu'ils s'en étaient fournis à l'ordinaire, n'ayant pas accoutumé de charger leurs galères que d'une certaine quantité d'eau pour quelque nombre de jours, afin qu'elles en soient plus légères. D'ailleurs, c'est leur ordinaire de prendre port presque tous les soirs aux lieux où ils savent à peu près qu'ils peuvent faire leur provision d'eau douce ; ce qui les rend excusables en ce point-là, & qui n'empêche pas toutefois que les pauvres chrétiens n'en aient porté la peine ; en quoi ce que je trouve de pire, c'est que tel accident est arrivé plus d'une fois, aussi bien dans les autres vaisseaux de ces Barbares, que dans leurs galères, dont je rapporterais ici plusieurs autres exemples, n'était que celui-ci suffit.

DES BAGNES, OU DES PRISONS OÙ L'ON ENFERME LES ESCLAVES.

CHAPITRE VIII.

I. La Turquie & la Barbarie sont comme un enfer aux pauvres captifs.

II. Description des Bagnes, ou des Prisons, où les Barbares les mettent.

III. Des grandes misères que les esclaves y souffrent.

IV. Qu'il y a dans Alger plusieurs Bagnes diversement appelés.

V. Des Bagnes de Tunis, de Tripoli, de Salé, & de Constantinople.

S'IL y a quelque lieu dans le monde qui puisse avec raison être appelé l'Enfer des chrétiens, c'est assurément la malheureuse contrée des Turcs, & de ceux de Barbarie. C'est où la cruauté se fait voir ordinairement, comme sur un sanglant échafaud, où elle représente des actes tragiques en la personne des autres esclaves. Tout cet ouvrage en est une description générale : et ce chapitre fera voir particulièrement l'horreur des lieux qu'on appelle BAGNES, ou prisons, qui sont destinés pour y enfermer ces misérables captifs.

Ces bagnes sont d'assez grandes maisons, où il y a plusieurs petites chambres fort basses & sombres, toutes voûtées. En chacune sont enfermés quinze ou seize esclaves, couchés sur la dure, si ce n'est qu'ils aient moyen d'acheter quelques nattes de palmier. Ils n'ont pour toutes couvertures que leurs pauvres haillons, où toute sorte de vermine les persécute, sans parler des scorpions, des serpents, & de tels autres reptiles, qui les tourmentent le plus souvent.

Celui qui a la charge de ces bagnes, s'appelle Gardien Bacchi, qui a quantité d'Officiers & de valets commis à veiller à la garde de ces pauvres gens. Que s'ils échappent fortuitement, c'est lui qui en doit répondre en son propre & privé nom. Aussi pour empêcher que cela n'arrive, il tient le long de la nuit plusieurs sentinelles en ces BAGNES, qui sont posées dedans & dehors.

De vous dire au reste combien sont grandes les misères que les esclaves endurent en ces prisons, c'est chose impossible, ni même de l'imaginer. Là quelques captifs tiennent ordinairement des tavernes, où ceux qui en ont le moyen achètent les provisions & les vivres qui leur sont nécessaires. Mais à vrai dire, tels cabarets servent plus aux Turcs & aux renégats, qui s'y en vont faire leurs débauches, qu'à toutes autres personnes.

Il y a dans Alger plusieurs de ces prisons, de ces BAGNES, dont les principaux sont six.

1. Le Bagne du Roi, qui est le plus grand, & le plus spacieux de tous.
2. Le Bagne d'ALI MAMI, Capitaine & Général des galères.
3. Le Bagne des COULOUGLIS.
4. Le Bagne qu'on appelle de RAPAGOY.
5. Le Bagne de Sainte Catherine, comme on le nomme vulgairement, pour être dédiée à cette Sainte Martyre.

En la ville de Tunis on compte à présent 9 Bagnes, dont les deux premiers sont ceux D'ISSOUF DEY ; ensemble le Bagne de MORAT BEY ; le Bagne de la Patronne ; celui de SOLIMAN ; celui de SIDI MAMET ; le Bagne du Bâcha ; le Bagne de MAMI ; & un autre fait de nouveau, qui est celui de CIGALE, lorsqu'il s'enfuit de Constantinople à Tunis avec ses deux galères, sur l'appréhension du grand Seigneur. A Tripoli de Barbarie, comme le nombre des esclaves y est petit, aussi n'y a-t-il qu'un grand Bagne.

En la ville de Salé, les lieux où l'on met les Captifs ne s'appellent point Bagnes, mais MATAMOURES, qui sont de grandes caves bien voûtées, & basses de douze ou quinze pieds. Là on les renferme tous ensemble ; ils n'ont l'air que par les soupiraux de ces caves, où il y a plusieurs Maures qui les veillent, & qui tant que la nuit dure, font garde en toutes les portes.

A Constantinople, il y a pareillement des Bagnes pour les esclaves des galères & autres, lesquels jour & nuit sont enchaînés par les pieds, & deux à deux.

Outre ces Bagnes, & ces Prisons communes, les Patrons qui veulent avoir leurs esclaves chez eux, ont en leurs logis de petites caves & MATAMOURES, où ils les enferment de nuit, s'ils s'en défient, sinon ils les font coucher à un coin de leur Galerie, ou en quelque magasin, & dans les écuries.

FIGURE NÉCESSAIRE (page 1)

Où sont représentés divers supplices, dont les Turcs & ceux de Barbarie, persécutent, & font mourir cruellement les esclaves chrétiens ; comme il se voit aux pages suivantes page 419, 420, 421.



FIGURE NÉCESSAIRE (page 2)

Où sont représentés divers supplices, dont les Turcs & ceux de Barbarie, persécutent, & font mourir cruellement les esclaves chrétiens ;
comme il se voit aux pages suivantes page 419, 420, 421.



DE DIVERSES SORTES DE SUPPLICES DONT LES TURCS ET CEUX de Barbarie font mourir cruellement les esclaves Chrétiens.

CHAPITRE IX.

I. Damnables effets de l'Injustice.

II. Elle est inséparable d'avec la cruauté parmi les Mahométans.

III. Preuves de l'un & de l'autre, par les divers supplices dont ils persécutent les chrétiens captifs.

BIEN que les peines aient été aussi justement établies que les récompenses, pour retenir les méchants dans les bornes du devoir, & encourager les gens de bien à l'exercice de la vertu ; si est-ce qu'en quelque pays ce soit, c'est un malheur bien étrange, quand la malice & la cruauté s'y donnent un empire absolu ; & que par un aveuglement de haine ou d'envie, l'on ordonne des supplices contre ceux qui ne les ont pas mérités : car d'en venir à ce point, c'est à proprement parler effacer le plus beau lustre de la Justice, qui doit être exempte de passion ; & lui ôter le bandeau qu'elle a sur les yeux pour un témoignage de son intégrité, & de ce qu'il ne faut pas qu'aucun respect humain lui donne jamais dans la vue, pour l'obliger à sortir hors des bornes de la raison, qui doit mesurer la peine à l'égal du crime.

Or s'il y a des hommes dans le monde qui contreviennent à ce devoir, & qui se montrent passionnés partisans de la cruauté que de la justice ; il ne faut pas douter que ce soient les Turcs & les corsaires de Barbarie. Ces courages inhumains ont tant d'animosité contre les chrétiens qu'ils tiennent esclaves, que pour la moindre faute que ce soit, causée quelquefois, plus par infirmité que par malice, ils les persécutent par des tourments si cruels & si sensibles, qu'ils vont au-delà de toute

imagination. En voici une liste, que j'ai dressée exprès pour confirmer cette vérité, dont on peut voir quelques exemples par-ci par-là, dans le gros de cette histoire. Mais pour ce qu'il n'y en a pas généralement de tous les tourments qui sont usités parmi ces infidèles, j'ai jugé à propos de les décrire particulièrement en ce chapitre. Ce que j'ai fait à dessein, afin que le lecteur en reconnaisse mieux les peines insupportables, que ces Barbares font endurer aux pauvres chrétiens captifs ; bien qu'ils ne laissent pas de s'en servir quelquefois contre ceux qui suivent leur Religion, ou pour mieux dire, leur fausse secte : il est vrai qu'ils ne le font que très rarement, & en matière de crimes de notable conséquence.

I. Ils ont de grands crocs de fer à langue de serpent, qu'ils appellent des GANCHES en langage franc, qui sont attachés dans les murailles, & aux portes des villes, où ils accrochent ceux qu'ils y veulent faire mourir, les élevant tous nus, les mains liées derrière le dos, & les faisant tomber dessus, où ils s'enferment, tantôt par le ventre, tantôt par l'épaule, ou par une autre partie du corps, & les laissent ainsi mourir en langueur : sur quoi voir ci-dessus le livre 2, chapitre 5, & le livre 4, chapitre 5, nombre 1.

II. Ils attachent un esclave par les pieds & par les bras à quatre navires, prenant leur route en quatre endroits : & ainsi ils écartèlent, & mettent en pièces les pauvres chrétiens captifs.

III. Quelquefois aussi les ayant attachés aux antennes du navire, ils les percent & les tuent à coups de flèches.

IV. Enfermant ceux qu'ils ont destinés à la mort dans de grands sacs bien cousus, ils les font jeter dans la mer, où ils voguent quelquefois au gré des ondes, & enfin se noient.

V. Ils usent du supplice du feu, brûlant tout vif le patient, qu'ils attachent nus à un poteau, avec une chaîne de fer : & ce feu qui n'est que de petit & menu bois de deux pieds de hauteur, rangé en rond, peut avoir vingt-cinq ou trente pieds de diamètre. Or ce qu'ils mettent le patient au milieu, est afin de le faire languir d'avantage ; de quoi nous avons ici quelques histoires au livre 4, chapitre 5, nombre 2 & en ce livre 5 au chapitre suivant.

VI. Ils se servent du supplice de la croix en deux façons ; l'une mettant le patient sur une échelle, & le laissent ainsi languir. Il s'en est vu qui ont vécu en cet état trois ou quatre jours, sans qu'il fût permis à aucun de les assister. L'autre manière est, qu'ils font coucher le patient sur une croix en forme de celle de St. André ; puis l'exposent ainsi à l'entrée des portes de la ville, afin qu'il soit en vue, & en spectacle à tout le monde : & de ce genre de supplice il y a ici quelques histoires au second livre.

VII. Ils pratiquent une autre sorte de supplice, qui est qu'ils ouvrent avec un rasoir les épaules du patient, droit à la jointure, puis y mettent des flambeaux de cire tous ardents, qu'ils laissent là brûler & consumer, après avoir bien lié le patient, qui, qui meurt misérablement, & de douleur & de faim.

VIII. Ils l'enferment entre quatre petites murailles, jusqu'aux épaules, ou dans une fosse, qu'ils remplissent de terre, & le laissent ainsi languir plusieurs jours, jusqu'à ce que tous se membres se pourrissent.

IX. Quelquefois ils usent d'un grand tonneau plein de clous, & mettant dedans ceux qu'ils y ont destinés, ils prennent plaisir à les faire rouler, jusqu'à ce que les douleurs & la faim les fassent mourir.

X. L'empalement est le genre de supplice qui leur est le plus ordinaire, faisant asseoir le patient sur un pieu pointu, qui entre par le fondement, & qu'ils font sortir de force, tantôt par le gosier, & tantôt par les épaules.

XI. Leur cruauté va jusqu'à ce point que d'en faire écorcher plusieurs tous vifs, comme il se voit au livre second.

XII. Leur inhumanité leur fait pratiquer encore un autre tourment, qui est d'attacher le patient à la queue d'un cheval, la face tournée vers la terre, qu'ils touchent alors à coups de fouet, le traînant en cet état par toute la ville, & par les lieux les plus raboteux, jusqu'à ce qu'il en meure tout rompu & brisé.

XIII. Ils ordonnent quelquefois une punition de cinq ou six cents coups de bâton, & souvent aussi ne spécifient point le nombre, continuant ce tourment jusqu'à ce que la mort s'ensuive, jusqu'à à y employer le bras de plusieurs valets du Mésuar. Où il faut remarquer que ce supplice de bastonnade n'est point infâme parmi les Turcs, & notamment en Alger, où assez souvent le Divan ordonne qu'un des Officiers de ce Conseil d'État, aura tant de coups de bâton, pour quelque faute commise, sans que toutefois celui qui aura reçu cette libéralité de coups, laisse de demeurer pour cela dans les mêmes grades & honneurs qu'il avait auparavant cette disgrâce. J'ai connu en Alger un BOULOUCBÂCHI, Officier de ce Divan, qui avait ainsi été traité.

XIV. L'usage d'étrangler est pareillement en pratique parmi eux, mais ce n'est qu'envers les Turcs seulement, qui mènent pour cet effet le criminel en quelque Bagne : & là sans autre cérémonie lui mettant la corde au col, ils le font étrangler par un esclave, avec un bâton qu'il tourne, ayant une corde attachée au col du patient.

XV. Ils en condamnent quelques-uns à être rompus tous vifs : ce qu'ils pratiquent ainsi. Le Mésuar, ou le Bourreau, les ayant couchés par terre, leur rompt les bras & les jambes, avec une masse de fer, ou un levier, & les laisse mourir en ce piteux état.

XVI. Le menu peuple irrité à souvent recours aux pierres & aux cailloux dont il se sert pour décharger sa rage sur les pauvres esclaves.

XVII. Il s'en voit encore quelques-uns parmi ces Barbares, qui transportés de fureur, pendent leurs esclaves par les pieds, avec des cordes attachées au plancher, puis leur arrachent les ongles, & leur versent de la cire toute ardente sur la plante des pieds. De ceci se peut voir un exemple au livre 4, chapitre I.

XVIII. Ce leur est une chose assez commune, quand ils sont ivres, & en mauvaise humeur, de décharger leur colère sur les esclaves, & de les frapper à coups de couteau.

XIX. Il y en a d'autres qu'ils font mourir sur un canon chargé, auquel ils mettent le feu ; ou bien ils les exposent à la bouche du canon même.

XX. Pour rendre méconnaissable ceux qui relèvent de leur barbarie, ils se portent assez souvent aux extrémités de leur couper cruellement le nez & les oreilles, comme il se peut voir au livre 4, chapitre 5, nombre I.

XXI. L'inimitié qu'ils ont naturellement contre les pauvres captifs, les rend si fort insensibles à la pitié, qu'ils les laissent languir quelquefois, & mourir de faim.

XXII. Enfin pour me mettre en ligne de compte une infinité d'autres Barbaries, je conclurai par celle-ci, qui est d'obliger tous les autres captifs à donner chacun un coup de hache sur le corps d'un de leurs compagnons, & de le faire mourir ainsi ; comme il arriva il y a quelque temps en Alger, en la personne d'un esclave Espagnol, accusé faussement d'avoir écrit en Espagne plusieurs avis touchant l'État des affaires de la même ville.

XXIII. J'oubliais une autre sorte de supplice que l'on appelle une estrapade mouillée, lequel quoiqu'il soit le moindre de tous, est néanmoins considérable, en ce qu'il est fort en usage parmi ces corsaires Barbares, quand ils sont sur mer.

Voici comme ils le pratiquent, ils attachent l'esclave par-dessous les aisselles à une longue corde qui tient à une poulie à l'antenne du vaisseau, puis lâchent la corde & l'esclave dans la mer, & le relèvent ainsi autant de fois qu'ils ont envie de le mouiller, qui est leur jeu & passe-temps ordinaire.

QUE LES ESCLAVES SE SAUVENT
 QUELQUEFOIS, MAIS CE N'EST PAS
 sans s'exposer à d'extrêmes dangers.

CHAPITRE X.

- I. Des charmes des Turcs, pour faire revenir leurs esclaves fugitifs.*
II. D'un homme de Majorque, brûlé en Alger, pour avoir voulu enlever quelques esclaves.
III. D'un esclave de Bretagne, qui eut les oreilles coupées pour s'être enfui de Salé.
IV. De quelle façon plusieurs se sauvent par mer.
V. D'un esclave sauvé miraculeusement de la ville de Tunis.
VI. De quatre matelots de Morbihan, qui se désirent de dix-sept Turcs.
VII. Stratagème d'un esclave Flamand, pour se rendre maître d'un vaisseau corsaire.

C'EST une chose si douce & si charmante que la liberté, que tout le monde court après, & qu'il n'est point de hasards ni de périls, quelques grands qu'ils soient, où l'on ne s'expose pour s'en acquérir la possession ; tant il est vrai que par un instinct de nature, les hommes en cherchent autant la jouissance, qu'ils fuient passionnément la rencontre de tout ce qui les peut priver d'un bien si précieux & si aimable.

Or il n'y a point de doute que ceux qui doivent le plus souhaiter de secouer le joug de servitude, sont les chrétiens, détenus captifs en Turquie & en Barbarie, puisqu'à comparaison de ces maudites contrées, on ne voit en tous les autres lieux de la terre, que l'ombre tant seulement,

& le fantôme de la servitude. Cela ne se vérifie que trop, au grand dommage de ceux qui l'éprouvent : & voilà pourquoi ce n'est pas merveille si ces pauvres malheureux se hasardent si souvent à toutes sortes de dangers, pour se délivrer de l'esclavage où ils sont, comme du plus grand mal de la vie. Ce qui nous est très bien représenté dans les saintes Lettres par un déluge d'eau, pour montrer que comme ce débordement ravage & emporte tout ce qui lui vient à l'encontre, la captivité de même, comme un furieux torrent, entraîne vite après soi toutes douces consolations, & tous les contentements d'une âme.

Que s'il est question maintenant de montrer combien sont grands les obstacles & les périls qui se présentent aux esclaves, lorsqu'ils essayent de se sauver de la tyrannie de leurs patrons impitoyables ; cela me sera facile, en vous faisant remarquer que le succès en est difficile, que d'un à qui cela réussit heureusement, mille s'y voient faire naufrage. Car comme ils ne se peuvent sauver que par mer ou par terre ; s'ils l'entreprennent par mer, étant en Alger, ou aux autres villes de Barbarie, ils le peuvent difficilement, pour ce qu'à l'instant que les vaisseaux arrivent là, & y prennent port, on a de coutume d'en ôter le gouvernail & toutes les voiles, que le Gardien du port serre dans son magasin, après avoir cherché soigneusement s'il n'y en a point d'autres dans le navire. Ce qui s'entend des vaisseaux des chrétiens, qui viennent là pour y trafiquer. Or ni les voiles susdites, ni le gouvernail, ne leur sont jamais rendus, qu'ils ne soient en même temps obligés de lever l'ancre, & de faire voile ; encore n'est-ce qu'après que les officiers du Divan ont fouillé de toutes parts dans le navire, de peur qu'ils ont qu'on n'y ait caché quelques esclaves qui se veulent sauver ; ce qu'ils ne peuvent sans la licence du Bâcha, sur peine aux susdits officiers d'en répondre eux-mêmes.

D'ailleurs de s'échapper avec les petites barques & les frégates qui sont au port, c'est une chose qui leur est impossible aussi, pour ce qu'on a de coutume de les retirer en terre ; joint qu'il y a des gardes qui veillent pour cet effet de jour & de nuit.

Que s'ils essaient de se sauver par terre, ils n'y trouvent pas de moindres difficultés ; ni des obstacles moins difficiles à vaincre, pour être éloignés comme ils font de terre chrétienne, hormis toutefois ceux de Salé ; à quoi j'ajoute, que dans les chemins par où il faut qu'ils passent, ils courent fortune d'être rencontrés des Maures & des Arabes. Que si telle chose arrive, ces Barbares ne manquent point aussitôt de les ramener à leurs patrons, lesquels en tel cas sont obligés de leur donner pour reconnaissance dix pièces de huit Réales chacune, dont ces pauvres fugitifs ne paient que trop l'intérêt à leurs cruels patrons, qui les chargent à leur arrivée de deux ou trois cents coups de bâton.

A ce danger où s'exposent ces pauvres fugitifs, en est joint un autre aussi grand ; à savoir la rencontre qu'ils peuvent faire des tigres & des lions qui sont à la campagne, comme nous avons déjà remarqué parlant de la fuite des renégats. Avec tout cela, comme ces infidèles ont déjà manqué de foi à Dieu, aussi n'en manquent-ils point au Diable. Ce qui les fait recourir aux sorciers & aux devins, dès qu'ils savent que quelqu'un de leurs esclaves s'est sauvé, pour le forcer par leurs charmes à retourner. Ce qui se pourrait confirmer par plusieurs histoires que j'ai apprises sur ce sujet : mais je me contenterai de rapporter la suivante, pour être nouvellement arrivée le huitième jour d'octobre 1633.

I.

Des charmes & des sortilèges dont usent les Turcs, pour faire revenir leurs esclaves fugitifs ; avec un exemple sur ce sujet.

Étant véritable, comme il est, que la volonté de l'homme s'obstine aussi fort en la fuite du mal, qu'elle se porte passionnément à la curieuse recherche du bien, ce n'est pas merveille si on voit tant de personnes s'exposer si hardiment à toutes sortes de périls, pour se délivrer des maux dont la mauvaise fortune les persécute. L'exemple qui suit, en est un témoignage évident.

Un certain homme d'auprès de la Rochelle, qu'on appelait le capitaine Matan, ne pouvant plus supporter les chaînes qu'il avait un assez longtemps traînées dans la ville de Salé, se résolut enfin de les rompre, & de se délivrer de l'esclavage, par un moyen qui s'en présenta.

Il prit pour cet effet le chemin de la MAMOURE, ville & forteresse du Roi d'Espagne, à quelques cinq lieues de Salé, en la côte de Barbarie. Le patron de cet esclave n'est pas plutôt averti de la fuite, qu'il cherche tous les moyens imaginables pour le ravoir ; car ne se contentant pas d'envoyer des hommes après, il va consulter les Démons chez un homme de la ville, estimé grand magicien ; ce qui ne passe pas pour un crime parmi ces Barbares ; mais pour un témoignage de bonté d'esprit, & de science extraordinaire. Cet enchanteur ouvre en même temps tous les secrets de son savoir diabolique, où comme dans la boîte de Pandore, il tient en réserve toutes sortes de maux ; & avec certains caractères qu'il trace sur un papier, enlacés du nom de l'esclave fugitif, & de celui de son patron, il en fait un charme qu'il attache à la porte de son logis.

Voilà cependant que ce pauvre fugitif, qui n'était plus qu'à une lieue de la Mamoure, & que l'espérance d'y arriver bientôt, flattait déjà d'une secrète joie, se sent saisi tout à coup d'une douleur violente, qui lui perce la plante des pieds de mille aiguillons, & l'empêche de passer outre : néanmoins la crainte qu'il a que l'on ne coure après, lui fait reprendre courage, & faire un effort de marcher, malgré la rigueur du mal qui le presse : mais en fin de ce charme se trouve plus fort que lui ; & le contraint de céder à la nécessité. Il s'arrête donc, & la douleur s'arrête aussi ; mais comme il veut aller plus avant, son mal recommence & le travaille plus que jamais. Alors voulant éprouver si rebroussant chemin vers Salé, il sentira les mêmes douleurs, chose étrange ; voilà qu'elles cessent aussitôt ; tellement qu'il s'en retourne sans peine, & ne semble pas marcher, mais voler. Par où ayant reconnu que son patron avait eu recours aux charmes, & se trouvant bien en peine s'il devait ou demeurer ou s'en retourner, il aperçut en même temps certains hommes de cheval qu'on envoyait après lui, pour le prendre ; comme en effet ils le prirent, & le ramenèrent à Salé, où il fut quitte de cette fuite pour deux cents coups de bâton.

Ce charme dont je viens de parler n'est pas le seul enchantement que leur malice leur fait éprouver ; car ils en ont quantité d'autres qu'ils pratiquent à tous propos envers leurs malheureux fugitifs. Tantôt par je ne sais quelles illusions ils leur troublent & leur offusquent le sens, de telle sorte qu'ils s'imaginent d'être sur le penchant d'un précipice ; où des tigres & des lions les poursuivent pour les dévorer ; & tantôt aussi il leur semble voir des hommes armés qui leur portent de grands coups, auxquels sont joints des hurlements effroyables qui les contraignent de s'en retourner. Mais comme Dieu permet quelquefois pour des raisons qui nous sont cachées, que ces charmes aient leur effet, en forçant ces pauvres captifs à reprendre la route du logis de leur patron ; aussi leur inspire-t-il souvent des moyens de s'échapper d'entre les mains de ces perfides ; comme par exemple ceux qu'ils détiennent captifs en Alger, se sauvent à Oran, qui n'en est qu'à cinquante lieues : ceux de Salé, à la Mamoure ; & ainsi des autres. Ce qui arrive ordinairement, lorsque les corsaires les mènent à leurs vaisseaux, & qu'ils prennent terre dans quelque île où ils se cachent, comme nous avons remarqué au traité des renégats. Et voilà pour ce qui est de la Barbarie.

Ceux qui sont esclaves dans le Levant, surtout en Turquie, & à Constantinople, trouvent ordinairement les mêmes difficultés à se sauver par mer & par terre.

Il est vrai qu'à Constantinople il s'en échappe toujours quelques-uns,

par la faveur de l'Ambassadeur de France, & des autres résidents qui sont à la Porte du grand Seigneur ; car les voulant obliger, ils les retirent secrètement chez eux ; où après les avoir tenus quelque temps, ils les déguisent enfin, & les cachent dans les vaisseaux chrétiens qui viennent là, pour y trafiquer.

Les esclaves de Barbarie ont encore d'autres moyens pour se sauver ; à savoir ceux d'Alger aux îles de Majorque & de Minorque, qui n'en sont qu'à cent lieues de trajet. Ceux de Tunis en Sardaigne ; & ceux de Tripoli à Malte & en Sicile : voici comment cela se fait pour l'ordinaire. En toutes ces îles & terres de chrétiens, qui sont sur la mer Méditerranée, il y a plusieurs frégates de huit à dix rames. Quand quelqu'un désire donc de sauver de ces esclaves, il raite secrètement avec ceux à qui appartiennent ces petits vaisseaux de rame, lesquels pour avoir été en Barbarie, ont connaissance du pays, & en savent les villes & les abords. Ainsi étant demeurés d'accord d'une somme assez notable, en cas que les captifs pour lesquels on est convenu de prix soient délivrés de leur esclavage, & ramenés en terre chrétienne ; les maîtres de ces frégates prennent pour cet effet le Turban, & se déguisent entièrement à la Turquie. En cet équipage ils abordent de nuit en Alger, à Tunis, ou en autre lieu de la Barbarie, à une demie lieue ou environ de ces villes : là descend à terre celui d'entre eux qui sait le mieux la langue & l'adresse du pays, tandis que ces frégataires se retirent en pleine mer, afin qu'on ne les découvre : alors il s'en va trouver secrètement ceux qu'il est question de sauver, auxquels il donne le rendez-vous & le temps, qui est ordinairement vers le soir, pour ce que la nuit approchant, les esclaves vont & viennent assez librement hors de la ville.

Cependant ni les frégataires ne manquent point à l'heure de l'assignation, ni les esclaves encore moins, qu'ils enlèvent en diligence ; si tant est que leur espion les ait trouvés en état de se pouvoir sauver ; cela fait, ils les rendent entre les mains de celui avec lequel ils ont convenu, qui leur paye à l'instant la somme promise ; et certainement on peut bien dire, qu'il n'est point d'argent mieux gagné que celui-là, vu les grands périls qu'ils courent, non seulement sur la mer ; mais encore sur la terre ; car s'il arrive par malheur que ces Barbares les découvrent & les prennent, ils les mettent en même temps entre les mains du Mésuar, qui les brûle tous vifs & à petit feu, comme il se verra par l'histoire suivante.

II.

D'un frégataire de Majorque brûlé en Alger, pour avoir voulu enlever des esclaves.

Ce n'est pas mon dessein de blâmer la mémoire de celui dont je décris ici l'histoire ; mais plutôt de lui donner des louanges, puisque l'illustre fin qui lui fit trouver une mort glorieuse au milieu des flammes, tendait plutôt à la délivrance & au salut des pauvres captifs, qu'à son gain particulier, ni qu'à ses intérêts propres. C'était un frégataire de Majorque, nommé Didaque. Pour venir à bout plus aisément de l'entreprise qu'il avait faite en faveur de quelques-uns, d'enlever certains esclaves qui étaient en Alger, il s'avisait finement de se déguiser en Maure, prenant pour cet effet un méchant Turban sur la tête, & un Burnous, ou une cape sur les épaules.

Voilà donc qu'il entre ainsi dans Alger, où ayant été longtemps esclave, il avait fort bien appris la langue Mauresque. A son arrivée il donne avis de son entreprise à ceux qu'il devait enlever, leur marquant ponctuellement le temps & le lieu de cette exécution ; mais il arriva par malheur que quelque Turc, qui l'avait autrefois vu & fréquenté, le reconnut aussitôt ; de manière que le voyant ainsi déguisé, il jugea par les apparences qu'il brassait sans doute quelque secrète entreprise. Il en fut donc avertir le Bâcha, qui le fit saisir incontinent, & trouva que c'était un espion.

Cependant ceux de son entreprise qui étaient restés dans la frégate, revinrent au temps & au lieu de l'assignation, où ne trouvant personne, ils jugèrent bien que leur affaire était éventée ; ce qui les obligea de reprendre promptement la route de Majorque, tandis que leur compagnon conduit à Babazoun, place au devant d'une porte de la ville qui regarde le Nord, destinée à l'exécution des chrétiens, y fut brûlé tout vif le treizième de juillet 1634, ce qui advint deux jours seulement avant notre arrivée en Alger.

Six jours après comme je passais par là, l'on m'en montra encore les os, & quelques membres qui étaient restés du feu, sous un monceau de pierres : car les Turcs & les Maures, qui assistent volontiers à telles exécutions, ont accoutumé d'en jeter quantité contre les pauvres chrétiens qu'on y fait mourir, pour un témoignage de la haine qu'ils leur portent. Or ce qui fait que ces os & ces membres ne se consomment pas entièrement, c'est que le feu dont ils usent, n'est que du menu bois, encore y en a-t-il fort peu, si bien que les chiens viennent souvent faire curée.

III.

D'un esclave de Bretagne, à qui l'on coupa les oreilles pour s'en être enfui de Salé.

QUICONQUE saura bien considérer, les cruautés que les anciens Tyrans ont exercées contre les chrétiens en la naissance de l'Église, trouvera sans doute que les Turcs & les Barbares ont de beaucoup enchéri par-dessus. Car si le zèle des fausses divinités de ceux-là, était le motif qui les poussait à estropier les uns, & s'étudier à faire perdre aux autres la forme humaine : cruauté qui fut particulièrement remarquable lors du Saint Concile de Nicée, que l'Église célébra le premier à la faveur de l'Empereur Constantin, où parmi les Pères & les Saints Docteurs de cette sacrée Assemblée, c'était une chose déplorable d'en avoir plusieurs, à qui les païens au fort de leurs persécutions, sous Dioclétien & Maximien, avaient ou arraché un œil, ou coupé le nez ou les oreilles, & même les mains ou les bras. Si leur impiété, dis-je, les animait à de si cruelles persécutions, n'est-ce pas une chose incomparablement plus étrange de dire, que l'avarice des Turcs & des Barbares les incite à de pareilles inhumanités, contre les chrétiens qui ont tâchés de se tirer de leur servitude ; car alors ne se contentant pas de punir leur fuite de deux ou trois cents coups de bâton, & de les marquer au visage de certains caractères qu'ils leur font, en levant la peau, & en mettant dans la plaie d'une certaine poudre noire, qui leur fait porter cette marque toute leur vie ; ils vont encore bien plus avant & par un excès de cruauté coupent le nez à ceux-ci, & à ceux-là les oreilles ; comme ils firent dans la ville de Salé, en l'an 1634 à un pauvre captif de Bretagne.

Cet esclave se nommait Guillaume de Pornic, lequel ayant fait partie de se sauver avec quatre de ses compagnons, se mit pour cet effet en chemin, & vira droit à la Mamoure ; comme en effet les autres trois y arrivèrent heureusement ; mais soit que celui-ci n'eût pas les jambes si bonnes qu'eux, ou que le courage lui manquât, tant y a qu'il fut repris en chemin, & ramené à son patron, qui après l'avoir chargé de coups de bâton, pour mieux assouvir sa rage, lui fit couper les oreilles, & par même moyen il l'obligea de les porter quelque temps attachées & cousues devant lui pour une marque d'ignominie ; & le contraignit finalement de les manger par un surcroît d'inhumanité.

Voilà une partie des persécutions que les pauvres esclaves chrétiens endurent de ces Barbares, qui cependant font gloire de les traiter ainsi, &

prennent quelquefois plaisir d'attacher aux fugitifs des cornes de bœuf sur la tête, ou autres telles enseignes honteuses, qu'ils portent plusieurs jours par les rues, pour un témoignage de leur fuite, à ceux qui les voient.

IV.

De la manière dont plusieurs se sauvent par mer.

LES bons courages ont cela de propre, que plus ils trouvent d'obstacles & de difficultés en leurs entreprises, & plus ils se raidissent contre elles, pour essayer d'en venir à bout à force de stratagèmes & de subtiles inventions. C'est ce que savent quelquefois fort bien pratiquer les pauvres esclaves, dans les plus grandes extrémités où la captivité les réduit. Car il s'en est trouvé quelques-uns, qui se voyant proches de la terre des chrétiens, se sont jetés dans la mer ; & gagnant le bord, se sont sauvés à la nage.

L'expérience fait voir encore aujourd'hui, qu'il y en a qui enlèvent des vaisseaux ; et d'autres pareillement qui avec des peaux & des bâtons qui leur tiennent lieu de petits bateaux, s'exposent aux dangers de la mer ; où tantôt ils périssent, tantôt ils se sauvent. Il s'en est trouvé encore, qui avec plusieurs pièces de bois liées ensemble en forme de radeaux, & deux grands bâtons où ils attachent un peu de toile, se sont mis au hasard du naufrage pour se tirer de captivité ; comme en effet cela leur a réussi ; & d'autres finalement qui se sont sauvés par miracle, de quoi l'histoire suivante est un témoignage irréprochable.

V.

D'un esclave de Tunis, sauvé miraculeusement.

L'INFAILLIBLE secours que les fidèles chrétiens ont accoutumé de recevoir de la Mère de Dieu, en leurs plus grandes nécessités, est confirmé par tant de miracles, que ce serait vouloir douter en plein midi de la lumière du jour, que de contredire cette vérité : ce qui a fait dire à un saint personnage, que la sainte Vierge est le canal par où Dieu verse en abondance sur les hommes la rosée de ses grâces & de ses bénédictions ; & qu'il est comme impossible qu'une personne qui s'adresse à elle, d'un cœur humble & dévot, puisse

jamais faire naufrage parmi les écueils & les tempêtes de cette vie.

Il n'en faut point de meilleure preuve que cette histoire arrivée l'an 1616 au mois de mai, en la personne d'un pauvre esclave de Tunis. Celui-ci ayant longtemps supporté dans cette même ville les cruelles disgrâces & les misères de l'esclavage, sans qu'elles eussent jamais altéré tant soi peu l'amour qu'il devait à Dieu, ni la dévotion qu'il avait vouée à sa sainte Mère, dès ces plus tendres années, & qu'il renouvelait tous les jours par ses ardentés prières, en reçut enfin la récompense par un miracle visible : car la bienheureuse Vierge favorable aux vœux de cet esclave, le voulant sauver de captivité, lui inspira pour cet effet, qu'à la vue d'un chacun il prit un petit esquif, & qu'il s'y embarquât ; ce qu'ayant aussitôt, sans que personne lui donnât empêchement, il se mit tout seul en pleine mer, où contre toute apparence humaine, malgré les orages & la longue distance des lieux, il gagna heureusement le port de Trapanè, ville de Sicile, éloignée de Tunis de plus de cent cinquante milles.

Pour mémoire de ce miraculeux événement, & d'un si grand bienfait qu'il avait reçu, la première chose qu'il fit, fut de s'en aller accomplir ses vœux, & remercier Dieu & la Vierge en l'Église de l'Annonciade, lieu de grande dévotion, dédié à Notre-Dame, & fort signalé pour les grands miracles qui s'y font journellement. De sorte que pour mémoire de celui-ci, on porta ce même esquif, qui se voit encore à présent dans le cloître de cette église.

Ensuite de ce miracle, on peut ici rapporter cet autre, dont fait mention Gabriel de Talavera, qui dit ; qu'un certain Religieux de l'Ordre de la Sainte Trinité ayant été fait esclave par les Maures à Tétouan en Afrique ; comme il était fort dévot à la Vierge, eut recours à elle en cette affliction ; & la pria souvent de le vouloir délivrer d'une si dure captivité : en effet ses prières furent enfin exaucées ; car il arriva un jour après le soleil couché, que ce bon Religieux achevant de dire son Office de la Vierge, comme il en était à ces paroles de la dernière Oraison, *Eius pia intercessione ab instantibus malis, & à morte perpetua liberemur* ; il entendit une voix qui lui dit par trois fois suy moy ; & se trouva un peu après au même lieu où les Turcs l'avaient fait captif ; si bien qu'il fut ainsi miraculeusement délivré de leur tyrannie.

A cet événement est presque semblable ce qui se dit encore en l'histoire de Notre-Dame de Montserrat, d'un autre Religieux du même ordre de la sainte Trinité, qui par les prières de la Vierge fut tiré pareillement de l'esclavage où les Mahométans le détenaient.

Plusieurs vœux semblables accompagnés de pareil miracles, faits en faveur des chrétiens, que les infidèles avaient fait esclaves, se voient encore aujourd'hui à Notre-Dame de Lorette & de Montserrat ; comme aussi de Marseille, dans les Églises de Notre-Dame de la Garde & du Mont. Mais entre

les autres celui de Notre-Dame de Liesse en Picardie, est très remarquable, qui fait foi que trois chevaliers Français que les Turcs tenaient esclaves, s'étant voués à cette sainte Mère de Dieu, furent transportés miraculeusement de Turquie en ce même lieu de Liesse, avec une image de Notre-Dame qui s'y voit encore à présent ; et c'est là qu'à la prière de cette sacrée Vierge, Dieu fait quantité de miracles pour le commun bien & le soulagement des Fidèles.

VI.

De quatre matelots de Morbihan, qui se désirent de dix-sept Turcs, & enlevèrent leur vaisseau.

CETTE histoire est comme un tableau qui nous représente ce que peut un brave courage, quand il est ménagé avec une sage conduite, en nous faisant voir par même moyen combien est véritable ce que disait autrefois Cabrias, capitaine des plus signalés de l'Antiquité, à savoir qu'il valait mieux une armée de cerfs mené par un lion qu'une de lions commandée par un cerf.

Environ le fin de janvier 1633, quelques corsaires d'Alger ayant fait rencontre d'un vaisseau Français, lui donnèrent rudement la chasse, & l'emportèrent enfin après un assez long & assez hasardeux combat. S'en étant faits maîtres, ils ne laissèrent dedans que quatre de ses matelots, & retirèrent en leurs vaisseaux tous les autres, à la place desquels ils mirent 17 Turcs, pour conduire tous ensemble cette Galime, ou cette prise, en Alger, tandis que de leur côté ils s'en iraient en quête après quelque autre navire.

Cependant un de ces quatre Français qu'on avait mis dans ce vaisseau, homme adroit & courageux au possible, voyant l'extrême disgrâce où lui & ses compagnons étaient réduits, & appréhendant les misères de l'esclavage où ils s'en allaient sous la conduite de ces corsaires, s'arme d'une forte résolution, & fait dessein de les attaquer, bien qu'il s'en fallut beaucoup que la partie ne fut égale. Ce qu'ayant communiqué & résolu avec ses trois autres compagnons, comme ces Turcs ne se défiaient aucunement que des chrétiens en si petit nombre, eussent ni la volonté ni la force de leur jouer quelque mauvais tour, ils ne se mettent pas, autrement en peine de se tenir sur leurs gardes.

Nos mariniers profitent donc de cette occasion, & trouvent moyen de se saisir subtilement des escarcines & des cimenterres de ces Turcs, qui les avaient laissés dans une chambre sans rien appréhender ; & alors tous quatre d'une même intelligence se ruent si à propos sur ces corsaires, qu'ils

abattent la tête à quatre d'entre eux, coupent les jarrets & les bras à quelques autres, & ainsi se rendent maîtres facilement de ce qui restait, pour ce qu'ils n'avaient aucune arme. Cela fait, ils les lièrent tous pieds & mains, & changeant la route d'Alger où ces Barbares voulaient mener, ils furent prendre port à Malaga, ville maritime de la côte d'Espagne ; & n'est ici la seule histoire qui est arrivée de cette sorte.

VII.

Du stratagème d'un esclave Flamand, pour se rendre maître d'un vaisseau corsaire.

LES anciens grandement ingénieux en la peinture de leurs fausses Divinités, nous figuraient celle de la nécessité de telle sorte, qu'ils la faisaient mère des stratagèmes, & des plus subtiles inventions. En quoi certes ils ne rencontraient pas mal, puisqu'il n'y a point de ruse ni d'artifice qu'on ne pratique pour obéir à ses lois, qui font qu'à des maux extrêmes on oppose pareillement d'extrêmes remèdes, dont le succès n'est pas moins glorieux quelquefois, que plein de bonne fortune. Ce fut de cette même nécessité qu'un esclave Flamand nommé Nicolas Janché, tira l'invention qu'il eût pour se rendre maître d'un vaisseau corsaire d'Alger, de la façon qui s'ensuit.

Comme les corsaires Turcs ont toujours accoutumé de mener avec plusieurs esclaves pour la conduite de leurs vaisseaux, Janché homme fort habile en la marine, choisi pour pilote dans l'un de leurs navires de course, sorti d'Alger passa le détroit avec ces Barbares, qui entrèrent dans l'Océan ; & lassés de voguer çà & là, sans faire aucune prise, s'approchèrent de la côte de Portugal, sachant qu'il y avait là d'ordinaire plusieurs navires marchands.

Durant tout ceci notre Pilote à qui l'esclavage aussi bien qu'à ses autres compagnons, était une mort continuelle, avait tenté plusieurs fois toutes sortes de moyens pour s'échapper secrètement ; si bien qu'après avoir toujours été retenu par l'appréhension que lui causaient ces Barbares, il se résolut enfin de rompre tous les obstacles imaginables pour se sauver en terre chrétienne. En effet, une nuit fort sombre, & un vent frais très favorable lui en firent naître l'occasion. Car voyant que ces corsaires étaient endormis au bas du vaisseau, il prit ce temps-là pour découvrir son dessein au timonier, qui était un autre esclave chrétien. Voilà donc qu'eux deux, sans en rien dire à leurs autres camarades, de peur que l'affaire ne fût éventée, tournent

le vaisseau si adroitement, qu'ils lui font prendre la route de Lisbonne, ville maritime & capitale de Portugal, dont ils n'étaient pas beaucoup éloignés. Ainsi à la faveur de la nuit, le navire s'y en alla prendre port, avant que ces corsaires qui dormaient encore, s'en pussent apercevoir.

Alors Janché voyant que le jour s'approchait insensiblement, s'en va éveiller huit autres esclaves qui dormaient sur le tillac, auxquels il communique l'affaire. Eux bien aises de cet événement, enferment les Turcs en bas, & se mettent à crier LIBERTÉ, en appelant à leur secours les gardes du port. A ce bruit les corsaires bien étonnés, se veulent mettre en défense ; mais se voyant pris, ils sont contraints de céder à la force : tellement que notre Pilote & ses compagnons, avec les gens de secours se rendent maîtres, & du vaisseau, & de ces Barbares, qu'ils assujettissent aux mêmes lois de la servitude, que de si cruels pirates leur avaient si longtemps imposée.

Cependant tous ceux de la ville accourent à la foule pour voir cette heureuse prise. Chacun en rend grâces à Dieu ; & chacun loue l'invention du pilote Janché. Pour conclusion, après avoir délivré de servitude tous ces esclaves chrétiens, ils mettent les Turcs à leur place, en les vendant avec leur vaisseau, & chacun d'eux se retire en son pays ; ce qui arriva environ la fin de l'an 1629.

Or ce que je fais mention de ceci, n'a été que pour faire voir par cet échantillon, les diverses inventions, dont les esclaves qui sont en Turquie & en Barbarie, ont accoutumé de se servir pour secouer le joug des infidèles. Que si je voulais rapporter à ce propos quantité de pareilles histoires, le nombre s'en trouverait si grand, que plusieurs volumes ne suffiraient pas à les décrire toutes au long.

DES CHAPELLES QU'IL Y A DANS LES VILLES DES CORSAIRES DE Barbarie, & comment on y célèbre le divin Service.

CHAPITRE XI.

I. Raisons pour lesquelles les Mahométans souffrent aux chrétiens d'avoir des chapelles.

II. De la permission qu'ont quelques esclaves, d'aller à la messe.

III. Des chapelles d'Alger, de Tunis, de Tripoli & de Salé.

L'INIMITIÉ des Mahométans contre les chrétiens étant si grande qu'elle est, quelqu'un pourra s'étonner de ce que ces infidèles permettent qu'il y ait dans leurs villes des chapelles & de petites Église, où les chrétiens célèbrent le service divin ; ce que tant s'en faut qu'il faille imputer à quelque échantillon de piété qui se trouve en eux, qu'au contraire c'est une tache qui les noircit, puisqu'ils ne le font que par avarice, & pour leurs intérêts propres, non pour aucune tendresse qu'ils aient pour leurs esclaves.

La principale raison de ceci est, que ces corsaires ayant fait des prises, elles leur seraient comme inutiles s'ils n'invitaient les marchands chrétiens à les venir acheter, en leur donnant le commerce libre dans leurs villes. Car ils ne pourraient autrement en avoir le débit en leur pays, où il n'y a que des Maures & des Arabes extrêmement pauvres, à demi sauvages, & qui ne tiennent compte de ces marchandises. Néanmoins pour ce que tels Pirates ont accoutumé de les donner à vil prix pour les avoir dérobées, à raison de quoi on les appelle marchandises de contrebande ; cela invite plusieurs marchands de Gènes, de Livourne de Corse, & d'autres endroits à les aller acheter ; ce que le Duc de Florence & la République de Gène permettent à leurs sujets ; & que notre Roi très chrétien défend très justement à tous les Français, sur peine de confiscation

de telles marchandises, & de punition pécuniaire ; ce commerce n'étant pas moins honteux qu'il est de grande importance à toute la chrétienté. De sorte que sa Majesté ne permet seulement à ses sujets que de trafiquer avec ceux de Barbarie, des denrées & marchandises du pays, comme cuirs, cires, blés & chevaux que l'on fait venir de par deçà.

Or d'autant que ces marchands chrétiens ont remontré à ceux de Barbarie, que s'ils ne leur donnaient libre exercice de leur religion, ils ne voulaient point trafiquer avec eux ; c'est à raison de cela que ces corsaires leur ont permis de dresser des chapelles, & de petits oratoires en leurs villes, pour y pouvoir faire célébrer le saint sacrifice de la Messe, & y recevoir les Sacrements ; si bien qu'ils ont peu à peu gagné cela pour tous les chrétiens captifs, à qui leurs patrons le veulent permettre. A quoi certes a grandement servi l'établissement des consuls Français en ces lieux-là, depuis l'alliance de France avec le grand Seigneur : car ces mêmes consuls ont permission d'y tenir un chapelain, pour y célébrer la Messe. Tellement que la seule consolation qui reste aux pauvres captifs, est de pouvoir participer quelquefois à ce saint sacrifice. Tous n'ont pas ce bonheur néanmoins, pour ce que parmi ces infidèles il n'y en a que trop qui traitent leurs esclaves avec tant d'inhumanité, qu'ils ne leur veulent point permettre, ni le dimanche, ni à quelque jour que ce soit, d'assister à ce sacré mystère : que si de hasard ils en obtiennent la permission, c'est à la faveur de quelque peu d'argent qu'ils leur donnent ; ce qui n'empêche pas toutefois qu'il n'y en ait qui ne le veulent souffrir en façon quelconque, soit qu'ils le fassent en haine de la Religion chrétienne, ou pour mieux tyranniser ces pauvres gens.

Pour ce qui est des esclaves francs achetés, ou enfermés dans les bagnes, où sont les chapelles, il leur est libre d'aller à ma messe quand ils veulent. Mais combien y en a-t-il à la campagne, dans les jardins & les Masseries, à quinze ou vingt lieues hors de ville, qui sont privés d'une si grande consolation ? D'où il faut conclure, comme j'ai dit ci-devant, que ces Barbares ne permettent aux chrétiens d'aller en ces lieux de dévotion, que pour le seul gain qui leur en revient.

Mais ce qu'il y a de plus déplorable & de plus étrange, c'est qu'en Alger chacune de ces chapelles paye pour tribut au Mésuar ou au bourreau, à chaque lune, une certaine somme d'argent, que ceux qui ont le soin de ces lieux saints, recueillent des aumônes des marchands chrétiens, & de ce peu que les pauvres captifs y peuvent contribuer.

En Alger, comme il y a quantité d'esclaves & de marchands chrétiens, que le trafic y attire, il y a pareillement trois chapelles assez grandes.

La première est au Bagne du Roi, qui est érigé sous le titre de la Sainte Trinité, au bas de laquelle est un petit Hôpital, avec huit lits, pour

les esclaves malades ; le tout institué par les soins & les diligences de trois Pères Rédempteurs & Religieux de notre Ordre, en l'an 1612. pour mémoire de quoi, le sceau de cette chapelle est une croix du même Ordre, dont on scelle ordinairement les certificats, & les actes de Religion qui s'y passent, de laquelle nous traiterons plus amplement ci-après, livre sixième, chapitre sept & huit.

La seconde chapelle qui est aussi en Alger, érigée sous le titre & invocation de Saint Roch, est dans le baigne, que l'on appelle d'ALI PICHINI.

Quant à la troisième, c'est celle de sainte Catherine en un baigne qui porte le même nom ; & toutes ces chapelles sont parées d'assez beaux ornements. Là célèbrent tous les jours la Sainte Messe des Prêtres captifs, lesquels y administrent aussi les sacrements. Avec cela, ils ne manquent point tous les dimanches d'y faire le service divin, où assistent tous les esclaves qui sont si heureux que d'en avoir la commodité. On y fait le Prône comme en une Paroisse ; on y chante Vêpres, & même on y prêche, quand c'est une fête solennelle. Lorsque j'y étais il y avait sept prêtres, cinq desquels étaient Religieux, & les deux autres Séculiers. Pour mon particulier, Dieu m'a toujours fait cette grâce, que pendant trois mois que j'y ai été, je n'ai point manqué d'y célébrer la sainte Messe tous les dimanches, & toutes les fêtes ; ayant pour cet effet dressé un Autel dans une chambre du logis où je demeurais, & où se trouvaient toujours plusieurs captifs pour y faire leurs dévotions.

A Tunis il y a pareillement diverses chapelles dans les Baignes ; mais il s'en voit surtout un peu hors de la ville, une fort belle & fort grande appelée Saint Antoine, où tous les chrétiens esclaves & libres peuvent aller sans empêchement entendre la messe : le consul des Français y tient d'ordinaire un prêtre & un chapelain ; où il est à remarquer, qu'à Tunis les religieux & les prêtres y sont plus libres qu'en aucun lieu de toute la Barbarie ; & que l'exercice de la Religion chrétienne y est soufferte avec moins d'incommodité.

A Tripoli de Barbarie il n'y a qu'une petite chapelle, qui est dans le baigne où l'on dit la Messe, quand il s'y trouve quelque prêtre esclave : mais comme il n'y en a pas toujours, de là vient qu'on y célèbre rarement ce Divin mystère.

En la ville de Salé ne se voit aucune chapelles particulière, comme nous avons déjà remarqué ailleurs : mais seulement dans les deux caves ou MATAMOURES, où l'on enferme les esclaves il y a deux tables dressées en forme d'Autels, ornés de quelques images de papier, où soir & matin les esclaves font leurs dévotions publiques, & y chantent les litanies de la Vierge.

DES AVANIES ET DES DÉSORDRES QUE FONT QUELQUEFOIS LES Turcs en Barbarie, dans les Chapelles des Chrétiens.

CHAPITRE XII.

I. Sacrilège fait par le Mésuar, dans la chapelle de la sainte Trinité.

II. Autre impiété commise par le même Bourreau.

III. Faux prétexte pour autoriser ces désordres.

SI la suite de cette histoire générale ne m'obligeait à faire voir les grandes cruautés, & les actes abominables que commettent impunément contre le Ciel les Turcs & les corsaires de Barbarie, je défendrais volontiers à ma plume d'écrire celui-ci, que j'ai vu arriver en Alger, & qui est à vrai dire, le plus exécrationnel, que la malice des Tyrans & des Bourreaux les plus inhumains ait jamais commis, & que les Démons aient suscité du plus profond des Enfers.

Le devoir de servir Dieu, particulièrement le jour du dimanche, en assistant au saint sacrifice de la messe, ayant fait assembler en la chapelle de la Trinité, qui est dans le Bagne du Roi, un grand nombre de captifs, le onzième de septembre 1634. Comme Père Infantine disait la messe, & était après la consécration ; voilà survenir le Mésuar, ou le Bourreau de la ville accompagné d'autres Turcs, avec lesquels entrant dans cette chapelle, il donna l'alarme aussitôt à cette compagnie de Fidèles. Chacun le regarde tout effrayé, jugeant bien que comme les comètes, & tels autres météores, ne paraissent guère qu'ils ne soient un augure de quelque accident sinistre ; ce Bourreau de même ne pouvait être qu'un présage malencontreux par son arrivée en ce lieu sacré, qu'il n'avait pas accoutumé de venir fouiller de sa présence.

Il fend cependant la presse, & s'approche de l'Autel, où ce bon Père Infantine épouvanté de le voir, & d'ouïr en même temps le murmure que l'on faisait sourdement, & avec raison dans cette chapelle, jugea bien

incontinent que ce barbare ne venait là que pour exécuter sur l'autel quelque acte d'impiété ; ce qui fut cause qu'il consumma à l'instant la sainte Hostie, avec dessein d'user aussitôt le sang consacré dans le Calice, pour ne le laisser à la rage de cet infidèle. Mais, ô spectacle effroyable & digne de larmes de sang ! Cet inhumain avançant le pas, lui ravit d'une main sacrilège le sacré Calice, & versa par terre tout ce qu'il y avait dedans ; puis il se saisit du crucifix qui était sur l'autel : ensuite de quoi il renversa indignement tous les sacrés ornements ; & après ce lamentable désordre, il sortit de ce saint lieu plus vite que la foudre, en menaçant de tout perdre.

La suite fit voir quelques jours après, que c'était une avarice Turque ; & une partie que ce bourreau avait fait exprès, pour avoir de l'argent, & se faire hausser le tribut qu'on lui paye chaque à chaque Lune ; car il rendit depuis le Calice & le Crucifix, pour quelque somme qu'on lui donna ; sur quoi il prit prétexte, pour couvrir cet acte abominable, qu'il n'avait rien reçu de longtemps des droits qui lui appartenaient pour la permission de célébrer la sainte Messe. Mais bien que cela fut faux, il fallut néanmoins que les chrétiens n'en fissent aucun semblant, & qu'ils souffrissent de ce désordre, sans rien dire, à cause que ce Bourreau était en quelque façon considérable dans le Divan.

Un autre accident, mais non pas du tout si horrible que celui-ci, était déjà arrivé le 3 juin de cette même année. Car le Divan l'ayant ainsi ordonné, ce bourreau entra de force dans cette même chapelle de la Trinité, où il prit une belle grande image de la Vierge, ensemble les ornements qui servaient à l'autel ; puis au milieu de la cour du Bagne du Roi, il brûla les moindres de ces parements, se réservant les plus beaux : si bien qu'il lui fallut donner beaucoup d'argent pour les ravoir de ses mains. Après ce désordre, il s'en alla aux deux autres chapelles de saint Roch & de sainte Catherine, pour y commettre une pareille impiété : mais ce fut en vain, pour ce que ceux qui avaient le garde des ornements, les cachèrent, & lui ôtèrent par conséquent le moyen de les enlever.

L'on apprit depuis que la Divan avait fait faire ce désordre à dessein sur un faux bruit qui courut en Alger, qu'à Malte on avait maltraité quelques Turcs esclaves, lorsqu'ils faisaient leur SALA ; ce que tous les infidèles en général, souffrent difficilement ; car il ne se voit que trop par épreuve, que pour le moindre déplaisir que l'on fait à ceux des leurs qui sont détenus captifs à Malte, en Espagne, à Livourne, à Gènes, & autres lieux de la chrétienté, ils en rendent cent fois autant aux chrétiens qui sont parmi eux. Sur quoi je dirai pour conclusion que dans les église & les chapelles des chrétiens, il s'est commis, & se commet tous les jours quantité de semblables avanies & tours de malice, que l'on est contraint de souffrir avec patience, à cause de la nécessité des lieux où l'on se trouve.

DE LA MANIÈRE D'ENSEVELIR LES CHRÉTIENS CAPTIFS.

CHAPITRE XIII.

I. Louable coutume de l'Église en la sépulture des défunts.

II. Des ignominies que font les Mahométans aux chrétiens captifs que l'on porte en terre.

DONNER en proie à la flamme les corps des défunts, à l'imitation des anciens Romains, qui les faisaient consumer sur des bûchers tous ardents, cela tient par trop du criminel : en faire curée aux chiens & aux autres animaux, à l'exemple des Massagètes & des peuples d'Hyrkanie ; c'est moins d'humanité que les bêtes même les plus farouches. Suivre la coutume des Lotophages qui les jetaient dans la mer, pour être engloutis des poissons ; c'est être brutal au dernier point : & ce n'est pas moins témoigner de bêtise que de folie, que d'imiter le Scythes, qui pour une marque d'honneur, & de bienveillance apprêtaient un banquet solennel, où ils ne croyaient pas faire bonne chair, s'ils ne mangeaient les corps de leurs amis défunts.

Mais remettre l'enfant dans le sein de sa mère, c'est-à-dire rendre les corps à la terre dont ils sont sortis, comme le pratique l'Église chrétienne & catholique, c'est assurément obéir à l'oracle divin, avec autant de raison que de Justice. Et d'autant que les corps des fidèles trépassés, ont cet honneur, d'être le Temple mystique du saint Esprit, & qu'ils reposent en l'attente de la Résurrection, ou sur l'espérance de renaître glorieux dans le ciel, pour jouir de l'éternelle félicité que Dieu a promise à ses élus ; c'est à raison de cela que l'Église, qui est conduite par les inspirations du Saint Esprit, ordonne des cérémonies & des prières qui ne sont pas moins saintes que louables, en sa sépulture des corps des défunts ; c'est pour cela , dis-je, qu'elle trouve bon qu'on les accompagne

avec des flambeaux, & qu'on psalmodie ; coutume qu'on a longtemps fort religieusement observée. Ce que remarque fort bien le grand Saint Jérôme, quand il décrit la pompe funèbre de la vertueuse Paula, où il dit qu'on accompagnait avec des flambeaux le corps de cette Dame Romaine, tandis que les prêtres chantaient des psaumes & des prières.

Or tant sans faut que ces justes & saintes cérémonies se pratiquent en Barbarie en le sépulture des esclaves chrétiens, que tout au contraire, c'est parmi une infinité d'injures, & d'étranges difficultés qu'on les porte en terre ; ce que l'on fait de cette sorte.

Deux esclaves vont prendre le corps au logis de son patron, ou bien au bague, s'il y est mort ; & tout couvert qu'il est de ses méchants habillons, sans drap, ni suaire, ils le mettent dans une bière commune, destinée à cet acte de piété ; puis le portent au cimetière des chrétiens, qui en Alger est tout au bord de la mer, hors de la porte de Babaloy, auprès de celui des Juifs. Où il est bon de savoir que celui de Tunis est pareillement hors de la ville, tout contre l'église & la chapelle de Saint Antoine, & celui de Salé hors la porte par où on va droit à la Mamoure. Pour ce qui est de Tripoli, il n'y a du tout point de cimetière, ni de lieu particulier pour y enterrer les esclaves, que l'on met à l'écart à la campagne, en quelque lieu que ce soit.

Or de la façon qu'on les ensevelit, cela se pratique sans aucune cérémonie, mais non pas sans recevoir les affronts par les rues, & quantité d'injures des renégats. Il n'est pas même jusqu'aux petits enfants qui ne s'en mêlent : car les uns les voyant passer, crachent dessus, & les appellent *Chupèque*, c'est-à-dire, *Vilain chien* ; les autres leur jettent de la boue, & de la poussière ; & quelques-uns des pierres. En un mot, tous ensemble ne cessent de vomir contre eux les paroles les plus injurieuses & les plus sales qu'ils peuvent dire ; ce qui est cause qu'on les ensevelit le plus matin que l'on peut. De les accompagner au reste avec la croix & l'eau bénite, c'est ce qu'il est impossible de faire en public : tellement qu'il y a seulement quelques esclaves des amis du défunt, qui suivent le corps de loin. Quelquefois aussi ils se trouve un prêtre au cimetière, lequel y fait les prières & les cérémonies, qu'en tel cas l'Église a de coutume de faire. En quoi véritablement ce que je trouve de plus déplorable est ; que comme il n'y a pas de prêtres partout, joint que leurs patrons ne le permettent pas toujours, les pauvres esclaves meurent sans assistance, & sans la consolation spirituelle des sacrements.

D'UNE DÉFENSE FAITE

EN ALGER, L'AN 1634, D'ENSEVELIR

aucuns esclaves, dépendants de la

couronne d'Espagne.

CHAPITRE XIV.

I. Les Turcs & les corsaires de Barbarie sont naturellement enclins à la vengeance.

II. Deux exemples pour confirmer cette vérité.

CEUX qu'une louable curiosité invite à rechercher les secrets de la nature, disent qu'il se trouve une certaine montagne si admirable que pour peu qu'on y touche, elle lance incontinent des foudres & des tonnerres contre ceux qui l'ont attaquée. Cette masse de rocher est à vrai dire, le symbole du naturel farouche des Turcs & des corsaires de Barbarie, principalement de ceux d'Alger : car le démon de la vengeance les possède de telle sorte, que pour le moindre déplaisir qu'ils aient reçu des chrétiens, quand même ce ne serait qu'en apparence, ils font gloire de s'en venger par toute sorte de moyens imaginables.

Cela se confirme par les exemples suivants arrivés en Alger l'an 1634, sur une ordonnance passée au Divan le vingt-deuxième d'août, portant expresses défenses d'ensevelir aucuns esclaves morts, dépendants de la couronne d'Espagne ; avec commandement à leurs patrons d'avertir de la mort des dits esclaves le Mésuar, ou le bourreau, afin d'en brûler les uns, & de jeter à la voirie les autres ; de quoi fut la principale cause un bruit qui survint alors, qui fut que l'on avait brûlé en Espagne un Turc convaincu d'un péché abominable.

Et d'autant que trois jours après cette ordonnance, à savoir le vingt-troisième du mois, il mourut un esclave Espagnol, nommé Baptiste Rodriguez ; le bourreau l'alla prendre au logis de son patron, & l'ayant attaché à la queue d'un cheval, le traîna tout le long de la ville, la face contre terre ; ce que voyant ces Barbares, les uns lui donnaient un coup de pied en passant, les autres crachaient dessus ; & tous ensemble lui disaient une infinité d'injures, en le comblant de malédictions : a la fin, comme on l'eut traîné à la porte de Babaloy, il fut brûlé en place ordinaire, destinée au supplice des chrétiens.

Après qu'on eut ainsi traité cet Espagnol, le vingt-sixième du même mois il en mourut encore un de Majorque, appelé Étienne Carnero, à qui le bourreau ne fut pas moins inhumain qu'à l'autre. Car l'ayant traîné de même par les rues d'Alger, il l'alla jeter à la voirie, hors la porte de Babazoun, en un lieu où l'on jette ordinairement les chevaux, & les autres bêtes mortes : ce que je remarquai avec horreur deux jours après, lorsque passant par là fortuitement, je le vis tout déchiré, & à moitié mangé par les chiens.

DU PRIX DES ESCLAVES

ET DU DROIT QU'ILS PAYENT AUX VILLES

des Corsaires de Barbarie, quand ils en sortent libres.

CHAPITRE XV.

I. Les esclaves sont plus ou moins estimés, selon leurs qualités bonnes ou mauvaises.

II. Ils ne peuvent se dire libres, qu'auparavant ils ne fassent apparaître de leur rachat.

III. Lettre d'affranchissement ou carte de franchise.

IV. Les droits qu'on fait payer aux captifs sont différents, selon les lieux de leur esclavage.

IL est très certain qu'en Turquie & en Barbarie, plusieurs considérations haussent ou ravalent le prix ou le rachat des esclaves chrétiens. Car comme la jeunesse, la force, la beauté, l'art & l'industrie, en relèvent l'estime ; aussi est-elle amoindrie par les défauts de ces qualités ; étant véritable que les vieillards, les malades, & semblables personnes débiles, ou qui ne savent aucun métier, ne sont pas si fort considérées que les autres. La raison est, pour ce qu'en la vente qui s'en fait, ces Barbares n'ont égard qu'au gain qui leur en revient. Pour ce qui est du prix, il n'y en a point de limité, vu que cela dépend absolument de la volonté des patrons à qui les esclaves appartiennent. C'est chose assurée néanmoins, qu'il y en a qui sont vendus à telle fois mille ou douze cents écus, voir davantage : car ils font monter à un prix excessif ceux qu'ils savent être riches & de bon lieu : ainsi selon la qualité des captifs, il s'en trouve de deux cents, trois cents & quatre cents écus. Mais pour l'ordinaire le plus chétif est de deux ou trois cents livres, monnaie de France.

Or pour ce qu'ils n'en souffrent point qui se disent libres dans leur pays, qu'auparavant ils ne fassent apparaître de leur rachat par une lettre

expresse qu'on nomme La Carte de Franchise ; voilà pourquoi leurs patrons sont obligés de leur en donner un acte, qui se passe devant le Cadi, ou le Juge des lieux ; qui n'oublie point d'y désigner particulièrement l'esclave tant par son âge, que par toutes les marques qu'il peut avoir ; ce que l'on fait à dessein, pour empêcher qu'il n'y en ait qui se servent de telles lettres, & que l'on ne suppose les uns pour les autres. Je rapporterai à ce propos une copie des formalités de ces lettres de franchise, suivant celles de quelques esclaves que j'ai rachetés en Alger ; à quoi toutes les autres se trouvent conformes, en y changeant seulement les noms & les marques.

III.

Lettre d'Affranchissement que les Turcs donnent aux captifs rachetés.

HONORABLE *personne Chaban d'Hagy Assan, fils d'Hagy Sabbar, serviteur de Dieu, & son cher Prophète des Musulmans, de qui vient tout confort & assistance, a donné pleine liberté & entière à son Captif Chrétien, nommé N. Français de nation, moyennant la somme de N. qu'il a reçue de lui en grands réaux de poids & de valeur ; lequel esclave entre autres marques est de couleur blanche, âgé de 27 ou 28 ans, & de stature médiocre, ayant le poil châtain, & les yeux noirs. Ce faisant, il l'a affranchi de son esclavage, de sorte qu'il n'est plus désormais assujetti qu'aux Princes & Gouverneurs que Dieu protège, & auxquels est due de toute reconnaissance & obéissance. Fait en Alger par devant moi, Cadi Mustapha, qui rend justice à tous par la vertu de celui qui ordonne tout au Ciel, & qui a donné son pouvoir en terre à Sultan N. Empereur des Princes, & toujours victorieux ; le second jour de la Lune Rabye, l'an 1444 du Prophète des fidèles.*

Dans le cachet, ou dans le sceau de cette lettre de franchise, en lieu de devise ou d'armes, se voient écrites ces paroles, *La bonté de mon Dieu est mon attente, MUSTAPHA*. Ce qui s'imprime avec de l'encre sur le même papier : car ils n'usent point de sceau de cire, ni de plomb.

Après que cet acte est ainsi passé, il faut que l'esclave affranchi paye pour sa sortie les droits qui se doivent, qui sont plus grands en quelques lieux, & moindres en quelques autres.

En Alger il faut payer au Bâcha à raison de dix pour cent ; c'est-à-dire, que si l'on est racheté de cent cinquante pièces de huit réales, qui valent chacune environ quarante huit sols, monnaie de France, il lui est du quinze pièces de huit.

Aux Écrivains du Divan quatre pièces & demi de huit réales.

Aux Chaoux, une pièce & demi.

Pour la marque & le seing du Bâcha, outre ce que dessus, une pièce & demi.

Pour le Truchement du même Bâcha, une demi pièce de vingt-quatre sols.

Au Chaïa, ou Lieutenant du Bâcha, quatre pièces & demi de huit réales.

A celui qui fait mettre la marque, demi pièce.

Tout ce que dessus, se paye avant que l'esclave affranchi mette le pied dans le vaisseau : & lors qu'il s'est embarqué pour partir, quand on fait la visite du navire, il paye encore les droits qui suivent.

A l'Armin, qui est le fermier de la Douane & port.

A l'AjaBâchi, député du Divan pour visiter le navire.

Au gardien du port.

Au Truchement de la nation.

Au gardien du bague, où était l'esclave.

Pour l'Alcassave & forteresse, dix-sept pièces de huit réales.

A maître Moussa, à raison d'un pour cent qui lui est du.

Pour l'entretien du Môle du port, une pièce & demi.

A son Écrivain, trois demi pièces.

Pour l'entretien des Marabouts & des Mosquées, trois pièces de huit ; & voilà ce qui se paye en Alger.

A Tunis, les esclaves affranchis payent pour les droits de leur sortie, environ soixante-cinq livres de notre monnaie. Il est vrai que les Français, par un privilège particulier, ne payent qu'un écu au Chaoux de la Goulette.

A Salé, l'on paye pour tous droits cinq médicaux, qui valent environ quatre livres la pièce.

A Tripoli, dix pièces de huit.

Et en toute la Turquie généralement, on paye dix pour cent de sortie.

DU MARTYRE DE QUELQUES ESCLAVES CHRÉTIENS POUR LA défense de leur Foi.

CHAPITRE XVI.

I. D'un jeune homme de Marseille rompu tout vif, & brûlé à Tunis, pour son zèle à défendre la vraie Religion.

II. Du Martyre de Dom Pedro de Caruajal, esclave en Alger.

III. De la grande cruauté d'un corsaire d'Alger, exercée sur trente-six Français, pris dans un vaisseau de Marseille.

IV. Des inhumanités commises contre plusieurs chrétiens captifs, pour la tyrannie de Muley Abdelmech, Roi de Maroc.

C'EST dans les dangers des armes & des combats les plus effroyables, que le courage d'un vrai soldat se fait paraître : c'est parmi la violence des vents & des vagues, non pas dans le calme, où les moindres apprentis sont maîtres, que l'on reconnaît l'adresse du bon pilote ; & c'est pareillement dans les plus fortes persécutions, où l'on juge de la valeur de ceux qui combattent pour leur souverain Chef, qui est Jésus-Christ ; puisqu'à proprement parler, le martyre est la vraie pierre de touche, où il éprouve ses fidèles, de quoi je m'assure ce chapitre servira de témoignage, par le moyen de quelques exemples que j'ai tirés de plusieurs semblables, lesquels je rapporte d'autant plus volontiers, que je les ai appris de personnes dignes de foi, qui en ont été témoins oculaires.

I.

D'un jeune homme de Marseille, que son ardent zèle a défendre la Religion Chrétienne, fit rompre tout vif, & brûler à Tunis.

SI c'est un vrai témoignage d'amitié, & une action très louable à une personne, que de défendre le droit & l'honneur de son ami, c'est sans doute une chose incomparablement plus estimable de combattre pour la cause & pour la gloire de son Dieu ; puisqu'on ce saurait nier que l'homme n'y soit obligé par toutes sortes de devoirs. Et d'autant qu'il n'y a personne qui puisse choquer cette vérité, je la mets en avant, pour publier la constance & le mérite de ce jeune homme de Marseille, dont je décris ici l'histoire, qui est telle.

Ce valeureux soldat de Jésus-Christ, nommé Jean Fontet, se trouvant dans la ville de Tunis en Barbarie, où il avait été esclave quelques années, & l'était encore, ouït un jour quelques Turcs & quelques Barbares, qui vomissaient quantité d'impiétés & de blasphèmes contre l'honneur du Sauveur des humains, & de ses Saints ; ce qui fut cause que poussé de courage & de zèle pour la gloire de Dieu, il estima, plus juste de répartir hardiment à ces infidèles, que de souffrir telles injures, dont voici le principal motif.

Environ le commencement du mois de juillet, en l'an 1625, les pirates de Tunis s'étant mis à courir les côtes d'Italie avec six galères, pour faire leurs brigandages ordinaires, firent rencontre en Sicile de deux galères de Malte, qu'ils attaquèrent d'autant plus volontiers, qu'ils jugèrent le pouvoir faire à leur avantage. Le combat fut long de part & d'autre ; & si favorable à ces barbares, qu'étant les plus forts, ils l'emportèrent sur les Maltait, dont la plupart furent tués ou blessés. Ainsi ceux qui restèrent en vie, furent contraints à leur grand regret, de céder à la force de leurs ennemis, qui les emmenèrent & leurs galères, droit au port de la Goulette à Tunis.

Or pour faire éclater davantage cette victoire qu'ils avaient gagnée, ils voulurent que les Forçats Turcs par eux délivrés, entrassent deux à deux dans la ville, traînant par mépris les étendards & les images qui se trouvèrent dans les galères de Malte.

Avec cela, ils firent marcher ensuite leurs nouveaux captifs, attachés avec de grosses chaînes, pour une marque de leur esclavage.

Durant que cela se passait ainsi ; & qu'au bruit que faisaient les

tambours, tout le peuple accourait à la foule pour voir ce triomphe, & s'en réjouir, il arriva fortuitement que quelques-uns de ces Barbares, que cette victoire rendait insolents, lâchèrent impudemment plusieurs blasphèmes contre la piété de la Religion Chrétienne ; & particulièrement contre la mémoire & la vénération de saint Jean, Patron de la Religion de Malte. Ce que notre esclave ne pouvant souffrir, ni laisser sans répartie telles injures que vomissaient ces impies ; il leur répondit courageusement, que s'ils avaient connaissance des mystères de l'Église Chrétienne, ou s'ils n'étaient aveuglés des erreurs de Mahomet, ils ne parleraient point de cette sorte. Ensuite de quoi, animé d'un saint zèle à maintenir la gloire de Jésus-Christ, il se mit à dire hardiment, que la Religion Turque était aussi fausse, & aussi remplie d'impiétés & de superstitions, que celle des Chrétiens était véritable & pleine de sainteté ; si bien qu'il n'y avait point de salut à espérer que par elle.

Or comme c'était trop dire parmi ces infidèles & ces Barbares, pour ne les point irriter, aussi s'emportèrent-ils si violemment contre lui, qu'ils s'en saisirent en même temps, & le menèrent devant le Bâcha. Là il avoua d'abord tout ce qu'il avait dit naguère, publiant hautement qu'il ne demandait pas mieux que de mourir pour la défense de la religion chrétienne. Alors le Bâcha, soit qu'il eut pitié de ce jeune homme, qui n'avait pas plus de vingt ans, soit qu'il crût, comme il était vrai, que l'insolence de ses accusateurs l'avait réduit à ce point ne fit pas autrement compte de leurs accusations, comme s'il eût voulu tacitement faire voir par là qu'il fallait pardonner à sa jeunesse, & à la condition d'esclave.

Cependant ces suppôts de Satan qui les inspirait, voyant la froideur du Bâcha, furent trouver le Mufti, ou le chef de leur loi, & par les plaintes qu'ils lui firent, ils l'obligèrent de s'en aller au Bâcha ; qui vaincus par ses persuasions, condamna ce valeureux soldat de Jésus-Christ, d'avoir la langue coupée, les jambes & les bras rompus, à coups de bâton, & ensuit à être brûlé. En effet, cela fut exécuté tout aussitôt en plusieurs endroits de la ville, où ces impies bourrelèrent ce pauvre innocent, afin qu'il souffrit plus longtemps la violence de leurs supplices. Aussi les endura-t-il avec une constance incroyable. Car après qu'on lui eut coupé la langue, on le traîna attaché à la queue d'un cheval jusqu'au milieu de la ville, où il fut rompu à coups de bâton.

Mais quelques cruels que fussent ces tourments, ce vaillant martyr de Jésus-Christ témoigna toujours un courage invincible à les endurer : & il est à croire, qu'une si merveilleuse constance eût pu fléchir à pitié ces cœurs dénaturés & barbares, s'ils n'eussent été plus cruels que les tigres, & plus insensibles que les rochers. Après de si étranges inhumanités exercées sur ce martyr, ils le traînèrent enfin demi mort devant le château, où ils le jetèrent

dedans un feu, qu'on y avait préparé exprès : et voilà comme son âme délivrée des misères de la terre, alla recevoir au Ciel l'éternelle récompense, que Dieu a promise à tous ceux qui exposent leur vie, pour la défense de son Nom.

II.

Du martyre de Dom Pedro de Caruajal esclave en Alger.

DOM Pedro de Caruajal, Gentilhomme Espagnol des plus qualifiés, passant à Oran, petite ville & forteresse en la côte de Barbarie, appartenant au Roi d'Espagne, eut tant de mauvaise fortune, qu'il fit rencontre de quatre vaisseaux corsaires d'Alger, qui le prirent & l'emmenèrent esclave ; de quoi ses parents ne furent pas plutôt avertis, qu'ils firent tout leur possible, pour le racheter de cette misère, & n'en purent jamais venir à bout pour le sujet qui s'ensuit.

Calafat Assan, renégat Grec, des plus riches & plus signalés corsaires d'Alger, ayant été pris par les galères de Naples, les nouvelles en vinrent à l'heure même en Alger ; où sa femme toute désolée s'en alla incontinent au Divan, pour le prier de ne point permettre, que pour chose du monde, on eût à donner la liberté à Dom Pedro de Carajual, que ceux de Naples ne l'eussent auparavant rendues à son mari. Comme cette femme était des plus considérables de la ville, le Divan lui accorda facilement sa requête ; croyant, comme il y en avait grande apparence, que la haute condition de dom Pedro, lui serait un grand moyen de retirer sans difficulté son mari de Naples. Quatre ans se passent ainsi, durant lesquels Dom Pedro trempa toujours dans les misères de l'esclavage.

Cependant des nouvelles, mais qui étaient fausses, vinrent en Alger, que le Vice Roi de Naples avait fait brûler Calafat Assan, parce qu'il était renégat. Ce bruit épandu par toute la ville, transporta de colère & de rage la femme de Calafat & ses parents ; qui en même temps s'en allèrent au Divan, & y remontrèrent ; que puisqu'un Espagnol avait fait faire cette exécution à Naples, il était bien raisonnable d'en tirer raison, & que pour cet effet il plût au Divan de leur donner Dom Pedro, & un autre Gentilhomme Espagnol, nommé Dom Jean, qui avait été pris avec lui, pour être tous deux brûlés.

Cela leur fut très volontiers accordé par le Divan ; qui sans autre forme de procès, ni sans s'informer davantage de le vérité, fit commandement au bourreau, qui est toujours là présent, de se saisir de Dom

Pedro & de Dom Jean. Le bourreau à l'heure même s'en alla droit au Bagne du Roi, où étaient ces Gentilshommes, qui furent fort étonnés se reconnaissant innocents, de se voir liés par les mains du Mésuar, ou du bourreau.

Durant tout ceci, les parents de la femme de Calafat Assan, qui sachant que Dom Pedro était homme de condition & d'esprit, se persuadèrent que si leur parente le pouvait épouser, ils en auraient le l'honneur pour sa qualité, & du mérite pareillement en le faisant renégat ; joint qu'elle-même, comme m'ont assuré quelques-uns, désirait fort ce mariage, bien qu'elle ne le témoignât pas ouvertement, s'en allèrent trouver Dom Pedro auquel ils remontrèrent ; que sa vie & sa mort étaient entre leurs mains ; & partant qu'il choisit l'un des deux, à savoir d'épouser cette veuve, & se faire renégat, ou de mourir par le feu qui lui était préparé. Mais Dom Pedro les ayant bien écoutés, se moqua d'abord de leurs propositions ; & comme il était constant & inébranlable en la foi chrétienne, il leur répondit premièrement, qu'il s'étonnait fort de l'effronterie qu'ils avaient de lui proposer de faire banqueroute à Dieu & à sa Religion ; puis il leur déclara, qu'il n'appréhendait aucunement la mort pour une si juste cause, pour la défense de laquelle il était prêt d'endurer très volontiers toutes sortes de supplices.

Cette femme & ses parents, voyant Dom Pedro ainsi résolu, lui dirent premièrement une infinité d'injures, puis se retirèrent pleins de dépit & de honte ; & alors le bourreau le prenant & Dom Jean avec lui, les mena tous deux au supplice. Voilà cependant qu'au lieu où se devait faire l'exécution, le peuple était accouru de toutes parts à la foule, afin de la voir, les plus cruels d'entre ces Barbares ne pouvant s'empêcher d'admirer la grande constance de Dom Pedro, comme il passait à travers la ville. Alors la première chose que fit le Mésuar, fut de l'attacher à un poteau ; où avant de mettre le feu au bûcher qui l'environnait, il fut derechef sollicité de se faire renégat, & d'épouser cette veuve ; à quoi il résista toujours courageusement, ne cessant de recommander son âme à Dieu, ni de détester tout haut le fausse Religion & les impiétés de Mahomet, jusqu'à ce que la violence du feu lui étouffa la parole ; & que son âme libre des afflictions du monde, s'en alla jouir de la gloire céleste.

Or tandis que les bourreaux ne se lassent point de tourmenter le constant Dom Pedro, son compagnon Dom Jean qui était là présent, au lieu d'être animé par l'exemple d'un si valeureux soldat du Fils de Dieu, voyant que c'était son tour d'être brûlé, fut si vivement touché de l'appréhension de ce supplice, qu'il en perdit cœur. Laisant donc faire naufrage à sa foi, quoique ce ne fût que par force, il se déclare renégat ; & pour le témoigner, il lève à l'instant le doigt vers le Ciel. Ce que voyant le Mésuar, il le délie tout

aussitôt en la présence de tous ces Barbares, qui par leurs exclamations, en donnent une grande démonstration de joie, & le conduisent en triomphe par toute la ville. Le Bâcha, au logis duquel il est mené, le reçoit avec un merveilleux applaudissement, lui donne des vestes à la Mahométane, selon l'usage du pays, & l'enrôle parmi les janissaires, pour tirer paye comme eux. Je l'ai vu depuis plusieurs fois, comme j'étais en Alger ; où j'appris qu'il avait toujours l'âme géhenne de la faute qu'il avait faite ; & un extrême désir de se sauver en terre de chrétien, à la première commodité qui s'en présenterait.

Or pour revenir à l'histoire de Dom Pedro, quelques jours après sa mort, l'on sut au vrai que Calafat Assan n'avait point été brûlé à Naples ; & que c'était un faux bruit que l'on croyait être venu d'un certain Raïs & capitaine d'Alger, qui aimant la femme de Calafat, se persuada que cette fausse nouvelle étant crue en Alger, & par cette même femme, lui faciliterait un moyen de l'épouser. Par cet événement tragique, arrivé l'an 1630 il est facile de voir à combien de dangers sont exposés les pauvres esclaves ; & comme ces corsaires plus que Barbares, se laissent brutalement emporter aux premiers faux bruit qu'on fait courir contre les chrétiens, sans se vouloir donner la peine de les peser, ni de les examiner.

III.

De l'extrême cruauté d'un corsaire d'Alger, exercée sur trente-six Français pris dans un vaisseau de Marseille.

CEUX de la ville d'Alger reconnaissant combien il leur importait de se maintenir en paix avec la France, sur l'appréhension qu'ils avaient de ses galères, pour en avoir ressenti les effets quelques temps auparavant ; & ayant appris l'armement de quelques vaisseaux de guerre, que la ville de Marseille préparait exprès, avec la permission de sa Majesté, pour châtier & réprimer les courses de ces pirates, résolurent en leur Divan d'envoyer à la cour un des principaux d'entre eux, pour témoigner au Roi le grand désir qu'ils avaient de jurer la paix avec tous ses sujets ; et après plusieurs délibérations, l'envoyèrent enfin à Marseille, pour en donner des otages. Or pour ce qu'il y demeura quelque temps, cela fit que les vaisseaux Français furent mis sur mer plus librement, à cause qu'on les y croyait en quelque assurance, pour y faire voir le contraire, & le peu d'apparence qu'il y a de se fier sur la foi de ceux qui n'en ont point ; & qui faisant métier de voler, en peuvent difficilement perdre la coutume.

Cette vérité ne parut que trop, par les grandes violences que fit depuis Ragep Raïs, un des plus fameux de ces corsaires. Car ayant armé en course un grand navire, il se mit à courir la mer méditerranée, & toute la côte de Provence ; quoi qu'il sut très bien les défenses que le Divan en avait faites. Ayant donc découvert fortuitement un vaisseau de Marseille qui revenait de Lavant, chargé de soie & d'autres riches marchandises ; & le trouvant à son avantage, pour ce qu'il était à l'ancre, & que ceux de dedans travaillaient à rhabiller les voiles qu'un mauvais temps leur avait rompues, ils ne marchandèrent point à s'en approcher ; ce que voyant ceux de ce vaisseau, comme ils savaient fort bien le traité de paix, & que même il y en avait des otages à Marseille, ils ne s'étonnèrent point de voir venir à eux ce corsaire, qu'ils reconnurent être d'Alger. Pauvres gens qu'une trop grande confiance perdit, & qui ne se doutaient point de la sanglante tragédie qui se préparait, dont ils devaient être les principaux personnages, & les hosties que ces Barbares devaient immoler à leur cruauté.

Ragep & les siens entrent alors en grand nombre dans ce vaisseau, & s'en font maîtres en pleine force ; ensuite de cela, ils l'amènent plus avant en la mer : de manière qu'il y avait déjà un jour & une nuit, que Ragep ayant fait voile vers la Barbarie, sans savoir à quoi se résoudre, sur la crainte qu'il avait d'être cruellement puni dans Alger, si l'on savait qu'il eût fait cette prise contre le traité de paix, eut recours enfin à la perfidie la plus cruelle qui fut jamais. Car lui & les siens se voyant en pleine mer, prirent toute la meilleure marchandise qui était dans le vaisseau de Marseille, & la déchargèrent dans le leur, sans oublier les voiles ni les cordages, non plus que tout le reste de l'équipage. Et afin que les Français qui étaient dedans au nombre de trente-six, dont il y en avait sept ou huit des meilleures familles de Marseille, n'en pussent faire leurs plaintes, & que cette trahison demeurât cachée, ils coupèrent la tête à tout ce qu'il y avait de gens, qu'ils jetèrent dans la mer. Mais auparavant ces pauvres innocents se voyant ainsi surpris, pour témoigner leur ardente foi, & qu'ils mouraient bons chrétiens, ils firent chacun une petite croix de deux brins de bois, qu'ils se mirent à la bouche ; voulant dire par là, que jusqu'au dernier moment de leur vie, ils voulaient publier les mérites, & confesser la foi de celui qui était mort en croix volontairement, pour le salut de tous les humains.

Après cet acte sanglant, ces Barbares firent un trou à la sentine de ce vaisseau, afin qu'il coulât à fonds. Mais, ô merveilleux effet de la providence divine, pour rendre cette cruauté manifeste à tout le monde. Deux mariniers de cette fidèle troupe voyant l'insigne perfidie que ces infidèles exerçaient sur leurs compagnons, il y en eut un qui se jeta dans la mer, où il trouva moyen de se cacher sous le vaisseau, se tenant le mieux qu'il pût à une corde

attachée au bas du gouvernail, & haussant parfois un peu la tête hors de l'eau, afin de pouvoir respirer. A quoi ces Barbares ne prirent garde, tant ils étaient acharnés à cette sanglante exécution ; outre qu'ils crurent apparemment, que c'était là une tête de quelqu'un de ceux qu'ils avaient jetés en mer, qui flottait encore autour du vaisseau ; où bien à propos un de ces corps morts se trouva près de ce pauvre misérable, qui s'étant mis dessus, en fut un peu soulagé.

Quant à l'autre marinier, il fit si bien qu'il se cacha au fonds du navire dans la soute, parmi un tas de méchantes hardes que ces corsaires y avaient laissées. Cela fait, ces pirates se mettent à la voile, & prennent la route de Barbarie. Cependant le pauvre marinier qui s'était jeté en mer, les voyant éloignés, remonte dans le vaisseau ; & son compagnon qui était caché au fonds s'étant levé tout à coup, pour se garantir de l'eau qui le gagnait, fut bien étonné d'ouïr l'autre se plaindre au haut du navire. Il crut d'abord que ces Barbares y étaient encore, ce qui l'obligea de se cacher derechef ; mais un peu après ayant prêté l'oreille attentivement, il ouït que c'était la voix de son compagnon qui se lamentait. Cela lui donna son sujet de monter en haut ; où reconnaissant qu'il n'y avait plus de ces corsaires, se voyant avec son camarade, il se mit à l'embrasser. Ainsi tous deux furent quelque temps à faire suppléer les sanglots & les soupirs au défaut de la parole. Mais comme ils virent ce vaisseau tout plein de sang, & les corps de leurs amis qui flottaient sur l'eau, il n'est pas à croire combien leur fut sensible un si déplorable objet ; néanmoins tout ce qu'ils purent faire pour le mieux, fut de prier Dieu pour eux, & de recourir à l'assistance divine.

A la fin reconnaissant que ce navire faisait eau, & qu'il se remplissait peu à peu, ils s'avisèrent d'étouper le mieux qu'ils purent l'endroit par où elle entrait. Ce qui n'empêcha pas toutefois qu'ils fussent dans toutes les peines imaginables, pour ce qu'ils étaient sans voiles, & en pleine mer ; mais par un bonheur inopiné, il arriva lorsqu'ils se croyaient perdus, qu'un vent favorable, & le courant de la mer, jetèrent ce vaisseau jusqu'en Sardaigne. Alors ils nagèrent jusqu'au bord de cette île, qui n'était pas loin ; où trouvant un navire marchand, ils s'y embarquèrent, & s'en revinrent à Marseille. A leur arrivée ils firent le lamentable récit de cet accident tragique, qui toucha si vivement tous ceux de la ville, qu'une juste colère leur ôtât l'usage de la raison ; tous transportés hors d'eux-mêmes, & sans considération de ce qu'ils allaient faire, ils coururent au logis de l'Ambassadeur d'Alger, qui était logé au port, à la rive neuve ; & se jetant sur lui & sur les siens, bien qu'innocents de ce crime, ils les immolèrent à leur fureur, & abattirent le logis où ils étaient, sans que la Justice ni les Consuls qui accoururent pour l'empêcher, y pussent jamais donner ordre, ni arrêter cette violence.

IV.

Des cruautés de Muley Abdelmech, Roi de Maroc, exercées sur plusieurs chrétiens captifs.

LES habitants & les corsaires de la ville de Salé, dont j'ai amplement parlé ci-dessus, ayant fait présent de plusieurs esclaves chrétiens à Muley Abdelmech, Roi de Maroc, outre qu'il en avait déjà un assez bon nombre ; ce Prince par je ne sais quelle inclination les aimait si fort, quoique d'ailleurs il eût grandement en haine leur Religion, que se fiant plus à eux qu'aux Maures mêmes, ses propres sujets, il essayait de tout son possible à les faire renégats ; or comme ce Roi fort courageux au reste, mais dont la cruauté ternissait autant sa gloire, que sa vaillance la relevait, était extrêmement adonné au vin ; quand il en avait pris par excès, il était de si mauvaise humeur, qu'il ne faisait pas bon l'approcher. Aussi était-ce pour lors, qu'allant dans un parc, où il tenait quantité de lions, il prenait plaisir à les faire combattre contre ceux de ses esclaves qui n'étaient pas à son gré, que ces animaux farouches mettaient en pièces pour l'ordinaire. Bien souvent encore, quand il avait la tête échauffée de cette liqueur, il faisait venir ses chrétiens captifs, & tâchait de les faire renégats à force de menaces & de coups.

Une fois entre les autres, qui fut au commencement de janvier 1629, les ayant tous rassemblés dans une grande écurie, dont il fit fermer les portes, il empoigna son cimenterre, jurant par la tête de Mahomet & de son Père, qu'il s'en allait tremper son glaive dans le sang de ces esclaves, s'ils n'exécutaient promptement ce qu'il leur commanderait. Alors les uns après les autres passant devant lui, en baisant la terre à ses pieds, il faisait mettre à part tous ceux qui lui plaisaient, pour les contraindre à prendre le turban. Les premiers qui passèrent furent trois religieux, dont l'un était de l'Ordre de Saint Dominique, & que l'on nommait le Père Cyprian, enquis par lui du lieu de sa naissance : & lui ayant répondu qu'il était de Portugal, il n'en tint compte, & lui dit que les Portugais n'étaient que des poules de mer.

Le second qui se présenta, se nommait le Père Jean Cortal, Espagnol, de l'Ordre de Saint Augustin, homme que son âge rendait vénérable, lequel il interrogea, tenant toujours le cimenterre en main, s'il ne voulait point être Maure & renégat : à quoi ce bon Père ayant répondu

que non, le Barbare se mit à le menacer, disant qu'il voulait absolument qu'il le fût ; sinon qu'il s'en allait lui faire perdre la vie : mais ce Religieux ferme en sa foi, lui répartit courageusement, qu'il aimait mieux mourir, que de commettre une si grande faute : ce que le tyran ne pouvant souffrir, il lui porta en même temps un grand coup de cimeterre ; & de plusieurs autres coups qu'il redoubla, il l'étendit mort à ces pieds.

Le troisième qui vint à passer, fut un autre Religieux Français de nation, nommé Frère Pierre Morel, de l'Ordre de Saint Dominique. Abdelmech lui ayant demandé ainsi qu'aux autres, s'il ne voulait pas être renégat ; comme il lui eut répondu que nenni, il lui déchargea plusieurs coups de cimeterre, dont toutefois il ne mourut pas. Alors cet inhumain, plus furieux que jamais, se mit à courir après ces pauvres chrétiens captifs, & ne cessa de frapper dessus, jusqu'à ce que son cimeterre se rompit, & qu'il fut contraint de se reposer, abattu de lassitude.

Voilà comme s'acheva cette tragédie, dont les actes furent si cruels & si sanglants, que j'aurais bien de la peine à le croire, si je ne l'avais appris par quatre esclaves qui furent de ce nombre, tous hommes d'honneur & de croyance, que sa Majesté Très Chrétienne retira de ces misères, & d'un si rude esclavage, l'an 1631 à quoi fut employé Monsieur le Commandeur de Rasily, avec ordre exprès de retirer tous les Français détenus captifs en ce pays-là. Et d'autant qu'on ne voit guère de tels Barbares qui ne périssent misérablement, environ la fin décembre 1630 celui-ci mourut de la main d'un de ses esclaves, qui était renégat, & qui conspira contre sa vie, désespéré de ce qu'il le voulait faire tailler, pour le rendre Eunuque.

FIN DU CINQUIÈME LIVRE.

HISTOIRE DE BARBARIE ET DE SES CORSAIRES

LIVRE SIXIÈME.

Où il est parlé de l'Ordre de la Sainte Trinité, du nombre des Rédemptions, ou des esclaves rachetés par ses religieux ; & de plusieurs autres choses mémorables advenues touchant ce sujet, depuis quatre cents ans & plus, de la Fondation & Institution de ce même ordre.

J'AI longtemps douté si je devais donner place en cette histoire à ce sixième livre : & après y avoir sainement pensé, il m'a semblé qu'il ne ferait point hors de propos si je l'y ajoutais ; non pas pour y faire un ample récit de l'Institution & fondation de l'Ordre de la Sainte Trinité ; mais seulement pour ne laisser en arrière, sur le sujet des esclaves, quantité de choses mémorables, qui peuvent apporter beaucoup d'embellissement à tous le corps de cette histoire, comme ce livre le fera voir.

DE L'INSTITUTION ET FONDATION DE L'ORDRE DE LA Sainte Trinité, & Rédemption des Captifs

CHAPITRE I.

I. Divers Ordres de serviteurs de dieu en l'Église.

II. Celui de la Sainte Trinité est un effet très particulier de la providence Divine.

III. Les bienheureux Jean de Matha & Félix, ont été les Fondateurs de cet Ordre.

IV. La cause & les événements de son Institution ont été miraculeux.

V. Des divers Couvents de ce même ordre, & de son état florissant pour toute la chrétienté.

VI. Nombre de ses Provinces, & de ses Religieux :

LE merveilleux ornement, & les riches avantages qu'apporte à l'Église l'état Religieux, sont des choses si considérables qu'un des Saints Docteurs voulant montrer qu'elle était cette Reine, dont parle le Royal Prophète, si éclatante de Majesté, & qui est assise à la dextre de Dieu, n'a point fait difficulté de dire ; que la précieuse broderie qui se voit sur sa robe, représente les divers Ordres Réguliers qui s'étudient également à lui être utiles, & à lui servir d'embellissement.

A vrai dire aussi, comme dans les Cours des Rois de la terre, la diversité des Officiers, & des Seigneurs qui s'y voient, contribue entièrement à leur pompe, & à leur éclat ; ainsi faut-il croire, qu'en la Cour de Dieu, qui est son Église, pour donner d'autant plus de lustre à sa Majesté,

qu'en mérite sa grandeur infinie, il était convenable qu'elle eût divers Ordres de serviteurs ; lesquels, & leur institution, & par leurs habits, fussent comme divisés en plusieurs esclaves ; afin que l'honneur qui en reviendrait à l'Époux éternel, se communiquât pareillement à l'Église ; ce qui lui arrive en effet, puisque par ce moyen elle ressemble en quelque façon à la céleste Jérusalem, où l'on voit bien plus d'un Ordre d'Ange ; vu qu'il y en a plusieurs hiérarchies : or il est certain que ces bienheureux esprits, quoique semblables en nature, sont toutefois différents d'offices & de degrés. Eux-mêmes servent sans cesse devant le trône de Dieu, comme parmi ces divers Ordres Religieux, les uns servent utilement à son Église par leurs exercices spirituels, & les autres, par l'alliance qu'ils font pour le bien du prochain, des bonnes œuvres de la vie active, avec la contemplative.

Ce fut sans doute pour cette considération qu'il plût à Dieu, que l'Ordre de la Sainte Trinité & Rédemption des Captifs fut institué ; car voyant anguir tant de pauvres chrétiens sous les persécutions des Turcs, des Barbares, & des autres Infidèles ; & qu'il n'y avait eu jusqu'alors aucun Ordre de son Église, qui par les obligations & les vœux de son institut, fit une profession particulière de racheter les esclaves chrétiens d'entre les mains des mahométans ; il fut lui-même le fondateur de cette pieuse & charitable Religion ; voulant à dessein, & non sans mystère, qu'elle portât le titre très auguste de la Sainte Trinité ; soit pour faire voir son excellence, soit pour déclarer encore, que la fin de cette œuvre étant si considérable, le Père, le Fils & le Saint Esprit en étaient les Auteurs ; & par conséquent, que le Père protégerait cet Ordre par sa puissance ; que le Fils le conduirait par sa sagesse, & que le Saint Esprit embraserait les cœurs de ceux qui en feraient profession, pour s'exposer volontairement à toutes sortes de périls, & même au Martyre, pour le secours & la délivrance des chrétiens captifs ; comme il se verra particulièrement dans les chapitres suivants.

Or pour ce qu'aux œuvres qui se font hors de sa divine essence, Dieu se sert des causes secondes, comme de ses fidèles serviteurs, pour l'exécution de ses volontés éternelles ; ce fut pour cette fin que parmi tant de saints personnages qui éclataient alors en piété, il en choisit deux pour être comme Patriarches & premiers Religieux de ce miraculeux Ordre, qu'ils ont fait fleurir par la sainteté de leur vie ; & l'ont même fait connaître à toutes les contrées de la terre : ce qui est arrivé de la façon qui s'ensuit.

L'Histoire fait foi, que l'an de notre Seigneur Jésus-Christ 1192, un jeune gentilhomme des plus illustres familles de Provence, appelé Jean Matha, natif de Faucon, petit bourg, dont son père eut femme de Matha était Seigneur, prenant un dégoût des choses de la terre, pour caquer à celles du Ciel,

résolus de s'appliquer à l'étude de la théologie ; après avoir été dès son bas âge, très bien instruit aux lettres humaines & en tous les exercices où l'on élève ordinairement la jeune Noblesse. Or pour ce que les bons maîtres font la plupart du temps les bons disciples, & qu'il n'est que de puiser l'eau dans sa source ; l'Université de Paris ayant toujours été signalée pour les sciences qui s'y enseignent, & particulièrement pour ses Professeurs en Théologie ; Notre Saint en ayant communiqué à son Père, s'y transporta, pour y joindre, comme il fit, la piété à la doctrine. Ce qui donna sujet à ses régents de l'inviter plusieurs fois à prendre place en leur faculté ; jugeant bien qu'il en accroîtrait de beaucoup le lustre, & par son savoir & par son exemple. Mais son humilité, qui le mettait dans l'anéantissement de soi-même, fit qu'avec d'honnêtes excuses, il refusa durant quelque temps d'accepter ces honneurs ; disant qu'il s'en réputait indigne : à la fin néanmoins il fallut qu'il y consentit, après diverses sermons qui lui en furent faites.

S'étant donc disposé aux actes & aux réponses qu'on a de coutume de faire en semblables grades ; & ayant satisfait à l'attente qu'on avait de sa doctrine, le voilà reçu Docteur avec applaudissement. Mais auparavant qu'être honoré de ce titre, il voulut s'attacher entièrement au service de Dieu par le saint Ordre de Prêtrise ; & célébra sa première Messe en la présence de l'évêque de Paris, des Abbés de Saint Victor, & de Sainte Geneviève, & du Recteur de l'Université. En ce saint Sacrifice, comme il était à l'élévation de la Sainte Hostie, parut au-dessus de sa tête un Ange tout éclatant de lumière, & qui était revêtu d'une robe blanche ; il avait sur sa poitrine une croix rouge & bleue, & à ses côtés deux esclaves, dont l'un à son habillement représentait un chrétien, & l'autre un Turc avec son Turban ; si bien que cet ange tenant, comme il fallait, ses bras croisés, semblait échanger ces deux captifs.

Le bienheureux Jean de MMatha consolé & étonné tout ensemble de cette vision, en communiqua avec ces dévots prélats, qui lui dirent que cela signifiait que Dieu se voulait servir de lui en quelque glorieux dessein, & qui fallait se résigner entièrement à sa volonté.

Cependant, comme il eut pris le bonnet de Docteur, il fut quelque temps à enseigner la Théologie dans cette célèbre École de Paris. Mais son humeur toute religieuse & solitaire, ne s'accommodant pas avec le monde, lui fit naître le désir de s'éloigner de la conversation des hommes, pour jouir de celle des anges, en quelque désert, où développé des soins de la terre, il pût s'adonner entièrement à la vie contemplative, & à la méditation des choses célestes.

Comme il était en cette sainte résolution, il eut avis qu'en un bois proche d'un bourg appelé Gandelu, à six lieues de Meaux en Brie, il y avait un ermite appelé Félix de Valois, homme de grande réputation, & recommandable

pour sa merveilleuse sainteté de vie. Il s'en alla donc le trouver, & lui ayant communiqué son destin, le pria de l'associer avec lui, pour contribuer ensemble leurs soins & leurs dévotions à la plus grande gloire de Dieu. Alors le bienheureux Félix voyant un homme si bien né, & qui portait empreinte sur le visage toutes les marques d'une piété signalée, lui témoigna qu'il était extrêmement aise de sa venue, & par le bon accueil qu'il lui fit, lui en donna des preuves très véritables. De manière qu'après avoir appris sa condition, il le reçut en sa compagnie : & ainsi ils s'appliquèrent tous deux aux exercices de la vie contemplative.

Cependant, comme ils n'avaient point d'autre médiation que des choses saintes, Dieu leur envoyait souvent des secrètes consolations, en leur faisant voir tout contre leur petite cellule un cerf extraordinaire, qui se venait rafraîchir dans une fontaine ; & qui portait sur la tête une croix rouge & bleue ; ce que le bienheureux Jean de Matha ayant attentivement considéré, & pris garde que cette croix ressemblait à celle que l'ange lui avait fait voir en célébrant sa première messe, il résolut avec le bienheureux Félix, d'en aller communiquer avec l'évêque de Paris, & les abbé de saint Victor, & de sainte Geneviève. Or d'autant que cette affaire sembla grandement considérable à ces dévots prélats, ils furent d'avis qu'ils s'en allassent tous deux à Rome, prendre l'avis de sa Sainteté, à savoir du Pape Innocent troisième, qui tenait alors le siège, en l'an 1198.

Le pape ayant donc appris le sujet de leur venue, & voulant consulter l'Oracle de Dieu sur une chose de si grands poids, se disposa quelques jours après pour célébrer à ce dessein le saint sacrifice de la Messe, d'où il s'ensuivit, qu'étant à l'élévation du Corps du Fils de dieu, il eut la même vision que notre bienheureux Jean de Matha avait auparavant eue ; à savoir, d'un ange & de deux captifs. D'où il jugea par l'inspiration du saint-Esprit, que l'intention de Dieu était qu'il instituait un Ordre Religieux pour le rachat des chrétiens détenus esclaves parmi les infidèles.

Ayant pour cet effet revêtu lui-même d'un habit blanc, orné par-devant d'une croix rouge & bleue ces deux nouveaux Religieux, de la même façon qu'il avait vu l'ange en être habillé ; il appela cette nouvelles Religion, l'Ordre de la sainte Trinité & rédemption des Captifs.

Ce qu'il ne fit pas assurément sans un grand mystère ; d'autant que les trois couleurs de cet habit, qui sont le blanc, le rouge, & le bleu, représentent les trois divines personnes de la Sainte Trinité. En effet, le Père est fort proprement figuré par la blancheur ; parce qu'étant comme elle est, la première, & comme la source de toutes les autres couleurs, lui pareillement en ce mystère éternel, est le principe du Fils, & du Saint-Esprit. Le Fils nous représente ensuite par le bleu, sa très sainte humanité ; comme ayant

été rendue toute bleue, par la meurtrissure des coups reçus en sa passion ; et le saint Esprit semblablement est très bien exprimé par le rouge, qui est une couleur de feu ; puisque ce fut sous ce même symbole qu'il parut sur la tête de ses apôtres, & que c'est un feu céleste & divin, qui étroit le Père & le Fils d'un lien d'amour éternel & indissoluble. Et parce que l'ange qui apparut en cette vision, tenait à ses côtés deux esclaves, dont il semblait faire échange ; de là sa Sainteté déclara, que Dieu voulait que cet Ordre eût pour fin principale la Rédemption des chrétiens captifs, comme il se voit par plusieurs Bulles, & épîtres décrétales du même Pape Innocent troisième, données l'an premier & second de son Pontificat 1198, qui fut l'année de la fondation dudit ordre. Ces choses ainsi établies, le Papa envoya en France ces deux saints Religieux, pour y fonder des Couvents de ce nouvel Ordre, tandis que de son côté il en fit bâtir un très beau Rome dessus le Mont Celien.

Comme ils furent donc arrivés au lieu de leur Hermitage, ils y bâtirent pareillement ce Couvent célèbre, qu'on appelle encore aujourd'hui Cerfroy, à cause du Cerf qu'ils y avaient vu si souvent, & qui est à présent la principale maison de l'Ordre.

Il a plu à Dieu le rendre si florissant depuis son institution, qu'il s'est étendu en toutes les contrées de la chrétienté, à savoir en France, en Italie, en Espagne, en Allemagne, en Angleterre, en Écosse, en Flandres ; & même jusqu'aux Indes ; où il est à remarquer, que ses révérends Pères généraux ont toujours été Français ; & qu'ils ont toujours demeuré en France jusqu'à maintenant, en considération de ce que ce même Ordre a été fondé en ce Royaume très chrétien, & que son fondateur en était natif.

Cet Ordre est divisé en treize Provinces qui toutes ont toujours reconnu jusqu'à présent un seul & même général.

Le Royaume de France contient six provinces à savoir.

Le première celle qui porte le nom de France, laquelle s'étend en ces contrées qui composent l'Île de France & la Brie.

La seconde est celle de Champagne & de Lorraine.

La troisième de Picardie, sous laquelle est comprise la Flandre, & la basse Allemagne.

La quatrième est la Normandie, la Bretagne, & le Poitou.

La cinquième le Languedoc, & la Guyenne.

La sixième est la Provence, & le Dauphiné. Toutes lesquelles Provinces de France sont composées de quatre maisons ou Couvents.

L'Italie, & les deux Siciles, ne font que deux Provinces.

L'Espagne y comprenant le Royaume de Portugal, contient quatre Provinces.

La Première, celle de la Castille.

La seconde, d'Andalousie, ou Bétique.

La troisième, d'Aragon, & de Catalogne.

Et la quatrième, de Portugal.

L'Angleterre, l'Écosse, & l'Hibernie composaient encore autrefois deux autres Provinces. En toutes lesquelles se comptent deux qui sont en Afrique, à Oran, & à Sioute ou Septe, & dix Couvents de Religieuses de cet Ordre. Sans parler des Indes Orientales, & Occidentales, où de présent il y a trois évêques Religieux de ce même Ordre, le Révérend Père Ferdinand Nunnes, évêque de Nicaragua, le révérend Père Ferdinand Ramirez évêque de Panama, le révérend Père Damien Lopez de Haro, évêque de port riche. Outre quelques autres morts depuis peu, à savoir, le révérend Père Emmanuel Rinefo, évêque de Ségovie. Dans toutes lesquelles Provinces, & Couvents, s'est vu jusqu'à près de quatre mille religieux, comme remarque Azorius, du nombre desquels plusieurs se sont signalés, non seulement par leur doctrine ; mais encore, & plus particulièrement, par leur piété, & par le zèle qu'ils ont témoigné au rachat d'un nombre extrêmement notable de chrétiens captifs, s'exposant volontiers à tout risque & fortune sans épargner leur vie parmi les Turcs, Barbares, & autres infidèles pour cet œuvre si recommandable de charité, selon l'institution de cet Ordre, ainsi qu'il se verra aux chapitres suivants.

Sans comprendre ici environ trente Couvents de Religieux de ce même Ordre lesquels marchent déchaussés.

DE LA PREMIÈRE RÉDEMPTION
DES CAPTIFS, FAITE À MAROC,
l'an 1199, par les religieux de l'Ordre
de la Sainte Trinité.

CHAPITRE II.

I. Aumônes faites au B. Jean de Matha, pour la Rédemption des chrétiens captifs.

II. Il fait un second voyage à Rome.

III. Deux Religieux de l'Ordre de la Sainte Trinité députés commissaires à Maroc.

IV. Lettre du Pape Innocent III à Miramomolin, Roi de Maroc.

V. Cent quatre vingt-six esclaves rachetés.

C'EST une maxime universelle reçue ; que celui qui donne l'être à quelque chose, est aussi obligé de lui donner accroissement, & de la maintenir par même moyen. Par où je veux dire, que Dieu s'étant fait voir particulièrement auteur de l'Ordre sacré de la sainte Trinité, qu'il a voulu instituer en son Église, pour le commun secours & le rachat des chrétiens captifs ; voilà pourquoi après y avoir établi pour patriarche le bienheureux Jean de Matha, assisté du bienheureux Félix de Valois, il n'en demeura pas là ; mais il lui fournit de moyens pour s'acquitter au plutôt d'une si louable & si sainte institution. Il lui fit donner pour cet effet quantité d'aumône & de biens, afin de faire également paraître le gloire & l'utilité de ce nouvel Ordre, en la première Rédemption des chrétiens captifs ; à quoi contribua grandement Philippe Auguste, Prince très chrétien, qui pour lors régna heureusement en France ; où par ses armes toujours victorieuses contre les Turcs & les infidèles, il fallait éclater partout le

monde les merveilles de sa piété, qu'il ne cessait de joindre à la grandeur de son courage.

Le bienheureux Jean de Matha ayant donc établi en France le premier couvent appelé CERF-FROID, tout près de son ancien ermitage, reprit le chemin de Rome, menant avec lui quelques religieux, auxquels s'il avait donné l'habit à Cerf-froid. A son arrivée, ayant rendu compte à sa Sainteté des aumônes qu'on lui avait faites en France pour le rachat des captifs, le Pape y contribua d'une bonne somme.

Ce grand serviteur de Jésus-Christ, de l'avis & consentement de sa Sainteté, députa pour Pères Rédempteurs & Commissaires d'une œuvre de cette importance, deux de ses religieux, à savoir F. Jean Anglic, & F. Jean Escot. Avec cette commission, ils partirent de Rome le 31 de mai, l'an 1199 & arrivèrent à Maroc en Afrique le 22 du mois d'août suivant. Ils s'avisèrent de prendre cette route, pour ce qu'il y avait alors en ce pays-là quantité d'esclaves, à cause des grandes guerres que Miramomolin, Roi de Maroc, avait eues contre les chrétiens ; ce qui se vérifie par une lettre de recommandation que sa Sainteté donna à ces Pères Rédempteurs, adressée au même Roi ; & que j'ai tirée du second livre de ses épîtres décrétales, pour la rapporter ici.

IV.

*Lettre du Pape Innocent troisième, à Miramomolin Roi de Maroc,
en faveur des Pères Rédempteurs Religieux de
l'Ordre de la Sainte Trinité.*

ILLUSTRI MIRAMOMOLIN, REGT

Marochetannorum, & subditis eius, ad veritatis notitiam pervenir, & in ea salubriter permanere.

I*NTER opera misericordiae quæ Jesus-Christus Dominus noster fidelibus suis Evangelio commendavit, non minorem locum obtinet redemptio captiuorum ; unde personis illis quæ circa talia opera occupantur, favorem debemus Apostolicum impartiri Sane viri quidam, de quorum existunt numero præsentium portistores, nuper divinitus inflammati, Regulam & ordinem invenerunt, per cuius statuta tertiam partem proventum omnium quos vel nunc habent, vel in*

futurum poterunt obtinere, in Redemptionem debent impendere Captivorum : & ut valeant suum propositum adimplere, cum sape facilius per commutationem, quam per Redemptionem de captivitate ergastulo valeant liberari, ut captivos Paganos à Christianis debeant commutare. Caterum, quoniam bona quæ præmisimus, & christianis expediunt & Paganis, huiusmodi vobis duximus per Apostolicas literas intimanda. Inspiret autem vobis ille qui Via, Veritas est, & Vita, ut agnita, quæ Christus est, ad eam venire quantocius sestinetis. Datum Laterani, octo Idus Mathy, Pontificatus nostri anno secundo.

Traduction de la même lettre en Français.

Le Pape Innocent III À L'ILLUSTRE MIRAMOMOLIN Roi de Maroc, & à ses sujets, désirant qu'ils viennent à la con naissance de la vérité, & qu'ils y demeurent.

ENTRE les œuvres de miséricorde que notre Seigneur Jésus-Christ recommande à ses fidèles dans l'Évangile, la Rédemption des captifs n'y tient pas le moindre lieu ; d'où vient qu'il est de notre devoir de départir les faveurs apostoliques à telles personnes, inspirés naguère & enflammés d'une Divine révélation, ont trouvé une règle & un Ordre, dont les Instituts portent ; qu'ils doivent employer au rachat & à la délivrance des Chrétiens captifs la troisième partie de tout le revenu qu'ils ont à présent, ou qu'à l'avenir ils pourront avoir ; et afin qu'ils puissent mieux accomplir leur saint vœu, pour ce qu'il est souvent bien plus facile de les délivrer de l'esclavage par échange que par rachat ; pour cet effet il leur a été octroyé de pouvoir acheter des païens captifs, détenus entre les mains des chrétiens,

afin de les échanger par après pour la délivrance des chrétiens mêmes ; c'est pourquoi, puisque les œuvres susdites sont profitables, tant aux chrétiens qu'aux païens ; nous avons bien voulu vous en donner avis par nos lettres Apostoliques. Or vous inspire celui qui est le chemin, la Vérité, & la Vie, afin qu'ayant reconnu la Vérité, qui est Jésus-Christ, vous vous hâtiez d'y arriver au plutôt. Donné à Rome en notre Palais de Latran, le huitième des Ides de Mars, l'an second de notre Pontificat.

Miramomolin ayant appris & par cette lettre, & par les deux Pères Rédempteurs, le sujet de leur venue en sa Cour, jugea bien que la fin de leur voyage & de leur dessein, ne lui était pas moins avantageuse & aux siens, qu'elle le devait être aux chrétiens ; ce qui fut cause qu'il les reçut fort courtoisement ; & qu'il fit de très expresses défenses à qui que ce fût de ses sujets, de les troubler en façon quelconque. Ce qui n'empêcha pas toutefois que l'inimitié qu'ils portaient aux chrétiens, ne tournât secrètement au préjudice de ces bons Religieux, auxquels ces Barbares firent quantité d'injures ; mais ils les souffrirent avec une patience d'autant plus grande, qu'ils s'étaient résolus au Martyre, si l'occasion s'en fût présentée. De manière qu'après avoir été environ un mois à Maroc, où ils rachetèrent cent quatre vingt-six esclaves, ils les amenèrent à Marseille, d'où ils les renvoyèrent chacun chez soi ; puis s'en retournèrent à Rome, pour y rendre compte à sa Sainteté, & au bienheureux Jean Matha, du voyage qu'ils venaient de faire, & des esclaves qu'ils avaient rachetés.

**DE LA SECONDE RÉDEMPTION
FAITE À TUNIS OU SE VOIT LE NOMBRE
des Chrétiens captifs, rachetés par les
Religieux du même Ordre.**

CHAPITRE III.

I. De plusieurs esclaves rachetés à Tunis, par le Bienheureux fondateur de l'Ordre de la sainte Trinité.

II. Il passe la mer miraculeusement, étant poursuivi par des corsaires.

III. Du grand nombre de Rédemptions faites autrefois par ce saint Ordre.

IV. Raisons pour lesquelles il ne s'en fait pas tant aujourd'hui.

LE Fondateur du miraculeux Ordre dont nous parlons, enflammé de l'ardent zèle qu'il avait pour le salut des armes, & d'un saint désir de s'acquitter dignement de son Institut, n'épargnant pour cette fin aucune sorte de soin ni de diligence, n'eut pas plutôt achevé cette première Rédemption, que peu de temps après, qui fut l'an mille deux cent un, ayant amassé une bonne somme d'argent, il résolut d'aller en personne en faire une seconde à Tunis. Car il n'avait pu lui-même s'employer à la première, pour ce que son Ordre ne faisant encore que naître, sa présence était requise à l'établir entièrement.

Comme il eut donc vêtu plusieurs Religieux, capables de gouverner ce nouvel Ordre en son absence, il partit de Rome cette même année, le 22 de juillet, & fit voile à Tunis en Barbarie, d'où il tira de captivité cent dix chrétiens. Les ayant tous amenés à Rome, ils y firent une procession solennelle : et parce qu'il considéra depuis, que l'accroissement de cet Ordre soulageait fort à l'avenir les pauvres esclaves, il s'en alla droit à Marseille, où il fonda un Couvent, l'an 1203. Ensuite de quoi,

il passa en Espagne, où il bâtit pareillement plusieurs autres Couvents ; & y laissa quantité de bons Religieux, afin qu'ils prissent le soin de racheter les chrétiens captifs, qui étaient en grand nombre en ces quartiers-là, sous la puissance des Rois Maures & Mahométans, qui possédaient alors la plus grande partie de l'Espagne, & particulièrement le Royaume de Grenade & d'Andalousie.

Au sortir d'Espagne, étant repassé à Rome, comme il se sentit pourvu d'une somme notable de deniers, ramassée, tant de ce qu'on lui avait envoyé des nouveaux Couvents de France, que de ceux d'Italie, & d'autres aumônes qu'il avait procurées ; il entreprit une autre Rédemption à Tunis, d'où il ramena un grand nombre d'esclaves.

En ce voyage il se fit par ses prières un miracle signalé, qui fut ; que certains Maures, & quelques Barbares fâchés de voir le zèle de ce grand homme de dieu, & comme il encourageait les chrétiens captifs à souffrir toutes sortes de supplices, & la mort même la plus cruelle, ils se mirent sur mer avec quelques vaisseaux, en intention de couler à fonds celui où ce grand serviteur de Dieu & les esclaves s'en retournaient.

Avec ce dessein, ils abordèrent à trente ou quarante lieues de Tunis ; mais comme ils étaient en résolution d'exécuter leur damnable entreprise, leur volonté se changea ; & ils se contentèrent de rompre les voiles de ce vaisseau ; afin de le laisser ainsi à la merci des vents & des vagues. Ce qu'ils n'eurent pas plutôt exécuté, qu'ils s'en retournèrent à Tunis. Cependant le Pilote & tous les mariniers de ce navire tous tristes & désolés de se voir réduits en une si grande extrémité, se mirent à réclamer le Ciel par leurs prières. Sur quoi le bienheureux Jean de Matha, qui n'avait sa confiance qu'en Dieu, dont la miséricorde ne manque jamais à ceux qui espèrent en lui, servit qu'il lui, sentit qu'il lui inspira dans l'âme un infallible moyen de se délivrer de ce danger, qui fut de prendre sa Chape, & de l'attacher au vaisseau en forme de voile ; ce qu'il n'eut pas plutôt fait, que prenant un crucifix en main, il adressa ses prières à la sainte Trinité. Et certainement ce ne fut pas en vain, puis qu'en même temps un vent favorable donnant dans cette sorte de voile, le mit à port si heureusement, que lui & les siens abordèrent en peu de temps au port d'Ostie, qui est à six lieues de Rome, & à plus de trois cents de Tunis.

Ce miracle fut grand à vrai dire, mais non pas difficile à croire ; puis que nous lisons presque le même de saint Raymond de Rochefort, lequel étant en l'île de Majorque, comme il ne trouva personne qui le voulut embarquer pour aller à Barcelone, il s'avisait pareillement de prendre sa Chape ; & en ayant attaché un bout au haut d'un bâton en guise de voile, se mit à genoux sur l'autre, élevant ses yeux au Ciel, avec de très instantes prières : ce qui lui réussit si bien, qu'à la faveur du bon vent qui se leva tout à coup,

il navigua jusqu'à Barcelone, éloignée de Majorque d'environ cinquante & trois lieues. Le même se remarque encore de saint François de Paul, qui depuis Calabre jusqu'en Sicile, passa la mer avec son compagnon, son manteau leur ayant servi de barque à tous deux, au grand étonnement des mariniers qui leur avaient refusé le passage, pour n'avoir eu de quoi le payer ; d'où il faut conclure pour reprendre le fil de notre Histoire, que par un si grand miracle, Dieu voulut récompenser la foi de notre bienheureux de Matha, & ne perdre point tant de pauvres âmes, qu'il avait tirées de l'esclavage des infidèles.

Depuis ce temps-là, cet Ordre Sacré continuant une œuvre si charitable, a fait jusque aujourd'hui quantité de Rédemptions, par tous les Royaumes de la chrétienté où il y a plusieurs couvents ; principalement en France, en Italie, en Espagne, en Allemagne, en Angleterre, en Écosse, & en Portugal. Bien que j'en ai fait une curieuse recherche qui se monte à un nombre remarquable, il me suffira néanmoins de m'arrêter à ce qu'en écrit Gonzalez d'Avila, en l'abrégé Historique de notre Ordre, où il compte jusqu'à trois cent soixante trois rédemptions ; par qui, dit le même auteur, ont été rachetés ou échangés, trente mille sept cent vingt captifs de toutes les nations chrétiennes, sans y comprendre la dernière redemption que nous fîmes à Tunis, l'an 1635, dont l'ai parlé assez amplement au premier livre de cette Histoire, & quatre autres depuis.

Que s'il ne se fait maintenant tant de Rédemptions en France, qu'il y en a eu en la naissance de cet Ordre ; c'est que n'y ayant point à présent de guerre contre les infidèles, comme il y en avait alors, le zèle des charités & des aumônes, est de beaucoup refroidi ; au lieu qu'en ce temps-là toute la France contribuait volontiers à cette œuvre sainte.

Mais il s'en faut beaucoup qu'il n'en soit de même aujourd'hui ; ce qui est cause qu'il, faut attendre quelques années pour trouver une somme qui soit capable de faire une redemption, encore n'était les taxes & les contributions de tous les couvents de notre Ordre qui contribuent tous les ans de ce peu qu'ils ont de revenu à peine il s'en ferait une qui fût tant soi peu remarquable. Et d'autant que la redemption faite par nos religieux, des Provinces de France, en l'an 1602, est fort notable, & que je n'ai point trouvé lieu plus à propos pour en traiter, que celui-ci, c'est pourquoi j'en dirai ici quelque chose.

Les traités de paix faits entre l'Empereur Rodolphe, & Amurat troisième du nom Empereur des Turcs, en l'an 1593, pour raison du Royaume de Hongrie, duquel l'un & l'autre étaient coseigneurs, étant rompus par les supercheres ordinaires, & mauvaise foi du Turc, qui y avait surpris quelques Places, la guerre s'enflamma qui fut fort furieuse, & grandement préjudiciable pour les chrétiens : car ils y perdirent une bataille signalée, en laquelle,

outré le grand nombre des morts, y furent faits quantité d'esclaves par ces infidèles ; ce qui arriva l'an 1596.

Cette même furie de la guerre qui défigurait toute la Hongrie, continuant de produire ses maux accoutumés sous Sultan Mahomet troisième fils d'Amurat, & ces malheurs menaçants & faisant appréhender la chrétienté du côté de l'Allemagne, & quelques Princes, Seigneurs, & noblesse Française, tous poussés du zèle, de la défense, & du progrès de la religion chrétienne y coururent alors promptement ; & y signalèrent leurs armes, par plusieurs généreux exploits au grand étonnement, & au grand dommage de ces infidèles.

Et comme durant ces désordres de la guerre plusieurs Français, outre une infinité de chrétiens Hongrois, Flamands, Allemands, & autres étrangers qui avaient été faits captifs, cela invita nos Pères & Religieux en l'an 1601, de passer en Hongrie avec une somme notable d'argent qu'ils avaient recueillis, des taxes & contributions de nos couvents de France & des Pays-bas, avec quelques charités & aumônes qu'ils avaient reçus.

Voici les noms desdits Religieux Commissaires & Députés pour cette Rédemption, le Père Frère Pierre de Brie natif de Paris, & Ministre & Supérieur du couvent de la Marche en Barrois, le Père Frère Jean Thierry Ministre & Supérieur du couvent de Douai en Pays-bas, & le Père Frère Jean Bertoul.

Après plusieurs mois, & beaucoup de difficultés, ces bons Pères ayant traversé beaucoup de contrées d'Allemagne arrivèrent enfin à Strigoine, ville & principale forteresse des chrétiens en Hongrie. Delà ils traitèrent avec le Bâcha de Bude, & autres Gouverneurs des villes frontières tenues par les Turcs desquels ils retirèrent des fers & de la captivité soixante & seize chrétiens qu'ils amenèrent en notre couvent des Mathurins dudit Ordre de Paris.

Là arrivés le quinzième de Décembre 1602, ils furent reçus avec de grandes cérémonies à la Porte de saint Denis, & de là conduits en procession audit couvent des Mathurins.

Or parce que ces Pères Rédempteurs avaient amené avec eux quatre jeunes Turcs, qui leur avaient été donnés par le Gouverneur de Strigoine, après qu'ils les eurent bien instruits en la Religion chrétienne, ils les baptisèrent, l'un desquels nommé Mustapha, ayant demandé d'être reçu Religieux en notre Ordre, on lui donna l'habit. Voici leurs noms Mustapha Aga, âgé de douze ans ; Hibraïm Boch, âgé de dix-sept ans ; Houssain de Bude, âgé de dix-sept ans ; & Mehemet d'Alba, âgé de quatorze ans. Je laisse les noms des autres captifs rachetés.

**DES SERVICES QUE LES RELIGIEUX
DE L'ORDRE DE LA SAINTE TRINITÉ
ont rendus aux armées Chrétiennes contre
les infidèles, sous Philippe Auguste,
St. Louis & autres Princes.**

CHAPITRE IV.

I. Glorieuse entreprise de Philippe Auguste, & de Saint Louis.

II. Efforts incroyables des Religieux de la sainte Trinité dans les contrées des infidèles.

III. Preuves des Auteurs de ce temps-là, pour confirmer cette vérité.

COMME le titre de très chrétien est la plus belle marque qui puisse relever la gloire d'un Prince souverain ; aussi est-il vrai qu'une si haute qualité que nos Rois ont méritée, les a toujours portés au progrès & à l'avancement de la Religion chrétienne. Cela s'est remarqué surtout en cette fameuse entreprise, où Philippe Auguste, dit Dieudonné, & Saint Louis, se sont signalés, & ont acquis une gloire qui ne mourra jamais ; puisque l'un & l'autre par un zèle incomparable, ont souvent porté leurs armes outremer, en la Palestine, tenue par les infidèles, pour y rétablir le nom & la piété des anciens chrétiens.

Ce fut là même que les religieux de l'Ordre de la Sainte Trinité, poussés d'un ardent désir de seconder les pieux desseins de ces Princes firent d'incroyables efforts, & des actions qu'on ne peut assez louer. Car Gaguin auteur célèbre, remarque que le bienheureux Jean de Matha, qui vivait sous Philippe Auguste, prit alors un si grand soin d'envoyer des religieux pour assister son armée, & celle des autres Princes Chrétiens

qui s'étaient croisés avec lui que ce fut un de ses principaux exercices ; ce qui paraissait en ce que ne se contentant pas qu'ils s'employassent à prêcher la parole de Dieu aux soldats Chrétiens, & à leur administrer les Sacrements : il avait soin encore de les faire secourir corporellement. Pour cet effet, les uns dressaient des hôpitaux, où ils pensaient & sollicitaient les blessés & les malades, tandis que les autres travaillaient à la délivrance de ceux que les infidèles avaient fait esclaves.

Or ce n'a pas été seulement sous Philippe Auguste, qu'ils ont vaqué à ces dévots exercices ; mais encore sous le règne de Saint Louis. Car il est certain que le très Révérend Père Nicole, sixième ministre général de tout cet Ordre, accompagné de plusieurs de ses religieux suivit ce grand Roi en la terre Sainte, où il fut fait prisonnier avec lui, ayant l'honneur d'être toujours près de sa personne, & d'en être toujours traité favorablement, comme celui dont la sainte vie & la doctrine, le rendaient digne de l'estime d'un si bon Prince.

Ce que je viens de dire, nous est confirmé par le sieur de Joinville, qui en pouvait parler véritablement pour l'avoir vu ; d'où vient qu'en l'histoire qu'il a faite du premier voyage de Saint Louis contre les infidèles, en cet endroit où il raconte la prise de ce grand Roi, y fait une expresse mention du susdit très Révérend Père Nicole ; & use de ces mêmes paroles ; *les Génois jetèrent une planche à terre, & recueillirent le Roi, le Comte d'Anjou son frère, qui depuis a été Roi de Sicile, Monseigneur Geffroy de Sergines, & Messire Philippe de Nemours, & le Maréchal de France, & le Ministre de la Trinité, & moi, & demeura prisonnier, que les Sarrasins gardèrent, &c.*

Le même auteur quelques lignes après, parlant de la délivrance du Roi, & du paiement de sa rançon, rend encore ce témoignage dudit Père général de cet Ordre, qui montre assez qu'il était fort bien dans l'esprit du Roi Saint Louis. *Quand vint le Dimanche au soir, les gens du Roi qui faisaient le paiement, c'était pour sa rançon, lui mandèrent qu'il leur fallait bien encore trente mille livres : & avec le Roi n'y avait que son frère, le Comte d'Anjou, le Maréchal de France, & le Ministre de la Trinité, & moi,* dit Joinville : que s'il ne nomme point ledit Ministre général par son nom propre, cela n'empêche pas qu'il ne les faille entendre de lui ; puis que Gaguin, général de ce même Père, sous le règne de Saint Louis.

Pour une preuve plus ample de ce que je viens de dire, je m'assure que le Lecteur ne trouvera pas hors de propos que je lui fasse part ici d'un titre de notre maison de l'honneur Dieu, dite autrement Chelles, qui remarque, comme les susdits ; que le très Révérend Père Nicole était alors en l'armée d'outremer ; en voici les propres termes en vieux langage Français. *Le Gautier de Châtillon, Sire de Saint Aignan en Berry, faits à savoir à tous*

ceux qui ces lettres verront ; que j'ai donné en pure aumône & perdurable pour le salut de mon âme, de mon Père & de ma Mère, & de mes ancresseurs, à la maison de l'honneur Dieu, de l'Ordre de la Trinité, qui siet dessous Montgay, vingt livres tournois de rente, à prendre chacun en ma prévôté de Montgay, aux huitaines de Noël, pour un Frère que li Frères de la devant dite maison, doivent tenir avec eux, qui fera en icelle maison le service de notre Seigneur à toujours, & perdurablement ; j'ai en ai donné mes lettres scellées à mon féel, à Frère Nicole général, Ministre de la Trinité, & aux Frères. Ce fait en Égypte, au siège devant la Massore, l'an de l'Incarnation mille deux cent quarante-neuf, au mois de Mars. Voilà le titre & la Chartre toute entière.

Joinville parle souvent de ce Seigneur Gautier de Châtillon, qui était un des principaux Chefs de l'armée de Saint Louis, dont il conduisait l'arrière-garde, quand ce saint Roi fut fait prisonnier ; ce qui arriva près de Cafel, où ce vaillant Chevalier se voyant abandonné de tous les siens, après la bataille perdue, tint longuement seul contre le gros des Sarrasins, où il aima mieux mourir les armes à la main, que de se rendre à merci de ces infidèles. Ce qui se passa l'an mille deux cent cinquante.

Pour rendre encore plus manifestes les soins que prenaient en cette armée les Religieux dudit Ordre, je rapporterai ici un autre endroit de Joinville, où après avoir raconté la défaite de l'armée chrétienne, & le mauvais traitement que les Sarrasins faisaient aux Français, qui se voyaient à tous moments dans les appréhensions de la mort : il ajoute ensuite. *Il en entra bien en notre galée (il parle des Sarrasins) avec leurs épées toutes nues en mains, & au col leurs haches d'armes, & je demandai à Monseigneur Baudoin de Belin, qui entendait bien le Sarrasinois, que c'était que telles gens disaient & il me répondit qu'ils disaient qu'ils nous venaient couper les têtes ; & tantôt je vis un grand troupeau de nos gens, qui là étaient, qui se confessaient à un Religieux de la Trinité, qui était avec Guillaume Comte de Flandres.*

Au second voyage d'outremer que fit Saint Louis à Tunis, il y avait pareillement plusieurs Religieux de cet Ordre, qui s'employaient à ces mêmes exercices de charité, dont nous avons parlé ci-dessus ; car non seulement ils administraient les Sacrements, & sollicitaient les Soldats malades ; mais encore ils les rachetaient ; comme nous parlerons dans le chapitre suivant.

DE PLUSIEURS HOMMES DE CONDITION, RACHETÉS PAR LES RELIGIEUX de l'Ordre de la Sainte Trinité, & des Fondations qu'ils ont faites de divers Couvents.

CHAPITRE V.

- I. Coutumes des infidèles en la vente des captifs chrétiens.*
- II. Histoire mémorable, de Geoffroi Baron de Châteaubriant.*
- III. Zèle & reconnaissance de plusieurs personnes de haute condition, envers l'Ordre de la Sainte Trinité.*
- IV. Histoire admirable, de Gilbert des Essars.*
- V. Du Maréchal de Boussicaut.*
- VI. Couvents de la Fondation de Saint Louis.*

ENSUITE de la défaite de l'armée chrétienne par les Sarrasins, il y eut quantité de Seigneurs, & d'autres personnes de condition que ces infidèles firent prisonniers, dont les uns furent menés esclaves en divers endroits de la Syrie, & les autres en Égypte. Et d'autant que le nombre en était si grand, qu'alors le Roi ne les peut tous racheter ; cela obligea nos religieux à rechercher tous les moyens imaginables pour les tirer de cette misère. Et à vrai dire, jamais chose du monde n'eût pu les en garantir, si l'avarice des Turcs, dont ils sont vilainement entachés, parmi une infinité d'autres vices, ne leur eût donné la vie pour une grande somme d'argent : car il n'y a point de doute que sans cela, ils les eussent tous fait mourir cruellement.

Or comme la coutume de ces infidèles est de vendre les chrétiens, selon qu'ils en savent les moyens, & la condition ; c'est à raison de cela que les esclaves tiennent secret l'un & l'autre, afin de se délivrer à moindre prix.

De ce nombre d'hommes considérables, & pour la naissance, & pour le bien de fortune, nos Religieux en retirèrent plusieurs ; lesquels en reconnaissance de ce bienfait, fondèrent quelques couvents de notre Ordre, comme ils furent de retour en leur maison. Mais sans les déduire tous par le menu, il me suffira de rapporter ici les principaux, selon que je l'ai appris tant de la fondation desdits couvents, que de quelques auteurs dignes de foi qui en ont écrit.

II.

Histoire mémorable de Geffroy Baron de Châteaubriant.

ENTRE les bienfaiteurs dudit Ordre, Geffroy quatrième du nom, & onzième Baron de Châteaubriant, mérite ici le premier lieu, ec me semble. Ce seigneur, des plus qualifiés de Bretagne, & dont l'Histoire a des particularités assez remarquables, était âgé de trente & trois ans, lorsqu'en l'an 1249, il fit le voyage de la terre Sainte avec Saint Louis, & Pierre de Brenne, jadis Duc de Bretagne. En ce voyage il fut fait prisonnier par les Sarrasins en la bataille de la Massore, le huitième de février, l'an 1250. Et d'autant qu'il fut deux ans tous entiers à tremper dans les misères de l'esclavage, sans avoir jamais pu donner aux siens aucune connaissance, ni de sa disgrâce, ni du lieu où il était, à la fin le bonheur voulut pour lui, qu'il se donna secrètement à connaître à nos Religieux, comme ils étaient après à racheter quelques esclaves. Ce qui fut cause qu'ils ménagèrent si bien sa rançon, qu'ils le retirèrent enfin, avec un bon nombre d'autres, & le ramenèrent en sa maison de Châteaubriant. Mais auparavant qu'y arriver, il fit savoir son retour à sa femme, qui s'en alla promptement au-devant de lui ; & fut si joyeuse de le voir, qu'elle mourut en le saluant, tant cet excès d'allégresse lui saisit le cœur. Ce que l'on pourrait tenir pour fabuleux, si cet événement, pour être extraordinaire, n'était confirmé par plusieurs auteurs, & entre autres par Ægidius Masserius, dont voici les propres termes ; *Ne antiqua putemus fabulosa, referendum est quod in Britania Armorica, superioribus annis gestum est. Ibi quidam Dominus Castri-Briandi, tempore Regis Gallorum divi Ludovici, in terram sanctam cum aliis multis profectus est. At cum ob longam absentiam viri jam non pro vivo haberetur, infinitis est ab uxore desideratus lacrymis. Tandem & familie inexpectatus adesse nuntiatur, qui dudum mortuus deplorabatur. Cum id uxor audiffent, nec cerio credens nuntio, procedit obuam ; ubi tantus stupor primum, tantum deinde gaudium, uxoris viscera, & inopinatum viri adventum subintrat, ut inter optati viri*

amplexus animam estar et. Depuis pour reconnaissance de ce bienfait de notre Ordre, ce généreux chevalier fonda un couvent à Châteaubriant, où se voient encore certaines peintures fort anciennes, qui représentent un si notable rachat.

Pour récompenser une si haute vertu, & témoigner le mérite d'un si grand homme, le Roi Saint Louis lui donna pour blason de se armes, des fleurs de lys d'or, au lieu de pommes de pin d'or sans nombre en champ de gueule, qui étaient les anciennes armes de sa maison.

Je dirai ensuite de ceci, que le Comte de Flandres, comme nous avons vu ci-dessus, s'étant croisé avec Saint Louis, pour ce voyage de la terre Sainte ; & lui & plusieurs autres Seigneurs Flamands, coururent la même disgrâce que ce grand Roi, par la perte de la bataille ; d'où il s'ensuit que par le soin de nos religieux, quelques-uns de ces mêmes Seigneurs furent tirés de captivité.

Mais entre les autres Miræus fait mention du Maréchal Baudoin Seigneur d'Eter en Flandres, dit autrement Couvort, lequel en reconnaissance de son rachat, bâtit audit lieu d'Eter un beau Couvent de cet Ordre.

Ce que firent aussi à son exemple, & pour la même raison, les Seigneurs de Lerines & de Hus, la piété desquels paraît encore aujourd'hui dans les Couvents dont ils ont voulu être fondateurs.

Le Duc de Brabant se fit remarquer encore, pour être des principaux de ce nombre ; car ce fut lui qui fonda notre couvent d'Orival, près de la ville de Nivelles en Brabant, pour mémoire du soin que nos religieux avaient eu de racheter son fil ; qui était captif & inconnu parmi les infidèles ; voulant pour cet effet que ledit couvent portât les armes de sa maison.

A tout ceci je puis ajouter, que plusieurs seigneurs & Gentilshommes Français, ont été touchés de même reconnaissance, & de même zèle envers cet Ordre. Témoin Gilbert des Essars, Seigneur de la Pautière, près de Verneuil au perche ; l'Histoire duquel pour être fort mémorable mérite ici quelques lignes.

IV.

Histoire admirable de Gilbert des Essars.

CE gentilhomme ayant été fait captif avec Saint Louis, comme les autres dont nous avons parlé ci-dessus, il n'en reçut pas meilleur traitement ; au contraire il languit plusieurs années dans les misères de l'esclavage : & fut enfin délivré par nos Religieux d'entre les mains des Sarrasins. Mais comme ces Pères

charitables le pensaient ramener avec les autres captifs qu'ils avaient rachetés, ils furent tous étonnés que sur le point de leur embarquement, plusieurs de ces infidèles s'avec les autres captifs qu'ils avaient rachetés, ils furent tous étonnés que sur le point de leur embarquement, plusieurs de ces infidèles s'en vinrent à main armée, avec dessein de reprendre ce Seigneur ; comme ils le reprirent en effet, & le jetèrent dans une horrible prison. Tout le prétexte qu'ils prirent, fut d'alléguer qu'ils ne l'avaient pas connu jusqu'alors ; & qu'il leur avait celé son nom & sa qualité : mais qu'ils venaient d'apprendre que c'était lui, qui d'un coup de flèche empoisonnée avait tué en guerre l'un des plus grands capitaines qu'ils eussent, qu'on appelait Chaban, favori de leur Sultan, (comme en effet il l'avait tué, mais non pas d'un trait envenimé) & partant qu'ils le voulaient faire mourir cruellement, afin de tirer vengeance de cette injure. A ces paroles nos gens ne surent d'abord que répondre, & firent toutes sortes d'efforts pour essayer de ravoïr, & par pierres, & par argent ; mais toutes leurs raisons ne purent rien sur la rage de ces Barbares, qui était si grande, qu'il n'y eut pas moyen de les fléchir.

Cependant, de crainte qu'eurent nos Religieux, que ces ennemis inexorables ne retinssent encore les autres qu'ils avaient rachetés, ils se mirent à la voile & s'en retournèrent en France, extrêmement affligés de n'avoir pu délivrer cet illustre esclave ; néanmoins parce qu'ils s'avisèrent en même temps qu'il n'y avait que Dieu seul qui le pût tirer de ce danger, ils se mirent tous en prière avec leurs captifs, implorant la miséricorde divine pour la délivrance de ce pauvre Seigneur. Lui de son côté n'en fit pas moins ; & accompagna ses ardentés prières d'un vœu solennel, de faire bâtir un couvent au nom de la Sainte Trinité, pour y établir des religieux de cet Ordre, s'il plaisait à la bonté Divine, le garantir de ce péril imminent. Sur quoi s'étant endormi, sa prière eut un si bon succès, que par un miracle évident, il se trouva transporté de la Syrie à la porte de sa maison de Pautière ; où après avoir été reconnu des siens, il accomplit ponctuellement son vœu, & fit bâtir un couvent à ces mêmes religieux de la Sainte Trinité.

Bien que cet événement soit mémorable, il n'est pas toutefois sans exemple, puisque le semblable se fit de la fondation que trois chevaliers de Saint Jean de Jérusalem ont faite en Picardie, de la dévoté & célèbre Église de notre Dame de Liesse, comme nous l'avons remarqué ailleurs, après le témoignage authentique qu'en rend l'Histoire de Malte.

Ce que j'ai dit ci-dessus, touchant la fondation des couvents de l'Ordre de la Sainte Trinité, ne s'est pas seulement pratiqué en France & aux lieux allégués ; mais encore en Espagne, & en Portugal : voir en Angleterre & en Écosse. Car en ces deux derniers Royaumes, il y avait un assez bon nombre de tels couvents, quand par un malheur bien déplorable la Religion Catholique en fut chassée.

Je finirais volontiers ce chapitre, n'était qu'il est bien raisonnable d'y faire mention de l'extrême zèle qu'eut pour ce même Ordre de la Sainte Trinité, le valeureux Geoffroy de Meingre, dit Boucicaut, Maréchal de France, sous le règne de Charles sixième. Cet excellent homme ayant été lui-même témoin des grands soins & des signalés services que les Religieux de la sainte Trinité rendirent en l'armée de Sigismond Roi de Hongrie, contre Bajazet premier du nom, Empereur des Turcs, où plusieurs Princes & seigneurs Français furent envoyés par Charles pour secourir Sigismond ; leur témoigna tant de bonne volonté, qu'en l'an mille 1408, étant Gouverneur pour le Roi en Dauphiné, il donna plusieurs bonnes rentes au couvent d'Arles de ce même Ordre ; & l'honora de plus, de beaucoup de Saintes Reliques, entre autres d'une bonne partie des ossements de Saint Roch, qui s'y révèrent encore aujourd'hui avec une grande dévotion.

Or le principal motif de l'affection de Boucicaut envers cet Ordre, procédait de ce qu'il savait bien que sa profession est de s'employer à la délivrance des chrétiens captifs, dont il avait appris les misères par épreuve, pour l'avoir été en la compagnie de Jean Comte de Nevers, fils du Duc de Bourgogne ; de Philippe d'Artois Comte d'Oeu, & connétable de France, du Comte de la Marche, du sieur de Coussy, de Henri de Bar, de Guy de la Trimouille, & d'autres Seigneurs & gentilshommes Français qui furent avec lui, quand leur armée fut défaite par Bajazet. Car alors ce Tyran impitoyable, ayant appris qu'il y avait trente Turcs de morts pour un chrétien, se vit saisi d'une telle rage, qu'il commanda que les captifs fussent amenés devant lui, qu'il fit massacrer en même temps & tailler en pièces, à la réserve des Seigneurs Français sus nommés ; & possible en eut-il fait autant d'eux-mêmes, si par un excès d'avarice inséparable d'avec sa cruauté, il ne se fut persuadé qu'il en pouvait tirer une grande rançon, comme des principaux de cette armée.

Mais parmi tant de bienfaiteurs de cet ordre, il n'y en a point de plus illustre ni de plus remarquable que le grand saint Louis : car avec ce que sa dévotion lui faisait affectionner généralement tous les Ordres Religieux, le motif de la Rédemption des captifs, où il avait vu que les Religieux de la Sainte Trinité s'employaient de tout leur possible, comme nous avons remarqué ci-dessus, le portait à les favoriser particulièrement. Il n'en faut point d'autres preuves que les couvents de Mortagne au Perche, de Verberie, près de Compiègne, & celui de Paris, dit des Mathurins, qui sont tous de cet Ordre. Outre qu'il leur donna de bonnes rentes, pour y augmenter le divin service, il honora ce dernier d'une sienne couronne d'argent doré, enrichie de beaucoup de saintes Reliques ; & particulièrement d'une épine de la couronne de notre Seigneur, & des cheveux de la Vierge. De plus, il

lui fit don d'un sien manteau Royal, d'une petite cassette ou écritoire, & d'une paire de ses gants de soie, dont le tout se voit encore en son entier audit couvent des Mathurins, & y est gardé soigneusement.

Pour une marque plus particulière encore de sa bonne volonté envers ce même ordre, il en voulut avoir un couvent en son château de Fontainebleau. Car il procura que ses chapelains séculiers qui servaient dans sa chapelle, prissent l'habit, & se fissent religieux de l'Ordre de la Sainte Trinité ; comme il se vérifie par la Charte & donation, où la fondation dudit couvent se voit datée du mois de juillet 1259.

Or d'autant que ce Saint Roi était un exemplaire parfait, & un miracle de sainteté ; à chaque fois qu'il allait en son Château de Fontainebleau qu'il aimait pardessus toutes ses autres maisons de plaisance, & qu'il appelait son désert, n'oubliant pas ses dévotions ordinaires, il faisait ses exercices de piété au même couvent, où il prenait plaisir d'assister au chœur, & se plaçait parmi les Religieux, usant alors d'un grand manteau de soie en forme de Chape, & d'un chaperon derrière, que nous gardons & révérons encore aujourd'hui.

Davantage, par son testament qu'il fit à Paris l'an 1269, un peu avant qu'il partit pour aller à Tunis, il lègue au couvent de Paris soixante livres ; à celui de Fontainebleau quarante ; & cent à tous les couvents de France de ce même Ordre, qui étaient les plus chargés & les plus pauvres ; ce qu'on pouvait appeler en ce temps-là des sommes considérables, & d'assez bonnes aumônes.

Nos Rois très chrétiens nous ont toujours conservé depuis, honorant ledit couvent & ses Religieux, de plusieurs témoignages de faveur & de bienveillance, en qualité de leurs très humbles & dévots chapelains ordinaires dudit château : aussi ne se passe-t-il point de jour que nous n'y célébrions le service Canonial, faisant des prières particulières pour notre Roi très chrétien Louis Dieudonné, aujourd'hui heureusement régnant, & dont il plaise à Dieu augmenter les jours & la gloire par le comble de ses saintes bénédictions ; encore sommes-nous obligés d'avouer, que tous nos services sont trop petits, pour pouvoir jamais nous rendre dignes de tant de faveurs que nous confessons avoir reçues de nos Rois, & dont il leur plaisait encore nous honorer tous les jours.

DES DIFFICULTÉS QUI SE RENCONTRENT DANS LE RACHAT DES captifs, & des grands dangers où s'exposent les Religieux de cet Ordre.

CHAPITRE VI.

I. Il y a toujours des difficultés dans les hautes entreprises.

II. Raisons de la peine qu'il y a d'ordinaire à racheter les esclaves.

III. Grand miracle en faveur de quelques Pères Rédempteurs.

IV. Action charitable de Laurens Figuera, évêque de Sagontine.

CHACUN sait, & l'expérience fait bien voir qu'il se rencontre pour l'ordinaire une infinité d'obstacles dans les saintes entreprises. L'œuvre de la Rédemption des Captifs en étant une des plus considérables ; c'est aussi en elle, autant qu'en chose du monde, que cette vérité se remarque. Car comme il est question de faire un long voyage, & de traverser les mers, il est impossible que nos Religieux n'y fassent rencontre de beaucoup d'obstacles & de hasards, qui ruinent quelquefois leurs pieux desseins ; car c'est sur cet élément impitoyable, que les corsaires s'aidant de l'avantage du lieu, & de celui de leurs forces, leur font courir fortune de perdre la vie ; & par conséquent l'argent & les marchandises qu'il portent pour le rachat des esclaves, comme il est arrivé parfois à quelques-uns de nos Pères.

Que si on m'allègue, que c'était possible à faute de passeport, ou de sauf-conduit ; & que s'ils en eussent été bien munis, ils n'auraient

point couru tels hasards ; à cela je répondrai, que telle objection ne peut avoir lieu ; n'étant pas ici question d'une seule ville de corsaires, mais de plusieurs. De sorte, que quand même nos Religieux ayant à faire voile en Alger, en auraient obtenu un passeport, il y a fort peu d'apparence que cela les dût garantir des violences des autres pirates, tels que sont ceux des villes de Tunis, de Salé, & de Tripoli de Barbarie, qui ne donnent point de sauf-conduits que pour aller faire tels rachats en leurs villes : si bien que si l'on est en quelque façon assuré d'un côté, l'on ne l'est jamais de tous. D'ailleurs la perfidie de ces Barbares va bien souvent jusqu'à ce point ; que faisant rencontre de quelques vaisseaux qui ont des passeports & des sauf-conduits, ils les coulent à fonds ; & noient tout ce qu'il y a de gens, après en avoir pris ce qu'ils y trouvent de plus beau & de meilleur à leur gré, tant ils ont de peur que leur malice ne se découvre. Je ne puis à ce propos passer sous silence un grand miracle que Dieu fit il y a quelque temps, en faveur de nos Pères Rédempteurs, comme le remarque Bernardin de saint Antoine, qui dit ; que quelques-uns de nos Religieux ayant fait une rédemption en Alger de beaucoup d'esclaves ; comme ils étaient sur le point de s'embarquer pour s'en retourner en leur pays, avec cette troupe chrétienne, trois galères de cette même ville d'Alger, partirent un peu auparavant pour les aller guetter, & les surprendre, feignant d'être d'une autre ville de corsaires.

Un matin donc environ le point du jour, comme nos gens pensaient cingler en assurance, ils furent étonnés de se voir proches de ces galères Turques, qu'ils ne prirent pas d'abord pour des galères d'Alger ; ce qui leur fit croire qu'ils étaient perdus. Mais ils furent bien encore plus en peine, quand il leur virent mettre les voiles au vent, & s'en venir droit à eux pour leur donner la chasse. En ce commun danger ils eurent recours incontinent à leurs prières & à leurs vœux : aussi furent-ils exaucés en même temps ; & le vent se tournant, ils l'eurent très favorable, & tel qu'ils le souhaitaient, pour s'échapper heureusement.

Cependant ces pirates avec leurs galères, se mirent promptement à la voile & à la rame pour les poursuivre. Mais, ô miraculeux effet ! combien que le vent fût violent, si est-ce que leurs voiles n'en furent jamais enflées, & demeurèrent aussi immobiles, qu'elles le sont d'ordinaire dans un grand calme. De manière que bien étonnés de cette merveille, ils recoururent aussitôt à leurs armes, & firent faire d'étranges efforts à leur chiourme ; mais pour tout cela ils ne purent jamais avancer non plus qu'auparavant ; & l'on eût dit à voir leurs galères, qu'elles étaient attachées, & ne pouvaient bouger d'un lieu, où Dieu permit qu'elles demeurassent

autant de temps qu'il en fallait aux nôtres pour se sauver ; comme en effet à la faveur du vent qu'ils eurent en poupe, ils abordèrent un peu après en toute assurance au port de Malaga en Espagne ; Dieu n'ayant fait ce miracle que pour garantir nos Pères Rédempteurs, & cette fidèle troupe de captifs, de la rage de ces corsaires impitoyables.

Mais ce n'est pas là le seul hasard où s'exposent ceux qui s'emploient à cette sainte œuvre de la Rédemption : car ces infidèles les voyant arriver chez eux, leur font tant de tricheries, & d'avanies (comme ils les appellent) que bien que difficilement peuvent-ils parer les coups qu'ils leur portent ; & se développer des pièges qui leur sont dressés. Cela se voit la plupart du temps, en ce qu'ils font accroire qu'on est convenu d'un prix beaucoup plus haut que l'on avait accordé. Que si là-dessus on n'a pas de témoignages assez forts pour le vérifier, ces Barbares sont crus alors à leur simple serment : à quoi le Cadi, ou le Juge ne feint point de s'arrêter : ce qui est cause que la rédemption se montant quelquefois à plus haut prix que l'argent qu'on a pour y employer, il faut qu'un des Pères Rédempteurs demeure captif, jusqu'à ce qu'on ait reçu la somme que ces infidèles prétendent avoir.

D'ailleurs il y a non seulement des difficultés de la part des mahométans ; mais encore des chrétiens captifs ; car il ne s'en trouve que trop, qui touchés du désespoir de languir dans les misères de l'esclavage, & de n'être pas du nombre des rachetés, menacent & jurent de se faire renégats, si l'on ne les tire de cette peine : ce que voyant ces bons Pères, ils se mettent volontiers en leur place, ou quelqu'un d'eux se donne en otage, s'ils n'ont pas de quoi les racheter. Ce qu'ils font chrétiennement, pour ne permettre que Dieu soit ainsi offensé ; & pour garantir d'un si grand malheur ces pauvres désespérés. Suivant quoi, nous lisons du Père Pierre de la Victoire, qu'il fut un assez longtemps en Afrique parmi ces infidèles, jusqu'à ce qu'on lui eut envoyé la somme pour laquelle il était demeuré en otage.

Il se remarque le même encore de plusieurs autres de nos Religieux, comme des Révérends Pères Ignace Tavares, Antoine de la Gera, & Emmanuel d'Evora, Portugais, qui s'étant donnés en otage, moururent tous, hormis le dernier, les uns à Maroc, & les autres en Royaume & en la ville de Fez, après y avoir souffert une infinité de peines & de travaux.

Pour le même sujet, le Révérend Père Antoine de la Croix demeura deux ans en otage en Alger, après qu'en l'an 1618, il eut renvoyé en Espagne le Père André d'Albuquerque son compagnon, quérir l'argent

qui était nécessaire pour la Rédemption qu'ils avaient faite ; aussi lui fut-il envoyé à quelques mois de là ; mais il ne voulut point revenir que deux ans après, & employa tout ce temps à consoler les pauvres captifs, qui étaient alors en grande nécessité de prêtres qui leur administrassent les sacrements.

Pour cette fin, l'an 1593. Laurens Figuera, évêque de Segontine, ordonna volontairement un fonds, pour entretenir dans Alger deux Religieux de notre Ordre, qui prissent le soin d'administrer aux captifs les saints Sacrements ; & de les assister autant qu'il leur serait possible dans les nécessités du corps & de l'âme ; en effet, cela se pratiqua un assez longtems, jusqu'à ce que ces Barbares ne pouvant souffrir le merveilleux progrès de nos Pères, touchant les esclaves qu'ils confirmaient en la foi, outre que par leur exemple, & par leurs saintes exhortations ils empêchaient que plusieurs d'entre eux, ou par lâcheté de cœur, ou par désespoir ne prissent le turban, les chassèrent tous de leur ville, avec défenses d'y retourner jamais pour ce sujet, mais seulement pour faire la Rédemption.

DE QUELQUES RELIGIEUX

DE CET ORDRE, QUI SONT MORTS PARMIS

les infidèles, en la fonction de racheter les Captifs.

CHAPITRE VII.

I. De la captivité déplorable de trois religieux de l'Ordre de la Sainte Trinité.

II. Des grands maux qu'apporta aux esclaves chrétiens la prise d'un navire d'Alger, par ceux de la République de Gènes.

NOUS avons déjà fait voir au chapitre précédent, qu'il s'est trouvé dans cet ordre des Religieux, qui suivant leur vœu & leur profession, ont volontiers exposé leur vie & leur liberté parmi les infidèles, pour la procurer à une infinité des pauvres chrétiens esclaves. Il reste qu'en celui-ci nous en produisons encore plus particulièrement quelques-uns ; afin qu'en imitant l'Église, qui nous propose plusieurs personnages recommandables en vertu & en Sainteté, nous suivons les traces de leurs mérites, à la plus grande gloire de Dieu, qui leur a donné le zèle de se sacrifier pour son saint Nom.

Entre les plus dignes de considération, paraît le premier le Révérend Père Michel Hispan, Français de nation, & cinquième général de cet Ordre. Celui-ci en l'an 1229, ayant été appelé à cette dignité, appliqua son plus grand soin à la Rédemption des Captifs : de sorte qu'au même temps presque de sa promotion à cette charge, s'étant transporté au Royaume de Grenade en Espagne, qui était alors possédé par les Maures, afin de délivrer quantité de pauvres Chrétiens que ces Barbares détenaient esclaves ; souffrit tant de maux en ce saint emploi de la Rédemption, qu'il en mourut à la fin ; au grand regret de tous les siens, & avec la gloire d'une charité incomparable.

A son exemple le Père Augustin de Casar, procura le rachat de

quantité de captifs, & ayant converti à la foi chrétienne plusieurs Maures & infidèles, que sa charité & ses autres vertus avaient vivement touchés, il fut enfin si maltraité de ces perfides, qu'animés de rage & de fureur contre lui, ils le tuèrent à coups de flèches.

Un semblable zèle ayant conduit en la ville de Hieriphé en Afrique, pour y faire la Rédemption de quelques captifs, les Pères Jean de Palmirino, Didaque de Pamoës, & Jean Andruguer, ils y furent assez bien reçus quelques jours durant. Mais le Gouverneur de cette même ville ayant su depuis, que plusieurs Africains ses sujets, instruits par ces trois Religieux, avaient abjuré les erreurs de l'Alcoran, pour embrasser le foi chrétienne, se saisit en même temps de ces bons Pères : et après les avoir chargés de fers, & mis dans des cachots effroyables, les fit tous mourir cruellement. Car le premier fut scié par le milieu du corps ; le second exposé à la rage des bourreaux, qui l'ayant déchiré avec de grands crocs de fer tous ardents, lui arrachèrent le cœur encore tout vivant & le troisième pendu à un poteau, avec des inhumanités & des violences étranges.

L'an 1605 le Père Thomas Conçairo, ayant été envoyé à la Rédemption en Guinée en Éthiopie, parmi une infinité de peines & de travaux qu'ils souffrit en ces contrées, il réussit heureusement, qu'il délivra de captivité plusieurs chrétiens, joint que Dieu fit encore la grâce de convertir près de trois mille de ces Éthiopiens qu'il baptisa.

En l'année 1646, le Père Lucien Héraut, comme nous avons déjà remarqué ci-dessus, ayant racheté un grand nombre de captifs en deux voyages qu'il avait fait en Alger, après y avoir demeuré environ un an en otage parmi les infidèles, y est mort des traverses & persécutions qu'il y a souffert de ces Barbares.

Or bien que mon dessein ne soit autre que de parler ici seulement de ceux qui ont beaucoup souffert, & qui sont morts dans l'emploi de la Rédemption, il me semble néanmoins qu'il ne sera pas hors de propos que je dise un mot en passant du Révérend Père Pierre de Cabillones, Portugais, & Confesseur de Vasco de Gama, premier Vice Roi des Indes Orientales. Ce bon Religieux ayant été pris par les Indiens, fut par eux cruellement mis à mort à coups de lance, comme il leur prêchait la foi chrétienne. Quelques autres remarquent que ce fut le premier qui célébra le saint Sacrifice de la Messe en ce pays-là ; où l'on tient que l'Apôtre saint Thomas a prêché l'Évangile, & qu'il y est mort martyr en la confession de la foi chrétienne.

Mais pour ne faire une plus longue liste de ces grands hommes, il me suffira de rapporter ici l'Histoire mémorable des trois derniers Religieux de cet Ordre de la sainte Trinité, qui ont souffert de cruels tourments, & sont morts depuis peu d'années en la ville d'Alger, où je l'ai appris de quelques-uns des plus vieux esclaves de ce temps-là, qui en ont été témoins.

I.

De la Captivité déplorable de trois Religieux de l'Ordre de la Sainte Trinité.

L'AN 1609, Chapitre Provincial de la Province de Castille ayant député pour faire la Rédemption en Alger, les Révérends Pères Frère Bernard de Monroy, Frère Jean de l'Aigle, & Frère Jean des Palais ; ils s'y transportèrent avec un zèle incroyable. Comme ils y furent heureusement arrivés avec une bonne somme d'argent, ils y ménagèrent si bien cette sainte œuvre de charité, que dans quelques mois ils retirèrent 136 chrétiens de l'esclavage où ils étaient. Il ne leur restait donc plus qu'à penser à leur retour, qu'ils souhaitaient avec impatience, tant il leur tardait de voir l'heureux jour auquel ils devaient faire voile en leur chère patrie, comme gens qui appréhendaient moins la perfidie de la mer, que celle des pirates d'Alger ; lorsque par un coup inopiné, & ces bons Pères, & les esclaves par eux rachetés, virent en un moment leur peine perdue, leur espérance anéantie, & leur commune allégresse changée en deuil ; ce qui arriva de cette sorte.

Les Seigneurs de la République de Gènes, travaillés par les corsaires de Barbarie, & particulièrement par ceux d'Alger, s'avisèrent d'armer quelques galères qu'ils envoyèrent à la rencontre de ces pirates. Comme ceux qui étaient dedans voguaient le long de la côte, ils aperçurent un vaisseau d'Alger, dans lequel il y avait entre autres personnes, quantité de jeunes gens, filles et garçons qui accompagnaient la fille de l'Aga de Bône que l'on conduisait. Alors les galères de Gènes, donnant vivement la chasse à ce vaisseau, le prirent facilement, & tout le butin qui était dedans, qu'ils amenèrent en l'île de Calvit.

Le bruit de cette prise étant arrivé en Alger, les parents de ces jeunes gens bien affligés de cet accident, mettent ordre promptement de retirer leurs enfants, envoyant pour cet effet des hommes exprès pour en payer la rançon. Le prix convenu, & le rachat fait, comme ils s'embarquaient pour s'en retourner, il s'y trouva faute d'une jeune fille, âgée d'environ dix ans, des plus riches & des meilleures maisons d'Alger. On la cherche de toutes parts ; mais quelque diligence qu'on y rapporte, elle ne se trouve point ; soit que par une secrète inspiration Dieu l'eût invitée à se faire chrétienne, soit que sa grande beauté l'eût fait ravir par quelqu'un.

Ces jeunes gens étant de retour en Alger, les parents de cette fille

bien fâchés de ne la plus revoir, portent aussitôt le menu peuple au tumulte, afin de l'émouvoir contre les chrétiens, principalement contre ces trois Pères Rédempteurs, & leurs captifs rachetés ; voilà donc survenir en même temps un commandement de la part du Divan, & plusieurs Jannissaires qui arrêtent cette troupe chrétienne déjà prête à faire voile pour s'en retourner. Ces hommes impitoyables prennent alors les trois Religieux, qu'ils traînent insolemment dans une horrible prison. Cela fait, ils remettent ces pauvres esclaves aux fers, & leur donnent plus de travail qu'ils n'en avaient avant leur rachat. A ces peines ils ajoutent des menaces de les faire mourir cruellement, si les chrétiens qui avaient retenu cette fille ne la rendaient. Or bien que ces bons Pères leur remontrassent leur innocence, & que ces infidèles la sussent assez, ils ne laissaient pas néanmoins de les maltraiter, pour ce qu'ils se persuadaient que par ce moyen on leur rendrait cette fille.

Deux ou trois ans se passèrent ainsi, durant lesquels ces Religieux, sans être coupables, furent toujours en prison, où ils souffrirent toutes les misères & tous les travaux imaginables.

Là-dessus les nouvelles vinrent en Alger que cette fille était en Sicile : tellement qu'en même temps ses parents obtinrent un sauf-conduit, pour y envoyer quelqu'un de leur part, afin de savoir si elle voulait bien revenir. Mais elle fit réponse, & déclara franchement : que Dieu lui ayant fait la grâce de renoncer aux impiétés de l'Alcoran, elle désirait vivre et mourir en chrétienne : et partant qu'elle ne pouvait retourner auprès d'eux, si à sont exemple ils n'embrassaient la Religion chrétienne ; qu'au reste ces bons Pères Religieux qu'on retenait à son occasion, étant innocents, elle priait qu'on les délivrât des peines où ils se voyaient réduits à cause d'elle.

Mais cette réponse étant rapportée aux parents de cette fille, ils n'en devinrent point plus doux envers ces bons Religieux, & ne se portèrent non plus qu'auparavant à leur faire donner élargissement, s'obstinant toujours à demander leur fille. Ainsi, quoique l'on offrit pour leur rachat une bonne somme de deniers, cela néanmoins ne servit de rien ; et toute la grâce qu'on pût obtenir quelques mois après fut de faire ordonner qu'ils seraient tirés des cachots où ils étaient, pour être mis dans le Bagne du Roi, où il leur serait permis de se servir d'une salle pour chapelle, & d'y dresser un autel pour y célébrer la sainte Messe : ce qui leur fut sans doute une très grande consolation. Aussi advint-il quelques temps après, que Dieu exauçant leurs prières, fit en leur faveur un grand miracle en Alger, qui arriva de la façon qui s'ensuit.

SUITE DE L'HISTOIRE PRÉCÉDENTE, OÙ IL EST FAIT mention d'une pluie miraculeuse.

CHAPITRE VIII.

I. Lettres adressée au Père Provincial de Castille, par les R. P. de l'Ordre de la sainte Trinité, détenus captifs en Alger, dans le Bagne du Roi.

II. Des exercices spirituels, faits par eux-mêmes dans la prison, & par les autres esclaves chrétiens.

DIEU comme bon & miséricordieux, prenant pitié de ces trois bons Pères Rédempteurs, dont il est ici question, permit une sécheresse extraordinaire en Alger, afin que leurs mérites éclatassent d'avantage par une pluie miraculeuse, qui arriva par leurs instantes prières. De quoi pour être bien éclairci, il suffira que je rapporte une lettre fort ample qu'ils en écrivent, faisant foi de toute cette histoire, qui est ici telle qu'ils l'adressèrent au Révérend Père Provincial de Castille.

Lettre adressée au R. P. Provincial de Castille.

CES trois derniers Carêmes passés, nous avons rendu compte, comme vrais enfants d'obédience, des exercices spirituels que nous pratiquons dans cette pénible & misérable prison : je pensais m'en exempter à cette fois, comme en effet je l'avais obtenu. Mais reconnaissant les grandes grâces que notre Seigneur fait incessamment à ceux qui s'étudient à le servir : & comme il augmente leur force de jour en jour, pour les faire avancer dans le chemin de la perfection, il m'a semblé à propos d'ajouter

cette relation aux autres que je vous ai envoyées. Ce que je me suis avisé de faire encore, afin d'encourager davantage nos Pères & nos Confrères à prier Dieu qu'il lui plaise nous délivrer de ces misères, & les chrétiens par nous rachetés, qui nous accompagnent ; en guidant nos bons désirs dans la voie de lui obéir, & de le mieux servir désormais.

Le mercredi des cendres, nous en donnâmes à tous les chrétiens d'Alger. Je leur fis moi-même une exhortation, m'offrant à continuer, comme j'ai fait par la grâce de Dieu, toute la quarantaine. Je priai les chrétiens libres, & ceux qui en ont la permission de leurs patrons, de se trouver tous les vendredis à la dévotion de notre discipline, que nous n'avons point du tout transmise depuis que nous sommes enfermés, & qu'on nous a donné des gardes, qui ne nous abandonnent, ni jour, ni nuit.

Nous faisons notre assemblée en une salle qui nous sert de chapelle, sous le titre de la Sainte Trinité ; c'est là qu'un de nous exhorte les chrétiens, dont les uns mettent leurs chaînes par terre ; les autres pour être enferrés pieds & mains, ont bien de la peine à fléchir les genoux ; & tous ensemble les larmes aux yeux, & les soupirs à la bouche, nous disons le Psaume, *Miserere mei Deus* ; ce qui se fait au grand étonnement de nos gardes, & des autres Turcs, qui de la muraille entendent nos coups & nos regrets pitoyables.

Tous les samedis à soleil levant, nous disons la Messe de la sainte Vierge ; puis quand le soir est venu, & que notre prison est fermée, nous chantons le Salut & les Litanies de la même Mère de Dieu : dévotions que nous commençâmes le premier samedi que nous fûmes emprisonnés, qui fut le sixième de mai 1609. Avec cela les Révérends Pères mes compagnons & moi, récitons tous les jours l'Office Canonial, avec les mêmes punctuations qui s'observent dans les couvents de notre Province.

Nous mettons peine que tous les chrétiens, principalement ceux qui sont libres, comme moins empêchés, soient ponctuellement instruits au service de Dieu ; & dressés à l'exercice des bonnes œuvres par la fréquentation des saints Sacrements ; en quoi véritablement leur dévotion est si louable, qu'ils ne laissent presque point écouler de jour de la semaine, sans pratiquer tels saints exercices : car les uns se confessent & communient les vendredis, les autres les samedis, & les autres le premier dimanche du mois ; durant lequel jour nous solennisons la fête du saint Rosaire, avec une Messe haute, un Sermon, & une procession ; & les autres ès jours que nous avons Jubilé, qui sont douze, qu'il plût à notre saint Père le Pape nous octroyer à ma requête, lorsque nous nous acheminâmes ici pour faire la Rédemption.

Presque tous les chrétiens qui sont ici, ont appris à dire l'Office de Notre-Dame, qu'ils ont commencé de réciter fort dévotement dès l'entrée

de ce Carême. Je les exhorte en tous mes Sermons, à continuer. A quoi je les encourage le mieux que je puis, & à garder les commandements de Dieu : & tâche de faire en sorte, que tous généralement, hommes & femmes, se confessent & communient souvent.

Le jour le l'Annonciation nous eûmes le Jubilé, si bien que pour le gagner par l'infinie bonté de notre Seigneur, plus de cinq cents chrétiens reçurent la sainte Eucharistie ; et d'autant que ce jour-là échut un dimanche, nous remîmes au lendemain la solennité du saint Rosaire avec l'Office. Ce jour-là en mémoire des trente-trois ans que notre Seigneur Jésus-Christ a vécu en ce monde, nous donnâmes à dîner à trente-trois pauvres vieux esclaves, dans l'hôpital de la Sainte Trinité ; que durant le Carême nous établîmes dans une chambre, proche de celle qui nous sert à présent d'Église : l'ayant pour cet effet préparée avec la permission du Bâcha, & du gardien Bâchi de ce Bagne ou prison où nous sommes.

En ce petit hôpital nous avons huit lits, à savoir quatre de chaque côté, tous scellés dans la muraille, à la hauteur d'un pied & demi ; les patrons y sont nattés de jonc ; les matelas de feuillage & de jonc encore ; les couvertures & les mantes de pareille étoffe : & le reste de la garniture est fait de pauvres haillons qu'apportent avec eux les malades ; à savoir de vieilles jupes de drap & de serge toutes rapiécées, & de quelques caleçons.

Au milieu de cet hôpital nous avons dressé un autel, avec des images & des croix de notre Ordre, rouges & bleues. Quand il y vient quelque malade, la première chose dont l'on a soin, c'est du salut de son âme, en le faisant confesser & communier ; après cela, l'on travaille à la santé de son corps, à quoi l'on emploie en lieu de médecin un chirurgien racheté, natif de Laruaxos, lequel a pour cet effet sur des tablettes qui sont au chevet de son lit, toutes les drogues & tous les ustensiles nécessaires. Pour hospitalier, nous avons un autre chrétien racheté, natif de Madrid, & fils de Dame Catherine de Miranda, qui servent tous deux les pauvres esclaves malades, avec beaucoup de zèle & de charité.

Quant à nous, souvent nous les allons visiter & consoler, donnant ordre de tout notre possible, & selon que le lieu où nous sommes le peut permettre, qu'ils n'aient aucune nécessité.

Là sont venus & viennent souvent des Turcs & des Maures, quelques-uns desquels, bien que Barbares & infidèles, ne laissent pas de donner l'aumône, & s'en retournent bien étonnés. Car ce leur est une merveille bien étrange de voir que les esclaves chrétiens aient un tel établissement dans leur ville d'Alger ; & qu'entre eux il n'y ait rien de pareil pour leurs malades.

Depuis cette œuvre de l'hospitalité si charitable & si sainte, que nous avons commencée la seconde semaine de Carême, Dieu nous a fait cette

grâce qu'aucun des pauvres malades n'est mort ; & que nous n'avons faite ni de médicaments, ni de vivres pour les traiter.

Il y a même de vieux captifs, qui pour ne pouvoir plus travailler, se voyant abandonnés de leurs maîtres, & destitués d'aliments, s'en viennent à notre hôpital, & y sont passablement secourus.

Le jour des Rameaux nous assistâmes tous les captifs, fîmes la Procession & l'Office entier, avec toute la solennité qui nous fut possible.

Le mercredi Saint nous chantâmes ténèbres, où se trouvèrent plusieurs chrétiens, les uns marchands, les autres esclaves, dont les plus dévots demeurèrent à notre Discipline, & couchèrent chez nous, pour ce que le Bagne, qui est le lieu de notre retraite, se ferme ordinairement à soleil couchant.

Le jeudi nous fîmes l'Office, je prêchai, les chrétiens communiquèrent, & nous portâmes le Saint Sacrement dans un Oratoire curieusement embelli ; quelques Turcs & renégats nous ayant prêté des tapisseries, & tels autres ornements. Nous le gardâmes avec toute sorte de soin & de révérence ; y ayant tout à l'entour & sur les marches plus de cent cinquante lampes ou flambeaux de cire ; disposés de telle sorte, que leur clarté ayant je ne sais quoi qui donnait de l'admiration, ils attirèrent là quantité de Turcs, de Juifs, & de Maures. Quelques-uns même y demeurèrent au Sermon, sans qu'ils osassent rien dire, ni troubler aucunement le Divin service : ce qui devait suffire pour les faire sortir d'erreur & d'aveuglement, si leur malice n'avait déjà pris de trop profondes racines.

La nuit nous dûmes Ténèbres ; & il n'y eut point d'autre discipline que celle qui s'était faite à la procession du matin, avec effusion de beaucoup de sang. Par même moyen il fut mis ordre que pendant la nuit quelqu'un des chrétiens eut à lire tout haut la passion de notre Seigneur, assisté à diverses heures de l'un de nous, pour maintenir la dévotion.

Le vendredi nous fîmes l'Office, & sur le tard nous chantâmes Ténèbres à la fin desquelles commença la discipline des dévots de la solitude, & de plusieurs autres qui le soir précédent n'en avaient pas eu la commodité.

Le samedi fut faite la bénédiction du cierge, & l'on dit tout l'Office comme aux autres jours.

Le dimanche, jour de Pâques, nous dûmes matines de grand matin, comme aussi la Messe & le Sermon, fondé sur les joies de la très sainte Vierge. Là je rendis grâces aux chrétiens de leur assistance, & de la grande dévotion qu'ils témoignaient à ces bonnes Pâques ; puis nous portâmes en procession le saint Sacrement, qui fut découvert & en

évidence, selon la coutume de notre pays.

Tous les esclaves chrétiens qui étaient à la campagne pour y travailler à l'ordinaire, y sont venus à la foule : aussi avons-nous tâché de les consoler de tout notre possible ; les entendant de confession, & donnant la sainte communion à ceux qui s'y trouvaient disposés. Voilà comme nous avons célébré la Pâque, en cette horrible prison d'Alger ; dans laquelle favorisés de l'assistance divine, nous prendrons en patience toute sorte de travaux, jusqu'à perdre la vie pour la gloire de notre Dieu : tâchant au reste de conserver en autrui & d'augmenter en nous la sainte foi, comme fils très humbles & très fidèles de l'Ordre de la sainte Trinité.

Vous saurez au reste, qu'un peu avant que je me fusse résolu de vous envoyer cette relation, notre Seigneur permit une sécheresse très grande, & un manquement universel de pluie en cette terre d'Alger ; de manière que la campagne se trouvant toute béante de soif, & l'air embrasé d'une ardeur continuelle, les biens de la terre en étaient perdus, sans qu'il fût possible d'avoir du pain qu'avec une extrême peine ; à raison de quoi les pauvres gens mouraient affamés ; les riches se cachaient tous effrayés ; les enfants criaient par les places publiques ; les Juifs comme tels allaient se lamentant par les rues ; & pour le dire en un mot, toute la ville d'Alger n'était qu'un désordre confus, & un horrible mélange de pauvreté, de langueur, & de toute sorte de misère.

Comme cela se passait ainsi, le Divan fut d'avis que pour apaiser l'ire de Dieu, & impêtrer de l'eau, on opprimât les chrétiens plus qu'auparavant : tellement que pour exécuter ce méchant dessein le 28 d'avril, il se fit un cri public par tous les carrefours, portant mandement qu'après avoir rasé à tous les esclaves, & les cheveux & la barbe, on eût à les charger pieds & mains de chaînes plus fortes & plus grosses : ce qui fut incontinent exécuté. Mais comme cette satisfaction ne fut point agréable à Dieu, aussi n'amena-t-elle point la pluie.

Le lundi 30 du même mois, il fut derechef publié ; que tous les Maurisques nouvellement venus d'Espagne, eussent à vider le pays dans trois jours, ce qui fut pareillement exécuté avec beaucoup de rigueur. Car tous ceux qui se rencontrèrent par les rues, furent taillés en pièces, sans aucune pitié : tellement que le nombre de massacrés se trouva fort grand ; & cette cruelle boucherie ne plaisant non plus à Dieu, n'attira point une goutte d'eau.

Le mardi & mercredi premier & second de mai, les Turcs & les Maures avec leurs Marabouts, sortirent pêle-mêle, & sans turban par les rues, demandant de l'eau avec des cris effroyables, & s'arrosant de celle qu'ils avaient prise en leurs maisons ; et cela pour néant, puisqu'il n'en tomba du tout point du Ciel.

Le jeudi troisième dudit mois, les Juifs chargés des livres de leur Loi,

& accompagnés de leurs Rabbins, sortirent en procession ; et par leur bruit confus, importunèrent en vain le Ciel de s'ouvrir ; car il ne plût point ; au contraire, la sécheresse sembla en être plus grande.

A la fin, toutes ces choses jointes ensemble furent causes que ces Barbares, sans considérer les abominations qu'ils ont accoutumé de commettre contre la divine Majesté, émeuvent une sédition contre nous, disant qu'il fallait ôter au PAPAS (c'est ainsi qu'ils nous appellent) leur Église & leurs Ornaments, pour ce qu'ils empêchaient qu'il ne pleuve. Ce monopole dura deux jours, pendant lesquels ils demandèrent avec insistance, que le Divan ordonnât qu'on eût à nous ôter notre chapelle. Mais le samedi suivant nous y mêmes ordre, en ôtant de notre Église tout ce qu'il y avait d'Ornaments & d'Images, n'y laissant que les autels & les parements ordinaires des croix de notre Ordre.

Le vendredi précédent, environ le soir, j'avais envoyé chez Monsieur Viatz Consul de France, & vers le Truchement, pour les prier que quand le Divan parlerait de faire mettre en exécution ce mauvais dessein, ils répondissent, que nous & nos Chrétiens ferions des prières à Dieu, afin qu'il plût à sa divine bonté d'envoyer de l'eau, & que pour cet effet il nous fût permis de sortir processionnellement avec les chrétiens esclaves & libres, comme avaient fait les Juifs & les Maures : ce qui ayant été ainsi proposé au Divan par Monsieur Viatz, il fut répondu, que nous n'eussions point de peur, & que nous puissions en toute sûreté faire notre procession & nos prières à notre mode.

Le samedi donc à cinq heures du matin nous dûmes la messe de la Vierge, à laquelle nous vouâmes neuf messes hautes, pour obtenir remède à une si grande nécessité.

Le lendemain nous commençâmes nos processions, & adressâmes nos prières à Dieu, afin qu'il lui plût d'exaucer nos vœux. Le Père Ican de l'Aigle dit le première Messe de la très pure Conception de la Vierge, où se trouvèrent plusieurs esclaves : nous fîmes ensuite la procession, & chantâmes les Litanies. Le Père Pierre des palais dît la seconde, & ainsi nous continuâmes.

Le troisième jour de nos Prières, qui fut le mardi huitième dudit mois, sur les huit heures du matin, notre seigneur commençant à montrer les effets de son infinie miséricorde, envoya de la pluie en abondance, la terre étant si abreuvée d'eau que les infidèles croyaient qu'ils en avaient de reste. Nous ne laissâmes pas pourtant d'achever nos dévotions : si bien que le quatorzième jour du mois, & le dernier jour de notre vœu, la messe dite & la procession faite, Dieu par le mérite &

l'intercession de la sainte Mère, fit tomber encore du Ciel une si grande abondance d'eau, durant tout le jour & toute la nuit, que ces Barbares commençaient déjà de se plaindre de l'excès ; le saint Nom de Dieu soit béni, & nous conserve avec la santé que je vous désire en qualité d'un de vos plus humble Religieux. D'Alger ce 20 juin 1612 depuis trois ans & d'avantage que nous sommes en cette prison.

FRÈRE BERNARD DE MONROI.

Après cette merveille que Dieu fit en faveur de ces bons Pères Rédempteurs, quelques-uns leur firent espérer que le Divan leur donnerait liberté, mais cela servit plutôt à aigrir contre eux la rage de ces infidèles, sollicités par le Père de la fille Turque convertie, dont nous avons parlé ci-dessus, laquelle par un secret mouvement de dévotion, demanda d'être religieuse : ce qui lui étant accordé, elle fut mise dans un couvent en Sicile.

Cependant après treize ans de misères continuelles, ces trois Religieux sont morts en cette captivité, le dernier desquels a été le Père Bernard de Monroi, qui finit ses jours l'an 1622 lorsqu'on l'eut tiré de sa prison, ou du Bagne du Roi, après la mort de ses deux compagnons ; & qu'on l'eut mit dans une tour du château de l'Empereur, qui est un peu hors de la ville d'Alger. Son corps que ces infidèles jetèrent à la voirie, fut enseveli à quelques jours de là par des esclaves chrétiens ; & ses os furent depuis soigneusement recueillis & envoyés en Espagne, par le sieur Pratz, Chancelier pour la nation Française en ladite ville, où il m'a raconté toutes les particularités de cette Histoire, comme témoin oculaire.

FIN